00044999

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 10 February, 2016

18
SAC CHR
44999
2956

كتاب

الانيس المفيد للطالب المستفيد
وجامع الشذور من منظوم ومنثور

CHRESTOMATHIE
ARABE.

Se vend à PARIS,

Chez DEBURE frères, Libraires du Roi et de la Bibliothèque royale, rue Serpente, n.° 7.

22,3 cm. vii, 576 p. + 162 p.
7381

كتاب الانيس المفيد للطالب المستفيد
وجامع الشذور من منظوم ومنثور

CHRESTOMATHIE ARABE,

OU

EXTRAITS DE DIVERS ÉCRIVAINS ARABES,

TANT EN PROSE QU'EN VERS,

AVEC

UNE TRADUCTION FRANÇAISE ET DES NOTES;

A l'usage des Élèves de l'École royale et spéciale des Langues orientales vivantes;

44999

SECONDE ÉDITION, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE;

PAR M. LE BARON SILVESTRE DE SACY.

TOME II.

فرقك بين الرطب والسجم
هو الفرق بين العرب والعجم

ZAMAKHSCHARI.

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU ROI,
A L'IMPRIMERIE ROYALE.

1826.

ORI
Fr 892.78
Sac/Chr
44999

Keyword:- Collected Works- Arabic Literature

00044999

TABLE

Des EXTRAITS contenus dans ce Tome.

N.os		Pag.
X.	*EXTRAIT du Livre intitulé:* la Crême de l'Exposition détaillée des provinces, et du Tableau des chemins et des routes; *par Khalil Dhahéri, fils de Schahin.*	
	Du Livre I.er *où l'on expose les avantages qui élèvent l'Égypte au-dessus de tous les autres pays; les lieux de dévotion et de pélerinage qui lui assurent la prééminence; les merveilles de ce royaume, ses édifices, ses villes principales et ses places fortes, disposées suivant le rang qui convient à chacune d'elles; son administration, ses limites et tout ce qu'elle contient.*	
	Du IV.e Livre: *Du premier ministre nommé* Saheb Vizir	8.
	Notes du n.º X.	11.
XI.	*Lettre du sultan Mélic-alaschraf Barsebaï, à Mirza Schahrokh, fils de Timour*	71.
	Notes du n.º XI.	76.
XII.	*Extrait du livre intitulé:* Avertissemens &c., *ou* Description historique et topographique de Misr et du Caire, *par Takiyy-eddin Makrizi.*	
	Des diverses opinions relatives à l'origine des khalifes fatémites qui ont construit la ville du Caire	88.
	Notes du n.º XII.	94.
XIII.	*Du chapitre intitulé:* Description des rues du	

N.os Pag.

Caire et de ses faubourgs.............. 103.
Notes du n.° XIII...................... 118.
XIV. *Du chapitre intitulé:* Des rues du Caire qui portent le nom de *Khatt*............... 137.
Notes du n.° XIV...................... 148.
XV. *Extrait du chapitre où il est traité* des armées sous la dynastie turque, de leur costume et de leurs usages....................... 157.
Notes du n.° XV........................ 160.
XVI. *Extrait des* Livres des Druzes, *qui sont les disciples de Hamza, fils d'Ali.*
1. *Copie de la charte qui se trouva suspendue dans les mosquées, lors de la disparition de notre Seigneur l'imam Hakem*..................... 191.
2. *Ordonnance portant prohibition du vin*........ 202.
3. *Copie de la lettre écrite par le Karmate, lorsqu'il entra en Égypte, à notre Seigneur Hakem-biamr-allah, émir des Croyans*................ 205.
4. *Formule d'engagement envers le lieutenant de ce siècle*................................ 206.
5. *Décision de l'imam chargé du ministère de la Manifestation*.............................. 207.
6. *Lettre qui a été envoyée au successeur désigné à l'empire des Musulmans, Abd-alrahim, fils d'Elyas*.................................. 209.
7. *Lettre adressée à Khontar Soleïman Akkawi, fils de Djeïsch*............................. 211.
8. *Lettre envoyée au Kadhi*.................. 213.
9. *Parabole proposée par un des sages de la religion, pour réprimander ceux qui ont négligé la garde du dépôt qui leur avoit été confié*............ 215.

N.os Pag.

10. *Grande épître adressée aux filles*.......... 219.

11. *Petite épître adressée aux filles*.......... 224.

Notes du n.° XVI.................... 227.

XVII. *Extrait de l'ouvrage intitulé :* le Livre des exemples instructifs...... concernant l'histoire des Arabes et des Berbers, &c. ; *par Ebn-Khaldoun.*

Fragment du chapitre dans lequel il est traité des places qui appartiennent à l'autorité spirituelle et au khalifat.................... 279.

Fragment du chapitre dans lequel il est traité des insignes qui caractérisent d'une manière toute spéciale la dignité de roi et de sultan.... 280.

Notes du n.° XVII.................... 290.

XVIII. *Chapitre dans lequel on montre que* l'écriture fait partie des arts qui appartiennent à l'espèce humaine.................... 307.

Notes du n.° XVIII.................... 322.

XIX. Lamiyyat alarab, *poëme de Schanfara*........ 337.

Notes du n.° XIX.................... 345.

XX. *Poëme de Nabéga Dhobyâni*.............. 404.

Notes du n.° XX.................... 410.

XXI. *Poëme de Maïmoun, fils de Kaïs, et connu sous le nom d'*Ascha.................... 464.

Notes du n.° XXI.................... 471.

XXII. *Poëme de Moïn-almilla-weddin Tantarâni*...... 495.

Notes du n.° XXII.................... 500.

Additions aux notes de ce second volume........ 522.

CHRESTOMATHIE ARABE,

OU

EXTRAITS DE DIVERS ÉCRIVAINS ARABES,

TANT EN PROSE QU'EN VERS.

N.° X.

EXTRAIT du livre intitulé : *La Crême de l'Exposition détaillée des provinces, et du Tableau des chemins et des routes;* par KHALIL DHAHÉRI fils de SCHAHIN (1).

DU LIVRE I.er, *où l'on expose les avantages qui élèvent l'Égypte au-dessus de tous les autres pays; les lieux de dévotion et de pélerinage qui lui assurent la prééminence; les merveilles de ce royaume, ses édifices, ses villes principales et ses places fortes, disposées suivant le rang qui convient à chacune d'elles; son administration, ses limites, et tout ce qu'elle contient.*

ON dit que la portion de la terre qui est habitée, peut être évaluée à cent années de marche; savoir, quatre-vingts années pour les pays occupés par Gog et Magog, enfans de Japhet, fils de Noë, pays qui, situés à l'extrémité septentrionale de la terre, sont bornés par l'Océan Atlantique (2); quatorze années pour les contrées occupées par les Noirs, et qui comprennent tout ce qui est au-dessus du Magreb supérieur, et s'étendent le long du même Océan; et enfin les six années restantes,

pour l'Afrique septentrionale, l'Égypte, la Syrie, le Hedjaz, le Yémen, l'Irak, l'Arabie, le pays des Turcs, celui des Khozars (3), celui des Francs, la Chine, l'Inde, l'Abyssinie, le pays des Sclaves, celui de Roum, jusqu'à la grande ville de Rome, et autres contrées; en un mot, tous les pays occupés par les infidèles et dont il seroit trop long de faire le détail. Les Musulmans équivalent à la millième partie environ de la totalité de ces nations infidèles (4). La contrée la plus excellente de toute la terre, et qui se distingue par sa prééminence sur tous les pays compris dans l'énumération précédente, et sur ceux que nous n'avons pas voulu détailler, c'est certainement celle qui est connue sous le nom d'*Égypte [Misr]*, et dont il est fait une mention expresse dans notre vénérable Alcoran (5). En effet, le souverain de ce pays étend sa domination sur les lieux les plus illustres de l'univers, je veux dire sur les trois villes qui sont le but de tous les pélerinages (6), la Mecque (que Dieu daigne augmenter sa gloire de plus en plus!), Médine, qui a été honorée par la résidence du prophète (sur lequel soient les faveurs et la protection du ciel!), et Jérusalem. De ces trois villes, la plus respectable et la plus éminente, la première en rang et la plus illustre, est incontestablement la Mecque. Il n'y a sur toute la face de la terre aucune autre ville qui puisse aller de pair avec celle-là. C'est *le premier lieu qui ait été donné aux hommes* pour y exercer le culte divin (7), et qui ait été purgé de toute souillure et de toute profanation.

4. Le pays connu sous le nom d'*Égypte*, contient quatorze provinces; sept dans la partie méridionale, et sept dans la partie septentrionale: on dit communément (8) que chacune de ces provinces renferme trois cent soixante bourgs ou villages, et plusieurs villes où résident des officiers supérieurs du gouvernement.

L'Égypte méridionale commence à Misr et Djizèh, et s'étend jusqu'aux Cataractes ; ce qui forme une longueur de deux mois de marche.

La première province de l'Égypte méridionale est celle de Djizèh ; elle s'étend sur les deux rives du fleuve, et est située en partie à l'est et en partie à l'ouest. Le Nil coule (9) entre les deux parties de cette province ; mais elle a plus de largeur sur la rive occidentale que de l'autre côté.

L'Égypte supérieure renferme encore six autres provinces : une de celles-ci, située sur la rive orientale, se nomme *Atfihiyyèh :* c'est là qu'est la ville d'Atfih (10).

Sur la rive occidentale, au-dessus de la province de Djizèh, est celle de Fayyoum. Le canal de cette province n'est jamais à sec ; les eaux y coulent toujours, et elles se divisent en diverses branches, comme dans le territoire de Damas. Dans cette province est une ville qui porte le nom du patriarche Joseph ; elle est en grande partie ruinée : le canal dont nous venons de parler la traverse. Ce canal prend ses eaux au lieu nommé *Menschièh*, et il se termine à un lac d'eau salée (11) : on y trouve beaucoup de crocodiles. Cette province est très-abondante en arbres et en fruits.

La province contiguë au Fayyoum est celle qu'on nomme *Behnésawiyyèh*, et dans laquelle est située Behnésa, ville considérable.

A celle-ci succède immédiatement la province d'Oschmounéin : elle renferme deux grandes villes ; Oschmounéin, qui lui communique son nom, et Minyet-ebn-Khasib. *Pag. 5.*

La province nommée *Osyoutiyyèh* est limitrophe de celle d'Oschmounéin : la plus grande ville de cette province est Osyout ; elle est très-considérable, et peut être comparée à Gaza. Dans cette même province est aussi Manfélout, où l'on fabrique les pâtes fameuses nommées *neïdèh* (12) : il y a en-

viron trente bourgs ou villages détachés de cette province, qui forment le district particulier de Manfélout (13). Une personne digne de confiance m'a assuré avoir vu le compte des grains à Manfélout, et m'a dit qu'il se montoit à un million cent cinquante mille ardebs (14) tirés de ces cantons, et déposés dans les greniers du sultan.

Au couchant de cette province est située celle d'*Alwahat* [ou *des Oasis*], dans laquelle est une ville nommée *Alwah* (15). Ces deux provinces sont séparées l'une de l'autre par des sables et un terrain pierreux de trois journées de marche: à l'ouest de la province susdite est le pays des Nubiens, dont il est inutile de parler, parce qu'il ne fait pas partie de l'Égypte.

Au midi de la province d'Osyout est celle qu'on nomme *Kousiyyèh*, et dans laquelle est située Kous, très-grande ville, et même la plus grande ville de toutes celles du Saïd: c'est là que se rendent les marchands qui viennent des régions méridionales

Pag. 6. par la mer salée [le golfe Arabique], et abordent à Koseïr, ville située en face de Djidda. La ville d'Oswan [Syène], qui est considérable et fournit une grande abondance de dattes, appartient aussi à la province de Kous.

Le pays nommé *Bilad-alconouz* est limitrophe de cette province. C'est une vaste contrée dont les habitans sont bruns; elle n'est pas comprise dans les états du fisc (16).

Proche de là sont les *Cataractes:* on nomme ainsi l'endroit où le Nil se précipite du haut des montagnes de roches. C'est là l'extrémité de l'Égypte.

Il y a dans le Saïd plusieurs villes ruinées; de ce nombre est Ensina, où l'on voit beaucoup de colonnes. On dit qu'il y a dans le Saïd, un millier, ou peu s'en faut, d'églises et de monastères: les habitans, pour la plupart, sont chrétiens. Il y a dans le Saïd des pyramides; elles sont au nombre de dix-huit. On appelle *pyramide* un corps dont toutes les surfaces ont la forme

d'un triangle. Trois de ces pyramides sont en face de la ville de Misr : l'une d'elles a cinq cents coudées de haut, et autant de long à sa base ; chacune des pierres dont elle est construite, a trente coudées de long sur dix de large. Ces édifices ont été construits par les hommes de ce temps-là, à cause du déluge : il seroit trop long de détailler tout ce qu'ils offrent de merveilleux (17).

L'Égypte septentrionale comprend toute cette partie de l'Égypte qui s'étend [depuis le Caire] jusqu'aux rivages de la Méditerranée (18).

La province nommée *Kalyoubiyyèh* est la première de l'Égypte septentrionale : c'est dans cette province qu'est située Kalyoub, grande ville, mais dont la majeure partie est ruinée.

A cette province succède celle qu'on nomme *Scharkiyyèh*, et qui renferme trois villes, Khancah, Bilbéis et Saléhiyyèh. La ville de Khatiya n'est comprise dans aucune des provinces de l'Égypte inférieure ; elle forme un département particulier : c'est Pag. 7.
la clef du chemin p. lequel on entre en Égypte, et l'on ne peut pénétrer dans ce royaume que par ce passage. Il y a dans cette ville une garnison : les palmiers sont très-abondans dans son territoire. Khatiya a un port ; c'est Tinèh sur la Méditerranée. Mélic-alaschraf (de qui Dieu daigne avoir pitié !) a bâti en ce lieu deux tours : c'est là que se jette dans la mer une branche du Nil qu'on nomme la branche des *Bénou-Moneddja* (19). Dans la province de *Scharkiyyèh* il y a un grand nombre de villages qui n'ont point de noms particuliers dans les états des domaines du sultan ; les Arabes s'y sont établis dans des terres salsugineuses dont on ne peut tirer aucun parti pour les mettre en culture ; mais ils y ont fixé leurs demeures, parce que ce sont des contrées désertes.

Cette province a au nord celle qu'on nomme *Dakahliyyèh* et *Mortahiyyèh*. On s'imagine assez communément que cela

forme deux provinces différentes, à cause des deux noms que porte cette contrée. Entre ces deux provinces [*Scharkiyyèh* et *Dakahliyyèh*] est un lac d'eau douce qu'on nomme *Menzalèh*: c'est une branche du Nil (20). Dans la province dont nous parlons ici, il y a quatre villes, Mansoura, Oschmoun-arromman, Farescour et Menzalèh. Ces deux dernières rendent aux bureaux des domaines particuliers du sultan, plus de 70,000 pièces d'or. Cette province est extrêmement agréable; et les personnes qui s'y connoissent le mieux, la préfèrent à toutes les autres de l'Égypte. On y trouve des oiseaux d'une forme très-belle, d'un plumage gris, avec un collier de plumes noires, et le bec rouge ainsi que les pattes; on leur donne le nom de *darradj* (21): leur chant est mélodieux, et ils disent, suivant l'interprétation des gens du pays qui comprennent leur chant: *La farine que donnent les épis est agréable; loué soit celui qui est avant tout et éternel!* Un homme qui voyage pour la première fois dans cette province, s'imagine, quand il les entend, entendre la voix d'un homme. Une des singularités remarquables de cette province, c'est que la plupart des habitans sèment la canne à sucre, la colocase et le riz sur l'eau qui couvre la terre, parce que le lac dont nous avons parlé est plus élevé que la superficie du terrain. Près de la ville de Menzalèh est une grande saline dont le sel se transporte dans toute l'Égypte: on tire aussi de cette province une immense quantité de grenades.

La ville de Damiette est limitrophe de cette province vers le nord. C'est une place considérable: on marche l'espace d'un *bérid* (22) entre les jardins dépendans de Damiette, avant d'arriver à la ville même. Damiette est située sur la rive du Nil près de la Méditerranée: c'est un des ports les plus considérables, et il est fréquenté par un grand nombre de vaisseaux. On y trouve des oiseaux et des poissons inconnus par-tout ailleurs:

çe produit même est affermé ; on en vend l'été comme l'hiver, et l'on en transporte, tant frais que secs, dans toute l'Égypte, En cet endroit sont deux tours, bâties l'une dans Damiette, *Pag. 9.* l'autre en face de celle-ci sur la rive occidentale du Nil. Les vaisseaux qui y prennent terre passent entre ces deux tours, auxquelles est attachée une chaîne, afin qu'aucun bâtiment ne puisse y passer sans avoir obtenu la permission du commandant de la place. On fabrique à Damiette une grande quantité de sucre qui s'exporte dans toutes les provinces. Il seroit trop long de détailler tout ce qui concerne cette ville, et c'est pour cela que je me suis contenté d'en parler d'une manière abrégée.

Au couchant de Damiette, en traversant le Nil, est la province nommée *Garbiyyèh* ; elle renferme quatre villes, Mahallèh, Nahrariyyèh, Fowa et Sémennoud : on y compte aussi trente bourgs qui ressemblent à autant de villes, et qui produisent chacun annuellement 12,000 pièces d'or de contribution foncière. Il y a dans cette province plus de cinq cent quarante villages : et c'est à elle qu'appartient le canton qu'on nomme *Sakhawiyyèh*, que bien des gens prennent pour une province particulière, quoiqu'il fasse partie de celle dont nous parlons. Il en est de même du canton nommé *Mozahimiyyatani*, qui renferme beaucoup de villages, et qu'on prend aussi pour une province distincte, quoique ce ne soit qu'une partie de la province de Garbiyyèh. Cette province est sans contredit la plus considérable de toutes celles de l'Égypte.

La province de *Monoufiyyèh* est limitrophe de celle dont nous venons de parler et tient le premier rang après elle. La ville de Monouf, qui est très-considérable, est en grande partie ruinée : on dit que c'étoit autrefois la ville royale de Pharaon. *Pag. 10.*

A cette province appartient l'île de Bénou-Nasr, qui divise le fleuve en deux parties, et où se trouve la ville d'Abyar.

Au-dessus de cette île et de toute cette province, en traversant

le Nil, est la province de *Bohaïrèh*; elle est fort étendue, et renferme la grande ville de Damanhour. Dans cette province est un lieu nommé *Tarranèh*: c'est là que se trouve le *natroun*, dont les tisserands se servent pour la préparation de leurs toiles (23).

Dans cette même province habitent des Arabes Bédouins, dont le nombre est incalculable. J'ai ouï dire à un homme très-âgé, que dans un massacre qui eut lieu parmi les Arabes de cette province, il en fut tué plus de trois mille (24).

Du IV.e livre: *Du premier Ministre nommé* Saheb Vizir.

L'Alcoran et la Sunna autorisent positivement le souverain à faire choix d'un vizir pour s'en faire aider dans l'administration. Dieu, en racontant l'histoire de Moïse, lui fait dire: « Donne-moi, Seigneur, un vizir choisi parmi les personnes » de ma famille (25). » Dieu dit encore: « Nous lui avons » donné son frère Aaron pour vizir (26). » Wahidi (27), dans son commentaire sur l'Alcoran, dit que le mot *vizir* signifie *refuge* et *aide*. Le prophète a dit aussi: « Si un homme étant » chargé d'administrer les intérêts des Musulmans, il plaît à » Dieu de le traiter favorablement, il lui donnera un vizir » homme de bien, qui lui rappellera son devoir, s'il vient à l'ou- » blier, et l'aidera à le remplir, s'il ne l'a pas perdu de vue; » mais si Dieu n'a pas pour lui de favorables intentions, il lui » donnera un mauvais vizir, qui ne lui rappellera pas son » devoir quand il viendra à l'oublier, et ne l'aidera pas à s'en » acquitter quand il l'aura présent à son souvenir. »

Pag. 11. On donne trois étymologies différentes du mot *vizir*. On le dérive d'abord de *wizr* (28), qui signifie *poids*, *fardeau pesant*; et en effet, le vizir soulage le souverain en portant son fardeau. En second lieu, on le dérive du [illegible] [refuge]; et c'est en ce sens que Dieu emploie le [illegible] dans ce passage de

l'Alcoran : *Non certes, il n'y aura point de refuge [la wèzèra]* (29). Le roi effectivement a recours au conseil, à la prudence et à la sagesse de son vizir, et y cherche son refuge. Suivant la troisième étymologie, le mot *vizir* vient d'*azr* [le dos] (30), et c'est en ce sens que Dieu, dans le récit de l'histoire de Moïse, se sert de ces expressions, *Fortifie par son moyen mon dos [azri*, c'est-a-dire *dhahri]* (31) ; en effet le vizir est le soutien du roi, comme le dos soutient tout le corps.

Quant au titre de *Saheb* qu'on donne au vizir, voici comme on rapporte l'origine de cette dénomination. Abou'lkasem Ismaïl, fils d'Abou'lhasan Abbad et petit-fils d'Abbas fils d'Abbad Talékani, étoit la merveille de son temps et le phénix de son siècle par ses rares talens et ses vertus. Il étoit l'ami et le compagnon ordinaire d'Abou'lfadhl, fils d'Omaïd, et en conséquence on l'appeloit *Saheb Ebn-alomaïd*, c'est-à-dire, l'ami d'Ebn-Omaïd. Quand il fut dans la suite devenu vizir, on le désigna d'une manière absolue par le surnom de *Saheb*, qui lui demeura. Par une suite de cela, on a donné le même titre à ceux qui ont occupé la charge de vizir après lui. Saheb, fils d'Abbad, fut vizir de Mouayyad-eddaula, et ensuite de son frère Fakhr-eddaula (32).

On raconte qu'un khalife avoit pour vizir (33) un homme dont la langue n'étoit pas libre, et qui ne pouvoit pas bien prononcer les *r*. Il savoit employer très à propos, et sans nuire au sens, les mots dans lesquels cette lettre ne se rencontre point, en sorte que personne ne s'apercevoit de son défaut, et que le khalife lui-même ne l'avoit pas remarqué depuis qu'il l'avoit pour vizir. Des envieux cependant s'étant ligués contre lui, informèrent le khalife de cette particularité, et firent tant qu'à la fin le prince lui ordonna d'écrire, en son nom, une lettre qui contenoit entre autres choses ces mots : « Les officiers de « Basra feront creuser un canal dans lequel un cavalier, Pag. 12.

» armé de sa lance, puisse passer; » [*Alomaraou bilbasrati yahfarouna nahran yamourrou bihi'lfarisou biroumhihi*]. Le khalife lui dit, Écrivez cela; et quand il eut fini d'écrire, le khalife lui ordonna de lire ce qu'il avoit écrit; le vizir lut donc les mots suivans: *Alwoukélaou bilfaïhaï youdjadwilouna djadwalàn yahdhou bihi'lcouméïtou bikanatihi* (34), c'est-à-dire, « Les » préposés d'Alfaïha creuseront un canal dans lequel un alezan » puisse marcher avec sa lance. » Le khalife fut charmé de l'adresse de ce vizir.

Ce ministre se nommoit *Nedjm*. Le khalife avoit un fils appelé *Yahya*. L'attachement du vizir pour ce jeune prince donna lieu à des soupçons infames. Comme le vizir portoit une bague sur laquelle étoient gravées quelques lettres, ses envieux parvinrent à faire lire au khalife ce qui étoit gravé sur cette bague; on crut y reconnoître ces mots: *Nedjmoun aschaka Yahya* [*Nedjm a brûlé d'amour pour Yahya*]. Le khalife ordonna qu'on fît mourir le vizir. Le malheureux vizir fit demander au prince la permission de paroître devant lui; et ayant été amené en présence du khalife, il lui demanda pour quelle faute on le punissoit. Que signifie, lui demanda le khalife, ces lettres qu'on lit sur ton cachet? C'est, répondit le vizir, le grand nom de Dieu, emprunté de l'Alcoran. Lis-le, dit le khalife. Le vizir lut à l'instant: *Au nom de* Ha-mim-aïn-sin-kaf, *délivre-moi* (35). Le khalife approuva beaucoup sa justification, le fit revêtir d'une pelisse, et lui fit des excuses.

FIN de l'extrait de l'ouvrage de Khalil Dhahéri, fils de Schahin.

NOTES DU N.° X.

(1) Ce titre annonce assez que l'ouvrage duquel j'ai tiré le morceau suivant, n'est lui-même que l'extrait ou l'abrégé d'un ouvrage plus considérable, intitulé كشف الممالك في بيان الطرق والمسالك, *Exposition détaillée des provinces, contenant le tableau des chemins et des routes*. C'est pour cela que celui-ci est nommé زبدة *la Crême*. D'Herbelot a parlé de l'un et de l'autre ouvrage, d'après Hadji-Khalfa, aux mots *Caschf almemalek* et *Zobdat kaschf almemalek*. L'auteur de ces deux ouvrages est Khalil Dhahéri, fils de Schahin. Le surnom *Dhahéri* indique, je pense, que Khalil, ou son père Schahin, avoit été esclave ou mamlouk de Mélic-aldhaher Seïf-eddin Abou'lfath Tatar, l'un des sultans de la dynastie des Mamlouks Circassiens, mort en 824 [1421], après un règne de trois mois. J'ai trouvé dans le كتاب السلوك لمعرفة دول الملوك de Makrizi, plusieurs passages qui contiennent, je crois, diverses circonstances relatives à notre auteur.

Makrizi parle, aux années 811 et 812, d'un mamlouk nommé *Schahin*, qui étoit *déwadar* ou porte-écritoire de l'émir Schaïkh : c'est sans doute le père de Khalil. Suivant le même historien, le 7 de redjeb 839, le sultan Barsébaï revêtit d'une pelisse l'émir *Gars-eddin* غرس الدين Khalil, fils de Schahin, qui avoit été précédemment gouverneur d'Alexandrie. On le nomma inspecteur de la fabrication des monnoies au Caire. Au mois de redjeb 840, Khalil, à qui Makrizi donne alors le titre de *vizir*, fut nommé conducteur de la caravane; et il se rendit en cette qualité, avec la pompe accoutumée, le 19 de schawal, à Birket-alhaddj, rendez-vous des pélerins, d'où il partit le 23. Il conserva néanmoins la place d'inspecteur de l'hôtel des monnoies, qu'il fit exercer par son frère. Le 5 de rébi premier 841, notre émir fut revêtu d'une pelisse et nommé gouverneur de Carc, où il se rendit tout de suite. L'année suivante 842, au mois de djoumada second, le sultan Djakmak le fit passer du gouvernement de Carc, à celui de Safad, et il devint alors *grand émir*. Au mois de dhou'lkaada de la même année, il passa au gouvernement

de Malatia : enfin, au mois de rébi premier 843, il devint امير الف ou *commandant d'un corps de mille hommes*, et remplaça, à Damas, en cette qualité, l'émir Altanboga. Makrizi ne parle plus de Khalil depuis cette époque jusqu'à l'année 844, où se termine son ouvrage.

Khalil nous apprend lui-même que le premier ouvrage duquel celui-ci est extrait, formoit deux gros volumes divisés en 40 chapitres, et composés de 60 cahiers, de format in-folio : il en a extrait celui-ci, qu'il a divisé en 12 chapitres, et *qu'il a fait très-court, parce qu'il étoit occupé*, dit-il, *à composer d'autres ouvrages.*

يقول العبد الفقير لله تعالى خليل بن شاهين الظاهرى لطف الله به انى صنّفت كتابا وسمّيته كشف الممالك وبيان الطرق والمسالك يشتمل على مجلّدين ضخمين يشتملان اربعين بابا جملة ذلك ستّين (ستّون) كراسا فى قطع الكامل معتمدا فى ذلك ما شاهده العيان او تحقّقته من نقل الثقاة الاعيان الذين يركن اليهم غاية الاركان وما اطّلعت عليه من كتب المتقدّمين وما وجدته منقولا عن المشايخ المعتبرين ثم رايت ذلك الكتاب المصنّف مطوّلا فانتخبت من ملخّصه هذا المجلّد وسمّيته زبدة كشف الممالك وبيان الطرق والمسالك وجعلته اثنى عشر بابا واختصرت الكلام فيه لكون اشتغالى بغيره من المصنّفات

Les mots فى قطع الكامل que j'ai rendus par *de format in-folio*, me paroissent signifier à la lettre, *en feuilles de toute la grandeur du papier. Voyez* une expression analogue, pour dire *de format in-quarto*, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tom. XLIX, pag. 785.

Voyez sur le mot معتمدا régissant immédiatement l'accusatif, le tome I.er de ce recueil, pag. 315, note (20), et pag. 394, note (2).

La composition de cet ouvrage est postérieure à la conquête de l'île de Chypre par le sultan Barsébaï, dont on trouve le récit dans le XII.e livre; mais je présume qu'elle est antérieure à l'an 839, peut-être même de plusieurs années, l'auteur ne prenant ni le titre

de *vizir*, ni le surnom honorifique de *Gars-eddin*, que Makrizi lui donne dès l'année 839, ni même le titre de *gouverneur d'Alexandrie*, place qu'il avoit occupée avant d'être promu au rang de vizir. M. de Guignes, qui a fait usage de ce livre, nomme l'auteur *Zahéri*.

Le manuscrit duquel a été pris le texte que je publie, est numéroté 695 parmi les manuscrits arabes de la bibliothèque du Roi : il est d'une écriture parfaitement belle, et souvent ornée de lettres d'or. Toutes les voyelles s'y trouvent; mais les règles de la grammaire n'y sont pas toujours observées. Il a été écrit pour la bibliothèque du sultan Mélic-alaschraf Abou'lnasr Kaïtbai, et par conséquent entre 872 et 901. On voit sur le frontispice une note qui contient la donation qu'en a faite ce sultan au collége construit par ses ordres dans le *Sahra* الصحرا (tome I.[er] de ce recueil, note (79), pag. 194), le 16 de dhou'lkaada 890. Sur la première et la dernière page de chaque cahier étoit écrit, en gros caractères, suivant l'usage, le mot وقف *legs*, qu'on a tâché d'effacer en lavant et grattant le papier, mais qui est encore très-reconnoissable.

J'ai aussi consulté un second exemplaire du même ouvrage, apporté d'Égypte, où il faisoit partie de la bibliothèque de l'Institut du Caire: il m'a fourni quelques corrections.

On trouve une notice très-détaillée de l'ouvrage de Khalil, dans la troisième édition du *Voyage en Syrie et en Égypte*, de M. de Volney, tom. I.[er], pag. 247-287. Je crois que cette notice est due à feu M. Venture, qui s'étoit beaucoup occupé de cet ouvrage, et je la citerai sous son nom.

Je ne m'étendrai point, dans ces notes, sur les détails géographiques ou historiques de toute nature auxquels le texte de Khalil pourroit donner lieu; je me bornerai aux observations qui me paroîtront indispensables.

(2) Je traduis ainsi les mots بحر الظلمات *la mer Ténébreuse*, et j'observe d'avance que par-tout où j'ai traduit *la mer Méditerranée*, il y a dans le texte البحر المحيط, nom qui se prend ordinairement pour l'Océan.

Il doit paroître assez singulier que Khalil ait donné à la Méditerranée le nom de البحر المحيط *mer environnante*, qui désigne d'ordinaire l'Océan; mais sans doute il a considéré cette mer comme un golfe de l'Océan, et comme faisant avec lui une seule et même mer.

D'ailleurs il faut observer que les écrivains arabes d'Égypte ne nomment guère la mer simplement البحر, mais qu'ils y ajoutent toujours, ou du moins le plus souvent, une épithète. La raison en est qu'en Égypte on donne le nom de *mer* بحر au Nil, comme dans l'Inde au Gange, et ailleurs à l'Euphrate, à cause de la grandeur de ces fleuves. Aussi voit-on qu'Abd-allatif, parlant du Nil, dit que toutes les branches de ce fleuve versent leurs eaux dans *la mer salée* وجميع شعبه تصبّ في البحر الملح (Abdollatiphi *Historiæ Ægypti compendium*, édition in-4.° de 1800, pag. 2 et 236, et *Relation de l'Égypte* par Abd-allatif, p. 7). Schems-eddin Mohammed Bakéri Siddiki, fils d'Abou'lsorour, dans l'ouvrage dont j'ai donné une notice (Not. et Extraits des manuscrits, tom. I, pag. 165 et suiv.), emploie, en parlant du golfe Arabique, la même expression qui m'avoit paru singulière quand je rédigeai cette notice (*ibid.* pag. 169). Et Khalil dit aussi (ci-devant pag. 4) que les marchands qui viennent en Égypte, des régions méridionales, *par la mer salée* (c'est-à-dire, par le golfe Arabique), abordent à Koseïr. Je pense aujourd'hui que l'on ne doit pas regarder cette expression *la mer salée*, comme une dénomination particulière à telle ou telle mer, mais bien comme destinée à caractériser la mer proprement dite, par opposition au Nil. Il en est de même de l'expression de Khalil: le mot المحيط *environnante*, n'est ici que pour déterminer le mot البحر à la signification de *mer*.

L'usage de donner au Nil le nom même de la mer est très-ancien en Égypte, puisque nous apprenons de Diodore de Sicile que les Égyptiens donnoient à ce fleuve le nom d'*Océan* (Diod. Sicul. *Bibl. hist.* liv. 1, §. 96, édition de Wesseling, tom. I, pag. 108).

Je profiterai de cette occasion pour expliquer une expression qui se trouve dans l'Histoire d'Égypte de Schems-eddin, fils d'Abou'lsorour, et que j'ai observée dans la notice ci-dessus citée (Not. et Ext. des manus. de la bibl. du Roi, tom. I, pag. 261), sans en déterminer positivement la signification. Cet auteur dit que le 16 du mois de faménot, *on ouvre la mer de Roum.* Le passage des lettres de Busbecq que je vais rapporter, servira de commentaire à ce texte. Il dit dans sa troisième lettre: *Cùm Græcorum sacerdotibus mos sit certo veris tempore aquas consecrando MARE CLAUSUM veluti RESERARE, ante quod tempus non facilè se committunt fluctibus, ab eâ cerimoniâ*

nec Turcæ absunt. Paratis ergo rebus ad navigandum, subinde ad Græcos accedunt, percunctanturque an nondum etiam sit aquis bene; quod si negent, navigationem differunt; si factum respondeant, naves conscendunt ac navigant. (Voyez A. G. Busbequii *Legat. Turc. epistolæ quatuor*, Hanau 1629, pag. 160.) Il faut consulter relativement à cet usage une note de M. de Villoison (Annales des voyages, par M. Malte-Brun, tom. II, pag. 166).

Ce que je viens de dire relativement au sens que les Arabes d'Égypte donnent à cette expression *la mer salée*, est confirmé positivement par M. Savigny, dans l'ouvrage qu'il a publié sous le titre d'*Histoire naturelle et mythologique de l'Ibis*, pag. 137. « Ils appellent, dit-il en » parlant des Égyptiens, la mer *bahhar al-malehh* بحر الملح, et le » Nil *bahhar alhhalou* بحر الحلو, *bahhar alnil* بحر النيل, ou sim- » plement *bahhar* بحر. »

Puisque j'ai eu occasion de parler ici de l'ouvrage de M. Savigny, je remarquerai que, parmi les argumens qu'il emploie pour prouver que l'ibis des anciens est un oiseau de la famille des courlis, très-connu aujourd'hui en Égypte, et qu'il désigne, ainsi que M. Cuvier, sous le nom de *numenius ibis*, il allègue la ressemblance du nom que les habitans de l'Égypte donnent à cet oiseau, avec celui que les anciens Égyptiens donnoient à l'ibis.

« L'oiseau que je présente, dit-il (pag. 38), comme l'ibis noir, » n'a pas perdu son ancien nom égyptien, celui de *leheras* ou *ieheras*, » qu'Aristote nous a conservé; et qui se retrouve, pour ainsi dire, sans » altération, dans le nom arabe *el-hareiz* (on prononce aussi *el-hareis* » et même *el-hereis*), que cet oiseau reçoit à Menzalé, à Damiette, » à Rosette et dans tout le Delta, des Égyptiens de nos jours. »

A cela est jointe une note de M. Belletête, dont l'objet est de faire voir que les Arabes, en faisant passer dans leur langue le prétendu mot égyptien *leheras* ou *ieheras*, ont dû le changer en الحارس ou الحارز. Tout ce qu'a dit à ce sujet M. Belletête, est très-juste; mais il n'y a pas lieu à en faire ici l'application: car il y a tout sujet de croire que le nom égyptien de cet oiseau étoit *ibis*, et qu'Aristote n'a jamais dit qu'il se nommât *leheras*. Mais Albert le Grand, sur l'autorité duquel M. Savigny attribue ceci à Aristote, n'ayant connu les écrits de ce philosophe que dans des traductions latines faites originairement d'après une version arabe, aura attri-

bué au philosophe grec ce qui appartenoit à un commentateur arabe, et aura pris pour un ancien nom égyptien de l'ibis, son nom arabe tant soit peu altéré dans la traduction latine dont il faisoit usage.

(3) Dans le manuscrit 695, on lit الجزر, et dans le manuscrit de l'Institut du Caire, الحزر. Je n'ai point hésité à y substituer الخزر qui est indubitablement la vraie leçon.

Les Khozars ou Khazars sont une nation turque qui avoit son principal établissement au nord-ouest de la mer Caspienne, le long du fleuve *Étel* اتل, ou Volga, et qui, dans le VII.ᵉ siècle de l'ère chrétienne, étendoit sa domination jusqu'à la mer Noire. Les Arabes en distinguent deux espèces: les uns sont blancs, et les autres bruns. Kazwini, dans l'ouvrage intitulé عجائب البلدان, dit:

الخزر جيل عظيم من الترك بلادهم خلف باب الابواب الذى يقال له الدربند وهم صنفان صنف بيض اصحاب الجمال الفائق وصنف سمر يقال لهم قرا خزر

Entre autres particularités, il rapporte qu'ils ont leur résidence sur le Volga; que leur souverain porte le titre d'*ilek* يلك; qu'on trouve parmi eux des Chrétiens, des Juifs, des Musulmans et des idolâtres. « On raconte, ajoute-t-il, que quand leur roi a passé quarante » ans, ses proches le déposent ou le tuent, sous prétexte qu'il n'a plus » le jugement sain, et n'est plus propre à administrer l'empire. »

حكى ان ملكهم اذا جاوز الاربعين عزلوه او قتلوه خاصّته وقالوا هذا قد نقص عقله لا يصلح لتدبير الملك

Man. ar. de Saint-Germain-des-Prés, n.° 397, 6.ᵉ climat.

On peut consulter sur les Khozars, M. de Guignes, *Hist. des Huns* tom. II, pag. 507; Nic. Witsen, *Noord en Oost Tartarye*, pag. 708, éd. de 1785; M. W. Ouseley, *the Oriental Geography of Ebn Haukal*, pag. 186-192, et l'extrait que j'ai donné de ce dernier ouvrage dans le Magasin encyclopédique, 7.ᵉ année, tom. VI, pag. 33 et suiv.; M. Fræhn, *Ueber die Russen und Chasaren*, pag. 5 et suiv., et *Ibn-Foszlans... Berichte über die Russen ælterer Zeit*, pag. 64 &c.

On donne le nom de *mer des Khozars* à la mer Caspienne; mais nous apprenons de Masoudi, dans le كتاب التنبيه والاشراف

(man.

(man. de Saint-Germain-des-Prés, n.° 337), que de son temps beaucoup de personnes donnoient ce même nom au Pont-Euxin.

On appeloit aussi *fleuve des Khozars* نهر الخزر le Volga, parce qu'il traversoit le pays occupé par ces peuples. Je transcrirai ici un passage assez curieux de l'ouvrage que je viens de citer, sur ce fleuve et sur le pays des Khozars.

« Au nombre des fleuves qui se jettent dans cette mer, dit Mas-
» oudi, est le fleuve de Khozar, qui traverse la ville d'Étel, capitale
» du royaume des Khozars. Précédemment leur capitale étoit la ville
» de Bélandjar. C'est dans ce fleuve que la rivière de Bertas verse
» ses eaux. On appelle *Bertas* une grande nation turque qui habite
» entre le Khowarezm et le pays des Khozars, mais que l'on com-
» prend parmi ce dernier peuple. De grands vaisseaux remontent le
» fleuve des Khozars, chargés de marchandises et de différentes sortes
» d'effets tirés du Khowarezm. D'autres vaisseaux venant du pays
» occupé par les Bertas, portent des peaux de renards noirs, qui sont
» les fourrures les plus renommées et les plus chères. Il y en a aussi
» des rouges, des blanches qui le disputent aux peaux de fouine,
» et des mouchetées; les moins estimées sont celles dites d'*Arabie*.
» Pour les noires, elles ne se trouvent nulle part ailleurs que dans
» ce pays et dans les contrées voisines. Les rois des nations barbares
» les recherchent à l'envi; on en fait des bonnets et des fourrures:
» ces peaux noires sont d'un très-grand prix. On en transporte à
» Derbend, à Berdhaa, et en divers lieux du Khorasan: on en
» fait aussi une grande exportation dans le pays des Khirkhizes, d'où
» elles passent dans les contrées des Francs et en Espagne. Ces mêmes
» pelleteries noires et rouges sont transportées de là dans le Magreb,
» et certaines personnes s'imaginent qu'elles viennent primitivement
» de l'Espagne, ou des pays occupés par les Francs et les Sclavons,
» qui sont contigus à l'Espagne. Ces renards sont d'un tempérament
» très-chaud et très-sec, comme on le reconnoît à la qualité chaude
» de leur chair; et leurs peaux sont plus chaudes que celles d'aucun
» des autres animaux couverts de poils: elles ressemblent par leur tem-
» pérament au feu, à cause de l'excès de chaleur et de sécheresse qui
» les caractérise, et elles conviennent aux personnes d'un tempérament
» humide et aux vieillards. Le khalife Mahdi étant à Reï, voulut
» connoître quelles étoient les pelleteries les plus chaudes. Il prit pour

» cela des bouteilles qu'il remplit d'eau, et dont il enveloppa la tête
» avec différentes sortes de pelleteries : il faisoit cette expérience dans
» une année extrêmement froide, et où il tomboit beaucoup de neige.
» Le lendemain matin il se fit apporter les bouteilles et les trouva toutes
» gelées, excepté celles dont on avoit enveloppé le col avec des peaux
» de renards noirs. Celles-ci n'étoient pas gelées, ce qui prouva que ces
» peaux surpassoient toutes les autres en chaleur et en sécheresse. »

ممّا يصبّ الى هذا البحر من الانهار.... نهر الخزر الذى يمرّ بمدينة ايل (lisez اتل) دار مملكة الخزر فى هذا الوقت وكانت دار مملكتهم قبل ذلك مدينة بلنجر واليه يصبّ نهر برطاس وبرطاس امّة عظيمة من الترك بين بلاد خوارزم ومملكة الخزر الا انها مضافة الى الخزر تجرى فى هذا النهر السفن العظام بالتجارات وانواع الامتعة من بلاد خوارزم وغيرها من بلاد برطاس تحمل جلود الثعالب السود وهى اكرم الاوبار واكثرها ثمنا منها الاحمر والابيض الذى يفصل بينه وبين الفنك والخلنجى وشرّها النوع بالاعرابى (je lis المعروف بالاعرابى) وليس يوجد الاسود منها فى العالم الا فى هذا الصقع وما قرب منه ويتباهى الملوك من الاعاجم بلبس هذه الجلود ويتّخذ منه القلانس والفرآء ويبلغ الاسود منه الثمن الكثير وقد يحمل منه الى ناحية الباب والابواب وبردعة وغير ذلك من بلاد خراسان وربما يحمل الى بلاد الجيبزى الخزرى (je lis الى بلاد الخيرخيز) ثم الى بلاد الافرنجة والاندلس ويصار بهذه الجلود من السواد (السود) والحمر الى بلاد المغرب فيتوهّم المتوهّم انها من بلاد الاندلس وما اتّصل بها من بلاد الافرنجة والصقالبة وطبعها حارّ يابس شديد الحرارة يدلّ على ذلك مرارة لحمه وجلده (je lis حرارة لحمها وجلدها) اشدّ حرّا من جلود سائر الاوبار

وهي تشبه في مجاري (je lis مزاجها) بالنار لغلبة الحرارة واليبس تصلح للرطوبين والشيوخ وكان المهدي في مقامه بالري احب امتحان اي الاوبار اشد حرارة فعمد الى قوارير فملاها ماء وشد روسها بانواع الاوبار وكان ذلك في سنة شديدة البرد كثيرة الثلج ثم دعاها حين اصبح فوجدها جامدة الا ما شد راسه بجلد الثعلب الاسود فانه لم يجمد فعلم انه اشدها حرا ويبسا

Man. ar. de Saint-Germain-des-Prés, n.° 337, fol. 42 et 43.

Saadias a employé le mot خلنجي (Gen. ch. 31, v. 10 et 12), pour le mot hébreu ברדים, comme Castell l'a observé, d'où l'on peut conclure qu'il indique une fourrure mouchetée; et c'est en effet ce que signifient les mots خلنج et خلنك en persan. (*Voyez* le *Thes. ling. orient.* de Méninski, 2.^e^ édition.) Peut-être le genre de fourrure nommé خلنجي a-t-il quelque rapport, pour la couleur, avec la fleur de l'arbre appelé خلنج : cette fleur est mêlée de rouge, de jaune et de blanc. *Voyez* l'Histoire de Timour par Ebn-Arabschah, édition de M. Manger, tom. I, pag. 468.

(4) J'ai imprimé والمسلمون, conformément aux règles de la grammaire, quoique les deux manuscrits, par une faute qui tient à l'usage de l'arabe vulgaire, et qui est fréquente dans Makrizi, portent والمسلمين.

(5) Alcor. sur. 43, v. 50, édition de Hinckelmann.

(6) On trouve une expression pareille à celle-ci dans Fakhr-eddin Razi, pag. 13, lig. 3 du texte arabe, tome I.^er^ de cette Chrestomathie.

(7) Alcor. sur. 3, v. 89, édition de Hinckelmann.

(8) Dans le manuscrit du Caire, on lit المستغيض au lieu de المستفاض.

Un passage de Makrizi expliquera ce que dit ici Khalil. Voici de quelle manière s'explique ce savant écrivain : « Il faut savoir que, » dans les temps anciens, l'Égypte renfermoit cent cinquante-trois » nomes, dans chacun desquels on comptoit une ville et trois cent » soixante-cinq bourgs. Avant la dévastation de ce pays par Nabu- » chodonosor, il y avoit déjà soixante-huit nomes dépeuplés. Quand, » après la ruine de l'Égypte par ce conquérant, ce pays fut rétabli

» et repeuplé, on n'y compta plus que quatre-vingt-cinq nomes. Le » nombre en diminua encore, jusqu'à l'époque de l'islamisme; car » il n'y avoit alors que quarante nomes habités: ils avoient chacun » tous leurs bourgs, sans qu'il en manquât un seul. *Alors toute » l'Égypte fut divisée en deux parties: l'une nommée* kibli, *c'est celle » qui est au midi de la ville de Misr; et l'autre appelée* bahri, *com- » prenant tout ce qui est au nord de cette capitale. La totalité de l'Égypte, » tant méridionale que septentrionale, fut partagée en vingt-six dépar- » temens.* »

استقرت ارض مصر كلها في الجملة على قسمين الوجه القبلي وهو ما كان في جهة الجنوب من مدينة مصر والوجه البحري وهو ما كان في شمال مدينة مصر وقد قسمت الارض جميعها قبليها وبحريها على ستة وعشرين عملا

Man. ar. de la bibl. du Roi n.° 682, fol. 41 *recto.*

Je n'avois pas d'abord cru nécessaire de justifier la traduction des mots قبلي et بحري que j'ai rendus dans Khalil par *méridionale* et *septentrionale*. Mais cette traduction, par rapport au premier de ces deux mots, ayant été attaquée, à l'occasion d'un passage de Makrizi, dans l'*Allgemeine Litteratur-Zeitung* de Halle (octobre 1804, n.° 298, pag. 139), par la personne qui a rendu compte de l'ouvrage intitulé *Encyclopædische Uebersicht der Wissenschaften des Orients*, je dois faire voir que cette critique est mal fondée. Je dis donc qu'en Égypte le mot قبلي signifie exclusivement *méridional*, et le mot بحري *septentrional*. On dit même dans ce pays قبّل pour *aller vers le midi*, et بحّر pour *aller vers le nord*. Le passage de Makrizi que je viens de citer, fournit une preuve de ce que je dis ici; mais en voici un qui est encore plus précis.

« Ces quatre côtés, le midi, le nord, le levant et le couchant, » sont les quatre points dont on se sert pour déterminer les limites » de tout pays, terre ou maison, dont on veut décrire la position » et l'étendue. Mais il faut observer que quand les habitans de » l'Égypte veulent décrire la position d'un lieu quelconque, au lieu » de dire *le côté du midi*, ils emploient cette expression *le côté de la » kibla*, et disent en conséquence *la limite* KIBLI *aboutit à tel ou*

» *tel terrain*, au lieu de *la limite* DJÉNOUBI ; de même ils disent « *la limite* BAHRI [c'est-à-dire, maritime] *aboutit à tel ou tel endroit*, » entendant par le mot *bahri* la limite septentrionale. Cela donne lieu » à une erreur, relativement à ces deux points cardinaux, pour certains » lieux : car les lieux qui ont la même latitude que la Mecque, lorsqu'ils » ont une longitude moindre que celle de cette ville, ont véritable- » ment leur kibla précisément au levant. Ceux au contraire qui ayant » la même latitude que la Mecque, sont plus éloignés en longitude » que cette ville, ont justement le couchant pour kibla. Si donc l'on » décrit les quatre limites de quelque terrain ou maison situé dans » un des lieux dont il s'agit [en employant pour la limite méridio- » nale le mot *kibli*], il arrive que deux des points cardinaux sont » confondus sous une même dénomination. Le même inconvénient » a lieu si l'on dit *le côté bahri [maritime]* pour *le côté opposé à la* » *kibla*, et que l'on détermine la position des lieux, soit terres, soit » maisons, situés entre ces deux points cardinaux, par rapport aux » lieux qui sont sous le même parallèle : souvent cela occasionne » une erreur, parce qu'il y a des lieux par rapport auxquels *la mer* » et *la kibla* ne font qu'un seul et même point cardinal. »

هذه الجهات الاربع هي التي ينسب اليها ما يحد من البلاد
والاراضي والدور الا ان اهل مصر يستعملون في تحديدهم بدلا
من الجهة الجنوبية لفظة القبلية فيقولون الحد القبلي ينتهي
الى كذا ولا يقولون الحد الجنوبي وكذلك يقولون الحد البحري
ينتهي الى كذا ويريدون بالبحري الحد الشمالي وقد يقع في
هاتين الجهتين الغلط في بعض البلاد وذلك ان البلاد التي توافق
عروضها عرض مكة اذا كانت اطوالها اقل من طول مكة فان
القبلة فيها تكون نفس المشرق بخلاف البلاد التي توافق عروضها
عرض مكة الا ان اطوالها اطول من طول مكة فان القبلة في
هذه البلاد تكون نفس المغرب لمن حدد في شيء من هذه البلاد
ارضا او مسكنا بحدود اربعة فانه يصير حدان منها حدا واحدا

وكذلك جهة البحر لما جعلوها قبالة جهة القبلة وحددوا ما
بينهما من الاراضى والدور بما يسامتها منه فانهم ايضا ربما
غلطوا وذلك ان القبلة والبحر يكونان في بعض البلاد في جهة واحدة

Man. ar. de la bibl. du Roi n.° 682, fol. 9 *recto.*

Ce passage est d'autant plus décisif, que Makrizi fait remarquer dans ces expressions le défaut d'exactitude qui a frappé le critique allemand, et dont il a rejeté la faute sur la traduction.

J'ai en ma possession un acte passé en Égypte, portant donation, en faveur d'établissemens religieux, de différentes maisons et boutiques situées au Caire; et dans la désignation des tenans et aboutissans, les quatre points cardinaux y sont toujours indiqués par les mots شرقي *oriental*, غربي *occidental*, قبلي *méridional* et بحري *septentrional.*

Ebn-Arabschah, dans la Vie de Timour (tome II, pag. 14 de l'édition de M. Manger), emploie aussi le mot قبلي dans le même sens, en parlant d'une inscription persane, qu'il dit avoir vue dans la grande mosquée de Hamat, *sur la muraille méridionale, vers sa partie orientale*, من الجانب الشرقي على حائطة القبلي (comme on lit dans le manuscrit arabe de la biblioth. du Roi, n.° 709); mais ici le mot قبلي ne signifie *le côté du midi*, que parce que c'est effectivement le côté de la kibla, la Mecque étant au sud-est de Hamat.

(9) Dans le manuscrit n.° 695, on lit ici et ailleurs جارى. C'est une faute d'orthographe; je l'ai corrigée en écrivant تجار, et on lit ainsi dans le manuscrit du Caire.

(10) Notre auteur écrit *Itfih*, et je crois que c'est la vraie prononciation.

(11) Le canal dont il est ici question, semble ne pouvoir être que celui qu'on nomme بحر يوسف et المنهي *le Canal de Joseph* et *Menhi*. Khalil donne le nom de *Menschièh* à l'endroit où ce canal reçoit les eaux du Nil: la plupart des voyageurs et des géographes placent la prise d'eau de ce canal à Dérout-alschérif; d'autres la placent plus au sud, près de Mellawi. Il est vraisemblable que l'on accorderoit facilement les relations des divers écrivains, si l'on connoissoit exactement la position des lieux qu'ils nomment, et qui sans doute étoient placés à peu de distance les uns des autres, sur ce canal, ou sur la rive du Nil, près de l'endroit où il commençoit.

Dans le manuscrit arabe de la Bibliothèque du Roi, n.° 693, qui contient un tableau de toutes les villes, bourgs et villages de l'Égypte, avec l'étendue de leur territoire et le montant des contributions qu'ils devoient payer, tableau dressé sous le règne du sultan Mélic-alaschraf, en l'an 777, et que j'ai publié à la suite de la Relation de l'Égypte par Abd-allatif, pag. 593 et suiv., on trouve, dans le département d'Oschmouneïn, جزيرة دروة سربام (pag. 695), دروط وهي دروة اشموم ام نخلة (ibid.), ملوى et منشية العز والمغلقة (pag. 697), et dans le canton particulier de Manfélout (pag. 698), دروة سربام qui est, ainsi que Banoub, بانوب (voyez Vansleb, Nouv. Rel. d'Égypte, pag. 382), une dépendance de la province d'Oschmouneïn, comme l'observe l'auteur de ce tableau. Dans un autre manuscrit du même genre appartenant à la bibliothèque du Vatican, qui porte le n.° 267, et dont on trouve une courte notice dans la *Biblioth. Or. Clément. Vat.* d'Assemani, tom. I, pag. 627, n.° 44, on lit pareillement dans le département d'Oschmouneïn, جزيرة دروة سربام (fol. 22 *recto*), دروة اشموم nommé aussi دروة النخل (fol. 25 *recto*), دروة سربام (*ibid.*), et, toujours dans le département d'Oschmouneïn, ملوى et منشية العز والمغلقة (fol. 38 *recto*). Ces différens lieux, دروة اشموم *Dérout-Oschmoum*, nommé aussi *Dérout-alnakhl*, et que Djélal-eddin, cité par Kircher (*Œd. Æg.* part. 1, chap. 3), nomme اسموں *Asmoun*, دروة سربام *Dérout-Sirbam*, qui est le même que *Dérout-alschérif*, comme on le verra tout-à-l'heure, ملوى *Mellawi*, et منشية العز والمغلقة *Menschiet-alizz-wéalmogalaka*, qui est sans doute le *Menschièh* de notre auteur, ont tous servi à désigner l'embranchement du canal de Joseph dans le Nil. Voyez sur ce canal, M. Hartmann, *Edrisii Africa*, 2.ᵉ édition, pag. 469 et suiv.; et *Erdebeschreibung, das Paschalik Egypten*, tom. I, pag. 1019.

Il ne faut pas confondre le lieu nommé ici *Menschièh*, avec un autre endroit du même nom situé à peu de distance d'Ikhmim, sur la rive occidentale du Nil, et remarquable par diverses antiquités. Il y a en Égypte un grand nombre de lieux qui portent le nom de *Menschièh*: celui qui est dans le canton d'Ikhmim, et qui appartient à la province d'Osyout, est nommé dans le manuscrit n.° 693 (Relat. de l'Égypte, pag. 701), *Menschat-Ikhmim* منشاة اخميم. Il porte le même nom dans

le manuscrit du Vatican, n.° 267 (fol. 38 *recto*) : suivant le P. Sicard on le nomme *Menschiet-alnédé. Voyez* Nouv. Mémoires des Missions, tom. II, pag. 151.

Le lac Salé dont parle notre auteur n'est autre chose que celui que les Arabes nomment *Birket-alkaroun* بركة القرن, dont les eaux sont salées et fournissent du sel pour saler le poisson que l'on y pêche : ce n'est que lors de l'inondation du Nil que les eaux de ce lac deviennent potables.

J'ai dit que *Dérout-Sirbam* et *Dérout-alschérif* n'étoient qu'un seul et même lieu. *Dérout* devroit se prononcer دروة *Derwat ;* mais l'usage vulgaire a prévalu. Gagnier, cité par Michaëlis dans la Description de l'Égypte d'Abou'lféda, pag. 11 du texte, note (r), a bien déterminé l'orthographe et la prononciation de ce nom ; et je le trouve écrit de la même manière dans les deux manuscrits que j'ai cités, et dans Makrizi, si ce n'est que dans un manuscrit de cet auteur, on lit سربامر, ce qui sans doute est une faute. Cet historien nous apprend à quelle époque ce village a changé son nom en celui de *Dérout-alschérif* : ce passage se trouve dans la Description du canal de Joseph, que je crois devoir rapporter :

خليج الفيّوم والمنهى مما حفره نبى الله يوسف الصديق عم عند ما عمّر الفيّوم كما هو مذكور فى خبر الفيّوم من هذا الكتاب وهو مشتقّ من النيل لا ينقطع جريه ابدا واذا قابل النيل ناحية دروة سربام التى تعرف اليوم بدروة الشريف يعنى ابن ثعلب الثائر فى ايّام الظاهرية بيبرس تشعّبت منه فى غربيّه شعبة تسمّى المنهى تستقلّ نهرا يصل الى الفيّوم وهو الآن عرف بحر يوسف وهو نهر لا ينقطع جريانه فى جميع السنة فيسقى الفيّوم عامّة سقيانا دائما ثم ينجرّ فضل مآئه فى بحيرة هناك ومن العجب انه ينقطع مآوه من فوهته ثم يكون له بلل دون المكان المبدى ثم يجرى جريا ضعيفا دون مكان البلل ثم يستقلّ نهرا جاريا لا يقطع

الا بالسفن وتتشعب منه انهار وينقسم قسما يعم الفيوم يسقى قره ومزارعه وبساتينه وعامة اماكنه

« Le canal de Fayyoum, qu'on nomme aussi *Menhi*, est du nombre » de ceux que fit creuser le prophète de Dieu, le juste Joseph, lors- » qu'il rendit habitable la contrée de Fayyoum, comme nous le disons » dans ce livre, à l'endroit où nous parlons du Fayyoum. Ce canal » dérive ses eaux du Nil, et les eaux y coulent en tout temps. En » face de Derwat-Sirbam, qu'on nomme aujourd'hui *Derwat* ou *Dé-* » *rout-alschérif*, du nom du schérif Ebn-Thaleb, qui se souleva du » temps du sultan Mélic-aldhaher [Rocn-eddin Abou'lfath] Bibars » [Bondokdari], sur la rive occidentale du Nil, dérive de ce fleuve » un bras qu'on nomme le *Menhi*, et qui forme une rivière qui vient » jusque dans le Fayyoum : on l'appelle aujourd'hui *le fleuve de* » *Joseph*. Cette rivière coule toute l'année sans interruption, et arrose » tout le Fayyoum, sans jamais se dessécher; le surplus de ses eaux » se perd dans un lac de cette contrée. Ce qu'il y a de bien singulier, » c'est que ce canal est à sec à son embranchement [dans le Nil] ; » qu'un peu au-dessous il commence à être tant soit peu humide ; » que plus bas encore il coule foiblement ; qu'il devient ensuite une » rivière considérable qu'on ne peut passer que dans des bateaux. De » ce canal en dérivent un grand nombre d'autres, et, en se partageant » ainsi, il embrasse tout le Fayyoum, et arrose les villages, les terres » en culture, les jardins et toute l'étendue de cette contrée. »

Man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 682, fol. 40 *recto* et *verso*.

Il faut consulter sur le canal du Fayyoum et sur celui de Menhi, M. Et. Quatremère, *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte*, tom. I, pag. 396 et suiv.

(12) Il s'agit ici d'une sorte de pâte que le père Sicard nomme *nédèh*, et qu'il décrit ainsi en parlant de *Menschièh* au canton d'Ikhmim. « Nous nous arrêtâmes, dit-il, à Menschièh (il écrit » *Memchié*).... Les voyageurs avec qui j'étois allèrent faire leurs » provisions, et entre autres celle d'une espèce de pâte singulière » nommée *nédèh*, qui ne se trouve qu'à Menschièh : c'est ce qui a » fait nommer ce bourg *Menschièh-alnédéh*. Cette pâte se fait de » grains de froment : on les fait germer en les trempant dans l'eau » pendant quelques jours ; on les laisse sécher ensuite, et, étant

» séchés, on les broie sous la meule, puis on les jette dans une » chaudière pleine d'eau pour les faire cuire jusqu'à une certaine » consomption. De tous ces apprêts il se forme une espèce de con- » fiture très-douce et agréable, quoique sans sucre et sans miel. Les » gens du pays en font grand cas et en sont très-friands. » (*Voyez* Nouv. Mém. des Missions, tom. II, pag. 151.) Norden en parle aussi tom. II, pag. 73 de l'édition donnée par M. Langlès. M. Savary, qui a copié ces voyageurs, a cru que le nom de cette pâte étoit ندى, car il dit qu'elle se nomme *alnédé, rosée* (Lettres sur l'Ég. tom. II, pag. 88). Le P. Sicard dit que cette pâte ne se fait qu'à Menschièh : cela pouvoit être vrai de son temps, et non du temps de Khalil. M. Sonnini, qui a passé à Menschièh, ne nous apprend rien sur ce genre de friandise. (Voyage de Sonnini, tom. III, pag. 309.)

Dans la notice de l'ouvrage de Khalil, qui se trouve dans la 3.e édition du Voyage de M. de Volney (tom. I, pag. 252), on lit : » Manfélout, territoire détaché de la province d'Osyout, avec trente » villages, fait de l'indigo superbe (en 1442). » C'est indubitablement la traduction de ce passage de Khalil :

وبه ايضا مدينة منفلوط التى تعمل فيها النيدة الموصوفة ومفرود
من الاقليم المذكور نيف وثلاثون بلدا مضافة الى منفلوط

M. Venture, ne connoissant pas la signification du mot نيدة, aura cru qu'il falloit lire نيلة ou plutôt نيل qui signifie de l'*indigo*. Mais le manuscrit du Caire confirme la leçon du manuscrit 695, et ne permet pas d'admettre la conjecture de ce savant interprète.

Abd-allatif parle de cette espèce de pâte ou de confiture nommée *neïdèh*, et il indique la manière de la préparer. Dans le chapitre 6 de la première partie de son ouvrage, à l'occasion des mets particuliers à l'Égypte, il dit (Relation de l'Égypte, pag. 311) : « Du » nombre des mets particuliers à l'Égypte, est celui que l'on nomme » *neïdèh* ; c'est une préparation assez semblable au *khabis*, d'un rouge » tirant sur le noir, et d'une saveur légèrement sucrée. On la prépare » avec du blé que l'on fait germer et cuire ensuite, jusqu'à ce qu'il » ait jeté toute sa substance dans l'eau. Après cela on clarifie cette eau, » et on la fait cuire jusqu'à ce qu'elle épaississe ; quand elle est à ce » point, on jette dessus de la farine, ce qui la fait prendre, et on

» l'ôte de dessus le feu. On vend cette confection au prix du pain. » Quand elle est préparée de cette manière, on la nomme *neïdèh* » *albousch*. On peut aussi faire cuire l'eau seule jusqu'à coagulation, » sans addition de farine ; et alors on l'appelle *neïdèh makoudèh* (c'est- » à-dire *coagulée*) : cette seconde espèce est plus chère et meilleure » que la première. »

Ailleurs (pag. 314), le même écrivain compte cette pâte au nombre des choses qui font la nourriture ordinaire du peuple en Égypte.

Voyez sur le *khabis* la Relation de l'Égypte par Abd-allatif, p. 107.

Djélal-eddin Soyouti, dans le كتاب حسن المحاضرة في اخبار مصر والقاهرة, parle aussi de cette pâte والنيدة المعمولة من القمح, qu'il compte au nombre des avantages qu'offre l'Égypte (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 791, fol. 390 *verso*) ; et plus loin (fol. 391 *recto*), il dit, en rapportant les paroles d'un ancien écrivain nommé Ebn-Amrou Kendi, auteur du livre intitulé فضائل مصر : « On a en Égypte l'huile de rave, » le baume, l'opium, l'*abermis* (sorte de poisson), l'hydromel, la datte » nommée *berni*, le *lébakh*, la laitue, la capre, la cire, le miel, le » vinaigre de vin, les lupins, les pois, le *zarrak*, le *neïdèh*, le citron » bariolé et les poulets éclos dans le fumier. On raconte que Marie, » mère de Jésus, se plaignant à son Seigneur qu'elle avoit trop peu » de lait pour nourrir son fils, Dieu lui inspira de faire bouillir du » *neïdèh*, dont elle lui donna à manger : » c'est-à-dire, sans doute, *de faire du neïdèh en faisant bouillir du froment dans l'eau.*

قال وبها زيت الفجل ودهن البلسان والافيون والابرميس وشراب العسل والبسر البرني واللبخ والخس والكبر والشمع والعسل وخل الخمر والترمس والجلبان والزراق والنيدة والاترج الابلق والفراريج الزبلية وذكر ان مريم عليها الصلاة والسلام شكت الى ربها قلة لبن عيسى فالهمها ان غلت النيدة فاطعمته اياها

J'ignore le sens du mot *zarrak* زراق. Dans un autre manuscrit on lit زداق. L'*abermis* est l'ἄβραμις d'Athénée et d'Oppien. (Voy. *P. E. Jablonski Opuscula*, tom. I, pag. 4.) On peut comparer ceci avec l'extrait de Schems-eddin que j'ai inséré dans les Notices et Extraits des manuscrits, tom. I, pag. 254, 255 et 258.

Voyez aussi l'Histoire d'Égypte d'Ebn-Ayyas, man. ar. de la bib. du Roi, n.° 595 A, *olim* 673 B, tom. I, fol. 12 *verso*.

M. Varsy m'a appris que le *neïdèh* se prépare encore à présent de la manière décrite par Abd-allatif et par le P. Sicard, et que, quoique sans sucre, cette bouillie faite avec de la farine de blé germé, est douce. Celle qu'on voit au Caire, y est apportée de la Haute-Égypte.

(13) Suivant le manuscrit 693, le canton particulier de Manfélout contenoit plusieurs lieux qui étoient détachés de la province d'Oschmouneïn. Dans le manuscrit du Vatican, n.° 267, on a laissé en blanc (fol. 15 *verso*) le détail des lieux qui devoient former le canton de Manfélout, et l'on n'y lit que le titre الاعمال المنفلوطية.

(14) M. Venture évalue l'ardeb à 192 livres (Voyage en Syrie et en Égypte, par M. de Volney, tom. I, pag. 252).

L'ardeb, suivant M. Varsy, est une mesure de capacité qui varie beaucoup selon les lieux, et qui dans le même lieu est encore différente pour chaque espèce de grains. « Cependant, ajoute-t-il, l'évaluation de M. Venture est beaucoup trop foible, même pour le plus petit *ardeb*, qui équivaut à plus de 192 livres, ce qui me fait croire qu'il y a dans l'endroit cité une faute d'impression, et que M. Venture avoit écrit 292 livres. C'est en effet le poids d'un *ardeb* de blé au Caire : à Rosette, l'*ardeb* de blé pèse 430 livres. »

(15) Dans la notice déjà citée (Voyage en Syrie et en Égypte, tom. I, pag. 252), M. Venture a ajouté sur l'*Oasis du milieu*, et sur celle qu'on nomme داخلة *intérieure*, quelques détails qui ne se lisent point dans notre auteur.

(16) Dans le manuscrit du Caire on pourroit lire الكنود, au lieu de الكنوز ; mais la leçon du manuscrit 695 est la véritable : كنوز est le pluriel de كنز, comme زنوج est celui de زنج, et كنز *Canz* est le nom d'une nation ou d'une tribu arabe qui habitoit au-dessus d'Oswan. C'est à Makrizi que je dois la connoissance de cette tribu. Voici ce qu'il en dit dans la description d'Oswan.

« Masoudi dit que la ville d'Oswan est habitée par une nation d'Arabes qui descendent de Kahtan, de Nézar, de Rébia et de Modhar, et par des Arabes de Koreïsch. . . Kémal Djafar Edfouï dit : . . . A Oswan demeuroient les descendans de Canz qui sont de la postérité de Rébia, ces émirs dont on a souvent chanté les louanges, et dont la cour étoit

» très-fréquentée. Le savant illustre Abou'lhasan, fils de Garam, a composé à leur sujet des Mémoires, dans lesquels il a rapporté toutes leurs » belles actions et ce qui illustre leur mémoire, et il a recueilli les noms » de ceux qui ont célébré leurs louanges. Quand le sultan Salah- » eddin Yousouf, fils d'Ayyoub, envoya une armée contre Canz- » eddaula et ses gens, ceux-ci abandonnèrent leurs maisons : on y » entra, et l'on y trouva les poésies qui avoient été composées en leur » honneur..... Il y avoit ordinairement à Oswan un corps de troupes » bien armées, en garnison, pour garantir cette ville frontière des » incursions des Noirs et des Nubiens. Quand l'empire des Fatémites » commença à s'affoiblir, on négligea cette mesure de sûreté; et le » roi des Nubiens, à la tête de plusieurs myriades d'hommes, surprit » Oswan, se campa dans l'île qui est en face de la ville, et fit prison- » niers les Musulmans qui y demeuroient. Depuis ce moment, cette » ville perdit peu-à-peu toute sa splendeur, et *les enfans de Canz* » اولاد الكنز s'en emparèrent postérieurement à l'année 790 : ils y » commirent toute sorte de ravages, et eurent de fréquentes guerres » avec les gouverneurs d'Oswan, jusqu'aux grandes calamités qui af- » fligèrent l'Égypte en 806. A cette époque tout le Saïd fut ruiné; le » souverain ne conserva plus aucune autorité sur Oswan, et n'eut » plus même de lieutenant dans cette ville. Elle demeura donc aban- » donnée pendant plusieurs années. Au mois de moharram 815, la » tribu de *Hawara* هوارة fondit sur Oswan : ils firent la guerre aux » enfans de Canz, les obligèrent à prendre la fuite, tuèrent un grand » nombre d'hommes, emmenèrent les femmes captives ainsi que les » enfans, pillèrent tout, et s'en allèrent avec leurs prisonniers, après » avoir détruit les murs de la ville. Ils la laissèrent ainsi entièrement » dépeuplée et sans habitans.

قال المسعودى ومدينة اسوان يسكنها خلق من العرب من قحطان ونزار وربيعة ومضر وخلق من قريش...وقال الكمال جعفر الادفوى...كان بثغر اسوان بنو الكنز من ربيعة امراء ممدحون مقصودون صنع لهم الفاضل السديد ابو الحسن بن

برام سيرة ذكر فيها مناقبهم واسماء من مدحهم ومن ورد
عليهم ولما ارسل السلطان صلاح الدين يوسف بن ايوب جيشا
الى كنز الدولة واصحابه نزحوا عن البلاد فدخلوا بيوتهم
فوجدوا بها قصائد من مدحهم .... وكان باسوان رجال من
العسكر يستعدون بالاسلحة لحفظ الثغر من هجوم النوبة والسودان
عليه فلما زالت الدولة الفاطمية اهمل ذلك فثار متملك النوبة
في عشرات آلاف ونزل تجاه اسوان في جزيرة واسر من كان فيها
من المسلمين ثم تلاشى بعد ذلك امر الثغر واستولى عليه اولاد
الكنز من بعد سنة تسعين وسبعماية فافسدوا فسادا كثيرا
وكانت لهم مع ولاة اسوان عدة حروب الى ان كانت المحن منذ
سنة ست وثماني ماية وخرب اقليم الصعيد ارتفعت يد السلطنة
عن ثغر اسوان ولم يبق للسلطان في مدينة اسوان وال واتضع
حاله عدة سنين ثم زحفت هواره في محرم سنة خمس عشرة
وثمانماية الى اسوان وحاربت اولاد الكنز وهزموهم وقتلوا كثيرا
من الناس وسبوا ما هناك من النساء والاولاد واسترقوا الجميع وهدموا
سور المدينة ومضوا بالسبي وقد تركوها خرابا لا ساكن فيها

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 682, fol. 108 *verso* et 109 *recto*; et n.° 676, fol. 136.

Léon l'Africain parle de la tribu de Hawara, qu'il nomme *Haoara*, dans la Description du Saïd. *Voyez* J. Léon, *Descr. Africæ*, p. 725, édition de Leyde, 1632.

Lorsque Salah-eddin fut devenu maître de l'Égypte, il envoya des troupes sous la conduite de son frère Mélic-aladel, dans la Haute-Égypte, pour réprimer une troupe de rebelles composée d'Égyptiens et de Noirs, qui, sous la conduite de Canz-eddaula, ravageoient le territoire de Kous.

C'est ce que Makrizi rapporte dans le كتاب السلوك لمعرفة دول الملوك, en ces termes :

فيها جمع كنز الدولة والى اسوان العرب والسودان وقصد القاهرة يريد اعادة الدولة الفاطمية وانفق فى جموعه اموالا كثيرة وانضم اليه جماعة ممن يهوى هواهم فقتل عدة من امرآء صلاح الدين .... فجهز السلطان صلاح الدين اخاه الملك العادل فى جيش كثيف ومعه الخطيب مهذب بمايتى فارس فسار ...... فلقيه كنز الدولة بناحية طود وكانت بينهما حروب فر فيه كنز الدولة بعد ما قتل اكثر عسكره ثم قتل فى سابع صفر وقدم العادل الى القاهرة فى ثامن عشرينه

« En cette année (570), Canz-eddaula, gouverneur d'Oswan, » rassembla une armée d'Arabes et de Nègres, et marcha vers le » Caire dans le dessein de rétablir la puissance des Fatémites : il dé- » pensa beaucoup d'argent pour rassembler cette armée ; tous ceux » qui partageoient les mêmes vues se joignirent à lui, et il tua plu- » sieurs des émirs de Salah-eddin . . . . Alors le sultan envoya contre » lui son frère Mélic-aladel avec une forte armée ; le khatib Mouhad- » dhib-eddin l'accompagna aussi, à la tête de deux cents cavaliers. » Canz-eddaula vint à la rencontre de l'ennemi, dans le territoire » d'un village nommé *Toud* : après plusieurs actions, il prit la fuite, » ayant perdu la plus grande partie de ses troupes. Il fut tué lui- » même le 7 de safar, et Mélic-aladel revint au Caire le 28 du » même mois. »

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 672, fol. 39 *recto*.

Voyez sur ces faits l'auteur du *Raudhataïn* كتاب الروضتين, man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 707 A, à l'année 570 ; Renaudot, *Hist. patriar. Alexand.* pag. 541 ; Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. IV, pag. 16, et p. 642 et 644 ; Boha-eddin, *Vit. et res gestæ Salad.* p. 40 ; M. Ét. Quatremère, *Mémoires histor. et géogr. sur l'Égypte*, tom. II, pag. 84 et suiv. ; J. L. Burkhardt, *Travels in Nubia*, pag. 25 et suiv. Canz-eddaula est nommé par erreur *Cundûs* الكنفد dans la Vie de Salah-eddin par Boha-eddin.

Makrizi, dans sa Description historique et topographique de Misr et du Caire, au chapitre où il parle de la Nubie, dit positivement: « Les enfans de Canz-eddaula se sont emparés de la Nubie, et y ont » régné depuis l'an...... On bâtit à Dongola une djami pour servir » de retraite aux étrangers. »

قال مؤلّفه رحمه الله وقد غلب اولاد كنز الدولة على النوبة

وملكوها من سنة ..... وبنى بدنقلة جامع ياوى اليه الغرباء

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C, fol. 150 *recto*.

Les *Conouz* prennent leur nom de celui de leur chef ou émir qui porte le surnom ou titre honorifique de *Canz-eddaula*, c'est-à-dire, *le trésor de l'empire*. M. Et. Quatremère, dans ses Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte (tom. II, pag. 86 et suiv.), a rapporté un passage tiré d'un petit traité de Makrizi, qui nous fait connoître l'origine de ces Arabes, et l'époque de leur établissement dans la contrée d'Oswan, et qui nous apprend que le premier de leurs chefs qui reçut le titre de *Canz-eddaula*, se nommoit *Abou-macarim Hibat-allah* ابو مكارم هبة الله. Il reçut ce nom du khalife fatémite Hakem-biamr-allah, en récompense des services qu'il avoit rendus à ce prince, lors de la révolte d'Abou-Racwa, et il le transmit à ses successeurs. *Voyez* sur Abou-Racwa, le tome I.er de ce recueil, pag. 99 et 100, et pag. 159, note (42).

Dans le passage de la Description historique et topographique de Misr et du Caire, de Makrizi, que j'ai rapporté, cet historien cite un écrivain qu'il nomme *Kémal Djafar Edfouï* : son nom entier est *Kémal-eddin Abou'lfadhl Djafar Edfouï, fils de Yagleb* (ou peut-être *Tagleb*), *fils de Djafar*; il est auteur d'une Histoire du Saïd ou de la Haute-Égypte, intitulée الطالع السعيد في تاريخ الصعيد. Il mourut de la peste au Caire, en l'année 749, à l'âge de près de 90 ans. *Voyez* le كتاب حسن المحاضرة de Soyouti, man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 791, fol. 222 *recto*.

Les *Conouz* forment encore aujourd'hui une peuplade établie sur les frontières de la Nubie, à peu de distance d'Oswan ou Syène. Le voyageur Bruce en parle ainsi dans la description de Syène. « Nous vîmes, dit-il, les pauvres *Kennouss*, peuple qui habite sur » les bords du Nil, au-delà de la seconde cataracte de Nubie. Pour » se procurer leur nourriture journalière, ils se tiennent derrière

» les

» les rochers, un hameçon à la main, cherchant à attraper un peu » de poisson, et ils ne nous parurent ni très-adroits ni très-heureux » à ce métier. Les *Kennouss* ne sont pas noirs, mais très-bruns; et » leur tête est couverte de cheveux et non de laine. Ils sont petits, » minces, agiles, et semblent toujours affamés. Je fis signe à l'un » d'entre eux que je voulois lui parler; mais me voyant environné » de gens à cheval et d'armes à feu, il n'eut pas assez de confiance » pour s'approcher. Alors je laissai mes gens et mes armes, et je marchai » seul vers eux. Cela ne les retint point, ils se reculèrent toujours; » et comme je persistois à les suivre, ils prirent la course et se cachèrent » parmi les rochers. » *Voyez* Voyage aux sources du Nil, trad. française, tom. I, pag. 172; *voyez* aussi *ibid.* tom. IV, pag. 690.

(17) Il y a ici quelques inexactitudes grammaticales dans le texte: j'ai traduit comme s'il y avoit اصطنعها et فيها, comme on lit auparavant كل حجر منها.

J'ai inséré dans le Magasin encyclopédique, année 6.^e, tom. VI, une dissertation sur l'étymologie des noms que les Grecs et les Arabes donnent aux pyramides: j'ai cité dans cette dissertation deux passages d'Abd-allatif et de Makrizi, qui tendent à établir un rapport entre هَرَم, nom arabe des pyramides, et la racine arabe هرم qui signifie *être dans le dernier période de la vieillesse*, et qui attribuent cette étymologie à Galien. Je rapporterai ici le texte de Makrizi:

وقد فتح المامون نقبا من هذا الهرم ووجد فيه زلاقة تصعد الى
بيت مربع مكعب وجد في سطحه قبر رخام وهو باق فيه الى
اليوم ولم يقدر احد بحطه وبذلك اخبر جالينوس انها قبور
فقال في آخر الخامسة من تدبير الصحة بهذا اللفظ وهم يسمون
من كان في هذا السن الهرم وهو اسم مشتق من الاهرام التى
اليها صائرون عن تقريب

Man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 682, fol. 64 *verso*.

J'ai fait voir dans cette dissertation ce qui avoit donné lieu au traducteur arabe de Galien, de lui prêter cette pensée.

(18) Il y a dans le texte البحر المحيط, ce qui signifie ordinairement l'*Océan*, comme je l'ai déjà observé.

(19) On nomme ordinairement cette branche du Nil *Abou-Meneddja*, et c'est ainsi que d'Anville l'appelle. Nos deux manuscrits portent bien clairement *Bénou-Moneddja*. Abou'lféda dit de même en parlant de Bilbeïs :

ويمرّ بها من الانهار الآخذة من النيل حال زيادته نهر يعرف
بجر ابن منجّا ومن النهر المذكور شرب تلك الناحية باسرها

La seule différence, c'est qu'il dit au singulier *Ebn-Moneddja*, au lieu qu'ici notre auteur emploie le pluriel. Makrizi nous servira encore à découvrir l'origine de cette dénomination. Il dit :

بحر المنجّا هذا الخليج تسمّيه العامّة ببحر ابي المنجّا والذى حفره
الافضل ابن امير الجيوش في سنة ستّ وخمسمية وكان على حفره
ابو المنجّا بن شعيا اليهودى فعرف به وقد ذكر خبر حفر هذا
الخليج عند ذكر مناظر الخلفاء ومواضع نزههم من هذا الكتاب

« *La rivière de Moneddja*. On nomme communément ce canal *la* » *rivière d'Abou'lmoneddja* : c'est Afdhal, fils d'Émir-aldjoyousch, qui » l'a fait creuser en 506. Le soin de ce travail fut confié à un juif » nommé *Abou'lmoneddja*, *fils d'Isaïe*, et l'on donna son nom au canal. » Nous avons raconté l'histoire de l'ouverture de ce canal, dans l'en- » droit de cet ouvrage où il est parlé des belvédères et des maisons » de plaisance des khalifes. »

Je ne veux point rapporter ici ce que dit Makrizi dans l'endroit auquel il renvoie ; j'observerai seulement qu'Abou'lmoneddja n'avoit entrepris ce travail que sur la demande des habitans et des laboureurs de la province de Scharkiyyèh, qui tiroient de trop loin les eaux du Nil, *et dont*, par cette raison, *les terres manquoient souvent d'irrigation* وكان اكثرها يشرق في اكثر السنين. Abou'lmoneddja fut mal récompensé de ses bonnes intentions et de son travail ; car, quand il présenta l'état de la dépense à Afdhal, celui-ci s'écria : *Cette dépense est trop forte pour que nous la supportions toute entière, et que le canal porte le nom d'Abou'lmoneddja*, غرّمنا هذا المال جميعه والاسم لابي المنجّا. Abou'lmoneddja fut mis en prison, où il resta deux

ans, et fut ensuite exilé à Alexandrie. On trouve dans les *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte*, de M. Et. Quatremère (tom. I, pag. 62 et suiv.), beaucoup de détails curieux sur ce canal.

(20) Je ne m'étendrai point sur l'état actuel du lac Menzalèh ou lac de Tennis, sur lequel on peut consulter le précieux mémoire et la carte du général Andréossy, dans le recueil intitulé *Mémoires sur l'Égypte* (tom. I.er, pag. 165 à 211); mais je ferai connoître un passage de Masoudi, qui n'a pas, je crois, été remarqué, et qui fixe l'époque où ce lac a pris l'étendue qu'il a aujourd'hui.

R. Pococke a supposé, avec beaucoup de vraisemblance, que le lac Menzalèh avoit été formé par la mer, qui s'étoit emparée des terrains bas et marécageux que laissoient auparavant sur cette côte les débordemens du Nil. (Voyez *a Descr. of the East.* tom. I, pag. 18.) Si l'on fait attention à la manière dont s'exprime Strabon (liv. XVII, p. 1154, édition d'Almeloveen), on reconnoîtra que de son temps il y avoit déjà un grand lac qui régnoit au-dessus des bouches Mendésienne et Tanitique, et que, entre cette dernière et la bouche Pélusiaque, il y avoit un grand nombre d'étangs et de marécages entremêlés de beaucoup de villages: Péluse même étoit environnée de semblables marécages. *Ὑπὲρ τὸ Μενδήσιον στόμα, καὶ τὸ Τανιτικὸν, λίμνη μεγάλη, καὶ ὁ Μενδήσιος ἐστὶ νομὸς, καὶ ὁ Λεοντοπολίτης... εἶτα τὸ Τανιτικὸν στόμα... Μεταξὺ δὲ τοῦ Τανιτικοῦ, καὶ τοῦ Πηλουσιακοῦ λίμναι, καὶ ἕλη μεγάλα καὶ συνεχῆ, κώμας πολλὰς ἔχοντα. Καὶ αὐτὸ δὲ τὸ Πηλούσιον κύκλῳ περικείμενα ἔχει ἕλη, ἅ τινες Βάραθρα καλοῦσι καὶ πέλματα.* Peut-être, à cette époque, ces lacs et ces marécages formés par les eaux du Nil n'étoient-ils encore que des dépôts d'eau douce; la mer s'en étant emparée dans la suite, en a fait une seule masse d'eaux, qui, salées pour l'ordinaire, deviennent douces quand le Nil, lors de l'inondation, y verse un volume d'eau plus considérable. Le passage de Masoudi que je vais citer, se trouve dans le مروج الذهب (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 598, fol. 116 et 117). Cet écrivain raconte que du temps d'Ahmed, fils de Touloun (vers 260 de l'hégire), on amena à ce prince un Copte âgé de cent trente ans, qui demeuroit dans la partie la plus reculée du Saïd et étoit très-instruit. Interrogé par le prince et les gens de sa cour, sur divers objets, il satisfit leur curiosité. « On le questionna, entre autres choses, » sur l'origine du lac de Tennis et de Damiette; et il répondit que » ce pays avoit été autrefois le plus agréable, le plus fertile et le plus » riche de toute l'Égypte; que ce n'étoient que des jardins, des palmiers,

» des vignes, des arbres et des champs en culture; dans une partie » élevée de cette contrée, il y avoit des cours d'eau, et les villages » occupoient le pays plat: ..... cette contrée étoit arrosée d'eaux » abondantes, et de canaux qui couloient l'été comme l'hiver et portoient » la fécondité dans tous les jardins et les terres en culture; le surplus des » eaux se rendoit à la mer par tous les canaux, et par le lieu qu'on » nomme *Ostoum* (c'est le mot grec *σόμα*, *bouche*). Entre la mer et » ce pays, il y avoit alors une journée de marche. En l'an 251 de l'ère de » Dioclétien, les eaux de la mer s'emparèrent d'une partie des lieux » qu'on nomme aujourd'hui *le lac de Tennis*, et les submergèrent: elles » augmentèrent ensuite d'année en année, au point qu'elles couvrirent » tout ce pays. Tous les villages qui étoient dans le plat pays furent » submergés; mais quant à ceux qui étoient dans la partie la plus » élevée, il en resta quelques-uns, comme Touna, Simoud et autres, » qui subsistent encore aujourd'hui et sont environnés d'eau. Les » habitans des villages qui étoient situés dans le terrain qu'occupe » ce lac, portoient leurs morts à Tennis, et les y accumuloient les » uns sur les autres: c'est ce qui forme aujourd'hui les trois tertres » ou monceaux que l'on nomme *Abou'lcoum*. La submersion totale » de cette contrée fut donc consommée en l'an 251 de Dioclétien, » cent ans avant la conquête de l'Égypte par les Musulmans. Un » roi des peuples qui habitoient ce pays, et dont la résidence étoit à » Farma, ayant eu plusieurs guerres à soutenir contre un des princes » de Bélina et des contrées qui en dépendent, des canaux et des fossés » furent tirés du Nil à la mer pour leur servir de remparts contre leurs » attaques respectives: ce fut à cause de cela que les eaux du Nil se » partagèrent en différentes branches dans cette contrée, et finirent » par s'en emparer entièrement. »

فكان مما سئل عنه بحيرة تنّيس ودمياط فقال كانت ارضا لم يكن بمصر مثلها استوآء وطيب تربة وثراوة وكانت جنانا ونخلا وكرما وشجرا ومزارع وكانت فيها مجارٍ على ارتفاع من الارض وقرى على قرارها .... وكان الماء منحدرا اليها لا ينقطع عنها صيفا ولا شتآء يسقون منها جنانهم اذا شاؤا وكذلك زروعهم وسائره يصبّ الى البحر من سائر خلجانه ومن الموضع المعروف بالاستوم

وقد كان بين البحر وبين هذه الارض نحو مسيرة يوم... فلما مضت لدقلطيانس من ملكه مايتان واحدى وخمسون سنة هجم المآء من البحر على بعض المواضع التي تسمّى اليوم بحيرة تنّيس فاغرقه وتزيّد فى كل عام حتى اغرقها باجمعها فما كان من القرى التى فى قرارها غرق واما التى كانت على ارتفاع من الارض فبقيت منها تونه وسيمود وغير ذلك مما هى باقية الى هذا الوقت والمآء محيط بها وكان اهل القرى التى فى هذه البحيرة ينقلون موتاهم الى تنّيس فيقبرونهم واحدا فوق واحد وهى الاكوام الثلاثة التى تسمّى ابو الكوم وكان استحكام غرق هذه الارض باجمعها وقد مضى لدقلطيانس الملك مايتان وخمسون سنة وذلك قبل ان تفتح مصر بمائة سنة قال وقد كان لملك من ملوك الامم كانت داره الفرما مع اركون من اراكنة البلينا وما اتّصل بها من الارض حروب عملت فيه خنادق وخلجان فتحت من النيل الى البحر تمنع كل واحد من الآخر فكان ذلك داعيا لتشعّب المآء من النيل واستيلائه على هذه الارض.

Je dois observer que le mot بحار, dans ce texte, est au pluriel, comme le prouve le verbe كانت : c'est le pluriel de بحرى. On dit بحار et non بحارى. *Voyez* ma Grammaire arabe, tom. I, p. 303, n.° 731.

Ce même passage se trouve cité par *Makrizi* dans la description de Tennis, avec diverses variantes qui m'ont servi à corriger quelques fautes dans le texte de Masoudi. Je ne dissimule pas que Masoudi mêle à ce récit beaucoup de fables; mais cela ne doit pas faire rejeter un fait aussi circonstancié que celui que cet auteur rapporte ici, et dont il fixe l'époque. Masoudi dit dans un endroit *l'an 251*, et ensuite *l'an 250* : il y a, sans doute, un mot omis dans cette dernière date par le copiste. L'an 251 de Dioclétien, ou de l'ère des Martyrs dont se servent les Coptes, répond à l'an de J. C. 535, si l'on commence

cette ère de l'an 284, ou 543 si on la commence, avec Eutychius, de l'an 276. (*Voyez* Renaudot, *Histor. Patriarch. Alexand.* pag. 130.) La conquête de l'Égypte étant de l'an 19 de l'hégire, 640 de J. C., Masoudi a raison de dire que l'événement dont il parle arriva cent ans avant cette conquête. Masoudi répète encore, dans un autre endroit, ce qu'il dit ici des tertres formés à Tennis par les cadavres accumulés des habitans du pays, ce qui est également rapporté par l'auteur de la Géographie publiée sous le nom d'*Ebn-Haukal* par M. W. Ouseley (*the Or. geogr. of Ebn-Haukal*, pag. 36) ; mais dans cet autre passage qui se trouve aussi cité par Makrizi, à la fin du chapitre où il parle des merveilles de l'Égypte, des talismans, des berbis, &c. ces tertres ou monceaux sont nommés ذوات الكوم ou ذات الكوم. Je ne sais si l'on peut rapporter à quelque fait historique ce que dit Masoudi des guerres d'un roi qui résidoit à Farma, contre un prince [ارکون est le mot grec ἄρχων] de Bélina. Je soupçonne que ce dernier nom est corrompu. Bakouï (Not. et Extr. des Man. tom. II, pag. 426), Makrizi et Kazwini parlent d'une ville de ce nom dans le Saïd, où il y a un talisman contre les crocodiles : c'est, sans doute, celle que les voyageurs nomment *Beliene*, *Belianè*, &c., et qui est au-dessus de Djirdjèh ; mais il ne s'agit pas ici d'une ville du Saïd.

(21) Forskal emploie le nom de دراج pour un oiseau d'Arabie dont il n'a pu déterminer l'espèce (*Descr. animal. &c. quæ in itin. Orient. observavit P. Forskal*, pag. 12). Je crois qu'il s'agit ici d'une espèce de perdrix rouge ; car la couleur gris cendré indiquée par notre auteur, ne permet pas de penser qu'il soit question de l'oiseau nommé par les Européens *poule sultane*, et dont M. Sonnini a donné la description dans son Voyage, tom. II, pag. 63 et 64.

La fable relative à la poule de Pharaon, que rapporte Khalil Dhahéri, se retrouve avec quelques différences dans le كتاب عجائب المخلوقات de Kazwini. « Le *darradj* (ou *dorradj*), dit-il, est un oiseau » de bon augure, très-prolifique, qui a le dos bossu, et qui annonce » le retour du printemps. C'est lui qui dit, *La reconnoissance assure » la durée des bienfaits* ; son chant exprime ces mots. L'air serein et » le vent du nord lui sont très-favorables ; mais le vent du midi » lui est si contraire, que, quand ce vent souffle, il ne peut pas voler. » Suivant Djahedh, le *darradj* est un des oiseaux qui ne s'accouplent » pas dans les maisons, mais seulement dans les jardins. »

دُرّاج طير مبارك كثير النتاج محدب الظهر مبشر بالربيع وهو القائل بالشكر تدوم النعم وصوته على هذه الكلمات وتطيب نفسه من الهوآء الصافي وهبوب الشمال ويسوء حاله بهبوب الجنوب حتى لا يقدر على الطيران وذكر الجاحظ ان الدرّاج من الطيور التي لا تتسافد في البيوت وانما تتسافد في البساتين

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 898.

L'auteur du كتاب الدرر المنتقاة (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 990 A) joint le darradj à la perdrix : il rapporte la fable ci-dessus dans les mêmes termes, et cite deux vers d'un poëte nommé *Abou-Taleb Mamouni*, qui a dit au sujet du darradj :

« Nous avons envoyé une beauté ravissante, dont les charmes » égalent et surpassent même ceux des plantes que fait éclore le prin- » temps ; une beauté revêtue d'un manteau de grenade et de myrte, » et d'une robe de jasmin et de lis. »

قد بعثنا بذات حسن بديع كبنات الربيع بل هي احسن
في رداء من جلنار واس وقميص من ياسمين وسوسن

Ces vers sont du mètre appelé الخفيف, qui se compose de deux فاعلاتن, séparés par un مستفعلن.

Voyez sur le chant du *darradj* le تحفة اخوان الصفا, pag. 126. L'auteur de ce livre a renchéri sur les fables de Khalil et de Kazwini.

Suivant Germano di Silesia, درّاج est le *faisan*, et le verbe درّج signifie *contrefaire le chant du faisan* (*Fabrica della ling. arab.* pag. 231 et 445). Dans le Dictionnaire espagnol-arabe de Cañes, les mots espagnols *faysan* et *francolin* sont rendus par درّاج, pluriel دراريج. Le mot درّاج a quelque rapport avec تذرو et تذرو, noms du faisan en persan. Voici ce que m'a écrit à ce sujet M. Varsy : « J'ai toujours » cru, sur l'autorité de Golius, que l'oiseau nommé درّاج qu'on trouve » dans la basse Égypte, étoit le francolin. J'ai un dictionnaire arabe- » italien, compilé par un religieux franciscain, professeur d'arabe » au collége du vieux Caire : درّاج y est rendu par *francolino*. D'après

» cela on pourroit croire que l'oiseau de ce nom dont parlent Khalil » Dhahéri et Kazwini, n'est autre que le francolin, d'autant plus que » leur description est assez conforme à celle que font de ce dernier » nos naturalistes, qui lui donnent un plumage de couleur cendrée, » un collier noir et des pattes rouges. Je n'y vois qu'une difficulté, » c'est qu'il a le bec noir, et que le *darradj*, suivant Khalil Dhahéri, » l'a rouge ; mais il seroit possible qu'il se fût trompé. Ce qui est » beaucoup plus sûr, c'est que cet oiseau n'est pas la poule sultane, dont » je ne puis pas maintenant me rappeler le nom arabe. »

(22) « Le *bérid*, suivant l'auteur du *Kamous*, équivaut à deux para» sanges, ou à douze milles, ou est l'intervalle d'une station à une autre. »

البريد فرسخان او اثني عشر ميلا او ما بين المنزلين

L'auteur du *Sihah* dit que le *bérid* équivaut à douze milles.

(23) On trouve dans les Mémoires sur l'Égypte, tom. I, pag. 223-291, un mémoire du général Andréossy sur la vallée des lacs de Natroun : ce mémoire réunit tout ce qu'on peut desirer à ce sujet.

(24) On s'étonnera peut-être que dans cette description de l'Égypte, Khalil ne dise pas un mot d'Alexandrie : s'il n'en parle pas dans le chapitre d'où ce morceau est tiré, il lui consacre un chapitre entier de ce même livre, comme on peut le voir dans l'extrait de M. Venture (Voyage de M. de Volney, tom. I, pag. 252). Je ne rapporterai que ce qu'il dit des consuls européens résidant dans cette ville :

وبه قناصلة وهم كبار الفرنج من كل طائفة رهينة كلما حدث
من طائفة احدهم ما يشين في الاسلام يطلب منه

« Dans cette ville sont des consuls, c'est-à-dire, de grands seigneurs » d'entre les Francs des diverses nations ; ils y sont comme otages : » toutes les fois que la nation de l'un d'eux fait quelque chose de nuisible » à l'islamisme, on en demande compte à son consul. »

A l'occasion de ce qui est dit ici des consuls européens établis à Alexandrie, il n'est pas hors de propos d'entrer dans quelques détails sur l'origine de ces consulats. Muratori, dans ses *Antiquit. Italiæ medii ævi*, dissert. 30, *de mercatoribus et mercatura sæculorum rudium* (t. II, pag. 887), dit un mot de l'institution des consuls des marchands. Marin, dans sa *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani*

(tom. III, pag. 187), fait mention d'un consul de Venise en Syrie dès 1117. Le même auteur rapporte un traité conclu entre les Vénitiens et le sultan *Malachalladem* (Mélic-aladel) en l'an de l'hégire 636, 1238 de J. C. et non 1258, comme le dit Marin, qui a toujours pris les années mahométanes pour des années solaires, dans lequel il est fait mention du consul vénitien (tom. VI, pag. 337 et suiv.). Marin traite dans un chapitre particulier (tom. IV, pag. 88 et suiv.), de l'origine des bailes et des consuls. Il devoit donc exister des consuls de Venise en Égypte, antérieurement au traité fait en l'année 686 de l'hégire (1289 de J. C.), entre le sultan Mélic-almansour Abou'lfath Kélaoun, fils d'Abd-allah Saléhi, et son fils Mélic-alaschraf Khalil, fils de Kélaoun, d'une part, et don Alphonse, roi d'Aragon, don Jayme, roi de Sicile, et leurs deux frères, don Frédéric et don Pèdre, d'autre part. Ce traité, dont j'ai publié la traduction à la suite de la Notice des manuscrits de don Berthereau, dans le Magasin encyclopédique (année 7.^e, tom. II, pag. 145 et suiv.), contient un grand nombre de dispositions relatives au commerce fait par les sujets des parties contractantes dans les états respectifs de ces princes, aux accidens maritimes, aux secours qui devront être donnés aux bâtimens échoués, aux successions des sujets de ces diverses puissances établis dans les domaines respectifs de celles avec lesquelles elles contractent, aux pirates, aux captifs, aux procès qui peuvent s'élever entre les commerçans des diverses nations alliées, aux transfuges, aux pélerins, aux droits de douanes et autres taxes : cependant le soin de faire exécuter les clauses du traité est uniquement confié à chacune des puissances contractantes, pour tout ce qui se passera dans l'étendue de ses états, sans qu'il soit fait aucune mention que ces souverains doivent établir des commissaires ou consuls dans les places maritimes de ceux avec lesquels ils contractent, pour réclamer ou pour suivre l'exécution du traité.

Le même manuscrit duquel j'ai tiré ce traité (man. de S.^t-Germain-des-Prés, n.^o 118 *bis*), en contient plusieurs autres conclus vers la même époque, parmi lesquels il s'en trouve un fait avec les Génois; et celui-ci prouve qu'à l'époque dont il s'agit, les Génois avoient déjà des consuls dans les états des sultans d'Égypte. Cette pièce n'étant pas connue, on ne sera pas fâché d'en trouver ici la traduction.

« Nous avons raconté, dit l'auteur que nous citons, qu'un Génois

» nommé زكريا بنيت *Benoît Zacaria* » (ou comme les historiens génois le nomment, *Jacharia* ou *Giacaria*) « s'étoit emparé de Tripoli » de Syrie, conjointement avec جبلات برتلما *Barthelemi Djablat* » (peut-être *Giblet*, nom d'une famille de Chypre). » Celui-ci avoit » péri par un effet de la vengeance divine, comme Pharaon (c'est-» à-dire, dans la mer). Pour Benoît Zacaria, il avoit quitté le com-» mandement de Tripoli, pour faire sur la mer le métier de pirate, » *et étoit devenu corsaire* وصار كرساليا. Ayant rencontré un vaisseau » marchand qui sortoit d'Alexandrie, il s'en étoit saisi après une longue » résistance, avoit répandu le sang des marchands et de l'équipage, » et s'étoit emparé de l'argent et des marchandises. Les Génois qui » étoient établis à Alexandrie, appréhendant que la peine des brigan-» dages de Zacaria ne retombât sur eux, montèrent sur un bâtiment » qui leur appartenoit, et s'enfuirent. Le sultan n'en fut pas plutôt » instruit, qu'il fit arrêter tout ce qui restoit de Génois dans ses places, » sans cependant mettre la main sur leurs biens. » (Ceci n'est pas conforme à ce que dit Caffarus, qui raconte ainsi cet événement : *Soldanus verò, his auditis, omnes Januenses quos in terrâ Ægypti invenit, fecit detineri in personis et rebus ; qua de causa mense decembris armata fuit una galea in Janua in qua ivit missaticus pro communi Albertus Spinula, qui pergens ad soldanum relaxationem nostrorum plenariè impetravit.* Voyez *Caffari Annal. Gen.*, dans Muratori, *Rerum Ital. script.* tom. VI, col. 595.) « Les habitans d'Acca et tous les Francs, jusqu'à » الاشكري *Alaschcari* » (c'est sans doute l'empereur grec Jean Lascaris dont l'auteur veut parler, Michel Paléologue, qui régnoit, n'étant considéré que comme le tuteur de l'héritier de Théodore Lascaris), « fermèrent toutes les avenues à la flotte des Génois, et déclarèrent » ne partager en rien leur audace. Benoît Zacaria, ne sachant plus » où se retirer, vint à Gènes ; mais les Génois désapprouvèrent sa » conduite, et retirèrent de ses mains les marchands captifs et les effets » dont il s'étoit emparé. Ils envoyèrent des ambassadeurs au sultan, » pour désavouer la conduite de Zacaria : ils assurèrent le sultan que » Zacaria et Bélanger, fils de Bansal (peut-être *Pansanus* ou *Panzanus*), » le Génois, qui peu de temps auparavant avoit formé une entreprise » sur Tinèh, étoient des révoltés qui avoient secoué le joug de leur » gouvernement, s'étoient faits corsaires, et n'osoient plus paroître » dans les états de Gènes. Ils ajoutoient que, dans la crainte de s'attirer

» la colère du sultan et dans le desir de mériter sa faveur, ils lui ren-
» voyoient les marchands captifs et tout ce qui avoit été pris sur le
» bâtiment. On fit prêter serment aux ambassadeurs, à la cour du sultan,
» sur l'évangile, et en présence des évêques et des moines, qu'ils n'a-
» voient rien recélé des effets ni aucun des marchands qui avoient
» été faits captifs. Les ambassadeurs demandoient à conclure un traité
» de paix. Le sultan se refusa long-temps à leur demande; mais enfin,
» considérant les richesses que la flotte génoise apportoit dans ses
» états, et les sommes considérables qui en revenoient à son trésor,
» il consentit au traité, dont voici la teneur, et qui fut rédigé en
» présence des évêques et des moines.

» *Voici ce que je dis, moi Albert Spinola, ambassadeur du podestat*
» *Bertrand de Carcan* » (*Beltramus Calcanus* dans *Uberti Folietæ Histor. Genuens.* liv. XII, pag. 109; *Beltramus de Carcheno* dans *Caffari Annal. Gen.*, et *Bertraminus de Carcano* dans *G. Stellæ Annal. Gen.* *Voyez* Muratori, *Rer. Ital. scriptores*, tom. VI, col. 595, et tom. XVII, col. 1004), » *des capitaines Obert Spinola et Conrad Doria, et des*
» *sénateurs et conseillers de la commune des Génois* اقول وانا
البرت اسبنولا رسول البوذسطاالرام ذكركان والكنطابية اوبرت
اسبينولا وكرات دوريا والمشايخ واصحاب كمون الجنوية الراى والمشورة

» Je jure par Dieu, par Dieu, par Dieu le très-grand, par la vérité
» du Messie, par la vérité de la Croix sainte, par la vérité du saint
» Évangile, ce qui ne fait tout ensemble qu'un seul Dieu; par la
» vérité de Notre-Dame Marie, par la vérité des quatre évangé-
» listes Luc, Mathieu, Marc et Jean, et par leurs prières et leurs
» bénédictions; par la vérité de cette voix qui est descendue du ciel
» sur le fleuve du Jourdain et a repoussé ses eaux, par la vérité des
» pères qui ont reconnu la loi du baptême, par la vérité du saint
» Évangile, par la vérité de ma religion et de ma croyance; je dé-
» clare m'obliger envers notre seigneur le sultan Mélic-almansour,
» le souverain très-illustre, très-savant et très-juste, le glaive de l'État
» et de la religion, sultan de l'Égypte, de la Syrie, d'Alep, du Yémen,
» du Hedjaz, de la maison de la Mecque, de cette glorieuse maison
» (que le dieu très-haut augmente sa gloire!), de Jérusalem, des
» saintes contrées de la Palestine, de tous les lieux conquis par les
» armes des Musulmans et par ses propres armes, dont la souveraineté

» s'étend depuis Tripoli de Syrie jusqu'à Tripoli d'Afrique; sultan
» de l'Orient et de l'Occident, souverain des rois, roi de tous les
» Arabes et de tous les Barbares, maître de toutes les contrées qui re-
» connoissent la religion islamique, Kélaoun Saléhi; et envers son
» fils le sultan Mélic-alaschraf, le bonheur de l'État et de la religion,
» Khalil-allah (que Dieu daigne les garder et les assister de son secours!);
» *en vertu des pouvoirs à moi donnés par le podestat, les capitaines et*
» *les sénateurs susdits de la commune des Génois, et par tous les Génois*
بمرسوم البودسطا والكنطاميه والمشايخ كمون الجنوية المذكورين وجميع
» الجنوية; promettant qu'ils protégeront, respecteront et honoreront tous
» les Musulmans sujets de notre seigneur le sultan Mélic-almansour
» et de son fils le sultan Mélic-alaschraf, qui iront dans les états
» de notre seigneur le sultan, ou qui sortiront soit des états de notre-
» dit seigneur ou de tout autre pays et des contrées des Francs, des
» Grecs et des Musulmans, tant ambassadeurs que commerçans et
» autres, *soit faisant route heureusement, soit naufragés, sur tous*
» *vaisseaux, navires, galères, galéaces ou autres bâtimens,* سالمين
ومكسورين في السفن والمراكب والطرائد والشواني وغيرها من المراكب،
» tant les marchandises que les personnes, leurs effets, leurs biens
» et leurs esclaves de l'un et de l'autre sexe chargés sur les vaisseaux,
» sur terre comme sur mer, et dans tous les lieux qui appartiennent
» à la commune des Génois, ou qu'elle pourra conquérir et réunir à
» sa domination, à compter de la date des présentes et aussi long-temps
» que durera la succession des nuits, des jours, des mois et des années.
» Je promets audit nom que tous les Génois honoreront, respecteront
» et protégeront tous les Musulmans qui se rendront dans les états de
» notre seigneur le sultan, ou qui en sortiront et voyageront par terre
» ou par mer; qu'ils ne leur causeront pas et ne permettront pas qu'il leur
» soit causé aucun dommage, qu'il leur soit fait aucune injure, ni qu'il soit
» exercé contre eux aucun acte d'hostilité, soit dans leurs personnes,
» soit dans leurs biens, en allant ou en revenant, en sorte qu'ils pourront
» compter sur une parfaite sûreté et n'auront aucun danger à craindre
» de la part de tous les Génois et de tous ceux qui sont sous l'obéis-
» sance de la commune des Génois, ainsi qu'il a été dit ci-devant.
» Je promets qu'ils protégeront tous les commerçans musulmans, ou
» autres individus de la même religion, embarqués et voyageant sur

» des bâtimens génois ou autres, allant ou revenant, dans tous les » lieux qui appartiennent à la commune des Génois ou autres contrées, soit des Francs, soit des Grecs, ou des Musulmans; que tous » les Musulmans qui voyageront soit avec les Génois, soit avec des » personnes de nations différentes, trouveront toute protection, sûreté » et sécurité, en sorte que personne n'usera envers eux de voies de fait » et ne leur causera aucun dommage dans leur route, dans leur séjour » ou leur résidence; que si quelque Musulman se trouve embarqué » sur un bâtiment appartenant à d'autres nations que les Génois, soit » à une nation ennemie des Génois, soit à toute autre nation quelconque, les Génois n'attenteront en aucune manière aux droits desdits Musulmans; et dans le cas où ils prendroient quelque bâtiment » d'une nation ennemie de la leur, les Musulmans qui pourront s'y » trouver jouiront de toute protection et sûreté pour leurs personnes, » leurs effets et leurs esclaves de l'un et de l'autre sexe, en allant » comme en revenant, sans que les Génois puissent les retenir pour » quelque cause que ce soit, et qu'aucun Musulman soit fait captif à » la place de qui que ce soit, ou recherché pour les dettes contractées » ou pour le sang répandu par des gens d'autre nation, à moins qu'il » ne se fût rendu caution ou garant.

« *Tous ces articles, les clauses et conditions du présent traité, ont » été arrêtés entre notre seigneur le sultan Mélic-almansour et son fils » Mélic-alaschraf, d'une part, et entre le podestat, les capitaines, les » sénateurs et conseillers susdits, formant le conseil et l'administration » de la commune des Génois, et l'exécution en a été jurée par le susdit ambassadeur Albert Spinola, en présence de Boniface Sturla, » Daniel Tancrède, François Roub, Démétrius Boccanegra, le consul » Rafo et Tancrède Villeroy.*

استقرت هذه الفصول وهذا الصلح وهذه الشروط بين مولانا السلطان
الملك المنصور وولده الملك الاشرف وبين البودسطا والكبطانية والمشايخ
والمشيرين من اصحاب الراى والمشورة كمون الجنوية المذكورين
وحلف على ذلك البرنس اسبينولا الرسول المذكور بحضور بونفاص
صورلا ودانيال تنكرد وافرنسكين روب ودمدريو كمكنر ورافوا
القنصل وتنكرد فليسروى

(J'ai restitué la plupart de ces noms par conjecture, dans la traduction; mais je ne garantis pas la certitude de ces restitutions.)

» Écrit le 13 mai de l'an 1290 de la naissance de Jésus, sur qui » soit la paix. Une copie du présent, en langue des Francs, a été écrite » entre les lignes, ligne pour ligne et mot pour mot. L'ambassadeur » a écrit de sa main son nom, en caractères francs, au haut de ce » traité, ainsi que l'écrivain qui avoit écrit la traduction entre les » lignes et qui se nommoit le juge Bélanger, Génois, secrétaire de » l'ambassadeur et de la commune des Génois. »

On trouve à la suite du traité l'acte de prestation de serment susmentionné, prêté par *Albert Spinola et les consuls et marchands génois* للبرط اسبينولا ومن حضر صحبته من القناصلة وتجار الجنوية entre les mains de Pierre, évêque de Misr, sur le saint Évangile, le 14 du mois d'iyyar de l'an 6798 (de l'ère mondaine de Constantinople). Cet acte, rédigé et écrit par cet évêque, est souscrit par plusieurs moines; après leurs signatures étoient les signatures suivantes en écriture des Francs: « *Boniface, consul génois; Anseguise, capi-» taine de navire et marchand; Daniel Schiar, marchand; l'illustre » consul Rafo; Démétrius Boccanégra.* » بونفاس القنصل الجنوى انسكيز صاحب السفينه التاجر دانيال شعار التاجر رافو القنصل المحتشم دمتر بوكه نكره. Puis on lit: « Les articles » susdits ont été écrits la 1.re férie, 2 de djoumada 1.er 689 (que Dieu » bénisse la fin de cette année!). Ce qu'il y a dans ce traité d'écriture » française, rendu en arabe, a été lu par Schems-eddin Abd-allah » Mansouri. Les interprètes Sabik-eddin et Ezz-eddin Ibek Cabaki, » ont bien voulu corriger la traduction en langue arabe et en certifier » l'exactitude. »

On trouve à la suite de cela l'acte du serment prêté par Albert Spinola, attestant qu'il n'avoit rien été retenu ou détourné de la somme provenue de la vente du vaisseau pris par Zacaria et de sa cargaison, ni recélé aucun captif. On apprend par-là que le chargement consistoit en sucre, lin et poivre, et que le tout, avec le navire et ses agrès, avoit produit 1600 pièces d'or. Cet acte est muni de l'attestation de l'évêque Pierre, datée du jeudi 9 d'iyyar 6798.

J'ai trouvé à Gênes, dans les archives secrètes du gouvernement, une copie de la rédaction latine du traité précédent, intitulée; *Pax*

et conventio inter commune Januæ et Soldanum Babiloniæ, et datée du 13 mai 1290. Cette rédaction diffère beaucoup de la rédaction arabe, et l'on pourroit presque la regarder comme un traité particulier de commerce, conclu par suite du traité de paix. Cependant les articles qui concernent les sujets du sultan, quoique exprimés d'une manière plus courte dans la rédaction latine, sont absolument conformes, pour le fond, au traité arabe. Cette pièce diplomatique est imprimée dans le tome XI des Notices et Extraits des manuscrits, 1.re partie, pag. 33 et suiv., et l'on trouve à la suite le texte arabe du traité dont je viens de parler (*ibid.* pag. 41 et suiv.).

On voit par ces pièces authentiques que les Génois avoient dès ce temps-là des consuls en Égypte. Dans l'Histoire de la république de Gènes de M. le chevalier de Mailly (tom. I, pag. 220), il est fait mention, à l'année 1286, d'un Paulin Doria, consul à Jafa en Syrie, qui donna du secours aux Chrétiens Francs de Tripoli, assiégés par le sultan: mais c'est une méprise; Paulin Doria n'étoit point consul à Jafa, mais bien à Caffa sur la mer Noire, et ce fut de là qu'il envoya du secours aux Francs de Tripoli. Voyez *Senatus populique Genuensis . . . . . Annales aut. P. Bizaro*, pag. 88; *Lettere Ligustiche dell' Abate G. L. Oderico*, lettre XVI, pag. 164.

Quant aux consuls de Venise, M. A. Formaleoni semble rapporter à l'an 1388 ou environ, leur premier établissement dans les villes maritimes des domaines des sultans (*Storia filosof. e politic. delle colonie degli antichi nel mar Nero*, tom. II, pag. 57); mais Victor Sandi nous apprend très-positivement que ce fut en l'année 1342, sous le règne du doge André Dandolo, que les Vénitiens ayant obtenu du souverain pontife, suivant les préjugés de ce temps, la permission d'employer un certain nombre de galères à faire le commerce avec les infidèles dans les ports de l'Égypte et de la Syrie, la république conclut un traité de commerce avec le sultan, en exécution duquel le noble Pierre Giustiniano fut envoyé le premier en Égypte, avec le titre de consul de Venise à Alexandrie. Deux ans après, un consul fut pareillement envoyé en Syrie: celui-ci fixa sa résidence d'abord à Damas, et ensuite à Alep (*Principj di storia civile della repubblica di Venezia, dalla sua fondazione sino all' anno di N. S. 1700*, tom. II de la 1.re partie, pag. 249). Le même auteur nous apprend que, dès l'an 1270, la république avoit des consuls en Arménie, à Tunis, &c. Le traité des Vénitiens avec le sultan d'Égypte, que Sandi rapporte à l'an 1342,

est fixé par les auteurs de l'Art de vérifier les dates à l'an 1346 (tom. III, pag. 717); et cette date est plus conforme à ce que je trouve dans Makrizi, qui dit : « Au mois de schaban 745 [janvier 1345], il arriva » des ambassadeurs des Vénitiens, nation qui fait partie des Francs. » Ils proposèrent un traité de paix, et demandèrent qu'on usât de bonté » envers eux et qu'on les garantît de toute vexation; qu'on n'exigeât » d'eux à l'avenir que les droits accoutumés, et qu'on leur laissât toute » liberté de vendre leurs marchandises à qui ils voudroient. Il fut » enjoint conséquemment à *l'intendant des finances particulières du* » *sultan* ناظر الخاص de ne point s'emparer de force de leurs marchan- » dises; de n'en prendre aucune qu'en en payant la valeur; de ne » point les contraindre à vendre ce qu'ils ne voudroient pas vendre; » et enfin de ne percevoir sur tous les objets de leurs importations » que deux pour cent, au lieu qu'ils payoient auparavant quatre et » demi pour cent. Le but de cela étoit d'engager les Francs à aug- » menter l'importation des marchandises de leur pays. » *Voyez* le كتاب السلوك, man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 672, p. 1086.

Avant cette époque cependant le nombre des Francs établis à Alexandrie étoit déjà considérable, et ils jouissoient de la protection du gouvernement. Makrizi raconte une émeute violente arrivée à Alexandrie en l'an 727, à l'occasion d'une rixe survenue entre les Francs et les Musulmans, et qui dut son origine à une partie de débauche faite par les Francs hors des murs de la ville. Le gouvernement fit rechercher et punir les Musulmans coupables de ce tumulte; mais ce qui est remarquable, c'est ce qu'ajoute Makrizi : « Au com- » mencement de schaban de cette même année, il arriva des ambas- » sadeurs envoyés de la ville de Rome par le pape des Francs, avec » des présens, et une lettre par laquelle le pape réclamoit la protec- » tion du gouvernement pour les Chrétiens, et déclaroit que les Francs » traiteroient les Musulmans qui se trouvoient dans leurs pays, de la » même manière que les Chrétiens seroient traités en Égypte et en » Syrie. On donna réponse aux ambassadeurs et on les congédia. » On n'avoit pas vu d'ambassadeurs du pape en Égypte, depuis le temps » de Mélic-alsaléh Nedjm-eddin Ayyoub. » *Voyez* les man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 672, pag. 803 et 804, et n.° 682, fol. 96 *recto*.

Suivant Ebn-Férat (Hist. des Croisades par M. Michaud, tom. VII, pag. 795), on avoit vu en Égypte, sous le règne de Bibars, en 667,

un ambassadeur du pape. Raynaldi, continuateur de Baronius, fait mention, sous l'année 1247, de l'ambassade de 727.

Le secours donné par les Vénitiens au roi de Chypre, et l'invasion d'Alexandrie par leurs troupes confédérées, qui arriva, suivant Makrizi et Abou'lmahasen, le vendredi 23 de moharram 967 (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673, fol. 46 et 47, et n.° 663), apportèrent un grand échec au commerce des Vénitiens et de tous les Francs. Suivant Makrizi, parmi les vaisseaux qui composoient la flotte qui appareilla dans le port d'Alexandrie sous les ordres du roi de Chypre, *Pierre, fils de Hugues* بطرس بن ديوك, il y avoit vingt-quatre galères des Vénitiens, deux des Génois, dix de Rhodes, cinq des Français, et le reste appartenoit aux habitans de Chypre. Le même auteur ajoute que quand les Francs eurent évacué la ville et se furent remis en mer, le sultan se vengea sur les Chrétiens : « On arrêta tous les Francs » établis en Égypte et en Syrie; on fit comparoître le patriarche » et les Chrétiens du pays; on leur fit livrer tout l'argent qu'ils » avoient, pour servir au rachat des captifs musulmans, et l'on donna » des ordres pour que la même mesure fût exécutée en Syrie. On fit » des perquisitions dans les maisons de tous les Chrétiens qui habi- » toient dans les états du sultan, et l'on obligea les habitans à dé- » clarer tout l'argent et les effets qui appartenoient aux Chrétiens : on » eut même recours aux tortures pour obtenir ces déclarations. » Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673, fol. 47 *recto*.

Les Francs sentirent bientôt le tort que faisoit à leur commerce l'entreprise téméraire à laquelle ils s'étoient laissés entraîner, et les diverses nations qui trafiquoient en Égypte n'oublièrent rien pour obtenir le rétablissement de leurs priviléges. Dès la même année, au mois de redjeb, les Francs (c'est Makrizi qui nous apprend ce fait, mais sans désigner d'une manière plus précise la nation de laquelle il s'agit) envoyèrent une ambassade au sultan, pour solliciter l'oubli du passé. Admis d'abord à l'audience de l'émir *Iboga l'Atabec*, et ensuite à celle du sultan, ils offrirent les présens dont ils étoient chargés, et remirent la lettre de leur souverain, par laquelle il s'engageoit à obéir aux ordres du sultan, et à se joindre à lui pour forcer le roi de Chypre à rendre les prisonniers et la valeur des effets enlevés à Alexandrie, et il demandoit que la paix fût renouvelée, que les marchands francs pussent venir comme auparavant à Alexandrie, et que l'église de la Résurrection à Jérusalem, qui avoit été fermée

après l'affaire d'Alexandrie, fût ouverte de nouveau. Les ambassadeurs furent assez bien reçus, et leurs présens furent acceptés; mais on les renvoya sans leur donner d'autre réponse, sinon que le sultan étoit résolu de porter la guerre dans le royaume de Chypre, et de ravager cette île (*ibid.* fol. 51 *recto*).

Au mois de dhou'lkaada de cette même année, il arriva des ambassadeurs du *souverain* (je traduis littéralement l'expression de Makrizi ملك) de Gènes, qui amenoient avec eux soixante prisonniers musulmans, du nombre de ceux qui avoient été faits captifs à Alexandrie: ils étoient aussi chargés de présens pour le sultan et l'émir Ilboga. Le souverain de Gènes disoit que ces soixante prisonniers formoient sa part des captifs; qu'il n'avoit eu connoissance de l'expédition contre Alexandrie qu'après l'exécution; qu'il étoit dans l'intention d'entretenir la paix comme auparavant avec le sultan, et que s'il pouvoit se rendre maître du roi de Chypre, il le feroit mourir. Ses présens furent agréés. Les captifs vantèrent beaucoup sa conduite; ils dirent que le roi de Chypre, au retour de son expédition, avoit partagé son butin entre les rois des Francs; que pour eux ils avoient été envoyés au souverain de Gènes, qui avoit pris soin d'eux comme de ses propres parens, avoit pourvu à tous leurs besoins, et enfin les avoit renvoyés dans leur patrie (*ibid.* fol. 52 *recto*).

Le 18 de djoumada 1.er 768, arrivèrent encore des ambassadeurs envoyés par le souverain de Gènes: il demandoit, pour les marchands de sa domination, la permission de venir comme de coutume à Alexandrie, demande qui fut accordée (*ibid.* fol. 57 *verso*).

Le 1.er de safar 772, on reçut des ambassadeurs des Francs, qui demandoient la paix. On prit d'eux le serment qu'ils ne se rendroient coupables à l'avenir d'aucune trahison ni perfidie: après quoi ils reçurent l'honneur de la khila; puis ils repartirent accompagnés de députés chargés de recevoir le serment de leur roi. On exigea d'eux des otages que l'on retint dans la citadelle (*ibid.* fol. 71 *recto*). Au mois de djoumada 1.er, les Francs renvoyèrent les captifs musulmans qui restoient encore chez eux; la paix fut conclue, et l'église de la Résurrection à Jérusalem fut rouverte (*ibid*). Je soupçonne que les Francs de ces deux dernières ambassades sont les Vénitiens.

Je joins encore ici quelques faits relatifs aux relations des Francs avec l'Égypte, et qui me sont fournis par Makrizi.

En l'année 787, un vaisseau génois fut pris par des galères égyptiennes, en représailles de quelques hostilités commises par les Francs (*ibid.* fol. 151 *verso*). En cette même année, au mois de schaban, il vint des ambassadeurs du souverain de la ville de Constantinople, qui étoient chargés de présens, et d'une lettre par laquelle ce prince demandoit que les marchands de ses états pussent venir trafiquer dans les villes de l'Égypte et de la Syrie, et qu'ils eussent un consul à Alexandrie comme les autres Francs : ce qui fut accordé (*ibid.* f. 152 *recto*). A la fin de djoumada second, il arriva des ambassadeurs des Francs avec de magnifiques présens (*ibid.* fol. 155 *recto*).

Cette ambassade, sur laquelle Makrizi est si court, semble être celle des Vénitiens, dont parle Formaleoni, qui n'a peut-être pas entendu donner la date précise de l'ambassade, en rapportant à l'an 1388 la révolution commerciale occasionnée par le rétablissement des relations de Venise avec l'Égypte : l'an 1388 répond aux années 790 et 791 de l'hégire. Je conjecture même que Formaleoni a cumulé le récit de plusieurs ambassades des Vénitiens. Je doute aussi qu'il ait eu raison de dire : *Fu accordato alla republica il privilegio di tenere un ambasciatore in Cairo.* Je ne trouve aucune trace de ce privilége.

Le 15 schaban 790, il arriva des ambassadeurs des Francs habitans de Gènes, pour conférer au sujet de ceux d'entre les Francs qui avoient été arrêtés : car comme on avoit appris en Égypte que quelques-uns des parens du sultan, qui venoient par mer du pays des Circassiens, avoient été pris par les Francs, on avoit arrêté les Francs d'Alexandrie et mis le scellé sur leurs effets (*ibid.* fol. 164 *recto*). Au mois de dhou'lhiddja, on reçut d'Alexandrie la nouvelle que Khodja Ali, frère de Khodja Othman, y étoit arrivé avec tous les parens du sultan qui avoient été pris par les Francs (*ibid.* fol. 165 *recto*).

Le 19 moharram 791, des ambassadeurs des Francs de Gènes arrivèrent avec Khodja Ali et les parens du sultan ; ils apportoient aussi des présens de leur souverain : leurs présens furent agréés, et ils reçurent l'honneur de la khila (*ibid.* fol. 166 *recto*).

Le 20 ramadhan 825, le sultan ayant donné audience dans le palais nommé *l'hôtel de la justice* دار العدل, on y fit comparoître *les ambassadeurs des Francs de la nation française, qui offrirent leurs présens* أحضرت رسل الفرنج الفرنسيس بهدية (*ibid.* fol. 352 *verso*).

Je conjecture qu'il y a ici une faute ; soit de Makrizi, soit du copiste, et qu'il faut substituer le nom de فرنس *Firenze* [Florence] ou فرنسيين *Florentins* à celui de *Français* ; car le 22 ramadhan 825 correspond au 8 septembre 1422, suivant les tables de Graves ; et nous apprenons par les pièces que Leibnitz a publiées dans le volume intitulé *Mantissa cod. jur. gent. diplom.*, et dont j'ai déjà parlé (tom. I.er de ce recueil, p. 136), que les ambassadeurs de la seigneurie de Florence arrivèrent au Caire le 3 septembre 1422, rendirent visite aux grands officiers de la cour le 5, et furent admis à l'audience du sultan le 8 du même mois.

Cette ambassade avoit pour objet, 1.° d'obtenir toute liberté de commercer dans les états du sultan, pour les Florentins, les Pisans et les autres sujets de la seigneurie de Florence ; 2.° de faire régler les droits d'entrée et de sortie pour les marchandises qu'ils importeroient ou exporteroient, sur le même pied qu'ils étoient réglés pour les Vénitiens ; 3.° d'obtenir la faculté d'établir des consuls à Alexandrie et Béryte ; 4.° de faire admettre dans les états du sultan les monnoies d'or et d'argent de Florence, et d'y en faire régler le cours ; à quoi étoient joints encore quelques autres articles. Les ambassadeurs, dans leur rapport, déclarèrent avoir obtenu tous ces articles et plusieurs autres non compris dans leurs instructions.

Il semble que l'on pourroit conclure du traité fait en 689 avec les rois d'Aragon et de Sicile et les princes leurs frères, que le sultan qui régnoit alors mettoit plus d'intérêt à assurer l'importation des marchandises d'Europe, et sur-tout celle du fer et du papier, dans ses états, qu'à faciliter ou augmenter l'exportation de celles que l'Égypte fournissoit à l'Europe. La réflexion que fait Makrizi en rapportant la diminution des droits de douane accordée aux Vénitiens en 745 sur leurs importations, fortifie cette observation. *Voyez* ci-devant, pag. 48.

A propos du commerce que les Vénitiens faisoient en Égypte, je citerai un passage du كتاب السلوك لمعرفة دول الملوك de Makrizi, qui fait connoître que les étoffes de Venise formoient un des articles importans de ce commerce. Ce passage donnera en même temps une idée du luxe qui régnoit dans les habillemens en Égypte, et servira de supplément à ce que j'ai dit ailleurs (tom. I.er de ce recueil, p. 87) sur la signification du mot تفصيل. « Le 23 de ce mois (schawal, année 793), il fut proclamé au Caire une ordonnance portant défense

» aux femmes de faire usage de chemises d'une grande ampleur,
» et d'employer plus de quatorze *dirâs* [coudées] d'étoffe pour
» tailler une chemise. Les femmes en avoient porté l'ampleur à un
» tel excès, que l'on employoit pour tailler une chemise quatre-vingt-
» douze *dirâs* d'étoffe de Venise, dont la largeur est de trois *dirâs*
» et demi; ainsi une seule robe contenoit plus de trois cent vingt *dirâs*
» [carrés] d'étoffe. Ce scandale alla si loin que l'habillement des
» femmes du commun ressembloit à celui des femmes des rois et des
» grands seigneurs. »

وفي ثالث عشرينه نودي بالقاهرة ان لا تلبس امرأة قميصا
واسعا ولا تزيد على تفصيل القميص من اربعة عشر ذراعا وكان
النساء بالغن في سعة القمصان حتى كان يفصل القميص الواحد
من اثنين وتسعين ذراعا من البندقي الذي عرضه ثلاثة اذرع
ونصف فتكون مساحة القميص زيادة على ثلثماية وعشرين ذراعا
فحش هذا حتى يشبه عوام النساء في اللبس نساء الملوك والاعيان

« Le 2 [de dhou'lkaada de la même année], l'émir Camaschboga,
» lieutenant du sultan en son absence, envoya dans les marchés et
» les grandes rues du Caire des gens qui coupèrent les amples manches
» des robes des femmes. Depuis ce jour-là les femmes n'osèrent plus,
» tant que Camaschboga exerça les fonctions de lieutenant, paroître
» en public avec ces amples robes; mais, quand le sultan fut de re-
» tour, elles en reprirent l'usage. »

وفي ثانيه ندب الامير كمشبغا نائب الغيبة جماعة
نزلوا الى اسواق القاهرة وشوارعها وقطعوا اكمام النساء الواسعة
فامتنع النساء من يومئذ ان يمشين بقمصان واسعة مدة نيابة
الامير كمشبغا ثم عدن الى ذلك بعد عود السلطان

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673, fol. 222 *recto*.

Si l'on veut connoître en quoi consistoit, à diverses époques, et en quoi consiste encore aujourd'hui le commerce d'importation et d'exportation de l'Égypte sous la domination musulmane, on peut

consulter, entre autres auteurs, Marin Sanut, *Liber secretorum fidelium crucis*, liv. 1.er, dans le recueil intitulé *Gesta dei per Francos*; Vansleb, *Nouvelle Relation d'un voyage fait en Égypte*, pages 197 et suiv.; Maillet, *Descript. de l'Égypte*, tom. II, pag. 336 et suiv.; M. Simon Assemani, *Catalogo de' codici manoscr. Orient. della bibl. Naniana*, partie I, pag. 101-110, ou la traduction de ce morceau insérée par M. Langlès, sans en nommer le véritable auteur, dans le *Magasin encycl.* année VI, tom. IV, pag. 43 et suiv.; M. J. M. Hartmann, *Erdebeschreibung und Geschichte von Africa, das Paschalik Egypten*, tom. I, pag. 616-664, &c. On trouvera aussi des lumières sur cet objet dans les ouvrages que j'ai cités, de V. A. Formaleoni et de V. Sandi, ainsi que dans W. Robertson, *an Histor. Disquisition concerning the knowledge which the ancients had of India, and the progress of trade with that country, prior to the discovery of the passage to it by the Cape of Good-Hope*, ouvrage dont j'ai profité. Mais je dois ajouter ici un trait relatif au commerce de l'Égypte avec les Francs, qui, quoique étranger au sujet, mérite d'être remarqué. « Au mois de rébi second 827, on découvrit au Caire des gens qui avoient fait un amas considérable de cadavres humains. On les amena devant le prévôt, qui les fit torturer » jusqu'à ce qu'il eût tiré d'eux l'aveu qu'ils enlevoient les cadavres des » tombeaux, et faisoient bouillir les corps morts dans l'eau à un feu » très-vif, et jusqu'à ce que les chairs tombassent; qu'alors ils recueilloient l'huile qui montoit à la superficie du liquide, pour la vendre » aux Francs, qui la payoient vingt-cinq pièces d'or le quintal: on » les mit en prison et l'on n'y pensa plus: tout le monde vit les cadavres et les vases qui contenoient l'huile; car on les porta au sultan » pour qu'il les vît, et on leur fit traverser toute la ville. »
Man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 673, fol. 360 *verso*.

Je terminerai cette longue note par un passage de Makrizi (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673, fol. 365 *recto*), qui offre un trait important pour l'histoire du commerce de l'Inde avec l'Égypte.

« Le 7 de rébi 1.er 728, l'émir Arimboga, qui étoit *émir aschéra* » [c'est-à-dire, dixainier, commandant de dix hommes], partit en » détachement pour la Mecque, accompagné de cent Mamloucs, et » Saad-eddin Ibrahim Cateb, fils d'Almarra, partit en même temps » pour lever les droits sur les vaisseaux qui venoient de l'Inde à Djidda. » L'usage immémorial étoit que les bâtimens des marchands indiens » vinssent à Aden, et l'on n'avoit pas connoissance que jamais ils

» eussent dépassé le port d'Aden. En l'année 725, un capitaine de » navire sorti de Calicut, et qui se nommoit *Ibrahim*, ayant passé » Bab-almandeb, cingla vers Djidda avec une légère embarcation, » pour se venger des mauvais traitemens que le souverain du Yémen » exerçoit contre les marchands. Le schérif de la Mecque, Hasan, » fils d'Adjlan, s'empara de toutes les marchandises du navire in» dien, et les distribua aux marchands de la Mecque, en les forçant » à les prendre pour tel prix qu'il jugea à propos. Le même Ibrahim » revint encore, en l'année 726, à Mandeb : il ne passa point à Aden » (je doute du sens et je crois qu'il y a ici une faute dans le texte), « mais il dépassa Djada (ce lieu m'est inconnu) et vint jeter l'ancre » d'abord à Séwaken, et ensuite à l'île de Dahlak : il y fut très-mal» traité par le souverain de ce pays. Il revint en l'année 727, évita » Aden et passa devant Djidda pour se rendre à Yambo. L'émir » Korkamas, qui étoit alors à la Mecque, employa envers Ibrahim » des manières si engageantes, qu'il vint jeter l'ancre à Djidda avec » deux bâtimens. Il y éprouva de si bons traitemens, qu'il fut en» couragé par ce succès et repartit plein de reconnoissance et chan» tant les louanges de l'émir ; aussi revint-il, l'année suivante 728, avec » quatorze bâtimens chargés de marchandises. Le sultan l'ayant ap» pris, voulut faire tourner à son propre avantage les droits de ce » commerce, et ce fut pour cela qu'il envoya Ebn-almarra. Depuis » cette époque, Djidda devint un port très-considérable, et celui » d'Aden fut réduit à très-peu de chose. Djidda n'étoit point un lieu » de station pour les navires avant l'an 25 de l'hégire ; Othman y » ayant fait bâtir des habitations, ses gens lui conseillèrent de » transporter à Djidda le port qui, du temps du paganisme, étoit à » Schoaïbiyya, ce qu'il fit. Ceux qui étoient en arrière de Kodaïd (dans » le Hedjaz), venoient prendre les marchandises à la rade de Djar » ou à celle d'Abwa : ce que l'on portoit en ces lieux étoit les denrées » nécessaires à la subsistance des villes de la Mecque et de Médine. »

وفي سابعه سار الامير ارسبغا احد امراء العشرات تجريدة الى مكة وصحبته مائة مملوك وتوجه سعد الدين ابراهيم بن المرة احد الكتاب لاخذ مكوس المراكب الواصلة من الهند الى جدة وجرت العادة من القديم ان مراكب تجار الهند ترد الى عدن

ولم يعرف قطّ انها نعدّت بندر عدن فلما كان سنة خمس وعشرين خرج من مدينة كاليكوت ناخداه اسمه ابراهيم فلما مرّ على باب المندب جوّر الى جدّة بطرادة حنقا من صاحب اليمن لسوء معاملته التجار فاستولى الشريف حسن بن عجلان على ما معه من البضائع وطرحها على التجار بمكّة فقدم ابراهيم المذكور في سنة ستّ وعشرين على المندب ولم يعبر (sic) عدن وتعدّى جدى وارسى بمدينة سواكن ثم بجزيرة دهلك فعامله صاحبها اسوء معاملة فعاد في سنة سبع وعشرين وجوّز عن عدن ومر بجدّة يريد ينبع وكان بمكّة الامير قرقماس فما زال يتلطّف بابرهيم حتى ارسى على جدّة بمركبين فعامله احسن معاملة حتى قويت رغبته ومضى شاكرا ثانيا وعاد في سنة ثمان وعشرين ومعه اربعة عشر مركبا موسوقة بضائع وقد بلغ السلطان خبره فاحبّ اخذ مكوسها لنفسه وبعث ابن المرّة لذلك فصارت جدّة من حينئذ بندرا عظما الى الغاية وبطل بندر عدن الا قليلا ولم تكن جدّة مرسا الّا من سنة خمس وعشرين من الهجرة فان عثمن رضى الله عنه اعتمر فيها فكلّمه مواليه ان يحوّل الساحل الى جدّة وكان في السعيبية (je lis الشعيبية) في الجاهلية فحوّله الى جدّة ومن كان من ورآء قديد يحملون من الجار والابوا وكان ما يحمل الى هذه المواضع قوت اهل الحرمين وعيشهم

Je me suis étendu longuement dans cette note sur le commerce des Européens avec l'Égypte, parce que ce sujet me paroît d'un grand intérêt. Les matériaux que j'ai indiqués et beaucoup d'autres qu'il seroit facile d'y joindre, pourroient servir à continuer le travail commencé par M. de Guignes dans un Mémoire très-curieux sur

l'état du commerce des Français dans le Levant avant les croisades, inséré dans le tome XXXVII du Recueil de l'Académie des belles-lettres, pag. 467-527.

(25) Alcor. sur. 20, v. 30, édition de Hinckelmann.

(26) Alcor. sur. 25, v. 37.

(27) Abou'lhasan Ali Wahidi, fils d'Ahmed, fils de Mohammed, est un célèbre commentateur de l'Alcoran, mort en 468 de l'hégire, et dont la vie se trouve dans Ebn-Khilcan. *Voyez* d'Herbelot, au mot *Vahédi*; Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. III, pag. 238.

(28) On lit dans les deux manuscrits مأخوذ من الوزير وهو الثقل. C'est une faute; il faut lire من الوزر, comme je l'ai imprimé: c'est ce que le sens exige, et le passage de Beïdhawi que je citerai dans un instant, prouve qu'il faut lire ainsi.

(29) Alcor. sur. 75, v. 11.

(30) Il y a dans les deux manuscrits المظاهر. J'ai corrigé ce mot en y substituant الظهر, et cette correction est justifiée par ce qui suit.

(31) Alcor. sur. 20, v. 28. Beïdhawi, dans son Commentaire sur l'Alcoran, propose les trois étymologies du mot وزير, rapportées ici par Khalil. C'est en expliquant ces mots de la sur. 20, verset 30, اجعل لى وزيرا من اهلى, qu'il s'exprime ainsi:

اشتقاق الوزير اما من الوزر لانه يحمل الثقل عن اميره او من الوزر وهو الملجأ لان الامير يعتصم برايه ويلتجى اليه فى اموره ومنه الموازرة وقيل اصله ازير من الازر بمعنى القوة فعيل بمعنى مفاعل كالعشير والجليس قلبت همزتها لقلبها فى موازر

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 263.

(32) On trouve la vie d'Abou'lkasem Ismaïl, fils d'Abou'lhasan Abbad, fils d'Abbas, fils d'Abbad Talekani, mort en 385, dans Ebn-Khilcan, ainsi que celle d'Abou'lfadhl Mohammed, surnommé *Ebn-Omaïd*; mais je ne crois pas devoir les extraire ici, parce qu'on en trouve la substance dans d'Herbelot, aux mots *Amid* et *Saheb ben-Ebad*. On peut aussi consulter Abou'lféda, *Annal. Moslem.* t. II, pag. 586. Suivant un auteur cité par Ebn-Khilcan, Abou'lkasem Ismaïl, fils

d'Abbad, fut nommé *Saheb*, parce qu'il avoit toujours vécu avec Mouayyad-eddaula. Dans le manuscrit 695 on lit بن العماد ; mais il faut incontestablement lire بن العميد et c'est ce que porte le manuscrit du Caire. Ebn-Khilcan dit en commençant la vie d'Ebn-Omaïd :

ابو الفضل محمد بن ابي عبد الله الحسين بن محمد الكاتب المعروف بابن العميد والعميد نعت والده لقّبوه بذلك على عادة اهل خراسان في اجرآئه مجرى التعظيم رحمة الله عليه

« Abou'lfadhl Mohammed, fils d'Abou-Abd-allah Hosaïn, fils de » Mohammed, le cateb connu sous le nom d'*Ebn-alomaïd*. *Omaïd* » étoit le surnom de son père, et il avoit reçu ce surnom, d'après » l'usage où sont les habitans du Khorasan, d'employer les diminutifs » comme un signe d'estime et de considération. »

Ceci prouve qu'on doit prononcer *Omaïd*, et non pas *Amid*.

Je trouve dans la Description historique et géographique de Misr et du Caire de Makrizi, un passage important sur la charge de vizir et ses attributions en Égypte à diverses époques, et sur la dénomination de *saheb*, donnée à ce grand officier. Ce passage me paroît d'autant plus digne d'être traduit et inséré ici en entier, qu'il fera connoître d'une manière précise ce que l'on doit entendre par *les bureaux des domaines particuliers du sultan* ديوان المفرد الشريف dont parle Khalil Dhahéri (pag. 7 du texte arabe, et 6 de la traduction). Voici le passage entier de Makrizi, tiré du chapitre intitulé قاعة الصاحب *la salle du vizir* (man. ar. de la bibliothèque du Roi, n.° 682, fol. 403 *recto* et *verso*, et n.° 673 C 3, fol. 17 *verso* et 18 *recto*.

« L'emploi du vizir étoit la première charge entre tous les offices » de plume ; car celui qui en est revêtu est vraiment la seconde » personne de l'État, et le premier immédiatement après le sultan, » quand on juge sainement des choses et qu'on reconnoît les droits » qui lui appartiennent et l'étymologie du mot même de *vizir*. Ce- » pendant les princes de la dynastie turque *ont élevé la charge* » *de vice-roi au-dessus de celle de vizir* قدموا رتبة النيابة على رتبة » الوزارة. Par-là la dignité de vizir s'est trouvée éloignée du rang qui lui » appartenoit, et a perdu sa prééminence. Sous cette dynastie, la charge

» de vizir a été occupée tantôt par des officiers d'épée, tantôt par » des officiers de plume; dans ce dernier cas, on a donné au vizir, » d'une manière absolue, le titre de *saheb* الصاحب; quand au contraire le vizir a été un officier d'épée, on ne l'a pas désigné sous cette » dénomination. Voici quelle est l'origine de cette dénomination » appliquée d'une manière absolue à cet officier. Le vizir Ismaïl, » fils d'Abbad, étoit toujours auprès de *Mouayyad-eddaula* Abou-» Mansour Bowaïh, fils de Rocn-eddaula Hasan, fils de Bowaïh » Daïlemi, souverain de la province de Reï. Comme Mouayyad-eddaula » avoit une affection démesurée pour lui, il ne l'appeloit pas autre-» ment que *le camarade [alsaheb]*. Abou'lfath Ali, fils d'Omaïd, » qui occupoit alors la place de vizir, avoit une haine violente pour » Ismaïl, à cause du grand crédit dont celui-ci jouissoit auprès de » Mouayyad-eddaula. Depuis Ismaïl, fils d'Abbad, le titre de *saheb* » fut donné aux vizirs. Je ne sache pas cependant que cette dénomi-» nation ait jamais été en usage pour aucun vizir des khalifes soit » Abbasides, soit Fatémites. J'ai composé un ouvrage important sur » les vizirs des princes Musulmans, et j'ai fait un traité particulier » sur les vizirs des souverains de l'Égypte. Ce que je sais, c'est que l'on » donnoit le titre de *saheb* à Safiyy-eddin Abd-allah, fils de Schaker, » qui fut vizir des deux souverains d'Égypte Adel et Camel, de la » famille des Ayyoubites. Depuis ce temps jusqu'aujourd'hui on a con-» tinué à donner ce titre à tous les vizirs qui lui ont succédé en Égypte. » Dans l'origine, la charge de vizir fut établie pour que celui qui en » étoit revêtu fît exécuter les ordres du sultan et exerçât toute son » autorité ; mais elle a d'abord souffert une grande diminution d'attribu-» tions par l'établissement de la charge de vice-roi. Ensuite les fonctions » du vizir se sont trouvées partagées entre trois officiers : l'*intendant* » *général des finances* الناظر في المال, *l'intendant du trésor particulier* » ناظر الخاص et le *secrétaire d'état* كاتب السر, car c'est le secrétaire » d'état qui, *dans l'audience qui se tient dans la salle nommée* » l'hôtel de la justice, *donne les décisions que précédemment le* » *vizir donnoit, soit après délibération, soit de sa propre autorité* فانه يوقع في دار العدل بما كان يوقع قبله الوزير بمشاورة واستقلالا.

(*L'hôtel de la justice* étoit le lieu où se tenoit l'audience des demandes en réparation de griefs النظر في المظالم *Voyez* le tome I.er de ce recueil ;

p. 132 et suiv.). « La charge de vizir fut réduite à rien sous le règne du » sultan Mélic-aldhaher Barkouk, par l'établissement que fit ce prince » *du bureau des domaines particuliers* الديوان المفرد : car Barkouk » ne fut pas plutôt devenu sultan, qu'il forma une administration » particulière des apanages dont il jouissoit précédemment lorsqu'il » n'étoit encore qu'émir : il établit pour cela un bureau qu'il nomma » le *bureau des domaines particuliers*, et il le composa d'*un intendant*, » *de deux notaires et de commis* واقام فيه ناظرا وشاهدين وكتّابا. » Ce bureau fut mis au nombre des attributions de l'ostadar (ou major- » dome), et les revenus que produisoit la régie de ces domaines, furent » employés à payer les traitemens du corps des mamloucs que le sultan » forma, et dont il augmenta successivement le nombre jusqu'à cinq » mille. Il joignit ensuite à ce même bureau l'administration d'un grand » nombre de districts de l'Égypte, ce qui augmenta d'autant plus » l'importance de la charge d'ostadar, et diminua dans la même » proportion celle de l'office de vizir. Par-là le vizir se trouva réduit, » pour toutes attributions, à administrer *les impositions indirectes* المكوس » qu'il tiroit des objets qui y sont sujets, et à les employer à la » fourniture des viandes et autres denrées nécessaires pour la cuisine » du sultan, et à quelques objets du même genre. Aussi le vizir » Saheb Saad-eddin Nasr-allah Bakari disoit : *Le titre de vizir au-* » *jourd'hui ne signifie autre chose que les fonctions d'un pourvoyeur,* » *valet de la plus vile classe, qui achète les viandes, le bois, et tout* » *ce qui est nécessaire pour le service de la bouche ; et l'intendant du* » *trésor particulier est un valet glorieux, qui achète la soie, l'hermine,* » *la laine et les toiles :* »

الوزارة اليوم عبارة عن حوائج كاس عفش يشتري اللحم والحطب
وحوائج الطعام وناظر الخاص غلام صلف يشتري الحرير والسنجاب
والسمور والقماش

Je traduis كاس عفش par *un pourvoyeur, valet de la plus vile classe*, par pnre conjecture, car je ne trouve nulle part aucun sens convenable pour le mot كاس : dans quelques manuscrits on lit كاش. Le mot عفش paroît devoir signifier *de nulle valeur, méprisable*, car عفاشة, suivant l'auteur du Kamous, veut dire *des hommes qui ne sont bons à rien.*

Le mot نصافي que j'ai rendu par *toiles*, désigne nécessairement une sorte d'étoffe ; car Makrizi, dans le كتاب السلوك لمعرفة دول الملوك, faisant le détail de la vie publique et privée de Mélic-alnaser Mohammed, fils de Kélaoun (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 672, pag. 985), dit : « Il tenoit un juste milieu dans sa manière de se » vêtir, et portoit ordinairement des habits de *baalbéki* et de *tasafi* » d'une qualité moyenne : وكان يقتصد في لباسه ويلبس كثيرا البعلبكي والنصافي المتوسط. Si ce mot vient de la racine صفي, il pourroit signifier des *toiles de coton blanches unies*, et il seroit en quelque sorte synonyme du mot بياض dans le sens indiqué ailleurs (tom. I.er de ce recueil, p. 53). Un passage du même auteur, qui se trouve quelques pages avant celui que je viens de citer (pag. 978), semble indiquer ce que c'étoit que le *baalbéki* et le *tasafi*, quoique ce dernier mot ne s'y trouve pas. Makrizi, parlant du luxe du même sultan dans la manière dont il habilloit ses mamloucs nouvellement achetés, dit que les sultans précédens n'en agissoient pas ainsi, et qu'au contraire ils se contentoient de vêtir leurs jeunes mamloucs *d'étoffes de coton de Baalbec* ou *de toiles de lin écru de moyenne qualité* تكون كسوتهم من ثياب القطن البعلبكي ومن ثياب الكتان الخام المتوسط. Ceci me fait croire que les نصافي sont *des toiles de lin blanchies* ; et en effet le mot نصافي *tasafi* est opposé à الصوف الملون *étoffes de laine de couleur*, dans ce passage de Makrizi :

تغير بطل لبس الحرير في الايام الظاهرية برقوق واقتصروا الى اليوم على لبس الصوف الملون في الشتاء ولبس النصافي المصقول في الصيف

« Du temps de Mélic-aldhaher Barkouk, on abandonna l'usage de » la soie ; et depuis cette époque jusqu'à ce jour, on s'est contenté » de porter des vêtemens de laine de couleur, en hiver, et des » étoffes blanches [*tasafi*] lustrées en été. »

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 682, fol. 400, *recto*.

Dans Abou'lmahasen (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 662, cahier 18, fol. dernier, *verso*) on lit : كان مقتصرا في ملبسه يلبس الكثير البعلبكي والنصافي المتوسط. Il peut se faire que نصافي *nésafi* soit la vraie leçon : car si نصافي étoit le pluriel de نصيفة, comme je l'avois d'abord supposé, les adjectifs متوسط et مصقول devroient être au féminin. Dans

le passage cité d'Abou'lmahasen, je ne sais pas ce que signifie le mot الكبر.

Léon Africain parle des toiles de coton *badlbéki* dans la Description du Caire. Je reprends le texte de Makrizi.

« Mais, ajoutoit le vizir Saad-eddin, tous les droits dont jouissoient » précédemment les vizirs et les intendans du trésor particulier, sont » anéantis. Il avoit bien raison de dire cela, car la chose est effec- » tivement ainsi. Depuis que la place de vizir a été ainsi avilie, nous » ne l'avons jamais vue se relever que quand elle a été jointe à celle » d'ostadar, comme cela est arrivé pour Djémal-eddin Yousouf osta- » dar et pour l'émir Fakhr-eddin Abd-algani, fils d'Abou'lfaradj. » Pour ceux des officiers de plume qui ont possédé la charge de » vizir toute seule, on peut les regarder comme des catebs plus im- » portans, qui sont obligés nuit et jour de se rendre à la porte de » l'ostadar et de se conformer à ses ordres. Dans le vrai, la place » de vizir aujourd'hui est partagée entre quatre personnes : le secrétaire » d'état, l'ostadar [ou majordome], l'intendant du trésor particulier » et le vizir. Le secrétaire d'état a enlevé au vizir le droit de » donner les décisions sur les placets pour nommer aux places ou » déposer ceux qui en sont revêtus, ce qu'il fait, soit dans l'hôtel » de la justice, soit chez lui : l'ostadar lui a enlevé l'administration » des terres de l'Égypte, l'inspection de tous les bureaux du sultan, » et la surintendance des caschefs gouverneurs des provinces, et des » officiers particuliers des cantons, enfin la plus grande partie des » affaires relatives aux divers offices et charges : l'intendant du trésor » particulier a dépouillé le vizir d'une grande partie de l'administration » des revenus du sultan, qu'il emploie à l'acquit des dépenses qui » sont à la charge du trésor. Il ne reste donc au vizir que l'admi- » nistration d'une très-petite partie des cantons, la surveillance des » contributions indirectes, quelques bureaux, la cuisine du sultan, » les machines hydrauliques et divers autres objets. »

Abou'lfath Ali, fils d'Omaïd, étoit vizir de Rocn-eddaula (Abou'l-féda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 520 et 530), et ne doit pas être confondu avec Abou'lfadhl Mohammed, fils d'Omaïd. (*Voyez* ci-devant pag. 58.) Reiske a écrit *Amid* au lieu d'*Omaïd*.

(33) Au lieu de لا يعرض الملك وزير, on lit dans le manuscrit 695 وزيرا, faute qui est très-commune parmi les écrivains et les copistes

qui ne connoissent pas bien les règles de la grammaire. Dans le manuscrit du Caire on lit وزير.

(34) J'ai suivi ici le manuscrit du Caire, la leçon du manuscrit n.° 695 étant évidemment fautive. Le mot *faïha* فيحاء signifie *très-vaste*, et se dit d'une maison ou d'une mer. C'étoit apparemment une épithète consacrée pour Basra, comme الزوراء pour Bagdad.

On trouve un exemple pareil à celui-ci dans Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. I.er, pag. 134 des *Adnotat. historicæ.*

(35) Pour entendre ceci, il faut faire attention que ces lettres n'avoient, sur le cachet du vizir, aucun point diacritique, comme je les ai fait imprimer, ce qui permettoit de les prononcer de plusieurs manières. On pouvoit y lire effectivement نجمر عشق يحيى ainsi que je l'ai exprimé dans ma traduction; ce qui justifioit l'accusation intentée contre le vizir. Quant à la justification du vizir, il faut, pour la comprendre, savoir qu'il se trouve en tête de plusieurs surates de l'Alcoran, des monogrammes, regardés par un grand nombre d'interprètes comme des abréviations, mais dont le sens est perdu; en sorte que les commentateurs disent ordinairement qu'il n'y a que Dieu qui sache ce que cela veut dire: tels sont حمعسق, الم, كهيعص &c. Quelques commentateurs croient que ces monogrammes indiquent divers noms de Dieu, et c'est cette supposition qui servoit d'excuse au vizir. Ces deux monogrammes حم عسق se trouvent en-tête de la surate 42. Suivant cette explication, cette bague étoit une sorte de talisman. *Voyez* sur ces abréviations, Golius, dans sa préface sur la 31.e surate de l'Alcoran, à la suite de l'édition de la Grammaire arabe d'Erpénius, donnée par lui à Leyde, en 1646, pag. 181 et 182; Marracci, *Refut. Alcor.* pag. 11.

Il faut, au reste, pour bien entendre la réponse du vizir, savoir que quand, en lisant l'Alcoran, on prononce ces monogrammes, on doit nommer chacune des lettres dont ils se composent, par son nom, comme si l'on épeloit. Ainsi, par exemple, le monogramme الم se prononce *élif lam mim*; le monogramme يس se prononce *ya sin*. Je vais transcrire ce que dit à ce sujet Beïdhawi dans son commentaire sur l'Alcoran, au commencement de la 2.e surate.

آلم وسائر الالفاظ التي يتهجى بها اسماء مسمياتها الحروف التي

ركّبت منها الكلم لدخولها في حدّ الاسم واعتوار ما يختصّ به
من التعريف والتنكير والجمع والتصغير ونحو ذلك عليها وبه
صرّح الخليل وابو علي وما روى عن ابن مسعود انه عليه السلام
قال من قرأ حرفا من كتاب الله فله حسنة والحسنة بعشر
امثالها لا اقول آلم حرف بل الف حرف ولام حرف وميم حرف
فالمراد به غير المعنى الذي اصطلح عليه وان تخصيصه به عرف
مجدّد بل المعنى اللغوي ولعلّه سمّاه باسم مدلوله ولما كان
مسمّياتها حروفا وحدانا وهي مركّبة صدّرت بها لتكون تاديتها
بالمسمّى اوّل ما يقرع السمع واستعيرت الهمزة مكان الالف لتعذّر
الابتداء بها وهي ما لم تلها العوامل موقوفة خالية عن الاعراب
لفقد موجبه ومقتضيه لكنّها قابلة اياه معرضة له اذ لم تناسب
مبنيّ الاصل ولذلك قيل صٓ وقٓ مجموعا فيهما بين ساكنين
ولم يعامل معاملة اين وهؤلاء ثم ان مسمّياتها لما كانت عنصر
الكلام وبسائطه التي يركّب منها افتتحت السور بطائفة منها
ايقاظا لمن تحدّى بالقرآن وتنبيها على ان المتلوّ عليهم كلام
منظوم مما ينظمون منه كلامهم فلو كان من عند غير الله لما
عجزوا عن آخرهم مع تظاهرهم وقوّة فصاحتهم عن الاتيان بما
يدانيه وليكون اوّل ما يقرع الاسماع مستقلّا بنوع من الاعجاز
فان النطق باسماء الحروف مختصّ بمن خطّ ودرس واما من الامّي
الذي لم يخالط الكتاب فمستغرب مستبعد خارق للعادة كالكتابة
والتلاوة سيّما وقد راعى في ذلك ما يعجز عنه الاديب الاريب الفائق
في فنّه وهو انه اورد في هذه الفواتح اربعة عشر اسمًا هي نصف
اسامي

اسامى حروف المعجم أن لم يعدّ الالف فيها حرفا برأسها فى تسع وعشرين سورة بعددها اذا عُدّ فيها الالف مشتملة على انصاف انواعها فنذكر من المهموسة وهو ما يضعف الاعتماد على مخرجه ويجمعها ستشحثك خصفة نصفها الهآء والحآء والصاد والسين والكاف ومن البواقى المجهورة نصفها يجمعه لن يقطع امر

« Les mots *élif*, *lam*, *mim*, et tous les autres mots dont on se sert » en épelant, sont des noms, et les choses auxquelles ces mots servent » de dénominations, ce sont les lettres desquelles se composent les » paroles. Et ce qui prouve que ces mots sont effectivement des noms, » c'est que la définition du nom leur est applicable, et qu'ils éprouvent » tous les accidens dont les noms sont susceptibles, puisqu'ils peuvent » être ou déterminés par l'article ou indéterminés, prendre le nombre » pluriel, recevoir la forme diminutive, &c. Aussi Khalil et Abou-» Ali ont-ils dit positivement que ces mots sont des noms. Quant » à cette parole du Prophète, rapportée par Ebn-Masoud : *Quiconque » lira une* LETTRE *de l'Alcoran, fera une bonne œuvre, et chaque » bonne œuvre recevra une récompense décuple*, je soutiens que le mot » LETTRE ici ne signifie pas par exemple le monogramme الم en entier, » mais que, dans ce monogramme, l'*élif*, le *lam* et le *mim* forment chacun » une LETTRE. Le sens du mot LETTRE n'est point dans cette tra-» dition celui qu'on est convenu d'adopter comme terme technique ; » car c'est un usage récemment introduit d'appliquer le nom de LETTRE » حرف à ces sortes de monogrammes : le sens du mot LETTRE, dans » cette tradition, est celui qu'il a dans l'usage ordinaire du langage. » Peut-être Mahomet a-t-il appliqué ici la dénomination de LETTRE » (dénomination qui indique proprement les élémens mêmes de la » parole) à ce qui n'est que le nom de ces élémens. Comme les » élémens de la parole auxquels ces mots (*élif*, *hamza*, *ba*) servent » de dénominations, ne sont que des lettres uniques, et que les dé-» nominations sont des mots composés de la réunion de plusieurs » élémens, on a eu soin que chaque dénomination commençât par » la lettre même à laquelle elle sert de nom, afin que, dans la pro-» nonciation de ces noms, l'oreille fût frappée tout d'abord de l'arti-» culation désignée par le nom. » (Sur ce pied, il ne faut pas en français

employer les mots *elle*, *emme*, *enne*, *erre**, *esse*, pour noms des lettres *l*, *m*, *n*, *r*, *s*; mais il faut dire *le*, *me*, *ne*, *re*, *se*). « Il faut observer » qu'au lieu de l'*élif* on a employé par une sorte d'emprunt le *hamza*, » parce qu'on ne pouvoit pas commencer un mot par un *élif*. Tant » que les noms des lettres ne servent point, dans le discours, de régime » à un antécédent quelconque, il faut les prononcer en s'arrêtant sur » la dernière consonne [comme *lam*, *mim*, &c.], sans leur donner » aucune désinence grammaticale, parce qu'il n'y a aucune cause qui » requière et exige qu'on les décline; mais ils sont susceptibles de » recevoir ces désinences et exposés à souffrir ces inflexions, puisqu'ils » ne sont point dans la catégorie des mots invariables par leur nature. » C'est à cause de cela qu'on prononce *sad* et *kaf*, mots dans les- » quels il y a deux lettres quiescentes après la voyelle [*fatha*, ce qui » est contraire à la règle générale], et qu'on n'agit pas à l'égard » de ces noms comme à l'égard des mots أَيْنَ et هٰؤُلَاءِ [qui étant » de leur nature indéclinables, reçoivent une voyelle sur leur dernière » consonne, pour éviter le concours de deux lettres quiescentes]. »

« Les lettres auxquelles les mots dont nous parlons servent de dé- » nominations, étant les premiers et plus simples élémens desquels se » composent les mots, on en a placé quelques-unes au commence- » ment des surates de l'Alcoran, afin d'éveiller l'attention de ceux » qui s'occupent de ce livre, et de leur faire remarquer que ce qu'on » leur lit est un discours composé des mêmes élémens dont ils com- » posent eux-mêmes leurs discours. D'où il suit que si ce livre étoit » l'ouvrage de tout autre que Dieu, les hommes n'éprouveroient pas » tous, sans exception, l'impossibilité de composer rien qui en approche, » malgré l'éminence de leurs talens dans l'art de la parole, et malgré » qu'ils réunissent leurs communs efforts. Une autre raison, c'est qu'on a » voulu que leurs oreilles fussent frappées, dès le premier abord, d'une » chose qui fait partie de ce qu'il y a de miraculeux dans la composition » de l'Alcoran. Je m'explique. Énoncer les noms des lettres de l'al- » phabet, est une chose qui n'appartient qu'à quiconque sait lire et » écrire; mais cette même énonciation, de la part d'un homme tout- » à-fait ignorant [tel qu'étoit Mahomet], d'un homme, dis-je, qui n'a » jamais su ce que c'est que l'écriture, c'est une chose prodigieuse, » invraisemblable; c'est un miracle égal à celui qui auroit lieu s'il » lisoit ou écrivoit. Et ce qui ajoute au prodige, c'est qu'en faisant

» cela il y a observé certaines proportions, certaine symétrie qu'un » homme de lettres consommé dans son art n'eût pas su observer. Ainsi, » dans les surates dont il s'agit, il a fait entrer quatorze noms de » lettres, précisément la moitié du nombre total des lettres de l'al» phabet, en ne comptant pas l'*élif* pour une lettre particulière, et » ces quatorze noms de lettres se trouvent dans vingt-neuf surates, » ce qui est justement le nombre total des lettres de l'alphabet, quand » on y comprend l'*élif*. De plus, de chacune des différentes classes » ou catégories sous lesquelles on range les lettres de l'alphabet, la » moitié fait partie des lettres qui se trouvent entrer dans ces mo» nogrammes. Ainsi les lettres qu'on désigne sous le nom de مهموسة, » c'est-à-dire, *foiblement prononcées*, parce qu'on appuie foiblement » sur les organes de leur articulation, sont au nombre de dix, que » contiennent les mots ستشحثك خصفة; de ces dix, il en entre » cinq dans ces monogrammes, savoir le *hé*, le *ha*, le *sad*, le *sin* » et le *caf*: de toutes les autres [au nombre de dix-huit] qu'on nomme » مجهورة *fortement prononcées*, il en entre dans ces monogrammes neuf, » comprises dans les mots لن يقطع امر [c'est-à-dire, le *lam*, le *noun*, » le *ya*, le *kaf*, le *ta*, le *aïn*, le *hamza*, le *mim*, et le *ra*]. »

Beïdhawi ajoute beaucoup d'autres observations du même genre, que je supprime. Ensuite il rapporte les diverses opinions des commentateurs, relativement au sens de ces monogrammes. Le plus grand nombre pensent que ce sont les noms des surates à la tête desquelles ils se voient; d'autres que ce sont des signes qui indiquent la fin d'une surate et le commencement d'une autre; suivant quelques-uns, ce sont des abréviations qu'on explique diversement selon diverses suppositions, ou bien les lettres qui composent ces monogrammes ont des valeurs numériques et cabalistiques; suivant d'autres, chacun de ces monogrammes est un nom de Dieu, ou un nom de l'Alcoran; il y en a qui veulent que ce soient des formules de serment, et que l'auteur de l'Alcoran jure ici par les lettres de l'alphabet, comme il jure ailleurs par la figue, par l'olivier, &c.; d'autres enfin, et il paroît que c'étoit l'opinion des premiers musulmans, pensent que ce sont des mystères connus seulement de Dieu et de son prophète, dont Dieu n'a pas voulu communiquer l'intelligence à aucun autre homme. Ces diverses opinions influent sur la manière de prononcer ces monogrammes, en lisant l'Alcoran. Voici ce que dit à cet égard Beïdhawi.

فان جعلتها اسمآء الله تعالى او القرآن او السور كان لها حظّ
من الاعراب اما الرفع على الابتدآء او الخبر او النصب بتقدير فعل
القسم على طريقة الله لافعلنّ بالنصب او غيره كما ذكر او الجرّ على
اضمار حروف القسم ويتأتى الاعراب لفظا والحكاية فيما كانت
مفردة او موازنة لمفرد كحمٓ فانه كهابيل والحكاية ليست فيما عدا
ذلك وسيعود ذكره مفصّلا ان شآء الله تعالى وان ابقيتها على معانيها
فان قدّرت بالمؤلّف من هذه الحروف كان في حيّز الرفع بالابتدآء
او الخبر على ما مرّ وان جعلتها مقسما بها يكون كل كلمة منها
منصوبا او مجرورا على اللغتين في الله لافعلن وتكون جملة قسمية
بالفعل المقدّر له وان جعلتها ابعاض كلمات او
اصواتا مُنزلَةً مَنزلة حرف التنبيه لم يكن لها محلّ من الاعراب
كالجمل المبتداة والمفردات المعدودة ويوقف عليها وقف التمام اذ
قدّرت بحيث لا يحتاج الى ما بعدها . .

« Si vous considérez ces monogrammes comme des noms de Dieu » ou de l'Alcoran, ou comme les noms des surates, ils participent » alors aux inflexions grammaticales, et ils prennent, ou celle du no- » minatif, comme faisant fonctions d'inchoatif ou de prédicat; ou » celle de l'accusatif, parce qu'on sous-entend un verbe renfermant » le sens de *je jure*, ou un autre verbe, comme il a été dit plus haut; » ou bien enfin on leur donne l'inflexion du génitif, en sous-entendant » les particules employées dans les formules de serment. » (Il faut entendre qu'on donne cette inflexion seulement au dernier nom qui termine le monogramme, par exemple, au ميم de الٓمٓ). « Dans ceux » de ces monogrammes qui ne sont que d'un seul nom [comme ص], » ou qui peuvent être assimilés à un seul nom, comme حمٓ qui res- » semble au nom propre *habil*, on peut ou faire sentir l'inflexion dans » la prononciation, ou bien la supprimer, comme on fait dans le cas » nommé *hicayèh*; mais la chose ne peut avoir lieu dans les autres

» monogrammes, comme nous le dirons dans la suite plus en détail.
» Si au contraire vous laissez aux mots dont se composent ces mo-
» nogrammes leur sens naturel [celui de noms des élémens de la pa-
» role], il convient de faire une distinction. Supposez-vous qu'ils indi-
» quent des mots composés de ces lettres, alors il y a lieu de leur donner
» l'inflexion du nominatif, comme faisant fonctions d'inchoatif ou
» de prédicat, ainsi qu'on l'a déjà dit : les regardez-vous comme expres-
» sion d'un serment, en ce cas chacun des mots dont leur énonciation
» se compose, doit être mis à l'accusatif ou au génitif, suivant les deux
» modes admis dans l'exemple آللهِ لافعلن ; enfin, si vous les envisagez
» comme des portions de mots, ou comme des interjections rempla-
» çant des particules destinées à réveiller l'attention, ils n'ont plus
» alors aucune place dans l'analyse grammaticale, de même que les
» propositions inchoatives, et les mots isolés formant une énumération :
» il faut alors les prononcer en supprimant toute inflexion, comme
» on fait dans le cas d'une pause, puisque la valeur qu'on leur donne
» est totalement indépendante de ce qui vient ensuite. »

Pour que l'on comprenne ce que dit Beïdhawi, je dois ajouter ici quelques explications.

1.° Le monogramme حم étant prononcé *ha-mim*, ressemble, quoique composé des deux mots *ha* et *mim*, à un seul nom de la forme de *habil* ou *kabil*. Beïdhawi dit au sujet de ce monogramme, au commencement de son commentaire sur la 40.^e surate, « qu'il ne prend pas de *tenwin*
» et qu'il est *diptote*, à cause qu'il réunit la qualité de nom propre au
» genre féminin, ou parce qu'il a la forme d'un nom étranger à la langue
» arabe, comme *kabil* ou *habil*. »

منع صرفه للتعريف والتأنيث او لانها على زنة اعجمي كقابيل وهابيل

Voyez ma Grammaire arabe, tom. I, pag. 301, n.° 729.

2.° Les mots يبقى الاعراب لفظا او الحكاية veulent dire que l'inflexion grammaticale est dans ce cas ou *effective* ou *virtuelle* : car dans le cas nommé *hicayèh*, elle n'est que virtuelle, et on prononce مَنُونْ et مَنَانْ, pour مَنُونَ et مَنَانِ. *Voyez* ma Grammaire arabe, tom. I, pag. 340, n.° 796.

3.° Il faut voir sur *les propositions inchoatives*, ma Grammaire ar. tom. II, pag. 453, n.° 928, et sur *les mots isolés formant une énumération*, Martelotto, *Institut. ling. arab.* liv. III, ch. 1.^er, p. 352.

4.° Beïdhawi dit que, dans l'exemple لافعلن [illegible]
être mis à l'accusatif comme régime d'un verbe sous-en[illegible] signifiant
je jure; puis il ajoute, *ou d'un autre verbe, comm* [illegible]
sans doute à ce qu'il avoit dit dans son commen[illegible]
à l'occasion des mots الحمد لله. Il avoit observé [illegible]
devroit dire الحمد à l'accusatif, et que quelques lecteurs adoptoient cette leçon; et il avoit ajouté que « c'est un de ces noms d'action qui » se mettent à l'accusatif, comme régis par des verbes sous-entendus, » qu'on n'est pas dans l'usage d'exprimer. »

واصله النصب وقد قرئ به..... وهو من المصادر التي تنصب بافعال مضمرة لا تكاد تستعمل معها:

Man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 265.

N.° XI.

LETTRE *du Sultan* MÉLIC-ALASCHRAF BARSÉBAÏ, *à* MIRZA SCHAHROKH, *fils de* TIMOUR (1).

DIEU sait en qui il place ses missions. Certes, ceux qui auront agi criminellement, ne trouveront auprès de Dieu que l'ignominie et un châtiment terrible, à cause qu'ils agissoient frauduleusement (2).

Après avoir rendu à Dieu le tribut de nos louanges, avoir invoqué ses faveurs et sa protection pour notre seigneur Mahomet et toute son excellente et sainte lignée, et recommandé à sa bienveillance tous les compagnons du prophète, nous vous faisons savoir que nous avons lu le contenu de la lettre, rédigée en termes impropres, dont vous nous avez gratifié : nous en avons saisi le sens et la composition; mais nous n'avons pu comprendre pourquoi vous vous êtes servi d'expressions qui sont comme l'écume (3) du langage, à moins que vous ne l'ayez remplie de mots barbares, comme de termes convenables à des apostats, parce que vous désapprouvez les opinions religieuses que nous suivons. Cependant nous nous distinguons entre tous les rois musulmans, par la justice de notre conduite. Nous ordonnons et nous pratiquons nous-mêmes ce qui est bien; nous défendons et nous empêchons tout ce qui est mal. En ce qui concerne les devoirs envers Dieu, personne ne sauroit nous faire aucun reproche : et le flambeau de la vraie religion subsiste au milieu de nous (4). Nous distinguons avec soin ce qui est permis de ce qui est défendu; nous ne nous écartons en rien des lois fondées sur les exemples

du prophète. Nous rendons à chacun, en tout le jugement, la justice qui lui est due; nous ne faisons aucune distinction Pag. 14. entre le supérieur et l'inférieur, quand ils portent leurs représentations devant nous; tout est égal pour l'un et pour l'autre, notre attitude, nos regards, nos paroles. C'est à notre prophète que le sublime Alcoran a été envoyé du ciel; nous avons médité les promesses et les menaces qu'il contient. Nous sommes les serviteurs des deux cités saintes, la Mecque et Médine, de la respectable résidence d'Abraham, l'ami de Dieu (5), de la vénérable ville de Jérusalem, séjour de la majesté divine (6). Notre inclination naturelle, le penchant de nos ames, est de procurer le bonheur de nos états, de rendre notre joug léger à nos peuples (7); nous ne cessons de répandre sur eux des bienfaits; nous nous efforçons d'assurer aux voyageurs (8) la sûreté et la commodité des routes, de protéger nos frontières contre toute incursion ennemie, en les garnissant d'hommes, de chevaux et de munitions, et par de fréquentes expéditions qui sortent sans discontinuer de nos ports d'Alexandrie, de Tripoli (9) et de Damiette. *Ce discours vous surprend-il! est-il pour vous un sujet de risée* (10)*!* Sachez que Dieu, par le mérite de nos bonnes intentions, la fermeté de nos cœurs, la grandeur de nos ames, le secours de nos Turcs de Yoksch (11), de nos lances d'Alkhatt (12), de nos épées de l'Inde (13), nous a rendus maîtres des régions de Nicosie (14): nous avons fait prisonniers le roi et tous ses sujets; ils ont été amenés devant nous dans un état pitoyable; après qu'un grand nombre d'entre eux ont eu la tête tranchée, nous avons vendu les autres comme on vend les esclaves dans les marchés. Si vous voyiez les désastres que nous leur avons causés sur terre et sur mer, certes vous seriez dans la plus grande surprise de ces jeux de la fortune. Pag. 15. Ce qui vous étonneroit sur-tout, c'est que les rois de la terre sont venus de toute part nous apporter leurs hommages, le

roi de Hormuz, le sultan de Hisn, le fils de Karaman (15); ces princes, souverains dans leurs pays; le sultan de la respectable cité de la Mecque (16), le sultan du Yémen (17); celui de Magreb (18) et de Tocrour (19), le roi de Chypre qui est mort aujourd'hui, tous se sont rendus à notre cour. Nous nous sommes fait un devoir de les recevoir avec honneur; il n'en est aucun que nous n'ayons renvoyé dans ses états (20), après l'avoir honoré des marques de notre bienveillance. Voilà, hommes amis de la vanité et du mensonge, quelle est, s'il plaît à Dieu, notre manière d'agir : *que ceux donc qui agissent, agissent en vue d'un tel sort* (21). Vous nous avez fait l'honneur de nous envoyer des ambassadeurs qui se sont fort mal acquittés de leur mission : sans doute ils avoient l'esprit foible et altéré (22); mais on juge ordinairement par la sagesse de l'ambassadeur, de la sagesse de celui qui l'envoie, grand ou petit. Avez-vous donc osé dire dans votre lettre que vous êtes distingués par votre mérite, et que la justice jouit chez vous de tous ses droits, tandis que vous n'êtes que des hérétiques, des révoltés, fils de révoltés! Nous jugeons suivant les lois de Dieu et de son prophète: chez vous, au contraire, chacun ne connoît de règle que ses opinions et ses fantaisies. Votre père, dans le temps qu'il exerçoit le pouvoir souverain, est venu dans ce pays; il a violé l'asile où les hommes renferment ce qu'ils ont de plus cher et de plus précieux, et n'a point mis de bornes à ses violences tyranniques. Sans doute vous jugez de nous par la conduite de ces rois enfans qui nous ont précédés sur le trône, à cette époque où votre père entrant en Syrie, nous ne pûmes trouver l'occasion de vous combattre: ce malheur, par Dieu, n'arriva qu'à cause de la division qui régnoit parmi les grands, et de l'imprudence et de l'étourderie des petits. Certes, si au jour où ils ont pris la fuite, ils eussent tenu bon devant l'ennemi, votre

père, repoussé avec ses armées, sé est [illegible] ses pas; mais par un effet de leurs [illegible] vitèrent point leur infortune. Nous [illegible] s'il plaisoit à Dieu, de remporter [illegible] mais la victoire nous est promise par ces paroles que Dieu dit dans le vénérable Alcoran : *Nous vous avons accordé ensuite l'avantage sur eux* (23). Si vous regardiez nos cavaliers lorsqu'ils chargent l'ennemi avec leurs lances, vous en perdriez la raison, vos cœurs seroient saisis de frayeur, la pâleur paroîtroit sur vos visages, vos regards deviendroient louches et hagards, les larmes couleroient de vos yeux, vous retourneriez en arrière, et vos jambes, chancelant sous vous, s'embarrasseroient en marchant. Vous avez encore porté l'audace (24) jusqu'à nous reprocher des abus qui n'existent point parmi nous, des torts que jamais personne ne nous a imputés (25). Nous aurions bien plus de droit de désapprouver votre conduite et celle de votre père, puisque vous imitez ses exemples, et que vous l'avez pris pour modèle : *mais ce n'est pas un crime que d'imiter son père* (26). Ne vous imaginez pas que cette multitude que vous traînez avec vous, vous rende formidable : ne vous flattez point qu'on ne vous reprochera pas avec insulte le grand nombre de soldats qui vous suivent, montés sur des ânes et assis sur leurs bâts. Vos armées n'ont acquis aucune renommée sur la terre ; elles n'ont ni talens naturels, ni expérience dans la guerre. Nous connoissons le nombre de vos troupes ; mais, grâces à Dieu, nous n'avons tenu aucun compte de ceux qui combattent pour vous : vos plaintes, au sujet de Karabag (27), n'ont fait aucune impression sur nous ; et quand le nombre de vos soldats couvriroit la face de la terre, nous nous appuyons sur la promesse qui nous a été faite que notre patience sera couronnée de la victoire, par ces paroles du Très-haut : *Combien de fo[illegible] n'est-il pas*

arrivé qu'une petite troupe a vaincu une armée nombreuse par la permission de Dieu ! car Dieu est avec ceux qui soutiennent l'épreuve avec constance (28). Le poltron verra, au jour de la mêlée et du trépas, le sort funeste qui l'attend ; il verra la pointe des noires lances fondre sur lui. Venez donc vous mesurer avec nous (29).

Vous nous avez demandé que nous vous cédassions le droit de fournir l'étoffe pour revêtir la sainte Caba, et vous prétendez que les biens que vous possédez sont légitimement acquis, tandis que dans la vérité ce sont des richesses acquises par l'injustice. Pour nous, quand nous faisons cela, je veux dire, quand nous fournissons l'étoffe destinée à couvrir ce saint édifice, c'est uniquement, Dieu nous en est témoin, du produit le plus pur de nos propriétés légitimes, acquérant ainsi chaque année un nouveau mérite. Une chose qui n'est ignorée ni de vous ni d'aucun autre, c'est que notre empire est le plus illustre de tous les royaumes que renferme l'islamisme.

Nous nous sommes peu étendus dans cette lettre, parce que vous ne valez pas la peine que nous parlions avec vous.

Dieu nous suffit ; il est un bon protecteur. Daigne le tout-puissant être propice et accorder ses faveurs les plus abondantes à notre seigneur Mahomet, à sa famille et à ses compagnons (30).

NOTES DU N.° XI.

(1) La lettre que je donne ici et qui est sans date, se trouve dans le manuscrit de la bibl. du Roi, n.° 695, à la fin de l'ouvrage de Khalil Dhahéri, duquel est tiré l'extrait précédent; mais elle paroît étrangère à cet ouvrage, et, en effet, je ne la trouve point dans le manuscrit du Caire.

(2) Cette lettre ne commence pas par la formule ordinaire *Au nom de Dieu, &c.*, ce qui, sans doute, a été fait exprès, parce que Schahrokh ne s'en étoit pas servi en écrivant au sultan, comme on le verra dans un passage de Makrizi que je rapporterai dans une des notes suivantes. Ce qui est imprimé en caractères italiques, est tiré de l'Alcoran, sur. 6, v. 124, édition de Hinckelmann. Au lieu de رسالاته, quelques lecteurs de l'Alcoran lisent رسالته, ainsi que l'a observé Beïdhawi dans son commentaire.

(3) Il y a dans le manuscrit زُبْدَه ce qui signifie *la crême :* je crois qu'il faut prononcer زَبَدَه, c'est-à-dire, l'*écume*; et c'est ce que j'ai suivi dans ma traduction. Djewhari dit expressément:

الزَبَد زَبَدُ المآء والبعير والفضة وغيرها والزَبَدَة اخص منه ....
والزُبْد زُبْد اللبن والزُبْدَة اخصّ منه

« ZÉBED signifie *l'écume de l'eau, celle d'un chameau, celle de* » *l'argent, &c.*; le mot *zébédèh* a une signification plus restreinte que » *zébed*.... *Zoubd* veut dire la *crême du lait*, et *zoubdèh* a la même » signification, mais d'une manière plus restreinte. »

On lit la même distinction dans le *Kamous*.

(4) Ce flambeau de la religion n'est autre, je pense, que le khalife descendu des khalifes Abbasides de Bagdad, que les sultans d'Égypte tenoient à leur cour. On sait que ce fantôme de khalifat dura jusqu'à la conquête de l'Égypte par Sélim.

(5) Il s'agit ici d'Hébron, que les musulmans nomment الخليل *alkhalil*, comme qui diroit *la ville de l'ami [de Dieu]*: *Alkhalil* l'ami, ou *khalil allah*, l'ami de Dieu, est le titre qu'ils donnent à Abraham.

(6) Le mot arabe سكينة est imité de l'hébreu שכינא que Buxtorf explique ainsi : *Habitatio, cohabitatio. In specie dicitur de præsentiâ, gloriâ et majestate divinâ ; aut divinitate, quando dicitur hominibus esse præsens, aut cum eis conversari, auxilio suo, gratiâ, et salutari præsentiâ adesse.* Voyez *Lexicon Chald. Talmud. et Rabbin.*

Ce mot a sans doute été emprunté des Juifs par Mahomet ; et comme il n'étoit point arabe, il a été interprété fort diversement par les commentateurs de l'Alcoran. On peut voir une de leurs interprétations dans Marracci (*Refut. Alcor.* pag. 92). Beïdhawi, sur ce texte de l'Alcoran ان آية ملكه ان يأتيكم التابوت فيه سكينة من ربكم (sur. 2, v. 249, édition de Hinckelmann), s'exprime ainsi :

« Le pronom dans فيه se rapporte à la venue de l'arche ; et cela » veut dire : L'arrivée de l'arche vous procurera de la tranquillité » et de la sécurité ; ou bien ce pronom se rapporte à l'arche, et alors » le sens est : Dans cette arche est déposée la chose sur laquelle » vous vous reposez, c'est-à-dire, la loi. Quand Moïse marchoit au com- » bat, il faisoit porter l'arche devant l'armée : cela inspiroit de la » confiance aux enfans d'Israël, et ils ne fuyoient point. D'autres » disent qu'il s'agit d'une figure qui étoit dans l'arche ; elle étoit faite » d'émeraude ou d'hyacinthe, avoit la tête et la queue d'une chatte, et » deux ailes déployées, et elle poussoit des gémissemens. On conduisoit » l'arche vers l'armée et les Israëlites la suivoient ; quand elle s'arrêtoit, » ils s'agenouilloient et restoient en place, et le secours divin leur » donnoit la victoire. Suivant d'autres, il y avoit dans l'arche les figures » de tous les prophètes, depuis Adam jusqu'à Mahomet. Enfin selon » une autre interprétation, *tabout* (l'arche) signifie *le cœur* et *sekinèh* » veut dire *la science et la pureté d'intention* qui est dans le cœur. Par » l'arrivée de l'arche, il faut entendre que le cœur devient *le séjour de la* » *science et de la fermeté* qu'il ne possédoit point précédemment. »

فيه سكينة من ربكم الضمير للاتيان اى فى اتيانه سكون لكم وطمانية او للتابوت اى مودع فيه ما تسكنون اليه وهو التوراة وكان موسى عم اذا قاتل قدّمه فتسكن نفوس بنى اسرائيل ولا يفرّون وقيل صورة كانت فيه من زبرجد او ياقوت لها راس وذنب كراس الهرّة وذنبها وجناحان فتئنّ فيزف

التابوت نحو العدوّ وهم يتبعونه فاذا استقرّ جثوا وسكنوا
ونزل النصر وقيل صور الانبيآء من آدم الى محمد عليهم الصلوة
والسلام وقيل التابوت هو القلب والسكينة ما فيه من العلم
والاخلاص واتيانه تصيّر القلب مقرّ العلم والوقار بعد ان
لم يكن

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 265.

(7) J'ai imprimé تخفيف au lieu de تحقيق qu'on lit dans le manuscrit, et qui ne donne aucun sens.

(8) J'ai encore corrigé ici deux fautes évidentes du manuscrit, où on lit في تأمير السبل المارة. Je crois ma correction indubitable.

(9) La véritable orthographe du nom de Tripoli est طرابلس : j'ai conservé celle du manuscrit.

(10) Ceci est tiré de l'Alcoran, sur. 53, vers. 58 et 59, édition de Hinckelmann.

(11) J'ai suivi très-exactement la leçon du manuscrit dans ces mots وتركنا اليقشيّة. De ces deux mots, le second m'est entièrement inconnu : il doit sans doute dériver d'un nom propre comme les mots خطّية et هندية ; mais je ne connois aucun pays nommé يقش et j'ai inutilement cherché quelques renseignemens à ce sujet.

Je ferai cependant observer que M. Deguignes, dans le V.ᵉ livre de l'Histoire des Huns, fait mention de deux chefs des Turcs, dont l'un est nommé par lui *Jo-ko-che* (Hist. des Huns, tom. II, pag. 436), et l'autre *Yo-ko-che* (*ibid.* pag. 476). Je présume que c'est le même nom, malgré une légère différence dans l'orthographe. Il se pourroit que l'un de ces princes eût donné son nom à une tribu turque, et que ce fût là l'origine du mot يقشية.

Quant au mot ترك on pourroit croire que c'est le pluriel de تركة ou تركية qui signifie, suivant le *Kamous* et le *Sihah*, بيضة من الحديد *un casque de fer*; et le parallélisme sembleroit justifier cette interprétation, à cause des *lances* et des *épées* dont il est question ensuite. Mais un *casque* n'est pas une arme offensive : d'ailleurs

ce mot est écrit تُرك et non تَرك. Enfin on trouve une expression semblable à celle-ci dans la lettre du Karmate à Hakem, qu'on lira plus loin dans ce volume.

(12) *Alkhatt* est le nom d'un lieu du Yémama ou de la côte de Bahreïn, où se travaillent et se vendent les bois de lances qu'on tire de l'Inde. Voici ce qu'en dit Djéwhari :

الخَطّ موضع باليمامة وهو خطّ هَجر تنسب اليه الرماح الخطّية
لانها تُحمَل من بلاد الهند فتقوّم به

L'auteur du *Kamous* dit à-peu-près la même chose. Voici comme il s'exprime :

الخط.... سيف البحرين و كل سيف وموضع باليمامة ومرفاء السفن
بالبحرين ويكسر واليه تنسب الرماح لانها تباع به لا انه منبتها

(13) *Voyez* le tome I.er de ce recueil, pag. 268, note (59).

(14) *Nicosie* a porté autrefois le nom de *Leucosie*, Λευχωσία. Ce nom, prononcé, à la manière des Grecs modernes, *Lefcosia*, a donné lieu aux Arabes de prendre la première lettre pour leur article, et de nommer cette ville الافقسية comme on le voit ici.

(15) Par *Hisn* il faut entendre *Hisn-Caïfa* حصن كيفا, ville située entre les villes de Djezireh-ebn-Omar et Miafarekin, sur laquelle on peut consulter M. Saint-Martin, *Mém. hist. et géogr. sur l'Arménie*, tom. I.er, p. 174. Makrizi, dans le كتاب السلوك لمعرفة دول الملوك (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673, fol. 434 *verso*), nous apprend qu'au commencement de l'année 840, Hisn-Caïfa appartenoit à un prince Ayyoubite, nommé *Mélic-alcamel Khalil*, qui étoit le dixième descendant de Mélic-aladel Seïf-eddin Aboubecr, frère de Saladin.

A la même époque, le prince qui occupoit le trône de la famille de Karaman, dans l'Asie-Mineure, étoit, toujours suivant Makrizi (*ibid.*), Ibrahim, sur lequel on peut consulter M. Rasmussen (*Annal. Islam.* pag. 47 et 116).

Je ne puis pas dire précisément quel est le roi de Hormuz dont il est ici question : ce doit être, suivant Teixeira (*Relacion de los reyes de Hormuz*, pag. 43), un des fils de Touranschah, et vraisemblablement celui qu'il nomme *Xabadin*, c'est-à-dire *Schéhab-eddin*,

(16) L'émir de la Mecque, au commencement de l'an 840, étoit, suivant Makrizi (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673, fol. 434 *verso*), le schérif Zeïn-eddin Abou-Zoheir Bérécat Hasani, fils de Hasan, fils d'Adjlan.

(17) Makrizi (*ibid.*) distingue le sultan du Yémen de l'imam de Sanaa. Voici ce qu'il dit :

وببلاد اليمن الملك الظاهر يحيى بن الاشرف اسماعيل صاحب تعز وزبيد وعدن وعلي صنعا وصعدة الامام علي بن صلاح الدين محمد بن علي الزيدي

« Dans les contrées du Yemen, Mélic-aldhaher Yahva, fils de Mélic-» alaschraf Ismaïl, régnoit à Taaz, Zébid et Aden, et l'imam de Sanaa » et de Saada étoit Ali Zeïdi, fils de Salah-eddin Mohammed, fils » d'Ali. »

Je pense qu'il s'agit ici du roi d'Aden.

(18) Makrizi (*ibid.*) donne les noms des princes qui, à la même époque, régnoient en Afrique, savoir, dans l'Afrique proprement dite, à Telmésan dans le Magreb du milieu, à Fez, à Miquenès et à Asila اصيلا (Hartmann, *Edrisii Africa*, pag. 181). Il est vraisemblablement question ici du roi de Tunis, de la province d'Afrique et de Bédjaya. Ces états étoient alors réunis et gouvernés par Abou-Amrou Othman, fils d'Abou-Abd-allah Mohammed, fils d'Abou'lfarès Abd-alaziz, de la famille des Hafsites ou Abou-Hafs.

(19) On peut consulter sur le royaume et la ville de Tocrour, M. Hartmann, *Edrisii Africa*, pag. 32 et suiv. Makrizi, dans le كتاب السلوك لمعرفة دول الملوك (man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 673, fol. 408 *verso*), sous le mois de dhou'lhiddja 835, dit :

وفيها قدم احد ملوك التكرور للحج فسار الى طور ليركب البحر الى مكة فمات بالطور ودفن بجامعه وكان خيرا كثير التلاوة للقران فيه بر واحسان

« En ce mois arriva un des rois de Tocrour, dans l'intention de faire » le pélerinage : il se rendit à Tor, où il devoit s'embarquer pour la » Mecque; mais il mourut à Tor et fut enterré dans la djami de cette

» ville. C'étoit un prince vertueux, assidu à la lecture de l'Alcoran, » et qui faisoit beaucoup d'aumônes et de bonnes œuvres. »

Voici ce que je lis au sujet de *Tocrour*, dans les Nouvelles Annales des Voyages, 7.^e année, pag. 383 :

« Le *Tocrour* d'Édrisi nous paroît identique avec Tombouctou. » Suivant Burkhardt, le mot *Tocrourim* ne dénote pas une nation, » mais tous les marchands voyageurs ou pélerins. »

En supposant l'observation de Burkhardt exacte, elle ne prouveroit encore rien par elle-même; car le nom de *Tocrouris* auroit pu être donné à tous les marchands qui traversent pour le commerce une partie de l'Afrique, parce que plus anciennement c'étoient principalement des habitans du royaume de Tocrour qui se livroient à ce genre de commerce, comme chez nous les noms de *Limousins*, *Lombards*, *Savoyards*, *Bohémiens* et autres, et en Égypte le nom d'*Alépins*, ont été donnés à certaines professions. *Voy.* Relation de l'Égypte, par Abd-allatif, pag. 224.

(20) Au lieu de اعدداه on lit dans le manuscrit اعدداه, ce qui n'a pas de sens.

(21) Ceci est tiré de l'Alcoran. C'est le v. 59 de la 37.^e surate, suivant l'édition de Hinckelmann. En considérant le sens qu'ont ces mots لمثل هذا فليعمل العاملون dans cet endroit de l'Alcoran, on voit que l'auteur de la lettre a voulu dire : « Voilà quelle est notre manière » d'agir envers ceux qui reconnoissent l'obéissance qu'ils nous doivent ; » que ceux qui agissent, agissent donc en vue d'un semblable traite» ment ; » c'est-à-dire : ces égards que nous avons pour les princes qui se soumettent à nous, ces bienfaits dont nous les comblons, méritent bien que l'on se comporte de manière à en obtenir de semblables de notre part. C'est en effet le sens que Beïdhawi (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 263) donne à ce texte de l'Alcoran :

إن هذا لهو الفوز العظيم لمثل هذا فليعمل العاملون اى لنيل مثل هذا يجب ان يعمل العاملون لا للحظوظ الدنيوية المشوبة بالآلام السريعة الانصرام

C'est aussi dans le même sens que ce texte de l'Alcoran est employé dans un passage d'Abd-allatif, qui n'a pas été bien entendu par les traducteurs. Dans cet endroit d'Abd-allatif, il s'agit d'un

homme qui emmenoit avec lui un médecin, sous prétexte de le conduire auprès d'un malade, mais réellement dans l'intention de le tuer et de le manger, et qui trahit son atroce joie par ces mots qu'il répétoit le long du chemin en donnant l'aumône : « Aujourd'hui on recevra la » récompense et un double salaire du bien que l'on aura fait ; que ceux » qui agissent, agissent en vue d'un semblable bonheur. » M. White a traduit par inadvertance : *Hodie donabitur vestis et duplicabitur merces ; sic faciat quisque :* et M. Wahl a encore moins entendu ce texte. Voy. *Abdallatif's. . . . Denkwürdigkeiten Egyptens*, pag. 310 ; *Abdollatiphi Hist. Ægypt. comp.* pag. 220, édit. in 4.° ; Relation de l'Égypte, par Abd-allatif, pag. 364.

Ce même passage de l'Alcoran se trouve aussi cité dans Hariri, mais avec une application un peu différente. *Voyez* mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XI.^e, pag. 106.

(18) Le manuscrit porte كَانٌ في عقولهم خَلَلٌ, ce qui est inadmissible : car si l'on prononce كَانَ, il faut nécessairement lire خللاً à l'accusatif.

(19) Ceci est un passage de l'Alcoran qui se lit sur. 17, vers. 6 de l'édition de Hinckelmann ; mais au lieu de جعلنا, on lit dans l'Alcoran رددنا. Il est question dans ce texte, suivant Beïdhawi, du bienfait que Dieu accorda aux enfans d'Israël, en donnant à David la victoire sur Goliath, ou en inspirant des sentimens de bonté pour eux à Bahman, fils d'Asfendiar, héritier du trône de son aïeul Guschtasf, fils de Lohrasf, en sorte qu'il renvoya les Juifs captifs dans leur pays, et leur donna pour roi Daniel ; les Juifs soumirent alors ce qui restoit dans leur pays des peuples qui s'y étoient établis après la conquête de Bokht-nassar ou Nabuchodonosor.

(20) S'il n'y a pas ici d'omission dans le manuscrit, لا ne peut avoir d'autre sens que celui que je lui ai donné ; et quoique cette construction ait quelque chose de dur, il me semble qu'elle n'est pas sans exemple.

(21) Ceci semble avoir rapport à ce que Makrizi nous apprend dans le passage que je citerai tout-à-l'heure, que Schahrokh reprochoit au sultan de percevoir un droit de douane sur les négocians à Djidda.

(22) C'est ici un proverbe que Meïdani rapporte, et explique ainsi :

من اشبه اباه فما ظلم اى لم يضع الشبه فى غير موضعه لانه ليس احد اولى به منه بان يشبهه ويجوز ان يراد فما ظلم الاب اى لم يظلم حين وضع زرعه حيث ادّى اليه الشبه وكلا القولين حسن

« Quiconque imite son père ne fait point une injustice, c'est-à-» dire, ne place point son imitation où il ne convient pas de la » placer; car il n'y a personne qu'il lui convienne mieux d'imiter » que son père. On pourroit aussi l'entendre ainsi : Si un homme imite » son père, le père de cet homme n'a point commis d'injustice, » c'est-à-dire, n'a point agi à tort, quand il a déposé les germes de » sa postérité dans un sol qui a produit un être qui lui ressemble. L'un » et l'autre sens sont bons. »

Man. ar. de S. Germain-des-Prés, n.° 196.

(23) *Karabagh* est le nom moderne d'un canton de la province d'Arran, situé sur la rive gauche de l'Araxe, et qui appartient aujourd'hui à la Russie. Il a porté successivement chez les Arméniens les noms d'*Artsakh* ou *Ardsakh* et de *Khatchen*; ils le nomment aujourd'hui, en langage vulgaire, *Garapagh*. (*Voyez* M. Saint-Martin, *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*, tom. I, pag. 148; Petis de la Croix, *Hist. de Timur Bec*, tom. III, pag. 384 et 406; M. de Klaproth, *Beschreibung der Russischen Provinzen zwischen dem Kaspischen und Schwarzen Meere*, pag. 105 et suiv.; M. J. Morier, *a second Journey through Persia*, &c. pag. 245; *Djihan-numa*, pag. 392 et 393; M. Mat. Norberg, *Gihan-numa*, tom. I, pag. 558 et 559.) L'auteur du *Djihan-numa* comprend le *Karabagh* dans la province de *Moukan* موقان. Il y a eu autrefois dans ce canton une ville nommée aussi *Karabagh*, dont les ruines même, suivant M. de Klaproth, ont disparu.

(24) *Voyez* Alcor. sur. 2, v. 250, édition de Hinckelmann.

(25) Peut-être faudroit-il traduire : *Pour que les lâches viennent à la rencontre des noires lances, venez vous mesurer avec nous.*

(26) Takiyy-eddin Makrizi, dans l'ouvrage intitulé *Introduction à la connoissance des dynasties royales* (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673), raconte ce qui suit, parmi les événemens du mois de ramadhan 833.

وفى ثالث عشر منه قدم رجل ادّعى انه شريف اسمه هاشم بكتاب

شاه رخ بن تيمور ومعه هدية عدة قطع فيروزج ولم يختم الكتاب ولا كتب فيه بسملة بل ابتداؤه بقوله تعالى الم تر كيف فعل ربك باصحاب الفيل الى آخر السورة وخاطب السلطان فيه بامير برسباى وابرق وارعد

« Le 13 de ce mois, arriva à la cour un homme qui se faisoit » passer pour schérif, et se nommoit *Haschem*; il étoit porteur d'une » lettre de Schahrokh, fils de Timour, et de présens qui consistoient » en plusieurs morceaux de turquoise. La lettre n'étoit pas cachetée, » et elle ne commençoit point par la formule, *Au nom de Dieu*, &c. » mais elle débutoit par ces mots de l'Alcoran : *N'as-tu pas vu com-* » *ment ton seigneur a traité les armées de l'éléphant*, jusqu'à la fin de » cette surate (surate 105). Schahrokh n'y donnoit au sultan que le » titre d'*émir Barsébaï*, et sa lettre étoit remplie de menaces. »

Il dit encore sous la date de schawal 838:

وفى رابعه قدم كتاب الخان شاه رخ ملك المشرق يتضمّن انه عازم على زيارة القدس الشريف وارعد فيه وابرق وانكر اخذ المكوس من التجار بجدّة.

» Le 4 de schawal 838, arriva une lettre de Schahrokh, roi de » l'Orient, portant qu'il étoit dans l'intention de venir en pélerinage » à Jérusalem : cette lettre étoit remplie de menaces, et elle contenoit » des reproches, relativement aux droits de douane qu'on faisoit payer » aux négocians à Djidda. »

Le même auteur, à la date de djoumada second 839, dit aussi :

وفى ثامن عشر منه وصل الامير اقطوه المتوجّه فى الرسالة الى شاه رخ وقدم من الغد شيخ صفا رسول شاه رخ بكتابه فانزل واجرى له ما يليق به وفى هذا الشهر قدمت رسل اصبهان ابن قرا يوسف حاكم بغداد الى القان معين الدين شاه رخ وهو على قراباغ يدخوله فى طاعته وانه من جملة الخدم فاقامت رسله ثلاثين يوما لا تصل الى القان ثم اجابة ينكر عليه خراب بلاده ويامره بعمارتها وان

لم يعمرها والا والا وامهله سنة وكان اصبهان قد بعث بهدية
فلم يعوضه عنها شيأ وانما جهز له خلعة وتقليدا وخلع على رسله

« Le 18 de ce mois arriva l'émir Aktouh, qui avoit été envoyé en » ambassade vers Schahrokh ; et le jour suivant, le scheïkh Safa, am- » bassadeur de Schahrokh, arriva aussi avec une lettre : on lui assigna » un logement et on lui fournit tout ce qui étoit convenable.

» En ce même mois, des envoyés d'Asbahan, fils de Kara-You- » souf, souverain de Bagdad, se rendirent auprès du kaân Moïn-eddin » Schahrokh, qui étoit alors campé devant Karabagh : ils venoient l'as- » surer de l'obéissance de leur maître, et de son entière soumission. » Ces envoyés attendirent trente jours, sans obtenir d'être admis à » l'audience du kaân. Ensuite Schahrokh répondit à Asbahan : il lui » reprocha la désolation de ses provinces, et lui recommanda de les » remettre dans un meilleur état, le menaçant de lui faire sentir sa » colère, s'il ne se conformoit à ses ordres, et lui accordant un an de » délai pour y satisfaire. Asbahan avoit envoyé des présens au kaân, » mais le kaân ne lui en offrit aucun en retour ; il lui envoya seulement » une pelisse avec un diplome d'investiture, et fit aussi donner des » pelisses à ses envoyés. »

Selon Makrizi, sous l'année 835, la puissance des Turcs de la famille d'Ouweïs prit fin dans l'Irak, Hosaïn, fils d'Ala-eddaulah, le dernier prince de cette maison, ayant été assiégé dans Hilla, et tué par Asbahan, fils de Kara-Yousouf, de la dynastie turcomane de Kara-koyunlu ou du *Mouton noir*. Par suite de cela, les deux Iraks restèrent au pouvoir des trois fils de Kara-Yousouf, savoir, Escander, Schah-Mohammed et Asbahan, et ces provinces furent dévastées sous leur gouvernement (manuscrit arabe de la biblioth. du Roi, n.° 673, fol. 409 *recto*). Le même auteur, sous l'année 836 (*ibid.* fol. 414 *recto*), nous apprend qu'en cette année Asbahan avoit enlevé par ruse Bagdad à son frère Mohammed, fils de Kara-Yousouf, et s'en étoit rendu maître.

Makrizi, dans cette partie de son ouvrage qui est très-détaillée, fourniroit de nombreux renseignemens sur l'histoire des dynasties turcomanes de Dhou'lgadir, dont Abouloustaïn étoit le chef-lieu, d'Ak-koyunlu et de Kara-koyunlu. M. Rasmussen, dans l'ouvrage intitulé *Annales Islamismi*, publié à Copenhague en 1825, a donné une histoire abrégée

de ces dynasties ; mais je vois par Makrizi que l'auteur traduit par M. Rasmussen n'est pas toujours exact. Ainsi il fait mourir en l'an 809 (pag. 47 et 120), Kara-Eïluk Othman, prince d'Amid, de la famille d'Ak-koyunlu, tandis que ce prince, dont on peut suivre l'histoire, année par année, dans Makrizi, et qui fut sans cesse en guerre avec Escander, fils de Kara-Yousouf de la famille de Kara-koyunlu, périt seulement en 839 (manusc. ar. de la bibl.e du Roi, n.° 673, fol. 427 *recto*). Sa tête et celle de deux de ses fils furent apportées au Caire, où l'on fit à cette occasion de grandes réjouissances (*ibid.* fol. 428 *verso*), parce que Kara-Eïluk avoit toujours joint ses armes à celles de Schahrokh.

A la date de redjeb 839, Makrizi dit encore :

وفي ثانية احضر صفا رسول شاه رخ ومن معه وقرى كتابة فاذا هو يتضمن
ان يخطب وتضرب السكة باسمه واخرج صفا خلعة بنيابة مصر ومعها تاج
ليلبس السلطان ذلك وخوطب بكلام لم يسمع معه صبر فضرب
ضربا مبرحا والقى في بركة ماء وكان يوما شديد البرد ثم انزلوا
وامر بنفيهم فصاروا في البحر الى مكة فوصلوها واقاموا بها
بقية السنة وحجوا وفي رابعه كتب الى مراد بن عثمان متملك بلاد
الروم بان يكون مع السلطان على حرب شاه رخ وكتب الى بلاد
الشام بتجهيزهم الاقامات للسفر

« Le 2 de redjeb de la même année, Safa, ambassadeur de Schahrokh, fut admis, avec sa suite, à l'audience du sultan. On lut la » lettre dont il étoit porteur, par laquelle Schahrokh demandoit que son » nom fût prononcé dans la khotba et mis sur la monnoie. L'ambassadeur présenta une pelisse et une couronne que Schahrokh envoyoit » au sultan, comme une marque qu'il l'établissoit son lieutenant pour » gouverner l'Égypte en son nom. L'ambassadeur reçut pour réponse » les choses les plus dures et les insultes les plus sensibles, et on lui » fit donner la bastonnade sans ménagement, puis on le fit jeter dans » un étang (il faisoit très-froid ce jour-là); ensuite on le ramena, lui et » ses gens, dans leur logement, et l'ordre fut donné de les chasser.

» Ils se rendirent, par mer, à la Mecque, où ils passèrent le reste de » cette année, et s'acquittèrent du pélerinage.

» Le 4 du même mois, le sultan écrivit à Morad (Amurat), fils » d'Othman, souverain du pays de Roum, pour l'engager à unir ses » armes à celles du sultan, contre Schahrokh. Des ordres furent » expédiés en Syrie pour que l'on fît toutes les dispositions convenables » pour cette expédition ».

J'ai joint ici ces passages de Makrizi, parce qu'ils jettent quelque jour sur la lettre précédente : on ne peut pas néanmoins la rapporter à l'époque de l'ambassade de Schahrokh, de l'an 833, parce que le sultan parle de la mort du roi de Chypre et du voyage du roi de Tocrour, événemens qui ne sont que de 835.

N.° XII.

EXTRAIT du livre intitulé : *Avertissemens, &c. ou Description historique et topographique de Misr et du Caire*, par TAKIYY-EDDIN MAKRIZI (1).

Des diverses opinions relatives à l'origine des Khalifes fatémites, qui ont construit la ville du Caire.

ON faisoit descendre cette famille de Hosaïn, fils d'Ali, fils d'Abou-Taleb, mais il y a parmi les hommes deux opinions à cet égard. Suivant les uns, cette descendance est véritable; les autres la rejettent, leur refusent le titre de descendans du prophète, et prétendent qu'ils sont des intrus, et les descendans de Daïsan le dualiste, qui a donné son nom à la secte des dualistes (2). Ce Daïsan, selon eux, eut un fils nommé Maïmoun Kaddah (3), auteur d'une secte des Schiites outrés. Maïmoun donna le jour à un fils appelé *Abd-allah*, qui s'instruisit de la doctrine et des dogmes de toutes les religions et de toutes les sectes. Il établit un système d'initiation divisé en sept degrés qu'on faisoit parcourir successivement à un homme, jusqu'à ce qu'ayant secoué le joug de toute religion, il devînt athée, ne reconnût plus aucune règle des mœurs (4), n'attendît plus ni peine ni récompense future, et tînt pour certain que lui seul et ses adhérens marchoient dans la voie droite, et que tous ceux qui étoient opposés à leur doctrine étoient dans l'égarement. Son but dans cette conduite étoit de se faire un parti. Il invitoit les hommes à reconnoître l'imam descendant du prophète, Mohammed, fils d'Ismaïl, fils de Djafar Sadik. Cet homme étoit de l'Ahwaz; il devint célèbre pour sa science et pour son attache-

ment à la secte des Schiites, et il eut ses daïs (ou missionnaires). Instruit qu'on en vouloit à ses jours, il s'enfuit à Basra; mais sa retraite ayant été connue, il se retira à Salamiyya (5), ville de Syrie. Il lui naquit en cette ville un fils nommé Ahmed; et quand il fut mort, Ahmed lui succéda. Celui-ci envoya dans l'Irak son daï Hosaïn Ahwazi, qui rencontra dans le Sowad de Coufa, Hamdan, fils d'Aschath, qu'on appelle communément *le Karmate* (6). Hosaïn l'invita à embrasser sa doctrine, et Hamdan se rendit à son invitation et devint dans ce pays-là le chef du parti. C'est de cet homme appelé *Karmate*, que les Karmates ont pris leur nom. Ahmed, fils d'Abd-allah, fils de Maïmoun Kaddah, eut deux fils, Hosaïn et Mohammed connu sous le nom d'*Abou'lschelaala* (7). Après la mort d'Ahmed, son fils Hosaïn le remplaça dans le rang de daï, jusqu'à ce qu'il mourut lui-même et eut pour successeur son frère Abou'lschelaala. Hosaïn, fils d'Ahmed (8), fils d'Abd-allah, avoit laissé un fils nommé *Saïd*, qui fut élevé sous la tutelle de son oncle. Abou'lschelaala envoya dans le Magreb deux daïs, savoir, Abou-Abd-allah et son frère Abou'labbas: ils s'établirent parmi les Berbers et y exercèrent leur mission. Cependant Saïd avoit commencé à être connu à Salamiyya après la mort de son oncle; et il y possédoit de grandes richesses. Cela donna lieu à des recherches contre lui de la part du sultan (9), et il se vit obligé d'abandonner Salamiyya, et de passer en Égypte pour se rendre de là dans le Magreb. L'Égypte avoit alors pour gouverneur Isa Nouschéri (10); il reçut une lettre du khalife de Bagdad qui lui enjoignoit de se saisir de Saïd; mais Saïd lui échappa, et arriva à Ségelmesse (11) sous le déguisement d'un marchand. Motadhed envoya de Bagdad des gens à sa poursuite; il fut arrêté et jeté dans une prison, où il resta jusqu'à ce qu'Abou-Abd-allah le Schiite l'en tira. Ce fut alors qu'il prit le nom d'*Obeïd-allah*, le surnom d'*Abou-Mohammed*, et le titre honori-

fique de *Mahdi*, et qu'il fut reconnu comme imam, descendant d'Ali par Mohammed, le petit-fils de Djafar Sadik, tandis que, dans le vrai, il n'étoit autre que Saïd, fils de Hosaïn, fils d'Ahmed, fils d'Abd-allah, fils de Maïmoun Kaddah, fils de Daïsan, nommé *le Dualiste*, natif d'Ahwaz, et qu'il tiroit son origine des Mages : voilà ce que disent ceux qui nient que les khalifes fatémites descendent d'Ali. Il y a cependant parmi ces gens-là quelques personnes qui disent qu'Obéïd-allah étoit d'origine juive ; que Hosaïn, fils d'Ahmed, dont nous avons parlé, avoit épousé une femme juive de Salamiyya, qui avoit un fils d'un forgeron juif dont elle étoit veuve ; que Hosaïn éleva cet enfant et lui donna de l'éducation et de l'instruction ; que par la suite, étant mort sans enfans, il laissa tous ses droits au fils de sa femme, et que ce fut ce jeune homme qui devint Obéïd-allah Mahdi.

Si l'on veut y donner quelque attention, on reconnoîtra que ce sont là des histoires faites à plaisir. Et en effet, à cette époque, les descendans d'Ali, fils d'Abou-Taleb, étoient extrêmement nombreux, et les Schiites leur portoient un grand respect. Qu'est-ce donc qui auroit pu engager leurs partisans à les abandonner, pour reconnoître comme imam un descendant des Mages ou un homme d'origine juive ! l'homme le plus dépourvu de bon sens n'en agiroit pas ainsi. Tout cela n'est venu que de l'artifice de princes foibles de la dynastie des Abbâsides, qui ne savoient comment se débarrasser des Fatémites ; car la puissance des Fatemites dura sans interruption 270 ans, et ils enlevèrent aux Abbasides les contrées de l'Afrique, l'Égypte, la Syrie, le Diar-becr, les deux villes saintes et le Yémen. On fit même la khotba en leur nom à Bagdad (11) pendant quarante semaines. Les armées des Abbâsides ne purent leur tenir tête ; et alors ceux-ci, afin d'inspirer aux peuples de l'aversion pour eux, répandirent des calomnies contre leur origine. Leurs lieu-

tenans s'empressèrent de donner cours à ces calomnies. Leurs officiers et leurs émirs qui faisoient la guerre aux Fatémites, adoptèrent avec plaisir ces faux bruits, parce qu'ils y trouvoient, pour eux et pour leur maître, une sorte d'indemnité et de revanche du reproche qu'on leur faisoit de ne pouvoir leur opposer de résistance et leur reprendre la Syrie, l'Égypte et les deux villes saintes qu'ils avoient envahies. Ces calomnies furent publiques à Bagdad; les kadhis déclarèrent par des actes authentiques que les Fatémites n'avoient rien de commun avec les descendants d'Ali; beaucoup de docteurs attestèrent cela par leurs signatures : on compte parmi eux les deux schérifs Radhi et Mortadha (13), Abou-Amid Esféraïni (14), Kodouri (15) et bien d'autres, qui furent assemblés pour cela sous le règne de Kader, en l'année 402. Mais toutes ces attestations n'étoient fondées que sur des ouï-dires et des anecdotes répandues dans Bagdad, ville dont les habitans, tous partisans des Abbasides, calomnioient l'origine des Fatémites, redoutoient comme un mauvais augure les enfans d'Ali, fils d'Abou-Taleb, et n'avoient cessé, depuis l'origine de leur puissance, de faire éprouver aux descendans d'Ali toute sorte de traitemens indignes. Les historiens et les auteurs de chroniques ont ensuite adopté cela comme ils l'avoient entendu raconter, sans aucune réflexion; et pourtant rien n'est plus loin de la vérité. Il ne faudroit d'autre preuve de ce que nous avançons ici, que la letre écrite par Motadhed, l'un des khalifes Abbasides, relativement à Obéïd-allah le Schiite, au prince Aglabite (16) à Kaïrowan (17), et au fils de Midrar (18) à Ségelmesse, pour les inviter à faire arrêter Obéïd-allah. Réfléchissez un peu, en effet, à ce qui résulte de cette preuve. Si Motadhed avoit cru qu'Obéïd-allah ne fût point de la race d'Ali, il n'auroit point écrit aux deux personnages que je viens de nommer, pour le faire arrêter: car dans ce temps-là les hommes ne s'attachoient point

Pag. 22.

au parti d'un imposteur; ils ne lui prêtoient aucunement obéissance; et ils ne suivoient que des personnages vraiment descendans d'Ali. Or Motadhed conçut des craintes à son sujet; et Pag. 23. certes, s'il l'eût regardé comme un imposteur, il n'y auroit fait aucune attention, et il n'auroit pas appréhendé qu'il lui enlevât un seul hâmeau de ses domaines. Les descendans d'Ali, fils d'Abou-Taleb, étoient toujours sur leurs gardes et dans les alarmes, de la part des Abbasides, parce qu'ils étoient en tout temps l'objet de leurs poursuites, et que les Abbasides ne cessoient de chercher les occasions de les tourmenter et de les exposer à toute sorte de supplices. Aussi les uns étoient exilés et expatriés, les autres trembloient et s'attendoient à quelque malheur; ce qui n'empêchoit pas que leurs partisans, qui étoient en très-grand nombre et répandus par-tout, n'eussent pour eux un attachement et un empressement à les servir, qui surpassent tout ce qu'on peut imaginer. Bien des fois on vit quelqu'un d'entre eux s'insurger, mais toujours ils étoient poursuivis. Ils n'eurent donc d'autre ressource que de se cacher, et à peine les connoissoit-on, au point que Mohammed, fils d'Ismaïl, l'imam aïeul d'Obeïd-allah, fut nommé *Mectoum* (c'est-à-dire, *le caché*) (19). Ce nom lui fut donné par les Schiites, lorsqu'ils convinrent ensemble de le tenir caché, pour le garantir de la puissance de leurs ennemis.

Il y avoit parmi les Schiites plusieurs sectes. Quelques-uns soutenoient qu'entre les enfans de Djafar Sadik, c'étoit Ismaïl son fils qui étoit l'imam: ceux-ci, entre les différentes sectes des Schiites, sont connus sous le nom d'*Ismaëliens*, parce que suivant eux l'imamat a passé de Djafar à son fils Ismaïl; qu'à Pag. 24. celui-ci a succédé son fils Mohammed Mectoum; que Mohammed Mectoum a eu pour successeur son fils Djafar Mosaddek puis celui-ci, son fils Mohammed Habib. Cette secte porte à l'excès les prérogatives qu'elle attribue à ces imams. On atte[illegible]

doit le retour de ce Mohammed, et l'on croyoit qu'il formeroit une dynastie. Il y avoit beaucoup d'hommes de cette croyance, à Aden dans le Yémen, dans la province d'Afrikiyya (20) et dans le pays de Kétama (21); quelques gens avoient reçu cette doctrine dès le temps de Djafar Sadik. Un des hommes de cette secte dans le Yémen vint trouver Mohammed, fils de Djafar, père d'Obéïd-allah, et Mohammed envoya avec lui, en l'année 268, Hasan, *fils* de Hauscheb (22). Ils se firent connoître pour ce qu'ils étoient dans le Yémen, et y exercèrent publiquement les fonctions de daïs en l'année 270. Ebn-Hauscheb établit son autorité à Sanaa et envoya des daïs en diverses contrées. Abou-Abd-allah le Schiite fut un de ces daïs: envoyé par Ebn-Hauscheb dans le Magreb, il alla trouver les hommes de Kétama et les invita à embrasser sa doctrine.

Mohammed, fils de Djafar, étant mort, laissa ses droits à son fils Obéïd-allah, qui habitoit Asker-mocream (23): Moctafi, khalife Abbaside, ayant fait des recherches pour le découvrir, il s'enfuit en Syrie, d'où ensuite il passa dans le Magreb, et l'on connoît le reste de ses aventures. Les hommes de cette famille qui ont régné dans le Magreb et dans l'Égypte, sont au nombre de onze (24). Voilà le résumé de leur histoire, en ce qui concerne leur généalogie: faites-y bien attention, et ne vous laissez pas imposer par les calomnies qu'on a inventées contre eux. Dieu dirige qui il lui plaît. *Pag. 25.*

NOTES DU N.° XII.

(1) Il faut voir sur Makrizi le I.er volume de ce recueil, pag. 112 et suiv. Les Extraits que je donne ici de la Description historique et topographique de Misr et du Caire, ont pour objet la dynastie des Fatémites, à l'exception d'un seul, qui est un supplément à l'Extrait n.° V, inséré dans le tome I.er, et relatif à l'*herbe des Fakirs*. J'ai eu sous les yeux, en donnant le texte du n.° XII, les man. ar. de la bibl. du Roi, n.os 673 C 2 et 677, et un manuscrit de ma collection.

(2) *Daïsan*, en syriaque ܕܝܨܢ, est le nom que porte le fleuve qui arrose la ville d'Édesse, et que les Grecs ont nommé *Scirtus*, ce qui signifie la même chose que *Daïsan*, c'est-à-dire, *sauteur*. Il paroît que c'est de ce mot et du mot *bar* ܒܪ *fils*, qu'est formé le nom de *Bardésane*. J'ignore si le Daïsan dont il est question ici, est un personnage historique; mais, quoi qu'il en soit, il semble qu'en lui donnant le surnom de *Dualiste* ثنوي, et le faisant auteur de la secte qui porte ce nom, les écrivains musulmans l'ont confondu avec le célèbre Bardésane, qui vivoit au second siècle de l'ère chrétienne, et dont les doctrines ont été réfutées par S. Éphrem. On peut consulter sur Bardésane, Beausobre, *Histoire du manichéisme*, livre IV, chap. 9, tom. II, pag. 132. Le nom de *dualiste* convient bien à Bardésane, puisqu'il admettoit deux principes. Il est d'ailleurs certain que Bardésane est nommé *Daisan*, ou, comme on écrit quelquefois, *Disan*, par les écrivains orientaux. *Voyez* Notices et Extraits des manuscrits, tom. IV, pag. 135 et suiv.

Les auteurs arabes nomment quelquefois *Daïsanites* ديصانية, les partisans de la doctrine de Bardésane.

Je dois faire observer aussi que, suivant Makrizi, parmi les sectes des Motazales, il y en a une qu'on nomme *dualistes*, parce que ces sectaires enseignent que le bien vient de Dieu et le mal de l'homme.

(3) Abou'lféda (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 309 et suiv.) rapporte à-peu-près les mêmes choses que Makrizi, sur l'origine attribuée aux khalifes fatémites par leurs ennemis, qui refusoient de les reconnoître pour des descendans d'Ali; mais il paroît croire aussi, comme Makrizi,

que c'est une fable inventée par les Abbasides et par leurs partisans. Ebn-Khaldoun, dans ses Prolégomènes historiques, est du même sentiment, et Makrizi semble en quelques endroits n'avoir fait que le copier, tant il y a de rapport entre lui et Ebn-Khaldoun, non-seulement pour le fond des raisonnemens, mais même pour les expressions.

Maïmoun, surnommé *Kaddah*, c'est-à-dire l'oculiste, paroît avoir été incontestablement l'un des ancêtres de Saïd, autrement dit Obéïd-allah, qui fut le premier des khalifes fatémites et qui prit le surnom de *Mahdi*; car les ennemis des Fatémites les font descendre de ce Maïmoun; et parmi ceux qui les reconnoissent pour véritables descendans d'Ali, plusieurs font Obéïd-allah arrière-petit-fils de Maïmoun (Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 309); et, ce qui est bien plus important, les livres des Druzes répètent souvent que *Maïmoun Kaddah* est la tige des Fatémites. La différence des opinions consiste donc en ce que les uns font de Maïmoun Kaddah un descendant d'Ali, tandis que les autres le font fils de Daïsan et étranger à la race du prophète.

Dans l'Histoire généalogique des descendans d'Ali, par Abou-Fodhaïl (man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 853), que j'ai déjà citée (ci-devant, tom. I.er note (7), pag. 396), on lit ce qui suit (fol. 21 verso) : « *Enfans d'Ismaïl, fils de Djafar Sadik.* Mohammed, Ali, et » Fatima. La postérité de Djafar Sadik par Ismaïl, consiste dans la des- » cendance de Mohammed. De ses enfans, sont Ismaïl, fils de Moham- » med, . . . et Djafar, fils de Mohammed : celui-ci a eu pour fils Ismaïl » l'ancien, Hasan, et Mohammed surnommé *Habib*. C'est de Mohammed » Habib que descendoit, suivant quelques généalogistes, Obéïd-allah » Mahdi, qui prit les armes à Ifrikiyya (ou Afrikiyya), ville du Magreb, » et en chassa les Aglabites. »

اولاد اسمعيل بن جعفر الصادق ، محمد وعلي وفاطمة والعقب منهما في محمد من ولده بني (من ولده je lis) اسمعيل بن محمد ، وجعفر ابن محمد وله من الولد اسمعيل الاكبر والحسن ومحمد الحبيب فمن ولد محمد الحبيب على ما زعم بعض النسّابة عبيد الله المهدي القائم بافريقيّة بكسر الهمزة وسكون الفاء وكسر الراء وياءين مثناتين وبينهما قاف مكسورة مدينة بالمغرب وطرد بني الاغلب

Cet écrivain rapporte l'acte dressé à Bagdad contre les Fatémites, et paroît ne point croire qu'ils fussent de la race d'Ali. Il termine en disant (fol. 23 *recto*) : « On nie généralement leur descendance d'Ali ; » ils ont pourtant des partisans. Dieu connoît mieux la vérité. »

وقد عمّ الانكار فيهم وفي الناس من يواليهم والله اعلم بالصواب

(4) Il y a peut-être un peu de rigueur à traduire le mot معطّل par *athée* : car le dogme du تعطيل consiste plutôt à nier les attributs de Dieu, et à le présenter comme inaccessible à l'intelligence de l'homme et étranger au gouvernement de l'univers, qu'à nier directement son existence. Quant au mot اباحي, il vient de اباحة qui signifie *permettre d'user librement d'une chose, supprimer toute restriction et toute défense* ; et il est certain que la doctrine des Ismaéliens et des Karmates, poussée jusqu'à ses dernières conséquences, lâchoit la bride à toutes les passions, comme on peut le voir par l'exposé succinct que j'ai donné des sept degrés de l'initiation, dans le Journal Asiatique, t. IV, pag. 298 et suiv. Aussi est-ce avec grande raison que, dans l'acte dressé à Bagdad, en 402, contre les Fatémites, on les accusoit d'avoir abjuré l'islamisme, tant en ce qui concerne la morale qu'en ce qui touche les dogmes, et de s'être attribué la divinité, comme le dit Abou'lféda en ces termes : وان هذا الناجم بمصر هو وسلفه زنادقة ملحدون معطّلون وللاسلام جاحدون اباحوا الفروج واحلّوا الخمور وسبّوا الانبياء وادّعوا الربوبية, ce qui étoit vrai sur-tout à cette époque, sous le règne de Hakem-biamr-allah. (*Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tome III, page 16.) Ces reproches s'appliquoient peut-être plus directement encore aux Karmates, qui toutefois ne faisoient, dans l'origine, qu'une même secte avec les Ismaéliens. Nowaïri nous apprend que Hamdan, surnommé *le Karmate*, poussa au dernier degré toutes les conséquences pratiques de son système d'irreligion. « Quand » il se fut entièrement rendu maître de l'esprit de ses sectateurs, il » ordonna que les daïs rassemblassent toutes les femmes en une cer- » taine nuit, et que les hommes se mêlassent avec elles. Il disoit » que c'étoit là une partie essentielle de la perfection de l'amitié » et de l'union fraternelle. Souvent un homme conduisoit lui-même » sa femme à son frère, quand il croyoit par-là lui faire plaisir. Quand » il fut bien assuré de leur obéissance, et qu'il connut à fond leur

degré

» degré de sens et d'intelligence, il commença à les entraîner tout-» à-fait dans l'égarement; et il leur proposa des raisonnemens et des » argumens empruntés de la doctrine des dualistes. Ils donnèrent » dans tout ce qu'il leur enseigna, et par-là il les dépouilla de toute » religion, et les dégagea de tout ce qu'il leur avoit prescrit d'abord, » de dévotion, de piété, de crainte de Dieu: il leur donna une en-» tière liberté de piller, de commettre toute sorte d'abominations, » de secouer le joug du jeûne, de la prière et des autres obligations » religieuses: il leur enseigna que ces lois n'étoient plus obligatoires » pour eux; qu'ils pouvoient piller les biens et verser le sang de tous » leurs adversaires; que la connoissance du *maître de la vérité* » صاحب الحق à laquelle il les appeloit, leur tenoit lieu de toute » autre chose, et qu'avec cette connoissance, il n'y avoit plus à craindre » ni péché, ni châtiment. »

Man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 645.

(5) Sur Salamiyya on peut voir *Abulfedæ Tabula Syriæ*, pag. 105, et l'*Index geographicus* mis par Schultens à la fin de la Vie de Saladin par Boha-eddin. Dans une pièce du Recueil des Druzes, où il est question de Salamiyya, elle est nommée منبت الزعفران, sans doute parce que le safranon y croît en abondance.

(6) Abou'lféda, en parlant des commencemens de la secte des Karmates (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 267), ne nomme point le premier fondateur de cette secte. Abou'lfaradj (*Histor. dynast.* p. 274 du texte arabe, 179 de la version latine) se contente de dire *un homme pauvre*. Voici ce qu'Ebn-alathir, cité par Nowaïri (man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 645), en dit, sous la date de 278.

« En cette année commencèrent à remuer, dans le territoire de » Coufa, des gens connus sous le nom de *Karmates*. Voici quels furent » leurs commencemens. Un homme appelé *Hamdan* » (dans un autre écrivain cité aussi par Nowaïri, on lit *Hamdan, fils d'Aschath*) » affectoit » une vie religieuse, détachée du monde et mortifiée; il ne vivoit » que du produit de son travail. Il persista dans cette conduite pen-» dant quelque temps; et si quelqu'un venoit s'asseoir près de lui, il » lui tenoit des discours relatifs à la piété, l'engageoit à renoncer au » monde, et lui enseignoit que le nombre des prières d'obligation est » de cinquante par jour. Le bruit de cela s'étant répandu dans la » contrée où il demeuroit, il déclara aux habitans qu'il étoit chargé

» d'inviter les hommes à reconnoître l'autorité d'un imam de la maison
» du prophète : un grand nombre de gens embrassèrent sa doctrine.
» Hamdan demeuroit chez un jardinier qui *faisoit le commerce de comes-*
» *tibles* بقّال dans cet endroit. Or il se trouva qu'un particulier demanda
» à ce jardinier de lui procurer u [illegible]
» cueillies. Le jardinier lui indi [illegible]
» il accepteroit cette fonction. [illegible]
» et ils tombèrent d'accord ave [illegible]
» Pendant qu'il étoit occupé à ga [illegible]
» il passoit la plus grande partie d [illegible]
» l'heure de rompre le jeûne ét [illegible]
» jardinier), et il en conservoit les noyaux, qu'il [illegible]
» Lorsque les marchands enlevèrent les dattes, ils vinrent s'asseoir chez
» le jardinier, firent le compte du gardien, et lui payèrent son salaire.
» Il fit aussi son compte avec le jardinier pour la valeur des dattes
» qu'il avoit mangées, et rabattit le prix des noyaux. Ce que les mar-
» chands ayant vu, ils le frappèrent en disant : N'étoit-ce pas assez
» que tu mangeasses nos dattes ; falloit-il encore que tu vendisses
» nos noyaux ! Mais le jardinier les ayant instruits de la vérité du fait,
» ils demandèrent excuse à Hamdan, et le prièrent de leur pardonner
» cette faute. Cette aventure augmenta son crédit parmi les habitans du
» village. Alors il les exhorta à adopter sa doctrine ; ce qu'ils firent.
» Quand quelqu'un embrassoit sa secte, Hamdan prenoit de lui une
» pièce d'or, disant que c'étoit pour l'imam. Il choisit d'entre eux
» douze *nakibs*, qu'il chargea d'appeler les hommes à sa religion, leur
» disant qu'ils étoient les apôtres de Jésus, fils de Marie. »

Ebn-alathir raconte ensuite son arrestation ; comment il échappa de prison, et acquit par cette aventure une plus grande importance, et sa retraite en Syrie, comme on le lit dans Abou'lfaradj. Un autre écrivain cité par Nowaïri, et qu'il appelle le *schérif Abou'lhasan Mohammed*, connu sous le nom d'*Akhou-Mohsen* اخو محسن, raconte toute l'histoire de Hamdan, fils d'Aschath, dans le plus grand détail, et dit qu'il fut initié à la doctrine des Ismaéliens par Hosaïn Ahwazi, qui exerçoit dans l'Irak les fonctions de daï pour Ahmed, fils d'Abd-allah, fils de Maïmoun, fils de Daïsan, et aïeul d'Obéïd-allah Mahdi ; mais ce n'est pas ici le lieu de m'étendre davantage sur ce sujet.

Dans ce que j'ai rapporté, on a vu que les propriétaires des palmiers

avoient besoin d'un gardien après la récolte des dattes : c'est que quand la récolte des dattes est faite, on les expose en tas au grand air et au soleil, pour compléter leur maturité et empêcher qu'elles ne se pourrissent. Il faut voir là-dessus Kæmpfer, *Amœnit, exot*, fascic. IV, pag. 701 et 711.

(7) Dans les livres des Druzes on lit toujours *Abou'lschelaglug* ابو الشلغلغ : je ne sais quelle est la meilleure leçon.

(8) Au lieu de *Hosaïn, fils d'Ahmed*, trois manuscrits que j'ai sous les yeux, portent seulement *Ahmed*; mais la suite du récit prouve que Makrizi a dû écrire *Hosaïn, fils d'Ahmed*, et j'ai admis cette correction dans le texte.

(9) Il paroît singulier que l'auteur emploie le mot *sultan* en parlant du khalife ; mais il se sert encore plus loin de la même expression, qui doit être prise ici, moins comme une dénomination politique, que dans le sens général de *maître* et *souverain*.

(10) Abou-Mousa Isa Nouschéri, fils de Mohammed, fut nommé gouverneur d'Égypte par le khalife Moctafi, en l'année 292. Moctafi étant mort en l'année 295, son successeur confirma Isa dans son gouvernement. En l'année 296, le prince Aglabite Ziadet-allah, chassé de ses états par Abou-Abd-allah le schiite, vint chercher un asile en Égypte. Nouschéri ne lui permit de passer le Nil à Djizeh, qu'après quelque résistance. Ce gouverneur mourut au mois de schaban 297; il eut pour successeur Abou-Mansour Tékin Djézéri. Ces détails me sont fournis par Makrizi. Les noms d'Isa et de son successeur Tékin sont défigurés dans le texte imprimé d'Elmacin (*Histor. Sarac.* pag. 187).

(11) *Voyez*, sur Ségelmesse, Hartmann, *Edrisii Africa*, pag. 145 et suiv. ; Schultens, *Index geogr.* à la fin de la vie de Saladin par Boha-eddin, au mot *Sisjelmasa*; d'Herbelot, *Biblioth. orient.* au mot *Segelmessa*.

(12) J'ai parlé de cet événement, dans le tom. I.er de ce Recueil, page 236, note (15).

(13) Radhi est le schérif Abou'lhasan-Mohammed Mousawi, descendant d'Ali par Hosaïn ; il étoit né à Bagdad, en 359, et y mourut en 406 ; il a laissé un recueil de poésies fort estimé. (*Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. III, pag. 25, et *Adnot. histor.* pag. 651.) Sans doute il ne souscrivit que par complaisance ou par crainte, l'acte dressé contre la généalogie des khalifes fatémites : car Abou'lféda

rapporte des vers de lui (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 309), qui donnent lieu de croire qu'il tenoit ces khalifes pour de vrais descendans d'Ali. La vie du schérif Radhi se trouve dans Ebn-Khilcan, qui dit qu'il est regardé comme le plus excellent poëte de la famille de Koreïsch, et que le recueil de ses poésies forme quatre volumes. Son frère le schérif Mortadha se nommoit *Abou'lkasem Ali Mousawi*; il étoit né en 355 et mourut en 436. (*Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. III, pag. 123.) Ebn-Khilcan a aussi donné la vie du schérif Mortadha : il nous apprend que Mortadha a composé beaucoup d'ouvrages en différens genres, et qu'il a aussi laissé un recueil de poésies. C'est lui, ou, suivant quelques personnes, son frère Radhi, qui a composé le traité de rhétorique [illegible] نهج البلاغة, qui n'est qu'un recueil de paroles du khalife Ali. D'autres soutiennent que celui qui est l'auteur de ce livre, l'a donné sous le nom d'Ali, mais que ce qu'il contient ne vient point réellement de ce khalife.

L'auteur de l'Histoire généalogique des descendans d'Ali (man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 583, fol. 33 et 34), nomme ces deux schérifs *Ridha* et *Mortadha*. Je pense que le nom du second doit effectivement se prononcer *Mortadha*, quoique Reiske l'ait prononcé *Mortadhi*. Quant au premier, je ne sais si l'on doit prononcer *Radhi* ou *Ridha*. Leur père se nommoit *Abou-Ahmed Hasan*, et avoit pour titre honorifique *Taher Dhou'lménakib* الطاهر ذو المناقب. Dans Abou'lféda (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 509), on lit *Abou-Mohammed*. Suivant l'histoire généalogique des descendans d'Ali, le schérif Mortadha seroit né en 335 et mort en 419 ; mais il vaut mieux s'en rapporter à Ebn-Khilcan et à Abou'lféda. On nomme ces schérifs et leur père, *Mousawi*, parce qu'ils descendent de *Mousa second* موسى الثانى, fils d'*Ibrahim le petit* ابرهيم الاصغر surnommé *Mortadha* المرتضى, fils de *Mousa Cadhem* موسى الكاظم. Ebn-Khilcan donne leur généalogie jusqu'à Ali, dans la vie de Mortadha.

(14) Abou-Hamid Ahmed Esferaïni, fils de Mohammed, est un docteur célèbre de la secte des Schaféites : il est mort en 407. (*Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. III, pag. 27.) Il étoit né, suivant Ebn-Khilcan, qui lui a donné place dans ses Vies des hommes illustres, en 344.

(15) Il est peu de docteurs aussi célèbres qu'Abou'lhosaïn Ahmed

Kodouri, fils de Mohammed, et natif de Nischabour, où il vint au monde en l'année 362. Il mourut à Bagdad en 428. (*Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. III, pag. 93.) Sa vie se trouve, d'une manière abrégée, dans Ebn-Khilcan. L'abrégé de jurisprudence de Kodouri jouit d'une grande autorité parmi les sectateurs d'Abou-Hanifa.

(16) Le prince Aglabite qui régnoit alors, étoit Abou-Nasr Ziadet-allah, fils d'Abd-allah, fils d'Ibrahim, dont on peut voir l'histoire en a[illegible] dans Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 307, et Casiri *Biblioth. ar. hisp. Escur.* tom. II, pag. 193.

(17) *Voyez* sur *Kaïrowan*, Hartmann, *Edrisii Africa*, pag. 255.

(18) On trouvera par la suite quelques détails sur ce gouverneur de Ségelmesse.

(19) Il est souvent fait mention, dans les livres des Druzes, des *Imams cachés*; on en compte sept, dont le premier est Ismaïl, fils de Mohammed, le second, Mohammed, fils d'Ismaïl, et le septième, Ahmed nommé aussi *Abd-allah*, père de ce Saïd qui prit dans la suite le nom d'*Obéïd-allah* et le titre de *Mahdi*.

(20) Je dis *Afrikiyya* et non pas *Afrique*, parce que sous le nom d'*Afrikiyya* les Arabes n'entendent qu'une province du Magreb, située vers l'orient. *Voyez* Hartmann, *Edrisii Africa*, pag. 1 et 248.

Le manuscrit n.° 677 porte ونفره, et dans le mien on lit ونفرة. J'ai suivi le manuscrit n.° 673 C 2, mais je conjecture que l'auteur avoit écrit : وبافريقيّة وفى كتامة نفر تلقّنوا ذلك. « Il y avoit aussi » dans la province d'Afrique et parmi les Kétamiens, quelques per- » sonnes qui avoient reçu cette doctrine dès le temps de Djafar Sadik. »

(21) J'ai déjà eu occasion de parler de la tribu de Kétama (tom. I.er, note (21), pag. 137), et j'en parlerai plus en détail dans la suite, à l'occasion du quartier du Caire nommé حارة كتامة. Il paroît que cette tribu habitoit dans le voisinage du lieu où fut construite la ville de Fez. *Voyez* Hartmann, *Edrisii Africa*, pag. 228; Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 433.

(22) On lit dans quelques manuscrits *Hasan*, et dans d'autres *Hosaïn*, fils de Hauscheb. Ailleurs Makrizi le nomme *Abou'lkasem Hosaïn Coufi*, *fils de Farakh* (ou *Faradj*), *fils de Hauscheb*.

(23) *Asker-mocrem* est une ville du Khouzistan. D'Herbelot dit

44999

qu'elle est la même que Serra-man-raa ou Samira, ville construite par le khalife Motasem. Il est vrai que Serra-men-raa se nomme aussi *Asker*, et Abou'lféda le dit positivement (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 221); mais il n'y a rien de commun entre Asker, situé dans l'Irak arabi, entre Bagdad et Tecrit, et Asker-mocrem, ville du Khouzistan, située à peu de distance du confluent du Tigre et de l'Euphrate, et éloignée seulement de huit parasanges de Touster. Elle doit son origine, comme le dit Abou'lféda dans sa Géographie, à un général arabe nommé Mocrem, qui campa en ce lieu avec son armée. On donne le surnom d'*Askéri* aux personnes nées à *Asker-mocrem* (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 599), comme à celles qui ont vu le jour à *Asker* ou *Serra-men-raa*. C'est peut-être là ce qui a donné lieu à la méprise de d'Herbelot.

(24) Dans un manuscrit on lit *douze* au lieu de *onze*; mais c'est une faute. Les khalifes fatémites sont au nombre de quatorze, mais de ces quatorze khalifes onze seulement ont régné en Égypte. La durée de cette dynastie fut en tout, comme il a été dit plus haut, de 270 ans.

N.° XIII.

Du chapitre intitulé : *Description des Rues du Caire et de ses faubourgs* (1).

Rue de Daïlem. Cette rue a été nommée ainsi, parce que c'est là que furent les quartiers des Daïlémites qui vinrent au Caire avec Heftékin surnommé *Schérabi* (2), lorsqu'il se rendit dans cette ville, en l'année 368, avec les enfans de son maître Moëzz-eddaula, prince de la famille de Bowaïh, et avec une troupe composée de Daïlémites et de Turcs (3). Cette rue prit alors le nom de ses nouveaux habitans.

Heftékin ou, comme d'autres le nomment, *Alftékin* le Turc, surnommé *Schérabi*, avoit été esclave de Moëzz-eddaula Ahmed, fils de Bowaïh. Il s'éleva au service de cette famille de degré en degré, et finit par prendre à Bagdad le dessus sur Ezz-eddaula Bakhtiar, fils de Moëzz-eddaula. C'étoit un homme d'une bravoure et d'une intrépidité remarquables. Lorsque les Turcs furent sortis de Bagdad pour faire la guerre aux Daïlémites, il y eut entre les deux armées une grande bataille dans laquelle Heftékin se signala, ce qui n'empêcha pas que ses troupes ne l'abandonnassent et ne prissent la fuite. Réduit à un petit nombre d'hommes, il se retira accompagné des Turcs qui lui étoient restés et qui étoient au nombre d'environ quatre cents, et vint d'abord près de Rahba (4). De là, prenant la route du désert, il se rendit à Djousia (5), l'un des villages de la Syrie : sa marche alarma les Arabes, et en conséquence Dhalim Okaïli, fils de Merhoub (6), sortit de Baal- Pag. 26
bec (7) dans le dessein de marcher à sa rencontre, et envoya un message à Abou-Mahmoud Ibrahim, fils de Djafar (8), qui

gouvernoit Damas au nom du khalife Moëzz-lidin-allah, pour l'instruire que Heftékin s'avançoit de Bagdad afin de faire reconnoître à Damas l'autorité du khalife Abbaside. Abou-Mahmoud partageant les craintes de Dhalim, lui envoya une armée, et celui-ci marcha (9) vers Djousia à la rencontre de Heftékin. Mais Béschara l'eunuque ayant été envoyé par Abou'lmaali fils de Hamdoun (10), au secours de Heftékin, Dhalim retourna à Baalbec, sans en être venu aux mains. Ensuite Béschara conduisit Heftékin à Emesse (11), où il fut bien reçu par Abou'lmaali, qui lui envoya des présens (12) et alla au-devant de lui. Cependant un parti de brigands et de factieux s'étoit formé à Damas; ils avoient attaqué à main armée les lieutenans du sultan (13), et ils étoient parvenus à se rendre redoutables; ils avoient pour chef un homme connu sous le nom de *fils de Mawerd* (14). Quand ils eurent appris la marche de Heftékin, ils envoyèrent à Emesse, pour l'inviter à se rendre à Damas, promettant d'attaquer de concert avec lui les troupes de Moëzz, de les chasser de la ville, et de le reconnoître pour leur prince. Heftékin accepta ces propositions; et s'étant mis en marche, il vint camper, quelques jours avant la fin de schaban 364, à Thaniyyat-alokab (15). En ce moment les troupes de Moëzz furent instruites que les Francs avoient pris les armes, et s'étoient avancés vers Tripoli (16). Elles sortirent donc toutes de Damas pour marcher contre les Francs. Ainsi Heftékin vint camper près de Damas sans coup férir, et après être resté là quelques jours, il en partit pour aller faire la guerre à Dhalim. Celui-ci ayant pris la fuite sans l'attendre, Heftékin entra dans Baalbec; mais il y fut bientôt surpris par une armée ennemie de Grecs et de Francs, qui pillèrent Baalbec, et y mirent le feu au mois de ramadhan, puis se répandirent dans le territoire dépendant de cette ville et dans la contrée nommée *Bikaa* (17), mettant tout à feu et à sang et enlevant

des prisonniers. Après cela ils marchèrent vers Damas, où Heftékin s'étoit déjà retiré. Les habitans sortirent au devant d'eux, et obtinrent, en se soumettant au paiement d'une contribution, qu'ils épargneroient la ville. Alors Heftékin se rendit au camp des Francs, leur offrit des présens, et leur exposa qu'il ne pouvoit pas lever la contribution promise, à cause de la puissance qu'exerçoient à Damas le fils de Mawerd et les gens de son parti. Il anima ainsi contre le fils de Mawerd le roi des Grecs (18), qui le fit prendre et le mit dans les fers; après quoi Heftékin étant entré dans la ville, leva sur les habitans avec une grande rigueur la taxe, et porta 30,000 pièces d'or au roi des Grecs, qui se rendit à Béïrout (19) et de là à Tripoli. Heftékin, resté maître de Damas, y fit reconnoître l'autorité du prince Abbaside Abou-becr Abd-alkérim Taï, fils de Moti. De Damas il envoya contre les Arabes des détachemens qui revinrent victorieux, ramenant quelques prisonniers. Heftékin les fit périr dans les tortures. Cependant comme il craignoit la vengeance de Moëzz, il écrivit aux Karmates de Lahsa (20), les invitant à venir se joindre à lui pour faire la guerre aux armées de Moëzz. Ceux-ci, cédant enfin à ses instances, arrivèrent à Damas en l'année 365 et campèrent hors de la ville. Ils avoient avec eux un grand nombre des anciens soldats de Heftékin, qui, en le quittant, s'étoient répandus de côté et d'autre, et dont le retour fortifia son parti. Heftékin alla au-devant des Karmates, leur fit des présens, et conçut une grande joie de leur arrivée. Les Karmates, après être restés quelques jours campés devant Damas, marchèrent vers Ramla (21), où commandoit Abou-Mahmoud (22): celui-ci se retira à Jafa (23), et les Karmates occupèrent (24) Ramla; puis ils attaquèrent Jafa, jusqu'à ce que des deux côtés on commença à être fatigué et ennuyé de la longueur de la guerre. Heftékin cependant, suivant le littoral de la Syrie, vint à Séïde (25), où se trouvoit

Dhalim Okaïli, fils de Merhoub, et Ebn-alscheïkh (26), qui commandoit pour Moëzz. Il leur livra une grande bataille dans laquelle il périt des deux côtés environ 4,000 hommes. Dhalim, mis en déroute, se retira à Tyr (27). Heftékin fit couper les mains des soldats de l'armée de Moëzz qui avoient été tués, et les envoya à Damas; elles furent promenées et données en spectacle dans la ville; pour lui il quitta Séïde pour marcher vers Acca (28), où étoit l'armée de Moëzz. Moëzz cependant étoit mort au mois de rébi second, et avoit eu pour successeur son fils Aziz-billah. Celui-ci envoya le kaïd (29) Djauhar à la tête d'une grande armée pour combattre Heftékin et les Karmates. Les Karmates étoient campés auprès de Ramla quand ils apprirent cette nouvelle, et Heftékin, qui étoit devant Acca, fut informé de la marche de Djauhar. Les Karmates effrayés prirent la fuite abandonnant Ramla, et Djauhar entra dans cette ville. Une partie des Karmates se retira à Lahsa, qui est
Pag. 29. la contrée qu'ils habitent, tandis qu'une autre partie resta en arrière. Heftékin, instruit qu'une portion des Karmates étoit demeurée après que les autres étoient partis, alla d'Acca à Tibériade (30), où il se réunit à ceux qui étoient restés, et se prépara à tenir tête à Djauhar. Il commença par amasser des provisions qu'il fit venir des contrées de Hauran (31) et de Bathniyya (32); il les fit entrer à Damas et se rendit lui-même dans cette ville, où il se renferma. Djauhar vint camper devant Damas huit jours avant la fin du mois de dhou'lkaada : il se retrancha et entoura son camp d'un mur et d'un grand fossé, et il pratiqua des portes pour y entrer. Heftékin rassembla ses troupes pour l'attaquer. Le fils de Mawerd, dont il a été parlé plus haut, avoit eu pour successeur un homme appelé *Kassam* (33) *Scharrab*, et celui-ci commandoit à un parti nombreux de brigands. Heftékin augmenta les forces de ce partisan; il lui fournit des armes et d'autres

munitions, et il y eut entre ces gens et Djauhar de longues et vives affaires jusqu'au 11 de rébi premier de l'année 366. Heftékin cependant, voyant que la fortune ne lui étoit pas favorable, songeoit à prendre la fuite; néanmoins il travailla à se procurer des secours (34), et l'on apprit que le Karmate Hasan, fils d'Ahmed, s'avançoit vers Damas. Cette nouvelle détermina Djauhar à proposer un accommodement, et il offrit de se retirer de devant Damas à condition qu'on ne le poursuivroit pas. Il se trouvoit obligé de prendre ce parti, parce qu'il ne lui restoit que peu de bêtes de service, et qu'il avoit perdu un grand nombre de celles qu'avoit son armée (35), en sorte que ses troupes étoient presque entièrement réduites à de l'infanterie; d'ailleurs les fourrages lui manquoient: dans cette position, Pag. 30. l'arrivée des Karmates lui inspiroit de vives alarmes. Heftékin accepta ses propositions avec une très-grande joie. Djauhar partit donc le 3 de djoumada premier, et s'éloigna de Damas à grandes journées, le Karmate n'étant plus qu'à une petite distance, et il campa à Tibériade. Le Karmate l'ayant appris, se hâta de l'y suivre; mais déjà Djauhar avoit quitté Tibériade pour se rendre à Ramla. Le Karmate envoya à sa poursuite un détachement qui en vint aux mains avec l'armée de Djauhar; il périt dans cette affaire quelques Arabes. Le Karmate atteignit donc Djauhar, et Heftékin se mit à le suivre. Cependant Hasan, fils d'Ahmed, mourut à Ramla, et après lui le commandement des Karmates passa à son cousin paternel Djafar (36). Celui-ci s'étant brouillé avec Heftékin, quitta Ramla et retourna à Lahsa. Heftékin ne persista pas moins à harceler Djauhar, et lui livra un combat dans lequel Djauhar fut défait; il s'enfuit à Ascalon (37), laissant aux mains de Heftékin un butin immense. Heftékin vainqueur vint mettre le siége devant Ascalon; ce qu'Aziz ayant appris, il se prépara à marcher en Syrie. Mais comme la chose traînoit en longueur, Djauhar envoya

faire des propositions à Heftékin. La paix fut conclue moyennant une somme que Djauhar s'engagea de payer, et à la condition que ce général sortiroit de la ville en passant sous l'épée de Heftékin. Heftékin en conséquence suspendit son épée à la porte d'Ascalon, et Djauhar ainsi que ses troupes sortirent en passant sous cette épée et prirent la route du Caire. Chemin faisant, Djauhar ayant rencontré Aziz qui s'étoit mis
Pag. 31. en marche, se joignit à lui. Il avoit passé 17 mois tant devant Ramla que dans Ascalon. Aziz étant arrivé à Ramla, Heftékin, qui se trouvoit à Tibériade, marcha à sa rencontre ayant avec lui Abou-Ishak et Abou-Taher, frères d'Ezz-eddaula Bakhtiar, fils d'Ahmed, fils de Bowaïh, et Abou-Calidjar Marzban, fils d'Ezz-eddaula Bakhtiar, fils de Moëzz-eddaula (38), fils de Bowaïh. Les deux armées en vinrent aux mains, et en un peu d'instans les troupes d'Aziz mirent en déroute celles de Heftékin, et Heftékin tomba lui-même au pouvoir du vainqueur. Ceci arriva le jeudi, sept jours avant la fin du mois de moharrem 368. Abou-Ishak et Marzban, fils de Bakhtiar, se rendirent en capitulant, mais Abou-Taher, frère d'Ezz-eddaula Bakhtiar, fut tué, et la plupart de ceux qui l'accompagnoient furent pris. On chercha Heftékin parmi les morts et on ne le trouva point; car il s'étoit enfui seul à cheval au moment de la déroute: mais il fut pris par un Arabe, et amené à Mofarradj Taï, fils de Dagfal, fils de Djerrah (39), ayant son turban (40) autour de son cou. Celui-ci l'envoya à Aziz, qui le fit promener en spectacle dans son armée. Les uns lui donnoient des soufflets, les autres le tiroient par la barbe, et il éprouva toute sorte de mauvais traitemens (41). Ensuite Aziz retourna au Caire, conduisant avec lui Heftékin et les prisonniers. Il traita Heftékin et ceux qui l'accompa-
Pag. 32. gnoient, avec beaucoup de bonté, et le combla de bienfaits; il lui assigna un hôtel pour demeure, et lui donna des présens

et des pelisses en si grande abondance, que Heftékin disoit : Je rougis de monter à cheval avec notre seigneur Aziz-billah, et je n'ose pas le regarder, à cause des dons et des bienfaits dont il m'a accablé. Aziz l'ayant su, dit à son oncle Haïdara : Par Dieu ! mon oncle, j'aime à voir les hommes couverts de bienfaits ; brillans d'or, d'argent et de pierreries ; riches en chevaux, en vêtemens, en terres et en biens-fonds, et à penser que toute leur fortune vient de moi. Aziz ayant appris que parmi le peuple il se trouvoit des gens qui disoient, Qu'est-ce que ce Turc ! ordonna qu'on le promenât par la ville dans un appareil magnifique (42) ; et à son retour de cette cavalcade, il lui donna une somme d'argent considérable, le fit revêtir de pelisses, et ordonna à tous les grands de la cour de l'inviter à manger chez eux. Tous, sans en excepter un seul, l'invitèrent donc à manger ; ils allèrent à sa rencontre, et firent conduire devant lui des chevaux de main. Aziz lui demanda ensuite comment il avoit trouvé les fêtes que lui avoient données ses officiers. Heftékin lui répondit qu'il les avoit trouvées magnifiques, et que chacun d'eux l'avoit comblé d'honnêtetés et de présens. Depuis lors il sortoit à cheval pour des parties de chasse et de promenade. Aziz réunit auprès de Heftékin les Turcs et les Daïlémites qui avoient été sous ses ordres ; il lui donna la place de chambellan et l'admit dans son intimité. Heftékin continua à jouir de cette faveur jusqu'à sa mort arrivée en l'année 372. Aziz soupçonna son vizir Yacoub, fils de Kels (43), de l'avoir fait empoisonner, parce que Heftékin se conduisoit avec hauteur envers lui ; en conséquence il fit mettre Yacoub en prison, mais au bout de quelque temps il le remit en liberté. Pag. 35.

Rue des Turcs. Cette rue est vis-à-vis la djami nommée *Alazhar* : on la nomme aujourd'hui *Derb-alatrac*, le passage des Turcs (44). Elle donnoit entrée dans la rue du Daïlem, et

les anciens écrivains tantôt la distinguent de la rue du Daïlem, et tantôt la confondent avec elle et ne la regardent que comme en étant une dépendance; quelquefois ils disent *la rue du Daïlem et des Turcs*, d'autres fois *les deux rues du Daïlem et des Turcs*. On l'a nommée *la rue des Turcs*, parce que, à l'époque où Heftékin fut obligé de fuir de Bagdad, il fut suivi par environ quatre cents Turcs ses compatriotes: ensuite quand les Karmates vinrent le trouver à Damas, quelques-uns de ses gens qui l'avoient quitté, se rendirent auprès de lui. Lorsqu'il marcha pour faire la guerre à Aziz, ses troupes étoient composées de Turcs et de Daïlémites. Ayant été pris par Aziz et conduit par lui au Caire où il entra le 22 de rébi premier 368, comme nous l'avons dit précédemment, les Daïlémites et les gens de leur suite furent logés au lieu où est la rue du Daïlem, et Heftékin avec ses Turcs, au lieu dont nous parlons en ce moment, qui prit le nom de *rue des Turcs*. Cette rue se confondoit avec celle du Daïlem, parce que les deux nations étoient de la même secte; cependant elles
Pag. 34. formoient chacune un corps distinct, à cause de la différence de leur origine. Plus tard cette rue fut appelée *le passage des Turcs*.

Rue de Kétama. Cette rue est voisine de la rue des Batélites (46); elle en fait même aujourd'hui partie. C'est là que furent les logemens des Kétamiens, lorsqu'ils vinrent d'Afrique, d'abord avec le kaïd Djauhar, et plus tard avec le khalife Moëzz. Le lieu où étoit cette rue est ce qu'on nomme aujourd'hui les *Bains de Kéraï* (47), avec ce qui les avoisine derrière le collége d'*Ebn-alganam* (48), à l'endroit où se trouve le passage d'*Ebn-alaasar* (49) jusqu'au commencement de la rue des Batélites. Les Kétamiens étoient les sujets privilégiés de la famille des khalifes Fatémites.

Histoire d'Abou-Abd-allah le Schiite. Ses noms sont *Hasan*,

le Schiite, fils d'Ahmed, fils de Mohammed, fils de Zacaria; il habitoit Sanaa dans le Yémen. Après avoir exercé dans un des districts dépendant de Bagdad la charge de *mohtésib* (50), il alla trouver Ebn-Hauscheb (51) dans le Yémen, et devint un de ses principaux compagnons; il étoit doué de beaucoup de science et d'intelligence, plein de finesse et de ruse. Sur ces entrefaites, Ebn-Hauscheb fut instruit de la mort de Holwani, qui faisoit les fonctions de daï (52) dans le Magreb, et de son associé. Il dit donc à Abou-Abd-allah le Schiite : Le pays de Kétama, qui fait partie du Magreb, a été labouré par Holwani et Abou-Sofyan ; mais ils sont morts l'un et l'autre ; et il n'y a que toi qui puisses les y remplacer. Hâte-toi de t'y rendre : tu trouveras cette terre disposée et bien préparée. En conséquence, Abou-Abd-allah quitta le Yémen pour se rendre à la Mecque, et Ebn-Hauscheb le pourvut de l'argent nécessaire Pag. 35. pour cette mission. Arrivé à la Mecque, il s'informa du lieu où se trouvoient les pélerins de Kétama. L'ayant appris, il alla les trouver, et leur cacha ses projets. Voici comme les choses se passèrent. Abou-Abd-allah se plaça dans un lieu voisin de celui qu'ils occupoient ; et les ayant entendus parler des prérogatives de la famille prophétique (53), il prit part à leur conversation et causa long-temps avec eux sur cette matière ; puis il feignit de se lever pour se retirer. Alors ils lui demandèrent la permission de venir lui rendre visite; ce qu'il leur accorda. Enchantés de sa science et de son esprit, ils venoient fréquemment le voir. Un jour ils lui demandèrent dans quel pays il alloit. Sur ce qu'il leur répondit que son intention étoit d'aller à Misr, ils se réjouirent de l'avoir pour compagnon de voyage, et partirent de la Mecque : pour lui il se gardoit bien de leur faire connoître qui il étoit, et le projet qu'il avoit formé. Ils remarquèrent sa piété, sa dévotion, l'austérité de sa vie et son détachement du monde, ce qui augmenta leur attache-

ment pour lui. Ils conçurent tous pour lui une grande amitié, ils lui accordèrent une confiance sans bornes, et ils s'empressoient à l'envi de le servir. Lui, de son côté, leur demandoit toute sorte de renseignemens sur le pays qu'ils habitoient; il s'informoit de leur situation, se procuroit des notions sur leurs diverses tribus, et sur leur dépendance à l'égard du sultan qui régnoit dans la province d'Afrique (54). Leur réponse à cela fut qu'ils ne se reconnoissoient point pour ses sujets, et qu'ils étoient éloignés de lui de dix journées de marche. Il leur demanda encore s'ils portoient les armes; à quoi ils répondirent que c'étoit leur occupation ordinaire. Enfin il ne cessa pas de les interroger qu'il ne fût parfaitement instruit de tout ce qui les concernoit. Quand ils furent arrivés à Misr, il se mit en devoir de leur faire ses adieux. Comme ils éprouvoient une grande peine de sa séparation, ils lui demandèrent quelle affaire le retenoit à Misr. Je n'en ai aucune, leur dit-il; je me propose seulement d'y donner des leçons. Si c'est là, *Pag. 36.* lui dirent-ils, votre objet, notre pays vous offrira bien plus d'avantages, et vous y trouverez plus de dispositions à vous obéir: car nous connoissons mieux votre mérite. Ils insistèrent tant, qu'il consentit à les accompagner. Ils marchèrent donc ensemble, jusqu'à ce qu'ils fussent près de leur pays, et alors leurs compatriotes vinrent à leur rencontre. Or ces gens-là faisoient déjà profession d'une bonne partie de la doctrine des Schiites (55), et avoient une grande affection pour la famille prophétique, comme l'avoit assuré Holwani. Ceux qui arrivoient leur firent part de tout ce qui concernoit Abou-Abdallah, et ils s'empressèrent de l'accueillir avec les plus grands témoignages de respect; ils souhaitoient le recevoir chez eux, et tirèrent au sort à qui auroit l'honneur de lui donner l'hospitalité. Ensuite ils gagnèrent tous ensemble le pays de Kétama, où ils arrivèrent au milieu de rébi premier 288. Il n'y en eut aucun

aucun parmi eux qui ne lui témoignât le desir de le loger chez lui, mais il n'accepta les offres d'aucun d'eux, et leur demanda où étoit la *vallée des Gens de bien.* Ils furent fort surpris de cette question, parce que, depuis qu'ils l'avoient en leur compagnie, ils ne lui avoient jamais dit un mot de ce lieu. Ils lui indiquèrent où elle étoit; et en partant pour s'y rendre, il leur dit. Lorsque j'y aurai établi ma résidence, j'irai trouver chacun de vous dans sa demeure, et je lui rendrai visite dans sa maison. Cette promesse les ayant satisfaits, il se rendit à la montagne d'Inkidjan (56), où se trouve la vallée des Gens de bien; et y étant arrivé, il dit: C'est ici la vallée des Gens de bien, et c'est à cause de vous seulement qu'elle a été nommée ainsi; car on lit dans les traditions: *Le Mahdi sera obligé de fuir de sa patrie* (57), *et il sera secouru dans sa fuite par les gens de bien qui seront en ce temps-là, par une nation dont le nom est dérivé du mot* kitman *[secret]*; et c'est parce que vous vous insurgerez dans cette vallée, qu'elle a été nommée la *vallée des Gens de bien*. Les tribus qui habitoient ce pays ayant ouï parler de lui, les Berbers vinrent de toute part le trouver, et il acquit une si grande importance que les Kétamiens et les Berbers en vinrent aux mains à son sujet. Abou-Abd-allah cependant ne faisoit aucune mention du Mahdi, et ne sembloit pas s'en occuper. Ibrahim, fils d'Aglab (58), entendit alors parler de lui, et Abou-Abd-allah dit aux Kétamiens: Je suis *l'homme chargé de semer* (59) dont vous ont parlé Abou-Sofyan et Holwani. Ces paroles augmentèrent leur affection pour lui, et son importance à leurs yeux: de tout côté les tribus vinrent se joindre à lui. Alors il marcha vers une ville nommée Tahort (60); il rassembla de la cavalerie dont il donna le commandement à *Hasan*, fils de Haroun, chef de Kétama; puis il se mit en campagne, fit du butin, et remporta des avantages; il enferma Tahort d'un fossé; et des

tribus de Berbers étant venues l'y attaquer, il les vainquit et s'empara de leurs biens. Il ne cessa de les combattre jusqu'à ce qu'il les eut contraintes à la soumission. Ensuite il poussa plus loin ses entreprises et soumit plusieurs villes. Le fils d'Aglab (61) envoya contre lui des armées ; mais il leur livra plusieurs combats et de grandes batailles, dont la fin fut qu'Abou-Abd-allah demeura vainqueur, et que les troupes de Kétama qui combattoient pour lui se répandirent dans le pays. Alors il commença à dire que le Mahdi devoit paroître à cette époque; qu'il seroit maître de la terre: et, heureux, ajoutoit-
Pag. 38. il, ceux qui abandonneront leur patrie pour venir se joindre à moi et qui m'obéiront! Il excitoit les peuples contre Ibrahim, fils d'Aglab; il parloit des choses prodigieuses que devoit faire le Mahdi, et des succès que Dieu lui accorderoit, et il assuroit ses gens qu'ils deviendroient les maîtres de toute la terre. Il dépêcha alors quelques Kétamiens vers Obéïd-allah pour l'instruire des conquêtes dont Dieu l'avoit favorisé, et lui faire savoir qu'il l'attendoit. Ces gens-là trouvèrent Obéïd-allah à Salamiyya, lieu du territoire d'Émesse (62). Son nom s'étoit répandu dans ce lieu, et le khalife Moctafi faisoit des recherches pour s'emparer de sa personne. Il prit donc la fuite avec son fils Abou'lkasem, pour se soustraire à ces poursuites, et ils vinrent en Égypte, où ils eurent quelques aventures avec le gouverneur Isa Nouschéri (63). Cependant Obéïd-allah et son fils parvinrent à lui échapper et arrivèrent dans le Magreb. Ziadet-allah, fils d'Aglab, eut avis du voyage d'Obéïd-allah; il mit des espions à sa recherche, et des gens de guerre à sa poursuite, si bien qu'il le fit arrêter à Ségelmesse (64), où commandoit Élisa, fils de Midrar (65); ils y furent retenus prisonniers, lui et son fils Abou'lkasem. Abou-Abd-allah, dont la puissance s'étoit fort agrandie, en ayant reçu la nouvelle, se mit en marche, et serra de près Ziadet-allah, fils d'Aglab;

il lui prit ses villes l'une après l'autre, et, à la tête d'une armée de deux cent mille hommes, il alla attaquer Kaïrowan. Ziadet-allah prit la fuite et se retira en Égypte, et Kaïrowan tomba au pouvoir d'Abou-Abd-allah. De là il marcha vers Rékada (66), où il entra le premier jour de rédjeb 296. Il en partagea les maisons aux Kétamiens; puis il envoya des intendans dans les provinces et amassa de grandes sommes d'argent; mais il ne fit proclamer dans la khotba le nom d'aucun souverain. *Pag. 39.* Au commencement du mois de ramadhan, il quitta Rékada. Au bruit de sa marche, tout le Magreb fut ébranlé. Zénata (67) et d'autres (tribus de Berbers), effrayées, envoyèrent l'assurer de leur obéissance, et il s'avança vers Ségelmesse. A son approche, Élisa, fils de Midrar, prit la fuite, et Abou-Abd-allah étant entré dans la ville, tira de prison Obéïd-allah et son fils, et dit aux peuples: Voici le Mahdi, à l'obéissance duquel j'invitois les hommes. Il fit monter à cheval Obéïd-allah et son fils, et marcha à pied devant eux avec tous les chefs des tribus, tandis qu'il crioit: Voici votre maître! et qu'il pleuroit, ne pouvant contenir l'excès de sa joie. Arrivé à une tente qu'il avoit fait dresser pour Obéïd-allah, il le fit descendre de cheval, et l'y fit entrer. Il envoya ensuite à la poursuite d'Élisa, fils de Midrar; on le prit et on le lui amena, et il lui fit donner des coups de fouet et le fit mettre à mort. Après cela il conduisit Mahdi à Rékada, où il arriva à la fin de rébi second 297. Tels furent les commencemens de la dynastie des khalifes Fatémites.

Les Kétamiens ne cessèrent point de former les sujets privilégiés de la dynastie des Fatémites, pendant les règnes de Mahdi Obéïd-allah, de son fils Abou'lkasem Kaïm-biamr-allah, de Mansour-biamr-allah Ismaïl, fils de Kaïm, et de Moëzz-lidin-allah, fils de Mansour. Ce fut par leurs armes que celui-ci fit la conquête de l'Égypte, quand il les envoya dans ce pays

sous la conduite du kaïd Djauhar, en l'année 358. C'étoient aussi les Kétamiens qui tenoient le premier rang auprès de lui Pag. 40. quand ils l'accompagnèrent du Magreb en Égypte, en l'an 362. Du temps de son fils Aziz-billah Nézar, ce prince combla de bienfaits les Daïlémites et les Turcs ; il leur accorda de grands priviléges, et les admit dans sa faveur particulière: en conséquence, il s'établit une rivalité et une jalousie réciproques entre eux et les Kétamiens; ce qui dura jusqu'à la mort d'Aziz. Son fils Abou-Ali Mansour, surnommé *Hakem-biamr-allah*, lui ayant succédé, il appela au premier rang Ebn-Ammar Kétami (68), et lui donna la charge de *wasita* (69), qui répond à celle de vizir. Ebn-Ammar, exerçant toute l'autorité souveraine, donna tous les premiers emplois aux Kétamiens et les combla de dons; il abaissa au contraire (70) les jeunes Turcs et Daïlémites qu'Aziz avoit favorisés, et ceux-ci s'unirent à Bardjéwan (71), Esclavon, qui aspiroit à s'emparer du pouvoir. Bardjéwan excita donc les créatures d'Aziz contre Ebn-Ammar, en sorte qu'ils ruinèrent son crédit (72) : il fut destitué, et Bardjéwan fut mis à sa place. Celui-ci appela dans le palais les jeunes gens du parti des favoris d'Aziz ; il leur accorda des dons immenses et les rendit puissans. Ensuite Hakem fit mourir Ebn-Ammar et un grand nombre des gens qui avoient formé la cour de son père et de son aïeul. Ainsi furent affoiblis les Kétamiens, tandis que le parti des étrangers se fortifia. Après la mort de Hakem, son fils Dhaher-liézaz-din-allah Ali lui ayant succédé, se livra aux plaisirs, et favorisa les Turcs et les Levantins, ce qui abaissa d'autant plus les Kétamiens (73). Leur crédit et leur fortune allèrent toujours depuis en déclinant et en s'évanouissant, jusqu'au règne de Mostanser, fils Pag. 41. et successeur de Dhaher. La mère de celui-ci multiplia le nombre de ses esclaves noirs : elle en eut, dit-on, jusqu'à cinquante mille, tandis que Mostanser augmentoit celui des Turcs.

Cette rivalité entre la mère et le fils amena la ruine de l'Egypte et fit évanouir tout son éclat; ce qui dura jusqu'à ce que l'Émir-aldjoyousch Bedr Djémali (74), étant venu d'Acca, passa au fil de l'épée les serviteurs de la cour, et se forma une garde militaire et une armée d'Arméniens. De ce moment l'armée fut composée pour la plus grande partie d'Arméniens; il ne fut plus question des Kétamiens, et les restes de cette tribu demeurèrent confondus parmi le peuple, après avoir occupé le premier rang dans le gouvernement.

Rue des Yanésites. Ce nom vient de celui d'un des corps de l'armée qu'on appeloit *Yanésites*, dénomination qui leur étoit venue d'un eunuque attaché au service d'Aziz-billah, et appelé *Abou'lhasan Yanès Saklabi* (75). Aziz lui avoit donné, en quittant le Caire, le gouvernement de cette ville. Aziz étant mort, son fils Hakem conserva à Yanès le gouvernement des châteaux, l'honora d'une pelisse, et lui donna le droit d'avoir deux chevaux de main (76). Au mois de moharrem 388, Yanès alla prendre le gouvernement de Barka. Avant son départ il reçut une pelisse, 5,000 dinars, et un certain nombre de chevaux et de pièces d'étoffe.

NOTES DU N.° XIII.

(1) Je suis obligé de rendre également par le mot *rue* les expressions arabes حارة et خطّ, qui pourtant ne sont pas synonymes. *Voyez* la Relation de l'Égypte, par Abd-allatif, pag. 384 et suiv.

J'ai donné le texte de ce morceau d'après mon manuscrit et les manuscrits de la bibl. du Roi, n.°s 673 A 2, 673 C 2, 677 et 680.

(2) Il est vraisemblable que le mot شرابي *schérabi* signifie l'officier chargé de la garde et de la disposition des boissons dans la maison du prince. Golius dit que ce mot est synonyme du persan شرابدار. *Voyez* le tome I.er de ce recueil, pag. 91, note (25).

(3) On peut voir dans Abou'lféda (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 517 et suiv.) l'histoire des hostilités qui eurent lieu entre Ezzeddaula Bakhtiar, fils de Moëzz-eddaula et Émir-alomara, et les Turcs, commandés d'abord par Sobokiékin, qui avoit obligé Bakhtiar à quitter Bagdad et à se retirer à Waset, et ensuite par Hestékin, ou, comme écrit Abou'lféda, *Aftékin* افتكين ou *Alftékin* الفتكين. Les enfans de Moëzz-eddaula qui accompagnèrent Heftékin lors de sa fuite, après qu'il eut été vaincu par Bakhtiar, étoient les frères de Bakhtiar et un fils du même Bakhtiar, et se nommoient, comme on le verra plus loin, *Abou-Ishak*, *Abou-Taher* et *Abou-Calidjar Marzban*.

(4) *Rahba* est un nom commun à plusieurs villes; mais il s'agit ici de celle qu'on nomme *Rahba de Malec, fils de Tauk*, ville de l'Irak-arabi, située sur l'Euphrate, entre Rakka et Ana. J'en ai parlé dans mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance x, pag. 95.

(5) *Djousia* جوسية (car c'est ainsi que ce nom doit être écrit) est, suivant l'auteur du كتاب مراصد الاطلاع على اسماء الامكنة والبقاع (man. ar. de la bibl. du Roi, sans numéro), un bourg de Syrie, éloigné de six parasanges de Damas. L'auteur du *Kamous* dit que ce lieu est proche d'Émesse. Abou'lféda en fait mention dans sa Description de la Syrie (*Abulf. Tab. Syr.* pag. 26 et 150): il en

parle aussi dans ses Annales (*Annal. Moslem.* tom. V, pag. 129, 303 et 405).

(6) Dans Abou'lféda (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 516), on lit *fils de Méwhoub* ابن موهوب. Suivant le même écrivain, ce *Dhalim* avoit été nommé en 263 gouverneur de Damas par Moëzz-lidin-allah, et s'y maintint avec peine jusqu'en 264, année où Heftékin se rendit maître de cette ville, et en chassa un eunuque nommé *Zaban*, qui y commandoit au nom de Moëzz, et qui apparemment avoit remplacé Dhalim (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 521). Je pense que le récit de Makrizi, qui est plus circonstancié, mérite la préférence.

(7) *Voyez* sur *Baalbec*, Abou'lféda, *Tab. Syr.* pag. 103; l'*Index geogr.* à la suite de la vie de Saladin par Boha-eddin; Burkhardt, *Travels in Syria and the holy land*, pag. 10 et suiv.

(8) Abou-Mahmoud Ibrahim, fils de Djafar, ne peut pas être le même personnage qu'Abou'lféda nomme *l'eunuque Zaban* (ci-devant, note 6); car ces noms-là ne sauroient convenir à un eunuque.

Damas avoit été soumise aux Fatémites, en l'année 358 ou 359, par Abou-Ali Djafar Kétami, et ce général avoit péri dans une bataille contre les Karmates en 360. (*Voyez* le tome I.er de ce recueil, note (10), pag. 127 et 128.) Nous connoissons deux fils de cet Abou-Ali Djafar: ce sont Abou-Témim Soleïman, et Abou'lhasan Ali (*ibid.* pag. 127); je soupçonne qu'Abou-Mahmoud Ibrahim étoit frère d'Abou-Témim et d'Abou'lhasan.

(9) Il est assez difficile de dire si le sujet du verbe سار *il marcha*, est Abou-Mahmoud ou Dhalim. Grammaticalement parlant, ce devroit être Abou-Mahmoud auquel se rapporte le verbe précédent انفذ; car, s'il y avoit changement de sujet, l'auteur auroit dû l'indiquer en disant فسار. Mais d'abord cette règle n'est pas rigoureusement observée, et en second lieu les copistes confondent souvent les conjonctions و et ف. La suite des faits m'a porté à croire qu'Abou-Mahmoud resta à Damas, et se contenta d'envoyer des troupes à Dhalim, qui, avec ce renfort, marcha à la rencontre de Heftékin.

(10) Abou'lmaali est le même que Saad-eddaula, fils et successeur de Seïf-eddaula. On le nomme le plus souvent *Abou'lmaali Schérif*. M. Freytag a publié la partie de l'histoire d'Alep de Kémal-eddin, زبدة الحلب من تاريخ حلب (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 728), qui contient le règne de Saad-eddaula, sous ce titre: *Regnum Saad-*

uldaulæ in oppido Halebo, à Bonn, en 1820. J'ai rendu compte de cette publication dans le Journal des savans, année 1821, cahier de janvier, pag. 45 et suiv. Suivant Kémal-eddin, en l'année 363 ou 364, époque des faits rapportés ici, Saad-eddaula étoit rentré en possession d'Alep, quoique Abou'lféda recule cet événement jusqu'à l'année 366. Il est cependant à remarquer que, d'après le récit de Makrizi, ce fut à Émesse et non à Alep que Heftékin fut reçu par Abou'lmaali; ce qui donne lieu de penser que ce dernier n'étoit pas à cette époque maître d'Alep.

Par *fils de Hamdoun*, il faut entendre *descendant de Hamdoun*.

(11) *Voyez* sur Émesse, *Abulf. Tabula Syriæ*, pag. 104, et l'*Index geogr.* à la fin de la vie de Saladin par Boha-eddin.

(12) Ici et ailleurs j'ai traduit les mots حمل اليه par *il lui envoya des présens*. Je suppose qu'il y a ellipse du complément du verbe : c'est une expression qu'il peut être utile de faire remarquer.

(13) Par *le sultan*, il faut entendre le khalife d'Égypte. J'ai déjà observé ailleurs que cette expression étoit employée en parlant des khalifes de Bagdad. *Voyez* ci-devant, note (9), pag. 99.

(14) Abou'lféda, en racontant l'occupation de Damas par Heftékin, ne nomme pas le chef du parti opposé au khalife d'Égypte. (*Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 521 et 523.) Elmacin dit que l'autorité étoit alors, à Damas, entre les mains d'un parti qu'il nomme العيارون : mot qu'Erpenius n'a pas compris, et qui revient à-peu-près à l'expression de Makrizi اهل الدعارة والفساد *des gens turbulens et des bandits*. *V.* Elmacin, *Histor. Sarac.* pag. 233.

(15) Il y a en Syrie deux lieux de ce nom, qui signifie *la colline de l'Aigle*. L'un est dans la province qu'on nomme *Thogour* الثغور, proche de *Mâsisa* المصيصة ou Mopsueste. L'autre, et c'est celui dont il s'agit ici, est une hauteur qui donne sur le *Gouta* الغوطة ou la vallée qui entoure Damas, et l'on traverse cette colline quand on vient à Damas du côté du levant. On dit que cette hauteur a été nommée *la colline de l'Aigle*, parce que Khaled, fils de Wélid, lorsqu'il vint de l'Irak pour porter du secours aux habitans de Damas, entra dans cette montagne; et quand il domina sur le Gouta, il planta en ce lieu son drapeau que le prophète lui avoit donné, et qu'on nommoit *l'Aigle* العقاب. Suivant d'autres, le mot *okab* est le nom générique

de tous les drapeaux, et ce lieu a été nommé *la colline de l'Aigle*, à cause qu'un aigle y avoit fait son nid.

Ceci est tiré du *Moschtarik*, manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, sans numéro. Je ne crois pas que le voyageur Burkhardt, qui a décrit les environs de Damas, ait fait mention de ce lieu. Il donne cependant une description abrégée de la vallée nommée *Gouta*. *Voyez* Burkhardt, *Travels in Syria and the holy land*, pag. 285.

Sur la province nommée *Thogour* ثغور, il convient de lire ce que dit M. Freytag, *Selecta ex historiâ Halebi*, pag. 46, et de le comparer avec Abou'lféda, *Tab. Syr.* pag. 30.

(16) *Voyez* sur Tripoli, Abou'lféda, *Tab. Syr.* pag. 101; l'*Index geogr.* à la suite de la vie de Saladin par Boha-eddin; Burkhardt, *Travels in Syria and the holy land*, pag. 163 et suiv.

(17) *Bikaa* est une contrée de la Syrie, dont le nom est proprement بقاع كلب *Bikaa Calb*. Elle est près de Damas, et est située entre Baalbec, Émesse et Damas; c'est une vaste contrée où il y a un grand nombre de villages et des eaux en abondance. Ces eaux viennent pour la plus grande partie d'une montagne où il y a une source nommée *Aïn-eldjorr*. C'est dans cette contrée, ajoute l'auteur du dictionnaire géographique nommé مراصد الاطلاع على اسماء الامكنة والبقاع, duquel j'ai tiré ce qui précède, que se trouve le tombeau du prophète Élie. Le voyageur Burkhardt (*Travels in Syria and the holy land*, pag. 31) donne la liste des villages de cette contrée qu'il nomme *Bekaa*. Parmi ces villages il y en a un qu'il appelle *Kab Elias* قب لياس, mais dont le vrai nom est incontestablement *Kabr Elias* قبر الياس, c'est-à-dire, *le tombeau d'Élie*.

Au sujet de *Aïn-eldjorr*, l'auteur du *Moschtarik* (man. ar. de la bibl. du Roi, sans numéro) observe que ce nom doit s'écrire par un *djim* et un *ra*. *Voyez* Abou'lféda, *Tab. Syr.* pag. 20.

(18) Les faits dont il s'agit ici, étant de l'an 364 de l'hégire (974-5 de J. C.), l'empereur grec dont il est question doit être Jean Tzimiscès, qui mourut en 976. Elmacin fait mention de cette expédition de Tzimiscès (*Histor. Sarac.* pag. 233); Grégoire Bar-hebræus en parle aussi avec quelque détail (*Chron. Syr.* pag. 203 du texte syriaque, et 207 de la version lat.), et nomme Heftéghin الفتكين *Alftégan*, ce que les traducteurs ont ridiculement changé en *Path-*

gan, prenant sans doute la première syllabe *al* pour l'article arabe. Mathieu d'Édesse, historien arménien, rapporte une lettre de Tzimiscès au roi de la grande Arménie, dans laquelle le prince grec rend compte à son allié des avantages qu'il a remportés sur les Musulmans dans la Mésopotamie, la Syrie et la Palestine. Ce fragment de l'histoire de Mathieu d'Édesse a été traduit en français par M. Martin, et publié à Paris en 1811, sous ce titre : *Détails historiques de la première expédition des chrétiens dans la Palestine sous l'empereur Zimiscès, tirés d'un manuscrit arménien &c.* Il est fâcheux que les noms des princes arabes y soient tellement défigurés qu'on a peine à les reconnoître. Ainsi il y est question de *l'émir Ali Moumni, prince des Africains appelés Makrs Arabes*, qui n'est autre chose que *l'Émir-almouménin*, ou le khalife des *Magaribèh* ou Africains, et ailleurs on lit *Mousni Émir Ali Moumni* pour *Moëzz Émir-al-mouménin*. En parlant des conventions faites entre les habitans de Damas et l'empereur pour sauver la ville du pillage, Mathieu d'Édesse dit : « Nous confiâmes le commandement de cette ville à un nommé » *Tourq*, natif de Bagdad, homme d'un grand mérite, qui, accom» pagné de 500 cavaliers, étoit passé à notre service, et avoit em» brassé la religion chrétienne. » Ou je me trompe bien, ou Mathieu d'Édesse a dit, *à un Turc de Bagdad*; et ce Turc est Heftéghin. Je passe sous silence l'exagération dans le récit des faits. Grégoire Barhebræus raconte avec plus de vraisemblance l'entrevue de Zimiscès et de Heftéghin.

L'expédition de Zimiscès est racontée très-brièvement par Zonaras (tom. II, pag. 215) et Cedrenus (pag. 683), et ils ne font une mention distincte que de la soumission de Damas. Léon Diacre, au contraire, fait une mention expresse (*Leon. Diac. Col. hist.* pag. 102) d'une place forte nommée en langue des Syriens Μεμπετζέ, dont Zimiscès s'empara avant d'attaquer Damas. Ce ne peut être que Hiérapolis ou autrement *Bambyce*, nommée par les Arabes *Manbedj* منبج, et par les Syriens *Mahoug* ܡܒܘܓ; mais je soupçonne qu'il a confondu *Hiérapolis* avec *Héliopolis* ou Baalbec. Dans la lettre de Zimiscès, rapportée par Mathieu d'Édesse, on trouve nommées les villes d'Émesse, Baalbec et Damas, et la situation des lieux indique qu'il doit être question ici de Baalbec, et non de Manbedj.

(19) *Voyez* sur Béirout, l'ancienne Béryte, Abou'lféda, *Tab. Syr.* pag. 94; Schultens, *Index geogr.*, à la suite de la vie de Saladin

par Boha-eddin ; Niebuhr, *Voyage en Arabie*, tom. II, pag. 385 et suiv. ; Burkhardt, *Travels in Syria and the holy land*, pag. 191.

(20) Lahsa ou Élahsa, ville de l'Arabie, est célèbre pour avoir été le siége de la puissance des Karmates. On peut consulter sur cette ville, Abou'lféda, *Descript. Arabiæ* ; dans les *Geogr. minor. Græci*, tom. III, pag. 62 et suiv. ; Rommel, *Abulfedea Arab. Descript.* pag. 88 et 92 ; Niebuhr, *Descript. de l'Arabie*, édition de 1790, pag. 293 et suiv. ; M. le colonel Sadlier, *Account of a journey from Katif on the Persian gulph to Yamboo on the Red sea*, dans le tome III des *Transactions of the literary society of Bombay*, pag. 465 et suiv. Voici ce que l'auteur du كتاب مراصد الاطلاع على اسماء الامكنة والبقاع dit de Lahsa :

الاحسا بالفتح والمد جمع حسي بكسر الحاء وسكون السين الماء تنشفه الارض من الرمل فاذا صار الى صلابة امسكته فتحفر العرب عنه الرمل فتستخرجه وهي كثيرة بالبادية وهي علم على مدينة بالبحرين اول من عمرها وحصنها وجعلها قصبة هجر ابو طاهر القرمطي وهي مشهورة

» *Ahsa* est le pluriel de *hisy* : ce mot signifie l'eau qu'absorbe une » terre sablonneuse, et qui, parvenue à un fond solide, s'y arrête. Les » Arabes creusent et enlèvent le sable, et retirent l'eau. Ces sortes » de dépôts d'eau sont fréquens dans le désert : ils ont donné le nom » à une ville du pays de Bahreïn. C'est Abou-Taher Karmati qui » le premier l'a construite et fortifiée, et qui en a fait le chef-lieu de » Hadjar : c'est une ville bien connue. »

(21) *Voyez* sur Ramla, Abou'lféda, *Tab. Syr.* pag. 9 et 79 ; Schultens, *Index geogr.*, à la fin de la vie de Saladin par Boha-eddin ; Buckingham, *Travels in Palestina*, pag. 168 et suiv.

(22) *Voyez* la note (8) ci-devant, pag. 119.

(23) Yafa, l'ancienne Joppé, est une ville bien connue, sur laquelle on peut consulter l'*Index geogr.*, à la fin de la vie de Saladin ; Abou'lféda, *Tab. Syr.* pag. 80 ; Buckingham, *Travels in Palestina*, pag. 157.

(24) Quelques manuscrits portent ونزل بالقرامطة الرملة, c'est-à-dire, *et il occupa Ramla avec les Karmates.*

(25) Séide ou Saïda est l'ancienne Sidon. *Voyez* Abou'lféda, *Tabula Syriæ*, pag. 93; Schultens, *Index geogr.*, au mot *Sidon*. Il paroît qu'il y a en Syrie deux villes du nom de صيدا ; mais le passage de Yakout, cité par Schultens, étant défectueux, il est difficile de lui donner un sens bien certain. Suivant le même auteur, dans le Moschtarik, on nomme *Seïd*, ville maritime de la Syrie, صيدا الصيدر. L'auteur du *Kamous* dit qu'il y a deux villes de ce nom en Syrie, l'une située sur le bord de la mer, l'autre dans le Hauran.

(26) Je n'ai pu jusqu'ici trouver aucun renseignement sur le personnage nommé ici *Ebn-alscheïkh*. Il est question dans l'histoire, au troisième siècle de l'hégire, d'un homme appelé de même *Ebn-alscheïkh*, et dont le vrai nom est *Isa, fils du Schéïkh*. Celui-ci a possédé quelque temps une partie de la Syrie, puis de l'Arménie; il est mort en 269, et a laissé des fils qui ont aussi joué un rôle dans l'histoire de la Syrie. (*Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom II, pag. 215, 235, 283; M. Freytag, *Selecta ex historiâ Halebi*, pag. 89, 90 et 155.) Peut-être Ebn-alschéïkh dont il est question ici, étoit-il un descendant de cet Isa.

(27) Sur Tyr, *voyez* Abou'lféda, *Tab. Syr.* pag. 95; Schultens, *Index geogr.*; Buckingham, *Travels in Palestina*, pag. 32 et suiv.

(28) *Acca*, que nous appelons *Saint-Jean-d'Acre*, l'ancienne Ptolémaïs, a conservé quelque importance jusqu'à nos jours. *Voyez* Abou'lféda, *Tab. Syr.* pag. 81; Schultens, *Index geogr.*; Buckingham, *Travels in Palestina*, pag. 71 et suiv.

(29) *Voyez*, sur Djauhar, ce que j'ai dit dans le 1.er volume de ce recueil, pag. 127, note (8).

(30) *Voyez* sur Tabariyya, l'ancienne Tibérias, Abou'lféda, *Tab. Syr.* pag. 84; Schultens, *Index geogr.*, au mot *Tiberias*; Burkhardt, *Travels in Syria and the holy land*, pag. 320 et suiv.; Buckingham, *Travels in Palestina*, pag. 478 et suiv.

(31) Hauran, grande contrée de la Syrie, l'ancienne *Auranitis*, a pour capitale *Bosra*. (*Voyez* Abou'lféda, *Tab. Syr.* pag. 99; Schultens, *Index geogr.*, aux mots *Hauran* et *Bosra*.) On trouve une longue description de cette contrée, des mœurs des habitans, et de la ville de Bosra, dans Burkhardt, *Travels in Syria and the holy land*, pag. 51-179, et 211-309. Ce voyageur fait observer que la province de Hauran a plus d'étendue que l'ancienne *Auranitis* (*ibid.* pag. 286).

(32) Suivant l'auteur du كتاب مراصد الاطلاع على اسماء الامكنة والبقاع, on dit indifféremment *Bathna* بثنة ou *Bathniyya* بثنيّة. C'est le nom d'une des contrées qui dépendent de Damas. « On dit, ajoute-t-il, que Bathna est le nom d'un lieu situé entre » Damas et *Adhraat* اذرعات, et qui étoit la patrie de Job. » (*Voyez*, sur Adhraat, Abou'lféda, *Tab. Syr.* pag. 97.) L'auteur du *Kamous* remarque qu'on prononce *Adhraât* et *Adhriât*, et que l'adjectif ethnique est *Adhraï* اذرعي. Burkhardt écrit ce nom d'après la prononciation actuelle *Draa* (*Travels in Syria and the holy land*, p. 241); et il fait observer que ce lieu, compris aujourd'hui dans le *Hauran*, appartenoit autrefois à la Batanée (*ibid.* pag. 286). Azizi, cité par Abou'lféda, dit aussi qu'*Adhraat* est la capitale de la contrée nommée *Bathniyya*, comme *Nawa* est le chef-lieu de la contrée de *Djédour* (*Tab. Syr.* pag. 97). Kœhler n'a su ce que c'étoit que *Djédour* et *Nawa*. On peut voir là-dessus Burkhardt, *Travels in Syria and the holy land*, pag. 283 et 286. Il est digne de remarque que les Arabes ont dit اذرعات au pluriel, comme les Grecs, Ἄδραα, ἀων. *Voy.* Reland, *Palest. ex monum. veter. illustrata*, pag. 547.

(33) Kassam, dont il est ici question, demeura maître de Damas après la défaite de Heftékin ; car nous voyons par Abou'lféda (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 551) qu'il gouvernoit Damas en l'année 372, et qu'il fut soumis par les troupes du khalife Aziz. Makrizi s'exprime d'une manière vague, en disant que Kassam *avoit été désigné* قد تعيّن pour remplacer Mawerd, sans faire connoître par qui il avoit été désigné.

(34) Le verbe استظهر n'ayant point de régime, on ne sauroit dire si Heftékin appela les Karmates à son secours, ou s'ils vinrent d'eux-mêmes pour renouveler la guerre contre les Fatémites.

(35) Il me semble qu'il manque quelque chose dans le texte, et que Makrizi a dû écrire وهلك كثير مما كان في عسكره من الخيل: cependant cinq manuscrits que j'ai eus sous les yeux, sont tous d'accord. Peut-être le mot اموال est-il pris ici dans son sens primitif de *bestiaux* et comprend-il les chevaux de selle et de trait, et les chameaux. C'est ce que j'ai suivi dans ma traduction.

(36) Hasan étoit fils d'Abou-Mansour Ahmed, fils d'Abou-Saïd

Djannabi, nommé aussi *Behram*. Abou-Saïd mourut en 301 (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 325). Il laissa, suivant Nowaïri, six enfans : Abou'lkasem Saïd, Abou-Taher Soleïman, Abou-Mansour Ahmed, Abou'labbas Ibrahim, Abou'labbas Mohammed et Abou-Yakoub Yousouf. Abou'lkasem Saïd succéda d'abord à son père dans la place de *Cabir* كبير ou chef des Karmates ; mais en 305, il fut remplacé par Abou-Taher Soleïman. Celui-ci mourut, ainsi que son frère Abou-Mansour Ahmed, de la rougeole, en 332. L'aîné des fils d'Abou-Saïd, Abou'lkasem, reprit alors le gouvernement et eut pour associé un de ses frères. En 358, Sabour, fils d'Abou-Taher, ayant voulu exiger de ses oncles qu'ils lui remissent l'autorité souveraine, fut mis en prison et y mourut (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 505). En 360, Hasan, fils d'Abou-Mansour Ahmed qui étoit devenu chef des Karmates, sortit de son pays, voulant profiter, pour s'agrandir, des troubles occasionnés par l'invasion de l'Égypte et de la Syrie (*ibid.* pag. 509). Hasan étant mort à Ramla en 366, eut pour successeur Djafar, fils d'un de ses oncles, suivant Makrizi et Nowaïri. Il paroît cependant que Djafar, et peut-être Hasan avant lui, n'avoient que le commandement des armées, et que le gouvernement étoit entre les mains de Yousouf (Abou-Yakoub), le dernier des fils d'Abou-Saïd : car Abou'lféda dit (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 535) que ce Yousouf, qui étoit né en 280, mourut en 366, et que de ce moment les Karmates conférèrent le pouvoir souverain à un collége de six hommes qu'on appela *les Seïds* السادة. Abou'lféda, il est vrai, dit que Yousouf étoit fils de *Hasan Djannabi* ; mais il a voulu dire sans doute, *son petit-fils*. Hasan Djannabi portoit aussi, suivant Nowaïri, le prénom d'*Abou-Saïd*, et on le nommoit encore *fils de Behram*.

Je trouve dans le recueil des Druzes une pièce qui confirme ce que dit Abou'lféda du gouvernement oligarchique des Karmates, postérieurement à l'an 366. Cette pièce, intitulée رسالة السفر الى السادة [illegible] الدعوة لطاعة ولي الحق الامام القائم المنتظر, et qui est datée de la 22e année de H[illegible], de l'an 429, est adressée aux six Seïds de Lahsa.

Abou'lféda fait encore mention de ces six Seïds, sous l'année 375 (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 561), et dit que, sous la conduite de

deux de ces Seïds, les Karmates prirent et pillèrent Coufa. Nowaïri rapporte le même fait, et ajoute que ces deux chefs se nommoient *Djafar* et *Ishak*.

(37) Ascalon, ville ancienne et célèbre dans l'histoire des croisades, étoit détruite et entièrement déserte du temps d'Abou'lféda. *Voyez* Abou'lféda, *Tabl. Syr.* pag. 78; Schultens, *Index geogr.*

(38) Il y a ici une grande variété entre les cinq manuscrits dont j'ai fait usage, et tous ont besoin de quelques corrections. La leçon que j'ai adoptée, et qui, je crois, est conforme à la vérité, est, à très-peu de chose près, celle des man. ar. de la bibliothèque du Roi, n.° 673 A 2 (fol. 7 *verso*), et n.° 677 (fol. 135 *recto*). La seule faute qu'on remarque dans ces manuscrits, et que j'ai fait disparoître, c'est qu'ils disent en deux endroits عزّ الدولة بن بختيار *Ezz-eddaula fils de Bakhtiar*, au lieu de عزّ الدولة بختيار *Ezz-eddaula Bakhtiar*. Bakhtiar, fils de Moëzz-eddaula, en parvenant à la place d'Émir-alomara, en l'année 356, avoit reçu le titre honorifique d'Ezz-eddaula (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 487), et nous apprenons d'Abou'l-féda (*ibid.* pag. 521) qu'il avoit un fils nommé *Marzban*, dont les efforts lui firent recouvrer, en l'année 364, la place éminente qu'il avoit perdue par sa mauvaise conduite et par l'ambition d'Adhad-eddaula. Marzban avoit apparemment le prénom d'*Abou-Calidjar*, comme cet autre *Marzban*, fils d'Adhad-eddaula, qui devint Émir-alomara (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 555 et 601, et tom. III, p[illegible]) en l'année 372, avec le titre honorifique de *Samsam-*[illegible] Moëzz-eddaula se nommoit *Ahmed*, [illegible] fils de Moëzz-eddaula, ou *fils* [illegible] *Taher* étoit frère d'Ezz-[illegible]hose d'Abou-Ishak; mais [illegible]ères, et que les copistes ont [illegible]

Ezz-ed[illegible] prénom *Abou-Mansour*. On trouve sa vie et celle de son père Moëzz-eddaula Ahmed, dans Ebn-Khilcan, mais d'une manière très-abrégée.

(39) Il faut voir ce que j'ai dit de Mofarradj, fils de Dagfal, dans le tome I.[er] de ce recueil, pag. 128, note (12).

(40) Le mot عمامة signifie proprement la pièce de mousseline ou d'étoffe qu'on tourne autour du bonnet ou شاش. *Voyez* le tome I.er de ce recueil, pag. 199, note (86).

(41) J'ai traduit ici un peu librement. Le mot عِبَر pluriel de عبرة signifie proprement *des événemens graves qui font faire des réflexions et servent de leçon pour l'avenir.*

La défaite de Heftéghin par l'armée d'Aziz, et la suite de ses aventures jusqu'à sa mort, sont racontées plus en abrégé, mais d'une manière conforme au récit de Makrizi, par Elmacin, *Hist. Sarac.* pag. 237.

(42) On ne sauroit lire ce récit sans se rappeler ce que l'Écriture nous apprend des honneurs rendus à Joseph par ordre du roi d'Égypte, et à Mardochée par ordre d'Assuérus.

(43) Makrizi donne avec beaucoup de détails la vie du vizir Yakoub, fils de Kels, à l'occasion de la rue nommée حارة الوزيرية, c'est-à-dire, la rue des *Viziriens*. C'étoit un corps de l'armée des Fatémites, qui tiroit son nom du vizir Yakoub. Je me contenterai de présenter ici les principaux traits de la vie de ce ministre, qui exerça sous le khalifat d'Aziz une autorité sans bornes, et amassa des richesses immenses.

Yakoub, fils de Yousouf, fils de Kels, surnommé *Abou'lfaradj*, étoit juif et natif de Bagdad. Étant venu de Bagdad en Syrie, il se fixa à Ramla, et devint le facteur des négocians de cette place. Mais ayant contracté des dettes et se voyant hors d'état de [illegible] il prit la fuite et se retira en Égypte du temps [illegible] moyen de s'insinuer auprès de lui, [illegible] en paiement desquelles il reçut [illegible] de l'Égypte. Cela lui donn[illegible] et venues dans le *Rif*, [illegible] comme il avoit beauc[illegible] valeur de chaque [illegible] étoit en état d[illegible]onne[illegible] sur le fort [illegible] le fo[illegible] chaque v[illegible] beaucoup d'estime pour lui, et il dit un jour : Si cet homme étoit musulman, il seroit propre aux fonctions de vizir. Yakoub l'ayant su, se fit instruire secrètement des dogmes et des pratiques de l'islamisme, et fit profession ouverte de cette religion, au mois de schaban 356. Cafour

le revêtit à cette occasion d'une pelisse d'honneur, et Yakoub reçut les félicitations de toute la cour; mais Abou'lfadhl Djafar, fils de Férat, vizir de Cafour, en conçut beaucoup d'ombrage, et mit tout en œuvre pour tendre des piéges à Yakoub et pour le perdre. Yakoub, pour se soustraire à sa haine, quitta l'Égypte au mois de schawal 357, se retira dans le Magreb, et s'attacha au service de Moëzz-lidin-allah, dont il fut bien accueilli. En 362, il revint en Égypte à la suite de Moëzz, et ce prince lui conféra, au commencement de l'année 363, la direction et la recette générale de toutes les contributions et de tous les domaines, en lui associant *Asloudj, fils de Hasan* عسلوج بن الحسن. De ce moment ils eurent l'administration générale des finances, et tous les employés de ce département furent dans leur dépendance. Le résultat de leur administration fut un accroissement immense des revenus, une élévation considérable dans le prix de toutes les fermes, et la rentrée d'un énorme arriéré. Au commencement de l'année 366, Yakoub cessa d'exercer en personne l'administration des contributions, et se borna aux affaires du palais de Moëzz et à tout ce qui dépendoit du service intérieur de la maison du prince. Moëzz étant mort peu après, Aziz son successeur conféra, dans les premiers jours de l'année 367, la place de vizir à Yakoub, et ne cessa de lui donner des marques signalées de sa faveur jusqu'en l'année 373. En cette année Yakoub fut mis en prison et y demeura quelques mois. Il en sortit en 374, et fut replacé à la tête de toutes les affaires. Tous les bureaux du gouvernement étoient établis dans son hôtel; il exerçoit un pouvoir illimité, et il avoit une cour toute pareille à celle du khalife. Non content de la gloire que lui assuroit l'admi[illegible]tion générale de l'empire, il aspiroit aussi à celle de juriscon[illegible]homme de lettres, et composa plusieurs ouvrages qu'il lisoit lui-même au public rassemblé dans son hôtel. Ces ouvrages semblent attester qu'il étoit devenu sincère musulman. Pendant sa dernière maladie, qui commença au mois de schawal 380, Aziz vint lui rendre visite; et après sa mort, qui arriva le 6 de dhou'lhiddja suivant, le prince se rendit à son hôtel pour prier Dieu sur son cercueil. Aziz lui fit faire de magnifiques funérailles, et témoigna les plus vifs regrets de sa perte. Les derniers conseils qu'il donna à Aziz furent de conserver la paix avec les Grecs, tant qu'ils ne la romproient pas les premiers; de [illegible] rien exiger de la famille des Hamdanites, si ce n'est qu'ils missent son nom sur leurs monnoies, et le fissent nommer

dans la khotba, et de se défaire de Mofarradj, fils de Dagfal, dès que l'occasion s'en présenteroit.

C'est à Aziz et au vizir Yakoub que se rapporte l'anecdote racontée par Maillet dans la *Description de l'Égypte* (tom. II, pag. 285), et relative à une provision de cerises apportée de Damas à la capitale de l'Égypte, par des pigeons messagers. Le récit de Makrizi, que je me contente d'indiquer, diffère en plusieurs points de celui de Maillet.

J'observe en passant qu'on trouve dans *les Vies des hommes illustres* d'Ebn-Khilcan, la vie d'Abou'lfadhl Djafar, fils de Férat, dont il a été parlé ci-dessus.

Comme l'histoire de la monnoie chez les musulmans nous est encore peu connue, je transcrirai ici un passage de la vie de Yakoub, qui peut avoir quelque importance. En parlant des bénéfices que produisoit pour les finances l'administration de Yakoub, sous le règne de Moëzz, Makrizi dit:

وامتنعا ان لا ياخذا الا دينارا معزيا فاتّضع الدينار الراضىّ وانحطّ ونقص من صرفه اكثر من ربع دينار فخسر الناس كثيرا من اموالهم فى الدينار الابيض والدينار الراضىّ وكان صرف المعزى خمسة عشر درهما ونصفا

« Yakoub et Asloudj ne voulurent recevoir que des dinars de » Moëzz, ce qui déprécia les dinars de Radhi, qui perdirent plus du » quart de leur valeur. Les particuliers éprouvèrent une perte énorme » sur leur avoir en *dinars blancs* et *dinars de Radhi*. Le dinar de Moëzz » se changeoit contre 15 dirhems et un demi-dirhem. »

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.os 673 C 2. fol. 126 et fol. 131 *verso* et suiv.; 680, fol. 4 *verso* et suiv.

Makrizi, qui répète la même chose dans son *Traité des monnoies musulmanes*, a tout-à-fait négligé de nous dire quel étoit l'état de la monnoie d'or sous le khalifat de Radhi, et quels changemens ce prince y avoit introduits. Il ne nous donne rien plus aucune lumière sur le *dinar blanc*, dénomination qui semble indiquer de l'or altéré par un alliage d'argent.

(44) On appelle *derb* درب au Caire, les petites rues qui sont fermées par les deux extrémités. *V.* la Relation de l'Égypte par Abd-allatif, pag. 385.

(45) Je suppose que l'auteur veut dire qu'ils étoient *sunnites.*

(46) « Cette rue, dit Makrizi, a pris son nom d'un des corps de » l'armée, appelé *Batiliyya.* Voici ce que rapporte Ebn-Abd-aldhaher. » Lorsque Moëzz eut distribué le prêt aux troupes, il se présenta un » corps qui demanda le prêt. On répondit à cette milice que toute la » somme destinée au paiement étoit distribuée; et qu'il ne restoit rien. » En ce cas, dirent ces gens, nous allons nous retirer les mains vides » [*rohna wenahnou batil*]. On appela ce corps depuis ce temps-là les » *Batiliyya*, et cette rue prit leur nom. »

جارة الباطلية عرفت بطآئفة يقال لهم الباطلية قال ابن عبد
الظاهر وكان المعز لما قسم العطآء في الناس جاءت طآئفة فسألت
عطآء فقيل لها فرغ ما كان حاضرا ولم يبق شيء فقالوا
رحنا ونحن باطل فسموا الباطلية وعرفت هذه الحارة بهم

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.os 673 C 2, fol. 128 *recto*; 677, fol. 134 *recto*; 680, fol. 6 *verso*.

(47) Je ne trouve aucune mention de ces bains dans Makrizi, au chapitre où il traite *des bains* du Caire حمامات.

(48) Au lieu d'*Ebn-algannam*, le manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, n.° 680, porte *Ebn-alkassam* ابن القسام (fol. 8 *verso*); mais parmi le grand nombre de colléges dont Makrizi fait mention au chapitre des *Colléges* مدارس, je n'en trouve aucun qui porte le nom d'*Ebn-algannam* ou *Ebn-alkassam*. J'en vois un nommé *Collége d'Ebn-alarram* مدرسة ابن العرام ou d'*Ebn-alazzam* ابن العزام ou d'*Ebn-algarram* ابن الغرام; car les manuscrits varient sur la manière d'écrire ce nom. Je suis porté à croire que c'est ce nom qu'il faut substituer ici à *Ebn-algannam*. Cet *Ebn-alarram*, qui est auteur d'une chronique, étoit gouverneur d'Alexandrie, lorsque l'émir Béréké, compétiteur de Barkouk, après avoir essuyé une défaite, fut pris et renfermé en prison à Alexandrie. Béréké ayant été mis à mort dans la prison, ses mamlouks se soulevèrent pour tirer vengeance de sa mort. Barkouk fit exhumer son corps, et l'on reconnut qu'il avoit été percé de plusieurs coups. *Ebn-alarram*, soupçonné d'être l'auteur de sa mort, fut livré à la soldatesque et périt de la manière la plus affreuse en 782. Voyez Deguignes, *Hist. des Huns*, tom. V,

pag. 245 ; Makrizi, *Description historique et topographique de Misr et du Caire*, man. ar. de la bibl. du Roi, n.os 680, fol. 294 *recto*, et 673 A 2 ; le même dans le كتاب السلوك, n.° 673, fol. 122 *recto*.

(49) J'ai déjà dit que *derb* درب signifie *une rue ouverte par les deux extrémités* ; *Ebn-alaasar* veut dire *le fils du gaucher*. Je ne trouve point de rue de ce nom indiquée par Makrizi, au chapitre des rues nommées دروب ; mais ailleurs il est question d'un émir nommé *Sankar* سنقر et surnommé *le Gaucher* الاعسر, qui avoit donné son nom à des bains appelés حمّام الاعسر *les bains du Gaucher*. Je conjecture d'après cela qu'il faut peut-être lire ici درب الاعسر *la rue du Gaucher*, au lieu de درب ابن الاعسر *la rue du Fils du Gaucher*. Ce Sankar, dont les noms et surnoms sont *Schems-eddin Sankar Magrébi Dhähéri Mansouri* شمس الدين سنقر المغربي الظاهري المنصوري, avoit commencé par être un des mamloucs de l'émir *Ezz-eddin Aidemir Dhahéri* عز الدين ايدمر الظاهري, vice-roi de Syrie. Acheté ensuite par le sultan Mélic-almansour Kélaoun, il occupa des postes importans en Syrie ou en Égypte, jusqu'à ce qu'il devint vizir en 796, sous le sultan Ladjin. Son arrogance ayant indisposé le sultan, il fut destitué et mis en prison la même année. Kélaoun étant remonté sur le trône, lui rendit en 798 la liberté et la place de vizir. Il la perdit de nouveau en l'an 800, et fut chargé de l'inspection et de la réparation des places fortes en Syrie. De retour au Caire, il fut nommé *émir commandant de mille hommes* اسنقر احد امراء الالوف, et y mourut en 809.

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.os 673 C 2, fol. 186 *recto* ; 680, fol. 62 *recto* ; 677, fol. 185 *verso*.

(50) On lui donne quelquefois, à cause de cela, le surnom de *Mohtésib*. *Voyez* sur les fonctions du *mohtésib*, le 1.er volume de ce recueil, page 468, note (56).

(51) *Voyez* sur Ebn-Hauscheb, la note ([illegible]), ci-devant, pag. [illegible]01.

(52) Je me suis étendu fort au long sur [illegible] fonctions des *dais* ou missionnaires dans le 1.er volume de ce recueil, note (28), p. 139 et suiv. Il paroît que Holwani et Abou-Sofyan avoient été envoyés dans le Magreb par Ebn-Hauscheb ; je n'ai trouvé aucun autre renseignement sur ces deux personnages.

(53) Par *la famille prophétique* آل البيت, on entend les *imams* descendans d'Ali.

(54) *Voyez*, sur ce qu'il faut entendre par افريقية, la note (20), ci-devant, pag. 101.

(55) Il y a ici une grande variété dans les manuscrits. Les uns portent حسن كبير من التشيع, les autres حب كبير, et dans un manuscrit on lit حيش كبير من الشيع. Rien de tout cela ne donne un sens tant soit peu satisfaisant: je pense qu'il faut lire حسب كبير من التشيع, et j'ai admis dans le texte cette correction.

(56) J'ai déterminé la prononciation du nom de cette montagne d'après le dictionnaire géographique intitulé كتاب مراصد الاطلاع على اسماء الامكنة والبقاع, dans lequel on lit:

انكجان بالكسر ثم السكون وكسر الكاف وجيم والف ونون ناحية بالمغرب من بلاد كتانة من البربر.

Au lieu de كتانة je lis كتامة; et cette correction est d'autant plus certaine, que, dans le même dictionnaire, au mot سطيف *Satif*, on lit مدينة في جبال كتامة بين تاهرت والقيروان ببلاد المغرب On a donc eu tort d'écrire *Aicagan* et *Aica-han*. *Voyez* Hartmann, *Edrisii Africa*, pag. 227.

(57) Mot à mot, *le Mahdi aura son hégire*, c'est-à-dire, qu'il devra fuir de sa patrie comme Mahomet.

Il n'est pas hors de propos de rapporter, à l'occasion de ce qui est dit ici, un fait que je trouve dans Nowaïri. Cet historien, après avoir raconté l'histoire de l'établissement du système de l'initiation chez les Ismaéliens, et des premiers succès de cette secte, dit:

« Alors les daïs se rassemblèrent et convinrent de choisir un lieu » qui pût leur servir *de domicile et de maison de fuite* وطنا ودار هجرة, » et dans lequel ils pussent se retirer et se rassembler. Ils choisirent » donc, dans la campagne de Coufa, au canton de l'Euphrate, entre » les domaines du sultan connus sous le nom de *Kasémiyyat*, un » village appelé *Méhmabad*. Ils y transportèrent de grandes pierres, » entourèrent ce terrain d'une haute muraille qui fut achevée en » très-peu de temps, et construisirent dans cette enceinte un grand

» édifice. Beaucoup d'hommes et de femmes de tous les pays s'y transportèrent, et ce lieu fut appelé *la maison de la fuite* دار الهجرة : » ceci arriva en l'année 277. Après cela il n'y eut personne qui ne » les redoutât, et ils ne redoutèrent plus personne à cause de la force » et de la supériorité qu'ils avoient acquises dans cette contrée. »
Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 645.

Cette expression *la maison de la fuite* دار الهجرة étoit très-connue des Ismaéliens; car elle se retrouve assez souvent dans les livres des Druzes.

(58) Ibrahim, fils d'Ahmed, descendant d'Aglab, et fondateur de la ville de Rekada, est mort en l'année 289. (*Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 289.) Il eut pour successeur son fils Abd-allah, qui fut tué en 296. (*Ibid.* pag. 305.)

(59) C'étoit sans doute une expression figurée dont s'étoient servis les daïs précédens, pour dire qu'ils ne faisoient que préparer les voies à un prédicateur qui introduiroit leurs disciples dans une connoissance plus parfaite de la vérité. C'est par une suite de la même idée qu'Ebn-Hauscheb disoit, comme on l'a vu plus haut, à Abd-allah, en l'envoyant dans le Magreb, que Holwani et Abou-Sofyan *avoient labouré* حرثا cette contrée.

(60) Ce nom est altéré dans cinq manuscrits de Makrizi que j'ai sous les yeux; mais je n'ai point hésité à rétablir la vraie leçon, et c'est ainsi qu'on lit dans Abou'lféda (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 314). On peut voir sur *Tahort*, Hartmann, *Edrisii Africa*, pag. 201. « C'étoit autrefois, dit Abou'lféda dans sa Géographie, la capitale » du Magreb du milieu, et la résidence des Benou-Rostam, rois de » ce pays, dont la dynastie fut détruite par [illegible] des Fatémites. » Le même auteur, dans ses Annales (tom. II, pag. 319), dit que la dynastie des Benou-Rostam avoit duré 160 ans, ce qui porte son commencement à l'année 136, et par conséquent aux premières années des Abbasides.

(61) Par le *fils d'Aglab*, il faut entendre ici Abd-allah, fils d'Ibrahim, dont j'ai parlé ci-devant, note [illegible] Ziadet-allah, qui parvint au trône en 296, par le meurtre de [illegible] père Abd-allah.

(62) *Voyez* sur Emesse la note (11) ci-devant, pag. 120.

(63) Sur Isa Noushéri, gouverneur d'Égypte, [illegible] voyez la note (10), ci-devant, pag. 99.

(64) *Voyez* sur Ségelmesse la note (11), ci-devant, pag. 99.

(65) *Voyez* ci-devant, note (18), pag. 101. Suivant Abou'lféda, la famille d'Élisa, fils de Midrar, avoit régné avec une indépendance à-peu-près absolue à Ségelmesse, pendant 130 ans (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 319); ce qui reporte le commencement de leur puissance à l'an 166 ou environ. C'est sans doute d'après Abou'lféda que Reiske a dit un mot de cette dynastie dans ses *Prodidagmata ad Hadgi khalifæ Tabulas*, imprimés à la fin de *Abulfedæ Tabul. Syr.* (pag. 217). Deguignes (*Hist. des Huns*, tom. I, pag. 366), dit en parlant des Fatémites : « Ils ont soumis une grande partie de l'Afrique, » et sur-tout la ville de Sedgelmesse, bâtie l'an 140..., par Issa, fils » de Jézid. Autrefois Abou'lcasem, fils de Samacou, s'y étoit ré- » volté; son fils Mohammed Asschaker-lillah lui avoit succédé; après » celui-ci, Alphath, fils de Midrar. »

(66) Rékada, et non, comme on a écrit quelquefois, *Réfada*, est une ville construite par Ibrahim, fils d'Ahmed, prince Aglabite, en l'année 264, suivant Abou'lféda (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 253 et 716). L'auteur du كتاب مراصد الاطلاع على اسمآء الامكنة والبقاع dit :

« Rékada étoit une ville de la province d'Afrique, éloignée de quatre » milles de Kaïrowan. Elle étoit grande et avoit des jardins. Il n'y » avoit point, dans cette province, de lieu où l'air fût meilleur et » le souffle du vent plus léger. Aujourd'hui elle est ruinée. »

رقادة بلدة كانت بافريقية بينها وبين القيروان اربعة اميال كبيرة ذات بساتين لم يكن بافريقية اطيب هوآء منها ولا ارقّ نسيما وقد ــت الان

Man. ar. de la bibl. du Roi, sans numéro.

(67) *Zénata* est le nom d'une tribu des Berbers, sur laquelle on peut voir Hartmann, *Edrisii Africa*, pag. 128.

(68) J'ai parlé en détail d'Ebn-Ammar dans le tome I.er de ce recueil, pag. 137, note (21).

(69) Voyez sur la place de *Wasita*, ce que j'ai dit dans le tome I.er de ce recueil, pag. 126, note (6).

(70) Le verbe غمص signifie *retrancher*; il peut être considéré comme synonyme de نقص. Sa construction est analogue à celle de وضع et بلغ dont je parlerai tout à l'heure.

(71) *Voyez*, sur Bardjéwan, le tome I.er de ce recueil, pag. 131, note (17).

(72) Le verbe وضع, sans régime direct, étant suivi de من, signifie *faire tort à quelqu'un, diminuer son état, son crédit, sa puissance*, &c. (*Voyez* mon Commentaire sur les Séances de Hariri, Préface, pag. 11.) Il y a dans cette construction une ellipse qui peut être le mot شيا, à-peu-près comme quand on dit بلغ منه pour *vaincre, dompter quelqu'un*. *Voyez* mon édition du livre de Calila et Dimna, pag. 86 et 90.

(73) Il y a dans le recueil des Druzes une lettre adressée à des hommes de Kétama qui habitoient Sonhour (*Relation de l'Égypte* par Abd-allatif, pag. 641): cette lettre est intitulée التعنيف والتهجين لجماعة من بسنهور من كتامة الكاتمين العجيسيين, et elle a pour objet de réfuter ceux qui croyoient que la divinité avoit passé de Hakem-biamr-allah dans la personne de son fils et son successeur Ali. Cette pièce est du mois de djoumada second de la dixième année de Hamza, 418 de l'hégire. Il n'est pas étonnant que ces hommes de Kétama y soient qualifiés de *discrets* كاتمين: c'est une allusion au nom de *Kétama*, allusion qu'on a déjà vue dans le récit des aventures d'Abd-allah. Quant à l'autre épithète qui leur est donnée العجيسيين, elle peut signifier *paresseux, lents dans leur marche*, de عجيسى, qui veut dire مشية بطيئة *une marche lente*.

Je suppose que *Sonhour* est ici la ville de ce nom, située dans la province de Garbiyyèh; il y a un autre lieu nommé *Sonhour*, dans celle de Bohaïrèh (*Relation de l'Égypte* par Abd-allatif, pag. 665). Il y a aussi un village de ce nom en Syrie. *Voyez* Buckingham, *Travels in Palestina*, pag. 497.

(74) On trouvera l'histoire de Bedr Dj[illegible] beaucoup de détails, dans les *Mémoires géographiques et* [illegible] *sur l'Égypte*, de M. Ét. Quatremère, tom. II, pag. 420 [illegible]

(75) Il a été parlé de l'eunuque Yan[illegible] de Hakem. *Voyez* le tome I.er de ce recueil, pag. 95 [illegible]

(76) L'expression employée ici est fréquente dan[illegible]. Il paroît que plus les khalifes fatémites vouloient honorer [illegible] officiers, plus ils faisoient conduire de chevaux de main [illegible] harnachés, devant lui.

N.° XIV.

Du Chapitre intitulé *Des rues du Caire qui portent le* Pag
nom de Khatt.

La rue du Cafouri (1). Cette rue, avant la fondation du Caire et l'occupation de l'Égypte par la dynastie des Fatémites, étoit un jardin qui avoit été fait par l'émir Abou-becr Mohammed, fils de Tagadj, fils de Khaff, surnommé *Ikhschid* (2); à côté de ce jardin étoit un hippodrome où se tenoient les chevaux (3), et qui avoit des portes de fer. Lorsque le kaïd Djauhar vint à Misr, il comprit ce jardin dans l'enceinte du Caire, et on le connut sous le nom de *Bostan alcafouri* (4); mais, sous la dynastie des Fatémites, on le nomma *Albostan alcafouri*. Plus tard on y construisit des maisons. . . . . .

Voici ce que dit Ebn-Zoulak (5) dans la vie d'Ikhschid. Le 6 de schawal 330, Ikhschid partit avec son armée pour la Syrie, et il laissa, pour le remplacer pendant son absence, son frère Abou'lmodhaffar, fils de Taghadj. Il n'aimoit point à répandre le sang (6). Il s'étoit mis en devoir de marcher en Syrie, et ce fut le dernier voyage qu'il y fit. L'armée partit; et pour lui il étoit campé dans son jardin, au lieu où est aujourd'hui le Caire: il monta à cheval pour partir; et au moment où il sortoit de la porte du jardin, un homme connu sous le nom de *Masoud Sabouni*, se présenta devant lui, pour lui porter plainte de quelque injustice. Ikhschid ayant regardé cet homme, sa figure lui déplut et lui parut de mauvais augure; il dit donc: Prenez-le et étendez-le par terre. On se saisit Pag.
donc de lui, on le renversa par terre, et on lui donna quinze coups de fouet, sans qu'il dît un seul mot. Cet homme, s'é

cria Ikhschid, a l'air de me braver! à quoi Cafour répondit qu'il étoit mort. Ikhschid en fut troublé, ne put se résoudre à continuer son voyage, et rentra dans son jardin. Ensuite il fit venir les parens de cet homme, les pria de lui pardonner sa mort (7), et leur fit donner 300 pièces d'or. On transporta le mort dans son domicile et on lui fit de grandes funérailles. Après cela Ikhschid partit: mais il ne revint jamais en Égypte; car il mourut à Damas.

Le même écrivain, dans son ouvrage intitulé *Supplément à l'histoire des émirs d'Égypte, de Kendi* (8), dit: Cafour Ikhschidi, émir d'Égypte, alloit habituellement les vendredis, les dimanches et les mardis, se promener à cheval, et se rendoit à l'hippodrome et à son jardin. Le lendemain donc de ce jour, c'est-à-dire, le mardi 19 de djoumada 1.^er 357, jour auquel mourut l'ostad Cafour Ikhschidi, les esclaves et les soldats étant sortis vinrent au belvédère, ils dévastèrent le jardin de Cafour, pillèrent ses bêtes de service, et demandèrent la gratification du joyeux avénement.

Ebn-Abd-aldhaher (9) dit: *Albostan alcafouri* étoit autrefois le jardin de Cafour Ikhschidi; c'étoit là qu'il venoit souvent se divertir. On bâtit le Caire près de ce jardin, qui subsista jusqu'en l'année 651. Ensuite les Bahrites et les Aziziens (10)
Pag. 44. y construisirent des écuries et en détrusirent les arbres. Il ajoute: En vérité, sa destruction fut une juste punition de Dieu; car ce lieu étoit célèbre par le *haschisch* dont les fakirs font usage, et l'on vantoit beaucoup la beauté du *haschischa* qui y croissoit.

Un de leurs poëtes a dit:

« Combien de nuits j'ai passées, ayant pour compagnon de » table celui que j'aime et qui me charmoit par ses entretiens » et sa conversation!

» La salle où je me divertis étoit ma mosquée, et mon breu-

» vage étoit fourni par la plante verte qui charme par la » vivacité et l'éclat de sa couleur.

» Au moment où elle exhaloit son parfum, qui fait oublier » l'odeur suave de l'ambre, mon ami m'a dit :

» *Que sens-je ! est-ce l'odeur du musc ! Non*, lui ai-je répondu : » *cette odeur ne provient pas du musc ; elle vient du jardin de* » *Cafour* (11). »

Le hafedh (12) Djémal-eddin Yousouf Asadi Dimaschki, fils d'Ahmed, fils de Mahmoud, fils d'Ahmed, et connu sous le nom de *Yagmouri*, a dit : Voici des vers que j'ai entendu réciter à l'imam très-excellent, Zéin-eddin Abou-Abd-allah Mohammed, fils d'Abou-becr, fils d'Abd-alkader, Hanéfite, et dont il étoit l'auteur :

« La plante verte que produit le jardin de Cafour, remplace » pour nos cœurs les effets d'un vin vieux et généreux ;

» Alors qu'elle nous embaume d'une seule haleine de son » odeur, qui s'insinue dans chacun de nos membres et pénètre » à travers notre ceinture.

» Avec elle je me passe aisément du jus de la vigne le plus » délicieux, et avec mon froc je ne desire point des vêtemens » neufs et élégans (13). »

Les vers suivans sont du hafedh Djélal-eddin Abou'lizz Magrébi, fils de Hasan, fils d'Ahmed, fils de Saïgh, à qui je les ai entendu réciter :

« Présente-moi cette plante verte, produite dans le jardin » de Cafour ; cette plante qui compte le vin lui-même au » nombre de ses esclaves.

» Elle nous a enivrés plus que ne pourroit faire le vin, et » nous y avons gagné en outre de n'avoir point à redouter » les châtimens qu'entraîne l'usage de ce breuvage défen- » du (14). »

Il m'a aussi récité les vers suivans de sa composition :

« Lève-toi, présente-moi cette plante verte produite dans » le jardin de Cafour, et qui remplace le vin le plus délicat.

» Le pauvre, quand il en prend seulement le poids d'une » drachme, lève une tête superbe au-dessus des émirs;

» Il vous paroît le plus fort des mortels. En est-il privé, nous » ne voyons en lui qu'un des hommes les plus foibles (15). »

Enfin il m'a aussi chanté ces autres vers de sa composition

Pag. 46. et qu'il n'avoit point mis par écrit (16):

« Quand celui que j'aime est venu me visiter, tel que » la pleine lune qui dans la nuit de Bedr vint éclairer les » fidèles;

» Ou tel que le Nil (17), lorsque les rayons de l'astre des » nuits jettent sur ses eaux un point qui a l'éclat de l'or;

» Je lui ai offert la plante verte que produit le jardin de » Cafour, et ses flancs ont chancelé, vaincus par la force de » l'ivresse dans laquelle elle l'a jeté.

» Une seule drachme de cette plante fait ce que ne pour» roient faire plusieurs coupes de vin.

» Lorsqu'il m'a quitté, ivre, et incapable de distinguer le » doux de l'amer,

» Il m'a dit (et déjà par l'effet de cette plante sa rigueur » s'étoit adoucie, et il avoit passé la nuit en se prêtant à mes » volontés):

» *Tu m'as fait mourir. Oui*, lui ai-je répondu, *de deux morts, de* » *la mort de l'ivresse, et de celle du plus étroit embrassement* (18). »

Nour-eddin Abou'lhasan Yanbeï, fils d'Abd-allah, m'a aussi récité les vers suivans de sa composition.

Pag. 47. « Combien de nuits j'ai passées ayant pour compagnon de » table celui que j'aime et qui me charmoit par ses entretiens » et sa conversation!

» La salle où je me divertis étoit ma mosquée, et mon breu-

» vage étoit fourni par la plante verte qui charme par la vivacité et l'éclat de sa couleur.

» Au moment où elle exhaloit son parfum, qui fait oublier » l'odeur suave de l'ambre, mon ami m'a dit :

» *Que sens-je ! est-ce l'odeur du musc ! Non*, lui ai-je répondu, » *cette odeur ne provient pas du musc, elle vient du jardin de* » *Cafour* (19). »

Cet auteur ajoute : « Le sultan, il veut dire Mélic-alsaleh Nedjm-eddin Ayyoub (20), donna ordre à l'émir Djémal-eddin Abou'lfath Mousa, fils de Yagmour, d'empêcher qu'on ne cultivât le *haschischa* dans le jardin de Cafour. Cet émir étant entré un jour dans ce jardin et y ayant vu une grande quantité de *haschischa*, le fit ramasser en un tas et y mit le feu. Le scheïkh, très-excellent littérateur, Schérif-eddin Abou'labbas Ahmed, fils de Yousouf, m'a récité, au mois de rébi 1.er 642, des vers qu'il a composés à cette occasion ; les voici :

« Grâces aux calamités qu'ont produites aujourd'hui la vi- » cissitude du temps et la rigueur du destin, les plus grands » malheurs ne méritent plus le nom de malheurs.

» Le temps et le destin n'ont ménagé ni le vivant ni le » mort, ni la colline élevée ; que dis-je ! pas même le monceau » de sable (21) qui s'aperçoit à peine sur la montagne. Pag. 48.

» O douleur ! mais à quoi sert la douleur quand il s'agit » de déplorer la perte de celle qui faisoit les plaisirs du riche, » et qui étoit l'amie du pauvre ;

» De celle qui est couverte d'opprobre, quoiqu'elle ne soit » coupable d'aucune action criminelle ; de celle qui étoit le » centre de la joie, et dont la possession ne coûtoit presque » rien !

» Elle réunissoit en elle seule plus de belles qualités que » n'en offrent ensemble toutes les choses que renferme le » monde.

» Elle nous présentoit, dans les instans d'une douce volupté, » et une nourriture et un breuvage, et les friandises (22) qui » flattent le goût, et l'odeur la plus suave.

» Vous trouviez en elle un jardin, si vous le vouliez, et » un moyen de méditation, et elle vous tenoit lieu de jardin » et de toute sorte de vins.

» Tout ce que procure la coupe du vin, elle le procuroit pa- » reillement, à l'exception du crime qui accompagne l'usage » du jus défendu, et de la société (23) importune de l'homme » tombé dans l'ivresse.

» Rien de cela ne se trouvoit avec elle, ni l'odeur du vin » qui trahit le coupable, et, en déposant contre lui, lui attire » des châtimens et expose son dos à des coups de fouet.

» La cause de ma douleur, c'est l'injustice du temps qui l'a

Pag. 49. » exterminée; mais est-il si rare que l'homme généreux éprouve » la honte réservée au captif ?

» Les témoins (24) l'ont amassée en un monceau de couleur » verte ; on auroit dit une fiancée vêtue d'une étoffe verte de » soie. Ils en ont approché le feu, et nous avons cru voir un » jardin se montrer à nos yeux, uni à tout l'éclat de la lumière.

» Ensuite, le feu l'a revêtue d'une robe jaune mêlée de vert, » et à cela s'est joint le pétillement de la flamme.

» On eût dit que le feu qui embrasoit ses tiges vertes, et » les cendres répandues autour d'elle,

» Étoient un ruisseau d'or coulant sur des émeraudes en » fusion, et laissant une poussière de musc broyé, mêlée avec » du camphre.

» Vivante ou morte, tu offres le coup d'œil le plus ravissant, » une beauté sans pareille.

» Tu as péri, sans avoir mérité aucun reproche : puissent les » nuées du ciel arroser de leurs eaux la terre qui a reçu dans » son sein le ruisseau de ton ambre fondu !

» Tant que je respirerai, ton souvenir fera couler les larmes
» de mes yeux, et tirera de mon sein des gémissemens pareils
» à ceux que pousse un homme blessé à la poitrine (25). »

Cafour Ikhschidi étoit un esclave noir, eunuque; il avoit la lèvre inférieure percée, le ventre gros, les pieds mal faits, et le corps pesant. Lorsqu'il fut amené en Égypte pour y être vendu, il avoit dix ans et plus; c'étoit en l'année 310. Dès qu'il fut entré en Égypte, il conçut le desir de devenir un jour le maître de ce pays. Le marchand qui l'avoit amené le vendit à Mohammed, fils de Héscham, un des fermiers des terres du fisc: celui-ci le vendit à un cateb nommé Ebn-Abbas. Un jour qu'il passoit au Caire près d'un astrologue, cet astrologue ayant tiré son horoscope, lui dit: Tu passeras au service d'un homme puissant, auprès duquel tu parviendras à une haute fortune. Cafour donna à l'astrologue deux drachmes: car c'étoit là tout ce qu'il avoit. L'astrologue les lui jeta, en disant: Pour une annonce aussi flatteuse tu me donnes deux drachmes; eh bien! j'ajoute à ce que je t'ai dit que tu deviendras maître de ce pays, et de quelque chose de plus; alors souviens-toi de moi. Or il arriva que son maître, le cateb Ebn-Abbas, l'envoya un jour porter de sa part un présent à l'émir Abou-Becr, Mohammed, fils de Tagadj, surnommé *Ikhschid* (26), qui étoit alors un des officiers principaux de Tekin, gouverneur d'Égypte (27). Tekin renvoya le présent et retint Cafour: ensuite Cafour monta à son service de grade en grade, au point qu'il devint un de ses serviteurs favoris. Quand Ikhschid fut mort à Damas, Cafour prit la conduite des affaires; il se concilia la confiance des hommes par de bonnes manières et des promesses, en sorte qu'il parvint à calmer le tumulte qu'avoit occasionné la mort d'Ikhschid. Il fit faire les funérailles de son maître, et conduisit son corps à Jérusalem; après quoi il se rendit à Misr, où il entra. Abou'lkasem Anoudjour (28), fils

Pag. (right margin, beside "Cafour Ikhschidi étoit… la")
Pag. (right margin, beside "rendit à Misr… fils")

d'Ikhschid, avoit été reconnu pour son successeur. On reçut tout d'un coup la nouvelle que Séïf-eddaula Ali, fils de Hamdan, avoit pris Damas et s'étoit avancé jusqu'à Ramla (29). Aussitôt Cafour partit avec l'armée; on battoit les grosses timbales (30) à la porte de sa tente, à chacune des heures de la prière. Il continua sa marche, remporta la victoire, fit un grand butin, et revint au Caire ayant acquis une grande puissance. Il administra au nom d'Anoudjour, et les généraux l'appeloient *Ostad* (31). Ils se réunissoient auprès de lui dans son hôtel, et il leur distribuoit des pelisses, leur donnoit des chevaux (32), et leur faisoit d'autres présens. Une fois il donna à l'un des généraux d'Ikhschid, nommé *Djanek*, en un seul jour, des mandats (33) pour 14,000 dinars, et celui-ci ne cessa de se regarder comme son esclave jusqu'à sa mort (34). Cependant le pouvoir de Cafour alloit toujours en croissant; il nommoit aux emplois et il destituoit; il faisoit des dons et il refusoit les grâces; on le nommoit dans la khotba, dans toutes les chaires, à l'exception de celles de Misr, de Ramla et de Tibériade (35): il commença même à être nommé dans celles-ci en l'année 340. Tous les samedis, il tenoit, pour recevoir les demandes en réparation de griefs, une audience à laquelle assistoient les kadhis, les vizirs, les notaires et les principaux personnages de la ville. Il survint (36) cependant une brouillerie entre lui et l'émir Anoudjour, et chacun d'eux se tenoit en garde contre l'autre. Cette brouillerie ayant augmenté, l'armée se divisa, les uns prenant parti pour Anoudjour, et les autres pour Cafour; mais il arriva qu'Anoudjour mourut au mois de dhou'lkaada 349. Cafour est soupçonné de l'avoir empoisonné. Cafour lui donna pour successeur son frère Abou'lhasan Ali, fils d'Ikhschid, en se réservant toute l'autorité, à l'exclusion de ce prince, à qui il alloua un traitement annuel de 400,000 dinars. L'administration de toutes les affaires de

l'Egypte

l'Egypte et de la Syrie resta donc concentrée dans les mains de Cafour.

La division ne tarda pas à se mettre entre Abou'lhasan et Cafour, et celui-ci tint le prince étroitement renfermé sans permettre à personne de le voir. Abou'lhasan fut atteint de la même maladie qu'avoit eue son frère, et mourut après avoir été long-temps malade, au mois de moharram 355. L'Égypte resta alors quelque temps sans gouverneur, et l'on ne nommoit dans la khotba que le khalife Moti; cependant Cafour conduisoit toute l'administration de l'Égypte et de la Syrie, tant pour les finances que pour le personnel. Quatre jours avant la fin de moharram, Cafour produisit un diplome du khalife Moti, qui lui conféroit le gouvernement de l'Égypte après Ali, fils d'Ikhschid; mais il ne prit point un autre titre honorifique au lieu de celui d'*Ostad*. On commença alors à prier pour lui dans la chaire, après avoir prié pour le khalife.

Il se passa, en Égypte, sous l'administration de Cafour, des événemens d'une grande importance. L'armée de Moëzz-lidin-allah Abou-Témim Maad arriva du Magreb dans les Oasis (37). Cafour fit marcher contre les troupes de Moëzz une armée qui les serra de près et leur tua beaucoup de monde. On battoit les timbales à la porte de Cafour cinq fois par jour et par nuit : c'étoient cent grosses timbales de cuivre (38). Les daïs de Moëzz vinrent du Magreb trouver Cafour, pour l'inviter à reconnoître son autorité, et Cafour les traita avec beaucoup d'égards (39). La plus grande partie des serviteurs d'Ikhschid et de Cafour, tous les hommes qui faisoient profession de piété, et les catebs, avoient prêté hommage à Moëzz entre les mains des daïs. Du temps de Cafour, la crue du Nil ne fut pas complète; elle n'atteignit, cette année, que douze coudées et quelques doigts. Les vivres devinrent chers, et la mortalité fit de grands ravages, en sorte qu'on ne

pouvoit suffire à ensevelir et à enterrer les morts. Le bruit se répandit que les Karmates étoient en marche pour entrer en Syrie, et les esclaves de Cafour, qui étoient au nombre de mille soixante-dix Turcs, sans compter les Grecs et les mulâtres (40), commencèrent à changer de dispositions à son égard. Sur ces entrefaites il mourut, dix jours avant la fin de djoumada premier 357, âgé de soixante ans. On trouva après lui 700,000 dinars en or, et une valeur de 600 millions de dinars (41) en argent monnoyé, bijoux, pierres précieuses, parfums, étoffes, meubles, tapis, tentes, esclaves des deux sexes et bêtes de service. Il avoit gouverné l'Égypte, la Syrie et les deux villes saintes, vingt-un ans deux mois et vingt jours, dont deux ans quatre mois et neuf jours seul après la mort des enfans de son maître. Il mourut sans avoir fait aucune disposition testamentaire, ni laissé aucune aumône, ou fondé quelque établissement qui pût conserver sa mé-
Pag. 54. moire (42). On lui avoit donné, en priant pour lui dans les chaires, pendant quatorze vendredis consécutifs, le surnom que lui avoit accordé le khalife, et qui étoit *Abou'lmisc.* Après lui, Misr demeura dans la confusion, et peu s'en fallut que cette capitale ne pérît entièrement, jusqu'à l'arrivée des troupes de Moëzz, conduites par le kaïd Djauhar : alors elle devint le siége du khalifat.

On a trouvé écrits sur le tombeau de Cafour les vers que voici :

« Pourquoi, ô Cafour, toi qu'environnoit autrefois une » armée nombreuse, ton tombeau est-il ainsi isolé, au milieu » d'une terre aride et déserte !

» Les derniers d'entre les hommes te foulent aux pieds, » tandis qu'autrefois les lions de Schéra (43) te redoutoient » au milieu de leurs collines de sable (44). »

On y trouva encore ceux-ci :

« Considérez les œuvres des jours désastreux ; ils ont exter-
» miné les hommes qui ont vécu en leur compagnie, et ils leur
» ont survécu.

» Au jour de la puissance de ces hommes, le monde leur
» a ri ; mais quand ils ont cessé d'exister, il a gémi sur leur
» sort et il les a pleurés (45). »

NOTES DU N.° XIV.

(1) J'ai déjà averti que je traduis également خط et حارة par *rue*. Makrizi, au commencement du chapitre où il traite des rues connues sous le nom de الخطط, dit :

قد تقدّم ذكر ما يطلق عليه حارة من الاخطاط ونريد ان نذكر
من الخطط ما لا يطلق عليه اسم حارة ولا درب وهي كثيرة وكل قليل
يتغيّر اسماؤها ولا بدّ من ايراد ما يتيسّر منها

« Nous avons parlé précédemment de celles des *rues* auxquelles on » donne le nom de *harèh ;* nous allons maintenant nous occuper des » quartiers auxquels on ne donne ni le nom de *harèh*, ni celui de *derb ;* » ils sont en grand nombre, et leurs noms changent peu à peu. Nous » ne pouvons nous dispenser d'en parler ici, autant que nous en aurons » les moyens. »

Man. ar. de la biblioth. du Roi, n.os 673 C 2, fol. 140 *recto ;* 677, fol. 144 *verso ;* 180, fol. 18 *recto*.

Il paroît par-là que le mot خطّ a une acception plus générale que les mots حارة et درب. Quant à خطط, c'est le pluriel de خطّة.

Les mots خطّ الكافوري ne signifient pas, rigoureusement parlant, *la rue de Cafour ;* il y a ellipse du mot بستان, à ce que je pense, et alors le sens est *rue du Jardin de Cafour* خطّ البستان الكافوري.

(2) On peut consulter sur Ikhschid, Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 393, 401 et 441 ; Deguignes, *Hist. des Huns*, liv. IX, t. III, p. 147 et suiv. ; d'Herbelot, *Bibl. or.* au mot *Akhschid ;* Ebn-Khilcan, dans les Vies d'Abou'lfadhl Djafar, fils de Férat ; de Fatik, de Cafour et d'Ikhschid. *Ikhschid*, car c'est ainsi qu'il faut prononcer ce nom, est une dénomination commune à tous les rois de Fergana, et signifie, dit-on, *roi des rois* ملك الملوك. Il me semble qu'il y a un rapport évident entre ce mot et l'ancien persan *khschetr*. Il paroît, par la généalogie d'Ikhschid, rapportée par Ebn-Khilcan, qu'il descendoit des rois de *Sarir-aldhahab*, et que ceux-ci tiroient leur origine des rois de Fergana. Voici comme s'exprime Ebn-Khilcan :

ابو بكر محمد بن طغج بن خف بن بلتكين بن توران بن فوراق بن قورى بن خاقان صاحب سرير الذهب المنعوت بالاخشيد صاحب مصر والشام والحجاز اصله من اولاد ملوك فرغانة

« Abou-Becr Mohammed, fils de Tagadj, fils de Khoff, fils de » Beltékin, fils de Touran, fils de Fourak, fils de Kouri, fils de Khacan, » le maître du Trône d'or [*Sarir-aldhahab*] : il portoit le surnom d'*Ikh-* » *schid*, et possédoit l'Égypte, la Syrie et le Hédjaz. Il tiroit son origine » des enfans des rois de Fergana. »

On a prononcé de diverses manières les noms de son père طغج, et de son aïeul خف. J'ai suivi la prononciation que Reiske a adoptée, mais je n'en garantis point l'exactitude. Je ne trouve point l'orthographe de ces noms fixée dans Ebn-Khilcan.

(3) Au lieu de ميدان *hippodrome*, on lit dans un manuscrit بستان, *jardin* : je pense que c'est une faute.

Makrizi, qui avoit déjà parlé précédemment du jardin de Cafour, à l'occasion des palais des khalifes au Caire, avoit dit que « Cafour » venoit souvent se divertir dans ce lieu, et qu'il se rendoit fré- » quemment à cheval à l'*hippodrome* qui étoit dans ce jardin, et où » demeuroient ses chevaux. »

كان كثيرا ما يتنزه به ويواصل الركوب الى الميدان الذى كان فيه وكان خيوله بهذا الميدان

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 677, fol. 104 *recto*, et n.° 673 C 2, fol. 95 *recto*.

(4) Au lieu de *Bostan alcafouri* بستان الكافورى, le man. ar. de la bibl. du Roi n.° 680 porte (fol. 19 *recto*) بستان كافور *le jardin de Cafour* : quatre autres manuscrits que j'ai sous les yeux présentent la leçon que j'ai suivie. J'avoue cependant que je donnerois volontiers la préférence à la leçon du manuscrit 680.

(5) Ebn-Zoulak, dont les noms sont *Hasan* ou *Hosaïn*, *fils d'Ibrahim*, *fils de Hasan*, *descendant de Soleïman*, *fils de Zoulak*, historien célèbre, est mort en l'année 387. Abou'lféda dit qu'il est auteur d'un traité des *quartiers de Misr* فى خطط مصر, ce que Reiske a mal rendu par *de nomis Ægypti*. Makrizi n'en fait pas mention dans

la préface de sa *Description historique et topographique de Misr et du Caire*, comme l'a observé Hadji-Khalfa, au mot تاريخ مصر. *Voy.* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 599.

Il y a à la bibliothèque du Roi, parmi les manuscrits arabes, sous le n.° 788, une histoire très-abrégée des gouverneurs et des souverains musulmans de l'Égypte, jusqu'à l'année 941, à laquelle on a ridiculement donné le nom d'*Histoire de la conquête de l'Égypte, par Ebn-Zoulak* كتاب فتوح مصر لابن زولاق.

(6) On pourroit douter si ceci est dit d'Ikhschid ou de son frere Abou'lmodhaffer : la suite des idées cependant me persuade qu'il s'agit d'Ikhschid.

Abou'lmodhaffer est, je crois, le même qu'Obéïd-allah, fils de Tagadj, dont Ebn-Khilcan parle dans la Vie d'Ikhschid, et dont le fils Abou-Mohammed Hasan étoit maître de Ramla, quand l'armée des Fatémites entra en Syrie, conduite par Djafar, fils de Félah. Abou-Mohammed Hasan, fait prisonnier, fut conduit en Égypte, en 358 (Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 501). Il n'est pas certain cependant que ce surnom appartienne à Obéïd-allah : car Ikhschid avoit un autre frère qui périt en Syrie dans une bataille, en 328. *Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 409.

Abou'lféda donne une autre cause aux alarmes que conçut Ikhschid, quand il quitta l'Égypte pour aller en Syrie (*ibid.* pag. 441).

Le même historien fait mention d'Abou'lmodhaffer, fils de Tagadj, à l'année 334 (*ibid.* pag. 445).

(7) Le verbe استحلّ signifie *demander l'absolution*, solliciter de quelqu'un la remise de la vengeance qu'il auroit droit d'exiger.

(8) Abou-Omar (ou Abou-Amrou) Mohammed Kendi, fils de Yousouf, est, suivant Makrizi, le premier écrivain qui ait traité des خطط, c'est-à-dire, des *quartiers* de Misr. Makrizi n'indique point l'époque à laquelle il a écrit. (*Voyez* Notices et Extraits des manuscr. de la bibl. du Roi, tom. VI, p. 329.) Suivant Soyouti, l'ouvrage d'Abou-Amrou Kendi a pour titre فضائل مصر (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 791, fol. 1 *verso*). On voit par ce qui est dit ici, que Kendi est antérieur à Ebn-Zoulak, mort en 387. Hadji-Khalfa dit que Kendi est mort en 246.

(9) Makrizi, dans sa préface, le nomme le kadhi *Mohyi-eddin Abd-*

pas en quelle année il est mort, mais il semble qu'il doive être antérieur à Tadj-eddin Mohammed, fils d'Abd-alwahhab, mort en 730, puisque Makrizi dit de celui-ci qu'il est le *dernier* qui ait traité ce sujet. (*Voyez* Notices et Extraits des man. de la bibl. du Roi, tom. VI, p. 328.) M. Langlès a omis cette circonstance dans sa traduction (*ibid.* p. 330). Ebn-Abd-aldhaher s'est occupé, je crois, spécialement du Caire, tandis que ceux qui avoient écrit avant lui, avoient eu pour objet Misr ou Fostat. C'est pour cela que Makrizi dit de lui : فتح منه بابا كانت الحاجة داعية اليه « Il a ouvert à cet égard une porte qui étoit devenue nécessaire. » J'apprends de Soyouti que le père de cet écrivain, Abd-aldhaher, surnommé *Raschid-eddin*, est mort en 649 (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 791, fol. 122 *recto*).

(10) Je lis dans quatre manuscrits العزيزية, et dans un seul الغريزية; la première leçon est la vraie. Deguignes (Histoire des Huns, t. V, pag. 126) parle de ces mamloucs appelés *Aziziens*, mais ne dit point d'où leur venoit ce nom. Je pense que c'étoient les mamloucs qui avoient appartenu à Mélic-alaziz, prince Ayyoubite, souverain d'Alep, mort en 634 (*Annal. Moslem.* tom. IV, pag. 419). Mélic-alnaser Yousouf, fils de celui-ci, souverain d'Alep et de Damas, et en qui finit la dynastie des Ayyoubites en Syrie, fut mis à mort par les Tartares, en l'an 659 (*ibid.* pag. 619). Mélic-alnaser avoit un parti puissant en Égypte, et y fut un instant proclamé sultan (*Histoire des Huns*, tom. V, pag. 125).

Après avoir écrit ceci, j'en trouve la confirmation dans Abou'lféda (*Annal. Moslem.* tom. IV, pag. 522), et j'y vois qu'en l'année 648, quelques-uns des mamloucs de Mélic-alaziz avoient fait cause commune avec les mamloucs Bahrites d'Ibek.

(11) *Cafour*, en arabe, signifie *camphre* : il résulte de là, et de l'opposition du *musc* et du *camphre*, un jeu de mots qu'on ne peut pas faire passer dans une traduction.

Ces vers sont du mètre nommé خفيف qui se compose, pour chaque hémistiche, de deux فاعلاتن, entre lesquels est interposé un مستفعلن changé en مُتَفَعِّلن. La mesure est donc :

– ◡ – – | ◡ – ◡ – | – ◡ – – || – ◡ – – | ◡ – ◡ – | – ◡ – –

Le dernier فاعلاتن est changé tantôt en فَعِلاتن, tantôt en فَعْلاتن

(12) Sur le mot *hafèdh* حافظ, *voyez* le tome I.er de ce recueil, pag. 409, note (45). Il semble que ce titre se donne aussi aux personnes qui savent par cœur les six principaux recueils des Traditions. *Voyez* Reiske, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 691.

(13) Ces vers sont du mètre nommé طويل, composé de huit pieds, qui sont alternativement des فعولن et des مفاعيلن, ou des variations de ces deux pieds, le dernier pied de chaque hémistiche étant changé en مفاعلن. La mesure est donc, sauf les licences :

⏑ — — | ⏑ — — — | ⏑ — — | ⏑ — ⏑ — || ⏑ — — | ⏑ — — — | ⏑ — — | ⏑ — ⏑ —.

(14) Ces vers sont du mètre nommé رمل, composé, pour chaque hémistiche, de trois فاعلاتن, changés quelquefois en فَعِلاتن. Le dernier pied est changé en فاعلاتْ ou فَعِلاتْ. La mesure est donc :

— ⏑ — — | — ⏑ — — | — ⏑ — || — ⏑ — — | — ⏑ — — | — ⏑ —.

(15) Ces vers sont du mètre appelé كامل, dont chaque hémistiche se compose de trois مُتَفاعلن, qu'on peut changer en مُتْفاعلن. Le dernier pied de chaque vers est changé en مُتَفاعِلْ ou مُتْفاعِلْ. La mesure est donc :

⏑ ⏑ — ⏑ — | ⏑ ⏑ — ⏑ — | ⏑ ⏑ — ⏑ — || ⏑ ⏑ — ⏑ — | ⏑ ⏑ — ⏑ — | — — —

(16) On peut voir ce que j'ai dit sur le sens de ces mots من لفظه, dans le tome I.er de ce recueil, pag. 266, note (53). Je conjecture qu'on pourroit les rendre par *improvisation.*

(17) J'ai traduit البحر par *le Nil* et non par *la mer. Voyez* ce que j'ai dit là-dessus, ci-devant, pag. 14, note (2).

(18) Au lieu de وبالنحر, on lit dans un manuscrit وبالبحر, ce qui ne donne aucun sens, et dans un autre, وبالهجر, c'est-à-dire *et de la séparation.* Le mot نحر veut dire *serrer à la gorge* et *égorger* : il produit donc une sorte d'amphibologie du genre qu'on appelle ايهام ou تخييل, et au sujet duquel on peut consulter mon commentaire sur les séances de Hariri (séance VIII, pag. 76). Il y a d'ailleurs analogie entre قتل et نحر, ce qui me persuade que la leçon que

Ces vers sont du mètre nommé سريع, dont chaque hémistiche se compose de deux مستفعلن ou des équivalens de ce pied, et d'un مفعولات. Aux premiers hémistiches, le مفعولات est changé en مفعلا, et à la fin de chaque vers, il est contracté et réduit aux deux syllabes مفعو.

(19) Ces vers ne sont que la répétition de ceux qu'on a déjà lus : un manuscrit les omet ; cependant j'ai cru devoir les conserver, les ayant trouvés dans quatre manuscrits. C'est peut-être par distraction que Makrizi, qui les avoit d'abord donnés sans nommer leur auteur, les a répétés comme étant de Nour-eddin Abou'lhasan Yanboï. *Voy.* la note (11) ci-devant, pag. 151.

(20) Mélic-alsaleh Nedjm-eddin Ayyoub, l'un des derniers souverains de l'Égypte, de la maison de Saladin, mourut en l'année 647, après 9 ans et 8 mois de règne. (*Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. IV, pag. 503 ; Deguignes, *Hist. des Huns*, tom. V, pag. 113.) Il est singulier qu'Abou'lféda ne lui donne jamais le surnom de *Nedjm-eddin.*

(21) Le second hémistiche du deuxième vers de ce petit poëme élégiaque présente beaucoup de variantes dans les manuscrits. Dans la plupart on lit شمائل au lieu de سما بل. J'ai comparé sept manuscrits, et je crois avoir rétabli le texte comme il faut, dans ce distique et dans plusieurs autres dont la leçon étoit incertaine.

Quant au mot دكدكا, il est vrai qu'on ne trouve dans nos lexiques que دكداك ; mais ce qui prouve qu'on dit aussi au singulier دكدك, c'est qu'on dit au pluriel دكادك. M. Ét. Quatremère m'a assuré avoir trouvé effectivement دكدك, dans Abou'lola.

(22) Dans quelques manuscrits on lit البقل au lieu de النقل ; mais la mesure ne permet pas d'adopter cette leçon : d'ailleurs النقل *bellaria* convient mieux à la suite des idées.

(23) Au lieu de صحبة *la société*, plusieurs manuscrits portent صيحة *les cris :* peut-être cette leçon est-elle préférable.

(24) Je crois que par *témoins* il faut entendre ici des officiers publics, les assesseurs du kadhi, ou les suppôts du mohtésib, qu'on nomme ordinairement شهود, mot que j'ai traduit ailleurs par *notaires.* La mesure a forcé le poëte à employer le pluriel اشهاد, au lieu de شهود.

(25) Ce poëme est du mètre nommé كامل. *Voyez* ci-devant, note

(15), pag. 152. Ici les vers se terminent tantôt par un مُتَفَاعِلْ ou *molosse*, tantôt par un مُتَفَاعِلْ ⏑ ⏑ — — •

(26) On lit ici dans les manuscrits الاخشيدي; mais c'est évidemment une faute des copistes, et je n'ai point hésité à imprimer الاخشيد.

(27) Après que la famille d'Ahmed, fils de Touloun, eut été anéantie, l'Égypte eut d'abord en 292, pour gouverneur, Mohammed, fils de Soleïman, qui avoit été secrétaire de Loulou; il conserva ce gouvernement peu de temps, et eut pour successeur Abou-Mousa Isa *Nouschéri* النوشري, fils de Mohammed, qui mourut revêtu de cette place en 297, après l'avoir occupée cinq ans et deux mois et demi, et dont j'ai eu occasion de parler (ci-devant, note (10), pag. 99). L'administration passa ensuite entre les mains d'Abou'lfath Mohammed, fils d'Isa; mais Moktader nomma bientôt pour gouverneur Abou-Mansour Tékin Djézéri. Celui-ci eut un gouvernement très-agité, fut destitué deux fois, et autant de fois rétabli; il gouvernoit l'Égypte pour la troisième fois, depuis neuf ans deux mois et cinq jours, lorsqu'il mourut sous le khalifat de Kaher, le 16 de rébi second 321. *Voyez* Makrizi, *Description historique et topographique de Misr et du Caire*, man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C, fol. 258 *recto*.

(28) Ebn-Khilcan, dans la vie de Cafour, dit qu'*Anoudjour* répond à l'arabe *Mahmoud*. On lit la même chose dans Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 443.

(29) *Voyez*, sur Ramla, la note (21), ci-devant, pag. 123.

(30) J'ai eu occasion de citer ce passage dans le tome I.er de ce recueil, pag. 310, note (8), pour fixer la signification du mot دبابة.

(31) *Ostad* est un mot persan qui veut dire *maître*.

(32) Le verbe حمل sans complément est souvent employé en ce sens. C'est ainsi qu'on lit dans l'Alcoran (sur. 9, v. 93, édition de Hinckel.):

ولا على الذين اذا ما اتوك لتحملهم قلت لا اجد ما احملكم عليه تولوا واعينهم تفيض من الدمع حزنا الا يجدوا ما ينفقون

ce que Marracci a traduit ainsi: *Neque (erit piaculum) super eos, qui cum venissent ad te* ORANTES, *ut gestares ipsos* SUPER JUMENTA AD PRÆLIUM, *dixisti: non invenio, quod gestem vos super illud*, ID EST, JUMENTUM, SUPER QUOD GESTEM VOS. ET IDEO *re-*

gressi sunt, et oculi eorum fluebant lacrymis, ob tristitiam, eo quod non invenissent, quod erogarent.

(33) *Voyez*, sur le sens propre du verbe وقع, nom d'action توقيع, ce que j'ai dit dans le tome I.er de ce recueil, page 71, note (11), et pag. 132, note (20).

(34) Le texte signifie littéralement, *et il ne cessa d'être son esclave jusqu'à sa mort.* Il me paroît indubitable que le sujet du verbe ما زال est *Djanek*, et je crois que, par حتى مات, il faut entendre *jusqu'à la mort de Djanek*. Sans cela il me semble que l'auteur auroit dû dire حتى مات كافور, *jusqu'à la mort de Cafour.*

(35) *Voyez*, sur Tibériade, la note (30), ci-devant, pag. 124.

(36) Il semble manquer ici le mot وحشة, *brouillerie*: cependant les cinq manuscrits que j'ai sous les yeux étant parfaitement d'accord, je suppose que c'est une ellipse.

(37) On peut voir sur les Oasis, Abou'lféda, *Descr. Ægypti*, pag. 4 et pag. 21 et suiv.; M. Langlès, *Mémoire sur les Oasis*, à la suite du *Voyage de Hornmann dans l'Afrique septentrionale*, p. 341 et suiv.

(38) Je pense qu'il faut entendre qu'on battoit des timbales à la porte de sa tente cinq fois dans l'espace de vingt-quatre heures.

J'ai cité ce passage dans le tome I.er de ce recueil, p. 310, note (8).

(39) J'ai dit dans le tome I.er de ce recueil, pag. 139, note (28), ce que c'étoit que les *daïs* ou missionnaires des Fatémites. Il paroît, par ce qu'on lit ici, que si Cafour eût vécu plus long-temps, il auroit reconnu l'autorité des Fatémites, et auroit soustrait l'Égypte à l'empire des khalifes de Bagdad.

(40) On appelle مولد celui qui est né d'un père arabe et d'une mère étrangère, ou d'un père esclave et d'une mère libre. (*Voyez* Reiske, *Annal. Moslem.* tom. I, pag. 246.) C'est, je pense, de là et non de *mulus*, que vient en espagnol et en portugais *mulato*, en italien *mulatto*, et en français *mulâtre.*

(41) J'ai peine à croire qu'il n'y ait pas une faute dans les manuscrits, et que le mot الف n'ait pas été répété mal-à-propos. En le supprimant, la somme se trouveroit réduite à 600,000 dinars.

(42) Makrizi cependant, au chapitre des hôpitaux, parle d'un hôpital fondé par Cafour.

(43) Ces vers sont du mètre nommé بسيط, dont chaque hémistiche se compose de quatre pieds qui sont alternativement un مستفعلن

et un فاعلن ou leurs variations. A la fin de chaque hémistiche, le فاعلن est changé en فَعِلن. La mesure est donc, sauf les licences :

– – ⏑ – | – ⏑ – | – – ⏑ – | ⏑ ⏑ – ||
– – ⏑ – | – ⏑ – | – – ⏑ – | ⏑ ⏑ –

(44) *Schéra* الشرى est un nom commun à plusieurs lieux. L'auteur du كتاب مراصد الاطلاع على اسماء الامكنة والبقاع (manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, sans numéro), compte cinq lieux de ce nom, dont le second est une montagne du Téhama, célèbre par le grand nombre de lions qui l'habitent, [illegible] quatrième est un lieu situé sur la route de *Solma* سلمى, l'[illegible] deux montagnes de Taï. Suivant Djéwhari, *Schéra* est le nom d'un chemin dans le mont Solma, où l'on trouve beaucoup de lions, et l'auteur du *Kamous* dit la même chose. Le poëte Féraz[illegible]it :

وان الذى يسعى ليفسد زوجتى   كساع الى أُسْد الشرى يستبيلها

« Quiconque entreprendra de corrompre ma femme, est comme » un homme qui s'approcheroit des lions de Schéra, pour recevoir » leur urine dans sa main. »

Ce vers est du mètre nommé طويل. *Voyez* ci-devant, note (13).

(45) Le mètre est le même que celui des vers précédens. *Voyez* ci-devant, note (43).

N.° XV.

EXTRAIT du chapitre où il est traité *des armées sous la dynastie turque, de leur costume et de leurs usages* (1). Pag. 55.

DE la place de Chambellan. Sous la dynastie turque, l'office de chambellan étoit un office très-important ; il suivoit immédiatement celui de vice-roi. Le premier chambellan portoit le titre de *chambellan des chambellans.* Les attributions de cet office étoient que celui qui en étoit pourvu faisoit justice (2) des émirs et des militaires, tantôt de son chef, tantôt en en délibérant avec le sultan ou avec le vice-roi. C'étoit à lui à présenter au sultan les personnes qui vouloient approcher de lui, et les étrangers qui arrivoient ; c'étoit aussi à lui à faire la revue des troupes. Lorsqu'il n'y avoit point de vice-roi, il étoit le premier officier de la cour (3), et remplaçoit les vice-rois dans la plupart de leurs attributions. L'autorité du chambellan se bornoit cependant à connoître des contestations et des procès qui pouvoient s'élever entre les gens de guerre, au sujet des apanages militaires, et autres intérêts de ce genre ; mais jamais autrefois aucun des chambellans ne s'étoit immiscé dans la connoissance des affaires qui sont du ressort de l'autorité légale, comme sont les plaintes respectives des époux ou les demandes des créanciers contre les débiteurs. Ces sortes d'affaires étoient exclusivement portées devant les kadhis. Nous avons vu mainte et mainte fois tel d'entre les employés de plume, les fermiers (du fisc) et autres gens de cette espèce, décliner la juridiction du chambellan, et recourir à celle du kadhi, pour se mettre sous la protection des lois, sans que personne osât après cela enlever au kadhi la connoissance de l'affaire dont il étoit saisi. Il y avoit même telle personne qui

demeuroit plusieurs mois ou plusieurs années sous un mandat (4) du kadhi, pour être à l'abri de l'autorité des chambellans; mais les choses ont éprouvé à cet égard de grands changemens, et aujourd'hui beaucoup d'émirs, sous le titre de chambellans, s'ingèrent de juger les contestations des particuliers, pour le seul objet de pouvoir affermer les droits de leur juridiction, moyennant une somme imposée chaque jour sur le chef des huissiers de service (5); il y en a plus d'un parmi ces émirs qui ne jouissent, à raison de leur charge d'émir, d'aucun apanage, et n'ont point d'autre revenu que ce qu'ils tirent des amendes et des condamnations. En conséquence, les chambellans exercent aujourd'hui l'autorité judiciaire sur tous les individus grands ou petits, et en toute matière, soit qu'il s'agisse de justice légale, ou, comme ils disent, de justice administrative. Si un kadhi entreprend de distraire un défendeur de la cour du chambellan, il n'en vient pas à bout; l'huissier du chambellan, au contraire, malgré que ce chambellan soit un homme de la classe la plus vile, et qui se déshonore ouvertement par des débauches auxquelles autrefois le plus bas valet auroit rougi de se livrer en public, distrait un défendeur de la cour du kadhi, lui donne des coups de bâton, ou lui extorque de l'argent, suivant que bon lui semble, sans que personne le désapprouve.

Dans le commencement, on appeloit les jugemens des cham-
bellans *jugemens d'administration (siasa)*: c'est là un mot diabo-
lique, dont la plupart des gens aujourd'hui ignorent l'origine,
et qu'ils prononcent avec légèreté et indifférence, disant:
Cette affaire n'est pas du ressort de la justice légale, elle n'ap-
17. partient qu'à la justice administrative. Cela leur paroît sans im-
portance, tandis que c'est, aux yeux de Dieu, une chose très-
grave. Je vais en expliquer le sens: c'est un sujet fort curieux.

Des jugemens d'administration (siasa). L'opinion commune

en Égypte et en Syrie, aujourd'hui, et même depuis le commencement de la dynastie turque, c'est que l'exercice de la justice se divise en deux branches, la justice légale et la justice administrative. Cette proposition a besoin de développemens. Par *la loi*, on entend tout ce que Dieu a institué et prescrit en fait de religion, comme la prière, le jeûne, le pélerinage et les autres œuvres de piété. Le nom donné à la loi dérive d'un mot qui signifie *le rivage du fleuve* (6) : car ce lieu placé au bord du fleuve est celui où vont les animaux pour boire ; et les Arabes le nomment *schéria*. Ainsi, quand les chameaux viennent au bord de l'eau et boivent, on se sert, pour exprimer cela, du verbe *schéraa* (7). Les Arabes emploient aussi le même verbe à la première forme *schéraa*, ou à la seconde forme *scharraa*, pour dire d'un homme qu'il a fait descendre ses chameaux au bord de l'eau, afin de les abreuver. Les mots *schéria*, *schéraa* et *meschraa* signifient donc *les lieux d'où l'on descend à l'eau* (8). Ensuite on emploie le verbe *schéraa*, dont l'aoriste est *yeschraou* et le nom d'action *schéran*, en parlant de religion, dans le même sens que *senna* (c'est-à-dire, *instituer*, *prescrire*) ; c'est ainsi qu'on lit dans l'Alcoran : *Dieu vous a prescrit, en fait de devoirs de religion, ce qu'il avoit commandé à Noé* (9).

On emploie, pour dire qu'un homme *est chargé de l'administration* d'une chose, le verbe *sasa*, dont le nom d'action est *siasétan* ; et, pour dire qu'il *est le chef* de sa tribu, on emploie le mot *saïs*, qui vient du verbe actif et transitif *sasa*, dont on se sert aussi au passif de la seconde forme, *sowwisa* : de là vient aussi à la seconde forme le verbe actif et transitif *sawwasa*, qui veut dire *placer quelqu'un à la tête de l'administration ; le choisir pour chef*. On emploie le nom *saous* dans le sens de *caractère naturel* ; on dit de quelqu'un que la pureté du langage ou la générosité font partie de son *saous*, c'est-à-dire, sont en lui une qualité naturelle. Voilà Pag. 58.

l'usage primitif du mot *siasa* dans la langue ; ensuite la coutume s'est introduite de donner à ce mot l'acception d'une règle instituée pour conserver les lois de la décence, les intérêts publics, et l'ordre convenable dans toutes les circonstances. Mais on distingue l'administration (*siasa*) en deux espèces. L'une est juste, elle exige ce qui est dû de l'oppresseur coupable ; celle-ci fait partie de la loi ; la connoître ou l'ignorer, c'est connoître ou ignorer une partie de la loi : on a composé un grand nombre de traités sur cette administration-là. L'autre espèce est une administration injuste, que la loi interdit. Mais ce qu'on entend aujourd'hui par *siasa* n'est rien de tout cela. C'est un mot mogol (10) dont la forme primitive est *yasa* : les habitans de l'Égypte l'ont altéré et ont ajouté un *sin* au commencement ; ils en ont fait ainsi *siasa*, et lui ont ajouté ensuite l'article arabe *al*, d'où il est arrivé que les ignorans ont cru que c'étoit un mot arabe, tandis que la chose n'est autre que ce que je viens de dire. Maintenant, apprenez comment ce mot a pris racine, en sorte qu'il s'est répandu en Égypte et en Syrie. Voici de quoi il s'agit.

Lorsque Djenghiz-khan, auteur de la puissance des Tartares dans les contrées du Levant, eut vaincu Oung-khan, et fut devenu maître du gouvernement, il établit certaines règles fondamentales et certaines peines, et il mit le tout par écrit dans un livre auquel il donna le nom de *yasa*. Quelques personnes écrivent *yasak*, mais ce nom originairement est *yasa*. Quand la rédaction de ce livre fut terminée, il fit graver ces lois
Pag. 59. sur des planches d'acier, et en fit le code de sa nation ; les Mogols s'y conformèrent après sa mort, jusqu'à ce que Dieu les exterminât. Djenghiz-khan ne professoit aucune des religions qui se partagent les habitans de la terre, comme vous devez le savoir, si vous avez lu son histoire. Le *yasa* fut pour ses descendans une loi inviolable dont ils ne s'écartoient en rien.
Un

Un fidèle serviteur de Dieu, très-zélé pour son culte, et à qui Dieu fasse miséricorde! Abou Haschem Ahmed, fils de Borhan-eddin (11), m'a dit avoir vu un exemplaire du *yasa*, dans la bibliothèque du collége de Mostanser, à Bagdad.

Une des ordonnances contenues dans le *yasa* de Djenghiz-khan, c'est que la fornication entraîne la peine de mort, sans qu'il y ait aucune différence, soit que le coupable soit marié ou non marié (12). La peine de mort est également prononcée contre la sodomie; le mensonge fait de propos délibéré et la magie. Quiconque espionne la conduite d'un autre, ou s'interpose entre deux hommes qui se disputent, et donne du secours à l'un des deux contre l'autre, encourt aussi la peine capitale. On doit encore punir de mort celui qui pisse dans l'eau ou sur les cendres. Quiconque reçoit des marchandises et fait trois banqueroutes successives, est mis à mort après la troisième banqueroute. On punit de mort celui qui donne de la nourriture ou des vêtemens à un prisonnier, sans en avoir obtenu la permission de ceux à qui le prisonnier appartient; ou qui, ayant trouvé un esclave fugitif ou un prisonnier qui s'est évadé, ne les remet point à leur maître. Lorsqu'on veut manger de la chair d'un animal, il faut lui lier les jambes, lui fendre le ventre, et lui serrer le cœur avec la main, jusqu'à ce qu'il meure, après quoi on peut en manger la chair; mais si un homme égorge un animal, comme font les musulmans, il doit lui-même être égorgé. Si, dans le fort du combat, en chargeant l'ennemi ou en fuyant, un cavalier laisse tomber son paquet ou son arc (13), ou quelque partie de ses effets, celui qui se trouve derrière lui doit descendre de cheval, et rendre à son camarade ce qu'il a laissé tomber : l'omission de ce devoir est punie de mort. Djenghiz-khan accorda l'exemption de toute corvée et charge publique aux descendans d'Ali, fils d'Abou-Taleb, aux fakirs, aux lecteurs

de l'Alcoran (14), aux jurisconsultes, aux médecins, à tous ceux qui font profession de quelqu'une des sciences, ou d'une vie consacrée à la dévotion et à la mortification, aux crieurs des mosquées, enfin à ceux qui lavent les corps des morts. Il ordonna de respecter toutes les religions, sans s'attacher à aucune de préférence aux autres (15). Il prescrivit tout cela comme autant de moyens de se rendre agréable à Dieu. Il défendit à tous ses sujets de manger rien de ce qui leur seroit présenté par un autre, avant que celui qui le présenteroit en eût mangé lui-même, fût-ce même un émir qui offrît de la nourriture à un prisonnier; il leur défendit de jamais manger de quoi que ce pût être, en présence d'un autre, sans le partager avec lui; il leur fit une loi de ne pas satisfaire leur appétit les uns plus que les autres, de ne point enjamber sur du feu, sur la table, ou sur le plat dans lequel on sert à manger. Il voulut que si quelqu'un passoit auprès de gens occupés à prendre leur repas, il descendît de sa monture, et se mît à manger avec les autres sans en demander la permission, et sans que personne pût s'y opposer. Il leur défendit de mettre leur main dans l'eau, et voulut qu'ils fissent usage d'un vase pour la puiser. Il leur enjoignit de porter leurs vêtemens sans les laver, jusqu'à ce qu'ils fussent usés. Il leur défendit de dire d'aucune chose qu'elle fût impure: car il disoit que toute chose est pure, et il ne faisoit aucune distinction de pur et d'impur. Il leur fit un devoir de ne prendre parti pour aucune secte, leur défendit de prononcer les mots d'une manière emphatique (16) et de prendre des surnoms honorifiques, et voulut qu'en adressant la parole au sultan ou à tout autre, on appelât chacun simplement par son nom. Il enjoignit à ses successeurs de faire par eux-mêmes l'inspection des troupes et de leurs armes, quand ils seroient

ce que les soldats devoient emporter avec eux, et de regarder tout, jusqu'à l'aiguille et au fil; et si, dans cette inspection, ils trouvoient un soldat à qui il manquât quelque chose de ce dont il avoit besoin, ils devoient le punir. Les femmes qui accompagnoient les armées devoient faire tous les travaux et se charger de toutes les corvées imposées aux hommes, quand les hommes étoient absens et occupés à combattre; et il imposa aux troupes, quand elles étoient de retour des expéditions, certaines corvées pour le service du sultan, dont elles devoient s'acquitter envers lui. Il leur enjoignit de présenter au sultan, au commencement de chaque année, toutes leurs filles, afin qu'il choisît celles qu'il voudroit pour lui-même et pour ses fils. Il institua, pour commander les troupes, des émirs dont les uns commandoient mille hommes, d'autres cent hommes, et d'autres dix (17). Il voulut que si le premier des émirs venoit à commettre une faute, et que le roi lui envoyât le dernier de ses serviteurs pour le châtier, l'émir coupable se jetât par terre devant lui, avec une humble soumission, jusqu'à ce que le délégué du roi lui eût infligé la peine à laquelle le roi l'auroit condamné, fût-ce même la perte de la vie. Il voulut que les émirs s'adressassent directement et uniquement au roi, et prononça la peine de mort contre tout émir qui s'adresseroit à tout autre que le roi; la même peine devoit être encourue par quiconque quitteroit le poste à lui assigné, et le changeroit contre un autre, sans en avoir obtenu la permission. Il prescrivit au sultan d'établir des postes régulières, afin d'être instruit promptement de tout ce qui arriveroit dans tout l'empire (18). Il conféra le droit de faire observer le *yasá* à son fils Djagataï. Après sa mort, ceux qui survécurent de ses enfans et de leurs gens, se conformèrent aux ordonnances du *yasa* avec autant d'exactitude que les premiers Musulmans en mettoient à obéir aux

lois de l'Alcoran; c'étoit pour eux une sorte de religion, et l'on n'a pas connoissance qu'aucun d'eux ait agi en rien d'une manière contraire au *yasa*.

Après que les Tartares eurent livré beaucoup de batailles dans les contrées du levant et du nord, et dans le Kiptchak; qu'un grand nombre d'entre eux eurent été faits prisonniers et vendus, et eurent ainsi été transportés dans divers pays, Mélic-alsalèh Nedjm-eddin Ayyoub en acheta un grand nombre qu'il nomma *Bahrites* (19). Dans la suite, quelques-uns d'eux devinrent souverains de l'Égypte, et le premier de ceux-ci fut Moëzz Ibec. Ensuite, Kotouz ayant remporté, près d'Aïn-Djalout, la victoire qui est si célèbre (20), et les Tartares ayant été mis en fuite, un gand nombre d'entre eux furent faits prisonniers et se répandirent en Égypte et en Syrie. Plus tard, sous le règne de Mélic-aldhaher Bibars, les étrangers (21) se multiplièrent et devinrent maîtres de l'Égypte et de la Syrie; on fit la khotba dans ces deux provinces et dans les deux villes saintes, au nom de Béréké-khan, fils de Touschi, fils de Djenghiz-khan (22); alors l'Égypte et la Syrie regorgeant de Mogols, leurs coutumes et leurs usages se répandirent dans ces contrées. Ajoutez à cela que la terreur de Djenghiz-khan et de ses enfans avoit rempli les cœurs des souverains de l'Égypte, des émirs et des troupes, et que la crainte et le respect que les Mogols inspiroient s'etoient mêlés et comme identifiés avec la chair et le sang des habitans de l'Égypte. Cependant, comme ces Mogols avoient été élevés dans l'islamisme, qu'ils avoient appris l'Alcoran et avoient acquis la connoissance des lois de Mahomet, ils unirent la vérité avec le mensonge, et confondirent le bon et le mauvais; ils abandonnèrent au kadhi'lkodhat tout ce qui tient à l'exercice de la religion, comme la prière, le jeûne, l'aumône légale et le pélerinage; ils lui attribuèrent aussi la connoissance de toutes les affaires relatives aux legs pieux et aux

orphelins, et de celles qui donnent lieu à des actions judiciaires légales, comme sont les demandes respectives des époux, celles des créanciers, et autres affaires semblables: mais pour ce qui leur étoit personnel, ils eurent besoin de recourir aux coutumes de Djenghiz-khan; et de se régler d'après les ordonnances du *yasa*; ils instituèrent donc à cet effet le chambellan, pour qu'il décidât dans les affaires contentieuses qui s'élevoient entre eux, relativement à leurs coutumes, qu'il arrêtât les entreprises injustes de leurs gens (23); et qu'il rendît justice aux foibles contre eux, conformément aux lois du *yasa*. Ils lui attribuèrent en outre la connoissance des affaires des bureaux du sultan, comme les contestations qui concernoient des apanages militaires, afin qu'il fît exécuter les règles constitutives de l'administration fiscale et de la comptabilité. C'étoient des règles de la plus grande importance, jusqu'à l'époque où les Coptes se sont rendus maîtres des revenus et des contributions foncières de l'Égypte, et ont en conséquence établi, dans l'administration du fisc, des lois que Dieu n'a point autorisées, pour que cela leur servît de degré, afin d'en venir à consumer injustement les fonds qui appartiennent à Dieu. Le chambellan, à cette époque, devoit soumettre la plupart des affaires à la connoissance du sultan ou du vice-roi; et d'ailleurs il y avoit encore quelque pudeur, l'ombre de la justice n'étoit point évanouie, on respectoit encore la loi divine, et on n'avoit pas renoncé à tous égards pour les lois de l'honnêteté: à peine quelqu'un auroit-il osé s'éloigner de la vérité et s'écarter de ce que prescrivoit l'honneur; si la religion ne lui servoit pas de frein, le bon sens et la raison le retenoient. Mais plus tard l'ombre de la justice s'est retirée, la scélératesse a paru à découvert sur l'horizon, l'injustice a montré ses dents, on s'est mis peu en peine de l'opinion; la pudeur et la honte ont disparu de la

Pag. 64.

société, et chacun a agi tout comme il lui a plu. Depuis les fâcheux événemens de l'an 806 (24), le nombre des chambellans est devenu très-grand : ils ont déchiré les voiles de
Pag. 65. l'honnêteté, et ils se sont livrés à une tyrannie qui a éteint la lumière de la religion ; ils ont exercé sur les hommes un pouvoir sans bornes, par un effet de la colère de Dieu contre les habitans de l'Égypte, et *en punition de leurs péchés, Dieu ayant voulu leur faire goûter une partie du fruit de leurs œuvres, pour voir s'ils reviendroient à lui* (25).

Ce qui commença à fonder l'autorité que les chambellans ont usurpée en Égypte, c'est que le sultan Mélic-alcamel Schaban, fils de Mélic-alnaser Mohammed, fils de Kélaoun (26), ayant mandé l'émir Schems-eddin Aksankar, gouverneur de Tripoli (27), pour lui donner l'office de vice-roi de l'Égypte, en remplacement de l'émir Séïf-eddin (28), ordonna que Baïgra (29), chambellan de première classe, exerceroit la justice ; il revêtit Baïgra d'une pelisse au mois de djoumada premier 746 : ce chambellan exerça l'autorité judiciaire, comme avoit coutume de le faire le vice-roi, et il tint l'audience, assisté de deux secrétaires (30) pris parmi les secretaires du sultan, pour tenir la correspondance avec les gouverneurs de province et autres officiers. La chose demeura sur ce pied pendant quelque temps. Au mois de djoumada second de la même année, le sultan nomma l'émir Raslan (31) Basal chambellan, et voulut qu'il exerçât l'autorité judiciaire avec Baïgra au Caire, comme avoient coutume de faire les chambellans. Mélic-alcamel étant mort, et ayant eu pour successeur son frère Mélic-almodhaffer Hadji, fils de Mohammed (32), celui-ci nomma à la vice-royauté l'émir Seïf-eddin Arktaï (33), et les chambellans furent ré-
Pag. 66. duits à ce qu'ils étoient précédemment, jusqu'à ce que l'émir Seïf-eddin Djerdji (34) fût investi de l'office de chambellan

du temps du sultan Mélic-alsalèh Salèh, fils de Mohammed, fils de Kélaoun (35) : ce sultan lui ordonna de prendre connoissance des demandes des créanciers, et de juger entre eux et leurs débiteurs, conformément aux règles du droit administratif; jusque-là, l'usage des chambellans n'étoit point d'intervenir dans les affaires qui sont du ressort des lois. Ce qui fut cause de ceci, ce fut qu'en l'année 753, des négocians étrangers se présentèrent à l'audience du sultan, dans l'hôtel nommé *l'hôtel de la justice* (36), et lui exposèrent qu'ils n'avoient quitté leur pays qu'à cause des injustices nombreuses qu'ils avoient éprouvées de la part des Tartares, et pour se soustraire à leurs violences; que les marchands du Caire avoient acheté d'eux beaucoup de marchandises, et en avoient mangé le prix; qu'ils (37) justifioient devant le kadhi hanéfite de leur faillite, et qu'ils étoient retenus dans les prisons du kadhi; ils ajoutoient que, pendant ce temps-là, quelques-uns d'entre eux créanciers étoient réduits à l'indigence. Le sultan ordonna à l'émir Djerdji de faire sortir les débiteurs de prison, et de les contraindre à payer ce qu'ils devoient aux marchands (étrangers) ; il désapprouva la conduite du kadhi hanéfite Djémal-eddin Abd-allah Turkémani (38), et il lui fut interdit de se mêler des contestations des négocians étrangers avec les marchands du Caire. Djerdji fit donc sortir de prison les débiteurs et les fit torturer, jusqu'à ce que les marchands étrangers eussent retiré d'eux peu à peu ce qui leur étoit dû. Depuis ce moment, les chambellans sont devenus maîtres d'exercer sur les hommes le pouvoir arbitraire sans aucune restriction (39).

FIN des morceaux extraits de la Description de Misr et du Caire, de Makrizi.

NOTES DU N.° XV.

(1) Les manuscrits dont j'ai fait usage pour donner ce morceau sur la place de chambellan, sont les manuscrits arabes de la Bibliothèque du Roi, n.os 673 A 2, 673 C 3 et 680, et un manuscrit de ma collection particulière.

(2) C'est-à-dire qu'on ne s'adressoit au chambellan que quand le défendeur étoit un émir ou un militaire : c'est ce qu'exprime la préposition من. C'est ainsi qu'on lit plus bas : وانصاف الضعيف منهم.

On trouve dans les Prolégomènes historiques d'Ebn-Khaldoun, un assez long chapitre sur l'*office de chambellan* الحجابة, et sur les attributions diverses attachées à cet office, suivant la différence des époques, en Asie, en Afrique, en Espagne et en Égypte. Voici ce qu'il dit des attributions des chambellans en Égypte, sous la dynastie turque :

واما دولة الترك بمصر فاسم الحاجب عندهم موضوع لحاكم من اهل الشوكة وهم الترك ينفذ الاحكام بين الناس فى المدينة وهم متعدّدون وهذه الوظيفة عندهم تحت وظيفة النيابة التى لها الحكم فى اهل الدولة وفى العامّة على الاطلاق وللنائب التولية والعزل فى بعض الوظائف على الاحيان ويقطع القليل من الارزاق ويبتّها وينفذ اموره ومراسمه . كما ينفذ المراسم السلطانية وكانّ له النيابة المطلقة عن السلطان وللحجّاب الحكم فقط فى طبقات العامّة والجند عند الترافع اليهم واجبار من لا ينقاد للحكم وطورهم تحت طور النيابة والوزير فى دولة الترك هو صاحب جباية الاموال فى الدولة على اختلاف اصنافها من خراج او مكس او جزية ثم تصريفها فى الانفاقات السلطانية والجرايات المقدّرة وله مع ذلك التولية والعزل فى سائر العمّال المباشرين لهذه الجباية والتنفيذ

على اختلاف مراتبهم وتباين اصنافهم ومن عوآئدهم ان يكون هذا الوزير من صنف القبط القآئمين على ديوان الحسبات والجباية لاختصاصهم بذلك في مصر منذ عصور قديمة وقد يوليها السلطان بعض الاحيان لاهل الشوكة من رجالات الترك او ابنآئهم على حسب الداعية لذلك

« En Égypte, sous la dynastie turque, le titre de *chambellan* se » donne à un officier pris dans la nation qui a le pouvoir, c'est-à-dire, » entre les Turcs : c'est lui qui fait exécuter les jugemens dans la ville » entre les particuliers. Les chambellans sont en grand nombre. L'office » de chambellan est subordonné chez eux à celui du vice-roi, qui » exerce l'autorité en général, tant sur la nation dominante que sur » le commun des sujets. Quelquefois le vice-roi exerce même le droit » de nommer à certains offices, et d'en destituer; il confère ou con- » firme les apanages de peu de valeur, et ses ordres sont exécutés comme » ceux du sultan. On pourroit dire qu'il est le lieutenant général du » sultan, tandis que les chambellans ne remplacent le prince que pour » l'exercice de la justice entre les différentes classes du peuple et les » militaires, quand les contestations sont portées devant eux, et pour » forcer les réfractaires à se soumettre aux jugemens. Leur rang est donc » au-dessous de celui du vice-roi. Quant au vizir, sous la dynastie » turque, il est chargé de la rentrée des impôts de tout genre, soit con- » tribution foncière, soit contributions indirectes, soit capitation : » c'est à lui aussi à acquitter les dépenses du sultan, et les traitemens » fixes. Il nomme et destitue tous les employés commis à la percep- » tion, et il les met en exercice, quels que soient leurs grades. L'usage » est que ce vizir soit pris parmi les Coptes qui dirigent les bureaux » de la comptabilité et de la perception, parce que, de temps immé- » morial, ils ont été spécialement chargés de cette administration en » Égypte. Quelquefois pourtant, suivant que les circonstances l'exi- » gent, le sultan nomme à cet office une personne de la nation do- » minante, prise parmi *le commun* des Turcs ou parmi leurs enfans. »

Je pense que le mot رجالات est opposé ici à الجند.

(3) Le texte signifie à la lettre, *l'homme que tout le monde montroit au doigt* : cette expression est d'un usage très-ordinaire.

(4) C'est par conjecture et en suivant l'analogie, que j'ai traduit ترسيم par *mandat* ou *assignation*. Ce mot est pris ici sans doute dans une acception technique que nos dictionnaires n'indiquent point. Il s'agit certainement ou d'un acte en vertu duquel le kadhi assuroit sa compétence, et acquéroit le droit de revendiquer le défendeur, ou même d'une sorte d'interdiction provisoire ou d'apposition de scellés. Makrizi, dans le كتاب السلوك لمعرفة دول الملوك (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673, fol. 35 *verso*), parlant du vizir Fakhr-eddin Madjid, fils de Khasib, qui avoit été arrêté et banni en Syrie, en 762, par ordre du sultan, s'étend sur le luxe de sa maison, et dit « qu'il avoit plus de 700 » filles à son service, tandis qu'il avoit été autrefois un des plus » pauvres employés, qu'il s'étoit vu accablé de dettes, et qu'il avoit » passé, pour cause de ses dettes, plusieurs mois *en prison*, et sous un » *mandat* في السجن والترسيم. »

(5) Le mot نقيب qui signifie *chef* est employé dans bien des acceptions différentes : ici il signifie certainement les officiers ministériels chargés d'exécuter les ordres des chambellans, et de faire comparoître les parties à leur tribunal.

(6) Je traduis ici le mot البحر par *le fleuve*, parce qu'on ne mène pas les chevaux ou les chameaux à la mer pour les abreuver. *Voyez* sur cette signification du mot بحر, la note (53), pag. 266 du tome I.er

(7) Les manuscrits que j'ai sous les yeux portent tous uniformément

فيقولون للابل اذا وردت شريعة المآء وشربت قد شرع فلان ابله الخ

Je crois néanmoins que ce texte est fautif, et qu'il faut lire ainsi :

فيقولون للابل اذا وردت شريعة المآء شرعت وقد شرع فلان بابله

وشرّعها : car شرع, à la 1.re forme, se dit des animaux eux-mêmes, lorsqu'ils *entrent dans l'eau*, et quand on veut dire *les abreuver*, il faut employer la 2.e forme شرّع, ou la 1.re avec la préposition ب. C'est ainsi que Hariri dit :

ولا شـــرعت بى على مـــورد   يدنّس عرضى نفس حريصه

(*voyez* mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance I.re, pag. 19); et c'est à tort que Schultens (*Haririi . . . . . tres priores consessus*, pag. 39) a conjecturé qu'il falloit lire شرّعت. Ce que je dis ici est confirmé par l'autorité de Djewhari, qui s'exprime ainsi :

الشريعة مشرعة الماء وهي مورد الشاربة والشريعة ما شرع الله لعباده
من الدين وقد شرع لهم يشرع شرعا اى سنّ والشارع الطريق
الاعظم وشرعت في هذا الامر شروعا اى خضت وشرعت الدوابّ في
الماء تشرع شرعا وشروعا اى دخلت وهي ابل شروع وشرّع وشرّعتها
انا وفي المثل اهون السقي التشريع

Meïdani, à l'occasion du proverbe cité ici par Djewhari, dit aussi :
التشريع ان تورد الابل ماء لا تحتاج الى متحة بل تشرع الابل فيه
شروعا

» *Teschria*, c'est faire descendre les chameaux à l'eau, en sorte qu'on » s'épargne la peine de puiser, et que les chameaux entrent eux-» mêmes dans l'eau. »

(8) Deux manuscrits portent المواضع التى ينحدر الماء فيها ; mais la leçon que j'ai suivie, et qui est celle du man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, me paroît fort préférable.

(9) Ce passage est tiré de l'Alcoran, sur. 42, v. 11, édition de Hinckelmann.

(10) On lit dans le man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, مكلفة ملقية, et dans mon exemplaire, مقبلة ; mais le man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 A 2, porte مغلية, et je ne doute point que ce ne soit la vraie leçon.

(11) Je n'ai trouvé aucun renseignement sur ce personnage.

(12) Il faut prononcer محصن à la forme passive, c'est-à-dire, *marié*.

(13) Au lieu de جهله او قوسه, on lit dans le man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, جهه او فرسه : cette leçon ne sauroit être admise.

(14) Le man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, substitue *les poëtes* ولا الشعرآء aux *lecteurs de l'Alcoran* ولا القرآء. La suite des idées rend plus vraisemblable la leçon des deux autres manuscrits que j'ai suivie.

(15) *Voyez* ce que j'ai dit sur le mot تعصب dans le tome I.er de ce recueil, note (7), pag. 445.

(16) Le mot تفخيم signifie prononcer avec emphase, et c'est ainsi

qu'on prononce le mot الله *Dieu*. Djewhari dit : تفخيم الحرف خلاف الامالة. On trouvera dans ce recueil un extrait de l'*Alfiyya*, sur ce qu'on appelle الامالة. Au lieu de تفخيم, on dit aussi dans le même sens تغليظ. (*Voyez* Notices et Extraits des manuscrits, tom. IX, pag. 12, 19 et 55.) Je crois pourtant que تغليظ se dit plus proprement des consonnes, et تفخيم des voyelles.

(17) Au lieu de عشراوات, le man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, porte عشرات : je crois la première leçon préférable.

(18) M. Muradgea d'Ohsson a cité une partie des dispositions du *Yasa*, d'après cet endroit de Makrizi, dans son Histoire des Mogols, tom. I.er, pag. 315. C'est même ce qui m'a suggéré l'idée de donner, dans ce recueil, ce chapitre de Makrizi en entier. M. Muradgea a ajouté à l'extrait qu'il donne du *Yasa*, quelques notes curieuses auxquelles je me contente de renvoyer le lecteur. Il faut aussi comparer avec ce morceau de Makrizi, l'extrait des lois de Djenghiz-khan, tiré de Mirkhond, et publié par M. Langlès, dans le tome V des Notices et Extraits des manuscrits, pag. 205 et suiv.

(19) *Voyez*, sur Mélic-alsaleh Nedjm-eddin Ayyoub, la note (20) ci-devant, pag. 153.

(20) *Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. IV, pag. 597, et *ib. Adnot. histor.* pag. 729; Deguignes, *Hist. des Huns*, tom. IV, p. 254, et tom. V, pag. 131. Deguignes écrit mal-à-propos *Aïn-Djalouk*. L'auteur du كتاب مراصد الاطلاع على اسمآء الامكنة والبقاع, man. ar. de la bibl. du Roi, sans n.°, dit :

عين الجالوت بلدة لطيفة بين نابلس وبيسان من اعمال فلسطين اليها انتهى عسكر المغل فلقيهم بها البندقدار فكسرهم وكان ذلك انتهآء فتوحهم

« *Aïn-aldjalout*, jolie ville entre Naplouse et Baïsan, de la province » de Palestine. L'armée des Mogols s'étant avancée jusqu'à ce lieu, » Bondokdar alla à leur rencontre et les défit. Ce fut là le terme de » leurs conquêtes. »

Bibars Bondokdar avoit été envoyé par Kotouz à la rencontre des Mogols, et ce fut lui qui commença à les mettre en déroute.

Voyez, sur Baïsan et Naplouse, Abou'lféda, *Tab. Syriæ*, pag. 84 et 85.

Burkhardt (*Travels in Syria and the holy land*, pag. 344) fait mention d'un ruisseau nommé *Wadi Djaloud* وادى جالود, qui se jette dans la vallée du Jourdain, au nord de Baïsan; il devoit écrire *Wadi Djalout* وادى جالوت.

(21) On lit dans les man. n.° 673 A 2 et n.° 680, الواقدية, dans le man. n.° 673 C 3, الوافدين, et dans mon man. الوافدية. J'ai traduit comme si l'auteur eût écrit الوافدون, mais je ne garantis pas l'exactitude de cette traduction; cependant je dois faire observer qu'Abou'lféda (*Annal. Moslem.* tom. V, pag. 39) emploie le mot وافدون dans une circonstance fort analogue à celle dont il s'agit ici.

(22) J'ai bien de la peine à croire que, sous le règne de Mélic-aldhaher Bibars Bondokdar, successeur immédiat de Kotouz, on ait fait en Syrie et en Égypte, à la Mecque et à Médine, la *khotba* au nom de Béréké-khan, petit-fils de Djenghiz-khan, et khan du Kiptchak, qui par conséquent n'avoit rien de commun avec les Mogols de Holagou, ennemis et rivaux des Mamloucs Bahrites. Je conjecture que c'est une méprise de notre auteur, qui a confondu Béréké-khan, fils de Touschi, avec le sultan Bahrite Mélic-alsaïd Nasir-eddin Abou'lmaali Mohammed Béréké-khan, fils de Bibars, et dont le règne fut de peu de durée. Reiske a écrit le nom de ce prince *Borca*, au lieu de *Béréké*. On peut consulter sur le règne de ce sultan, Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. V, p. 45 et suiv. et *ibid. Adnot. histor.* p. 395 et 396; Deguignes, *Hist. des Huns*, tom. V, pag. 151 et suiv.; Abou'lmahasen, *Maured allatafet*, pag. 41.

(23) Dans le man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, au lieu de والاخذ على يد قومهم, on lit والاخذ بذنوبهم, *et qu'il punit leurs fautes.*

(24) Il s'agit sans doute ici des troubles qui eurent lieu en Égypte sous le règne du sultan circassien Mélic-alnaser Faradj, fils de Barkouk, et qui amenèrent en 808 sa déposition. *Voyez* Deguignes, *Hist. des Huns*, tom. V, pag. 292 et suiv.; Abou'lmahasen, *Maured allatafet*, pag. 105.

(25) C'est ici un passage de l'Alcoran, sur. 30, vers. 40, édition de Hinckelmann.

Tout ce qui suit jusqu'à la fin du chapitre manque dans le man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680.

(26) Mélic-alcamel Seïf-eddin Schaban, sultan Bahrîte, monta sur le trône en 746, et fut déposé et mis à mort en 747, après un an et quelques mois de règne. *Voyez* Abou'lmahasen, *Maured allatafet*, pag. 81; Deguignes, *Hist. des Huns*, tom. V, pag. 220.

(27) Il ne faut pas confondre Aksankar Naséri, dont il est question ici, avec Aksankar Salari, qui avoit été vice-roi d'Égypte sous les règnes de Mélic-alnaser Schéhab-eddin Ahmed, et de Mélic-alsalèh Ismaïl. Arrêté ensuite par l'ordre de Mélic-alsalèh au mois de moharram 744, avec l'émir Baïgra, qui étoit *émir djandar*, et les chambellans Ouladja et Karadja, il fut détenu avec eux prisonnier à Alexandrie. Les trois autres obtinrent leur liberté le 29 de ramadhan 745; mais pour Aksankar Salari, il avoit été mis à mort dans sa prison en 744. (*Voyez* Makrizi, dans le كتاب السلوك, man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 672, pag. 1061, 1077 et 1087, et dans la *Description historique et topographique de Misr et du Caire*, man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, fol. 227 *verso*.) Quant à Aksankar Naséri, il fut mandé, le 8 de moharram 746, de Tripoli, dont il étoit gouverneur (man. ar. n.° 672, pag. 1094); arrivé au Caire, il refusa cette place (pag. 1096): dans la suite il détermina Schaban à abdiquer (p. 1118); il étoit vice-roi d'Egypte, lorsqu'il fut tué le 19 de rébi second 748 (pag. 1132).

Deguignes semble n'avoir pas distingué ces deux personnages. *Voyez* Hist. des Huns, tom. V, pages 217 et 219.

(28) Les trois manuscrits que j'ai sous les yeux portent عوضا عن الامير سيف الدين بيغرا حاجبا كبيرا, ce qui donne à entendre que les noms *Seïf-eddin* et *Baïgra* appartiennent à un seul et même personnage, et que ce personnage a été vice-roi نائب السلطنة, et a eu pour successeur dans cette haute dignité Aksankar Naséri. Cependant, par des recherches longues et minutieuses, je me suis assuré qu'on ne donne jamais à Baïgra le titre honorifique de *Seïf-eddin*; qu'il n'a jamais été vice-roi, et que le vice-roi auquel succéda Aksankar Naséri, se nommoit *Seïf-eddin Al-mélic*. Il faut donc nécessairement lire, comme je l'ai fait عوضا عن الامير سيف الدين امر بيغرا حاجبا كبيرا, et distinguer Seïf-eddin de Baïgra.

Makrizi, dans le كتاب السلوك (man. ar. de la bibl. du Roi,

n.° 672, p. 1062), dit positivement qu'en 744, le 12 de moharram, Almélic, qui avoit été *émir alhaddj* امير الحج, c'est-à-dire, conducteur de la caravane de la Mecque, fut nommé vice-roi, en remplacement d'Aksankar Salari, et n'accepta cette place qu'à condition que le sultan ne feroit rien que par son conseil, défendroit rigoureusement la vente du vin, tiendroit la main à l'exécution des lois de l'islamisme, et ne le contrarieroit en rien de ce qu'il voudroit faire: conditions auxquelles le prince souscrivit. Suivant le même Makrizi (*Description historique et topogr. de Misr et du Caire*, man. ar. de la bibl. du Roi, *n.°* 680, fol. 227 *verso*), Seïf-eddin Al-mélic ne perdit la place de vice-roi qu'au commencement du règne de Mélic-alcamel Schaban, qui, étant monté sur le trône en 746, appela tout de suite de Tripoli, Aksankar Naséri, pour occuper la vice-royauté. Ainsi Aksankar fut le successeur immédiat de Seïf-eddin Al-mélic; et ce fut parce que la place de vice-roi se trouvoit vacante, en attendant l'arrivée d'Aksankar, que le sultan confia au grand-chambellan Baïgra l'exercice de la juridiction qui étoit une des attributions ordinaires du vice-roi.

Seïf-eddin Al-mélic descendoit d'une des familles qui avoient été prises et emmenées en Égypte, lors de la victoire remportée en 675 par le sultan Mélic-aldhaher Bibars, près d'*Aboulousta̅in* ابلستين. (*Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. V, pag. 39; Deguignes, *Hist. des Huns*, tom. V, pag. 150.) Al-mélic appartint d'abord à Kélaoun, qui n'étoit encore qu'émir. Il obtint la confiance de plusieurs princes et s'éleva de degré en degré jusqu'au poste éminent de vice-roi. Il fit exécuter sévèrement les lois contre l'usage et la vente du vin, et tout son temps étoit consacré à l'exercice de ses devoirs et de sa juridiction. Schaban, devenu sultan, le nomma gouverneur de Damas; puis changeant cette nomination, il lui donna le gouvernement de Safad, où Aksankar arriva à la fin de rébi second 747. Ayant témoigné le desir de retourner en Égypte, il en obtint la permission; mais chemin faisant, il fut arrêté à Gaza, et envoyé à Alexandrie, où il fut étranglé, en la même année 747. Son corps mort fut transféré au Caire, et y arriva dans les derniers jours de djoumada second de la même année. *Voyez* Makrizi, man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 672, pag. 1127; et n.° 680, fol. 227 *verso* et 228 *recto*.

Aboulousta̅in, car c'est ainsi qu'il faut prononcer, suivant l'auteur du

كتاب مراصد الاطلاع على اسمآء الامكنة والبقاع (man. ar. de la bibl. du Roi, sans n.°), est une ville célèbre du pays de Roum ; elle est voisine d'*Absous* ابسس, ville ruinée, qui étoit la résidence des *sept Dormans*. Comme *Absous* est suivant toute apparence Éphèse, il y a erreur dans ce que dit l'auteur de ce dictionnaire. Abouloustaïn, d'après les données fournies par les historiens, doit être sur la route d'Alep à Césarée de Cappadoce.

Le nom de cette ville revient assez souvent dans les historiens orientaux. Outre le passage d'Abou'lféda que j'ai déjà indiqué, Abou'lfaradj en fait mention dans l'*Histoire des Dynasties* (texte ar. p. 468 et 510), ainsi que dans sa *Chronique syriaque* (*Greg. . . Bar-Hebr. Chron. syr.* texte syriaque, pag. 500, 503 et 523). M. Deguignes, d'après les écrivains orientaux, en parle aussi, non-seulement dans l'endroit que j'ai cité (*Hist. des Huns*, tom. V, pag. 150), mais encore ailleurs (*ibid.* p. 214, 278 et 312). Reiske a bien vu que c'est aussi le même lieu dont il est question sous le nom d'*Abulcstan*, dans l'Histoire de Tamerlan traduite du persan par Petis de la Croix (tom. III, pag. 269). Petis de la Croix ajoute en note qu'*Abulestan est le pays de Zuulcadérié*, et par-là il entend la province dont le nom est écrit par Cantimir (*Hist. de l'empire Othom.* tom. I, pag. 197 et 215), *Zuulcadir*, et que les Turcs nomment aussi *province d'Alaïdeulet*. Je suis convaincu que cette ville est celle qu'on nomme aujourd'hui *Albostan* ou *Elbostan*. Il en est fait mention dans le *Djihan-numa* (pag. 599), et on y lit que c'est une ville considérable, située sur le chemin de Marasch à Césarée. Plus loin (p. 609), le même géographe dit qu'en l'année 784, la puissance des Dhou'lkadérites, famille de Turcomans qui descendoient de Karadja Dhou'lkader, s'établit à Marasch et à Albostan. Au lieu de *Dhou'lkader* ذو القادر, il falloit dire *Dhou'lgadir* ذو الغادر. (*Voyez* M. J. Lassen Rasmussen, *Annal. Islam.* Copenhague, 1825, pag. 45 et suiv. et pag. 123-125.) M. Norberg, qui a cru que, dans le nom d'*Albostan*, *al* étoit l'article arabe, écrit tantôt *Bostan*, tantôt *Elbestan* (*Gihan-numa*, *Geographia orient. ex turc. in latin. versa*, tom. II, pag. 350 et 370). Je pense que M. Rasmussen n'auroit pas dû écrire, dans l'ouvrage que j'ai cité tout-à-l'heure, *Bestaïn* : il a cru que dans البستين, la syllabe *al* étoit l'article, mais il est certain que البستين n'est qu'une corruption de ابلستين. Les Arméniens nomment cette ville *Ablastha*. (*Voyez* M. Saint-Martin, *Mémoires historiques*

historiques et géographiques sur l'Arménie, tom. I, pag. 192.) Il est fait mention d'*Albostan*, sous le nom de *Bostan* seulement, dans l'itinéraire de Browne en Asie mineure (*Travels in various countrees of the East.... by Robert Walpole*, pag. 192), et dans celui de Bruce, sous le nom d'*Al-Bostan* (*Journey through Asia Minor.. by J. Macdon. Kinneir*, pag. 560). D'Anville, dans sa Géographie ancienne, a pensé (tom. II, pag. 67) que le lieu nommé *El-Bostan* ou *le Jardin*, pouvoit être l'ancienne ville de Comana, célèbre par son temple de Bellone ou Diane. Bruce, dans son itinéraire d'Alep à Angora, décrit ainsi Albostan : « Le 29 mai, nous fîmes halte sous les murs d'Albostan, » ville que traverse le Kizil-ermak. Elle est située dans une plaine ma- » gnifique, qui renferme 40 villages, tous dépendans d'Albostan. La » ville et les villages sont entourés de beaux arbres, de champs en » culture et de prairies arrosées par un nombre infini de ruisseaux d'une » eau excellente. Peu de places dans l'Asie mineure offrent un aspect » plus agréable. La population monte à 8 ou 9 mille ames, qui font » un grand commerce en blé : on le vend aux Turcomans, qui le » transportent jusqu'à Alep. Quand les habitans craignent d'être atta- » qués, ils inondent les environs de la ville. Il y a quatre mosquées, » l'une desquelles passe pour être très-ancienne. » M. Kinneir, qui a joint quelques notes à cet itinéraire, dit « qu'Albostan est l'ancienne Co- » mana de Cappadoce, célèbre par son temple consacré à Bellone ou » Diane; » ce qu'il semble avoir emprunté à d'Anville, et il ajoute que « la mosquée qu'on croit très-ancienne, est probablement le temple » de Diane. » *Voyez* aussi Hassel, *Vollstændige und neueste Erdebeschreibung des Osmanischen Asiens, &c.* Weimar, 1821, pag. 207.

D'Anville a cru qu'Albostan étoit un nom arabe qui signifioit *le Jardin*, et je crois que c'est aussi l'opinion de M. Norberg et des voyageurs qui ont écrit *Bostan* ou *al Bostan*; il est même possible que les habitans du pays aient adopté cette étymologie : toutefois il est peu naturel de rencontrer dans l'Asie mineure un nom de lieu d'origine arabe, et je ne doute point qu'*Albostan* ne soit une altération d'*Abouloustaïn*, qui aura d'abord produit *Aboulestan*, puis *Albostan*. Si l'on demande d'où vient le nom d'*Abouloustaïn*, j'avouerai que je l'ignore.

(29) Makrizi, dans le كتاب السلوك (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 672), rapporte le même fait dont il est ici question ; il dit (p. 1096) :

وخلع على الامير بيغرا واستقر حاجبا كبيرا يحكم بين الناس ورسم ان

يجلس بين يديه موقّعين لكتابة الكتب للولاة وهما رضى الدين بن الموصل وابن عبد الظاهر

Baïgra avoit été précédemment *émir djandar* امير جاندار, et il avoit cessé d'occuper cette place en 744 (*ibid.* pag. 1063). En 752, on le força de quitter le Caire et de s'en aller à Alep (*ibid.* pag. 1228). Il mourut dans cette dernière ville en 754, étant sans fonctions, comme le dit Makrizi dans le même ouvrage (n.° 673, fol. 8 *verso*). Voici ses expressions :

ومات الامير بيغرا المنصوري احد امرآء الالوف بديار مصر وهو بطّال بحلب وكان خيرا ولي الحجوبية بمصر فشكرت سيرته لجودة عقله.

« L'émir Baïgra Mansouri, l'un des émirs d'Égypte commandans de » mille hommes, mourut sans emploi à Alep. C'étoit un homme de » bien; il avoit exercé la juridiction de chambellan au Caire, et sa » conduite lui avoit mérité l'estime et la reconnoissance, parce que » c'étoit un homme d'un esprit excellent. »

J'ai hésité si le nom de cet émir étoit بيغرا *Baïgra* ou بيغو *Béïgou*, et je ne garantis pas la leçon que j'ai adoptée. Le nom de بيغو *Béïgou* se trouve ailleurs. *Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* t. III, p. 103, et la note de Reiske, *ibid.* pag. 667.

Baïgra avoit été, comme on l'a vu, *émir djandar* امير جاندار. Le mot جاندار qu'on écrit aussi جندار, veut dire en persan *écuyer, celui qui porte les armes* : il vient de جان ou جانه qui signifie *armure*. Mais il paroît qu'à la cour des sultans d'Égypte, l'officier nommé *djandar* avoit d'autres fonctions. Voici ce qu'en dit Makrizi.

موضوع امير جاندار التسلّم لباب السلطان ولرتبة البرددارية وطوائف الركابية والخراسانية والجندارية وهو يقدّم البريد اذا قدم مع الدوادار وكاتب السرّ واذا اراد السلطان تعزير احد من الامرآء على شيء او قتله بذنب كان ذلك على يد امير جاندار وهو ايضا المتسلّم للزرد خاناه وكان ارفع السجون قدرا ومن اعتقل بها لا يطول مدّته

بها بل يقتل او يخلى سبيله وهو الذى يدور بالنرفة حول السلطان في سفره مسآء وصباحا

« Les fonctions de l'émir *djandar* sont de garder la porte du sultan, » et de commander aux huissiers de la porte, aux valets de pied, aux » *khorasaniens* et aux *djandariens*. Lorsque les courriers arrivent, c'est » lui qui les présente avec le *déwadar* [ou porte-écritoire] et le se- » crétaire d'état. Quand le sultan veut confirmer un des émirs dans » quelques fonctions, ou le faire mourir pour quelque faute commise, » c'est l'émir *djandar* qui est chargé de l'exécution de ces ordres. Il a » aussi la garde du *zerd-khanèh* [ou magasin des cuirasses]. C'étoit la » prison la plus honorable : celui qu'on y renfermoit n'y demeuroit pas » long-temps ; il étoit bientôt ou tué ou mis en liberté. Quand le » sultan est en voyage, l'émir *djandar* qui, soir et matin, tourne » autour de lui avec la cassolette. »

Le mot بردداريه est formé du persan پرده دار, c'est-à-dire, *celui qui tient la portière de l'appartement :* je l'ai rendu par *huissiers de la porte*. J'ignore ce que c'est que les *khorasaniens :* on lit dans un manuscrit حراساتية. Les *djandariens* sont apparemment les officiers ministériels du djandar. J'ai parlé ailleurs (tom. I.er, pag. 135 et 136) du *déwadar* et du secrétaire d'état. Quant au mot نرفة que j'ai rendu par *cassolette*, c'est de ma part une pure conjecture. La lecture même de ce mot est tout-à-fait incertaine : dans deux manuscrits on lit بالرفة.

Manuscrit arabe de la Bibliothèque du Roi, n.os 673 C 3, fol. 16 *verso*, 673 A 2, et 680, fol. 157 *verso*.

Reiske a observé (*Annal. Moslem.* tom. III, pag. 747) que le sens du mot *djandar* lui étoit inconnu : il a soupçonné assez ridiculement qu'il venoit peut-être du françois *gens d'armes*.

(30) *Voyez*, relativement aux secrétaires nommés موقع et à leurs fonctions, ce que j'ai dit dans le tome I.er de ce recueil, note (11), pag. 71 et note (20), pag. 132.

(31) Le nom de *Raslan* se rencontre quelquefois dans Makrizi : je ne sais si c'est une corruption du turc *arslan* ارسلان, qui veut dire *lion*. (*Voyez* ci-après note (33) ce qui est dit du nom d'*Arktaï*.) Je trouve un *déwadar* nommé *Raslan*, qui avoit rendu des services importans au sultan Mohammed, fils de Kélaoun, et qui jouissoit d'une très-grande faveur auprès de lui. Ce Raslan fonda un monastère appelé de son nom

خانكاه رسلان. Il portoit le titre honorifique de *Boha-eddin;* il mourut en 717. *Voyez* le man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, fol. 316 *recto*.

Quant à Raslan Basal dont il est question ici, je le trouve nommé par Makrizi, dans le كتاب السلوك (man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 672), comme ayant eu quelque part aux intrigues des émirs, après la mort du sultan Mélic-alsaléh Ismaïl, et pour l'élévation au trône de Mélic-alcamel Schaban (p. 1091). Plus loin le même auteur parle du fait dont il s'agit ici, et dit que, au commencement de djoumada second 746, « l'émir Raslan Basal fut revêtu d'une pelisse, et nommé second » chambellan, avec Baïgra, et qu'il fut ordonné qu'il rendroit des » jugemens entre les particuliers (pag. 1099). »

وفيه خلع على الامير رسلان بصل واستقرّ حاجبا ثانيا مع بيغرا ورسم له ان يحكم بين الناس

Je trouve encore une mention de Raslan Basal dans le même ouvrage (pag. 1226), sous l'année 752, dans les premiers événemens du règne de Mélic-alsaléh Saléh.

(32) *Voyez*, sur le règne de Mélic-almodhaffer Hadji, Deguignes, *Hist. des Huns*, tom. V, p. 222; Abou'lmahasen, *Maured allatafet*, pag. 82.

(33) « Seïf-eddin Elhaddj Arktaï, l'un des mamloucs de Mélic-al» aschraf Khalil, fils de Kélaoun, passa ensuite, dit Makrizi, au service de » son frère, Mélic-alnaser Mohammed, qui lui donna l'office de *djamdar*. (*Voyez* sur cet office le tom. I.er de ce recueil, note (20), pag. 135.) » Lui et l'émir Itmisch, gouverneur de Carc, étoient frères. Ils con» noissoient la langue turque du Kiptchak, et c'étoient eux que l'on » consultoit quand il s'agissoit du *Yasa*, c'est-à-dire de la loi de Djen» ghiz-khan, que le vulgaire et les ignorans appellent aujourd'hui *la* » *loi du SIASA*, voulant dire *la loi du YASA*. »

الامير سيف الدين الحاج ارقطاى احد مماليك الملك الاشرف خليل ابن قلاون وصار الى اخيه الملك الناصر محمد فجعله جمدار وكان هو والامير ايتمش نائب كرك بينهما اخوة ولهما معرفة بلسان الترك القبجاق ويرجع اليهما في الياسة التي هي شريعة جنكيز خان

التى يقول العامّة واهل الجهل فى زماننا هذا حكم السياسة يريدون حكم السياسة

Après avoir rempli plusieurs places importantes en Syrie et en Égypte, ayant pris parti pour *Altanboga* الطنبغا, en l'année 742, Arktaï partagea sa défaite, et prit la fuite avec lui. (*Voyez* Deguignes, *Hist. des Huns*, t. V, p. 214.) Ils furent pris et enfermés en prison à Alexandrie. Arktaï recouvra sa liberté au commencement du règne de Mélic-alsalèh Ismaïl. Sous celui de son successeur Mélic-alcamel Schaban, en l'année 746, il fut nommé au gouvernement d'Alep, puis rappelé en Égypte. Quand Mélic-almodhaffer Hadji eut été détrôné et remplacé par son frère Mélic-alnaser Hasan, Arktaï demanda à être déchargé de l'office de vice-roi du Caire, et nommé de nouveau gouverneur d'Alep, ce qui lui fut accordé. On lui conféra plus tard le gouvernement de Damas, au grand contentement des habitans de cette ville. S'étant mis en route, quoique déjà malade, pour s'y rendre, il mourut près d'Alep, le 5 de djoumada premier 750, ayant plus de 70 ans. Makrizi observe que le commun des hommes prononce *Raktaï* رقطاى au lieu d'*Arktaï* ارقطاى.

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.os 693 C 2, fol. 152 *verso*, et 680, fol. 30 *recto* et *verso*.

(34) Je trouve dans le كتاب السلوك de Makrizi (man. ar. de la bibl. du Roi, n.os 672 et 673), plusieurs mentions de divers émirs du nom de *Djerdji*; l'un est nommé *Djerdji le déwadar*, un autre *Djerdji, fils de Coucandaï* ابن كوكندای, enfin un troisième *Djerdji Édrisi* الادريسى : ce dernier avoit été *émir-akhour* امير اخور, c'est-à-dire grand écuyer, et gouverneur d'Alep. En 759, il avoit été arrêté et banni (n.° 673, fol. 30 *recto*); il avoit été nommé au gouvernement d'Alep en 766 (*ibid.* fol. 44 *recto*), et avoit été destitué en 768 (*ibid.* fol. 53 *recto*); enfin il mourut à Damas en 769 (*ibid.* fol. 64 *verso*). Je ne pense pas que ce soit de lui qu'il s'agisse ici. C'est vraisemblablement de Djerdji le *déwadar*: car sous l'année 753, Makrizi dit que Djerdji le *déwadar* fut revêtu d'une pelisse et nommé chambellan (n.° 672, pag. 1237); et peu après il raconte (pag. 1238) que Djerdji le chambellan eut ordre de prendre connoissance des plaintes des marchands étrangers contre les négocians du Caire. Je vais transcrire

وفيه رسم للامير جرجى الحاجب ان يتحدّث فى امر ارباب الديون
ويفصلهم من غرمائهم باحكام السياسة ولم يكن عادة الحجّاب فيما
تقدّم ان يحكموا فى الامور الشرعية فاستمرّ ذلك فيما بعد وكان سبب
ذلك وقوف تجّار العجم بدار العدل وذكروا انهم لم يخرجوا من
بلادهم الا لما نزل بهم من جور التتار وانهم باعوا بضائعهم من تجّار
القاهرة فاكلوها عليهم وارادوا اثبات اعسارهم على القاضى الحنفى وهم
فى محنة وقد فلس بعضهم فرسم لجرجى باخراج غرماء التجّار من السجن
وخلاص ما فى قبلهم وانكر على القاضى الحنفى ما محله ومنع من التحدّث
فى امر التجّار والمديونين فاخرج جرجى التجّار من السجن فاحضر لهم
اعوان الوالى وضربهم وخلص منهم المال شيئا بعد شىء ومن حينئذ
صارت الحجّاب بالقاهرة وبلاد الشام تتصدّى للحكم بين الناس فيما
كان من شان القضاة الحكم به

Il seroit superflu de traduire ce passage, qui n'est presque qu'une répétition de ce qu'on lit dans notre texte.

Je trouve, sous l'année 772 (n.° 673, fol. 72 *recto*), la mort de deux émirs du nom de *Djerdji*, dont l'un, surnommé *Balési* البالسى, est étranger à celui dont nous parlons; mais l'autre, nommé simplement *l'émir Djerdji, gouverneur d'Alep*, pourroit bien être le nôtre: cependant il n'étoit pas gouverneur d'Alep à cette époque, car Aschaktémar اشقتمر avoit été nommé à cette place en 771 (*ibid.* fol. 67 *verso*), et l'occupa jusqu'en 775 (*ibid.* fol. 80 *recto*). Djerdji n'est donc nommé ici *gouverneur d'Alep*, que parce qu'apparemment il avoit occupé précédemment ce poste: mais je crains que Makrizi ne se soit mépris en lui donnant ce titre; car ayant examiné scrupuleusement, dans Makrizi lui-même, la suite des gouverneurs d'Alep, depuis l'année 753, époque à laquelle Djerdji exerçoit les fonctions de chambellan au Caire, jusqu'à l'année 772, je n'en trouve qu'un seul qui porte le nom de *Djerdji*, et c'est Djerdji Édrisi, mort à Damas en 769. Ce qu'il y a de singulier, c'est que celui dont nous parlons ici, mourut aussi,

selon Makrizi, à Damas. Au reste, la chose ne mérite pas de plus grandes recherches.

(35) Mélic-alsalèh Salèh, fils de Mohammed, fils de Kélaoun, qu'on nomme aussi *Djélal-eddin*, succéda à Mélic-alnaser Hasan, en 752, et fut déposé en 755. Hasan fut alors rétabli sur le trône. *Voyez* Abou'l-mahasen, *Maured allatafet*, pag. 83; Deguignes, *Hist. des Huns*, tom. V, pag. 229 et suiv.

(36) Makrizi, dans sa *Description historique et topographique de Misr et du Caire*, fait mention de deux édifices nommés *l'hôtel de la justice*. L'un, qu'il appelle *l'ancien hôtel de la justice* دار العدل القديمة, avoit été construit par le sultan Mélic-aldhaher Rocn-eddin Bibars en l'année 661 : c'étoit là qu'il se tenoit, soit pour recevoir les plaintes de ses sujets, soit pour faire la revue des troupes. Cet édifice subsista et conserva sa destination, jusqu'à ce que le sultan Mélic-almansour Kélaoun fit construire le portique dont il va être question. Alors l'hôtel de la justice fut abandonné; et en l'année 722, le sultan Mélic-alnaser Mohammed, fils de Kélaoun, le fit démolir et fit construire à sa place le *tabl-khanèh* طبلخانه ou *dépôt des tambours*. Le second édifice auquel s'applique le nom d'*hôtel de la justice*, est le portique construit d'abord par Kélaoun, puis détruit et rebâti avec plus de magnificence par Mohammed, fils de Kélaoun. Makrizi l'appelle *le portique connu sous le nom d'hôtel de la justice* الايوان المعروف بدار العدل. Le sultan y donnoit audience les lundis et les jeudis, accompagné de tous les grands dignitaires et des kadhis, et y recevoit les plaintes et les demandes en réparation de griefs. Sous les sultans circassiens, dont le premier fut Mélic-aldhaher Barkouk, ces audiences continuèrent à avoir lieu, *mais seulement*, dit Makrizi, *pour la forme, et sans aucune utilité réelle. L'audience duroit peu, et l'on se contentoit d'y lire quelques requêtes* :

الى ان استبدّ بمملكة مصر الملك الظاهر برقوق فالتزم ذلك ايضا
الا انه صار يجلس فيه اذا طلعت الشمس جلوسا يسيرا يقرأ عليه
فيه بعض قصص لا لمعنى سوى اقامة رسوم المملكة فقط .

Plus loin Makrizi dit :

« Depuis l'établissement de la dynastie turque en Egypte et en Syrie, » ce qu'on appeloit précédemment *l'office des réparations de griefs*

» النظر في المظالم, a été connu sous le nom de *jugement administratif* » حكم السياسة. L'exercice en est confié au vice-roi, au grand cham- » bellan, au *préfet de police de la ville* والي البلد, et aux *préfets militaires* » متولي الحرب, dans les provinces. »

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 3, fol. 4 *verso* jusqu'à 7 *recto*, et n.° 180, fol. 146, 147, et 148 *recto*.

(37) Il paroît que ces marchands égyptiens ne déclaroient leur faillite devant le kadhi et ne se laissoient mettre en prison que pour se soustraire aux poursuites de leurs créanciers et à la juridiction des chambellans. Ce fait est analogue à ce que notre auteur a dit précédemment. *Voyez* ci-devant, note (4), pag. 170.

(38) Je crois que ce kadhi est le même dont Soyouti fait mention dans le كتاب المحاضرة في أخبار مصر والقاهرة (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 791, fol. 185 *recto*), au chapitre des jurisconsultes hanéfites, et qu'il nomme *Djémal-eddin Abd-allah*. Il dit qu'il fut kadhi d'Égypte, qu'il professa l'interprétation de l'Alcoran dans la mosquée d'Ahmed, fils de Touloun, et qu'il a composé divers ouvrages. Il étoit né en 717, et mourut au mois de schaban 769. Makrizi, dans le كتاب السلوك لمعرفة دول الملوك (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673, fol. 64 *verso*), indique sa mort au 11 de schaban. Il le nomme le *kadhi des kadhis, hanéfite, Djémal-eddin Abd-allah Mardini Turkémani, fils d'Ala-eddin Ali, fils de Fakhr-eddin Othman, fils d'Ibrahim, fils de Mustafa, fils de Soleïman.*

(39) Je ne puis me dispenser de joindre ici un passage d'Abou'l-mahasen qui se trouve dans la vie du sultan Mélic-aldhaher Bibars, et qui non-seulement se rattache aux objets traités dans cet extrait de Makrizi, mais jette encore du jour sur les attributions de divers offices de la cour des sultans, dont j'ai eu occasion de parler précédemment. Voici ce passage:

« Toute la conduite de Mélic-aldhaher n'avoit pour base que les » usages des rois des Tartares, et les réglemens de Djenghiz-khan, » connus sous les noms de *yasak* et *toura*. Le mot *yasak* veut dire » *disposition*, et *toura* (توره), en langue turque, signifie *manière* » *d'agir*. La forme primitive du mot *yasak* est *si-yasa* : c'est un terme » composé de deux mots dont le premier est persan et le dernier » est turc: car *si* (سه) en persan veut dire *trois*, et *yasa* en » mogol *disposition*. C'est donc comme si l'on disoit, *les trois*

» *dispositions.* Ce qui a donné lieu à cette dénomination, c'est que » Djenghiz-khan, roi des Mogols, avoit partagé ses États entre ses trois » fils, en les divisant en trois portions, et qu'il leur avoit laissé certaines » ordonnances desquelles, jusqu'aujourdhui, les Turcs, nonobstant » leur grand nombre et la différence des religions qu'ils professent, » ne se sont jamais écartés. Les Turcs disoient donc *si-yasa*, c'est- » à-dire, *les trois dispositions faites par Djenghiz-khan.* Nous avons » exposé cela plus en détail dans un autre ouvrage. Ce mot *si-yasa*, » dont les Turcs, comme nous venons de le dire, faisoient usage, » ayant paru d'une prononciation trop difficile au vulgaire, ils l'ont al- » téré, suivant qu'ils ont coutume de faire en pareil cas, et ils en ont » fait *siasa.* Les Turcs, de leur côté, ont retranché la première partie » du mot; ils ont dit pendant long-temps *yasa*, puis *yasak*, comme » on fait encore de nos jours.

» Mélic-aldhaher est le premier sultan qui ait conféré les offices » de sa cour à des émirs et à des militaires: si, avant lui, il en » existoit quelques-uns de cette nature, ils étoient sur un pied tout » différent de la forme actuelle. J'en donnerai quelques exemples » d'après lesquels on pourra juger de tout le surplus. L'office de *dé-* » *wadar* autrefois n'étoit rempli que par un employé civil (à la lettre » *un homme coiffé d'un turban*) qui portoit l'écritoire et en avoit la » garde. L'officier nommé *émir-medjlis* (grand-maître de la maison) » étoit celui qui gardoit la salle où le sultan s'asseyoit et les tapis de » cette salle; et *le hadjeb* (chambellan) répondoit à ce qu'est aujourdhui » le portier, parce qu'il empêchoit les gens d'entrer. Jugez des autres » offices par ceux-là. Mais lors du règne de Mélic-aldhaher, il augmenta » le nombre des émirs et des militaires, et il leur conféra des offices, » tels que ceux de *déwadar* (porte-écritoire), de *khazendar* (trésorier), » d'*émir-akhour* (grand écuyer), *silahkhour* (chef des écuries), *sokat* » (échansons), *djamdarièh* (maîtres de la garderobe), *hoddjab* (cham- » bellans), *roous-alnouab* (capitaines des gardes), *émir-silah* (porte- » épée), *émir-medjlis* (grand-maître de la maison) et *émir-schicar* » (grand veneur). L'*émir-silah* (le سلكدار *sélikiar* des Turcs), au » temps de Melic-aldhaher, avoit l'inspection sur les *silahdars*, et » présentoit au sultan, au jour du combat, les armes et les ins- » trumens de guerre; il faisoit les mêmes fonctions à la fête de » l'immolation des victimes, et dans d'autres occasions semblables: » mais il n'occupoit pas alors le rang qu'il tient aujourd'hui; je veux

» dire qu'il ne prenoit pas séance à la première place à gauche du » sultan : cette place, en ce temps-là, appartenoit à l'*atâbec* ; plus » tard, sous le règne de Mélic-alnaser Mohammed, fils de Kélaoun, » elle appartenoit au capitaine des gardes, du corps des émirs, comme » on le verra en son lieu. On en trouvera la confirmation au com- » mencement de la vie du sultan Mélic-aldhaher Barkouk : car ce » fut Barkouk qui fit passer l'émir Altanboga Coucaï, qui étoit *émir-* » *silah*, au rang de grand chambellan (*hadjeb-alhoddjab*). Les attri- » butions de l'*émir-medjlis*, du temps de Mélic-aldhaher Bibars, étoient » d'avoir l'inspection sur les médecins, les oculistes et les chirurgiens » renoueurs : c'étoit un office important et supérieur à celui de l'*émir-* » *silah*. L'office de *déwadar* étoit un office très-inférieur ; dans l'ori- » gine il n'étoit point exercé par un militaire : c'étoit un des emplois » des hommes d'affaires. C'est le sultan Mélic-aldhaher Bibars qui » l'a élevé au rang qu'il occupe aujourd'hui ; mais de son temps il » étoit rempli par un émir dixenier. Le mot *déwadar* signifie en per- » san *tenant l'écritoire* ; car *dar* en persan veut dire *tenant*, et ce n'est » point, comme l'entend le vulgaire en Égypte, le mot arabe *dar*, mot qui » veut dire un *hôtel* où l'on habite. C'est par suite de cette méprise » qu'ils appellent *Zimam aladour* (à la lettre, *la bride des hôtels*, » c'est-à-dire le surintendant des maisons royales) celui qu'on devroit » nommer *zimamdar*. Ce sont les rois Seldjoukides qui ont les premiers » établi cet office (c'est-à-dire, je pense, l'office de *déwadar*). Quant » au *djamdar*, son nom vient du mot *djamèh* (جامه), qui en per- » san veut dire les *hardes*, et de *dar* que nous venons d'expliquer : » c'est donc comme si l'on disoit *celui qui tient le porte-manteau où* » *sont les hardes*. Il faut appliquer ce que nous disons ici à tous les » titres d'offices dans lesquels entre le mot *dar*. Le *ras-noubèh* (capi- » taine des gardes) est un office très-important chez les Tartares ; ils » nomment celui qui l'exerce *yésaoul*, en appuyant fortement sur l'*s* : » c'est Mélic-aldhaher qui a introduit le premier cet office en Égypte. » L'office d'*émir-akhour* est encore un office très-considérable, et les » Mogols donnent à cet officier le nom d'*aktaschi*. » (Suivant une note qu'on lit en marge du manuscrit n.° 661, il faut écrire *akhtadji* اختاجى, et non *aktaschi* اق طشى. Les Turcs écrivent اقطجى. Il paroît que اقطه est une corruption du persan آخته.) « *Emir-akhour* est » une expression composée, moitié arabe, moitié persane : tout le

» monde connoît le mot *émir*, et *akhour* en persan veut dire la *crèche* » ou *mangeoire.* » (Le mot arabe معلود doit s'écrire معلوف, mais il est écrit معلود dans le dictionnaire espagnol-arabe de Cañes, au mot *Pesebra*, et je l'ai trouvé ainsi dans quelques traductions des Évangiles.) « C'est donc comme si l'on disoit *l'émir de la crèche* dans la» quelle mangent les chevaux. Il en est de même de l'office du *sila*» *khour* et de quelques autres : c'est Mélic-aldhaher qui a institué » ces deux offices (les deux offices d'*émir-akhour* et de *silakhour*). » L'office de *hadjeb* (chambellan) est aussi, à la cour des Turcs, une » grande charge ; elle n'a rien de commun avec les fonctions que rem» plissoient les chambellans des khalifes, qui empêchoient les gens » d'entrer dans l'appartement où étoit le khalife, mais qui n'exerçoient » aucune autorité sur les hommes, et n'avoient point le droit de com» mander ou de défendre. Cette charge est encore une création de » Mélic-aldhaher Bibars ; mais elle est devenue bien plus importante » sous le règne de Mélic-alnaser Mohammed, fils de Kélaoun, en » sorte qu'elle alloit de pair avec celle de vice-roi (*naïb*). Les charges » autres que celles-là, ont été établies par Mohammed, fils de Kélaoun ; » comme on le verra dans les trois articles que nous consacrerons à » sa vie dans le cours de cet ouvrage. Son père Kélaoun avant lui » avoit aussi créé quelques nouveaux offices. C'est ce qu'on verra » pareillement dans sa vie, suivant la loi que nous nous sommes im» posée dans cet ouvrage, de faire honneur à chaque prince des choses » dont il a été l'auteur. Ce fut encore Mélic-aldhaher qui établit des » relais de poste dans tous ses États ; en sorte que, malgré leur étendue, » il recevoit en peu de temps les nouvelles de ce qui arrivoit dans » toutes les provinces de l'empire. »

قلت كان الملك الظاهر رسمه انما يسير على قاعدة ملوك التتار وغالب احكام جنكز خان من امر اليسق والتورا واليسق هو الترتيب والتورا المذهب باللغة التركية واصل لفظة اليسق سى يسا وهى لفظة مركبة من كلمتين صدر الكلمة سى بالعجمى وعجزها يسا بالتركى لان سى بالعجمى ثلاثة ويسا بالمغلى الترتيب فكانه قال الترانيب الثلاثة وسبب هذه الكلمة ان جنكز خان ملك المغل كان قسم

ممالكه فى اولاده الثلثة وجعلها ثلثة اقسام واوصاهم بوصايا لم يخرجوا عنها الترك الى يومنا هذا مع كثرتهم واختلاف اديانهم فصاروا الترك يقولون سى يسا يعنى التراتيب الثلثة التى رتّبها جنكز خان وقد اوضحنا هذا فى غير هذا الكتاب باوسع من هذا. انتهى، فصارت الترك يقولون سى يسا فتقل ذلك على العامّة فحرّفوها على عادة تحاريفهم وقالوا سياسه ثم ان الترك ايضا حذفوا صدر الكلمة فقالوا يسا مدّة طويلة ثم قالوا يسق واستمرّ ذلك الى يومنا هذا، قلت والملك الظاهر هذا هو الذى ابتدأ فى دولته بارباب الوظائف من الامرآء والاجناد وان كان بعضها قبله فلم تكن على هذه الصيغة ابدا وامثّل لذلك مثلا فيقاس عليه وهو ان الدوادار كان قديما لا يباشره الا متعمّم يحمل الدواة ويحفظها وامير مجلس هو الذى كان يحرس مجلس قعود السلطان وفرشه والحاجب هو البوّاب الآن لكونه يحجب الناس عن الدخول وقس على هذا فجآء الملك الظاهر جدّد جماعة كبيرة من الامرآء والجند ورتّبهم فى وظائف كالدوادار والخازندار واميراخور والسلاخور والسقاة والجمدارية والحجّاب وروس النوب وامير سلاح وامير مجلس وامير شكار، فاما موضوع امير سلاح فى ايّام الملك الظاهر فهو الذى كان يتحدّث على السلاح دارية ويناول السلطان آلة الحرب والسلاح فى يوم القتال وغيره مثل يوم الاضحى وما اشبهه ولم يكن اذذاك فى هذه الرتبة اعنى الجلوس رأس ميسرة السلطان وانما هذا الجلوس كان اذذاك مختصّا باطابك ثم بعده فى الدولة الناصرية محمد بن قلاون برأس نوبة الامرآء كما سيأتى فى محلّه وتأييد

ذلك ياتى فى اوّل ترجمة الملك الظاهر برقوق فان برقوق نقل امير
سلاح الطنبغا الجوكاى الى جوبية الحجّاب، وامير مجلس كان
موضوعها فى الدولة الظاهرية بيبرس يتحدّث على الاطبّاء
والكحّالين والمجبّرين وكانت وظيفة جليلة اكثر قدرا من امير سلاح،
واما الدوادارية فكانت وظيفة سافلة كان الذى يليها اوّلا غير
جندى وكانت نوعا من انواع المباشرة فجعلها الملك الظاهر بيبرس على
هذه الهيئة غير انه كان الذى يليها امير عشرة ومعنى دوادار باللغة
العجمية ماسك الدواة فان لفظة دار بالعجمى ماسك لا ما يفهمه
عوامّ المصريين ان دار هى الدار التى يسكن فيها كما يقولون فى
حقّ الزمام زمام الآدر وصوابه زمام دار واوّل من احدث هذه
الوظيفة ملوك السلجوقية، والجمدار الجمى هى البقجة باللغة العجمية
ودار تقدّم الكلام عليه فكانّه قال ماسك البقجة الذى
للقماش وقس على هذا فى كل لفظ يكون فيه دار من الوظائف،
واما رأس نوبة فهى عظيمة عند التتار ويسمّون الذى يليها
يَسُوول بتخيم السين والملك الظاهر اوّل من احدثها فى
مملكة مصر، والاميراخور ايضا وظيفة عظيمة والمغل تسمّى
الذى يليها اق طشى واميراخور لفظ مركّب من
فارسى وعربى فامير معروف واخور هو اسم المذود بالعجمى فكانه
يقول امير المذود الذى ياكل فيه الفرس وكذلك
السلاخورى وغيره ومن احدثهما الملك الظاهر ايضا، واما الجوبية
فوظيفة جليلة فى الدولة التركية وليس هى الوظيفة التى
كان يليها حجبة الخلفاء فاولئك كانوا حجبة يحجبون الناس

عن الدخول على الخليفة ليس من شانهم الحكم بين الناس والامر
والنهى وهى مما جدّده الملك الظاهر بيبرس لكنها عظمت في
دولة الملك الناصر محمد بن قلاوون حتى عادلت النيابة ، وامّا
ما عدا ذلك من الوظآئف فاحدثهم الملك الناصر محمد بن
قلاون-كما سياتى بيانه فى تراجمه الثلثة من هذا الكتاب بعد ان
جدّد والده قلاوون وظآئف اخر كما سياتى ذكره ايضا فى ترجمته
على ما شرطناه فى هذا الكتاب من ان كل من احدث شيأ عزيناه
له وممّا احدثه الملك الظاهر ايضا البريد فى سآئر ممالكه بحيث انه
كان يصل اليه اخبار اطراف بلاده على اتّساع مملكته فى اقرب وقت

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 661, cahier 21.e, fol. 8 *verso* et 9 *recto*; et n.° 670, fol. 180 et 181.

Dans ce passage il faut écrire سه يسا et سه au lieu de سى et سى يسا, et جامه au lieu de جمى. On comprend alors ce que l'auteur veut dire, quand il raconte que la prononciation de *sih-yasa* paroissant trop difficile, on l'a adoucie en écrivant et prononçant *siasa* : c'est-à-dire qu'on a supprimé la lettre aspirée qui termine le mot persan سه *trois*. Le mot سى *si* en persan veut dire *trente*.

Il n'est pas inutile d'observer que dans ce passage, Abou'lmahasen semble confondre les idiomes turc et mogol.

Suivant le même écrivain, la place de كاتب السرّ ou *secrétaire d'état* a été créée par Mélic-almansour Kélaoun (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 663, fol. 14 *recto* et suiv.); et son fils, le sultan Mélic-alnaser Mohammed, établit un bureau particulier pour ses écuries et ses haras; il aimoit passionément les chevaux, la chasse, les chiens de chasse, les faucons et autres oiseaux de proie, et il avoit une multitude de gens employés à leur service (*ibid.* fol. 103 et 104). Je ne trouve point qu'il ait institué d'autres offices; et c'est sans doute de ceux-ci qu'Abou'l-mahasen a promis, dans le passage qu'on vient de lire, de faire mention dans la vie de ce sultan.

N.° XVI.

EXTRAIT DES LIVRES DES DRUZES, *qui sont les disciples de* HAMZA, *fils d'*ALI. (1) *Pag. 67.*

I.

COPIE de la Charte qui se trouva suspendue dans les mosquées, lors de la disparition de notre seigneur l'imam Hakem.

AU NOM DE DIEU clément et miséricordieux. Les récompenses futures sont destinées à quiconque se réveille de l'assoupissement des imprudens, et se retire de la folie des insensés; à ceux dont la foi est fermé et sincère, qui se hâtent de revenir vers le Dieu très-haut, et vers celui qui est son lieutenant et son témoin à l'égard des humains; son vicaire sur la terre, et à qui il a confié le soin de ses créatures; vers l'émir des croyans. Elles sont destinées à quiconque s'empresse de participer au bonheur, avec les hommes purs et craignant Dieu; qui ne refuse point de croire au jour du jugement, mais qui, au contraire, y croit (2) dans le secret de son cœur, d'une foi sincère et sans hésiter; qui reconnoît que cette heure viendra tout d'un coup, et que Dieu ne privera point ceux qui auront fait le bien, de la récompense qu'ils auront méritée. L'inimitié n'est que pour les impies, les rebelles, les démons, les pécheurs, les apostats, tous les vils désobéissans (3), déserteurs, pervers, malfaisans, audacieux (4); pour tous ceux qui s'opposent à la vérité, et pour les hypocrites et ceux qui nient le jour du jugement, *gens contre lesquels la colère de Dieu est allumée, et qui sont dans une voie d'erreur* (5). *Pag. 68.*

Louanges à Dieu! louanges de reconnoissance, d'actions

de grâces! louanges dont la durée soit égale à celle de l'éternité! Que Dieu soit propice au prince des apôtres, à Mahomet, qui a été envoyé avec le livre de la vérité à toutes les créatures, pour leur annoncer les promesses et les menaces par le ministère des imams (6) sortis de sa race, directeurs (des hommes) et descendans du Mahdi (7); vénérables surveillans, témoins qui déposent contre les hommes (8), et qui sont chargés de leur expliquer les vérités sur lesquelles leurs opinions étoient partagées, et de les conduire à la grande nouvelle (9), à la voie droite et parfaite: que la paix de Dieu, sublime, élevée, demeure sur eux jusqu'au jour du jugement!

O hommes, les menaces, les exhortations, les promesses qui vous ont été faites jusqu'à présent par votre chef souverain, l'imam de votre siècle, le successeur de vos prophètes, le témoin de votre Créateur, et son vicaire, qui rendra témoignage contre vous des crimes qui causent votre perte, enfin tous les avis (10) et tous les avertissemens qui vous ont été prodigués, sont plus que suffisans pour ceux qui ont écouté avec soumission et docilité, qui sont entrés dans la droite voie, qui ont combattu contre la concupiscence pour le salut de leurs ames, et qui ont préféré la vie future au monde présent. Mais malgré tout cela, vous ne faites que nager dans le torrent de l'ignorance, et vous enfoncer dans le désert de l'erreur; vous vous amusez sans cesse, jusqu'à ce que vous soyez surpris par ce jour dont on vous a menacés. *Certes, vous connoîtrez un jour; oui, certes, vous connoîtrez un jour! Ah! si vous saviez d'une science certaine* (11)!

Vous savez tous que tout ce que Dieu a donné de bienfaits extérieurs et intérieurs à son lieutenant, à son vicaire sur la terre (que la paix de Dieu repose sur lui!), au prince des croyans, l'imam de votre siècle vous l'a prodigué à tous,

aux nobles comme à ceux d'une condition inférieure, aux gens distingués comme au commun d'entre vous: biens extérieurs et intérieurs; il vous les a distribués aussi abondamment qu'il lui a été possible, par sa bonté et sa générosité, suivant qu'il l'a jugé à propos (que la paix de Dieu repose sur lui!); et il ne vous a pas épargné les bienfaits les plus précieux. Outre cela, sa bonté vous a encore laissés jouir de tous les droits que Dieu lui avoit accordés par son livre divin, sur vous et sur toutes vos possessions; il n'a partagé avec vous aucun des biens de ce monde, parce qu'il n'en avoit pas besoin et qu'il n'en faisoit aucun cas; et cela, malgré son souverain pouvoir et sa puissance, pour des raisons qu'il avoit prévues dans sa sagesse, et que lui seul (sur qui soit la paix de Dieu!) connoissoit parfaitement.

Vous vous êtes donc trouvés, par sa libéralité et par la multitude de ses bienfaits, comblés d'une telle abondance de biens, qu'aucun de ceux qui vous ont précédés (12) n'ont jamais rien obtenu de pareil, et qu'aucun des peuples qui ont été avant vous dans les siècles passés, ni les compagnons de la fuite de Mahomet, ni ceux qui lui ont accordé l'hospitalité dans Médine, n'ont jamais atteint à un plus haut degré de prospérité (13).

Ce n'est point à cause de votre mérite ni des bonnes œuvres que vous eussiez faites, hommes ou femmes, que le lieutenant de Dieu vous a accordé ces bienfaits; mais par sa bonté pour vous, par un effet de sa bienveillance, de sa tendresse, de sa miséricorde, *et pour vous éprouver, afin de connoître qui sont ceux d'entre vous qui font de bonnes œuvres* (14), et de vous faire comprendre combien il vous a favorisés, en son siècle, de ses grâces, de ses dons précieux, de ses faveurs distinguées, de ses bienfaits et de ses libéralités, au-delà de ceux qui vous ont précédés.

Rendez donc à Dieu et à son lieutenant de grandes actions de grâces des dons que sa bonté vous a prodigués. Peut-être serez-vous reconnoissans, et ferez-vous des œuvres qui lui soient agréables, et qui surpassent autant celles des peuples qui vous ont précédés, que les bienfaits que le lieutenant de Dieu a versés sur vous, en son temps, surpassent ceux que ces peuples ont reçus. Quant aux biens extérieurs et précieux que vous avez reçus de lui, ce sont *des talens amoncelés d'or et d'argent, des chevaux du plus grand prix, toutes sortes de bestiaux* (15), et une multitude d'autres dons, comme pensions (16), fiefs, champs, une infinité d'autres biens temporels (17) de toute espèce: outre cela, il vous a élevés tous, en général et en particulier, aux honneurs et aux rangs les plus sublimes, afin que vous marchassiez dans les voies des gens sensés; il vous a honorés de la qualité d'émirs et décorés des titres les plus éminens (18); il a étendu votre pouvoir sur la terre, au levant et au couchant, dans les plaines et sur les montagnes, sur les mers comme sur la terre; vous en êtes devenus les rois et les sultans; vous en avez reçu les tributs: par le secours du lieutenant de Dieu, vous avez été mis en pleine liberté (19); tous les partis ennemis et toutes les factions sont venus se soumettre à vous. *Si vous* Pag. 71. *voulez compter tous les dons de Dieu, vous verrez qu'ils sont innombrables* (20). Par la bonté de l'émir des Croyans (sur qui soit la paix de Dieu!), vous avez vécu dans l'abondance et les délices sans aucun travail, et vous avez, pour l'avenir, l'espérance d'un sort encore plus heureux.

Quant aux dons intérieurs que vous avez reçus de lui, de ce nombre est la société que vous avez à l'extérieur paru avoir avec lui, société qui fait votre gloire en ce monde, et l'espérance de votre salut, et de votre bonheur pour l'éternité (21). *Vous prétendez que Dieu et son lieutenant vous tiennent compte de*

votre foi, comme d'une grâce que vous leur avez faite ; c'est bien plutôt à vous à tenir compte à Dieu de la grâce qu'il vous a faite en vous conduisant à la foi (22). Tandis que vous donnez extérieurement les témoignages de l'obéissance, vous êtes intérieurement coupables de révolte ; *et si vous fussiez demeurés dans le chemin du milieu, certes vous auriez été abreuvés d'une eau abondante* (23).

Un autre de ses bienfaits intérieurs est d'avoir fait revivre les lois de *l'islamisme* et de la *foi*, qui sont, aux yeux de Dieu, la véritable religion (24) : c'est par-là que vous avez été élevés, de son temps, en honneur et en pureté au-dessus de toutes les autres sectes : il vous a distingués des adorateurs des idoles (25) ; il les a séparés d'avec vous en les livrant au mépris (26) et frustrant leurs desirs ; il a renversé leurs églises et les écoles de leurs religions, quoiqu'elles subsistassent depuis une longue suite de siècles : les partisans de ces sectes tolérées parmi les Musulmans vous ont été assujetis de gré ou de force, ils sont entrés en foule dans la religion de Dieu. Votre prince a bâti les grandes mosquées et les a réparées ; il a rétabli et orné les oratoires ; il a fait faire la prière aux heures qui lui sont consacrées ; il a fait exécuter le précepte de la dîme, suivant les lois et les règles prescrites, ainsi que ceux du pélerinage et de la guerre contre les infidèles ; il a réparé la sainte maison de Dieu ; il a relevé les colonnes de l'islamisme ; il a ouvert tous ses trésors et n'a rien épargné pour l'avantage de la religion ; il a fait escorter les pélerins par ses troupes ; il a fait creuser des puits ; il a rendu les chemins sûrs, ainsi que les lieux des environs ; il a fondé des provisions d'eau pour les caravanes ; il a répandu ses aumônes sur tous sans distinction ; il a remédié à tous les abus, et renoncé à toutes les vexations (27) ; il vous a tous déchargés, grands et petits, de tous les droits que Dieu lui avoit accordés sur vous et qu'il pouvoit exiger ;

il a partagé la terre à tous par portions égales, et a voulu qu'elle passât successivement entre les hommes pendant la suite des temps et des âges; enfin il vous a ouvert les portes de sa prédication, et il vous a assistés par la sagesse (28) que Dieu lui a donnée, pour vous conduire à sa miséricorde, et vous exciter ainsi à être obéissans à Dieu, à son apôtre et à tous ses lieutenans (que la paix repose sur eux!), afin que vous parvinssiez à être comptés au nombre des gens de bien.

Mais vous avez haï la science et la sagesse; vous avez méconnu ses grâces et ses bienfaits; vous avez jeté tout cela derrière votre dos; vous avez préféré les biens de ce monde, comme avoient fait, avant vous, les enfans d'Israël, au temps de Moïse (sur qui soit la paix!). Le lieutenant de Dieu n'a pas voulu vous contraindre malgré vous; il a fermé la porte de sa prédication (29); il vous a manifesté la sagesse; il a ouvert hors de son palais une école de science (30) où se trouvoient toutes les connoissances et les études relatives à la religion, la jurisprudence de l'Alcoran par rapport aux choses permises ou défendues, les décisions et les jugemens renfermés dans les livres des anciens, dans les livres d'Abraham et de Moïse (que les faveurs de Dieu reposent sur
Pag. 73. eux tous!). Il vous a donné du papier, des pensions, de l'encre et des plumes, afin que vous parvinssiez à acquérir ce qui pouvoit vous rendre heureux (31), vous ouvrir les yeux et vous délivrer de votre sottise. Auparavant, vous recherchiez une partie de ces choses; mais alors vous les avez méprisées et dédaignées; vous vous en êtes détournés comme des voyageurs qui s'égarent: cela n'a fait que vous exciter à les fuir encore davantage: votre concupiscence vous a entraînés dans des précipices funestes, et l'on vous a accordé la liberté de vous livrer à vos penchans criminels (32); vous

avez rejeté la science avec mépris; vous avez fait montre de votre sottise: vos crimes et vos impudences se sont tellement multipliés sur la terre, que peu s'en est fallu qu'elle ne criât vers Dieu contre vous, à cause de la multitude des injustices et des crimes que vous commettiez sur elle. Mais le lieutenant de Dieu (sur qui soit la paix du Seigneur!) a bien voulu encore intercéder pour vous auprès d'elle, dans l'espérance que les principaux d'entre vous sortiroient de leur sommeil, ou que la multitude d'entre vous reviendroit de son ivresse. Néanmoins, vous n'avez fait qu'augmenter vos crimes, votre désobéissance et votre révolte; *vous vous êtes, à l'envi, excités à l'impiété et à la désobéissance aux ordres de l'envoyé de Dieu* (33).

L'ennemi de Dieu et l'ennemi de l'émir des Croyans n'a pas cependant osé commettre le mal; craignant la vengeance du lieutenant de Dieu, il s'est tenu pour content de vivre en paix avec lui: car il n'y a point d'ennemi qui ose attaquer l'émir des Croyans (sur qui soit la paix de Dieu!), ni d'adversaire qui ose lui tenir tête; tous, au contraire, le craignent et le redoutent: vous êtes tous, grands et petits, en sa puissance; son empire vous embrasse tous; vous êtes tous compris sous son autorité et obligés à lui obéir.

Néanmoins, avec toute cette multitude de crimes dont je viens de faire l'énumération, vous vous observez mutuellement; vous vous faites la guerre et vous vous attaquez réciproquement (34); vous combattez les uns contre les autres comme les Grecs et les Khozars (35), vous élevant ainsi audacieusement contre Dieu, sans crainte et sans respect pour lui. Ni la religion de Dieu, ni le respect pour votre émir, ni la foi, ne vous empêchent de verser le sang et de déshonorer les femmes; car la sottise a pris tout empire sur vous. *Vous ne devez donc plus attendre de Dieu qu'il ait aucun égard pour vous* (36); vous ne devez plus dire que vous ne reconnoissez que le seul imam.

de votre siècle ; que la foi et l'islamisme vous embrassent tous et vous réunissent dans l'obéissance à Dieu, à son apôtre et à son lieutenant, l'émir des Croyans (que la paix de Dieu soit sur lui !). *Nous sommes tous à Dieu, et nous retournerons à lui* (37). Quel malheur plus grand que celui qui vous arrive ! quel plus grand sujet de joie pour la malignité de votre ennemi (hélas, malheur à vous !), qu'un tel événement ! Vous êtes frappés, ô hommes, en vous-mêmes et dans votre religion ; et le lieutenant de Dieu, l'émir des Croyans (sur qui soit la paix de Dieu !), est frappé en vous : mais *il n'y a de puissance et de force qu'en Dieu, qui est grand et élevé. Imprudens ! croyez-vous donc être à l'abri des mêmes maux qui sont tombés sur ceux qui vous ont précédés, sur les habitans d'Aleïka et sur le peuple du Tobba* (38) ! N'avez-vous point entendu les paroles du Dieu très-haut, lorsqu'il a dit: *Ne vois-tu pas de quelle manière ton Seigneur a traité Ad, les habitans d'Irem, célèbre par ses bâtimens élevés, ces hommes qui commettoient l'impiété sur la terre et y multiplioient les crimes ! Ton Seigneur a déployé sur eux le fouet des châtimens ; car il observe et voit tout ce qui se passe* (39). Il a dit encore, ce Dieu très-haut: *N'avons-nous point fait périr les premiers peuples ! ne leur avons-nous pas assimilé, par un semblable châtiment, les peuples postérieurs ! C'est ainsi que nous agissons avec les impies* (40). On trouve dans le livre sacré de Dieu un grand nombre d'exemples semblables, des malheurs arrivés aux hommes rebelles, désobéissans, hypocrites, et qui commettoient des brigandages sur la terre.

Dieu a été irrité ; et son lieutenant l'émir des Croyans (sur qui soit la paix de Dieu !) est entré en colère à cause de l'excès des crimes de tous les hommes sans exception : c'est pour cela qu'il est sorti du milieu de vous ; car le Dieu de gloire et de majesté a dit : *Dieu ne les punissoit point, tandis*

lieutenant de Dieu est donc une marque de celle du Dieu très-haut et béni.

Ce sont autant de signes de la colère de l'imam, de ce qu'il a fermé les portes de sa prédication ; de ce qu'il a supprimé les conférences de la sagesse (42); de ce qu'il a fait transporter hors de son palais tous les bureaux de ses officiers et de ses serviteurs ; de ce qu'il a empêché tout le peuple de le saluer en lui souhaitant la paix (or, c'étoit de lui que sortoit la paix (43) pour se reposer sur eux.); de ce qu'il les a empêchés de s'asseoir sur les bancs qui étoient à l'entour de son palais inviolable; de ce qu'il s'est abstenu de faire la prière avec eux aux jours de fête et dans le mois de ramadhan; de ce qu'il a défendu aux mouëddhins de lui souhaiter le salut, et de faire mention de lui en annonçant les heures de la prière; de ce qu'il a empêché tous les hommes de l'appeler *moulana* [c'est-à-dire, notre maître], et de baiser la terre devant lui (44), quoiqu'il eût droit d'exiger ces marques de respect de tous ses sujets; de ce qu'il a défendu à tous de mettre pied à terre et de descendre de leurs montures en sa présence; comme aussi de ce qu'il a porté des habits de laine, tantôt d'une couleur, tantôt d'une autre; de ce qu'il a pris un âne pour monture; de ce qu'il a défendu à ses officiers et à ses serviteurs de l'accompagner suivant la coutume, et de lui faire cortége sur leurs montures; de ce qu'il s'est abstenu d'exercer les lois pénales (45) sur les hommes de son siècle; et une infinité d'autres choses que les hommes ne connoissent point. *Ils sont comme enfoncés dans un abîme d'eaux, et ne font aucune attention à tout cela; Satan les a subjugués, et leur a fait perdre le souvenir de Dieu: ils sont la troupe de Satan; et les compagnons de Satan ne sont-ils pas des malheureux sans espoir* (46)!

Le lieutenant de Dieu, l'émir des Croyans (sur qui soit la paix de Dieu!), a laissé tous les mortels abandonnés à eux-

mêmes, s'enfonçant et se jouant dans le désert [de l'égarement], et dans l'aveuglement qu'ils ont préféré à la droite voie, comme Moïse l'a fait à l'égard de son peuple; en sorte que la ruine est près de tomber sur eux sans qu'ils le sachent. Il est sorti du milieu d'eux, et ils ne savent que penser à son sujet; ils en ont différentes opinions, et flottent dans l'incertitude; mais ils n'obéissent point à la vérité, et ne reviennent point au lieutenant de Dieu (47). Dieu a dit: *S'ils consultoient, sur cela, Dieu, son apôtre et leurs chefs, ils en seroient instruits par ceux auxquels ils se seroient adressés pour éclaircir leurs doutes* (48).

O hommes, la parole de Dieu est un prédicateur éloquent et clair, envoyé de sa part; il vous a remontré, par cet avertissement, la nécessité indispensable où vous êtes (49) de réclamer le pardon de Dieu et l'indulgence de son lieutenant l'émir des Croyans; la paix de Dieu repose sur lui avec bien plus d'abondance que sur vous (50). L'oubli conduit à l'assoupissement, l'assoupissement à la rebellion, la rebellion à une perte sans ressource.

Le Dieu béni et très-haut a dit: *Si, après s'être fait tort à eux-mêmes par leurs péchés, ils viennent et demandent pardon à Dieu, et que son apôtre sollicite pour eux, ils trouveront en lui un Dieu indulgent et miséricordieux* (51). Ce Dieu a dit aussi: *Ceux-là seulement seront sauvés qui feront pénitence, qui croiront et feront de bonnes œuvres; car Dieu aime ceux qui font pénitence, et il aime ceux qui se purifient* (52). Le Dieu béni et très-haut a dit encore: *Si mes serviteurs vous interrogent à mon sujet, [dites-leur que] je suis proche, et que j'exauce les prières de ceux qui m'invoquent* (53). Vîte donc! vîte donc! ô hommes: si vous vous tenez dans ces lieux déserts et incultes (54), vos yeux seront fixés sur le commencement de cette route dans laquelle a marché l'émir des Croyans au moment où il s'est caché: rassemblez-vous-y donc avec vos enfans; purifiez vos cœurs;

rendez vos intentions droites devant Dieu, le maître de l'univers; convertissez-vous à lui par une sincère conversion; employez auprès de lui la médiation la plus puissante, pour qu'il vous pardonne, qu'il use d'indulgence envers vous, qu'il vous fasse miséricorde en vous accordant le retour de son lieutenant, et que son cœur se laisse toucher de compassion pour vous; car son lieutenant est une miséricorde pour vous et pour toutes ses créatures, comme le Dieu béni et très-haut l'a dit lui-même à son apôtre: *Nous ne vous avons envoyé que pour être une miséricorde* (55) *pour les humains*. Mais prenez bien garde qu'aucun de vous n'aille chercher les traces de l'émir des Croyans (sur qui soit la paix de Dieu!), ou s'informer de ce qu'il est devenu. Ne cessez de réitérer vos prières, tous ensemble, à l'entrée du chemin [en disant]: *Voilà notre demeure* (56). Et lorsque le moment de la miséricorde sera venu pour vous, le lieutenant de Dieu paroîtra à votre tête, de son choix et par une volonté libre, satisfait de votre conduite, et il se montrera au milieu de vous. Soyez donc assidument appliqués à ces exercices le jour et la nuit, avant que le dernier jour survienne, que l'instant du jugement arrive, que la porte de la miséricorde se ferme, et que la vengeance tombe sur les hommes rebelles et désobéissans. *Celui-là est suffisamment excusé qui a averti d'avance* (57); il n'a rien à se reprocher vis-à-vis de vous, il vous a avertis du danger. Ces paroles s'adressent aux hommes sensés d'entre vous; c'est à eux que ces avis sont spécialement donnés: la volonté (58) appartient à Dieu, et c'est lui qui donne le succès. Salut à quiconque suit le droit chemin, craint les suites funestes de l'impiété, et croit aux paroles excellentes de son Seigneur!

Pag.

Le serviteur de l'empire de l'émir des Croyans (sur qui soit la paix de Dieu!) a écrit ceci, au mois de dhou'lkada de l'année 412.

Que Dieu soit propice à Mahomet, le prince des envoyés, le sceau des prophètes! qu'il accorde le salut à sa sainte race! Dieu nous suffit, et il est un bon protecteur.

On veillera à la sûreté de ceux d'entre les hommes pieux qui agiront conformément à cet avertissement, (59), et l'on n'empêchera personne de le copier et de le lire: que Dieu le fasse profiter et le rende utile à ceux à qui il fera la grâce d'observer ce qui y est contenu, et d'être obéissans à Dieu et à son lieutenant l'émir des Croyans, sur qui soit la paix de Dieu!

Anathème, anathème à quiconque ne le copiera point, et n'en fera point lecture aux pénitens dans une djami basse (60)! Anathème, anathème à quiconque pourra le copier, et dédaignera de le faire! Louange soit à Dieu seul!

2.

Ordonnance portant prohibition du vin.

AU NOM DU DIEU clément et miséricordieux. Louange à Dieu qui a honoré et fortifié l'islamisme en lui donnant pour soutiens les hommes religieux qu'il a choisis pour ses lieutenans, et qui a établi par une grâce spéciale, en faveur de ses lois et pour leur maintien, ceux des imams de sa religion et des ministres bénis investis de sa confiance, auxquels il en a remis le dépôt (61)!

Que Dieu soit propice à notre aïeul Mahomet, le sceau des prophètes et le prince des envoyés! que Dieu lui accorde ses faveurs, ainsi qu'à toute sa sainte lignée!

Dieu ayant donné et confié à l'émir des Croyans le gouvernement des affaires de l'empire et de la religion, et lui ayant accordé (62), pour les unes et les autres, une pleine et entière autorité, toutes ses vues, tous ses projets, toute son attention

sont employés à les protéger, à les défendre de tout ce qui pourroit y causer quelques dommages, à favoriser ce qui peut en relever les préceptes et les lois, à concourir avec ardeur à tout ce qui peut en affermir les fondemens, à protéger tout ce qui tend à en conserver l'ordre, et à les purger de tout ce qui s'y est introduit d'abus capables d'en altérer la beauté et la perfection; et le Dieu très-haut et très-glorieux accorde son assistance à l'émir des Croyans pour tout ce qui est conforme au bon plaisir de sa divinité, et lui facilite, par sa grâce et par sa puissance, le succès de tous les projets qui peuvent lui mériter ses faveurs, et le rendre agréable à sa divine majesté.

La meilleure chose qui puisse être faite pour l'islamisme et les Musulmans, et celle qui peut, plus que toute autre, contribuer à la conservation et au maintien des préceptes fondamentaux de la religion, c'est une défense générale à toutes personnes sans exception, de boire du vin, et d'approuver et autoriser les choses défendues, comme est l'usage des liqueurs enivrantes, qui sont la réunion de toutes sortes de maux, et qui conduisent aux actions les plus détestables.

L'émir des Croyans a donc ordonné, attendant de Dieu le succès, de dresser, à l'effet qu'il soit lu à tous sans distinction, aux hommes qui approchent de lui comme au peuple, le présent commandement, portant défense de faire usage d'aucune liqueur capable d'enivrer, de quelque espèce que ce soit, et quels que soient son nom, sa couleur et son goût; enfin d'aucune liqueur dont on cherche à justifier l'usage par des interprétations arbitraires, soit qu'elle enivre en en prenant une grande ou une petite quantité, et faisant expresse inhibition d'en boire sous quelque prétexte et en vertu de quelque décision que ce soit, et d'avoir aucun égard aux interprétations et aux excuses dont se servent les gens irréligieux; car l'émir des Croyans a compris tout cela en masse dans la

présente ordonnance (63), et a entendu en parler : il a défendu de faire usage d'aucune liqueur enivrante, d'en acheter, d'en mettre en réserve, d'en faire et d'en extraire aucune, afin que ses états soient purifiés des traces de cette souillure : il veut que cette ordonnance soit réputée comme un dépôt précieux qu'il suspend au cou de ses plus fidèles officiers, et comme le serment de fidélité pour ses sujets et ses fidèles serviteurs ; il les charge du soin de l'informer des contraventions, et de lui rendre compte de ce qu'ils apprendront de relatif à ce sujet.

L'émir des Croyans demeure déchargé devant Dieu, des suites et de la punition due à ces crimes, et n'en est plus responsable dans ce monde ni dans l'autre.

Tous les fidèles et les croyans, tous les hommes qui sont compris sous les lois de la vraie religion, sauront que telle est la volonté de l'émir des Croyans, et chacun d'eux agira en conséquence. Qu'ils s'empressent de s'y conformer, et qu'ils prennent bien garde de la transgresser ; car l'émir des Croyans est prêt à faire subir des peines sévères, un châtiment et une dégradation (64) honteuse, à quiconque désobéira à ce commandement.

C'est en Dieu que l'émir des Croyans met toute sa confiance ; et Dieu est un bon protecteur.

Écrit au mois de dhou'lkada 400.

Louanges à Dieu seul ! qu'il soit propice à son envoyé, le sceau des prophètes, et à sa famille sainte, et qu'il leur accorde la paix !

3.

COPIE de la Lettre écrite par le Karmate, lorsqu'il entra en Égypte, à notre seigneur Hakem-biamr-allah, émir des Croyans (65).

AU NOM DU DIEU clément et miséricordieux.

Nous sommes arrivés avec les Turcs du Khorasan, les chevaux de l'Arabie, les glaives de l'Inde, les cuirasses de David, les boucliers du Tibet, les lances d'Alkhatt (66); ma cavalerie est d'une extrême légèreté: il faut donc que vous me livriez votre ville (67), et vous serez assuré de la conservation de votre personne, de vos biens, de toute votre maison et de vos enfans. Adieu.

L'émir (dont la paix soit sur nous!) (68) lui répondit: Pag. 82.

Ce que vous dites de la légèreté de votre cavalerie, est un effet de votre peu de bon sens, et une suite du décret irrévocable qui est écrit dans le livre; car nous avons vu dans le livre caché, et dans les trésors de la science, que notre terre doit être le tombeau (69) de vos cadavres, et que nous devons hériter de vos richesses et de vos habitations. Il faut donc que vous sachiez que le malheur vous environne déjà, et que la mort va fondre sur vous. Ce n'est pas vous qui êtes venu ici; c'est Dieu qui vous y a amené, afin de faire voir sa puissance miraculeuse sur vous et vos compagnons. Je rends grâces à Dieu de celle qu'il m'a faite de m'accorder la victoire sur vous pour lundi prochain à la neuvième heure, en ce moment où aucune excuse ne pourra garantir les impies: la malédiction et un séjour détestable seront leur partage. Salut à celui qui suit la voie de la vérité, qui redoute les suites funestes de la perdition, et qui craint Dieu pour ce monde et pour l'autre! Il nous suffit, et nous n'avons besoin d'aucun autre avec lui: c'est lui qu'ont

eu en vue tous ceux qui ont appelé les hommes [à la connoissance de la vérité] (70).

4.

FORMULE d'engagement envers le lieutenant de ce siècle (71).

JE mets ma confiance en notre seigneur Hakem, le seul, l'unique, l'éternel, exempt de tout couple et de tout nombre.

Un tel, fils d'un tel, étant sain d'entendement et de corps, *Pag. 83.* dans une pleine liberté, agissant par une obéissance parfaitement volontaire, sans violence et sans contrainte, confesse par la présente soumission, à laquelle il oblige son ame et son esprit, et déclare qu'il renonce à toutes sectes, doctrines, religions et croyances, de quelque nature qu'elles soient, et qu'il n'en reconnoît aucune autre que l'obéissance à N. S. Hakem (dont le nom soit glorifié!), obéissance qui consiste à le servir et à l'adorer; qu'il ne servira avec lui aucun autre que lui, passé, présent ou attendu; qu'il remet son ame, son corps, ses biens, ses enfans, et tout ce qu'il possède, à N. S. Hakem (dont le nom soit glorifié!); qu'il se soumet à toutes ses volontés, soit qu'elles lui soient favorables ou contraires, sans s'opposer à lui en rien, ni rien désapprouver dans ses œuvres, soit que le déclarant en reçoive du plaisir ou de la peine. S'il renonce à la religion de N. S. Hakem (dont le nom soit glorifié!), à laquelle il s'est soumis par cet écrit, et à laquelle il a obligé son ame par cette déclaration authentique, ou qu'en nommant cette religion, il ait entendu par une interprétation mentale parler d'une autre, ou qu'enfin il désobéisse à quelqu'un de ses commandemens, il n'aura plus aucune part avec le Créateur qui est adoré: il sera privé des avantages qu'il auroit pu recevoir de tous les ministres [de la religion unitaire], et il méritera les châtimens du Dieu (72)

très-élevé (dont le nom soit glorifié!). Quiconque confesse qu'il n'y a point pour lui, dans le ciel, de Dieu digne d'adoration, ni, sur la terre, d'imam existant autre que notre seigneur Hakem (dont le nom soit glorifié!), est au nombre des Unitaires bienheureux.

Écrit un tel mois de telle année de l'ère (73) du serviteur de notre seigneur (dont le nom soit glorifié!), de son esclave, Hamza, fils d'Ali, fils d'Ahmed, qui est le directeur des hommes obéissans et qui tire vengeance des polythéistes et des apostats, par le glaive de notre seigneur (dont le nom soit glorifié!) et par la force de sa seule puissance. Pag. 84.

5.

DÉCISION de l'imam chargé du ministère de la Manifestation.

JE mets ma confiance en notre seigneur, dont le nom soit glorifié!

Louanges à notre seigneur Hakem, qui fait fleurir la vérité (74), et la fait triompher; qui dompte le mensonge (75) par la vérité, et qui couvre de confusion et disperse ses partisans; qui rend victorieux, par son secours, ses fidèles et ses serviteurs (76); qui écrase les impies, les infidèles, et ceux qui lui sont rebelles, qui ont eu des doutes sur son bienfait (77) le plus grand, sur ses bénédictions excellentes, et toutes ses instructions qui se sont succédées et suivies sans intervalle!

Que ses faveurs reposent sur celui qu'il a choisi et préféré à ses autres serviteurs (78), qui est chargé de mettre au grand jour le mystère de ses ordres et de ses défenses, qui montre la voie à ceux qui cherchent à la connoître, et rend inutiles les ruses des partisans de l'erreur, trompés dans leurs espérances, je veux dire sur le *kaïm-alzéman* (le chef de ce siècle), et sur ses serviteurs, les ministres attachés à son service.

De la part du serviteur choisi, à tous ses frères les daïs qui appellent les hommes à la confession de l'unité du seigneur, du Dieu souverain [*Hakem*] et tout-puissant; à ceux qui rendent des jugemens conformes à la justice entre les Unitaires purs, et à tous ceux qui sont chargés d'aider ces fonctionnaires de leur ministère, et de faire exécuter leurs ordres (79).

J'ai été instruit que mes seigneurs et mes frères, les scheïkhs *Pag. 85.* (que Dieu conserve!) étoient embarrassés et arrêtés (80) dans leurs décisions, relativement à ce qu'exigent les deux préceptes de la *soumission* et de la *résignation* (81), en ce qui concerne les mariages des Unitaires et l'union entre les frères et les sœurs, et qu'ils ne savoient pas comment devoit être réglée leur union, et quelles obligations leur imposoit la religion.

Il faut que mes maîtres sachent que les règles à suivre dans [les mariages des fidèles qui appartiennent à la religion de] la *soumission* et de la *résignation*, ne sont point de la même nature que celles des autres unions conjugales; car la *soumission* et la *résignation* font partie des commandemens du créateur digne de louanges; quiconque les enfreint, est rebelle au commandement de Notre-Seigneur.

Ce donc qu'exigent les devoirs de la religion, c'est que, quand un des Unitaires a pris pour femme une des sœurs Unitaires, il doit la tenir en tout point pour égale à lui, et partager également avec elle tout ce qu'il possède. Si les circonstances les obligent à en venir à une séparation, il faut distinguer quel est celui des deux qui a manqué à ce qu'il doit à l'autre: si c'est la femme qui se soustrait à l'obéissance qu'elle doit à son mari; qu'il soit reconnu qu'il peut satisfaire aux devoirs d'un époux et qu'il la traite avec justice, et que néanmoins la femme veuille absolument se séparer de lui, il aura la moitié de tout ce qu'elle possède, après toutefois que des gens dignes de foi auront certifié que c'est elle qui lui a manqué, et que pour lui il en a toujours bien

bien agi avec elle. Si des gens dignes de foi certifient qu'il l'a traité avec violence et qu'elle ne le quitte que par nécessité (82), elle emportera, en le quittant, tout ce qu'elle possède, sans que le mari puisse en rien retenir. Si c'est elle *Pag. 86.* qui lui désobéit et qui ne veut pas se conformer à sa façon de vivre, il aura la moitié de tout ce qu'elle possède, même des vêtemens qu'elle a sur son cou; mais si l'homme veut se séparer d'elle de son propre choix, sans qu'elle ait commis aucune faute contre lui, elle aura la moitié de tout ce qu'il possède d'habits, de meubles (83), d'argent, d'or, de bêtes de charge, enfin de tout ce que le mari possède par droit de justice.

Que mes seigneurs fassent bien attention à cette décision, et qu'ils en exécutent les dispositions: car voilà ce qu'on doit observer justement et légitimement.

La paix soit sur vous! Louanges à Notre-Seigneur, et à lui seul! il n'a point de compagnon.

6.

LETTRE qui a été envoyée au Successeur désigné à l'empire des Musulmans, Abd-alrahîm, fils d'Elyas (84).

JE mets ma confiance dans l'émir des Croyans (dont le nom soit glorifié!), et j'implore son secours en toutes choses.

De la part du serviteur de l'émir des Croyans, et de son esclave, du directeur des fidèles, de celui qui tire vengeance des polythéistes par le glaive de Notre-Seigneur l'émir des Croyans, au Successeur désigné à l'empire des Musulmans, au vicaire de l'émir des Croyans.

Il est temps que le Successeur désigné lève le voile, et qu'il *Pag. 87.* sache pourquoi il a été nommé *le fils de l'oncle paternel de l'émir des Croyans*. A Dieu ne plaise que l'on attribue à Notre-Seigneur, ni père, ni fils, ni oncle paternel ou maternel: *il*

n'engendre point et n'est point engendré, et aucun être ne lui est semblable (85); mais il vous a donné ce nom et vous a attribué ce titre honorifique dans le temps passé, lorsque vous étiez attaché au service, et placé à la tête de l'administration des Musulmans. Ce nom vous étoit donné, suivant vous, pour marque de ressemblance et de parenté; mais Notre-Seigneur veut vous faire connoître le rang que vous occupez aujourd'hui, afin que vous demandiez pardon du passé. Maintenant donc il faut que le Successeur désigné supplie humblement Notre-Seigneur de lui pardonner; que son nom soit effacé de tout écrit, lettre ou discours, et qu'il ne dise plus *le fils de l'oncle paternel de l'émir des Croyans* : cet être digne de louanges ne pouvant être assimilé à qui que ce soit. Qu'il ne dise pas non plus à l'avenir, soit en écrivant, soit en parlant de Notre-Seigneur, *La paix de Dieu soit sur lui! puisque Dieu [Allah]* est son serviteur, que vous-même en êtes la première lettre (86), et que ce n'est pas la paix du serviteur qui doit reposer sur le Seigneur, mais bien celle du Seigneur qui repose sur son serviteur. Les bienfaits de Notre-Seigneur ont été répandus sur vous anciennement et récemment, en tout temps et en tout âge. Il vous a accordé l'investiture de la place que vous occupez, et il s'est assuré contre vous un titre authentique.
Pag. 88. Maintenant toutes les périodes sont révolues; le soleil des soleils et la lune des lunes se sont levés (87). C'est dans le temps (88) où nous sommes que doit être mis au jour ce que l'on cachoit, que doit régner la pure confession de l'unité et sa manifestation, et le culte de Notre-Seigneur, l'unique et le tout-puissant.

J'ai accompli à votre égard les fonctions de ma direction, et je vous ai suffisamment averti de révéler le culte de Notre-Seigneur dans les assemblées publiques, de confesser par votre propre langue que vous êtes son serviteur et son esclave,

et de ne vous point prévaloir d'une prétendue parenté avec lui : car vous avez seulement été décoré d'un ministère sous l'apparence d'une relation de parenté avec lui, pourvu que vous le serviez d'un culte sincère ; si vous ne le servez pas sincèrement, alors vous n'avez plus ni droits ni parenté (89). Quiconque ose dire de pareilles choses, *perd tout droit aux biens de ce monde et de l'autre, ce qui est un malheur évident* (90).

Le directeur vous a averti, le héraut a rempli sa fonction ; *l'envoyé n'est obligé que de s'acquitter clairement de sa mission* (91).

La paix soit sur vous, ainsi que la miséricorde du Seigneur et ses bénédictions ! Cette lettre est terminée. Louanges à Notre-Seigneur, et à lui seul ! il me suffit, et est un bon défenseur et protecteur.

7.

LETTRE adressée à Khomar Soléïmani Akkawi, fils de Djëïsch.

JE mets ma confiance dans l'émir des Croyans (dont le nom soit glorifié !), et c'est de lui que j'implore le secours en toutes choses.

De la part du serviteur de l'émir des Croyans (dont le nom soit glorifié !), Notre-Seigneur digne de louanges ; de son esclave, le directeur des fidèles, qui tire vengeance des polythéistes par le glaive de Notre-Seigneur, à l'Iblis du désespoir (92), source du polythéisme et de la tentation, bâtard maudit, et monstre couvert d'ignominie, Khomar Soléïmani Akkawi, fils de Djëïsch. *Pag. 89.*

O Khomar ! quoique ton nom ait été dans l'origine (93) Haret ; ô Iblis (94), ne te laisse pas aveugler par la longue vie dont tu jouis en ce monde, malgré ton impiété, ton polythéisme et tes mensonges contre Notre-Seigneur Aziz (95) (que sa paix et sa miséricorde soient sur nous !), et malgré l'audace

que tu as eue de t'assimiler au Seigneur (dont le nom soit glorifié !) à qui aucun être n'est semblable, qui est souverain par son essence (96), et distingué de toutes ses créatures (sa paix soit sur nous !). Tu dis, dans tes maudites extravagances, que tu es le frère de celui que les imaginations et les pensées ne peuvent comprendre; et en disant cela, tu demeures dans ton polythéisme, et *tu es tombé* sur les hommes négligens et pervers, *avec ta cavalerie et ton infanterie* (97). Mais prends garde aux suites de ton erreur, et mets ta vie en sûreté, avant que je tire mon glaive contre tous les polythéistes dont tu es le premier. Prends garde à toi, demande pardon avant le voyage (98), et connois les droits de Notre-Seigneur l'émir des Croyans et la force de sa puissance. Crains le tourment de ses feux; renonce à l'impiété et au polythéisme dont tu fais profession. Viens toi-même, au lieu de faire une réponse, avec mes envoyés (99) et mes serviteurs, Pag. 90. à la mine de la religion (100) et de la confession de l'unité, conformément à l'ordre de l'émir des Croyans. Nous t'offrirons de croire en Notre-Seigneur (dont le nom soit glorifié !), et de confesser son unité : tu demanderas le pardon de la faute que tu as commise par ton impiété, et en t'associant à Notre-Seigneur (dont le nom soit glorifié !). Tu ne dois prétendre à aucun honneur, distinction ou plaisir, jusqu'à ce que tu demandes et tu conjures la miséricorde de Notre-Seigneur l'émir des Croyans (dont le nom soit glorifié !), de te pardonner la grandeur de ton impiété et de ton polythéisme. Si tu n'as d'autre vue, en prenant ce nom (101) et par cette prétention (102), que d'obtenir les bagatelles de ce monde, je prierai Notre-Seigneur (dont le nom soit glorifié !) de t'accorder ces biens frivoles que tu desires; mais si tu refuses ce parti, et que tu t'opiniâtres dans ton orgueil, *sors-en* (103), *tu es condamné à être maudit, et la malédiction sera sur toi jusqu'au jour du*

Jugement, c'est-à-dire, jusqu'au jour où je punirai par le glaive tous les polythéistes. J'ordonnerai à mes serviteurs de te battre à coups de fouet, et de te donner en spectacle dans la sainte ville du Caire, et dans les rues et les carrefours de Misr. Si tu fais pénitence et si tu renonces à tes discours, [à la bonne heure] ; sinon je commanderai à mes serviteurs de t'écorcher, je remplirai ta peau de foin, et je te ferai mettre en croix aux portes de Zoweïlah et de Fotouh (104), afin que tes partisans et tes amis voient l'opprobre auquel t'a condamné l'émir des Croyans (dont le nom soit glorifié !). En te faisant mourir, nous procurerons le bonheur et la tranquillité du pays et de ses habitans ; ensuite nous commencerons par ceux qui te ressemblent, et nous les ferons mourir comme des chiens ; les autres seront livrés aux tortures, jusqu'à ce qu'ils paient le tribut, et ils seront couverts d'opprobre. Tout cela se fera par la force de Notre-Seigneur (dont le nom soit glorifié !), qui n'a point de compagnon : il me suffit, et est un bon protecteur et défenseur. Pag. 91.

8.

LETTRE *envoyée au Kadhi.*

JE mets ma confiance dans l'émir des Croyans (dont le nom soit glorifié !), et c'est de lui que j'implore l'assistance en toutes choses ; il est l'auteur de la Cause des causes. Les mots *bismillah alrahman alrahim* [au nom du Dieu clément et miséricordieux] sont les attributs de la Cause (105).

De la part du serviteur de l'émir des Croyans, de son esclave, Hamza, fils d'Ali, fils d'Ahmed, directeur des fidèles, qui tire vengeance des polythéistes par le glaive de l'émir des Croyans et la force de la puissance de celui qui seul est digne d'être adoré, à Ahmed, fils de Mohammed, fils d'Awwam, surnommé *Kadhi'lkodhat* [kadhi des kadhis] (106).

Nous vous avons déjà (107) adressé une lettre par laquelle nous vous interrogions sur la connoissance que vous avez de vous-même; mais vous avez négligé d'y faire réponse, à cause du peu de connoissance que vous avez de la vérité, et du mépris que vous en faites. Comment pouvez-vous prendre ce nom glorieux de *Kadhi'lkodhat*, lorsque vous ignorez le vrai sens des décrets et des décisions? Il est certain que vous usurpez la place que vous occupez. Il faut donc nécessairement que vous vous connoissiez vous-même; car si vous de-
Pag. 92. meurez dans l'ignorance de ce que vous êtes, vous êtes alors le Pharaon de ce siècle, et vos actions sont pareilles à celles d'Othman, fils d'Affan: il faut alors que vous abandonniez la route que vous suivez, et que vous imitiez les manières de vos camarades qui vous ont précédé, c'est-à-dire, d'Abou-Becr et d'Omar; que vous ôtiez le voile blanc (108) de dessus votre tête, la mitre (109) et le manteau; que vous preniez un bonnet long noir, avec de longues bandes jaunes pendantes sur votre poitrine; que vous vous revêtiez d'une casaque de coton sans col, mais fendue sur la poitrine, brodée de rouge, de jaune et de brun foncé, de la fabrique de Taïef (110), et qui soit plus courte que vous, afin que vous ressembliez à Omar, fils de Khattab; que vous ayez un fouet sur votre cuisse, afin d'en donner les coups (111) prescrits à ceux qui les auront mérités, en vous tenant assis dans la mosquée; et que vous ayez dans chaque marché un lieutenant, habillé comme vous, également muni d'un fouet pour frapper ceux d'entre les disciples de votre religion qui auront mérité cette peine, comme les fornicateurs, les voleurs, ceux qui font des insultes, et ceux qui boivent du vin; que vous fassiez la khotba en personne; que vous montiez dans la chaire sans avoir une épée; qu'en allant ou revenant à pied, de chez vous à la mosquée, vous marchiez sans chaussure, afin que vous imitiez ainsi vos camarades qui vous

ont précédé, Abou-Becr et Omar. Prenez garde, encore une fois, prenez bien garde de vous mêler de décider quelque chose, ni vous, ni vos officiers (112), à l'égard des Unitaires, par rapport aux actes de mariage ou de divorce, aux contrats, aux manumissions ou aux testamens. Lorsque quelqu'un se présentera devant vous pour obtenir une décision, si, après vous en être informé, vous apprenez qu'il est unitaire, vous me l'enverrez avec quelques-uns de vos gens (113), afin que je décide de son affaire suivant les droits de la loi spirituelle qu'a publiée l'émir des Croyans, dont la paix soit sur nous!

Considérez-vous vous-même. Je vous ai averti (114) et prévenu plusieurs fois avec menaces.

Écrit au mois de rébi premier, qui est le second (mois) de l'année (115) du serviteur de Notre-Seigneur, et de son esclave, le directeur des fidèles, qui tire vengeance des polythéistes par le glaive de Notre-Seigneur l'émir des Croyans. Il me suffit, et est un défenseur et un protecteur puissant.

9.

PARABOLE proposée par un des Sages de la religion (116), pour réprimander ceux qui ont négligé la garde du dépôt qui leur avoit été confié (117).

AU nom du Dieu véritable, du maître des créatures. Voici ce que dit celui qui est le vaisseau du salut (118), et le plus petit des daïs (119).

Le sage de ce siècle (120) avoit intention de faire un voyage, car il étoit écrit ainsi dans sa sagesse, quoique, dans la doctrine de ceux qui l'avoient précédé, ce voyage fût ignoré, et qu'il fût seulement indiqué par certains emblèmes. Il possédoit beaucoup d'esclaves, de richesses et de terres (121). Avant son voyage, il faisoit de grandes largesses à ses servi-

Nous vous avons déjà (107) adressé une lettre par laquelle nous vous interrogions sur la connoissance que vous avez de vous-même; mais vous avez négligé d'y faire réponse, à cause du peu de connoissance que vous avez de la vérité, et du mépris que vous en faites. Comment pouvez-vous prendre ce nom glorieux de *Kadhi'lkadhat*, lorsque vous ignorez le vrai sens des décrets et des décisions? Il est certain que vous usurpez la place que vous occupez. Il faut donc nécessaire-
Pag. 92.
ment que vous vous connoissiez vous-même; car si vous demeurez dans l'ignorance de ce que vous êtes, vous êtes alors le Pharaon de ce siècle, et vos actions sont pareilles à celles d'Othman, fils d'Affan: il faut alors que vous abandonniez la route que vous suivez, et que vous imitiez les manières de vos camarades qui vous ont précédé, c'est-à-dire, d'Abou-Becr et d'Omar; que vous ôtiez le voile blanc (108) de dessus votre tête, la mitre (109) et le manteau; que vous preniez un bonnet long noir, avec de longues bandes jaunes pendantes sur votre poitrine; que vous vous revêtiez d'une casaque de coton sans col, mais fendue sur la poitrine, brodée de rouge, de jaune et de brun foncé, de la fabrique de Taïef (110), et qui soit plus courte que vous, afin que vous ressembliez à Omar, fils de Khattab; que vous ayez un fouet sur votre cuisse, afin d'en donner les coups (111) prescrits à ceux qui les auront mérités, en vous tenant assis dans la mosquée; et que vous ayez dans chaque marché un lieutenant, habillé comme vous, également muni d'un fouet pour frapper ceux d'entre les disciples de votre religion qui auront mérité cette peine, comme les fornicateurs, les voleurs, ceux qui font des insultes, et ceux qui boivent du vin; que vous fassiez la khotba en personne; que vous montiez dans la chaire sans avoir une épée; qu'en allant ou revenant à pied, de chez vous à la mosquée, vous marchiez sans chaussure, afin que vous imitiez ainsi vos camarades qui vous

vont précédé, Abou-Becr et Omar. Prenez garde, encore une fois, prenez bien garde de vous mêler de décider quelque chose, ni vous, ni vos officiers (112), à l'égard des Unitaires, par rapport aux actes de mariage ou de divorce, aux contrats, aux manumissions ou aux testamens. Lorsque quelqu'un se présentera devant vous pour obtenir une décision, si, après vous en être informé, vous apprenez qu'il est unitaire, vous me l'enverrez avec quelques-uns de vos gens (113), afin que je décide son affaire suivant les droits de la loi spirituelle qu'a publiée l'émir des Croyans, dont la paix soit sur nous!

Considérez-vous vous-même. Je vous ai averti (114) et prévenu plusieurs fois avec menaces.

Écrit au mois de rébi premier, qui est le second (mois) de l'année (115) du serviteur de Notre-Seigneur, et de son esclave, le directeur des fidèles, qui tire vengeance des polythéistes par le glaive de Notre-Seigneur l'émir des Croyans. Il me suffit, et est un défenseur et un protecteur puissant.

9.

PARABOLE proposée par un des Sages de la religion (116), pour réprimander ceux qui ont négligé la garde du dépôt qui leur avoit été confié (117).

Au nom du Dieu véritable, du maître des créatures. Voici ce que dit celui qui est le vaisseau du salut (118), et le plus petit des daïs (119).

Le sage de ce siècle (120) avoit intention de faire un voyage; car il étoit écrit ainsi dans sa sagesse, quoique, dans la doctrine de ceux qui l'avoient précédé, ce voyage fut ignoré, et qu'il fût seulement indiqué par certains emblemes. Il possédoit beaucoup d'esclaves, de richesses et de terres (121). Pag. 304
Avant son voyage, il faisoit de grandes largesses à ses servi-

teurs et à tous les gens de sa maison ; et de ce qui lui restoit de ses richesses, il en faisoit des aumônes à tous les hommes. Avant donc de s'absenter, il jeta les yeux sur quelques-uns de ses serviteurs, et il leur distribua des rangs différens, suivant le degré de mérite qu'ils avoient à ses yeux, et qui étoit un effet de sa grâce et de son assistance. Il choisit parmi ses serviteurs ceux qui avoient de plus grands talens ; il leur donna ses ordres, leur confia le soin de ses richesses et de ses terres, et s'en rapporta entièrement à eux. Ils reçurent avec soumission les ordres de leur maître. Ils se mirent à exécuter ses volontés, le servant avec une humble soumission, et obéissant avec une entière docilité à ses commandemens : ils s'appliquèrent avec zèle à cultiver ses terres et à faire fructifier les trésors et les richesses mobilières qu'il leur avoit confiés. Il n'y avoit pas plus de dix (ans) et un mois (122) que duroit son absence, et déjà personne ne conservoit plus le souvenir de lui, et tous avoient oublié et méconnoissoient les bienfaits qu'ils en avoient reçus (123). Alors s'est élevé le puissant du siècle, hypocrite qui a été suivi de tous les hypocrites réprouvés ; il a tourmenté avec violence les serviteurs du sage, il les a fait mourir en abusant de son pouvoir, et sans aucun droit, à cause de leur attachement à leur maître ; il a versé leur sang dans toutes les villes, et il les a poursuivis en tous lieux, lui et ses sectateurs, par haine contre le sage, leur Seigneur, et abandonnant la voie droite que ce sage avoit montrée. Mais ses serviteurs, au milieu des afflictions et des adversités, conservèrent la patience (124), et donnèrent leurs ames avec résignation, demeurant fidèles au ser-
95. vice de leur maître. Le Créateur (dont la puissance soit glorifiée, la bonté soit célébrée, l'autorité soit élevée, et la volonté et le vouloir soient pleinement accomplis !), a fait la grâce au plus petit de ses serviteurs de le conserver et de le laisser

exister; il lui a ouvert les réservoirs de sa grâce et de son assistance. Ce serviteur s'est humilié et anéanti devant la puissance de son maître; il a médité et pris pour guide les commandemens que son maître lui avoit donnés; il s'est empressé avec soumission, et a fait tous ses efforts pour accomplir ce qu'il lui avoit ordonné; il a travaillé à mettre à l'abri et à sauver ce qui étoit éloigné du centre où le tyran exerçoit sa puissance (125), et à réunir et faire fructifier les richesses de son maître. Les sentiers qui conduisent aux eaux [de la sagesse] ont été aplanis à ce serviteur; il a su, par la grâce du Seigneur, reconnoître les disciples de la vérité et ceux du mensonge; par l'assistance du lieutenant, il a distingué les hommes à certains signes, et les a reconnus par certains noms et certaines qualités. Une terre éloignée a produit une excellente récolte: ses fruits ont été abondans et riches; ses soleils et ses lunes ont brillé des feux de la doctrine véritable et de la vraie religion (126).

Ce serviteur humble et petit a jeté les yeux, du lieu où il étoit alors, sur une terre qui appartenoit d'une manière particulière au grand roi, dont les édifices étoient voisins du lieu qu'habitoit le tyran, dont tous les fondemens et les soutiens étoient tombés en ruine, et qui étoit située derrière une haute montagne: en s'éloignant, au dessous d'elle, étoit un château très-fort; elle étoit derrière ce château; ses murs étoient tombés, ses édifices délabrés, ses productions avortées, ses arbres desséchés (127)

Ce serviteur s'est senti remuer par les ressorts qui agissent sur les hommes vertueux, et il s'est ressouvenu de l'ordre que lui avoit donné le sage, de veiller à la conservation des siens. Il n'a cessé de se donner beaucoup de peine et de mouvement pour visiter en personne cette contrée et la cultiver, en s'exposant à de grands dangers et à d'immenses périls; il a conduit dans ces terres une source (128) qui tire son origine du

paradis, dont les eaux sont de la même qualité que l'eau de la vie, une source qui a pour gardien le plus pur de tous ceux qui abreuvent les hommes (129), de laquelle boivent les amis de la vérité, favorisés de Dieu, et dont l'accès est interdit aux éprouvés apostats. Cette terre en a été abreuvée; les arbres se sont couverts de feuilles, et les fleurs se sont épanouies. Mais après la disparition (130) et la désolation, il s'étoit jeté dans cette contrée des hommes semblables à des monstres (131) et à des loups, et que l'on peut indiquer sous certaines figures emblématiques sous lesquelles un esprit intelligent saura bien les distinguer: les uns ressemblent à des dragons dont la peau est mêlée de noir et de blanc; les autres à des serpens de différentes couleurs (132); d'autres à des couleuvres dont la peau est nuancée de jaune et de noir. Tout ce que ce bon serviteur y avoit semé, et qu'il espéroit de voir venir à sa parfaite maturité, ces couleuvres l'ont brûlé par leur salive et leur venin; ces serpens l'ont détruit en folâtrant avec leurs queues; tout a été moissonné et flétri. Les habitans sont devenus maigres et affamés, parce que cette terre n'avoit pas porté de fruit comme les autres campagnes. Enfin ce bon serviteur voyant que, quelque chose qu'il fît à cette terre, s'il l'arrosoit d'une eau douce et fraîche, elle étoit changée en une eau sale et saumâtre, et s'il y plantoit des arbres fruitiers, ils étoient brûlés et consumés, il l'a regardée avec un rire de dépit; et en pleurant sur elle, dans l'excès de son chagrin, il lui a dit: Pag. 97. *Quant à moi, toute ma confiance* (133) *est dans le souverain, le bienfaisant; mais pour toi, malheur à toi entre toutes les terres et toutes les contrées!* Alors il l'a abandonnée, attendant que son seigneur fasse arriver le moment de la délivrance, se cachant de ses ennemis, supportant ses décrets et ses épreuves, et soupirant après l'effet de ses promesses.

Cette parabole est un remède qui procure la santé aux ames

nures, une cause d'affliction et de malheur pour les ames insensées.

Fin de la parabole. Louanges à celui qui est l'auteur de la Cause des causes (134) ! c'est à lui qu'il appartient d'être exalté honoré, sanctifié et loué.

Grande Épître adressée aux Filles (135).

Au nom du Dieu véritable, et de son serviteur l'imam, le directeur, qui est la Cause des créatures (136).

Filles vertueuses, croyantes, chastes (que le créateur vous affermisse dans l'obéissance à son lieutenant, et qu'il vous conserve, en fait de religion, dans la parfaite santé qui lui est agréable!), j'ai appris que vous avez prêté l'oreille aux discours de cette femme ambitieuse (137), impie (138) et rebelle, et que vos cœurs ont donné attention aux mensonges de cette impudente, d'une conduite déréglée; que vous n'avez rien répondu à cette prostituée, et que vous n'avez pas proféré une seule parole (139) telle qu'il convenoit de le faire, et cela par un effet de la foiblesse de votre intelligence, et de votre défaut d'attention, et parce que l'ardeur avec laquelle vous vous livrez aux plaisirs et aux amusemens vous empêche de conserver le souvenir de la doctrine de l'imam. Vous êtes tombées dans le doute en ce qui concerne la religion, à cause de votre peu d'instruction; et la vérité a été obscure pour vous, parce que vous avez négligé les pensées dont s'occupent les unitaires, qui conservent dans leur mémoire les rangs hiérarchiques des ministres (140); qui, par un effet de la crainte que leur inspire le grand jour qu'on leur a prédit, connoissent d'une foi ferme le témoin et l'objet de son témoignage (141). Ceux-là s'empressent ardemment de graver dans leur mémoire la science des doctrines véritables, et d'en rendre témoignage; ils triomphent, par la vérité, des paroles Pag. 98.

de mensonge. Vous, au contraire, ne mettant votre joie que dans les délices passagères et les voluptés périssables, vous tombez dans l'insouciance, et à la longue vous êtes devenues semblables à ceux qui sont rebelles à la vérité et qui s'en éloignent; vous êtes fixées dans un état de frivolité, de larcin et de désobéissance. Je vous avois défendu cependant d'avoir aucune société avec cette infame, et avec cette autre qui est impie et maudite; mais vous ne vous êtes point soumises à mes avis, et vous avez tourné contre moi la défense que je vous avois faite de suivre (142) ces deux femmes rebelles, et vous avez méprisé mes exhortations: cependant, après que vous vous en serez repenties, le Créateur vous pardonnera et usera d'indulgence envers vous; car il accorde ses bienfaits avec générosité à ceux qui reviennent de l'égarement où les ont entraînés leur étourderie et leur imprudence. Jusques à quand donc dureront cette insouciance et cette légèreté! Jusques à quand prendrez-vous pour modèles ceux qui restent en arrière, plongés dans l'ignorance! Ne serez-vous donc pas couvertes de confusion, au jour où vous serez appelées à paroître pour rendre compte, et interrogées sur le véritable sens des devoirs qui vous étoient imposés envers le Seigneur! Alors les hommes qui ont conservé la science de ce qui leur a été enseigné, répondront, tandis que vous autres et vos semblables vous resterez dans le silence et vous ne direz pas un seul mot (143). En ce jour, ceux qui auront conservé la science, seront élevés, en récompense de cela, aux plus hauts degrés, Pag. 99. tandis que ceux qui auront négligé de conserver la sagesse et seront restés en arrière, seront abaissés aux rangs les plus bas. Déjà sont passés, de la période de l'attente (144), les siècles et les années, et il n'en reste plus que les mois et les jours. Ne vous réveillerez-vous donc point, femmes croyantes, et ne conserverez-vous pas la mémoire de ce qui doit être la cause de

votre salut, au jour où l'on se rapellera avec douleur les bonnes œuvres auxquelles on aura manqué; jour auquel vous vous repentirez, quand le repentir ne sera plus d'aucune utilité, et quand ceux qui auront conservé le souvenir de la science seront mis en possession des places les plus élevées! N'ai-je pas déjà rempli à votre égard mon ministère (145) par l'écrit intitulé *la Justification et l'Admonition* (146); par celui qui a pour titre *Exposition des Ministres* (147), écrit qui est le commencement de la formation (148) pour les gens doués de raison et d'intelligence; par le traité de *la Sanctification* (149) qui guérit de la maladie (150) et de la stupeur; par la *Prière exaucée* (151), adressée aux hommes de bien qui connoissent [la vérité]; par *l'Allocution* (152), qui dénoue les liens du mensonge, en mettant au grand jour les secrètes pensées des hommes perdus et opiniâtres; sans parler des autres écrits vénérables qui vous ont été envoyés pour vous exciter, par des paraboles et des emblèmes, à garder le souvenir de la sagesse. Mais vous avez rejeté cette sagesse derrière votre dos, et, au jour de votre comparution, elle témoignera contre vous que vous êtes restées en arrière: vous vous êtes contentées de faire profession de croire, et vous n'avez pas su que les récompenses (153) et une excellente rétribution ne pouvoient s'obtenir qu'en gardant dans sa mémoire les sciences et les vérités divines. Réveillez-vous donc, femmes d'un jugement léger, et apprenez que les corps et les membres ne sont dispensés de la pratique des observances pénibles prescrites par la loi, qu'à l'égard du croyant attentif à conserver le souvenir des sciences et des vérités divines qui conduisent à la doctrine de l'unité et qui forment la science de l'imam, afin que, par ce souvenir, les ames pures soient distinguées des ames des hommes grossiers et brutaux qui restent en arrière. Vous êtes enchaînées dans les filets d'Iblis; vous obéis- *Pag. 100.*

sez à ses ordres; vous ne sortez de votre assoupissement que pour recevoir ses séductions ; vous vous écartez de la vérité, et vous vous révoltez contre ses ministres, en suivant vos appétits brutaux, en négligeant, par la puissance qu'exercent sur vous vos inclinations naturelles, le souvenir des sciences et des vérités divines ; vous transgressez les défenses qui vous ont été faites, en contractant des liaisons avec cette femme impure et pleine d'impostures, servante de l'Antechrist, et en redoutant l'imposteur dont l'esprit est perverti, le rebelle qui est livré au doute.

Ne rougirez-vous donc pas, par Dieu, de ces reproches que vous vous êtes attirés, et ne vous réveillerez-vous pas de votre sommeil! Ne vous arracherez-vous point à votre nonchalance ! Ne ferez-vous point réflexion à ce qui vous a été dit dans l'écrit intitulé *la Justification et l'Admonition*, en ces termes : *Venez trouver les prédicateurs du [Dieu] miséricordieux, et cueillez des fruits de la sagesse et de la claire vérité ; vous obtiendrez ainsi le bonheur et le pardon ;* et encore : *Attachez-vous aux ministres ; supportez, parmi toute sorte de tribulations, le commandement [qu'ils vous font]. Gardez-vous de leur résister; soyez toujours animés pour eux de sentimens sincères et d'attachement. Soyez liés à eux par les liens les plus forts, et embrassez avec joie et alégresse la doctrine qu'ils vous enseignent* (154). Quelles tribulations avez-vous soutenues pour la religion !
Pag. 101. Quel est le précepte qu'on vous ait fait, que vous ayez accepté avec soumission et auquel vous n'ayez pas désobéi ! Quand avez-vous eu une forte liaison avec les ministres, et quand avez-vous embrassé et conservé avec joie et alégresse ce qu'ils vous ont enseigné ! Oui, par Dieu, vous êtes dans le droit chemin ; mais c'est un grand péché de négliger de conserver le souvenir de la sagesse. En gardant la mémoire de la sagesse et de la science, les partisans de la vérité

parviennent à de hauts degrés, et c'est par l'omission de ce devoir que les menteurs sont distingués des hommes véridiques. Comprenez bien, ô filles, cette lettre; ayez-la toujours présente à vos esprits : efforcez-vous de conserver le souvenir de la sagesse; car la négligence à la garder entraîne à sa suite le châtiment et le repentir. Qu'elle fasse partie des cantiques que vous chantez, et qu'elle occupe dans vos cœurs une place pareille à celle que vous y donnez à la connoissance du luth ou de la guitare (155). Cette lettre est un témoignage authentique contre tous ceux d'entre les habitans des deux palais (156) qui en entendront la lecture; elle est l'acquit de ma mission pour tous ceux qui habitent les deux villes de Misr, femmes et hommes. Quiconque négligera de garder le souvenir de ce qui lui est envoyé, et rejettera les dons qui lui sont faits, parce que son esprit sera distrait par les plaisirs périssables, et parce qu'il ne tient pas compte des bonnes œuvres qui lui sont commandées; celui-là a déjà renoncé à la vérité, aux commandemens de l'imam et à l'obéissance qui lui est due; et il n'aura point de prétexte à faire valoir contre les daïs, au jour où les hommes seront interrogés et appelés en jugement. C'est par leur soin à garder la sagesse et la science que les bons seront discernés des méchans, et que les hypocrites qui ne s'occupent que de leurs plaisirs, seront *Pag. 102.* distingués des hommes purs et craignant Dieu. Il ne vous reste plus aucune excuse, et tous vos prétextes sont anéantis: aucune de vous (157), dorénavant, ne pourra dire qu'elle n'a pas été bien et dûment avertie, qu'on ne lui a point ordonné de garder ce dont on doit un jour lui demander compte, et qu'on ne l'a point exhortée à se tenir sur ses gardes. *Celui qui a averti est pleinement excusé* (158), et quiconque a éclairé les hommes et leur a fait connoître [ce qu'il étoit chargé de leur annoncer], est exempt de reproches : car

l'envoyé n'est obligé qu'à s'acquitter clairement de sa mission (159).

Louanges au chef de la religion, par l'obéissance aux ordres duquel on parvient à obéir au Dieu de l'univers ! Que maudit soit du Seigneur quiconque lira cette lettre en présence des hommes qui n'y croient pas et qui y sont rebelles, ou la communiquera à ceux à qui elle n'est pas destinée !

Si vous saviez connoître, ô filles, le temps où vous êtes, vous ne pourriez ni manger, ni boire, ni dormir.

Cette lettre est finie, grâces à Dieu, Notre-Seigneur, digne de louanges. Actions de grâces à son lieutenant le directeur, l'imam !

Petite Épître adressée aux Filles.

JE mets ma confiance dans Notre-Seigneur le Dieu Hakem, qui est exempt [de toute imperfection] et adoré, et je rends des actions de grâces à son serviteur, par qui sera accompli le jour qui a été prédit.

O filles insouciantes, qui oubliez la vérité, et qui vous élevez d'orgueil, je vous ai déjà averties, il y a long-temps, par les expressions terribles de mes protestations énergiques, et je vous ai inspiré la crainte de ce jour dont l'époque est
Pag. 105. fixée, de l'interrogatoire que toute ame subira sur ce qu'elle aura fait, et des événemens qui doivent suivre ce jour. A présent les ames pures ont été distinguées par leur obéissance, de ces ames souillées qui habitent des corps impurs : le temps du répit est passé pour les partisans de l'erreur, de l'égarement et de l'insouciance (160). Réveillez-vous donc de cet assoupissement, ô femmes qui êtes poursuivies de près (161) ; car le jeûne est fini, le jour de rompre le jeûne est arrivé (162). Vous ignorez ce qui vous a été dit hier, comme vous ignorez ce qui arrivera demain. Vous avez enfreint les préceptes de la religion unitaire : réprimandes, promesses, menaces,

menaces, rien n'a eu de succès avec vous; la douceur, les avis, les bonnes directions (163), tout a été inutile, jusqu'au moment où l'ordre du créateur s'est accompli, où les portes ont été fermées pour tout ennemi opiniâtre. Je proteste, devant le créateur et son lieutenant, que je n'ai rien de commun avec tous ceux qui se sont engagés à suivre la vérité et qui ont enfreint leurs engagemens, et que je me sépare et m'éloigne de toutes ces personnes impures, d'entre vous, qui ont juré au nom du créateur, et se sont rendues coupables de mensonge et de parjure.

Malheur à vous ! N'avois-je pas pris de vous un engagement envers le lieutenant de ce siècle! N'aviez-vous pas renoncé à avoir rien de commun avec les Iblis et avec l'erreur! Ne vous avoit-il pas été ordonné d'observer la véracité dans vos paroles, et de veiller à la sûreté de vos frères et de vos sœurs (164)! Mais vous avez désobéi à ces ordres; vous avez imité les actions honteuses de l'Antechrist; vous avez pris à votre service des serviteurs infidèles, et des prostituées, qui se fatiguent à des actions criminelles (165), de même que le veau (166) a pris à son service des ânes obscènes (167); et après vous être ainsi révoltées, en embrassant ce qui doit s'évanouir et disparoître, vous osez encore vous flatter du salut pour vos ames. Le créateur m'est témoin que je ne veux plus rien avoir de commun avec celles d'entre vous qui ont approuvé une telle conduite, et qui ont contracté des liaisons avec les rebelles, soit qu'ils soient de leur famille ou qu'ils leur soient étrangers, et qui les ont pris pour leurs frères, soit hommes, soit femmes. *Pag. 104.*

La malédiction du créateur tombera (168) sur tous ceux qui, ayant entendu ces paroles, les négligeront et les méconnoîtront, et sa colère reposera sur tout homme qui sera rebelle à la vérité qui lui a été donnée en dépôt, et qui l'altérera. Ceci

servira de séparation entre les partisans de la vérité et les hommes criminels et orgueilleux ; de distinction pour reconnoître les demeures de ceux qui obéissent et qui croient, comme d'un titre authentique de conviction contre les infracteurs qui traitent [la vérité] de mensonge. En vérité, l'affection, la douceur, la compassion, la bonté, sont dues à tous les hommes ; la patience et la justice sont dues d'une manière plus spéciale aux amis du lieutenant de la vérité. Maintenant quiconque voudra confesser sa faute et en faire pénitence, la porte du repentir sera ouverte pour lui jusqu'après la septième nuit du mois de safar : mais celui qui restera en arrière, qui persistera dans l'infraction [de ses engagemens] et traitera de mensonge [la vérité], celui-là sera maudit, et chargé d'imprécations et des reproches les plus honteux, par la bouche des amis de la vérité. Que celle d'entre vous qui entendra lire ceci, en donne connoissance à celles qui seront absentes, afin que le titre de condamnation soit acquis contre les hypocrites qui traitent [la vérité] de mensonge, et que les châtimens et la colère tombent sur les infracteurs, les calomniateurs. *L'envoyé véridique n'est obligé qu'à s'acquitter clairement de sa mission.* Louanges au Dieu de l'univers ! Actions de grâces à son lieutenant, le défenseur de
Pag. 105.
la vraie religion, qui tire vengeance, par le glaive de la vérité, des incrédules, infracteurs et rebelles ! Fin de la lettre. Louanges à Notre-Seigneur et à lui seul ! Actions de grâces à son lieutenant et son serviteur !

FIN de l'Extrait des Livres des Druzes.

NOTES DU N.° XVI.

(1) Les morceaux compris sous le n.° XVI sont extraits des Livres des Druzes, qui se désignent eux-mêmes sous le nom d'*Unitaires*. On les nomme دروز *Torouz* ou درزيّة *Durziyyeh*. Ce sont les disciples de Hamza, fils d'Ali, qui honorent d'un culte divin Hakem-biamr-allah, khalife d'Égypte, de la famille d'Obéïd-allah Mahdi. Je ne me propose point de faire connoître en détail, en publiant ces pièces tirées du recueil des Druzes, l'histoire et les dogmes de cette secte: c'est le sujet d'un ouvrage auquel j'ai consacré plusieurs années de travail, et pour lequel j'ai traduit, il y a long-temps, tout ce que j'avois pu recueillir des livres des Druzes, et j'ai fait une ample collection d'extraits d'un grand nombre d'historiens. Je me bornerai donc, dans ces notes, aux observations absolument nécessaires pour l'intelligence du texte; et afin de n'être pas obligé de les multiplier, j'ai choisi, parmi les pièces qui composent le recueil des Druzes, celles qui présentent le moins de difficultés. Les manuscrits qui contiennent quelque portion du recueil des Druzes, dont je me suis servi, sont:

1.° Quatre volumes du fonds de la bibliothèque du Roi, indiqués, dans le catalogue imprimé, parmi les manuscrits arabes, sous les n.os 1580, 1581, 1582 et 1583 (le n.° 1582 en partie, et le n.° 1583 en entier, sont de la main de F. Petis de la Croix, qui a réparé les lacunes du premier et copié le second en entier, d'après un autre manuscrit qui avoit appartenu au docteur Picques, et dont je vais parler);

2.° Un manuscrit défectueux au commencement et à la fin, qui appartenoit à M. Venture, que M.me sa veuve a bien voulu me communiquer, et dont le contenu a dû être absolument le même que celui du manuscrit du Roi, n.° 1580;

3.° Un manuscrit provenant du legs fait par le savant docteur de Sorbonne L. Picques, mort le 9 mai 1699, à la maison des Dominicains de la rue Saint-Honoré, manuscrit qui contient les mêmes pièces que les n.os 1582 et 1583, et dont F. Petis de la Croix s'est servi pour compléter l'exemplaire de la bibliothèque du Roi;

P.

4.° Un manuscrit provenant de la bibliothèque du Vatican, numéroté 379 et *Assémani* 59, qui contient les mêmes pièces que le n.° 1581 de la bibliothèque du Roi, et dont on trouve une courte notice dans la *Biblioth. orient. Clement. Vatic.* tom. I.er, pag. 628, n.° 59;

5.° Deux manuscrits de la bibliothèque de l'université de Leyde, numérotés autrefois 735 et 797, mais qui, dans le catalogue imprimé, sont divisés sous un grand nombre de numéros, et indiqués d'une manière très-irrégulière. Ces deux volumes, dont je dois une notice exacte à M. J. H. Van-der-Palm, professeur des langues orientales en l'université de Leyde, ne contiennent précisément que les pièces qui se trouvent dans les manuscrits 1580 et 1581 du Roi. Les manuscrits de Leyde m'ont servi à vérifier quelques passages que je croyois altérés, et m'ont fourni quelques variantes. Feu M. S. F. J. Rau, professeur des langues orientales en cette célèbre université, et M. Hamaker, qui occupe aujourd'hui la même chaire, ont bien voulu se charger de collationner les passages que je leur ai indiqués.

Depuis la publication de la première édition de ce recueil, j'ai eu connoissance de quelques autres volumes manuscrits, appartenant à la collection des livres sacrés des Druzes, et particulièrement d'un manuscrit de la bibliothèque Bodléyenne d'Oxford, qui m'a fourni deux pièces que j'ai ajoutées dans cette nouvelle édition à celles qui se trouvoient dans la première; mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans de plus grands détails sur ce sujet : les lecteurs qui voudront en être mieux instruits, devront consulter un article que j'ai fait imprimer dans le Journal Asiatique (juillet 1824, tom. V, p. 3 et suiv.), et qui a pour titre : *Notice des manuscrits des livres sacrés des Druzes, qui se trouvent dans diverses bibliothèques de l'Europe.* Il faut y joindre la notice d'un manuscrit de la bibliothèque impériale de Vienne, n.° 275, qu'on peut voir dans *les Mines de l'Orient*, tom. II, pag. 409 et suiv.

Les principaux ouvrages à consulter sur le système religieux des Druzes, sont, le *Musæum Cuficum Borgianum*, donné à Rome, en 1782, par M. Adler, sous les auspices de S. Ém. le savant cardinal Borgia, dont le riche cabinet a fourni les matériaux de cet ouvrage; et un Mémoire historique de feu M. Venture, concernant les Druzes, suivi de diverses pièces tirées du recueil de leurs livres religieux, mémoire qui n'a jamais été publié en français, mais dont une traduction anglaise se trouve dans l'ouvrage intitulé *Appendix to the Memoirs of baron de Tott*, et publié à Londres en 1786. Cet ouvrage

n'a point été connu de quelques personnes qui ont écrit sur les Druzes postérieurement à cette époque, et notamment de M. J. G. Worbs, qui auroit pu en tirer grand parti pour le petit ouvrage qu'il a donné à Görlitz, en 1799, sous le titre de *Geschichte und Beschreibung des Landes der Drusen in Syrien*.

Je dois joindre à cela l'indication de deux Mémoires que j'ai publiés, l'un en latin, sous le titre de *Commentatio de notione vocum* TENZIL *et* TAWIL, *in libris qui ad Druzorum religionem pertinent*, dans le tome XVI.^e des *Comment. Soc. reg. scient. Gotting. class. hist. et philol.* pag. 3 et suiv.; l'autre, en français, sous le titre de *Mémoire sur l'origine du culte que les Druzes rendent à la figure d'un veau*, dans le tome III.^e des *Mémoires de l'Institut, classe d'hist. et de littér. anc.* pag. 74 et suiv.

En tête du manuscrit du Roi, n.° 1580, on trouve une courte notice sur Hakem, qui sert comme de préface à ce volume. Je crois devoir la transcrire ici, en en corrigeant cependant le style, qui fourmille de fautes contre la syntaxe.

ميلاد مولانا الحاكم جلّ ذكره   مولانا الحاكم جلّ ذكره ابن اسمعيل من سلالة على بن ابى طالب وامّه من سلالة فاطمـــة الزهرآء ابنة محمد بن عبد الله وولد بمصر ليلة الخميس ثالث وعشرين من ربيع الاول سنة خمس وسبعين وثلاثماية من الهجرة وولّاه ابوه فى شهر شعبان سنة ثلاث وثمانين وثلاثماية وتولّى الخلافة يوم الخميس سلخ من رمضان سنة ستّ وثمانين وثلاثماية وكانت مدّة خلافته فى الملك خمسا وعشرين سنة وغاب ليلة الاثنين سابع وعشرين من شوال سنة احدى عشرة واربعماية وكانت مدّة اقامته فى هذا العالم من ميلاده الى غيبته ستّة وثلاثين سنة وسبعة اشهر وكتب سجلّا معظما وعلّقه على المشاهد وغاب ونحن منتظرون عودته عن قريب ان شآء فيكون متملّكا على سآئر الارض الى ابد الابدين فاما الذين دعاهم الى توحيده وما قبلوا منه وهم سآئر الطوآئف والملل فانهم يكونون عنده فى الاسر

وعطآء الجزية والغيار فى كل سنة فاما موحّدوه فانهم يكونون مالكين
معه الى ابد الابدين

نبتدى بعون مولانا الحاكم جلّ ذكره شرح مذهبنا الدرزى نحن
الذين اندرزنا بالايمان بعد ملّة محمّد بن عبد الله صاحب الهجرة
الاسلامية لعنة المولى عليه

« Naissance de Notre-Seigneur Hakem, dont la mémoire soit glo-
» rifiée.

« Notre-Seigneur Hakem (dont le nom soit glorifié!) étoit fils d'Ismaël, de la race d'Ali, fils d'Abou-Taleb, et sa mère étoit de la race » de Fatima, surnommée *Zahra*, fille de Mohammed, fils d'Abd-allah. » Il naquit à Misr, la nuit du jeudi 23 de rébi 1.er de l'an 375 de » l'hégire. Son père le déclara son successeur au mois de schaban 383. » Il monta sur le trône le jeudi, dernier jour de ramadhan 386 ; son khalifat fut de 25 ans. Il disparut la nuit du 27 de schawal 411. Le » temps de son séjour dans ce monde, depuis sa naissance jusqu'à sa » disparition, fut de 36 ans et 7 mois. Il écrivit une *Charte vénérable* » (c'est la première des pièces publiées ici), et la suspendit dans les » mosquées; puis il disparut. Nous attendons son retour dans peu, s'il » lui plaît. Il régnera sur toute la terre pendant les siècles des siècles. » Ceux qu'il a invités à la profession de son unité et qui ne s'y sont » point rendus, et ce sont les hommes de toutes les autres sectes et » religions, lui seront assujettis, mis dans les fers, soumis à un tribut » et à une imposition annuelle, et obligés de porter dans leurs habits » certaines marques distinctives : mais pour les Unitaires, ils régneront » avec lui dans les siècles des siècles.

» Nous allons commencer, avec le secours de Notre-Seigneur Hakem » (dont la mémoire soit glorifiée!), l'exposition de notre religion druze.

» Nous sommes ceux qui avons été mis en possession de la foi après » la religion de Mohammed, fils d'Abd-allah, auquel se rapporte l'hégire des Musulmans : que la malédiction du Seigneur soit sur lui! »

(2) J'observe, une fois pour toutes, que, dans les livres des Druzes, la racine صدق et tous ses dérivés sont écrits par un س au lieu d'un ص. C'est sans doute un signe convenu entre les premiers auteurs de cette secte, et fondé peut-être sur la valeur cabalistique qu'ils assignent au mot *sidk* سدق (*vérité*), qui vaut, suivant eux, 164.

Il n'est pas inutile, au surplus, d'observer ici que les lettres س et ص ont souvent été mises l'une pour l'autre : c'est ainsi que certains lecteurs de l'Alcoran écrivoient سراط au lieu de صراط ; et, à l'occasion du mot أسبغ (Alcor., sur. 31, v. 19, édition de Hinckelmann), Beïdhawi observe qu'on écrit aussi أصبغ, et qu'on peut substituer un ص au س, quand il se rencontre dans le même mot un غ, un خ ou un ق. Voici ses expressions :

وقرئ واصبغ بالابدال وهو جار في كل سين اجتمع مع الغين والخاء والقاف كصلخ وصقر .

Ebn-Farhât dit que ce changement est permis devant les lettres خ, ص, ض, ط, ظ, غ et ق, soit immédiatement, soit médiatement (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 1295 A, fol. 57 *recto*).

Je ne puis pas me dispenser de rapporter à ce sujet une observation tirée de l'ouvrage de Hariri, intitulé درّة الغوّاص في أوهام الخواصّ (man. de ma collection, fol. 5 *verso*). « On a coutume de dire à un malade, *Masaha 'llahou ma bica* [*Que Dieu dissipe le mal que tu éprouves*], en prononçant le mot *masaha* par un *sin*, tandis qu'il doit être prononcé par un *sad*, comme on le voit dans ce vers d'un poëte :

» *Peu s'en fallut qu'à force de vétusté il ne fût anéanti ;*

» et dans cet autre vers charmant d'un autre poëte :

» *O pleine lune ! tu as trouvé un rival redoutable dans le visage d'Omm-Mohammed, la fille de Salèh ;*

» *Je te vois comme anéantie dans les derniers jours du mois, tandis que sa beauté résiste aux effets du temps, et ne connoît point la destruction.*

» On raconte que Nadhr Mazéni, fils de Schomeïl, étant malade, quelques gens vinrent lui rendre visite. Une de ces personnes, qui se nommoit *Abou-Salèh*, lui dit, *Que Dieu dissipe le mal que tu éprouves*, et prononça le mot *masaha* par un *sin*. Le malade le reprit, et lui dit qu'il falloit prononcer ce mot par un *sad*, et que cela vouloit dire, *ôter, disperser ;* et il lui cita pour preuve ce vers d'un poëte :

» *Quand le vin y jette son écume, l'écume s'y perd et se dissipe.*

» Alors cet homme, pour s'excuser, observa qu'on pouvoit mettre

» un *sin* à la place du *sad*, comme cela a lieu dans les mots *sirat* » (chemin) et *sakar* (l'enfer), qu'on écrit par un *sin* ou par un *sad*. » En ce cas, reprit Nadhr, tu t'appelles *Abou-Salèh*. » (*Salèh*, écrit par un *sad*, comme dans le nom de cet homme, veut dire *vertueux*; écrit par un *sin*, il veut dire *chieur*.)

« Voici une autre anecdote qui ressemble à celle-là. Un homme » de lettres ayant soutenu, en présence du vizir Abou'lhasan, fils » de Forat, qu'on pouvoit substituer, en quelque endroit que ce fût, » le *sin* au *sad*, le vizir lui dit : » Dans ce passage de l'Alcoran (sur. 13, vers. 23, édition de Hinckelmann), *les jardins d'éternelle » demeure où ils entreront, eux et ceux de leurs ancêtres qui* ONT ÉTÉ » VERTUEUX (*salaha* prononcé par un *sad*), lirez-vous aussi *salaha* » par un *sin*! Cet homme rougit et se tut. » *

ويقولون للمريض مسح الله ما بك بالسين والصواب فيه مصح كما قال الراجز قد كان من طول البلى ان يمصحا وكقول الشاعر وقد احسن فيه

يا بدر انّك قد كسيت مشابها من وجه امّ محمد ابنة صالح
واراك تمصح فى المحاق وحسنها باقٍ على الايّام ليس بماصح

ويحكى ان النضر بن شميل المازنى مرض فدخل عليه قوم يعودونه فقال له رجل منهم يكنى ابا صالح مسح الله ما بك فقال له لا تقل مسح بالسين ولكن قل مصح بالصاد اى اذهبه وفرّقه اما سمعت قول الشاعر

واذا ما الخمر فيها ازبدت افل الازباد فيها ومصح

فقال له الرجل ان السين قد تبدّل من الصاد كما يقال الصراط والسراط وصقر وسقر فقال له النضر فاذن انت ابو سالح، ويشبه هذه النادرة ما حكى ايضا ان بعض الادباء جوّز بحضرة الوزير ابى الحسن بن الفرات ان تقام السين مقام الصاد فى كل موضع

فقال له الوزير اتقرا جنّات عدن يدخلونها ومن صلح من آبائهم
من سلح تخجل الرجل وانقطع

Il est nécessaire d'observer que *masaha* مسح, écrit par un *sin*, signifie *essuyer*, *ôter en essuyant*, et par conséquent pourroit à la rigueur être employé dans la formule par laquelle on souhaite à un malade le rétablissement de sa santé ; mais ce même mot n'auroit aucun sens dans les vers cités comme exemples du vrai sens du mot *masaha* مصح écrit par un *sad*. Ces vers sont donc rapportés pour prouver que, dans le langage des Arabes, le dernier mot signifie *dissiper*, *détruire*, ou, comme verbe neutre, *se dissiper*, *disparoître*, d'où il suit que, dans la formule dont il s'agit, c'est *masaha* مصح et non مسح qu'il convient d'employer.

Dans l'un des vers cités, au lieu de كسيت, je pense qu'il faut lire كَسَبْت.

Des vers cités dans ce passage, le premier, qui n'est qu'un hémistiche ou مصراع, est du mètre nommé رجز et se compose de trois مستفعلن ; ce qui donne la mesure suivante :

— — ᴗ — | — — ᴗ — | — — ᴗ —

Les deux vers suivans يا بدر الخ sont du mètre كامل, dont chaque hémistiche se compose du pied مُتَفَاعِلن ou مُتْفَاعِلن, répété trois fois ; la mesure est donc :

ᴗ ᴗ — ᴗ — | ᴗ ᴗ — ᴗ — | ᴗ ᴗ — ᴗ — || ᴗ ᴗ — ᴗ — | ᴗ ᴗ — ᴗ — | ᴗ ᴗ — ᴗ —

Enfin le dernier vers واذا ما الخ est du mètre رمل, dont chaque hémistiche est de trois فاعلاتن ou فعلاتن, le dernier étant changé en فاعلا ou فعلا ; la mesure de ce vers est donc :

— ᴗ — — | — ᴗ — — | — ᴗ — || ᴗ ᴗ — — | ᴗ ᴗ — — | ᴗ ᴗ —

(3) Il y a dans le manuscrit حسلان ; je ne doute point qu'il ne faille lire خلان, comme je l'ai imprimé.

(4) Le manuscrit porte الباغيين et الطاغيين ; mais il faut écrire, comme je l'ai fait, avec un seul *ya*, الباغين et الطاغين.

(5) C'est une allusion à un passage de l'Alcoran, sur. 1, v. 7.

(6) Une glose qui se trouve dans le manuscrit 1580, explique le mot أيمّة par الخمسة المقامات *les cinq makams*. Le mot مقام *makam*, qui, dans des temps postérieurs, a été pris en Égypte pour *le sultan*, signifie, dans le style des Druzes, les personnages dans lesquels a résidé la divinité. Ces cinq *makams* sont Obéïd-allah Mahdi, Kaïm-biamr-allah, Mansour-billah, Moëzz-lidin-allah et Aziz-billah, prédécesseurs de Hakem.

J'ai dit que le mot مقام, dans des temps postérieurs, a été employé en Égypte pour dire *le sultan*. Je saisis cette occasion de remarquer que le mot جهة a été employé de même, en parlant des sultanes ou des femmes de la famille des princes ; ce qui, je crois, n'a point encore été observé. Makrizi nous apprend (manuscr. ar. de la bibl. du Roi, n.° 672, pag. 223) qu'à l'époque où la princesse *Schédjer-aldorr* شجر الدرّ s'étoit emparée du gouvernement de l'Égypte (Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. IV, pag. 511), le khatib, en priant pour elle, disoit :

واحفظ اللهم الجهة الصالحة ملكة المسلمين عصمة الدنيا والدين امّ خليل المستعصمة صاحبة الملك الصالح

De même, Abou'lmahasen, rapportant les événemens qui précédèrent et accompagnèrent l'assassinat du khalife Amir-biahcam-allah, et le choix de son successeur, Hafidh-lidin-allah (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 661, fol. 2 *verso*), dit qu'Amir, peu de jours avant sa mort, avoit annoncé *qu'une telle de ses femmes étoit enceinte* أن الجهة الفلانية حامل منه, et qu'elle accoucheroit d'un enfant mâle.

(7) On lit dans le manuscrit la glose suivante : معنى مهديين نسبة الى المهدي, c'est-à-dire : *Le mot* مهديين *est ici l'adjectif relatif*, اسم منسوب *ou* نِسْبَة *dérivé de* مهدي *le Mahdi*. En effet, مَهْدِيّ peut être considéré ou comme le participe ou adjectif verbal passif de هَدَى pour مَهْدُوِيّ *dirigé de Dieu* (car c'est là le sens du mot *Mahdi*) ; ou comme l'adjectif relatif dérivé de ce même adjectif verbal, et alors il veut dire *descendant du Mahdi* ; et ce dernier sens est celui qui convient le mieux ici. Effectivement les noms ou adjectifs qui

se terminent par un ى avec un *teschdid*, et qui ne sont pas des formes فعول ou فعيل, donnent naissance à des adjectifs relatifs qui ne diffèrent en rien de leurs primitifs. Ebn-Farhat donne cette règle, en parlant de la formation de l'adjectif relatif dont le primitif a un ى pour dernière lettre : « Si à la fin du mot, dit-il, il y a un ى ajouté » aux radicales et doublé par un *teschdid*, comme le ى du mot » كُرْسِيّ, on n'y observe aucune différence entre la forme primitive » où cette lettre est accessoire, et celle où elle caractérise l'adjectif » relatif, comme كُرْسِيّ. Voici le texte :

وان كانت الياء المشدّدة زائدة مثل ياء كرسيّ فلا يفرق فيها بين
ان تكون زائدة وان تكون للنسبة مثل كرسيّ

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 1295 A, fol. 65 *recto*.

Ce grammairien, il est vrai, ne parle point du cas où le ى ainsi doublé est formé de l'union du و avec une radicale ; mais l'analogie indique qu'il en doit être de même dans ce cas. On fera bien de consulter à ce sujet une longue glose sur les mots المَلّي et أَرْيَحِيّ, qui se trouve dans mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance VII, p. 72. Ainsi مَهْدِيّ est ici, comme le dit la glose, l'adjectif relatif de مَهْدِيّ *le Mahdi*.

On trouve de même, dans la Vie de Tamerlan, par Ahmed, fils d'Arabschah (édit. de M. Manger, tome II, p. 64), أصمعيّ, signifiant *semblable à Asmaï* : c'est l'adjectif relatif ou patronymique de أصمعيّ *Asmaï*.

On lit dans le manuscrit هاديين sans *teschdid* ; j'ai regardé cela comme une faute, et j'ai écrit plus correctement هاديّين. Si le mot هاديين étoit écrit avec un *teschdid*, on pourroit aussi le regarder comme un adjectif patronymique, dérivé de هادٍ : car les adjectifs verbaux de la forme فاعل, dérivés des racines défectueuses, comme قاضٍ, donnent naissance à des adjectifs relatifs, soit en changeant le

ى en و , soit en supprimant tout-à-fait le ى . On peut donc dire قاضوىّ ou قاضىّ , et de même هادوىّ ou هادىّ : la seconde forme est même la plus élégante. *Voyez* Guadagnoli, *Breves arab. ling. Institut.* pag. 164 ; Martellotto, *Instit. ling. arab.* pag. 92, et ma Grammaire arabe, tom. I., n.° 656, pag. 243 et 244.

(8) Les mots كرام كاتبين que j'ai rendus par *vénérables surveillans*, signifient proprement, *les anges qui se tiennent auprès des hommes, et qui enregistrent tous leurs péchés.* C'est une expression prise de l'Alcoran, sur. 82, v. 11. Ces mêmes anges témoigneront, au jour du jugement, contre les pécheurs, comme on le lit dans la sur. 11, v. 21. *Voyez*, sur les fonctions de ces anges, Reland, *de Relig. Mohammed.* pag. 14; *Birghilu risale*, pag. 30 ; Tableau général de l'Empire othoman, tom. I.^{er}, pag. 260.

(9) Dans le style des Musulmans, la *grande nouvelle* est le jour du jugement. Tout cet endroit est une allusion aux premiers versets de la sur. 78 de l'Alcoran. Dans le style des Druzes, c'est le jour du triomphe de Hakem et de ses adorateurs : c'est aussi ce que signifie la *voie droite*, autre expression empruntée de l'Alcoran.

Au lieu de ويرشدونهم qu'on lit dans le texte, les règles de la syntaxe exigent qu'on lise ويرشدوهم , comme on lit plus haut ليبيّنوا , à l'aoriste subjonctif. Ce genre de fautes contre les règles de la grammaire est assez fréquent dans les livres des Druzes.

(10) Je traduis اعذار par *avis*, à cause du sens qu'a le verbe اعذر dans ce proverbe اعذر من انذر , dont j'ai donné l'explication dans les gloses de mon édition des Séances de Hariri, séance XXXIV, p. 380. Notre auteur a, sans aucun doute, fait allusion à ce proverbe, qu'on trouve souvent dans les livres des Druzes. *Voyez* ci-après, note (57).

(11) Alcor. sur. 102, v. 3, 4 et 5, édition de Hinckelmann.

(12) Il y a encore ici dans le manuscrit الماضيين pour الماضين. Je corrigerai désormais les fautes de ce genre, sans en faire la remarque.

(13) Dans le manuscrit 1580, on lit ولا ادرك قوة انباء منه احد , dans celui de M. Venture قوت انباء , et dans celui de Leyde قوة انبا. Il est certain qu'il faut lire قوّةً انبأ , et que انبأ est un comparatif qui

vient de نبا signifiant *être élevé au-dessus des autres.* Djewhari dit :

نبات على القوم انبا نبوا اذا ارتفعت وكل مرتفع ناي

On lit aussi dans le Kamous : نبا كمنع نبا ونبوا ارتفع وعليهم طلع

Ce mot se trouve en ce sens dans le 42.ᵉ vers du poëme de Schanfara, qui fait partie de ce recueil.

(14) Alcor. sur 11, v. 9.

(15) Alcor. sur. 3, v. 12.

(16) ارزاق signifie proprement les attributions en nature que recevoient les officiers ou employés à la cour des khalifes, comme *blé, viandes, habits, &c.* ou *des pensions alimentaires :* اقطاع signifie, au contraire, des *fiefs*, ou *bénéfices territoriaux*, que ces princes conféroient à leurs officiers militaires ou civils. Toutefois, il faut observer que le sens précis de ces expressions a beaucoup varié suivant les divers gouvernemens musulmans qui se sont succédés en Égypte.

(17) J'ai imprimé dans le texte اغراض, parce qu'on lit ainsi dans tous les manuscrits que je connois ; je conjecture cependant qu'il faut lire اعراض, et que c'est le pluriel de عرض qui se lit en ce sens dans l'Alcoran, sur. 4, v. 96, édition de Hinckelmann.

(18) L'auteur du *Succardan* كتاب السكردان, Ahmed Telmésani, fils de Yahya, fils d'Abou-Hadjéla, et Ibrahim, fils de Wasifschah, ou du moins l'auteur du كتاب جواهر الدهور ووقائع الامور وعجائب الدهور, livre qui porte le nom de cet écrivain, dans le manuscrit arabe n.° 781 de la bibliothèque du Roi, rapporte que quand Hakem vouloit punir quelqu'un de ses officiers, il le dépouilloit de ses *surnoms* ou *titres honorifiques* الالقاب, et ne l'appeloit plus que par son nom : lui vouloit-il rendre ses bonnes grâces, il lui restituoit ses titres, et c'étoit une marque certaine du retour de sa faveur.

(19) Cette expression فك الرقاب est imitée de l'Alcoran, sur. 90, v. 13.

(20) Alcor. sur. 14, v. 37.

(21) Cette société, ce rapport entre Hakem et ses sujets, ainsi que toutes les actions de son humanité, ne sont, suivant la doctrine de Hamza, que des apparences destinées à cacher sa divinité et sa nature incompréhensible.

On lit ici dans le texte دنياتكم au lieu de دنياكم, ce qui est une faute contraire à l'analogie grammaticale. C'est ainsi qu'on trouvera plus loin, dans une autre pièce, احداتكن au lieu de احداكن *l'une d'entre vous.* *Voyez* ci-après, note (157), pag. 277

(22) Alcor. sur. 49, v. 17.

(23) Alcor. sur. 72, v. 16. Il n'y a ici que le mot وسطى qui ne se trouve pas dans le texte de l'Alcoran. La *voie du milieu*, dans le style des Druzes, c'est la *religion druze* ou *unitaire ;* les deux *voies extrêmes* sont la doctrine littérale des Musulmans et la doctrine des Bateniens ou Musulmans allégoristes : la première se nomme اسلام l'*islamisme*, et la seconde ايمان la *foi.*

J'ai parlé plus au long de l'usage que faisoient les Bateniens et après eux les Druzes, des mots اسلام *islamisme* et ايمان *foi*, pour désigner la doctrine littérale et la doctrine allégorique, dans mon mémoire intitulé : *Commentatio de notione vocum* TENZIL *et* TAWIL *in libris qui ad Druzorum religionem pertinent.* Dans une pièce du recueil des Druzes, intitulée البلاغ والنهاية, et écrite par Hamza en l'an 409, on lit ces propres termes : « Vous avez aussi appris, société » des unitaires, que l'*islamisme* est la porte de la *foi*, et la *foi* la » porte de la religion de l'unité : car la religion de l'unité est le de- » gré le plus excellent au-delà duquel il n'y a rien. » Dans un autre écrit de Hamza, daté de la même année, et intitulé رسالة التنزيه, on lit un passage remarquable. L'auteur veut prouver que Notre-Seigneur, c'est-à-dire Hakem, n'a rien de commun avec le *Natek* et l'*Asas*, c'est-à-dire Mahomet et Ali, ni avec leurs doctrines, c'est-à-dire le mahométisme littéral ou *Tenzil*, et la doctrine allégorique des Ismaéliens ou *Tawil*, et que le *Natek* et l'*Asas* ne sont que des serviteurs de Notre-Seigneur, représentés par Abd-alrahim, fils d'Élyas, et Abbas, fils de Schoaïb, et pour cela il dit : « Ce qui prouve cela, » ce sont les deux diplomes par lesquels il a été attribué à ces deux » personnages des titres qui ne peuvent convenir qu'au *Natek* et à » l'*Asas*. . . . Tout le monde convient qu'Abd-alrahim, fils d'Élyas, » qui a reçu le titre de *Successeur désigné au gouvernement des mu-* » *sulmans* ولي عهد المسلمين, est plus près de Notre-Seigneur qu'Abbas, » fils de Schoaïb, qui a reçu le titre de *Successeur désigné au gouver-* » *nement des fidèles* ولي عهد المومنين. Quand Abd-alrahim, fils d'Élyas,

» n'auroit d'autre avantage sur Abbas, fils de Schoaïb, que d'être » nommé publiquement dans la khotba et sur la monnoie, cette » preuve [de sa supériorité] suffiroit pour un homme doué d'intel- » ligence et de discernement. Mais cependant les disciples de toutes » les lois conviennent que la *foi* est au-dessus de l'*islamisme*, et les » *fidèles* au-dessus des *musulmans*. Ainsi, si ce n'étoit l'effet d'une » profonde sagesse que Notre-Seigneur a montrée dans le discerne- » ment qu'il a fait de ces deux personnages, et dans les rangs res- » pectifs qu'il leur a assignés, il sembleroit que le titre de *Successeur* » *désigné au gouvernement des fidèles* devroit appartenir à Abd-alrahim, » fils d'Élyas; et celui de *Successeur désigné au gouvernement des mu-* » *sulmans*, à Abbas, fils de Schoaïb, à ne considérer que le degré » de faveur et le rang extérieur dont ils jouissent. Lors donc que » nous voyons que les titres qui leur sont donnés, sont en opposition » avec le rang extérieur qu'ils occupent, nous connoissons avec une » pleine certitude et il nous est démontré qu'Abd-alrahim, fils d'Élyas, » est le *Natek*, Mahomet, fils d'Abd-allah, et Abbas, fils de Schoaïb, » l'*Asas*, Ali fils d'Abd-Ménaf; que Khatkin, le daï, qui est le com- » plément des deux précédens, est Abou-becr; que Djafar l'aveugle » qui est attaché à ces deux personnages, est Omar, fils de Khat- » tab; enfin, qu'au-dessous d'eux, le kadhi des kadhis, Ahmed, fils » d'Awwam, est Othman, fils d'Affan. »

La préférence que les Bâténiens donnoient à la *foi* sur l'*islamisme*, étoit, sans doute, fondée sur l'autorité même de l'Alcoran, où on lit (sur. 49, v. 14): « Les Arabes ont dit, *Nous avons cru*. Réponds- » leur, *Vous n'avez point cru; contentez-vous de dire, Nous avons* » *embrassé l'islamisme;* car la *foi* n'est point encore entrée dans vos » cœurs. »

(24) Il veut dire, conformément à la doctrine des Druzes, que tous les préceptes de la doctrine littérale et de la doctrine allégorique, ou de l'*islamisme* et de la *foi*, n'ont leur véritable sens que dans la religion unitaire.

(25) Ces adorateurs des idoles sont les Juifs et les Chrétiens.

(26) Quoique les manuscrits portent بالزلّة, je ne doute point que la vraie leçon ne soit بالذلّة, et c'est celle que j'ai suivie dans ma traduction.

(27) Le mot عورة signifie en général *une fente*, comme dit le Ka-

mous : العَوْرَةُ الخَلَلُ فِي الثَّغْرِ وغيره. Il a le même sens que ערוה *ervat* en hébreu. (Voyez *Genes.* ch. 42, v. 12.) Beïdhawi, sur ce passage de l'Alcoran, sur. 33, v. 13, إِنَّ بُيُوتَنَا عَوْرَةٌ وَمَا هِيَ بِعَوْرَةٍ dit : « c'est-à-dire, nos maisons ne sont pas en état de nous défendre. » Le mot *awret* signifie primitivement *une fente ;* peut-être ce mot » est-il ici une prononciation contractée de *aweret* عَوِرَةٌ (ou *awiret* » عَوِرَةٌ), qui se dit d'une maison quand elle a des lésardes. »

غير حصينة واصلها الخلل ويجوز ان يكون تخفيف العورة من عورت الدار اذا اختلّت :

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 263.

Au lieu de نزل qu'on lisoit dans la première édition, j'ai imprimé dans celle-ci نزك, et je pense que c'est la vraie leçon des manuscrits.

(28) *Voyez* sur le sens des mots دعوة *prédication* ou *initiation* et حكمة *sagesse*, ce que j'en ai dit à l'occasion de la vie de Hakem, dans le tome I.er de ce recueil, pag. 157, note (39), et p. 184, note (65).

(29) *Voyez* le tom. I.er de ce recueil, pag. 103.

(30) Il s'agit du collége nommé دار الحكمة *la maison de la sagesse. Voyez* le tome I.er de ce recueil, pag. 99, et pag. 158, note (41).

(31) On lit dans le manusc. 1580 تحضون, mais il faut lire تحظون comme j'ai imprimé, et c'est ainsi que porte le manuscrit de M. Venture.

(32) Peut-être s'agit-il ici de l'ordonnance par laquelle Hakem permit à chacun de suivre, sans aucune contrainte, les opinions et les pratiques de telle secte musulmane qu'il lui plairoit (*voyez* le tom. I de ce recueil, pag. 101), ou même de la permission accordée, en 411, par Hakem, aux Juifs et aux Chrétiens qui avoient embrassé l'islâmisme, de retourner à leur ancienne religion, et de reconstruire leurs églises et leurs synagogues, comme le rapportent Ebn-Khilcan et d'autres historiens.

La première supposition me paroît plus vraisemblable, parce que cet écrit n'est adressé qu'à des musulmans, et semble entièrement étranger aux Juifs et aux Chrétiens.

(33)

(33) Alcor. sur. 58, v. 8, édition de Hinckelmann.

(34) Au lieu de متحادقين متعاندين متزاحفين qu'on lit ici dans le texte, on devroit, conformément aux règles de la grammaire, lire au nominatif: متحادقون متعاندون متزاحفون. Je n'ai pas cru devoir corriger ces fautes, qui reviennent souvent, et qui tiennent au langage vulgaire; il me suffit d'en avoir averti une fois pour tontes.

(35) *Voyez* ci-devant, pag. 16, note (3).

(36) Cette expression est prise de l'Alcoran, sur. 71, v. 12.

(37) *Voyez*, sur cette formule empruntée de l'Alcoran, l'Histoire de Tamerlan, par Ahmed, fils d'Arabschah, édition de M. Manger, tom. II, pag. 749, note 56, et mon commentaire sur les Séances de Hariri, séance VII, pag. 169, et séance XXX, pag. 325.

(38) Ceci est composé de divers passages de l'Alcoran: les derniers mots sont pris de la sur. 50, v. 13. On peut consulter, sur *Aléïca* et le *Tobba*, Marracci et les autres traducteurs de l'Alcoran.

(39) Alcor. sur. 89, v. 5 et suiv.

(40) Alcor. sur. 77, v. 16, 17 et 18.

(41) Alcor. sur. 8, v. 33. On lit dans l'Alcoran ليعذبهم, et le sens est alors: *Dieu ne vouloit pas les châtier, pendant que tu étois au milieu d'eux.* Dans l'édition de Hinckelmann on lit وانتم, au lieu de وانت : c'est une faute.

(42) *Voyez* le tome I.er de ce recueil, pag. 103, et note (65), p. 184.

(43) Pour l'intelligence de ceci, *voyez* ce qui sera dit ci-après, note (68).

(44) Il y a une observation essentielle à faire sur le texte de ce passage, et qui peut s'appliquer à beaucoup d'autres textes d'auteurs arabes; c'est que le verbe منع, qui signifie *empêcher, défendre*, remplace, dans la seconde proposition, le verbe امر *commander.* منعه جميع الناس ان يقولوا مولانا ولا يقبلوا له التراب a le même sens que امره ان يقولوا مولانا ولا يقبلوا له التراب. En voici un autre exemple bien frappant, tiré de Makrizi: ومنعوا من ركوب الخيل وان يكون ركوبهم البغال والحمير « Il leur fut défendu d'avoir des chevaux pour montures, et [il leur » fut ordonné] de se servir de mulets et d'ânes. » Le verbe امروا est sous-entendu. *Voyez* ma Grammaire arabe, tom. II, n.° 653, pag. 354. Cette ellipse n'est pas particulière à la langue arabe.

(45) Dans le style religieux des Druzes, حدود signifie, par une allégorie fondée sur l'Alcoran, *les principaux ministres* qui forment la hiérarchie religieuse de cette secte. Il seroit donc possible que, dans l'intention de l'auteur, اقامة الحدود signifiât *l'institution des ministres principaux* de la secte des Druzes. Je l'avois pris d'abord en ce sens. Mais après y avoir bien réfléchi, je pense que ces mots doivent être pris ici dans leur acception commune et ordinaire.

(46) Alcor. sur. 51, v. 11, et sur. 58, v. 20.

(47) Il semble y avoir ici une allusion à l'Alcoran, sur. 4, v. 142.

(48) Alcor. sur. 4, v. 85.

(49) Tous les manuscrits sont d'accord sur le texte de ce passage assez obscur, si ce n'est que, dans le manuscrit de M. Venture, on lit: وعظكم به بهذه الموعظة, ce qui me paroît être une faute.

(50) J'ai supposé qu'il y a ici une ellipse et que أعظم منكم est la même chose que أعظم منه عليكم. Je dois avouer cependant qu'il me reste du doute sur le sens de ce passage.

(51) Alcor. sur. 4, v. 67.

(52) C'est encore ici un texte de l'Alcoran, sur. 25, v. 70: les derniers mots, *car Dieu aime* &c., sont pris de la sur. 2, v. 221.

(53) Alcor. sur. 2, v. 182.

(54) Il s'agit ici du *Sahra* ou terrain inculte entre la partie de la ville située vers le sud-est, et le mont Mokattam. (*Voyez* le tom. I.er de ce recueil, note (79), pag. 194.) C'étoit par-là que Hakem sortoit pour ses promenades nocturnes; et la nuit même où il périt, ce fut par-là qu'il sortit et gagna le mont Mokattam. Le lendemain, les principaux officiers du palais, accompagnés d'un nombreux cortége, sortirent par la même route, pour aller à la recherche du khalife, dont le corps fut trouvé dans un étang près de Holwan.

(55) Ce passage de l'Alcoran (sur. 21, v. 107) devroit être traduit ainsi: *Nous ne t'avons envoyé que par miséricorde pour les humains;* mais j'ai rendu le sens un peu forcé que lui donne ici l'écrivain druze.

(56) On lit dans le manuscrit de Leyde et dans celui de M. Venture كذلك ازاينا, ce qui pourroit signifier, *telle est notre détermination*, pourvu qu'on lût ازآؤنا. J'ai préféré la leçon du manuscrit du Roi. أزآء est le nom d'action du verbe ازى dans le sens intransitif, comme le dit positivement Djewhari. M. Willmet, dans son Lexique, indique

ce mot comme étant employé dans la Vie de Timour, tom. II, pag. 394 : il se trompe ; il faut lire en cet endroit أوّاه. M. Manger a eu tort de substituer dans ce passage حرين à حزين dont le sens est analogue à celui de أوّاه.

(57) اعذر signifie *être complètement excusé. Voyez* mon commentaire sur les Séances de Hariri, séance XXXIV, pag. 380. Voici ce que dit Djewhari sur le mot اعذر dans le *Sihah*.

اعذَرَ الرجل صار ذا عذر وفي المثل اعذر من انذر قال الشاعر
ستمنعكم ارماحنا او ستُعذَر اى سنصنع ما نُعذَر فيه قال ابو
عبيدة اعذرته وانشد للاخطل فان تك حرب ابنى نزارٍ
تواضعت فقد أعذَرتنا في كلاب وفي كعب اى جعلتنا ذا عُذْرٍ

Je ne traduis point ce texte. Le dernier vers signifie : « Si la guerre » contre les enfans de Nézar a eu un mauvais succès, nos triomphes » sur Kélab et Caab nous ont suffisamment excusés. »

(58) Dans le langage mystique des Druzes, مشية *la Volonté* est un des noms du second ministre ou de l'*Ame*, comme ارادة *le Vouloir* est un des noms du premier ministre ou de l'*Intelligence universelle* : mais je doute que, dans ce passage, le mot *volonté* doive être pris dans ce sens mystique; je crois plutôt que l'auteur veut dire qu'à Dieu seul appartient le droit de vouloir avec une autorité absolue et toujours efficace.

(59) Le mot يتيقظا signifie *prendre garde à soi.* Je l'ai pris dans le sens passif; il seroit possible cependant que l'auteur eût voulu dire : *Ils se tiendront sur leurs gardes contre les attaques des ennemis de la religion des Druzes ;* ou *Qu'ils se tiennent sur leurs gardes :* car l'aoriste a peut-être ici le sens de l'impératif, comme si l'on eût écrit ليتيقظا. *Voyez* ci-après la note (67).

(60) Il me paroît vraisemblable que cette pièce ne devoit être lue que par les initiés à la doctrine de Hamza ; et c'est sans doute pour cela qu'on ordonne d'en faire la lecture dans quelque endroit retiré et souterrain d'une djami, qui servoit peut-être de lieu de réunion aux initiés. Si اسفل *bas* devoit être pris pour un nom propre, il auroit un article.

(61) Quoique les manuscrits portent لمن استحفظه, je crois que l'auteur avoit écrit بمن : car le verbe خصّ gouverne à l'accusatif

le nom de la personne à qui on accorde une faveur spéciale; quant au nom qui exprime la faveur ou le bienfait, il se joint au verbe par moyen de la préposition ب. On dit خصّه بنعمته, *il l'a gratifié spécialement de son bienfait.* Or ici c'est la loi musulmane, ce sont les *décisions divines* حدود, auxquelles Dieu accorde, comme une faveur spéciale, des *conservateurs ou gardiens choisis parmi les imams.*

(62) Le mot وجّل ne présente aucune signification qui convienne ici; et cependant les trois manuscrits, celui de la bibliothèque du Roi, n.° 1580, et ceux de l'université de Leyde et de M. Venture, lisent de même. Je pense qu'il est ici pour اجّل dans le sens de *rassembler, réunir.* Ce changement de l'*élif* en *waw* est commun dans l'arabe vulgaire.

(63) Le manuscrit de M. Venture, au lieu de حضّر, porte حظر, et j'avois d'abord admis cette leçon, quoique avec quelque doute. Je me suis déterminé ensuite à donner la préférence à حضّر, parce que le sens de ce verbe se lie mieux, ce me semble, avec celui du verbe اخبر qui suit. L'auteur veut dire que, quelle que soit la liqueur enivrante dont on voudroit excuser l'usage, sous prétexte qu'elle ne se trouve pas nommée expressément dans la prohibition, le prince a entendu l'y comprendre. Dans le manuscrit de Leyde on lit جظر.

Je dois cependant observer que je ne connois point d'exemple du verbe حضّر employé à la seconde forme, et ayant le sens de احضر, et qu'en outre اخبره pour اخبر به est une construction irrégulière et mauvaise; mais ce ne seroit pas le seul exemple de fautes contre la langue que l'on pût trouver dans les écrits des Druzes. On a déjà vu خصّه لمن pour خصّه بمن et وجّل pour اجّل, et l'on verra tout-à-l'heure وكّل اليهم الخصص, pour وكّلهم على الخصص ou بالخصص.

(64) Le mot تبدّل signifie proprement *changement.* Il pourroit bien y avoir ici une allusion au dogme de la métempsychose, tel que l'admettent les Druzes, c'est-à-dire, de la transformation en bêtes immondes ou féroces.

(65) Je n'ai aucune connoissance que les Karmates aient fait une irruption en Égypte du temps de Hakem. Je soupçonne, en

…nséquence, que cette lettre pourroit être de Moëzz-lidin-allah, tous s khalifes fatémites antérieurs à Hakem n'étant, suivant le système les Druzes, qu'un seul et même personnage. Au surplus, ce n'est qu'une conjecture, à laquelle je ne puis pas donner ici de développement.

(66) David, suivant l'Alcoran (sur. 34, v. 10 et 11, édition de Hinckelmann), avoit reçu de Dieu l'art de fondre le fer et d'en faire des cuirasses ou des cottes de mailles. *Voyez* M. de Hammer, *Rosenöll*, partie I.[re], pag. 142.

Le Tibet est nommé par les Arabes *Tonbout* تنبت ou *Tobbout* تبّت : ce dernier nom se prononce, suivant l'auteur du كتاب مراصد الاطلاع على اسمآء الامكنة والبقاع (man. ar. de la bibl. du Roi, sans numéro), de différentes manières. Voici ce qu'il en dit.

تبّت بالضمّ وكان الزمخشري يقوله بكسر ثانيه وبعض يقوله بفتح ثانيه وفتح اوّله وكسر ثانيه مشدود في الجميع مملكة متاخمة لمملكة الصين ومن جهة المشرق للهند والهياطلة ومن جهة (المغرب) لبلاد الترك ولهم مدن وعمائر كثيرة ولبلادهم خواصّ في هواها ومياهها وبها ظبآء المسك ومسكها افضل من الصيني لخاصّة مراعيها.

« *Tobbout.* Zamakhschari prononçoit *Tobbit* : d'autres prononcent, » *Tobbet* ou *Tebbit*, mais toujours en doublant le *b*. C'est un royaume » qui confine avec la Chine; au levant avec l'Inde et le pays des » *Hayatélas*, et au couchant (je supplée le mot *couchant*) avec » le pays des Turcs. Il y a dans le Tobbout de grandes villes et un » grand nombre de lieux habités : l'air et les eaux y ont des qualités » particulières. On y trouve l'espèce d'antélope qui donne le musc. » Le musc de ce pays est supérieur à celui de la Chine, ce qu'il » faut attribuer à la qualité particulière des pâturages. »

Je conjecture qu'il y a quelque erreur de copiste dans l'indication des pays limitrophes du Tibet.

Quant à *Alkhatt*, *voyez* ci-devant, note (12), pag. 79.

(67) Je pense que l'aoriste est employé ici dans le sens de l'im-

pératif, comme si l'auteur eût dit فليعلم. Ce n'est pas que l'on puisse régulièrement supprimer en ce cas la particule ل, comme je l'ai observé dans ma Grammaire arabe, tom II, n.° 51, pag. 33; mais c'est une faute qui, comme beaucoup d'autres qui se rencontrent dans les livres des Druzes, tient au langage vulgaire. On trouve l'aoriste employé ainsi pour l'impératif, très-souvent, dans la traduction arabe du Nouveau Testament, publiée à Rome en caractères syriaques en 1703, et dont je donne une nouvelle édition à Paris. On a vu un pareil usage de l'aoriste, dans une autre pièce du recueil des Druzes imprimée dans ce même volume: on y lit فيعلم ذلك من امير المومنين ويعمل عليه (pag. 81 du texte arabe, lig. 1 et 2), pour فليعلم et وليعمل, et il est d'autant plus vraisemblable que telle a été l'intention de l'auteur, qu'immédiatement après on lit وليسارعوا.

(68) C'est ici une formule conforme à ce qui est ordonné dans les livres des Druzes. Hakem étant la divinité même, c'est une impiété de souhaiter que la paix de Dieu repose sur lui; et, en parlant de lui, on doit dire: *Que la paix émane de lui et repose sur nous.*

(69) Une glose du manuscrit n.° 1581 explique le mot اجداثا par قبور.

(70) C'est encore ici un dogme particulier aux Druzes. Ils prétendent que la prédication de tous les prophètes, depuis Adam jusqu'à l'auteur de la doctrine allégorique des Ismaéliens, n'a réellement eu pour objet que la doctrine unitaire et le culte de Hakem, qu'ils ont annoncés sous des emblèmes plus ou moins grossiers, et auxquels ils préparoient le genre humain par l'établissement des diverses religions figuratives.

(71) Le ولي الزمان, dans le style des initiés, c'est Hamza, qu'on nomme aussi قائم الزمان &c. *Voyez* une formule à-peu-près semblable à celle-ci, dans le *Musæum Cuficum Borg.* tom. I.er, pag. 134.

(72) Le mot بار est persan, et a une signification particulière dans le système des Druzes. (Voyez *Mus. Cuf. Borg.* t. I.er, p. 118.) C'est le nom de la divinité dans sa première manifestation.

(73) L'ère de Hamza commence à l'an 408 de l'hégire.

(74) On lit ici cette glose sur le mot *la vérité*: التوحيد ويعمر

حق كل c'est-à-dire : *La religion unitaire, et toute vérité en général.*

(75) Par *le mensonge* الباطل, il faut entendre, suivant la glose, *l'athéisme, l'antropomorphisme, et toute doctrine fausse en général* العدم والتشبيه ويعمّ كل باطل. Voyez le tome I.er de ce recueil, note (56), pag. 325.

(76) La glose porte أوّلهم الخمسة, c'est-à-dire : *Parmi ceux-là, les cinq sont les premiers.* L'auteur de la glose veut dire que par ces mots, *ses lieutenans et ses serviteurs*, il faut entendre les ministres de la religion unitaire, en commençant par les cinq grands ministres, nommés l'*Intelligence*, l'*Ame*, la *Parole*, l'*Aile droite* et l'*Aile gauche*. L'explication de ces dénominations m'entraîneroit trop loin.

(77) Il y a ici sur le mot بنعمته un ن : c'est une glose qui signifie que ce *bienfait* est l'*humanité* ناسوت de Hakem, sous laquelle s'est cachée la divinité.

(78) Ici et un peu plus loin il y a quatre points sur le mot عبيده : ils signifient que, par *ses serviteurs*, il faut entendre les quatre ministres inférieurs à l'*Intelligence*, qui est désignée sous le nom de قآئم الزمان.

(79) J'ai dit ailleurs ce que c'étoit que le ministère de *daï* dans la secte des Fatémites. (*V.* le tome I.er de ce recueil, note (28), p. 139.) Ce mot a la même signification dans la hiérarchie des Druzes : quelquefois il comprend tous les ministres, même les cinq ministres supérieurs ; quelquefois aussi il s'applique d'une manière spéciale à un ordre de ministres inférieurs. Ici il se doit entendre, suivant la glose, *d'une classe distinguée, mais inférieure aux lettres du mot* vérité سدق, c'est-à-dire, aux 164 ministres, figurés cabalistiquement par les lettres de ce mot. Voici les termes de cette glose : رتبة عالية من دون احرف السدق. Je crois que, par العرفآء et الانصار, il faut entendre des prévôts et des huissiers, ou autres officiers ministériels.

(80) Une glose explique مرتّبة par معلقة.

(81) Ces deux mots ont une acception particulière dans le langage des Druzes, et désignent ici cette secte par opposition à l'islamisme.

(82) Je suis porté à croire qu'au lieu de وخرجت من تحت ضرورة, il faut lire وخرجت من تحته ضرورة et *qu'elle le quitte par nécessité.*

On dit d'une femme, كانت تحته *elle étoit sous lui*, c'est-à-dire, elle étoit sous sa puissance, comme son épouse.

(83) Le mot رحل signifie ici, suivant la glose, l'*habitation du mari*, *et tout le mobilier qui en dépend*, مسكن الرجل وما يتبعه من الاثاث. Cette signification du mot رحل se trouve aussi dans Hariri. *Voyez* séance XL, pag. 449 de mon édition.

Cependant Hariri, dans l'ouvrage intitulé درّة الغوّاص في اوهام الخواصّ (manuscrit de ma collection particulière, fol. 31 *verso*), désapprouve cet usage du mot رحل. Voici comment il s'exprime.

« Pour dire qu'un homme a emporté *ses meubles et ses effets*, on se » sert du mot *rahl*; mais en s'exprimant ainsi, on emploie ce mot d'une » manière qui n'est pas admise dans le langage des Arabes Bédouins, » et qui s'éloigne de l'usage qu'ils en font: car il n'y a aucune espèce de » meuble ou d'ustensile qui porte ce nom, si ce n'est le bât des » chameaux; et quand on emploie le mot *rahl* en parlant d'un homme, » cela veut dire *son domicile*. La preuve en est dans ce mot du pro- » phète, rapporté dans les traditions: *Faites la prière dans les* MAISONS » (*rihal*: c'est le pluriel de *rahl*), *quand vos* SOULIERS (*niâl*) *se-* » *ront mouillés*, c'est-à-dire *quand il pleuvra*. Il y a des personnes qui » prétendent que le mot *niâl*, en cet endroit, est le pluriel de *naal*, » signifiant *une terre dure*. Les Arabes disent proverbialement, d'un » homme qui réside dans une terre abondante en herbages, et qui a » pour domicile un lieu fertile, *qu'il a un* NAAL *vert*. On trouve » parmi les vers gnomiques d'Ebn-alsikkit, ceux-ci:

» *Vous les trouverez, tandis qu'ils sont dans une contrée couverte de ver-* » *dure* (mot à mot, *tandis qu'ils sont verts de* NAAL), *tels que si une* » *année stérile eût déployé au milieu d'eux ses ailes. Quand même un ruis-* » *seau de lait auroit inondé leur vallée, leur hôte ne doit pas se flatter* » *d'en obtenir d'eux une gorgée, pour apaiser tant soit peu sa soif.* Le » poëte veut dire que, quand même la terre qu'ils habitent auroit été » si féconde qu'il y coulât un fleuve de lait, ils n'en donneroient » pas une gorgée à leurs hôtes. Le mot *tagmir* signifie *boire tant* » *soit peu*: il vient de *gomar*, qui signifie *une coupe très-petite*. »

ويقولون نقل فلان رحله اشارة الى اثاثه وآلاته وهو وهم ينافي الصواب ويباين المقصود به في لغة الاعراب اذ ليس في اجناس الآلات ما

يسمّونه رحلا الا سرج البعير وانما رحل الرجل منزله بدليل قوله
عليه السلام اذا ابتلّت النعال فالصلوة فى الرحال اى صلّوا فى
منازلكم عند ابتلال احذيتكم من المطر وقيل ان النعال
هاهنا جمع نعل وهو ما صلب من الارض ومن كلام العرب للعشب
الربع وللخصب الرحل هو اخضر النعل وممّا انشده ابن السكّيت
فى ابيات معانيه

تلقاهُمُ وهُمُ خُضْرُ النِّعالِ كأنّ قد نَشّرتْ كَنَفَيْها فيهمُ الضَّبُعُ
لو صابَ وادِيَهُمْ رِسْلٌ فأترعه ما كان للضيف فى تغميره طَمَعُ

اراد انهم لو اخصبت ارضهم حتى سال واديهم لبنا ما سقوا
الضيف مذقة منه والتغمير اقلّ الشرب واشتقاقه من الغُمَر وهو
اصغر الاقداح

Les vers cités ici par Hariri sont du mètre nommé بسيط, dont chaque hémistiche se compose de quatre pieds qui sont alternativement des مستفعلن et des فاعلن ou فَعِلن. La mesure est donc :

— — ∪ — | — ∪ — | — — ∪ — | ∪ ∪ — || — — ∪ — | — ∪ — | — — ∪ — | ∪ ∪ —

(84) J'ai parlé ailleurs d'Abd-alrahim, fils d'Élyas, que Hakem avoit désigné pour son successeur, et même, en quelque sorte, associé à l'empire. (*V.* le tom. I.er de ce recueil, note (84), p. 198, et note (90), pag. 204.) C'est pour cela qu'il est nommé ici ولى عهد المسلمين خليفة امير المومنين. Mais il paroît, par les livres des Druzes, qu'il y avoit un autre personnage qui portoit le titre de ولى عهد المومنين *Successeur désigné à l'empire des Croyans*, et dont les droits se bornoient apparemment à une autorité purement spirituelle sur les sectateurs de la doctrine allégorique, suivant la distinction que j'ai indiquée ci-devant, des mots اسلام *islamisme* et ايمان *foi*, distinction qui s'applique aussi aux mots مسلمون *Musulmans* et مومنون *Croyans*. C'est pour cela que Hamza restreint ici l'expression

ولي عهد, en ajoutant: عهد المسلمين: c'est comme s'il disoit: *successeur désigné à l'empire*, je veux dire, *à l'empire des Musulmans.*

(85) Alcor. sur. 112, v. 3 et 4.

(86) Tout ceci est cabalistique. Toutes les lettres de la formule *Au nom de Dieu &c.* ont une signification allégorique, et chacune d'elles désigne quelqu'un des ministres de la religion unitaire. Tous les mots dont on se sert pour désigner *Dieu*, comme الله *Dieu*, القديم l'*Ancien*, الازل l'*Éternel*, *&c.* ne conviennent, dans la vérité, qu'à quelqu'un des ministres de la religion unitaire. Ici, suivant la glose, ces mots, *Vous êtes la première lettre*, signifient, *Vous êtes le premier entre ceux à qui a été appliqué la nom* ALLAH ; *ce qui se trouve dans ce passage où il est dit, Dieu a témoigné, &c.*

يعني اول من وقع عليه اسم الله وهو قوله شهد الله

Ceci a rapport à un passage de l'Alcoran (sur. 3, v. 16), où ces mots se rencontrent, et qui est expliqué allégoriquement dans un écrit de Hamza. Je suis obligé de me borner à cette simple indication.

(87) Par *les périodes*, on entend le temps auquel ont été en vigueur les autres religions, ادوار الشرائع, comme le dit la glose. Le *soleil des soleils* et la *lune des lunes*, c'est l'*Intelligence* ou le premier ministre, Hamza, supérieur aux quatre autres ministres, l'*Ame*, la *Parole* et les *deux Ailes.* C'est ce que la glose indique, en mettant sur les mots شمس et قمر le monogramme عق qui veut dire العقل l'*Intelligence*, et en plaçant quatre points sur les mots شموس et اقمار : ces points indiquent les quatre autres ministres. Quant aux *périodes révolues*, ce sont, comme je l'ai dit, les différentes religions qui se sont succédées sur la terre, et le temps pendant lequel chacune d'elles a exercé son empire sur les hommes. Elles sont au nombre de sept; et les sept législateurs nommés *Natek* ناطق, sont: Adam, Noë, Abraham, Moïse, Jésus, Mohammed, fils d'Abd-allah, et enfin Mohammed, fils d'Ismaïl, le fondateur de la secte des Ismaéliens, où de la *doctrine allégorique* باطن, d'où les Ismaéliens ont pris le nom de *Baténiens*, ou bien Saïd, fils d'Ahmed, auteur de la famille et de la puissance des Fatémites : car les auteurs druzes varient par rapport au dernier Natek.

Le nombre de *sept* jouoit un grand rôle dans le système des Ismaé-

liens, et les écrivains druzes ont souvent imité en cela l'enseignement de cette secte. Dans un écrit dont l'auteur n'est pas nommé, mais qui se trouve dans le recueil des Druzes, on lit le passage suivant : « N. S. » Moëzz a dit : *Je suis le septième des deux septénaires [ou semaines] :* » *je suis celui qui connoît les deux inaugurations : après moi il n'y a plus* » *de septénaire :*

انا سابع الاسبوعين الواقف على البيعتين ولا اسبوع بعدى

» Par les *deux septénaires*, il entend les deux lois, la loi extérieure » et la loi intérieure » (le mahométisme littéral et la doctrine allégorique) ; « car la religion du Mahdi, Saïd, fils d'Ahmed, est la sep- » tième des religions extérieures, et celle de son Asas اساس » (ou premier ministre), « Kaddah Tawili, est la septième des religions in- » térieures. Ces mots, *je suis celui qui connoît les deux inaugurations*, » signifient qu'il a été présent et qu'il a vu l'inauguration du Natek » et celle de l'Asas » (c'est-à-dire de Mahomet et d'Ali : اساس ou سوس est un mot emprunté de la doctrine des Ismaéliens). « Enfin ces » paroles, *après moi il n'y a plus de septénaire*, signifient, il n'y aura » plus de loi qui s'établisse après moi. Par-là il indiquoit la manifes- » tation de la pure doctrine unitaire, c'est-à-dire, de la doctrine de » l'unité de N. S. Hakem, dont le nom soit glorifié ! .... Toutes » choses, lorsqu'elles ont atteint le nombre septénaire, sont à » leur fin, et il est nécessaire qu'elles éprouvent un changement, » et qu'une autre chose leur succède : tels sont les sept jours [de » la semaine] ; lorsque leur nombre est arrivé au dernier de ces jours, » il se fait un changement, on revient au premier : cela indique que » quand les choses qui forment des septénaires sont parvenues à leur » terme, une autre leur succède. De même il y a sept cieux, sept » terres, sept climats : la longueur de l'homme est de sept palmes, » et sa largeur, pareillement, de sept palmes ; la palme réunie à ses » doigts, forme le nombre de sept : il y a à son visage sept ouver- » tures. De même encore on compte sept Nateks, sept Asas, et » entre chaque Natek et le Natek suivant, sept imams. Il y a une » infinité d'autres choses de ce genre, dont cet écrit ne comporte » pas le détail..... N. S., avant sa disparition, a porté publique- » ment des habits noirs pendant sept ans ; il a laissé croître ses cheveux » pendant sept ans ; il a obligé les femmes à demeurer enfermées » pendant sept ans ; il s'est servi d'un âne pour monture pendant

» sept ans. Tout cela avoit pour but de figurer l'état où nous sommes
» aujourd'hui [depuis sa disparition]. Il n'a rien changé aux choses
» auxquelles nous étions habitués, par miséricorde, et par un effet
» de sa bonté pour nous; parce qu'il savoit que nous comprenons
» difficilement ce qui n'est pas conforme à nos habitudes. Il a porté
» des vêtemens noirs pour figurer sa disparition, et nous indiquer que
» ses fidèles et ses serviteurs seroient, durant sept années après sa dis-
» parition, dans les ténèbres et l'épreuve. Il a laissé croître ses cheveux
» pour figurer que l'imam se cacheroit; car, parmi eux » (c'est-à-dire parmi les Musulmans), « l'imam tient le même rang que la tête dans
» l'homme: nous sommes donc instruits par cet emblème que l'imam
» demeurera caché pendant sept ans. Il a renfermé les femmes pour fi-
» gurer le silence des ministres, et c'est pour cela que les quatre femmes »,
(ce sont quatre des principaux ministres de la religion unitaire) « sont
» nommées *les femmes de l'imam* حرم الامام. Tout ce qu'il nous
» a ainsi figuré sous des emblèmes, nous l'avons éprouvé. »

Je ne m'arrêterai pas sur tout ce qu'il y a d'intéressant dans ce passage, que je n'ai cité que pour montrer l'importance du nombre *sept* dans la doctrine des Ismaéliens. Mais puisque j'ai parlé des sept cieux et des sept terres, j'observerai qu'il est aussi question dans l'Alcoran de sept mers. « Si tous les arbres de la terre étoient autant
» de plumes, et que Dieu ajoutât à la mer sept autres mers d'encre,
» cela ne suffiroit pas pour écrire toutes les paroles de Dieu. » *Voyez* sur. 31, v. 26, édition de Hinckelmann.

Ce passage de l'Alcoran a sans doute fourni à Ahmed, fils d'Arabschah, une idée bizarre qui n'a point été bien comprise par Vattier ni par M. Manger: le texte même est fautif, tant dans l'édition de Golius que dans celle de M. Manger; il se trouve dans la première, pag. 115, et dans la seconde, tom. I, pag. 394. Voici comment on le lit dans le manuscrit arabe, n.° 909, de la bibliothèque du Roi, qui, si l'on doit en croire une note qu'on lit sur le dernier feuillet, a été relu, depuis le commencement jusqu'à la fin, par l'auteur lui-même:

وثار الغبار وثار القتام وخاض بحار الدماء كل خاص وعام

...ولا زالت سلاهب المنايا تجول وتجوب وضراغم السرايا تصوب

وتصول ونقع السنابك الى الجوّ راقيا وتجيع السوافك على الدوّ

جاريا حتى غدت الارضون ستّا والسموات كالبحار ثمانيا

C'est-à-dire : « La poussière s'éleva, la poudre remplit l'air : tous, » grands et petits, flottèrent dans des mers de sang.... ; les coursiers » de la mort couroient çà et là, sans s'arrêter ; les lions des escadrons » ennemis se précipitoient avec impétuosité et sans ménagement ; la » poussière que faisoient voler les pieds des chevaux, ne cessa de s'élever » dans l'air, et le sang que faisoient couler les sabres, de courir dans » la plaine ; si bien qu'enfin les terres ne furent plus qu'au nombre de » six ; et les cieux, comme les mers, furent au nombre de huit. » L'auteur veut dire que, des sept terres, une toute entière s'éleva en poussière dans l'atmosphère, et forma ainsi un huitième ciel, et que le sang répandu forma une huitième mer.

J'ai trouvé une autre autorité qui prouve que les Musulmans ont adopté l'opinion qui fixe à sept le nombre des mers, comme celui des terres et des cieux. C'est un passage d'un recueil de morceaux très-obscurs, relatifs à la doctrine des Nosaïriens. M. Niebuhr, qui s'étoit procuré ce recueil et qui en a donné un extrait dans le tome II de son Voyage en Arabie (pag. 358 et suiv.), a fait présent du manuscrit à la bibliothèque de l'université de Kiel ; mais comme il a bien voulu me le prêter, j'en ai pris une copie, et je me propose de le joindre à mon travail sur les Druzes. Feu M. Tychsen de Rostock en a donné quelques textes dans le recueil qu'il a publié sous le titre de *Elementale Arabicum*, pag. 50 à 55. Dans le manuscrit de M. Niebuhr, j'ai observé ce passage :

هما خليجين قايمين غير مسطوحين في وسط افريدوس وهو البحر المحيط السابع الذى لا يجرى فيه الفلك وان اطراف الارض ملتفّة فيه كالتفاف الثوب المعصور

» Ce sont deux canaux placés dans une position verticale et non » horizontale, dans le milieu d'Afridous : Afridous est la septième » mer environnante dans laquelle les vaisseaux ne naviguent point ; car, » dans cette mer, les extrémités de la terre se rejoignent et se replient » l'une sur l'autre, comme une étoffe mise sous la presse. » Je ne prétends pas expliquer ce passage très-obscur, dans lequel *Afridous* افريدوس n'est peut-être qu'une faute pour اوقينوس *Oceanus ;*

je le cite seulement, parce qu'il suppose une opinion reçue qui admet sept mers autour de la terre.

Les sept mers dont il est ici question, ne doivent pas s'entendre des sept mers particulières, comme la Méditerranée, la mer des Indes, la mer Caspienne, &c; mais des sept océans, ou mers, qui environnent tout le globe; s'il en étoit autrement, les écrivains musulmans n'auroient pas manqué de diviser toutes les mers en sept, pour se conformer au passage de l'Alcoran que j'ai cité: c'est ce qu'ils ne font pas. Masoudi, par exemple, ne compte que cinq mers, l'Océan, la mer de Habesch, la mer Méditerranée, le Pont-Euxin et la mer Caspienne; et il distingue très-précisément l'Océan de la Grande mer, c'est-à-dire, de celle qui est supposée environner toute la terre.

On trouve cette même fable des sept cieux et des sept terres dans la mythologie indienne, ainsi que l'atteste Baldæus, cité, d'après la traduction allemande de son ouvrage (*Abgœtterey der Ost-Indischen Heyden*), par M. Anquetil du Perron, dans ses notes sur l'Oupnék'hat. Suivant cet auteur, lorsque *Ixoretta*, ou la divinité, après s'être réduite à la petitesse d'une goutte de rosée, veut reproduire le monde, elle devient elle-même d'abord aussi grosse qu'un grain de sénevé; puis elle atteint la grosseur d'une perle, et enfin celle d'un œuf, dans lequel les cinq élémens prennent ensuite naissance. Cet œuf a sept coques ou enveloppes, l'une sur l'autre, semblables à des pellicules d'ognon. De cet œuf naissent le feu et l'air: le feu s'élève en haut, l'air prend une direction contraire: par ce moyen, l'œuf crève et se divise en deux parties; la partie supérieure forme le ciel, et la partie inférieure la terre. Comme cet œuf a sept coques, quand il vient à être ouvert, il se trouve quatorze demi-coques; sept supérieures, qui forment les sept cieux, et sept inférieures, qui deviennent les sept terres. (*Oupnek'hat, id est, Secretum tegendum*, tom. I.er, pag. 646 et 647.) On pourroit croire que les sept coques ou enveloppes sont une addition postérieure au mythe primitif de l'œuf, principe de l'univers: et, en effet, il n'est fait aucune mention de cette circonstance, ni dans le texte de l'Oupnék'hat auquel se rapporte cette note (*Oupnék'hat*, tom. I.er, pag. 27), ni dans celui du Mahabarat, cité par le savant traducteur dans ses notes (pag. 457), et qu'on ne sera pas fâché de trouver ici.

بعد از آن یك بیضهٔ زرین خلق می کند واز او برهمارا بیدا

می گرداند که او پیدا کنندهء اقسام خلائق است وکیفیت
پیدایش برمها بر این نهج است که مدت یک سال او در
میان بیضهء مذکور ماند وچون کلان می شود بیضه را شکسته
بیرون می آید واز نیم بیضه زمین را خلق می کند واز آن
نصف آسمانرا ودر میان آنها هوارا پیدا می سازد

(J'ai remis ce texte en caractères persans, d'après la citation de M. Anquetil.) Mais il est fait mention ailleurs des sept étages du ciel, et des sept étages de la terre, dans l'Oupnék'hat; et, ce qui est encore plus remarquable, on y trouve aussi *sept mers environnantes.* Voy. *Oupnék'hat*, tom. I.er, p. 307 et 384. *Voyez* aussi Abraham Roger, *Théâtre de l'idolâtrie*, pag. 352; Dellon, *Voyage*, tom. III, pag. 67, &c.

Je ne puis omettre ici un passage de l'*Ayin acbéri*, qui se trouve dans la traduction anglaise, tom. III, pag. 27 de l'édition de Calcutta, et tom. II, page 310 de l'édition in-8.° donnée à Londres. Je le donnerai d'après le manuscrit qui a appartenu à M. Anquetil du Perron, et qui fait partie aujourd'hui de ma collection.

» Suivant les philosophes indiens, la totalité du globe terrestre » comprend sept îles et sept mers environnantes.

» La première île se nomme جمّودیپ *Djammoudip*: elle est en» tourée par la mer salée; c'est la demeure des hommes et de la plu» part des animaux.... *Le milieu de la terre est une montagne d'or » en forme d'essieu. La portion de cette montagne qui, relativement » à Djammoudip, est au-dessus de la terre, se nomme* Soumer. *Sa » hauteur est de quatre-vingt-quatre mille djoudjens. Ils croient que » le sommet et les contours de cette montagne forment les différens » étages du paradis. Ils lui donnent une pareille dimension au-dessous » de la terre, et nomment cette partie inférieure* Badhwanal. »

ومیان جای زمین کوهی است از طلا محور اسا آنچه نسبت
جمّودیپ بروی زمین است سمیر نامند بضم سین وکسر مجهول
میم وسکون یای تحتانی ورا به بلندی هشتاد وچهار هزار جوجن

ومراتب بهشت بر قرار وبيرامن آن اعتقاد كنند وهمان قدر بزير انكارند وآنرا بدوانل كويند بفتح با وسكون ذال هندى وواو والف وفتح نون وسكون لام

» La seconde île est nommée شاكديب *Schacdip :* d'un côté elle » est environnée par la moitié de *la mer salée* دریای شور. Après cette » île vient *une mer de lait* دریای شیر.

» La troisième se nomme شالملديب *Schalmalidip* ; elle est suivie » d'*une mer de lait caillé* دریای ماست.

» La quatrième se nomme كشديب *Guschadip.;* elle est suivie » d'*une mer d'huile jaune* دریای روغن زرد.

» La cinquième île se nomme كروچه ديب *Carauntchah-* » *dip ;* au-delà de cette cinquième île est *une mer de sirop de canne à sucre* دریای شیره نیشکر.

» La sixième se nomme كوميدكديب *Goumidacdip,* et au- » delà est *une mer de vin* دریای باده.

» La septième se nomme پهكرديب *Pahcardip,* et est suivie d'*une* » *mer d'eau douce* دریای آب شیرین. »

On peut voir à ce sujet le P. Paulin de Saint-Barthélemy, *Viaggio alle Indie orientali*, pag. 310.

Le mot بيعة *inauguration*, qui se trouve dans les mêmes paroles d'un écrit de Moëzz où il est question des *deux septénaires*, signifie proprement *l'action de vendre.* Voici ce que je lis, à ce sujet, dans les Prolégomènes historiques d'Ebn-Khaldoun.

اعلم ان البيعة هى العهد على الطاعة كان المبايع يعاهد اميره على انه يسلم له النظر فى امر نفسه وامور المسلمين لا ينازعه فى شىء من ذلك ويطيعه فيما يكلفه من الامر على المنشط والمكره وكانوا اذا بايعوا الامير وعقدوا عهده جعلوا ايديهم فى يده تاكيدا .

توكيدا للعهد فاشبه ذلك فعل البايع والمشترى فسمّى بيعة مصدر
باع وصارت البيعة وكان مصافحة بالايدى هذا مدلولها في عرف
اللغة ومعهود الشرع وهو المراد في الحديث في بيعة النبى صلى
الله عليه وسلم ليلة العقبة وعند الشجرة وحيث ما ورد هذا
اللفظ ومنه بيعة الخلفاء ومنه ايمان البيعة لان الخلفاء كانوا يستحلفون
على هذا العهد ويستوعبون الايمان كلها لذلك فسمّى هذا
الاستيعاب ايمان البيعة وكان الاكراه فيها اغلب ولهذا لما افتى
مالك رضى الله عنه بسقوط يمين المكره انكرها الولاة عليه
وراوها قادحة في ايمان البيعة ووقع ما وقع من محنة الامام رضى
الله عنه واما البيعة المشهودة لهذا العهد فهى تحيّة الملوك
الكسروية من تقبيل الارض او اليد او الرجل او الذيل اطلق عليها
اسم البيعة التى هى العهد على الطاعة مجازا لما كان هذا الخضوع
في التحيّة والتزام الآداب من لوازم الطاعة وتوابعها وغلب فيه
حتى صار حقيقة عرفية استغنى بها عن مصافحة ايدى الناس
التى هى الحقيقة في الاصل لما في المصافحة لكل احد من التنزّل
والابتذال المنافيين للرياسة وصون المنصب الملوكى الا في الاقلّ ممن
يقصد التواضع من الملوك فياخذ به نفسه مع خواصّه ومشاهير
اهل الدين من رعيّته

« Sachez que le mot بيعة *bia* signifie proprement *la promesse d'obéis-
» sance.* Celui qui faisoit cette cérémonie, prenoit, envers son prince,
» l'engagement de lui abandonner la direction de tout ce qui pouvoit
» le concerner en particulier, ou concerner les Musulmans, de ne
» s'opposer à lui en rien de tout cela, et de lui obéir en tout ce
» qu'il lui ordonneroit, soit que cela fût agréable ou désagréable.
» Lorsque l'on prêtoit l'hommage à l'émir, et qu'on le reconnoissoit

» pour souverain, celui qui s'acquittoit de ce devoir mettoit sa main
» dans celle de l'émir, pour confirmer l'engagement qu'il contractoit.
» Cette formalité ressembloit à ce qui s'observoit entre le vendeur
» et l'acheteur : c'est ce qui lui a fait donner le nom de *bia*, qui
» est le nom abstrait du verbe *baa* [vendre] : ainsi le mot *bia* signifie
» *mettre les mains dans celles de la partie avec laquelle on contracte.*
» C'est là sa signification dans le langage commun, et son sens légal.
» C'est aussi ce que l'on entend par le mot *bia* dans les traditions
» où il est question du serment prêté au prophète, soit dans la nuit
» nommée *la nuit d'Akaba*, soit sous l'arbre » (*voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. Ier, pag. 53, 61 et 125; et *de vitâ et rebus gestis Mohammed.* pag. 40, 42 et 86; Gagnier, *Vie de Mahomet*, liv. II, chap. 15 et 16, et liv. V, chap. 2), « et par-tout ailleurs où
» ce mot se rencontre. C'est de là aussi que vient le mot *bia*, pour
» signifier l'inauguration des khalifes, et que viennent les *sermens*
» *de* bia [c'est-à-dire, *sermens de foi et hommage*]; car les khalifes
» exigeoient que cette promesse fût accompagnée du serment, et
» ils usoient, pour cela, d'expressions qui réunissoient toutes les for-
» mules de serment. Le plus souvent on prêtoit ces sermens à
» contre-cœur et par nécessité. C'est là ce qui fut cause que quand
» l'imam Malec eut porté une décision juridique qui déclaroit nul
» tout serment fait avec répugnance et non de plein gré, les officiers
» du khalife désapprouvèrent sa décision, et la regardèrent comme
» une atteinte portée aux sermens de foi et hommage; et de là vinrent
» les tracasseries que cet imam éprouva. De nos jours, ce qu'on entend
» par le mot *bia*, c'est la cérémonie qui consiste à saluer les rois
» à la manière des Cosroës, en baisant la terre, ou la main, ou
» le pied, ou le bas de la robe. Le nom de *bia*, qui signifie pro-
» prement *la promesse d'obéissance*, est donné à cette cérémonie par
» métaphore, parce que se soumettre à cette forme de salutation et
» se conformer à ces usages, c'est une partie des devoirs qu'exige
» l'obéissance, et c'en est une suite et un accessoire; cela est devenu
» aujourd'hui le sens propre du mot *bia*, dans le langage ordinaire : on
» a pris l'habitude de se contenter de cette formalité, et l'on a abandonné
» la cérémonie de mettre les mains dans celles de l'émir, qui étoit
» primitivement la véritable signification de ce mot. On a adopté
» cet usage, parce qu'il sembloit y avoir quelque chose d'avilissant
» et une familiarité contraire à la majesté souveraine et à la dignité

» royale, dans la pratique d'appliquer la main sur celles de toute » sorte de personnes sans distinction. Quelques souverains, en petit » nombre, voulant faire un acte d'humilité, se sont néanmoins as- » sujettis à cette pratique primitive avec leurs plus intimes serviteurs, » et ceux d'entre leurs sujets qui étoient les plus distingués par leur » piété et leur vie religieuse. »

On pourroit penser, en comparant ce passage avec les paroles de Moëzz, rapportées par l'auteur druze que j'ai cité, que le mot بيعتين, dans ces paroles de Moëzz, ne signifie pas *l'inauguration de Mahomet et celle d'Ali*, comme le veut cet écrivain, mais *les deux prestations de foi et hommage faites à Mahomet par ses premiers disciples, au lieu nommé* Akaba : et cela n'auroit rien d'étonnant; car les écrivains druzes sont dans l'usage, en allégorisant les citations de l'Évangile, de l'Alcoran et des Conférences de la sagesse, ou écrits de la secte des Ismaéliens, de les détourner à un sens forcé et contraire à leur véritable signification.

Ce qui est dit dans le passage cité d'Ebn-Khaldoun, relativement à la manière de prêter le serment de fidélité, est conforme à ce qu'on lit dans l'Alcoran (sur. 48, v. 10) : « Certes, ceux qui te prêtent » le serment de fidélité, le prêtent à Dieu même; *la main de Dieu* » *est sur leurs mains.* »

(88) La glose explique ce mot, *le temps où nous sommes*, par الكشف, c'est-à-dire, *la manifestation à découvert.* En général الكشف signifie l'époque où l'on fera une profession publique de la doctrine unitaire.

(89) Je pense qu'au lieu de إذ il faut lire إذا ou إذن, et j'ai traduit conformément à cette conjecture.

(90) Alcor. sur. 22, v. 11.

(91) Alcor. sur. 5, v. 93. Dans ce passage on lit إنما على رسولنا البلاغ المبين, ce qui est la même chose, en termes un peu différens.

(92) Il y a ici un jeu de mots entre ابليس *Iblis*, qui n'est qu'une altération du mot grec διάβολος, et le mot arabe ابلاس *iblas* (*désespoir*). J'avois d'abord traduit mal-à-propos l'*Iblis des Iblis* : mais le pluriel de ابليس est ابالسة, et n'est pas ابلاس.

(93) On lit ici cette glose وقت البار, c'est-à-dire : *lors de la manifestation de la divinité sous le nom de* BAR. Voyez ci-devant, note (72), pag. 246.

(94) Au mot ابليس la glose dit : باضمار حرف النداء معناه يا ابليس, c'est-à-dire, *la particule vocative ô étant sous-entendue, c'est comme s'il y avoit ô* Iblis.

(95) C'est Aziz-billah, père de Hakem, dont Khomar prétendoit être le frère. On voit par la formule qui suit le nom d'Aziz, que Hamza en parle comme de Hakem. *Voy.* ci-devant p. 234, note (6).

(96) Les adorateurs de Hakem changeoient son nom *Hakem-biamr-allah*, c'est-à-dire, qui exerce l'autorité souveraine par le commandement de Dieu, en celui de *Hakem-bidhatihi*, c'est-à-dire, qui est souverain par son essence.

(97) C'est-à-dire, *avec toutes tes forces et toutes tes séductions.* C'est une phrase de l'Alcoran, sur. 17, v. 66.

(98) On lit ici cette glose : السفر لعلّ غيبة المقام والامام وقيل قبل سفره مع رسل الامام الى القاهرة, c'est-à-dire, *Le mot* voyage *signifie peut-être ici, la disparition de la personne sainte [le Makam] de Hakem et celle de l'imam.* Suivant d'autres, cela veut dire, *avant que tu viennes au Caire avec les envoyés de l'imam.*

(99) C'est-à-dire, suivant la glose, *avec Moktana et ceux qui l'accompagnoient*, المقتنا ومن معه. Mokrana ou Boha-eddin, le cinquième ministre, ou l'*Aile gauche*, est auteur d'un grand nombre de traités du recueil des Druzes. *Voyez* plus bas, note (116).

(100) C'est-à-dire, القاهره *au Caire*, selon la glose.

(101) La glose dit : انه ابن عمه c'est-à-dire, *en se donnant pour le cousin paternel de Hakem.*

(102) Suivant la glose, cela veut dire: *en se nommant son frère* انه اخوه.

(103) La glose dit : من الدعوة, c'est-à-dire, *Sors du ministère de daï,* ou même, *Sors de la secte des unitaires.* Ce sont les paroles qui, dans d'autres passages, sont adressées à un ministre infidèle, que son orgueil a fait chasser du ministère, et cette punition est comparée à celle d'Adam banni du paradis. C'est sans doute à cela que Hamza fait allusion; car ces mots اخرج منها sont empruntés de l'Alcoran, sur. 38, v. 78. Dans l'édition de Marracci, le mot منها est omis; mais c'est une faute d'impression. Il faut observer que, dans le texte de l'Alcoran, le pronom affixe ها est, comme ici, sans antécédent

auquel il se rapporte. Beïdhawi l'explique ainsi : من الجنّة او من السماء او من صورة الملائكة c'est-à-dire, *[sors] du Paradis, ou du ciel, ou de la figure angélique.* Je ferai ici une observation importante.

Il n'est point rare que les Arabes, sur-tout dans la poésie, emploient des pronoms qui semblent n'avoir aucun antécédent auquel ils se rapportent. C'est au lecteur à deviner, par le genre et le nombre du pronom et par la suite du discours, quelle est l'idée dont le poëte étoit occupé, et qui étoit comme présente à ses yeux, en sorte qu'il ne l'a exprimée que par un pronom, comme s'il en avoit déjà parlé. C'est ce qui a lieu dans le passage de l'Alcoran dont il vient d'être question. L'Alcoran dit de même ailleurs (sur. 50, v. 33), ادخلوها بسلام, ce que Hariri a emprunté dans sa XV.[e] séance (pag. 142 de mon édition). Moténabbi, en deux endroits des poëmes qu'on trouvera dans ce recueil, emploie de même des pronoms qui ont pour antécédent le mot خيل, qui n'a point été exprimé. Lébid, dans sa Moallaka, a usé d'une semblable ellipse en disant:

فعلوتُ مرتَقِبًا على ذى هَبْوة حَرِجٍ الى أعلامِهِنّ قتامُها

« Je suis monté sur un lieu propre à observer, sur une colline » poudreuse, étroite, dont la poussière touche presque *leurs étendards.* » Le pronom, dans أعلامهن *leurs étendards,* n'a point d'antécédent. Le poëte a voulu dire *les étendards des cohortes ou des tribus ennemies.* L'affixe est donc pour قبائل الاعداء ou un autre mot de la même signification. *Voyez* Calila et Dimna, pag. 309.

Il est pourtant des occasions où ce genre d'ellipse jette de l'obscurité dans le discours. Cela a lieu sur-tout dans des expressions proverbiales dont l'origine n'est pas bien connue. J'en donnerai pour exemple une locution de ce genre que j'ai citée dans mon commentaire des Séances de Hariri (séance XIII, pag. 127) sans l'expliquer, parce que cela m'auroit écarté de mon sujet. C'est l'expression فاها لفيك. Il y a ici, 1.° ellipse du verbe qui a pour complément direct فاها, et pour complément indirect لفيك; 2.° ellipse du sujet du verbe; 3.° substitution du pronom affixe féminin ها à un nom que rien n'indique. Voici ce que Meïdani dit sur ce proverbe.

فاها لفيك قال ابو عبيد اصله انه يريد جعل الله تعالى بفيك

الارض كما يقال بفيك الحجر وبفيك الاثلب قال ومعناها الخيبة لك

وقال غيره فاها كناية عن الارض وفم الارض التراب لانها به
تشرب الماء وكانه قال بفيه التراب ويقال الها كناية عن الداهية
اى جعل الله تعالى فم الداهية ملازما لفيك .ومعنى كلها الخيبة
وقال رجل من بلهجيم يخاطب ذئبا قصد ناقته

فقلت له فاها لفيك فانها قلوص امرئ قاريك ما انت حاذره

يعنى الرمى بالنبل

» Abou-Obéïd dit: Le sens primitif de ce proverbe est: *Que Dieu* » *te mette de la terre dans la bouche*, comme on dit: *[Puisses-tu avoir]* » *des pierres dans la bouche, ou du gravier!* Cela signifie, ajoute-t-il, » *Puisses-tu être frustré de ton espoir!* D'autres disent que le mot *sa* » *bouche* فاها est une expression métaphorique qui remplace le nom de » *la terre*: car la poussière est comme la bouche de la terre, puisque c'est » par la poussière que la terre boit l'eau. C'est donc comme si l'on disoit: » *De la poussière dans ta bouche.* Suivant une autre opinion, le mot » ها est une métaphore qui veut dire l'*infortune*, et le sens est: *Que* » *Dieu attache la bouche de l'infortune à ta bouche.* Tout cela signi- » fie, *être trompé dans son espoir.* Un homme de la famille des Bel- » hodjeïm [ou Bénou'lhodjeïm], adressant la parole à un loup qui avoit » attaqué son chameau, a dit ce vers:

» Je lui ai dit: *Puisse sa bouche être à ta bouche! car elle est la* » *monture d'un homme de qui tu recevras, comme présent d'hospitalité,* » *ce que tu crains le plus.*

» C'est-à-dire, qui te percera de ses flèches. »

(104) Sur la porte de Zowéïla, voyez le tome I.er de ce recueil, note (21), pag. 496 et 497. Quant à *Bab-alfotouh*, c'est-à-dire, la porte de la victoire, Makrizi, dans la *Description historique et topographique de Misr et du Caire* (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C2, fol. 36), nous apprend qu'elle avoit d'abord été construite par Djauhar, lors de la fondation du Caire, et qu'ensuite Bedr-Djémali, surnommé *Emir-aldjoyousch*, la fit reconstruire, mais dans un emplacement différent, et à quelque distance de l'ancienne dont il subsistoit encore quelques vestiges du temps de Makrizi. On peut consulter sur Bedr-Djémali, M. Étienne Quatremère, *Mémoires historiques et géographiques sur l'Égypte*, tom. II, pag. 339 et suiv.

(105) *La Cause, ou la Cause des causes,* c'est l'*Intelligence,* ou le premier ministre, Hamza. Tous les autres ministres figurés par les lettres de la formule *Au nom de Dieu &c.* ne sont que ses attributs.

(106) *Voyez* le tome I.er de ce recueil, pag. 109 et 201.

(107) La glose dit : *en la huitième* في الثامنة, c'est-à-dire, en l'an 408.

(108) Cette couleur étoit, je crois, celle des Fatémites ; le noir étoit celle des khalifes de la maison d'Abbas. *Voyez* le tome I.er de ce recueil, pag. 48, note (50).

Aux faits que j'ai rapportés dans cette note, relativement à la couleur qui distinguoit les princes musulmans de diverses familles et de différentes sectes, il faut ajouter une observation précieuse d'Elmacin (*Hist. sarac.* pag. 149). « En l'année 235, dit cet écrivain, » le khalife Moutéwakkel fit reconnoître pour ses successeurs à l'empire » ses fils, savoir, Mohammed Mostanser-billah ; après lui, Motazz-» billah, et après celui-ci, Ibrahim Mouayyad-billah. . . Il leur donna à » chacun deux drapeaux ; l'un noir, qui étoit le drapeau attaché à » la dignité impériale ; l'autre blanc, qui étoit celui des gouverneurs » de province. »

في سنة خمس وثلاثين ومايتين عقد المتوكل البيعة بولاية العهد
لابنه محمد المستنصر بالله ثم بعده لابنه المعتز بالله ثم بعده
لابنه ابرهيم المويد بالله .... وعقد لكل واحد منهم لوآءين
احدهما اسود وهو لوآء العهد والاخر ابيض وهو لوآء العمل

Ebn Khaldoun, dans ses Prolégomènes historiques que j'ai déjà cités plusieurs fois, me fournit encore un passage important sur le même sujet. Dans un chapitre où cet auteur parle des signes extérieurs de la dignité souveraine, فصل في شارات الملك والسلطان الخاصة به, il dit :

كثيرا ما كان العامل صاحب الثغر وقايد الجيش يعقد له الخليفة
من العباسيين والعبيديين لوآء ويخرج الى بعثه او عمله من دار
الخليفة او داره في موكب من اصحاب الرايات والآلة فلا تميز بين
موكب العامل والخليفة الا بكثرة الالوية او قلتها او بما اختص

به الخليفة من الالوان لرايته كالسواد فى رايات بنى العبّاس فان
راياتهم كانت سودا حزنا على شهدآئهم من بنى هاشم ونعيا على
بنى امية فى قتلهم ولذلك سمّوا المسوّدة ولما افترق امر الهاشميين
وخرج الطالبيون على العباسيين فى كل جهة وعصر ذهبوا الى
مخالفتهم فى ذلك فاتّخذوا الرايات بيضا وسمّوا المبيضّة لذلك
سآئر ايّام العبيديين ومن خرج من الطالبيين فى ذلك العهد
بالمشرق كالداعى بطبرستان وداعى صعدة او من دعا الى بدعة
الرافضة من غيرهم كالقرامطة ولما نزع المامون عن لبس السواد
وشعاره فى دولته عدل الى لون الخضرة فجعل راياته خضرا واما
الاستكثار منها فلا ينتهى الى حدّ وقد كانت آلة العبيديين
لما خرج العزيز نزار الى فتح الشام خمسية من البنود وخمسية من
الابواق واما ملوك البربر بالمغرب من صنهاجة وغيرهم فلم
يختصّوا بلون واحد بل وشوها بالذهب واتّخذوها من الحرير
الخالص ملوّنة واستمرّوا على الاذن فيها لعمّالهم حتى اذا جآءت
دولة الموحّدين ومن بعدهم من زناتة قصروا الآلة من الطبول
والبنود على السلطان وحظروها على سواه من عمّاله وجعلوها
موكبا خاصّا يتبع اثر السلطان فى مسيره يسمّى الساقة وهم
فيه بين مكثر ومقلّل باختلاف مذاهب الدول فى ذلك فمنهم
من يقتصر على سبع فى العدد تبرّكا بالسبعة كما هو فى دولة
الموحّدين وبنى احمر بالاندلس ومنهم من يبلغ العشرة او العشرين
كما هو عند زناتة وقد بلغت ايام السلطان ابى الحسن فيما
ادركناه مائة من الطبول ومائة من البنود ملوّنة بالحرير ومنسوجة

بالذهب ما بين كبير وصغير ويأذنون للولاة والعمّال والقوّاد في
اتخاذ راية واحدة صغيرة من الكتّان بيضاء وطبل صغير ايام
الحرب لا يتجاوزون ذلك

« Le plus souvent, quand quelqu'un étoit nommé gouverneur d'une » place, ou général d'une armée, le khalife, soit parmi les Abbasides, » soit parmi les Obéïdites [c'est-à-dire, les Fatémites, successeurs » de Mahdi Obéïd-allah], lui nouoit un drapeau ; après quoi cet » officier sortoit du palais du khalife, ou de sa propre maison, pour » se rendre à la mission dont il étoit chargé, ou à son gouverne- » ment, accompagné d'un cortége de gens qui portoient les drapeaux » et les instrumens de musique. Il n'y avoit d'autre différence entre » le cortége d'un gouverneur de province et celui du khalife lui- » même, que pour le plus ou moins grand nombre des drapeaux, et » pour la couleur affectée au drapeau particulier du khalife : ainsi » le drapeau des Abbasides étoit noir, et ils avoient adopté cette » couleur comme une marque de deuil, à cause de leurs proches, les » descendans de Haschem, qui avoient péri martyrs de leurs opinions, » et comme un signe propre à reprocher aux descendans d'Omayya » le meurtre de ces Haschémites. De là vient que les Abbasides » furent surnommés *Moswadda* [c'est-à-dire, *noirs*]. Toutes les » fois que la puissance des Haschémites commença à décliner, et » que les Talébites [ou descendans d'Ali, fils d'Abou-Taleb] se sou- » levèrent contre eux en quelque lieu et à quelque époque que ce » fût, les Talébites affectèrent de se distinguer en cela des Abba- » sides par un usage tout contraire ; ils prirent des drapeaux blancs, et » furent nommés, par cette raison, *Mobyaddha* [c'est-à-dire, *blancs*]. » Cela eut lieu tant que dura la puissance des Obéïdites, et sous » tous les princes du sang des Talébites, qui, dans le même temps, » se soulevèrent contre les Abbasides, dans le Levant, comme le » daï du Tabarestan, le daï de Saada, ainsi que tous les chefs » de la secte impie des Rafédhites, étrangers aux Talébites, comme » les Karmates. Quand Mamoun voulut, sous son règne, supprimer » la couleur noire et les autres signes de la souveraineté particuliers » à sa maison, il adopta la couleur verte, et prit des drapeaux verts. » Quant au nombre de ces drapeaux, il a été porté quelquefois à » un excès sans mesure : les Obéïdites, du temps de l'expédition d'Aziz

» Nézar en Syrie, avoient jusqu'à cinq cents drapeaux et cinq cents » trompettes. Pour ce qui est des souverains de l'Afrique, de la na- » tion des Berbers, comme la maison de Sanhadja et autres, ils ne » s'en tinrent jamais à une seule couleur; au contraire, ils eurent » des drapeaux ornés de broderies en or, et faits entièrement d'étoffes » de soie de diverses couleurs. Ils accordèrent toujours à leurs lieu- » tenans l'usage de ces mêmes drapeaux, jusqu'au temps des Mowah- » hids [ou Almohades] et des souverains de la famille de Zénata » qui leur succédèrent. Ceux-ci restreignirent l'usage des drapeaux et » des tymbales au sultan, et les interdirent à tous ses lieutenans: ils » en firent le cortége spécial qui devoit accompagner le sultan quand » il marchoit, et qu'on désignoit sous le nom de *saka*. Le nombre en » fut plus ou moins grand, suivant les usages particuliers adoptés par » chaque dynastie: les uns se bornoient à sept, comme à un nombre qui » porte bonheur; tel étoit l'usage des Mowahhids, et de la famille des » Bénou'lahmar, en Espagne: d'autres, comme la maison de Zénata, » en portèrent le nombre jusqu'à dix, ou même vingt. Du temps du » sultan Abou'lhasan, nous avons vu nous-mêmes ce cortége com- » posé de cent tymbales et de cent drapeaux, tant grands que petits, » en soie de différentes couleurs et en étoffes tissues d'or. Ces princes » permettoient à leurs gouverneurs, lieutenans et généraux, de faire » usage d'un petit drapeau de toile blanche, et d'une petite tymbale, » lorsqu'ils faisoient la guerre, sans qu'ils pussent avoir rien de plus. »

L'auteur ajoute encore quelque chose sur les drapeaux des Turcs, que j'omets de peur d'être trop long. Par la même raison, je ne dirai rien ici du sens propre de cette expression, *nouer le drapeau*, ni de l'origine de cet usage, qui paroît remonter à Kosaï, fils de Kélab, l'un des ancêtres de Mahomet, si même il n'est pas plus ancien; je me contenterai de renvoyer à ce que j'en ai dit dans le tome IV des *Notices et Extraits des Manuscrits de la bibl. du Roi*, pag. 551, et dans mon *Mémoire sur divers événemens de l'histoire des Arabes avant Mahomet*, qui fait partie du tome XLVIII des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

(109) La glose dit: أي كمة كانت تلبسها القضاة على رؤوسهم c'est-à-dire: *C'est une sorte de coiffure dont les kadhis se couvroient la tête.*

Suivant les dictionnaires, كمة signifie *un bonnet rond.*

Je rapporterai ici un passage de Soyouti sur les différens costumes

des Arabes d'Égypte, et particulièrement des kadhis, qui me paroît assez curieux, quoiqu'il renferme plusieurs mots dont je ne puis déterminer au juste la signification.

ذكر عادة المملكة فى الخلع والزى

قال ابن فضل الله واما عادة القضاة والعلمآء فخلعهم من الصوف بغير طراز ولهم الطرحة واصل الصوف أن يكون ابيض وتحته اخضر واما زى القضاة والعلمآء فدلق متسع بغير تفريج فتحته على كتفه وشاش كبير منه ذوابة بين الكتفين طويلة واما من دون ذلك فالفرجية الطويلة الكم بغير تفريج والذوابة ايضا واما زهادهم فيقصر الذوابة ويميلها الى الكتف الايسر ومنهم من يلبس الطيلسان واما قاضى القضاة الشافعى فرسمه الطرحة وبها يمتاز ومراكبهم البغال ويعمل بدلا من الكنبوش الزنادى وهو من الجوخ بالعبا المجوبة الصدر مستدير من ورآء الكفل والبسة الخطبآء دلق مدور اسود للشعار العباسى وشاش اسود وطرحة سودآء واما زى الامرآء والجند فتقدم عند ذكر السلطان واما خلعهم وخلع الوزرآء ونحوهم فاسقطتها من كلام ابن فضل الله لانها ما بين حرير وذهب وذلك محرم شرعا وقد التزمت ان لا اذكر فى هذا الكتاب شيا اسال عنه فى الآخرة ان شآء الله تعالى

Des usages de ce royaume, relativement aux khilas [ou caftans] et au costume.

« Ebn Fadhl-allah dit : Pour ce qui concerne les kadhis et les docteurs, leurs khilas sont de laine, sans broderie, et ils ont aussi le *tarha* : ces vêtemens de laine sont de couleur blanche, et le dessous est vert.

» Le costume des kadhis et des docteurs consiste en une soutane

» ample, qui n'est point fendue, et dont l'ouverture est sur l'épaule, » et un grand *schasch* » [c'est la pièce de mousseline que l'on tourne autour de la tête], « dont un long bout pend entre les deux épaules. » Ceux d'un rang inférieur portent une robe à longues manches, qui » n'est point fendue, et ont pareillement le bout du schasch pen- » dant. Les personnes qui font profession d'une piété plus austère, » tiennent ce bout du schasch plus court, et l'inclinent vers l'épaule » gauche : quelques-uns portent le *taïlésan*. Le kadhi'lkodhat de la » secte des Schaféites, au lieu de la soutane, porte le *tarha*, et c'est » là son costume distinctif. Les kadhis se servent de mulets pour » montures ; au lieu de la housse, ils se servent d'un *zénadi*, pièce » qui est de drap. Ils portent un *aba* (ou surtout) fendu sur la poitrine » et qui tourne derrière le dos. Les khatibs [ou prédicateurs des » mosquées] portent une soutane ronde, noire, couleur propre à la » dynastie des Abbasides, un schasch noir, et un *tarha* de la même » couleur. Quant au costume des émirs et des gens de guerre, j'en » ai parlé précédemment en traitant du sultan. Pour leurs khilas et » celles des vizirs et autres personnes de ce rang, j'ai supprimé ce » qu'en dit Ebn-Fadhl-allah, parce qu'elles sont de soie et d'or, ce » qui est contraire à la loi, et que je me suis fait un devoir de ne » rien insérer dans cet ouvrage, dont j'aie à rendre compte à Dieu » au jour du jugement. »

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 652 et n.° 791, *f. 387 verso.*

Soyouti fait une observation pareille dans un autre endroit :

ومن عادته اذا ركب يوم العيدين ويوم دخول المدينة يركب
وعلى راسه العصائب السلطانية وهي صفر مطرزة بذهب بالقابه واسمه
وترفع المظلة على راسه وهي قبة مغشاة باطلس اصفر مزركش عليها
طائر من فضة مذهبة يحملها بعض امراء المئين الاكابر وهو راكب
فرسه الى جانبه وامامه الطبردارية مشاة بايديهم الاطبار قلت
العصائب المذكورة حرام وقد بطلت الان ولله الحمد

« L'usage du sultan, quand il sort à cheval pour la pompe solen- » nelle des deux fêtes [ou baïrams], ou qu'il fait son entrée dans la » ville, est d'avoir sur la tête les turbans royaux, qui sont jaunes, et » sur lesquels sont brodés en or ses noms et surnoms. On lui porte au-

» dessus de la tête le parasol, qui est fait en forme de voûte et couvert » d'étoffe de soie jaune brochée d'or, et au haut duquel est un oiseau » d'argent doré: ce parasol est porté par un des émirs commandans de » cent hommes; il marche à cheval auprès du sultan, et devant lui » marchent à pied les *tabardars* [sapeurs], portant chacun leur hache. » J'observe que ces turbans dont je viens de parler, sont contraires à » la loi: grâces à Dieu, on n'en fait plus usage aujourd'hui. »

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 791, fol. 307 *verso*.

On trouvera plus loin un morceau d'Ebn-Khaldoun sur ce qu'on entend par طراز. En arabe vulgaire, طرّز signifie *broder*.

Le mot دَلِق que j'ai traduit par *soutane* est persan, et signifie proprement l'*habit des religieux ;* il est synonyme de l'arabe خرقة, dont la signification propre est *haillon, habit déchiré et rapetassé*.

Le *tarha* et le *taïlésan* sont la même chose, suivant l'auteur du Kamous; mais Soyouti et Ebn-Fadhl-allah les distinguent. طيلس ou طيلسان, mots corrompus du persan تالش et تالشان, signifient une pièce d'étoffe que l'on jette sur ses épaules et qui pend sur le dos. On en peut voir la figure dans l'*État présent de l'Empire ottoman* de Ricaut, traduit par Bespier, pag. 417. Quelquefois cette pièce d'étoffe se met sur la tête, d'où elle tombe sur les épaules et sur le dos. Je crois que c'est là proprement le *taïlesan*, et que c'est cette circonstance qui le distingue du *tarha*. Les prêtres coptes nomment *teleïsan*, ou plutôt *teïlesan*, une longue bande de toile blanche qu'ils entortillent autour de leur tête, en forme de turban. (Vansleb, *Histoire de l'Église d'Alexandrie*, pag. 60.) Le מלית des rabbins me paroît avoir quelque rapport avec le *taïlésan*. *Voyez* J. Buxtorf, *Synagoga judaïca*, ch. IX, pag. 160 et suiv.; J. Braunius, *De vestitu sacerdotum Hebræorum*, tom. II, pag. 551; Léon de Modène, *Cérémonies et coutumes des Juifs*, partie 1, chap. 5.

Abou'lmahasen raconte que, du temps de Mélic-alnaser Mohammed, fils de Kélaoun, *les femmes adoptèrent l'usage du* tarha, *et que chaque* tarha *valoit de cinq à dix mille dinars*.

واستجدّ النسآء في زمانه الطرحة كل طرحة بعشرة آلاف دينار
وما دون ذلك الى خمسة آلاف دينار :

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 662, 19.e cahier, fol. 1 *verso*.

L'usage de laisser pendre un bout du *schasch* est très-ancien et presque général parmi les Arabes. *Voyez* Niebuhr, *Descr. de l'Ar.* édition de 1773, pag. 55 ; Muradgea, *Tableau général de l'Empire othoman*, tom. II, pag. 135.

La housse des chevaux est nommée dans le texte كفنبوش. Je pense que ce mot est dérivé des deux mots persans كفن *podex* et پوش *operiens*. Peut-être faut-il entendre par-là cette pièce de feutre en plusieurs doubles et piquée qui se pose immédiatement sur le dos du cheval, avançant environ d'un demi-pied sur la croupe. *Voyez* de la Roque, *Voyage dans la Palestine*, pag. 172 ; Labat, *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, tom. III, pag. 253). C'est à-peu-près ce que nos gens de campagne appellent *une torche*. La partie du harnois nommée كفنبوش est différente de celle qu'on nomme سرج : car Ahmed, fils d'Arabschah, dans l'ouvrage intitulé فاكهة الخلفاء ومفاكهة الظرفاء, décrivant un cheval richement enharnaché, dit :

وقدّموا له فرسا عليه بكفنبوش ذهب وسرج مجعسرق

Voyez M. Freytag, *Lokmani Fabulæ et plura loca ex codicibus.... histor. selecta*, pag. 82.

Je n'ai trouvé nulle part le mot زنادى *zénadi*, comme porte le manuscrit arabe n.° 791, ou زنارى *zénari*, suivant qu'on lit dans le manuscrit 652. Cette dernière leçon pourroit faire croire qu'on devroit prononcer *zonnari*, et que ce mot viendroit de *zonnar* زنّار *ceinture* ; cependant je crois la première leçon préférable : en tout cas, il s'agit ici d'une pièce de l'équipage qui remplaçoit la housse.

L'ordre donné au kadhi et à ses représentans d'être toujours munis d'un fouet pour châtier ceux qu'ils surprennent en faute, est pratiqué aujourd'hui par le soubaschi. *Voyez* Vansleb, *Relazione dello stato presente dell' Egitto*, pag. 81 ; Paulus, *Sammlung der merckw. Reisen in den Orient*, tom. III, pag. 52.

(110) Voici ce que dit de Taïef l'auteur du Dictionnaire géographique manuscrit que j'ai déjà cité plusieurs fois.

الطائف بعد الالف همزة مكسورة ثم فاء كانت تسمى قديما وج وسميت الطائف لما اطيف عليها الحائط وهى ناحية ذات نخل واعناب ومزارع واودية وهى على ظهر جبل غزوان وبها عقبة

مسيرة يوم للطالع من مكّة ونصف يوم للهابط الى مكّة يمشى فيها ثلثة اجمال باحمالـها

« *Taïf* se nommoit anciennement *Wah :* cette ville a reçu le nom » qu'elle porte aujourd'hui, lorsqu'elle a été *entourée* d'une muraille. » Le territoire de cette ville est riche en palmiers, en vignes, en » terres ensemencées et en vallées arrosées d'eau. Il occupe le pla- » teau de la montagne d'*Orwan*. » (C'est ainsi, suivant le même dictionnaire, qu'il faut écrire le nom de cette montagne, que quelques-uns cependant prononcent *Arwan*. On l'a écrit à tort غزوان ou عزوان). « Il s'y trouve une hauteur d'un jour de marche, » en remontant de la Mecque, et d'une demi-journée, quand on » descend à cette même ville; trois chameaux y passent avec leurs » charges. » L'auteur veut dire sans doute que sur cette hauteur il y a une chaussée assez large pour qu'il puisse y passer de front trois chameaux chargés.

Voyez sur *Taïf* ou, comme on a coutume d'écrire, *Taïef*, M. Rommel. *Abulfed. Arab. Descr.* pag. 64, et les écrivains par lui cités.

(111) La glose avertit que le mot حدود, dans ce passage, est pris deux fois dans le sens de *châtiment* عقوبة حدود.

(112) Le mot علاقة me paroît devoir signifier les substituts du kadhi, nommés ordinairement عدول. *Voyez*, sur ces officiers, ce que j'ai dit dans le tome I.er de ce recueil, note (20), pag. 38 et suiv.

(113) Je pense que le mot رجالة signifie *les hommes d'une classe inférieure, les subordonnés d'un officier public, les valets, &c.* On a déjà vu ce mot dans un passage d'Ebn-Khaldoun, ci-devant, note (2), page 169.

(114) Sur le sens du mot اعتدال, *voyez* la note (57), pag. 243.

(115) Je traduis à la lettre : peut-être l'ère de Hamza avoit-elle commencé au mois de safar; cependant je n'ai trouvé aucune trace de cela. Peut-être aussi le sens est-il, *en la deuxième année de Hamza*; quoique la construction grammaticale semble s'y opposer.

(116) Cet écrit est, je pense, de Boha-eddin, dont le nom est *Abou'lhasan Ali Sémouki, fils d'Ahmed*, et qui est surnommé, dans la religion unitaire, *Moktana*. Il occupoit le rang de cinquième ministre ou *Aile gauche*. Il y a dans le recueil des Druzes un grand

nombre d'écrits de Boha-eddin ; et quoique celui-ci ne porte pas son nom, le style me persuade que c'est lui qui en est l'auteur.

(117) Ce dépôt est l'engagement souscrit par les initiés. *Voyez* ci-devant, pag. 206.

(118) Ce nom, sous lequel sont désignés quelquefois les quatre ministres inférieurs à Hamza, est sans doute une allusion à l'arche qui sauva Noë du déluge.

(119) Les daïs sont ici les quatre ministres inférieurs à Hamza.

(120) Je pense que le *sage de ce siècle* est le *Kaïm-alzéman* (ci-devant pag. 246, note 71), *Hamza*.

(121) Cette parabole a beaucoup de rapport avec plusieurs de celles qui se trouvent dans les Évangiles. Boha-eddin connoissoit bien les livres saints, tant du nouveau que de l'ancien Testament, le symbole des Chrétiens et leur liturgie, et il les cite en plus d'un endroit. *Voyez* ce qui a été dit sur le mot *voyage*, ci-devant note (98), pag. 260.

Au lieu de شيا خطرا, les règles de la syntaxe exigent شىء خطر au nominatif, parce que c'est le sujet et non l'attribut du verbe كان ; mais rien n'est plus commun que cette faute dans les écrits mêmes des gens instruits.

(122) Le sens du texte me paroît incertain ; je crois cependant qu'il faut traduire comme je l'ai fait, et que, si la construction est un peu forcée, c'est pour faire rimer واحد avec جاحد.

(123) جاحد est ici pour جاحدا, sans doute pour la rime.

(124) On lit ici صابرين au lieu de صابرون. J'ai déjà observé que cette faute de grammaire est assez fréquente. (*Voy.* ci-devant note (34), pag. 241.) Cette faute se renouvelle ici plusieurs fois.

(125) Peut-être s'agit-il ici de la Syrie, où Boha-eddin exerçoit les fonctions de daï ; et le tyran est, suivant toute apparence, *Sikkin*. *Voyez* dans les Mémoires de l'Institut, classe d'histoire et de littérature ancienne, tom. III, mon Mémoire *sur le culte que les Druzes rendent à la figure d'un veau*, pag. 74 et suiv.

(126) Les *soleils* et les *lunes* sont les ministres unitaires, ou peut-être les simples initiés.

(127) Ici je crois qu'il est question d'un bourg situé en Égypte, derriere le mont Mokattam, où Hakem avoit eu beaucoup de partisans du temps de Hamza. Ce pourroit bien être un lieu nommé

Codïat-albaïdha الكدية البيضا. Il y a dans le recueil des Druzes une lettre de Hamza aux habitans de ce lieu, situé, je crois, dans le Saïd.

(128) C'est-à-dire, qu'il y a envoyé un daï ou missionnaire.

(129) Je crois que ces mots désignent Hamza. Boha-eddin veut donc dire qu'il y a envoyé un daï instruit par Hamza lui-même.

(130) C'est-à-dire, depuis la disparition de Hamza.

(131) مسوخ doit signifier des *métamorphoses;* et s'il faut lire ainsi, Boha-eddin a voulu dire, des hommes métamorphosés en singes et autres animaux, suivant la menace faite dans l'Alcoran aux impies : mais peut-être faut-il lire مسوح *des monstres*, et j'ai suivi cette leçon dans ma traduction. Je dois observer néanmoins que Boha-eddin se sert ailleurs du mot مسوخ. Dans un endroit il dit, en faisant allusion à divers passages de l'Alcoran, أصحاب الرسّ ومسوخ قوم هود : ailleurs il dit, en parlant des sectateurs d'un imposteur, من تبعه ومسخ معه, et il les nomme مسوخ شريعته. Cette observation semble justifier la leçon du manuscrit; au reste, le sens est toujours à-peu-près le même.

(132) Je ne trouve le mot زمط dans aucun dictionnaire. Je présume que la vraie orthographe de ce mot est زميت, car je trouve dans le Kamous :

زمت كزمّج طائر يتلوّن الوانا وقد إزمأتّ يزمأتّ إزمئتانا تلوّن الوانا متغايرة ،

Il résulte de ce passage que c'est le nom d'un oiseau, dont le plumage changeant paroît tantôt d'une couleur, tantôt d'une autre, et que de ce nom on a formé le verbe ازمأتّ.

(133) Ce mot est, en grande partie, illisible dans le manuscrit. Je crois cependant qu'il faut lire فتوكلى, comme j'ai imprimé.

(134) *Voyez* ci-devant, pag. 263, note (105).

(135) Cette pièce et la suivante sont extraites d'un manuscrit de la bibliothèque Bodléïenne à Oxford, dont j'ai parlé dans le Journal asiatique, tome V, juillet 1824, et dont M. Al. Nicoll a donné une notice dans le catalogue intitulé *Catal. codicum manuscript. oriental. bibl. Bodl.* pars II. Je me suis procuré un *fac simile* de ce manuscrit, et j'ai cru devoir publier ces deux pièces. La première

se trouve citée dans le *Musæum Cuficum*, tom. I, pag. 137, et dans la 36.^e question du Catéchisme des Druzes de M. Venture.

(136) C'est Hamza, fils d'Ali, qui est indiqué sous les titres d'*imam*, de *directeur* et de *cause des créatures* ou de la *création*. Dans la hiérarchie des ministres unitaires, le premier de tous est nommé, tantôt *l'Intelligence* العقل, tantôt *la Cause des causes* علّة العلل : lui seul est l'ouvrage immédiat de Dieu; tous les autres ministres et toutes les choses qui existent lui doivent leur existence. Hakem, le Dieu suprême, est nommé quelquefois معلّ علّة العلل, *la Cause efficiente de la Cause des causes.*

Ces idées ne sont pas exclusivement propres aux Druzes : ceux-ci les ont prises des Ismaéliens, et je crois qu'elles sont communes à la métaphysique de plusieurs sectes musulmanes.

(137) J'ai traduit le mot المستبيرة par *ambitieuse*, parce que je ne pense pas qu'on doive le considérer comme un nom propre.

(138) Le mot زنديق a dû signifier, dans le principe, un sectateur du magisme, du *zend-avesta;* mais il se prend ordinairement pour *incrédule, impie :* il a aussi été appliqué aux Sadducéens, qui nioient la résurrection et l'existence des anges. *Voyez* le tome I.^er de ce recueil, pag. 306; d'Herbelot, *Bibl. or.* au mot *Zendik.*

(139) On peut consulter, sur le sens du mot خطم, mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XXXV, pag. 387.

(140) La connoissance des ministres et de leur hiérarchie est un des points les plus essentiels dans la doctrine des Druzes. *Voyez*, sur le mot حدود, la note (45), ci-devant, pag. 242.

(141) Je pense que par *le témoin* il faut entendre *Hamza* qui rend témoignage de la divinité de *Hakem*, et que par *ce qui est l'objet du témoignage*, on doit entendre *la divinité de Hakem.*

(142) Dans ces mots رددتم على قولي j'ai cru nécessaire de prononcer علّي, quoiqu'il n'y ait point de *teschdid* dans le manuscrit.

(143) On trouve ici le pluriel masculin منقلبون, au lieu du féminin : c'est sans doute pour la rime que l'auteur a pris cette licence. Ce n'est pas la seule de ce genre qu'on observe dans cette pièce.

(144) Ce qu'on entend par فترة, c'est le temps qui s'écoule entre un prophète et la mission de celui qui lui succède, par exemple, entre Jésus-Christ et Mahomet. J'ai traduit d'une manière générale, *du temps de l'attente*, pour éviter une périphrase. Ici il faut entendre l'inter-

valle qui devoit s'écouler depuis la disparition de Hakem, jusqu'à son retour et la manifestation publique de sa religion, époque qui, dans les livres des Druzes, est appelée الكشف. (*Voyez*, sur le mot فترة, l'Alcoran, sur. 5, v. 22, édition de Hinckelmann, et mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XXII, pag. 214.) Ce mot revient souvent dans les livres des Druzes.

(145) Dans le système des Musulmans, comme je l'ai dit ailleurs, Dieu ne pourroit pas punir justement les hommes, s'il ne leur avoit fait annoncer ses lois, et s'il n'avoit pris d'eux l'engagement de s'y soumettre. C'est là ce que signifie اقامة الحجّة, c'est-à-dire, *constituer un titre authentique et valable*, en vertu duquel on puisse réclamer un droit et exercer une action contre un tiers. On pourroit, jusqu'à un certain point, rendre cela par l'expression usitée en matière judiciaire, *mettre un débiteur en demeure*.

C'est à-peu-près en ce sens, sans établir ici aucune comparaison, que S. Paul, dans l'épître aux Romains (chap. 1.er, v. 19 et suiv.), assure que les philosophes païens sont *inexcusables*, ἀναπολογήτους, de n'avoir point rendu à Dieu le tribut de gloire et de reconnoissance qui lui est dû, parce que ses ouvrages, visibles à tous les hommes, rendent un témoignage sensible et incontestable de sa toute-puissance, de sa divinité et de toutes ses perfections invisibles. C'est encore en ce sens que le même apôtre, parlant aux Lycaoniens, disoit que Dieu, *en laissant les nations marcher dans leurs voies, ne s'étoit pas cependant laissé lui-même privé de témoignage*, οὐκ ἀμάρτυρον ἑαυτὸν ἀφῆκεν (*Act.* chap. 14, v. 16).

(146) C'est la vingtième des pièces contenues dans le manuscrit arabe n.° 1581 de la bibliothèque du Roi. Elle est dirigée, suivant une glose de ce manuscrit, contre un imposteur nommé *Ebn-albarbariyya* ابن البربرية, qui s'arrogeoit le titre d'*imam*.

Sur le sens du mot الحدّ, *voyez* ci-devant, note (10), pag. 236.

(147) Je pense que, sous le titre de شرح الحدود, l'auteur veut parler de la dix-huitième pièce du manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, n.° 1581. Le titre entier de cet écrit est: ذكر معرفة الامام واسماء الحدود العلوية روحانيا وجسمانيا, c'est-à-dire, *Traité de la connoissance de l'imam et des noms des ministres Alides, tant dans l'ordre*

spirituel que dans l'ordre corporel. C'est un petit écrit très-court, sans date et sans nom d'auteur.

(148) Je crois que les mots ابتداء الطاعة veulent dire que le traité dans lequel est exposée la hiérarchie des ministres, est le fondement de la doctrine des Druzes, et que c'est par la lecture de ce traité que commence la formation du prosélyte, ou son initiation aux mystères de la religion unitaire. En effet, l'écrit dont il s'agit est comme la clef de la connoissance des ministres unitaires. Je vais citer ce qui concerne le premier ministre.

« Les noms qui tombent sur mon Seigneur le *Kaïm-alzéman* » [c'est-à-dire, le chef de ce siècle], sont, 1.° la Cause des causes; » 2.° le *Sabek* (ou Précédent) véritable; 3.° *le Commandement* الامر ; » 4.° *Dhou-maat* ذو معة [c'est-à-dire, *le possesseur de l'union*]; » 5.° la Volonté; 6.° l'Intelligence universelle. Voilà ses noms spi- » rituels. Son nom corporel est *Hamza, fils d'Ali,* le directeur des » fidèles, qui tire vengeance des polythéistes par le glaive de Notre- » Seigneur digne de louange, et par la force de sa puissance. »

(149) Cet écrit est la dix-septième pièce du man. n.° 1581. Il est intitulé التقديس دعاء الصادقين دعاء لنجاة الموحدين العارفين *La sanctification: Prière des hommes véridiques* [c'est-à-dire, des cinq premiers ministres, suivant une glose du manuscrit]; *prière pour le salut des unitaires qui connoissent [Notre-Seigneur].* Cet écrit est fort obscur.

(150) Le mot مرض *maladie* est employé ici dans le sens qu'il a dans ce passage de l'Alcoran : في قلوبهم مرض فزادهم الله مرضا. *Voyez* Alcoran, sur. 2, v. 9, édition de Hinckelmann.

(151) La *Prière exaucée* est la seizième pièce du manuscrit n.° 1581 : elle n'a ni date ni nom d'auteur.

(152) L'écrit intitulé المناجاة est la quinzième pièce du manuscrit n.° 1581; c'est une prière de Hamza. Elle n'a pourtant point de nom d'auteur; elle est aussi sans date.

(153) La répétition du mot الثواب me paroît n'être qu'une faute de copiste.

(154) Les passages cités ici se trouvent effectivement dans la vingtième pièce du manuscrit n.° 1581.

(155) En substituant aux mots المثالث والمثاني, *le luth et la guitare,*

je n'ai voulu qu'éviter une périphrase. Ces mots signifient, je crois, littéralement, la seconde et la troisième corde d'un instrument de musique, ou peut-être les instrumens qui ont trois cordes et ceux qui n'en ont que deux. *Voyez* au surplus mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XXI, pag. 213.

(156) Le *fac simile* porte الصرين ; mais je me suis assuré qu'il y a dans le manuscrit القصرين *les deux châteaux* ou *palais*. Il y avoit au Caire deux *palais*, et la partie de la ville qui étoit située entre ces deux palais, se nommoit بين القصرين. C'étoit le plus beau quartier du Caire. *Voyez* le tome I.er de ce recueil, note (28), pag. 240.

(157) Le manuscrit porte احداثكين, ce qui est une faute. *Voyez* la note (21), ci-devant, pag. 238.

(158) *Voyez*, sur ce proverbe اعذر من انذر, la note (57), ci-devant, pag. 243.

(159) *Voyez* la note (91), ci-devant, pag. 259.

(160) Le mot التفات signifie proprement *tourner la tête* pour voir quelque chose : il est évident qu'il est pris ici dans le sens de اعراض *se détourner*.

(161) Le mot المعاقبات pourroit signifier, *qui sont châtiées, soumises à des tourmens*.

(162) L'auteur fait allusion à la fête nommée فطر qui suit la fin du jeûne du ramadhan : il veut dire que le moment est arrivé où la religion unitaire doit être manifestée publiquement et triompher de tous ses ennemis.

(163) Le manuscrit porte تسديد ; peut-être faut-il lire تشديد : mais cette correction ne m'a pas paru nécessaire.

(164) Le second des sept commandemens de la religion unitaire, c'est la véracité dans les paroles, et le troisième est que les unitaires doivent veiller réciproquement à la sûreté les uns des autres. On lit dans un écrit adressé à l'un des principaux ministres de Hamza : « Ordonnez-» leur (aux unitaires) de veiller réciproquement à la sûreté les uns » des autres ; qu'aucun de vous ne marche sans être armé ou muni » d'un couteau. » Dans une autre pièce on lit : « Je vous recommande » de garder vos frères ; car c'est par-là que votre foi sera parfaite. » Répondez à leurs desirs, satisfaites à leurs besoins, recevez leurs » excuses, déclarez-vous ennemis de ceux qui les trompent, visitez » ceux d'entre eux qui sont malades, faites du bien à ceux qui sont

» pauvres, secourez-les, et ne les frustrez point de votre assistance. »

(165) Le mot نواصب est un nom qu'on donne à ceux des Musulmans qui se déclarèrent contre Ali, et il se trouve plusieurs fois en ce sens dans les livres des Druzes ; on les appelle aussi اهل النصب. Je crois que notre auteur fait allusion à cela.

(166) *Voyez*, sur cette expression *le veau*, mon Mémoire sur le culte que les Druzes rendent à la figure d'un veau, dans les *Mémoires de l'Institut, classe d'histoire et de littérature ancienne*, tom. III, pag. 74 et suiv. J'y ai fait voir que le *veau* est l'emblème du rival, de l'ennemi de Hakem, et désigne le khalife de Bagdad.

(167) Les mots اعلاج et فحول sont pris ici pour des hommes grossiers et sans frein, qui s'abandonnent à leurs passions brutales.

(168) Le manuscrit portant تترا, on peut douter s'il faut lire تترآى ou تترًا qu'on écrit aussi تترى. Ce mot qui se lit dans ce passage de l'Alcoran (sur. 23, v. 46, édition de Hinckelmann), ثم ارسلنا رسلنا تترى, et dont on peut voir un exemple dans la Vie de Timour (édition de M. Manger, tom. I, pag. 364), signifie *successivement, l'un après l'autre*. Si on doit lire تترًا, il faut sous-entendre un verbe comme تأتي *viendra*. J'ai traduit un peu librement, sans me déterminer pour l'une ou l'autre leçon.

N.° XVII.

EXTRAIT de l'ouvrage intitulé *le Livre des exemples instructifs.... concernant l'histoire des Arabes et des Berbers; &c.*; par EBN-KHALDOUN (1).

Fragment du chapitre dans lequel il est traité des places qui appartiennent à l'autorité spirituelle et au khalifat (2).

Des charges nommées hasba *et* sicca (3). CE qu'on entend par *sicca*, c'est un office dont les fonctions consistent à inspecter les espèces qui ont cours parmi les Musulmans, à les conserver dans leur intégrité, malgré les altérations auxquelles elles sont exposées (4), si on les prend au compte dans le commerce, et à tout ce qui a quelque rapport avec cela sous tous les points de vue, comme aussi à faire mettre sur les espèces le type du sultan, qui en atteste le titre et le bon aloi; type qui s'imprime sur les pièces au moyen d'un coin de fer destiné à cet usage, et sur lequel sont gravées les légendes que le sultan a adoptées. On place (5) ce coin sur les espèces, après qu'elles ont été mises au poids déterminé, et l'on frappe dessus avec un marteau, jusqu'à ce que les pièces aient reçu ces empreintes, qui attestent qu'elles ont le degré de fin auquel la fonte et l'affinage s'arrêtent, suivant l'usage reçu dans le pays (6) et autorisé par le gouvernement local. Car il n'y a point un terme général et invariable de fonte et d'affinage, ce terme est variable à volonté et arbitraire (7). Quand, dans un pays, on est convenu d'un certain degré de fonte et d'affinage, on s'y arrête et l'on nomme cela *titre* et *aloi*; c'est d'après ce titre qu'on vérifie les espèces, et on les juge bonnes ou mauvaises d'après la comparaison

qu'on en fait avec ce titre : si elles sont au-dessous, on les déclare mauvaises et fausses. La surveillance de tout cela appartient à celui qui est revêtu de cet office. Ces fonctions sont, sous ce point de vue, du nombre des places qui dépendent de l'autorité spirituelle et sont rangées sous le khalifat (8). Primitivement elles faisoient partie de la généralité des attributions du kadhi, mais plus tard elles en ont été séparées, et jusqu'à nos jours elles constituent une fonction spéciale, comme celle du mohtésib.

Fragment du chapitre dans lequel il est traité des insignes qui caractérisent d'une manière toute spéciale la dignité de roi et de sultan.

Sicca. On entend par ce mot, marquer les pièces d'or et d'argent qui servent au commerce, avec un coin (9) de fer sur lequel sont imprimés à rebours des figures ou des mots. Quand on frappe avec ces coins les pièces d'or ou d'argent, les empreintes des coins se reproduisent sur ces pièces, dans leur sens naturel. On a dû préalablement s'assurer du titre de
Pag. 108. ces pièces, en les affinant par la fonte à diverses reprises, et donner aux flaons le poids déterminé dont on est convenu. Alors les pièces dont il s'agit se prennent dans le commerce au compte ; si les pièces n'ont pas un poids déterminé, elles ne sont prises dans le commerce qu'au poids. Le mot *sicca* signifie, dans l'usage primitif de la langue, le *coin*, c'est-à-dire, le morceau de fer qu'on emploie pour cela ; mais on l'a transporté à l'empreinte qu'il produit, je veux dire, à ces gravures qui s'impriment sur les pièces d'or et d'argent ; et plus tard, à la direction de ce genre de fabrication, et à la surveillance sur l'exacte observation de toutes les conditions requises en cette matière. C'est alors l'office dont le mot *sicca* est devenu comme le nom propre, dans le langage usuel

de l'administration politique. Cet office est d'une absolue nécessité à l'empire, puisque c'est par son ministère que, dans les transactions commerciales, on distingue la bonne monnaie de la mauvaise, et que c'est le type connu, imprimé sur les monnoies par l'autorité du souverain, qui garantit leur bonté et prévient toute fraude. Les rois persans avoient leurs types monétaires sur lesquels ils gravoient certaines figures consacrées par l'usage, telles, par exemple, que la figure du roi régnant à l'époque de leur fabrication, ou celle d'un château, d'un animal, d'un objet fait de main d'homme, ou de toute autre chose: les Persans conservèrent cette pratique aussi long-temps que dura leur empire. Dans les commencemens de l'islamisme, par un effet de la simplicité (10) qui caractérisoit alors la religion, et de la vie nomade des Arabes, cela fut totalement négligé. Les Musulmans employoient dans le commerce l'or et l'argent au poids, et les monnoies d'or et d'argent dont ils faisoient usage étoient celles des Persans: ils leur donnoient cours uniquement en les prenant au poids (11), et c'étoit le moyen d'échange reçu parmi eux. Mais par suite de l'insouciance du gouvernement à cet égard, il s'introduisit une fraude considérable dans le titre des pièces d'or et d'argent. Par l'ordre d'Abd-almélic, comme le rapportent Saïd, fils de Mosayyeb (12), et Ebn-alzénad (13), Heddjadj fit frapper des dirhems, et distingua ainsi les pièces de bon aloi, de celles dont le titre étoit altéré. Ceci eut lieu en l'année 74, ou, suivant Madaïni (14), en l'année 75. En l'année 76, Abd-almélic donna ordre qu'on en frappât dans toutes les parties de l'empire: il fit graver sur ces monnoies: *Dieu est unique, Dieu est éternel* (15). Ensuite Ebn-Hobéïra ayant été nommé gouverneur de l'Irak sous le khalifat de Yézid, fils d'Abd-almélic (16), améliora la monnoie, et après lui elle reçut encore une nouvelle amélioration de Khaled Kasari (17),

et plus tard de Yousouf, fils d'Omar (18). Suivant un autre récit, Mosab, fils de Zobéïr (19), fut le premier qui frappa des dinars et des dirhems; il le fit dans l'Irak, par ordre de son frère Abd-allah, lorsque celui-ci exerçoit la souveraineté dans le Hédjaz, en l'année 70. Mosab grava d'un côté le mot *bénédiction*, et de l'autre le nom de Dieu (20). Un an après, Heddjadj changea cela, et grava sur la monnoie ces mots : *Au nom de Dieu, Heddjadj.* L'un et l'autre lui donnèrent le poids qui avoit été fixé du temps d'Omar. Car il faut savoir qu'au commencement de l'islamisme, le dirhem pesoit 6 daneks; et le mithkal pesoit un dirhem et 3/7 de dirhem : ainsi 10 dirhems étoient égaux en poids à 7 mithkals. La cause de cela, ce fut que du temps des Perses il y avoit des dirhems de poids différens; les uns pesoient comme le mithkal, 20 kirats, d'autres 12, et d'autres enfin 10. Lorsqu'il fallut fixer l'évaluation du dirhem pour régler ce qui concerne la dîme (21), on prit le terme moyen de ces trois sortes de dirhems, c'est-à-dire 14, et par-là le mithkal [qui pesoit 20 kirats] se trouva égaler en poids 1 dirhem et 3/7 de dirhem (22). Selon d'autres, il y avoit alors dans le commerce le dirhem *bagli*, pesant 8 danèks, le dirhem *tabari*, qui en pesoit 4, le *magrébi*, qui en pesoit 3, et enfin le *yéméni*, qui n'en pesoit qu'un. Omar ordonna qu'on examinât quels étoient ceux de ces dirhems qui dominoient dans le commerce : il se trouva que c'étoient le *bagli* et le *tabari*, qui, réunis ensemble, donnoient 12 daneks : on fixa donc le poids du dirhem à 6 daneks. En ajoutant à ce poids les 3/7, on avoit un mithkal; et si du mithkal on retranchoit 3/10, on avoit un dirhem. Lors donc qu'Abd-almélic jugea à propos d'adopter un type monétaire, afin de préserver de toute altération frauduleuse les deux espèces qui avoient cours dans le commerce des Musulmans, il détermina leur poids d'après ce qui avoit

été réglé du temps d'Omar; il fit faire un coin de fer, et fit graver dessus des mots et non pas des figures, parce que l'art de la parole et l'éloquence étoient les talens les plus familiers aux Arabes, et ceux par lesquels ils se distinguoient davantage, et que d'ailleurs les figures sont proscrites par la religion. Ce que fit d'abord Abd-almélic, s'est conservé pendant toute la durée de l'islamisme (23). Les dinars et les dirhems étoient, les uns comme les autres, de forme ronde, et les légendes y étoient gravées en plusieurs cercles concentriques. D'un côté on écrivoit les noms de Dieu avec des formules de louanges et d'actions de grâces, et des formules comprécatoires pour le prophète et sa famille; de l'autre côté, on inscrivoit la date et le nom du khalife. Cela se pratiqua ainsi pendant tout le temps des Abbasides, des Obéïdites et des Ommiades (24). Quant aux princes de Sanhadja (25), ils n'eurent de type monétaire que vers la fin de leur domination. Ce fut, comme le rapporte Ebn-Hammad (26) dans ses Annales (27), Mansour (28), souverain de Bédjaya (29), qui adopta un type monétaire. La dynastie des Almohades (30) avoit reçu du Mahdi (31) l'exemple de fabriquer les dirhems de forme carrée, et de graver sur le dinar, au milieu du rond, un carré qu'on remplissoit, d'un côté, de formules de louanges et d'actions de grâces, et de l'autre, d'une légende en plusieurs lignes contenant le nom du Mahdi, et après lui ceux des khalifes ses successeurs (32). Les Almohades se conformèrent à cela, et jusqu'aujourd'hui telle est la forme de leurs monnoies. Pag.

On dit que le Mahdi étoit surnommé, avant qu'il se fît connoître publiquement, *le maître du dirhem carré*: cette épithète lui avoit été donnée par ceux qui annonçoient d'avance les événemens, et qui avoient prédit sa puissance dans leurs livres de pronostics (33). Quant aux Orientaux de notre temps,

leurs monnoies n'ont point de poids fixé; ils ne prennent dans le commerce les dirhems et les dinars qu'au poids, employant pour cela des poids qui sont estimés correspondre à un certain nombre de ces pièces: ils gravent sur leurs monnoies, au moyen du coin monétaire, des formules de louanges de Dieu et de prières pour le prophète, et le nom du sultan, comme on fait dans le Magreb. Tout cela se fait par la disposition et la volonté de celui qui est par excellence le fort et le savant. [Pag. 112.]

Remarque. Nous devons terminer ce que nous avions à dire du type monétaire, en exposant ce qu'on entend, en termes de jurisprudence musulmane, par *dirhem* et *dinar*, et en en faisant connoître la valeur réelle. Voici de quoi il s'agit: les dirhems et les dinars varient, pour le poids et la valeur, dans les diverses contrées et les différentes villes capitales des états. Mais la loi a dû inévitablement en faire mention, et y a attaché beaucoup de décisions relatives à la dîme, aux mariages, aux peines, &c. Il faut donc nécessairement qu'en matière de législation, ces espèces aient une valeur fixe et invariable, d'après laquelle on détermine ce que la loi entend par ces mots, et qui serve de base aux jugemens, abstraction faite de la valeur qu'ont ces deux espèces dans chaque localité, comme monnoie effective et courante. Il est donc nécessaire de savoir que, depuis le commencement de l'islamisme, et dès le siècle des compagnons du prophète et de la génération des Tabis, il a été reconnu, d'un commun accord et sans opposition, que par *dirhem légal* on entend celui dont dix sont égaux en poids à 7 mithkals d'or, et dont quarante font l'once (*oukia*); d'où il suit que ce dirhem égale les 7/10 du dinar. Or le poids du mithkal d'or pur étant égal à 72 grains d'orge, d'une dimension moyenne, le dirhem ou les 7/10 du mithkal équivalent à 50 grains 2/5:

Toutes ces évaluations sont fixées par le commun consentement des docteurs. Car, dans le temps du paganisme, il y avoit chez les Arabes des dirhems de plusieurs sortes : le *tabari*, le plus fort de tous, pesoit 8 daneks, et le *bagli*, 4 daneks; on en prit le terme moyen, c'est-à-dire, 6 daneks, pour le dirhem légal. Ainsi on obligeoit à payer pour la dîme cinq dirhems, valeur moyenne, sur cent dirhems tabaris et cent dirhems baglis. On n'est pourtant pas d'accord sur l'époque où la chose fut ainsi réglée. Quelques-uns attribuent cela à Abd-almélic, et disent que, depuis lui, ce réglement a été adopté d'un commun consentement, comme nous l'avons rapporté. C'est ce que dit Khattabi dans l'ouvrage intitulé *Maalim alsounen* (34), et aussi Mawerdi (35), dans le livre qui a pour titre, *Alahcam alsoultaniyyèh*. Mais des écrivains modernes plus critiques nient cela, parce qu'il s'ensuivroit que l'appréciation du dinar et du dirhem légaux auroit été ignorée au siècle des compagnons du prophète et de leurs premiers successeurs ; quoique l'exécution des lois relatives à la dîme, aux mariages, aux peines, &c. dépende nécessairement de cette évaluation, ainsi que nous l'avons dit. Le vrai est que l'évaluation du dinar et du dirhem légaux étoit connue dès ce temps-là, puisqu'il existoit alors des cas dont le jugement dépendoit de cette appréciation ; mais il n'y avoit point de monnoie effective qui représentât cette appréciation, bien qu'on la connût dans les jugemens qui se régloient d'après l'évaluation et le poids de cette monnoie [fictive]. Cela resta sur ce pied jusqu'à ce que l'empire musulman ayant pris plus de développemens et de grandeur, on se vit entraîné par les circonstances à réaliser effectivement ce qui n'avoit été jusque-là qu'une monnoie de compte et une fiction légale, pour éviter l'embarras de la réduction des monnoies réelles en monnoie légale. Ceci

Pag. 113

Pag. 114. concourut avec l'époque du khalifat d'Abd-almélic: il fit donc faire des monnoies réelles qui représentoient exactement ces évaluations, et ainsi les pièces de monnoie du cours réel furent égales à la monnoie fictive. Ce prince fit graver, sur le type monétaire des espèces tant d'or que d'argent, son nom (36) et la date de la fabrication, après les deux formules dont se compose la profession de foi musulmane, et il retira tout-à-fait du cours les monnoies du temps du paganisme, et les fit affiner et refondre, pour recevoir le nouveau type; ainsi elles disparurent entièrement. Voilà le vrai, qui n'est sujet à aucune contestation. Après cela, ceux qui furent chargés, pour divers gouvernemens, de la fabrication des monnoies, jugèrent à propos de s'éloigner, dans la fabrication des dinars et des dirhems, des proportions légales, et les espèces d'or et d'argent varièrent suivant les lieux et les pays. On en revint donc à ce que les monnoies légales ne fussent plus, comme dans le principe, que des monnoies fictives. Par une suite nécessaire de cela, toutes les fois qu'il y avoit lieu à appliquer les lois où il est question de dinars ou de dirhems, on faisoit la réduction des monnoies ayant cours dans chaque localité, en monnoie légale fictive, à raison du rapport connu entre la monnoie réelle et la monnoie fictive. Quant au poids de 72 grains d'orge de moyenne dimension pour le mithkal, c'est celui que reconnoissent les écrivains les plus exacts, et qui est généralement adopté. Cependant Ebn-Hazem (37) s'en éloigne et le fixe à 84 grains, si nous en croyons le kadhi Abd-alhakk (38); mais tous les bons critiques ont rejeté son opinion, qu'ils regardent comme une méprise ou une erreur. C'est là le vrai: Dieu est le seul dont les paroles sont infailliblement conformes à la vérité.

Il faut encore savoir que l'once légale n'est pas celle qui

est en usage parmi les hommes : celle-ci varie suivant les lieux, tandis que l'once légale est un poids fictif, sur lequel tout le monde est d'accord. C'est Dieu qui a tout créé, et qui a déterminé les limites de chaque chose. Pag. 11.

Du Tiraz (39). Un des insignes des rois et des sultans, et un des usages des dynasties souveraines, c'est que l'on mette les noms des princes, ou certains signes qu'ils ont adoptés d'une manière spéciale, dans l'étoffe même des vêtemens destinés à leur usage et faits de soie, ou de brocard, ou de filosèle (40). C'est en formant le tissu même de ces étoffes, qu'on y fait entrer les figures des lettres dont ces noms se composent, tant dans la chaîne que dans la trame, soit en fils d'or, soit en fils d'une couleur différente de celle des fils dont se compose le fond de l'étoffe, sans or. Cela s'exécute par l'habileté des ouvriers, qui savent d'avance où il convient d'introduire ces fils dans le tissage même de l'étoffe. Par-là les habits royaux se trouvent garnis d'une bordure qui porte cet insigne : c'est une sorte de décoration, soit pour le sultan, soit pour les personnes d'un rang moins élevé (41) qui usent de ces vêtemens, et aussi pour ceux à qui le sultan en fait don afin de les honorer, ou qu'il investit d'une des charges de sa cour. Avant l'islamisme, les rois de Perse faisoient mettre, dans l'étoffe de leurs vêtemens, leurs propres figures et leurs portraits, ou bien certaines figures appropriées à cet usage ; mais les princes musulmans substituèrent aux figures leurs noms, auxquels on joignit d'autres mots qui étoient regardés comme de bon augure, ou des formules de louanges et de bénédiction. Sous les deux dynasties [des Ommiades et des Abbasides], cela étoit considéré comme un objet des plus importans et d'un grand intérêt. Les maisons où l'on tissoit ces étoffes étoient renfermées dans les palais des khalifes, et on les nommoit, à Pag. 116.

raison de cela, *hôtels du tiraz*. L'officier préposé à ces ateliers étoit appelé *l'intendant du tiraz*: il avoit l'inspection sur les ouvriers et leurs outils, sur les tisserands qui travailloient ces étoffes, sur le paiement de leurs gages et l'amélioration de leurs instrumens; il surveilloit aussi leur travail. Les princes confioient cet emploi à quelqu'un de leurs plus intimes serviteurs, particulièrement honorés de leur confiance. Il en fut de même en Espagne, sous l'empire des Ommiades et sous le gouvernement des dynasties particulières (42) qui leur succédèrent; en Égypte, du temps des Obéïdites (43), et dans l'orient, à la cour des souverains persans leurs comtemporains. Lorsque l'empire (44) fut obligé à restreindre le luxe et tous ses accessoires, parce que ses états étoient plus bornés, et que les souverainetés se furent multipliées, cet office tomba en désuétude chez la plupart des dynasties, et on ne le conféra plus à personne. Lorsque les Mowahhids [ou Almohades] succédèrent aux Ommiades, dans le Magreb, au commencement du VI.ᵉ siècle de l'hégire, ils n'adoptèrent point non plus cette institution dans les premiers temps de leur dynastie, parce que, comme ils affectoient de suivre dans toute leur conduite les exemples de piété et de simplicité que leur avoit donnés leur chef, Mohammed, fils de Tomrout, le Mahdi (45), ils se faisoient un scrupule d'employer dans leurs habits la soie et l'or. L'office d'intendant du *tiraz* fut donc inconnu à leur cour: cependant, dans les derniers temps de cette dynastie, leurs descendans adoptèrent quelque chose de cet usage; mais il n'eut pas le même éclat qu'il avoit autrefois. De notre temps, nous avons vu dans le Magreb, chez la dynastie des Mérinites (46), à cause de sa magnificence et de sa grandeur, quelques traces de cet usage qu'elle avoit empruntées d'Ebn-alahmar d'Espagne (47), son contemporain, et celui-ci avoit imité en cela les rois des dynasties particulières, et

avoit

avoit conservé seulement quelques vestiges de l'ancien usage. Pour les dynasties turques de nos jours, en Égypte et en Syrie, l'usage du *tiraz* y est très en vogue, en raison de l'étendue de leurs états et du haut degré de civilisation de leur pays. Toutefois les étoffes ne se fabriquent point dans les palais de ces princes, et ils n'ont point à leur cour d'officiers chargés de cette partie de leur service. Ce qui leur est nécessaire en ce genre se tisse chez les ouvriers qui exercent cette profession, en soie et en or fin : on appelle ce tissu *zerkesch*, d'un nom emprunté de la langue persane (48) ; on y trace le nom du sultan ou de l'émir : les ouvriers fabriquent cela comme toutes les autres choses destinées à l'usage de la cour. C'est Dieu qui règle d'avance la succession du jour et de la nuit ; *il est le plus excellent des héritiers* (49) : il n'y a point d'autre Dieu que lui.

NOTES DU N.° XVII.

(1) Il faut voir ce que j'ai dit d'Ebn-Khaldoun et de ses Prolégomènes historiques, dans le tome I.er de ce recueil, pag. 390 et suiv.; mais je dois ajouter ici que, dans les cahiers d'octobre et novembre 1825 du Journal asiatique (tom. VII, pag. 219 et suiv.s et pag. 279 et suiv.), M. Schultz a donné un extrait détaillé de la préface mise par Ebn-Khaldoun à la tête de ses Prolégomènes historiques. Dans cet article, il a observé avec raison qu'Ebn-Khaldoun, en intitulant son ouvrage ديوان المبتدا والخبر, ce qui signifie à la lettre *Recueil du sujet et de l'attribut*, a cependant eu en vue une autre acception des mots مبتدا et خبر. Cette observation, que je n'avois pas faite, est très-juste, et il n'est pas douteux que notre historien a voulu exprimer par-là que son ouvrage contient l'histoire des origines et du commencement des nations, particulièrement des Arabes et des Berbers, et celle des événemens qui se sont succédés dans la suite des siècles, ou, pour me servir de ses propres expressions, مبادى الاحوال وما بعدها من الخبر. Cette idée n'est peut-être pas exprimée d'une manière assez précise par les mots *Recueil des causes primaires et des développemens historiques*, qu'a employés M. Schultz.

J'observerai, à cette occasion, que, dans le texte donné par M. Schultz, il y a une expression peu exacte qui a causé une faute dans la traduction (pag. 223). On y lit: « J'ai pris pour objet principal de mon » ouvrage, l'histoire des nations qui de nos temps ont habité la Maurita- » nie, &c. » Il falloit dire *l'histoire des deux nations*. Le texte porte الجيلين, ce qui ne peut-être qu'un duel. Il est vrai que tout de suite Ebn-Khaldoun emploie le pluriel الذين عمروا &c.; mais cette construction, que je crois peu régulière, vient sans doute de ce qu'il a considéré ce duel comme un nom collectif. Au surplus, ce qui lève à cet égard toute difficulté, c'est qu'il ajoute presque aussitôt: وهما العرب والبربر اذ هما الجيلان اللذان عرف بالمغرب ماواهما: « Je veux dire les Arabes et les Ber- » bers, attendu que ce sont-là les deux nations dont les établissemens

» dans le Magreb sont connus &c. » Les derniers mots ne signifient pas, comme l'a cru M. Schultz, *dont le pays est connu sous le nom de Mauritanie.* La préposition ب a ici, comme cela arrive souvent, le sens de في.

(2) Pour donner le texte de ce morceau sur l'office de surintendant de la fabrication des monnoies et sur les monnoies elles-mêmes, j'ai eu trois manuscrits, celui de la bibliothèque du Roi, celui qui m'a été donné par M. Rousseau, et un fragment écrit en Asie dont j'ai parlé ailleurs (tom. I.er de ce recueil, pag. 394).

(3) Ces deux offices, dont le premier répond à la préfecture de police, et le second à la direction générale des monnoies, sont réunis par Ebn-Khaldoun, sans doute parce que, dans l'origine, leurs attributions étoient dévolues au kadhi et faisoient partie des fonctions de sa charge. J'ai rapporté dans le tome I.er de ce recueil, pag. 468, note (56), ce que dit Ebn-Khaldoun de l'office nommé *hasba.*

(4) Au lieu de حفظها عما يدخلها, on pourroit être tenté de lire عمّا يدخلها ; mais je pense que si notre auteur eût voulu exprimer cette idée, il auroit employé le mot صيانة et non le mot حفظ : d'ailleurs il y a ici un accord parfait entre les trois manuscrits. J'ai regardé عمّا comme synonyme de مع ما.

(5) Un manuscrit porte فتوقع ; des deux autres, l'un a فتوضع au féminin, l'autre فيوضع au masculin. Le verbe وضع convient mieux que وقع, et il doit être au masculin, puisqu'il se rapporte à خاتم حديد, qui est de ce même genre.

(6) Au lieu de اهل النظر, deux manuscrits lisent اهل النّظر : mais c'est une faute, comme on le voit par ce que dit ensuite notre auteur : واذا اتّفق اهل أفق او قطر الخ. Je ne pense pas qu'il puisse rester là-dessus aucun doute.

(7) Le mot اجتهاده est pris ici dans un sens analogue à celui qu'il a en matière de jurisprudence, et que j'ai développé dans le tome I.er de ce recueil, pag. 169, note (55).

(8) Ebn-Khaldoun s'exprime ainsi, parce que précédemment il avoit établi que la puissance tant spirituelle que temporelle, au commencement de l'islamisme, se trouvoit réunie dans les mêmes mains; mais que, par la suite, la puissance temporelle a passé aux rois ou sul-

tans, et la puissance spirituelle seule est demeurée aux khalifes ou pontifes de la religion. Par suite de cela, les emplois dont les fonctions tiennent de plus près à l'exécution des lois religieuses, sont seules restées dans la dépendance de l'autorité pontificale.

(9) Un manuscrit porte بطآبَع حديد ينقش فيها, leçon qui ne vaut rien, parce que طآبَع est le pluriel de طبيعة, qui ne signifie pas un *coin* ou *sceau*. Dans un autre on lit بطابع, ce qui est bon; mais on y lit aussi فيها, au lieu que la concordance exigeroit فيه. Enfin le troisième porte عطابع حديد ينقش فيه: on voit que le copiste a écrit عطابع pour بطابع, méprise bien facile. J'ai rétabli sans hésiter la vraie leçon: بطابع حديد ينقش فيه. Au lieu de طابع, Ebn-Khaldoun avoit employé plus haut le mot خاتم, ce qui revient au même. Peut-être faudroit-il aussi lire plus loin ويضرب به, au lieu de ويضرب بها; mais le pronom affixe féminin peut se rapporter à سكة.

(10) Le mot سجلاسة est formé, suivant l'analogie de la langue arabe, de ساذج, qui signifie *simple, sans ornement*. Mais le mot ساذج, en ce sens, n'est point d'origine arabe, et ne se trouve dans aucun de nos dictionnaires: c'est sans aucun doute le mot persan ساده qui a passé dans le langage arabe, avec le changement ordinaire du ه en ج.

(11) Au lieu de في معاملتهم, je pense qu'il faut lire في معاملتهم.

(12) Saïd, fils de Mosayyeb, est un *Tabi*, c'est-à-dire un des hommes qui ont vécu avec les compagnons du prophète. Il est mort en l'an 94, suivant Aboul'féda (*Annal. Moslem.* tom. I.[er], pag. 431); mais le même historien dit ailleurs (*ibid.* pag. 445) qu'il est mort en l'une des années 91, 93, 94 ou 95. C'est un des sept docteurs célèbres de Médine, sur l'autorité desquels est principalement fondée la science nommée فقه. (*Voyez*, outre Aboul'féda, tom. I.[er], pag. 445, le *Mishcat-ul-masabih*, tom. I.[er], pag. 513.) Suivant Makrizi (*Traité des monnoies musulmanes*, pag. 18), Saïd faisoit usage, sans aucun scrupule, des premières monnoies frappées par Abd-almélic, sur lesquelles il y avoit des figures. Makrizi (*ibid.* pag. 48) cite une tradition sur l'autorité du même Saïd.

(13) Des trois manuscrits, l'un porte ابو الزناد *Abou'lzénad*, un autre ابن الزناد *Ebn-alzénad*, et le troisième ابو الزياد *Abou'lziad*. Je crois

que la dernière leçon est une faute, parce que le nom propre *Ziad* زياد, ne prend pas l'article. Au reste Ebn-alzénad ou Abou'lzénad m'est entièrement inconnu.

(14) D'Herbelot (*Biblioth. or.* au mot *Madaïni*) indique un écrivain surnommé *Madaïni*, mais sans donner aucun renseignement sur ses noms, et sur l'âge auquel il a vécu. J'ignore quel est l'écrivain cité ici par Ebn-Khaldoun. Il est cité aussi dans le *Kitab alagani.*

(15) Peut-être Ebn-Khaldoun a-t-il voulu dire qu'Abd-almélic fit mettre sur les monnoies ce passage de l'Alcoran, sur. 112: الله احد الله الصمد لم يلد ولم يولد ولم يكن له كفوا احد *Dieu est unique, il est l'éternel; il n'a point engendré et n'a point été engendré; et il n'a jamais eu de pareil.* C'est en effet ce qu'on lit sur les monnoies des Ommiades postérieures à l'an 75; mais comme Ebn-Khaldoun paroît, ainsi que je le dirai plus bas, n'avoir vu aucune des monnoies de ces princes, il peut avoir cru qu'elles ne portoient que les quatre premiers mots de ce passage. *Voyez* à ce sujet une observation de M. Fræhn, dans le Journal asiatique, cahier d'avril 1825, tom. VI, pag. 196.

(16) Elmacin (*Hist. Sarac.* pag. 78 et 79) et Abou'lfaradj (*Hist. dynast.* pag. 205 du texte, 131 et 132 de la trad. lat.) font mention d'Omar Fazari, fils de Hobéïra, comme gouverneur de l'Irak, nommé à cette place par Yézid, fils d'Abd-almélic. Makrizi, dans le *Traité des monnoies musulmanes*, dit qu'Ebn-Hobéïra fit frapper, dans l'Irak, les dirhems appelés de son nom *hobéïris* على عيار سبعة دوانيق, ce qui ne peut guère signifier autre chose que, *au poids de sept daneks;* mais parmi les manuscrits de ce traité de Makrizi, il y en a où on lit ستة *six* au lieu de سبعة *sept;* et alors l'amélioration faite par Ebn-Hobéïra n'auroit pu avoir pour objet que le titre. (*Voyez* O. G. Tychsen, *Al-Makrizi Hist. mon. arab.* pag. 21; *Traité des monnoies musulmanes,* pag. 27.) Suivant Ebn-Kotaïba, dans le كتاب المعارف, Ebn-Hobéïra avoit pour prénom *Abou'lmothanna* ابو المثنى. Ebn-Kotaïba rapporte deux vers de Férazdak, dirigés contre Ebn-Hobéïra.

Abou-Khaled Yézid, fils d'Omar, fils de Hobéïra, gouvernoit l'Irak sous Merwan, fils de Mohammed, et le dernier des khalifes Ommiades. On peut consulter là-dessus un passage d'Ebn-Kotaïba, cité par Reiske

(*Annal. Moslem.* tom. I.[er], *Annot. histor.* pag. 136).Yézid, après avoir long-temps soutenu un siége dans Waset, consentit à reconnoître les Abbasides, et traita avec eux. Mais Abou-Moslem désapprouva le traité fait avec lui, et, par ses intrigues, le khalife se détermina à faire tuer Yézid et son fils Daoud. Ces faits sont racontés fort au long, d'après Tabari et d'autres historiens, dans la Vie de Yézid, fils d'Omar, fils de Hobéïra, par Ebn-Khilcàn. *Voyez* Elmacin, *Histor. Sarac.* p. 97.

(17) Khaled Kasari, fils d'Abd-allah, mourut en l'an de l'hégire 126; il avoit été gouverneur de Médine et ensuite de l'Irak. (*Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. I.[er], p. 459, et *ibid. Annot. histor.* p. 127; Elmacin, *Hist. Sarac.* pag. 80.) Khaled étoit, suivant Ebn-Kotaïba, dans le كتاب المعارف, fils d'une femme chrétienne. Son grand-père Yézid, fils d'Asad, étoit venu trouver Mahomet et avoit embrassé l'islamisme.

(18) Yousouf Thakéfi, fils d'Omar, succéda à Khaled Kasari, dans le gouvernement de l'Irak. Yézid, fils de Wélid, lui ôta ce gouvernement en l'année 126. (*Voyez* Elmacin, *Histor. Sarac.* p. 80 et 86; Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. I.[er], p. 455, et *ibid. Annot. histor.* pag. 124.) Ebn-Kotaïba, dans le كتاب المعارف, dit qu'il avoit pour prénom *Abou-Abd-allah*, et qu'il avoit été gouverneur du Yémen pour Héscham, avant d'être nommé au gouvernement de l'Irak. Makrizi, dans son *Traité des monnoies musulmanes*, donne plus de détails sur les changemens introduits dans la fabrication des dirhems, par Ebn-Hobéïra, Khaled Kasari et Yousouf, fils d'Omar; mais soit que son texte ait été altéré par les copistes, soit qu'il ne se soit pas exprimé lui-même avec assez de précision et d'exactitude, il est difficile de se faire une idée juste de ces changemens.

(19) J'ai dit un mot de Mosab, fils de Zobéïr, dans le tom. I.[er] de ce recueil (p. 73). On peut consulter sur cet homme célèbre, Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. I.[er], pag. 55, 413, 419; et *ibid. Annot. histor.* p. 96; Abou'lfaradj, *Hist. dynast.* pag. 199 du texte, 127 de la vers. lat. &c. Ebn-Kotaïba, dans le كتاب المعارف, donne l'histoire abrégée de Zobéïr, *fils d'Alawwam* ابن العوام; et de ses enfans: il dit que Mosab étoit surnommé *Abou-Abd-allah*, et suivant d'autres, *Abou-Isa*.

(20) Makrizi (*Traité des monnoies musulm.* pag. 17) parle des

dirhems frappés dans l'Irak par ordre de Mosab, fils de Zobeïr; mais il n'en fait pas connoître les légendes.

(21) Il ne faut pas prendre ici le mot *dîme* dans sa signification rigoureuse : il s'agit seulement d'une contribution exigée des Musulmans, et qui est due sur toute propriété mobilière, mais dont la quotité varie suivant la nature des propriétés sur lesquelles elle se lève. *Voyez* à ce sujet le *Tableau général de l'empire ottoman*, liv. III, tom. I.[er], p. 269 et suiv., et spécialement en ce qui concerne la dîme sur l'or et l'argent, pag. 274.

(22) Il suit de là que le dirhem étoit égal à 14 kirats.

(23) Cette assertion n'est pas exacte, quand même on supposeroit, comme je le pense, qu'Ebn-Khaldoun auroit voulu dire seulement, *tant que dura le khalifat d'Orient*, et jusqu'à la conquête de Bagdad par les Tartares.

(24) Ebn-Khaldoun ne s'est pas exprimé exactement, et sans doute il n'avoit jamais vu de monnoie des khalifes Ommiades ; autrement il auroit su que depuis qu'Abd-almélic eut adopté un type tout-à-fait musulman, lui et ses successeurs, jusqu'aux Abbasides, ne mirent point leurs noms sur les monnoies.

Les Ommiades d'Espagne imitèrent en cela ceux de Damas, jusqu'au règne d'Abd-alrahman III, surnommé *Nasir-lidin-allah*, qui le premier prit le titre d'*Émir-almouménin* ou Prince des Croyans, fit mettre sur les monnoies d'or et d'argent, dans ses états, son nom et son surnom avec ce même titre, et y ajouta le nom de son *hadjib* حاجب ou *chambellan*, dont la place équivaloit à celle de premier ministre. *Voyez* le savant Mémoire de D. J. A. Conde, *sur les monnoies arabes, et, en particulier, sur celles qui ont été frappées en Espagne par les princes musulmans*; inséré dans le tome V des *Memorias de la real Academia de la historia*.

(25) Par *Sanhadja* il faut entendre ici, sans aucun doute, les *Bénou-Hammad* بنو حماد qui régnèrent dans la province de Bédjaya, depuis l'an 387 jusqu'à l'an 547, et dont on trouve l'histoire en abrégé dans Abou'lféda (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 593 et suiv., et tom. III, pag. 517), d'après un ouvrage intitulé الجمع والبيان في اخبار القيروان. Hadji-Khalfa, qui fait mention de cet ouvrage, dit qu'il a pour auteur *Abou'lgarib Sanhadji* ابو الغريب الصنهاجي, sur lequel il ne donne d'ailleurs aucun renseignement.

Il est singulier que notre auteur donne le nom de *Sanhadja* à cette dynastie, qui étoit une branche des Zéïrites, et qui par conséquent appartenoit à la grande tribu berbère de *Zénata* et à une division de cette tribu appelée *Magrawa*. (*Voy.* F. de Dombay, *Gesch. der maur. Kœn.* tom. I.er, p. 19 et 123; Deguignes, *Hist. des Huns*, tom. I.er, p. 373.) C'est des Bénou-Hammad que Léon l'Africain dit: *Venit posteà et alia Zenatorum familia ex Numidiâ, quæ Magraoa dicta est: hæc Mecnasam cum omnibus ducibus regno pulsit. Non multùm posteà temporis expulsi sunt et hi à quibusdam qui ex Numidiæ deserto venerunt, ex progenie Sanhariorum* (lisez *Sanhagiorum*) *quæ Luntuna* (lisez *Lumtuna*) *dicebatur.* Voyez *Afr. descr.* pag. 16, éd. de 1632. Toutefois, comme Ebn-Khaldoun nomme Mansour, prince qui appartient à la dynastie des Bénou-Hammad, et qu'il cite l'histoire de la province de Bédjaya, qui fut le domaine de cette dynastie, il ne peut être douteux que c'est des Bénou-Hammad qu'il faut entendre ce qu'il dit de *Sanhadja*. Il peut avoir écrit *Sanhadja* pour *Zénata*, ou les copistes peuvent avoir introduit cette faute dans son texte. D'ailleurs, ce qu'il dit ne seroit pas vrai des Sanhadjites ou Almoravides dont nous connoissons des monnoies.

(26) Je ne connois point cet *Ebn-Hammad*: je soupçonne pourtant qu'il s'agit ici d'une histoire intitulée عنوان الدراية في تاريخ بجاية, dont Hadji-Khalfa parle deux fois aux mots تاريخ et عنوان, mais sans donner aucun renseignement sur son auteur, ni sur le temps où il a écrit. Cet écrivain appartenoit sans doute lui-même à la famille des Bénou-Hammad.

(27) Les trois manuscrits portent وفي تاريخه. J'ai cru pouvoir supprimer le و, qui trouble le sens.

(28) Il s'agit ici de Mansour, fils de Naser, fils de Badis, sixième prince de la dynastie des Bénou-Hammad. *Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 597.

(29) *Voyez* sur Bédjaya, Hartmann, *Edris. Africa*, pag. 221 et suiv. Il n'y a pas de doute que ce nom ne soit le même que le *Byzacium* des anciens.

(30) Les Almohades ou *Mowahhids* الموحدون ont succédé aux Lamtouniens ou Almoravides. On place communément les commencemens de cette dynastie à l'an 514, et sa durée fut d'environ 150 ans. *Voyez* Casiri, *Bibl. ar. hisp. escur.* tom. II, pag. 219 et suiv.;

Fr. de Dombay; *Gesch. der maurit. Kœnige*, tom. II, pag. 11 et suiv.; D. Jos. Anton. Conde, *Historia de la dominacion de los Arabes en España*, tom. II; pag. 213 et suiv.

(31) Par *le Mahdi*, il faut entendre Abou-Abd-allah Mohammed, fils de Mohammed, fils de Toumrut, qui, d'accord avec Abd-almoumen, fonda l'empire des Mowahhids ou Almohades. Ebn-Khilcan, qui raconte fort au long la vie de ce prince, dit que Toumrut est un nom berber. On donnoit à Abou-Abd-allah Mohammed le surnom de *Heraî* الهرى, et ce surnom, suivant le même biographe, vient de *Heraa* هرعة, grande tribu de la nation des *Masmoudites* المصامدة, qui habite la montagne de Sous, dans le Magreb le plus occidental, et qui prétend tirer son origine de Hasan, fils d'Ali, et s'être établie en Afrique, quand les Musulmans conquirent ces contrées sous la conduite de Mousa, fils de Nosaïr. *Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. III, pag. 399 et suiv.; Deguignes, *Hist. des Huns*, tom. I.^er^; pag. 377; Fr. de Dombay, *Gesch. der maur. Kœn.* tom. II, pag. 11 et suiv.

(32) M. Tychsen (*Introd. in rem. num. Mohammed.* pag. 123) a remarqué que les monnoies des Almohades ont ordinairement la forme carrée, et il a rappelé un passage remarquable de l'histoire d'Ebn-al-khatib, rapporté et traduit par Casiri (*Bibl. ar. hisp. escur.* tom. II, pag. 223), duquel nous apprenons qu'un des princes de cette dynastie, nommé *Abou'lali Edris* et surnommé *Mamoun*, après avoir contracté une alliance avec les Chrétiens d'Espagne, et s'être rendu maître de Maroc par leur secours, fit ôter le nom du Mahdi de dessus la monnoie, *rendit au dirhem sa forme accoutumée* وإعاد الدرهم الى معتاده, et fit maudire le Mahdi dans les chaires publiques. On peut consulter sur l'histoire d'Abou'lali Edris, et sur les changemens qu'il introduisit parmi les Almohades, Fr. de Dombay, *Gesch. der maurit. Kœn.* t. II, pag. 181.

Au reste, il faut consulter, sur les monnoies des Almohades, le Mémoire que j'ai déjà cité (ci-devant, note (24), pag. 297), de D. J. A. Conde. « Dans toutes les monnoies des Almohades, dit-il, on » a exprimé le nom du *Mahdi*, on a affecté la forme carrée, et la » figure des caractères est celle de l'écriture cursive. » Plus loin il dit: « Les monnoies des Almohades se distinguent par leurs formes » carrées: dans celles même qui sont rondes, les légendes sont ins- » crites dans un champ, de figure carrée; les caractères sont les carac-

» tères arabes cursifs, et n'ont pas cette noble simplicité qu'on observe » dans les anciennes lettres cufiques des monnoies et des autres monu- » mens des Ommiades, premiers rois de l'Espagne. »

(33) Le sens que je donne au mot ملاحم a été tout-à-fait inconnu aux auteurs de nos dictionnaires; il m'est fourni par Ebn-Khaldoun, dans le dernier chapitre du 3.e livre de ses Prolégomènes historiques, intitulé فصل في حدثان الدول والامم وفيه الكلام على الملاحم والكشف عن مسمّى الجفر. Dans ce chapitre, l'auteur expose d'abord l'inclination qui porte les hommes à desirer de connoître l'avenir, desir qui est cause que certaines gens se font un métier de prédire les choses futures, soit par la divination, soit par l'interprétation des songes ou par d'autres moyens. « Ce sont sur-tout les rois et les princes qui souhaitent de con- » noître la durée de leurs dynasties: aussi est-ce à cela que s'attachent » principalement ceux qui cultivent cette science; et il n'y a point de » nation chez laquelle n'ait cours quelque prédiction d'un devin ou » d'un astrologue, ou d'un homme faisant profession d'une union in- » time avec la divinité, qui annonce soit l'avénement d'un roi qui est » attendu, soit une dynastie qu'ils se flattent de voir prendre naissance » parmi eux, soit les guerres et les batailles qui doivent avoir lieu entre » cette nation et d'autres peuples, soit enfin la durée d'une dynastie » et le nombre des rois qui doivent s'y succéder; souvent même ils » hasardent de donner leurs noms: tout cela est compris sous la dé- » nomination de *hidthan*. »

واكثر ما يعنى بذلك ويتطلّع عليه الملوك والامرآء في آماد دولهم ولذلك انصرفت العناية من اهل العلم اليه وكل امّة من الامم فيوجد لهم الكلام من كاهن او منجّم او ولىّ في مثل ذلك من ملك يرتقبونه او دولة يحدّثون انفسهم بها وما يستحدث لهم مع الامم من الحروب والملاحم ومدّة بقآء الدولة وعدد الملوك فيها والتعرّض لاسمآئهم ويسمّى مثل هذا الحدثان ـ

Chez les Arabes, l'avenir étoit prédit par *des devins et des sorciers* كهّان وعرّافون, et il en étoit de même chez les Berbers, parmi lesquels il y a eu un personnage très-fameux, nommé *Mousa, fils de*

Salèh, qui vivoit, dit-on, long-temps avant Mahomet, et qui a prédit ce qui devoit arriver à la tribu de Zénata ; les uns le regardent comme un *devin* كاهن, les autres comme un *saint uni avec la divinité* ولى, quelques-uns même comme un *prophète* نبى. La croyance aux prédictions de ces devins est fondée sur ce qu'on sait des prophètes qui ont existé autrefois, par exemple chez les enfans d'Israël.

Chez les Musulmans, les prédictions ont eu ou un objet général, comme la durée du monde, ou des objets spéciaux, tels que certaines dynasties et la durée de leur existence. Cela a eu pour fondement, au commencement de l'islamisme, des traditions transmises par les compagnons du prophète. « Souvent aussi ils ont formé leurs conjec- » tures sur l'avenir, d'après des faits réels transmis par la tradition, » et pris dans leur sens naturel, ou interprétés d'une manière plausible. » Beaucoup de prédictions des choses futures ont pour auteurs Djafar » surnommé *sadik* ou d'autres personnages de la famille du prophète. A » cet égard, la confiance qu'on donne à celles-ci est fondée sur ce qu'on » suppose (et Dieu sait ce qui en est) que l'avenir leur étoit révélé, à » cause de leur union intime avec la divinité. Or, puisqu'on ne refuse » pas de pareilles prérogatives à d'autres saints personnages, à qui Dieu » a fait connoître ce qui concernoit leurs proches ou leur postérité, » le prophète d'ailleurs ayant dit : *Il y a parmi vous des hommes qui » connoissent les événemens qui doivent arriver* ; personne certes n'a plus » de droit [que Djafar sadik et les autres dont nous avons parlé], à ces » grâces singulières, et à ces faveurs si distinguées de la divinité. »

وربّما اقتبسوا ذلك من ظواهر مأثورة وتأويلات محتملة ووقع لجعفر الصادق او امثاله من اهل البيت كثير من ذلك مستندهم فيه والله اعلم الكشف بما كانوا عليه من الولاية واذا كان مثله لا ينكر من غيرهم من الاولياء فى ذويهم واعقابهم وقد قال صلعم ان فيكم محدّثين فهم اولى الناس بمثل هذه الرتب الشريفة والكرامات الموهوبة

Mais après le premier âge de l'islamisme, lorsque les Musulmans se furent livrés à l'étude des sciences, et que les livres des philosophes grecs eurent été traduits en arabe, ce fut sur-tout aux astrologues qu'on eut recours pour connoître les événemens futurs de tout genre, généraux ou particuliers.

Ebn-Khaldoun donne ensuite divers exemples des pronostics ou prédictions fondés sur des paroles de Mahomet, ou sur certains traits de sa vie. Puis il continue ainsi :

« En ce qui concerne les prédictions relatives à la succession des » dynasties, on s'appuie particulièrement sur le livre nommé *Djéfer* » الجفر, dans lequel on prétend que tous ces événemens sont annoncés » par des prédictions fondées, soit sur des traditions, soit sur les pro- » nostics astrologiques. Voilà tout ce qu'on en dit ; mais ceux qui par- » lent ainsi, ne savent, ni quelle est l'origine de ce livre, ni sur quoi » son autorité est établie. Voici donc l'origine du livre nommé *Djéfer*. » Haroun, fils de Saïd, et surnommé *Idjli*, chef de la secte des Zéï- » dites, avoit un livre dont il prétendoit tenir le contenu de Djafar » sadik. Dans ce livre étoit annoncé tout ce qui devoit arriver aux » descendans du prophète en général, et à quelques-uns d'entre eux » en particulier. Tout cela avoit été découvert à Djafar et à quelques » autres des principaux de cette famille, par l'effet de cette sorte de ré- » vélation et de faveur miraculeuse que Dieu accorde aux saints per- » sonnages de ce genre. Ces prédictions se trouvoient entre les mains » de Djafar, écrites sur la peau d'un jeune taureau. Haroun Idjli en » reçut la connoissance de Djafar ; il les mit par écrit, et nomma ce » recueil *djéfer*, du nom même de la peau sur laquelle étoit écrit l'ori- » ginal : car *djéfer*, dans le langage usuel, veut dire *petit*. Ainsi le mot » *djéfer* devint chez eux le nom propre de ce livre, qui contenoit, » en fait d'explication de l'Alcoran et des sens cachés de ce livre, des » choses singulières, rapportées sur l'autorité de Djafar sadik. Mais ce » livre n'a point en sa faveur une tradition bien suivie sans interrup- » tion ; personne ne connoît le livre lui-même : on n'en rencontre que » quelques fragmens isolés, qui ne sont soutenus d'aucune preuve. S'il » étoit bien prouvé que cela remontât à Djafar sadik, certes, soit que » cela vînt immédiatement de lui ou de quelques autres personnages » de sa famille, cela auroit une garantie suffisante, puisque ces hommes- » là étoient honorés de faveurs surnaturelles. On sait en effet que Djafar » sadik avertit quelquefois certains de ses proches de choses qui de- » voient leur arriver, et que l'événement fut conforme à ses prédic- » tions. »

Ebn-Khaldoun justifie cela par quelques exemples des prédictions de Djafar, puis il passe aux pronostics de l'astrologie, et aux prédictions, soit générales, soit particulières, fondées sur les aspects des

astres, et sur leurs conjonctions; ce qu'il termine en disant que Yakoub Kendi, fils d'Ishak, astrologue des khalifes Haroun Raschid et Mamoun, avoit composé un traité des conjonctions qui devoient avoir lieu pendant la durée de l'islamisme; que ce traité reçut des Schiites le nom de *Djéfer*, emprunté de celui du livre qu'ils attribuoient à Djafar sadik. Il avoit, dit-on, prédit dans ce traité tout ce qui devoit arriver à la dynastie des Abbasides, sa chute, la prise de Bagdad dans le VII.e siècle de l'hégire, et la destruction de la religion, qui seroit une suite de celle de Bagdad. « Nous ne savons, ajoute notre auteur, ce » que ce livre est devenu, et nous n'avons jamais rencontré personne » qui en eût connoissance. Peut-être aura-t-il partagé le sort des livres » que Holagou fit jeter dans le Tigre, quand il prit Bagdad et fit » mourir Mostasem, le dernier des khalifes. Un prétendu fragment de » ce livre est répandu dans le Magreb; mais il est facile de reconnoître » qu'il a été composé du temps des Almohades, parce qu'il est con- » forme à l'histoire, pour tout ce qui est antérieur à cette époque, et » ne contient que des mensonges pour tout ce qui lui est postérieur. » Après avoir encore rapporté une anecdote assez curieuse relative à ces prédictions astrologiques, et qui appartient au règne du khalife Abbaside Mahdi, il s'exprime en ces termes :

« Après cela on continua à écrire en prose, en poésie et en vers » libres, sur les futures révolutions des dynasties, autant que Dieu le » permit (c'est-à-dire, *beaucoup*); et un grand nombre de prédictions » diverses de ce genre sont entre les mains du public : c'est là ce » qu'on nomme *mélahim*. Quelques-unes de ces prédictions concernent » l'islamisme en général; d'autres, au contraire, telle ou telle dy- » nastie en particulier. Toutes sont attribuées à des personnages cé- » lèbres; mais il n'en existe aucun original, digne de confiance, qui » remonte aux auteurs auxquels on les attribue. »

ثم كتب الناس بعد ذلك في حدثان الدول منظوما ومنثورا ورجزا
ما شاء الله أن يكتبوه وبأيدي الناس متفرق كثير منها وتسمى
الملاحم وبعضها في حدثان الملة على العموم وبعضها في دولة دولة على
الخصوص وكلها منسوب الى مشاهير من اهل الخليقة وليس منها اصل
معتمد عليه رواية عن واضعه المنسوب اليه

Ebn-Khaldoun rapporte des fragmens de plusieurs de ces pieces qu'il nomme au singulier ملحمة et au pluriel ملاحم. Il conclut en disant que la plupart de ces prédictions sont des pièces fausses forgées à plaisir, et il cite divers traits rapportés par les historiens, et relatifs à des hommes qui faisoient métier de tromper les gens en place par des impostures de ce genre.

Hadji-Khalfa, dans son Dictionnaire bibliographique, a indiqué une science qu'il nomme علم الملاحم, mais il n'a joint à cette indication aucune explication.

Il paroît, par le passage d'Ebn-Khaldoun, que le mot ملحمة, qui signifie proprement *une guerre* ou *une bataille sanglante*, a été pris ensuite pour une prédiction qui annonçoit des événemens de ce genre, puis pour toute prédiction concernant les révolutions politiques.

Le mot *djéfer* جَفْر veut dire, suivant les auteurs du *Sihah* et du *Kamous*, *un agneau* ou *un chevreau de quatre mois*, qui commence à prendre une autre nourriture que le lait de sa mère.

(34) Hadji-Khalfa fait mention de cet ouvrage, qui est un commentaire sur le *Recueil de traditions* السنن d'Abou-Daoud; il nomme l'auteur *Abou-Soleïman Ahmed Khettabi, fils de Mohammed*, et dit qu'il est mort en l'année 388. Il répète la même chose à l'occasion d'un autre ouvrage du même auteur, intitulé اصلاح غلط المحدثين. D'Herbelot, au lieu de *Khattabi* الخطابي a lu *Khatayi* الخطايي. *Voyez* ce qu'il dit dans la *Biblioth. or.* au mot *Khatayi.*

Ebn-Khaldoun, dans le chapitre de ses Prolégomènes historiques où il parle *des sciences qui ont pour objet les traditions* علوم الحديث, observe que les docteurs africains se sont sur-tout attachés, en fait de *hadiths* ou traditions, au recueil ou *Sahih* الصحيح de Moslem, et que d'un commun accord ils lui ont donné la préférence sur celui de Bokhari.

(35) Abou'lhasan Ali Mawerdi, fils de Mohammed, a composé un grand nombre d'ouvrages, outre celui dont il est question ici. On trouve sa vie dans Ebn-Khilcan. J'ai rapporté une anecdote à son sujet dans le tome V des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pag. 115. *Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* t. III, pag. 181; d'Herbelot, *Bibl. or.* au mot *Maouardi.*

(36) Ebn-Khaldoun se trompe. Le nom d'Abd-almélic se trouve

effectivement sur quelques monnoies antérieures à l'an 75; mais on ne le lit sur aucune des monnoies proprement appelées *musulmanes*, et qui portent la profession de foi de l'islamisme.

(37) Casiri parle d'un *Ebn-Hazem* qui a écrit sur l'art de la guerre (*Bibl. ar. hisp. escur.* tom. II, pag. 29); mais il ne donne aucun renseignement sur cet écrivain, qui peut d'ailleurs n'avoir rien de commun avec celui dont parle Ebn-Khaldoun.

(38) Je suppose qu'il s'agit ici d'Abou-Mohammed Abd-alhakk, fils d'Atia, auteur d'un commentaire en dix volumes sur l'Alcoran, dont parle Casiri; il est mort en 541. *Voyez* Casiri, *Bibl. ar. hisp. escur.* tom. I.er, pag. 489, et tom. II, pag. 164; Makrizi, *Traité des monn. musulm.* pag. 61.

(39) Entre l'article précédent et celui-ci, il y en a un sur le *sceau* خاتم : je l'ai omis pour ne pas donner trop d'étendue à cet extrait.

(40) Le mot ابريسم est originairement persan, et s'écrit en persan ابريشم : suivant les dictionnaires persans, il répond au mot arabe حرير. J'ignore quelle différence Ebn-Khaldoun met entre ces deux mots : c'est par conjecture que j'ai traduit حرير par *soie* et ابريسم par *fleuret* ou *filosèle*.

(41) Au lieu de قن دونه qu'on lit dans les trois manuscrits, on pourroit être tenté de lire مّن دونه, c'est-à-dire, *pour distinguer le sultan de tout autre que lui*; mais je pense que ce seroit à tort : le verbe نوّه ne se construit point avec la préposition من.

(42) *Voyez* sur le sens de cette expression ملوك الطوائف, le tome I.er de ce recueil, pag. 411, note (65).

(43) C'est-à-dire *les Fatémites*.

(44) L'auteur entend ici par الدولة *la puissance des Ommiades*. Le mot نطاق est une expression figurée dont Ebn-Khaldoun fait un fréquent usage, mais que je n'ai pas pu faire passer dans la traduction. Le *nitak* est décrit par Djéwhari et Firouzabadi en ces termes :

النطاق شقّة تلبسها المرأة وتشدّ وسطها ثمّ يرسل الاعلى على الاسفل الى الركبة والاسفل ينجرّ على الارض ليس لها حجزة ولا نيفق ولا ساقان

« Ce qu'on appelle *nitak*, c'est une pièce d'étoffe dont une femme

» se couvre : elle l'attache autour de ses reins, de sorte que la partie
» supérieure retombe sur la partie inférieure et descend jusqu'aux
» genoux : la partie inférieure traîne par terre. Ce *nitak* n'a point de
» coulisse [pour y passer un cordon], et n'a ni la forme de haut-de
» chausse pour envelopper les cuisses, ni celle d'un pantalon pour
» recevoir les deux jambes. »

Dans mon Commentaire sur Hariri, séance XIV, pag. 139, on lit au contraire que le *nitak* est un vêtement de femme qui s'attache au moyen d'un ruban passé dans une coulisse, et il paroît certain que Hariri a employé ce mot en ce sens. Sans doute les Arabes bédouins entendoient par نطاق un vêtement tel que le décrivent nos lexicographes ; mais le sens de ce mot a pu varier avec les temps et les lieux.

(45) *Voyez* ci-devant, note (31), pag. 296.

(46) Les Mérinites ou *Bénou-Mérin* succedèrent à la puissance des Almohades. On peut voir l'histoire de la dynastie des Mérinites dans l'ouvrage de M. F. de Dombay, intitulé *Geschichte der maurit. Kœnige*, tom. II, pag. 226, et dans D. Jos. Ant. Conde, *Historia de la dominacion de los Arabes en España*, tom. II, pag. 445 et suiv.

(47) La dynastie des Arabes d'Espagne, nommée par Ebn-Khaldoun دولة ابن الاحمر, est la même qui est plus connue sous le nom de *Bénou-Naser* ou *Béni-Naser* بنو نصر, et dont le premier prince, Mohammed, fils de Yousouf, fils de Nasr, se révolta contre les Almohades en 629, et s'empara de Grenade. Casiri, qui a donné une histoire abrégée de cette dynastie (*Biblioth. ar. hisp. escur.* tom. II, pag. 260 et suiv.), ne fait pas mention du surnom d'*Ebn-alahmar* que portoit Mohammed et qui passa à ses successeurs. Cependant dans le même volume (pag. 72), il nomme *Ebn-alahmar* un des princes de cette dynastie, qui occupoit le trône de Grenade en l'an 776. M. de Dombay, au contraire, dit en termes exprès (*Gesch. der maur. Kœn.* tom. II, pag. 213) que Mohammed, fils de Yousouf, étoit connu sous ce surnom, et, dans la suite de son histoire, il ne désigne le plus souvent les princes de cette famille que sous le nom de *Ben-elahmar.* Deguignes, qui a ignoré que ce surnom étoit commun aux rois de cette maison qu'il appelle les *Béni-Naser*, observe pourtant (*Hist. des Huns*, tom. I, pag. 384) que le troisième prince de cette dynastie étoit surnommé *Ben-alhamar* : il devoit écrire *alahmar*. D. Jos. Ant. Conde dit positivement (*Historia de la*

dominacion

dominacion de los Arabes en España, tom. III, pag. 12) que Mohammed Abou-Abd-allah, fils de Yousouf, fils de Nasar, d'Arjona, étoit plus connu sous le nom d'*Aben-alahmar*, et il ne l'appelle ordinairement que de cette manière.

(48) Le mot زركش est persan, et formé de زر *or*, et de كش, racine du verbe كشيدن qui signifie *tirer* : ce mot a passé dans la langue arabe, et l'on en a fait le verbe زركش et l'adjectif verbal مزركش.

(49) *Voyez* Alcor., sur. 21, v. 89, édition de Hinckelmann. Le sens de ce texte de l'Alcoran paroît être que Dieu est un secours plus assuré pour ses serviteurs, que des enfans ou des héritiers présomptifs ne le sont pour leur père ou leur proche parent à qui ils doivent succéder.

Nous connoissons plusieurs étoffes de fabrique arabe qui appartiennent à ce genre de tissus qu'Ebn-Khaldoun désigne sous le nom de *tiraz*. J'indiquerai d'abord le manteau dont on faisoit usage au couronnement des empereurs d'Allemagne; ce manteau porte une longue inscription arabe tissue en fils d'or, et qui a été lue et expliquée par feu M. O. G. Tychsen. Il a été fait à Palerme, en l'an 528 de l'hégire (1133 de J. C.), et sans doute pour le roi Roger, car on n'y trouve rien de relatif à la croyance musulmane. On peut consulter là-dessus les ouvrages suivans de M. Chr. Gottl. de Murr.: *Beschreibung der vornehmsten Merckwürdigkeiten in der H. R. Reichs freyen Stadt Nürnberg*, *1778*; *Beschr. der sæmtlichen Reichskleinodien und Heiligthümer*, *u. s. f. 1790*; *Inscriptio arabica litteris cuficis auro textili picta in infimâ fimbriâ pallii imperialis, Panormi, a. Chr. 1133 confecti &c. 1790.*

En second lieu, j'indiquerai un fragment d'étoffe en soie et en or, conservé dans les archives de l'église cathédrale de Notre-Dame de Paris, d'un travail très-précieux, et où on lit les noms et les titres du khalife fatémite Hakem-biamr-allah, mort en 411 de l'hégire (1020 de J. C.).

En troisième lieu, je rappellerai un fragment d'une étoffe pareille à la précédente, trouvé dans un tombeau de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, et où on voit les deux mots arabes الامر لله حميد, répétés un grand nombre de fois.

Ce monument et le précédent se voient gravés avec beaucoup de soin dans l'ouvrage de M. N. X. Villemin, intitulé *Monumens français inédits, pour servir à l'histoire des arts*, &c. Paris, 1819 et années

suivantes. M. Desmarest a aussi donné le fragment d'étoffe de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, dans un Mémoire qui a été imprimé dans les *Mémoires de la classe des sciences phys. et math. de l'Institut*, pour l'année 1806, 2.^{e} semestre, pag. 119 et suiv., sous ce titre: *Mémoire sur la composition des étoffes anciennes tirées de deux tombeaux de Saint-Germain-des-Prés*, &c. Il est singulier que M. Desmarest ne dise pas un mot des inscriptions arabes, et semble supposer que cette étoffe a été tissue en France.

Il faut encore consulter l'ouvrage intitulé, *i regali Sepolcri del duomo di Palermo riconosciuti e illustrati*, Naples, 1814, où l'on voit une inscription arabe sur les manches de l'aube trouvée dans le tombeau de l'empereur Frédéric II, mort le 13 décembre 1250.

M. de Murr, dans le dernier des ouvrages que j'ai cités plus haut, donne aussi le dessin d'un tapis avec une inscription arabe, fabriqué en Égypte sous le khalifat de Mostali-billah, et, par conséquent, entre les années 1094 et 1101, et conservé à Rome dans les archives du Vatican.

N.° XVIII.

CHAPITRE *dans lequel on montre que l'écriture fait partie des arts qui appartiennent à l'espèce humaine* (1).

L'ÉCRITURE consiste en certains traits et certaines figures dont se forment des lettres, et qui servent de signes et de représentations des mots perçus par l'organe de l'ouïe, mots qui sont eux-mêmes les signes des idées conçues dans l'esprit : l'écriture, comme signe des idées, ne tient donc que le second rang après le langage, auquel appartient le premier rang. C'est un art très-noble, puisqu'il fait partie des choses qui sont propres à l'espèce humaine, et qui la distinguent de tous les autres animaux. D'ailleurs, c'est par son moyen qu'on connoît les pensées conçues par les esprits des autres hommes, que les objets dont ils s'occupent se communiquent à de grandes distances, et qu'on met à exécution les affaires sans avoir besoin d'agir par soi-même. Par cet art aussi l'on acquiert la connoissance des sciences et des divers objets d'instruction ; on lit les livres que nous ont laissés les anciens, et ce qu'ils ont écrit touchant leur histoire et les sciences qu'ils ont cultivées. Tous ces divers titres et tous ces avantages assurent à l'écriture un rang parmi les arts les plus nobles. La faculté d'écrire, qui est naturelle à l'homme, ne passe du pouvoir à l'effet que par voie d'enseignement. L'écriture parvient, dans les villes, à un degré de beauté plus ou moins grand, en proportion des progrès que les hommes ont faits dans la vie sociale et la civilisation, de leur empressement à s'avancer (2) vers les différens genres

de perfection, et de l'ardeur avec laquelle ils s'y portent. L'écriture, en effet, fait partie des arts; et nous avons dit précédemment que c'est là la condition commune de tous les arts et qu'ils suivent les progrès de la civilisation. Aussi voyons-nous que la plupart des nomades (3) ne savent ni lire, ni écrire; et si quelques-uns d'entre eux savent lire et écrire, leur écriture est grossière et leur lecture imparfaite et défectueuse: au contraire, dans les grandes capitales dont la culture est portée au plus haut point, l'enseignement de l'écriture est meilleur, plus facile, et plus méthodique, parce que les institutions de la civilisation y sont plus solidement établies (4). C'est effectivement ce qu'on nous raconte de l'Égypte. On nous dit que dans ce pays il y a des maîtres institués exprès pour enseigner à écrire, qui donnent à l'élève certains principes et certaines règles pour la formation de chaque lettre, et qui,
Pag. 119. en lui montrant à la former, ajoutent aux principes l'exercice et la pratique de l'exécution. Par ce moyen, l'élève devient en même temps savant et capable de bien enseigner; et ces deux qualités se prêtant un mutuel secours, il possède cet art aussi complétement qu'il est possible. Cela est un effet de la perfection à laquelle les arts sont parvenus, et de l'usage général qu'on en fait, à cause d'une civilisation portée très-loin et de la grande étendue des états. Ce n'est pas ainsi qu'on enseigne à écrire en Espagne et dans le Magreb: on n'y apprend pas à former chaque lettre séparément, d'après certains principes que le maître enseigne à l'élève; c'est seulement en imitant des mots tout entiers qui servent de modèles, qu'on apprend à écrire. L'élève s'essaie de lui-même à imiter ces modèles, et le maître se borne à inspecter ce qu'il fait, jusqu'à ce qu'il parvienne à bien faire, et que ses doigts aient acquis l'habitude de l'art (5): on dit alors qu'il sait bien écrire.

L'écriture arabe étoit parvenue à un haut degré de régularité et de beauté sous l'empire des Tobbas, à cause de la vie sédentaire et du luxe qui s'étoient établis chez eux: c'est cette écriture qu'on nomme *l'écriture himyarite*. Elle passa de ce pays à Hira, parce que ce royaume étoit entre les mains de la famille de Mondhar, qui ressembloit aux Tobbas par le sentiment du patriotisme, et qui avoit fondé le nouvel empire des Arabes dans l'Irak. Cependant l'art d'écrire y resta bien au-dessous de ce qu'il avoit été du temps des Tobbas, à cause de la différence qu'il y avoit entre ces deux états: en effet, dans ce nouvel empire, la vie sédentaire et tout ce qui la suit, comme les arts, étoient dans un degré fort inférieur par comparaison à l'empire des Tobbas. Ce fut, dit-on, de Hira que les habitans de Taïef (6) et la famille de Koreïsch reçurent la connoissance de l'écriture. On rapporte que le premier qui apprit l'écriture venue de Hira (7), fut Sofyan, *Pag. 120* fils d'Omayya (8), d'autres disent Harb, fils d'Omayya (9); elle leur fut communiquée par Aslem, fils de Sedra (10). Cette opinion est la plus généralement reçue, et elle est plus vraisemblable que celle des personnes qui soutiennent que [les Arabes du Hedjaz] ont reçu la connoissance de l'écriture, des descendans d'Iyad (11), qui habitoient l'Irak, se fondant sur ce qu'un de leurs poëtes a dit:

» Cette famille à qui appartient, quand elle marche » réunie (12), la vaste étendue de l'Irak, et qui possède l'écri- » ture et le maniement du *kalam*. »

Cette opinion est dépourvue de vraisemblance: car, bien que la postérité d'Iyad se soit établie dans l'Irak, elle a conservé toutes les habitudes de la vie nomade, et l'écriture fait partie des arts, qui appartiennent à la vie sédentaire. Le poëte a seulement voulu dire que les descendans d'Iyad étoient moins éloignés que les autres Arabes de faire usage de l'écriture

et du *kalam,* parce qu'ils habitoient dans le voisinage des grandes villes et de leurs faubourgs. L'opinion la plus vraisemblable de toutes, c'est que les habitans du Hedjaz ont reçu de Hira la connoissance de l'écriture, et que les Arabes de Hira l'avoient reçue des Tobbas et des Himyarites.

J'ai lu dans le livre intitulé *Tecmilèh*, dont l'auteur est Ebn-alabar (13), ce qui suit et qui est rapporté à l'article d'Ebn-Faroukh Kaïrowani Farési Andalousi (14), l'un des compagnons de Malec, et dont les noms sont *Abd-allah, fils de Faroukh, fils d'Abd-alrahman, fils de Ziad, fils d'Anam :* Ebn-Faroukh lui-même tenoit cela de son père, à qui il l'avoit entendu raconter.

« Je dis [c'est le père d'Ebn-Faroukh qui parle] à Abd-
» allah, fils d'Abbas (15) : Famille de Koreïsch, donnez-moi,
» je vous prie, des renseignemens sur cette écriture arabe
21 » [dont vous faites usage]. Dites-moi si, avant que Dieu
» envoyât le prophète Mahomet, vous en usiez, et si vous étiez
» dans l'usage d'unir les lettres qui s'unissent, et d'isoler celles
» qui s'isolent, comme sont *l'élif, le lam, le mim* et *le noun.*
» Il me répondit : Oui. Je lui dis : Et de qui avez-vous reçu
» cette écriture ? De Harb, fils d'Omayya, me répondit-il.
» Et de qui, ajoutai-je, Harb la tenoit-il ? Il me répon-
» dit : D'Abd-allah, fils de Djodan (16). Je repris : Et cet
» Abd-allah, de qui l'avoit-il reçue ? Des habitans d'Anbar (17),
» me dit-il. Je continuai à l'interroger, et je lui demandai
» d'où la tenoient les habitans d'Anbar. Il me dit qu'ils la
» tenoient d'un étranger, habitant du Yémen, qui étoit
» venu s'établir chez eux. Et cet étranger, repris-je encore,
» de qui la tenoit-il ? Il me répondit : De Khaldjan, fils de
» Kasem (18), qui écrivoit les révélations du prophète Houd.
» C'est celui qui a écrit ces vers :
» *Est-ce que, chaque année, vous nous imposerez de nouvelles*

» *lois, et vous substituerez à vos premières opinions, des opinions*
» *nouvelles, sans suivre une marche certaine!*

» *Certes, la mort est préférable à la vie, s'il nous faut sup-*
» *porter les injures dont nous accablent, comme tant d'autres,*
» *Djorham et Himyar* (19). »

Ici finit le passage extrait du *Tecmilèh* d'Ebn-alabar. A la suite de cela il ajoute les noms de tous ceux par lesquels cette anecdote avoit été transmise jusqu'à lui. C'est d'abord Abou-Becr, fils d'Abou-Hamra, à qui elle avoit été transmise par Bahr, fils d'Ali, et qui la rapporte dans son ouvrage; puis, Aboul'wélid Wakschi, Abou-Omar Talmenki, Abou-Abd-allah, *Pag. 122* fils de Mofarrah (j'ai transcrit ceci d'apres un exemplaire écrit de sa propre main) (20); Abou-Saïd, fils de Younous; Mohammed, fils de Mousa, fils de Noman; Yahya, fils de Mohammed, fils de Haschisch; Omar Moaféri, fils d'Ayyoub, de Tunis; Bahloul Nadjmi, fils d'Obéïdah, et Abd-allah, fils de Faroukh.

Il y avoit chez les Himyarites une sorte d'écriture nommée *mousnad*, dont les lettres étoient isolées: ils ne vouloient point qu'on apprît cette écriture sans leur autorisation. C'est des Himyarites que les Arabes de Modhar ont appris l'écriture arabe; mais ils n'y ont jamais été fort habiles, comme il arrive toujours quand les arts s'introduisent chez une nation nomade: ils n'y parviennent point à un système complet, et ils ne tendent point à la perfection et à l'excellence, à cause de l'opposition naturelle qui existe entre la vie nomade et la pratique des arts, et parce que le plus communément les nomades n'en éprouvent pas le besoin. L'écriture arabe resta donc chez eux une écriture nomade, précisément (21) ou à peu de chose près telle qu'elle y est encore de nos jours, à moins qu'on ne dise que leur écriture aujourd'hui présente plus d'art, parce que les Arabes de ce siècle approchent davantage de la vie sédentaire, et ont plus

de communications avec les grandes capitales et les états régulièrement organisés. Quant aux Arabes de Modhar, leur condition étoit plus proche de la vie nomade et plus éloignée (22) de la vie sédentaire, que celle des habitans de la Syrie, du Yémen, de l'Égypte et de l'Irak. Jusqu'au commencement de l'islamisme, l'écriture arabe ne parvint point chez eux au plus haut degré de formation, de régularité et de perfection; elle n'atteignit pas même à cet égard un certain degré de mé-
Pag. 123. diocrité, à raison de leur condition nomade, de leur état sauvage et de leur éloignement de la culture des arts. Voyez ce qui est arrivé par suite de cet état de choses, dans les prototypes de l'Alcoran, quand ils ont été écrits par les compagnons du prophète qui n'avoient pas une orthographe bien régulière (23). Sur plusieurs points, en effet, leur orthographe n'étoit point conforme aux règles que suivent les hommes qui connoissent bien l'art de l'écriture. La génération suivante, je veux dire les Tabis, qui appartiennent aux premiers temps de l'islamisme, ont suivi l'orthographe des compagnons du prophète, et ils se sont fait un mérite de ne point s'écarter des formes adoptées par ceux qui, après lui, étoient les plus excellens des hommes, et qui avoient reçu de lui les révélations célestes, soit par écrit, soit de vive voix; comme encore de nos jours on imite l'écriture d'un personnage illustre par sa piété ou par sa science, dans la conviction que cela porte bonheur, et l'on se modèle sur les formes qu'il a adoptées, sans se soucier si elles sont bonnes ou mauvaises. A combien plus forte raison cela devoit-il avoir lieu à l'égard des compagnons du prophète, et de ce qu'ils avoient écrit de leur main? Cela a donc été imité, cela est devenu une orthographe fixe et convenue, et les savans dans la connoissance de l'orthographe des prototypes ont eu soin d'indiquer les passages de l'Alcoran susceptibles d'observations

de ce genre. Gardez-vous bien de prêter l'oreille à ce que disent à ce sujet des hommes irréfléchis, qui prétendent que les compagnons du prophète connoissoient très-bien les règles de l'écriture, et que, quant aux passages où leur manière d'écrire semble s'éloigner des règles, ce ne sont pas, comme on se l'imagine communément, [autant d'erreurs], mais chacune de ces déviations des règles a sa raison. Par exemple, là où il se trouve un *élif* de trop dans le mot لاذبحنه (24); ils disent que c'est pour indiquer que l'immolation [de la huppe] ne s'effectua pas: de même, dans le passage où se trouve le mot بأييد avec un *ya* de trop (25), ils disent que c'est pour indiquer la perfection de la puissance divine, et ainsi du reste (26): ce sont là des assertions gratuites et dénuées de tout fondement. Ils n'ont eu recours à de pareilles subtilités, *Pag. 124* que parce qu'ils se sont imaginé qu'ils écarteroient, par ce moyen, des compagnons du prophète, tout soupçon d'erreur et de faute contraire aux règles de l'orthographe: ils ont cru que l'orthographe étoit une perfection, et ils n'ont pas voulu qu'on pût croire que cette perfection manquât aux compagnons du prophète; ils leur ont donc attribué la perfection en fait d'orthographe, et ils ont cherché des prétextes pour justifier ce qui, dans l'écriture de l'Alcoran, s'éloignoit des règles ordinaires. Mais cela n'est pas vrai. Sachez donc que, par rapport aux compagnons du prophète l'écriture n'étoit pas une perfection, puisque cet art est un de ceux qui appartiennent à la civilisation des villes, et un des moyens d'y gagner sa vie, comme nous l'avons établi précédemment. La perfection dans les arts est une perfection relative et non absolue, puisque son absence ne porte aucun préjudice en ce qui concerne la religion ou les qualités morales: cette ignorance n'a d'effet que sur les moyens de gagner sa vie, en raison de la civilisation, et du secours réciproque qu'on

trouve dans cet art pour se communiquer ses pensées. Le prophète ne savoit ni lire ni écrire, et c'étoit à son égard, et relativement à sa position et à son entier dénuement de tous les arts industriels (27) qui sont les moyens de subsistance et de civilisation, une perfection : au contraire, ce ne seroit pas une perfection pour nous ; la raison en est qu'il étoit uniquement en rapport avec Dieu, et que nous devons nous aider les uns les autres relativement à la vie mondaine, ce qui est l'objet naturel de tous les arts et même des sciences de convention (28). Pour le prophète, tout au contraire de nous, la privation de toutes ces connoissances étoit une perfection.

Ensuite lorsque les Arabes se furent acquis la domination, qu'ils se furent rendus maîtres des grandes capitales, qu'ils eurent conquis les états et se furent établis à Basra et à Coufa, et que le gouvernement eut besoin d'employer des hommes de plume, ils firent un usage habituel de l'écriture, ils cherchèrent à s'instruire de cet art, ils l'apprirent et l'exercèrent; on y fit des progrès, l'écriture acquit une forme constante,
Pag. 125. et elle parvint à Basra et à Coufa à un certain degré de régularité, bien éloigné toutefois de la perfection. On connoît encore aujourd'hui les formes de l'écriture coufique. Après cela les Arabes se répandirent dans diverses contrées, et occupèrent de nouvelles provinces; ils conquirent la province d'Afrique et l'Espagne. D'un autre côté, les Abbasides fondèrent la ville de Bagdad; et l'écriture s'éleva dans cette ville au plus haut point de beauté, parce que la civilisation y étoit portée très-loin, et que cette ville étoit la métropole de l'islamisme, et le centre de l'empire des Arabes. La forme du caractère à Bagdad s'éloigna de celui de Coufa, parce qu'on tendit à perfectionner les principes, et à donner à l'écriture des formes plus belles et plus gracieuses. La différence entre les deux

caractères devint plus prononcée par la suite des âges, jusqu'à ce que l'étendard de cette sorte de révolte fut levé tout-à-fait à Bagdad par le vizir Ali, fils de Mokla (29), et ensuite par Ali, fils de Hélal, connu sous le nom d'*Ebn-albawwab* (30). La base de l'enseignement de cet art fut fondée sur l'exemple de ce dernier, dans le cours du troisième siècle de l'hégire, et des siècles suivans. Les principes et les formes du caractère de Bagdad s'éloignèrent alors de ceux du caractère coufique, à tel point que ce furent deux écritures absolument distinctes. Cette différence s'accrut dans les siècles qui suivirent, parce que les maîtres de cet art (31) introduisirent de nouvelles altérations dans le système de ses principes et de ses formes, jusqu'à ce qu'il parvînt à Yacout (32) et au saint personnage Ali *Pag. 126* Adjémi (33); ceux-ci devinrent alors la règle fondamentale de l'enseignement de l'art d'écrire, qui se fixa à ce point [à Bagdad]. Cette écriture passa de là en Égypte, où elle s'éloigna en quelque chose du caractère de l'Irak. Ce fut là que les Persans l'apprirent (34); mais leur écriture différa aussi de celle de l'Égypte d'une manière marquée, ou même par une forme toute particulière et totalement distincte. Quant à l'écriture africaine, dont on connoît encore aujourd'hui la forme, elle approchoit beaucoup de celle de l'Orient. Le royaume d'Espagne ayant été occupé par les Ommiades, ils se distinguèrent par toutes leurs habitudes, par leur goût pour la vie sédentaire, la culture des arts, et l'écriture: il se forma un caractère espagnol tout particulier, qui nous est bien connu. Plus tard la civilisation et la vie sédentaire prirent le dessus dans tous les états musulmans, en quelque contrée que ce fût; le gouvernement royal obtint plus de force; les sciences furent cultivées avec ardeur; les copies des livres se multiplièrent, l'écriture et la reliure acquirent plus de beauté, les palais et les trésors des rois furent remplis de livres à un point que

rien n'égale : cela devint un objet de rivalité entre les peuples de diverses contrées, et l'on n'y mit plus de bornes. Mais quand l'empire de l'islamisme vint à se dissoudre et à tomber en ruines, tout cela aussi se détruisit ; la ruine du khalifat entraîna celle de tout ce qui faisoit l'ornement de Bagdad. L'art de l'écriture, ou pour mieux dire la science elle-même abandonna cette capitale pour passer en Égypte et au Caire, et elle n'a cessé d'y fleurir jusqu'à nos jours. Il y a, dans ce pays, des maîtres qui enseignent aux élèves à former les lettres suivant certains principes généralement adoptés parmi Pag. 127. eux, et les élèves apprennent en peu de temps à les figurer conformément aux règles qu'on leur a enseignées par la théorie, et dont ils se sont fait une habitude par l'exercice, en sorte que ces principes sont devenus pour eux des règles pratiques (35), et que leur écriture est aussi parfaite qu'on peut le desirer.

Quant aux habitans de l'Espagne, par l'effet de la destruction de la puissance des Arabes, et ensuite de celle des Berbers, qui avoient succédé dans ce pays aux Arabes, et par suite de la supériorité qu'y ont acquise les Chrétiens, ils se sont dispersés, et, à partir de la dynastie des Lamtouniens (36) jusqu'à notre temps, ils se sont répandus en grand nombre sur la côte des provinces d'Afrique et du Magreb ; ils ont communiqué aux habitans sédentaires [de ces contrées] les arts dont ils étoient en possession (37), et ils se sont attachés au gouvernement ; leur caractère d'écriture a pris le dessus sur le caractère de la province d'Afrique, et l'a fait tomber en désuétude, à un tel point que l'ancienne écriture dont on faisoit usage à Kaïrowan et à Mahadiyya est oubliée, comme les coutumes et les arts de ces deux capitales. Toutes les écritures des habitans de la province d'Afrique, à Tunis et dans ses dépendances, sont devenues conformes à l'écriture espa-

gnole, à cause que les réfugiés des contrées orientales de l'Espagne s'y sont établis en très-grand nombre. Il est resté seulement quelques traces de l'ancienne écriture africaine dans le Bilad-aldjérid (38), parce que les habitans de ce pays n'ont point eu de commerce avec les écrivains de l'Espagne et n'ont point été infectés par leur voisinage, l'influence de ceux-ci ne s'étant exercée que sur la ville capitale de Tunis. L'écriture des habitans de la province d'Afrique devint donc analogue à celle des Espagnols; et cela dura ainsi, jusqu'à ce que la puissance des Almohades (39) s'affoiblit, et que les habitudes de la vie sédentaire et du luxe rétrogradèrent avec la civilisation: alors Pag. 12 l'écriture éprouva aussi de la décadence; ses principes s'altérèrent; les procédés employés dans l'enseignement de cet art tombèrent dans l'oubli, à mesure que l'influence de la vie sédentaire alloit en s'affoiblissant, et que la civilisation rétrogradoit. Toutefois l'écriture de cette contrée a conservé des traces du caractère espagnol, qui témoignent ce qu'elle a été autrefois. C'est une conséquence du principe que nous avons établi précédemment, que par-tout où les arts ont pris racine par suite de la vie sédentaire, il est difficile de les détruire totalement.

Plus tard, sous le gouvernement des Mérinites (40), il s'établit dans la partie la plus occidentale du Magreb une écriture qui n'est qu'une nuance du caractère espagnol, à cause du voisinage de l'Espagne, et parce que ceux qui abandonnoient cette contrée venoient s'établir à Fez, qui n'en étoit pas éloignée, et étoient employés au service du gouvernement; mais l'écriture tomba en oubli dans tout ce qui étoit éloigné de la résidence et du chef-lieu du gouvernement, comme si on ne l'eût jamais connue. Dans la province d'Afrique et dans les deux parties du Magreb, elle dégénéra, et tendit à s'éloigner de plus en plus de la perfection. Quand on copioit

les livres, c'étoit sans aucune utilité pour quiconque vouloit les feuilleter: il ne lui en revenoit que de la peine et de la fatigue; tant étoit grand le nombre des fautes et des altérations qui se glissoient dans le texte: à quoi il faut ajouter que les formes des lettres étoient tellement défigurées, qu'à grand'peine pouvoit-on les lire. Il arriva alors à l'écriture ce qui arriva à tous les arts, par la décadence de la vie sédentaire et du gouvernement. *Dieu juge comme il veut, et personne ne peut opposer aucune résistance à son jugement* (41).

Le docte Cateb Abou'lhassan Ali Bagdadi, fils de Hélal, et qui est connu sous le nom d'*Ebn-albawwab*, a composé un poëme du mètre *basit* et ayant pour rime la lettre *r* (42), dans lequel il traite de l'art de l'écriture et des moyens que
Pag. 129. cet art met en usage. C'est une des meilleures choses qu'on ait écrites à ce sujet. J'ai cru devoir transcrire ce poëme dans ce chapitre du présent livre, pour qu'il puisse être utile à ceux qui desirent apprendre cet art. Le voici:

» O vous qui souhaitez posséder dans sa perfection l'art » d'écrire, et qui avez l'ambition de vous distinguer par la » beauté et la régularité de votre écriture,

» Si votre projet est sincère et votre résolution ferme, priez » votre Seigneur de vous en faciliter le succès.

» Choisissez d'abord des *kalams* bien dressés, solides et » propres à produire une belle écriture (43);

» Et lorsque vous voudrez en tailler un, préférez celui qui » vous paroîtra d'une proportion moyenne:

» Considérez ses deux extrémités, et choisissez pour la » tailler celle qui est la plus mince et la plus ténue.

» Donnez à sa tige (44) une juste proportion, en sorte qu'elle » ne soit ni trop longue ni trop courte (45).

» Placez la fente exactement au milieu, afin que la taille soit » égale et uniforme des deux côtés.

» Quand vous aurez exécuté tout cela, en homme habile *Pag. 13*
» et connoisseur en son art,

» Appliquez toute votre attention à la coupe; car c'est de
» la coupe que tout dépend.

» Ne vous flattez pas que je vous en dévoile le mystère:
» c'est un secret dont je suis avare.

» Tout ce que je vous dirai, c'est qu'il faut tenir le milieu
» entre une forme arrondie et une forme pointue (46).

» Mettez ensuite dans votre écritoire du noir de fumée que
» vous préparerez (47) avec du vinaigre ou du jus de verjus:

» Vous y joindrez de la rubrique, qui aura été battue et
» mélangée (48) avec de l'arsenic jaune et du camphre.

» Lorsque ce mélange aura suffisamment fermenté, prenez
» du papier blanc, doux au toucher, et bien fabriqué (49);

» Puis, après l'avoir coupé, soumettez-le à l'action de la
» presse, afin qu'il soit exempt d'inégalités (50) et de défauts
» qui altèrent sa propreté.

» Ensuite occupez-vous sans relâche et patiemment à co-
» pier des modèles: la patience est le meilleur moyen d'at- *Pag. 131.*
» teindre le but auquel on aspire.

» Commencez d'abord à écrire sur une planche, et dé-
» gainez pour cela le glaive d'une volonté ferme, mais exempte
» de précipitation;

» Ne rougissez point de la laideur des caractères que vous
» formerez d'abord, en commençant à copier des exemples
» et à tracer des lignes;

» Car la chose est difficile, mais elle deviendra aisée: com-
» bien de fois ne voit-on pas la facilité succéder à la difficulté!

» Aussi, quand une fois vous aurez obtenu ce qui étoit
» l'objet de votre espoir, vous en éprouverez beaucoup de
» joie et de plaisir.

» Remerciez alors votre Dieu, et rendez-vous digne de sa

» bienveillance : car Dieu aime l'homme reconnoissant (51).

» Que votre main et vos doigts ne soient consacrés qu'à » écrire des choses utiles que vous laisserez après vous, quand » vous quitterez ce séjour d'illusion :

» Car l'homme trouvera demain, lorsque le registre de ses » actions sera déployé devant lui (52), tout ce qu'il aura fait » pendant les jours de sa vie. »

Il ne faut pas perdre de vue que l'écriture est à la parole et au discours, ce que la parole et le discours sont aux
Pag. 132. pensées de l'ame et de l'esprit : chacune de ces choses doit être un interprète clair et fidèle de l'objet qu'il représente. Il est dit dans l'Alcoran que *Dieu a créé l'homme et lui a appris à s'expliquer clairement* (53), ce qui comprend la clarté de tout ce qui sert d'argumens et d'indication des objets. Or la perfection d'une bonne écriture, c'est qu'elle soit une représentation claire de la parole ; et pour cela il faut que les lettres dont les hommes sont convenus entre eux soient bien formées, et que la position et les traits de chacune soient observés, en sorte qu'elles soient bien distinctes les unes d'avec les autres, sans déroger toutefois à l'usage établi de joindre ensemble toutes les lettres d'un même mot, excepté celles qu'on est convenu de ne pas unir, comme l'*élif*, le *dal*, le *dhal*, le *ra*, le *za* et autres, quand elles commencent un mot, tandis qu'il en est autrement quand elles viennent dans le cours du mot.

Les écrivains modernes sont convenus de réunir certains mots les uns avec les autres et de supprimer certaines lettres, par une convention qui n'est connue que d'eux, et qui est étrangère à tout le reste des hommes. Ces écrivains sont ceux qui sont employés dans les bureaux de l'administration du sultân, ou qui écrivent les actes des kadhis. Il semble qu'ils aient exclusivement le droit d'en agir ainsi, parce qu'ils ont

beaucoup

beaucoup d'occasions d'écrire, que leur écriture est très répandue, et qu'un grand nombre de personnes étrangères à leurs fonctions connoissent cette écriture de convention. S'ils emploient cette écriture en écrivant pour des gens qui ne la connoissent point, il faut qu'ils s'écartent autant qu'il est possible de leur habitude ordinaire, pour se rapprocher d'une écriture claire et intelligible; autrement leur écriture sera comme une écriture étrangère, puisque, dans un cas comme dans Pag. 133. l'autre, il y a absence d'une convention réciproque antérieure entre les deux parties [l'écrivain et le lecteur]. Cela n'est excusable que dans les écritures de ceux qui tiennent les registres des revenus fiscaux ou les rôles des armées, parce qu'il est du devoir de ceux-ci de dérober ce qu'ils écrivent à la connoissance du public: car ce sont là des choses d'administration qu'on doit tenir secrètes. Ils ont donc un caractère et des usages tout-à-fait spéciaux et qui leur sont exclusivement réservés: c'est une sorte d'énigmes, qui consiste, par exemple, en ce que, au lieu de lettres, ils emploient certains noms d'aromates, ou d'oiseaux, ou de fruits, ou de fleurs, ou bien qu'ils adoptent, au lieu des formes reconnues des lettres, d'autres formes convenues seulement entre eux et ceux avec lesquels ils correspondent pour la communication de leurs pensées. Il arrive même parfois que ces écrivains parviennent à déchiffrer de semblables écritures, quoiqu'ils n'aient pas été préalablement instruits des règles d'après lesquelles elles ont été formées, et cela par certaines combinaisons qu'ils ont trouvées par leur imagination: c'est ce qu'ils appellent *divination des énigmes*. Il existe des traités célèbres de cette science. Dieu seul est savant et sage.

Fin des Extraits des Prolégomènes historiques d'Ebn-Khaldoun.

NOTES DU N.° XVIII.

(1) Lorsque je me suis déterminé à faire imprimer ce morceau d'Ebn-Khaldoun sur les écritures arabes, je ne me ressouvenois point que M. l'abbé Lanci, professeur de langues orientales à Rome, en avoit déjà publié le texte, d'après un manuscrit appartenant à M. le chevalier d'Italinski, à la suite de l'ouvrage intitulé *Dissertazione storico-critica di Michele Angelo Lanci, Romano, sù gli Omireni e loro forme di scrivere, trovate ne' codici Vaticani,* qui a paru à Rome en 1820. Je ne regrette pas néanmoins le choix que j'ai fait de ce morceau, pour lui donner place dans la seconde édition de ce recueil, parce que le texte publié par M. Lanci présente un grand nombre de fautes, et que le savant professeur n'en a point offert la traduction. Je citerai quelquefois dans les notes les leçons du manuscrit qu'a suivi M. Lanci.

(2) La sixième forme تناغي ne se trouve pas dans nos dictionnaires, mais on y trouve la troisième, qui signifie *s'approcher* d'une chose, *rivaliser* avec quelqu'un ou avec quelque chose. Suivant l'auteur du *Sihah*, on dit : هذا الجبل يناغي السمآء اي يدانيها لطوله. Dans le *Kamous* on lit ناغاه داناه وباراه, ce que Castell n'a pas bien compris, parce qu'il a cru que بارا venoit de la racine برأ avec un *hamza*. Voilà pourquoi il a donné au verbe ناغي la signification de *in gratiam rediit*, qui ne lui convient point. La sixième forme تناغي signifie donc *rivaliser réciproquement*, *se disputer la prééminence* en quelque chose. Le verbe نغي signifie primitivement *parler*, et toutes les autres significations qu'il a dérivent de celle-là.

(3) Le mot بدو signifie proprement *le désert*, ou plutôt *les plaines* qu'habitent les Arabes nomades ; mais il se prend souvent pour les nomades eux-mêmes.

(4) Les expressions du texte لاستحكام الصبغة فيها signifient, à la lettre, *à cause de la solidité de la teinture dans ces contrées.* C'est une locution figurée qui me paroît renfermer une allusion à un passage de l'Alcoran (sur. 2, v. 132, édition de Hinckelmann), où on lit ;

صبغة الله ومن احسن من الله صبغة ; passage dont le sens est différemment exposé par les commentateurs, mais qui signifie, à la lettre: « C'est là la teinture de Dieu ; et qui est plus habile que Dieu, en » fait de teinture ! »

On trouve dans le style d'Ebn-Khaldoun un assez grand nombre d'expressions figurées, qui semblent lui être propres ou appartenir à son pays ou à son siècle. Tel est l'emploi qu'il fait du mot نطاق, *jupe de femme* ou *caleçon*, pour dire *l'étendue de la puissance* ou du *territoire* d'un souverain (note (44), ci-devant, page 303); telle est encore cette expression : طما بحر العمران *la mer de la civilisation s'est élevée* ou *a franchi ses bords*; et celle-ci, qui se trouve dans le passage où il parle du *tiraz* (p. 117 du texte arabe): ففيه من الطراز بحر زاخر. Je pourrois encore citer l'emploi du mot جهابذة, qui sera l'objet de la note (31) ci-après.

(5) Le mot مَلَكَة signifie *une qualité acquise*, et qui, par la pratique, est devenue comme naturelle à celui qui la possède. Voici la définition que donne de ce mot l'auteur du كتاب التعريفات dont j'ai parlé ailleurs (tome I.er de ce recueil, note (3), pag. 443):

« Le mot ملكة signifie une qualité fortement enracinée dans » l'ame; c'est-à-dire que par une action quelconque il se forme dans » l'ame une certaine disposition qu'on appelle *une modalité de l'ame*. » Tant qu'elle disparoît et se détruit promptement, on la nomme » *état*; mais quand elle se renouvelle souvent et que l'ame s'y habitue, » en sorte que cette modalité prend racine dans elle et ne peut » plus se détruire qu'à la longue, on l'appelle alors, relativement à » l'ame, *possession acquise*, et relativement à cette action, *habitude* » et *coutume*. »

الملكة هي صفة راسخة للنفس وتحقيقه ان يحصل للنفس هيئة بسبب فعل من الافعال ويقال لتلك الهيئة كيفية نفسانية وتسمى حالة ما دامت سريعة الزوال فاذا تكررت ومارست النفس لها حتى ترسخ تلك الكيفية فيها وصارت بطيئة الزوال فتصير ملكة وبالقياس الى ذلك الفعل عادة وخلقا

(6) *Voyez* ci-devant note (110), pag. 270.

(7) Hira est une ville suffisamment connue. J'observerai seulement que, suivant l'auteur du *Moschtarik* (manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, sans numéro), il y a quatre lieux de ce nom : 1.° la ville de Hira, voisine de Coufa, où ont régné les rois arabes de la famille de Lakhm, et dont l'ethnique est حيري ou حاري ; 2.° un grand quartier ou faubourg de Nisabour ; 3.° un village de la province de Farès ; 4.° une ville située dans les parties les plus élevées des contrées qu'arrose l'Euphrate, et voisine d'*Ana* عانة.

(8) La famille d'Omayya étoit une branche de Koreïsch. Haschem, bisaïeul de Mahomet, étoit frère d'Abd-schems, le père d'Omayya et l'aïeul de Sofyan et de Harb. *Voyez* les Extraits d'Abou'lféda *de rebus Arabum ante Islamismum*, que j'ai publiés en arabe et en latin, à la suite de la 2.e édition du *Specim. hist. Ar.* d'Ed. Pococke, p. 570 ; M. Eichhorn, *Monum. antiquiss. histor. Arab.* pag. 83 et 85, et *Tabul. geneal.* IV.

(9) Harb, fils d'Omayya, est le grand-père du khalife Moawia. Le vrai nom d'Abou-Sofyan, père de Moawia, étoit *Sakhr, fils de Harb, fils d'Omayya*, صخر بن حرب بن اميّة. Abou-Sofyan avoit embrassé l'islamisme avant la conquête de la Mecque par Mahomet. Il mourut à Médine, en la 32.e année de l'hégire, âgé de 88 ans, comme le dit Ebn-Kotaïba dans le كتاب المعارف. Abou'lféda (*Annal. Moslem.* tom. I, pag. 267) place sa mort sous l'an 31.

(10) Le nom d'*Aslem, fils de Sedra*, m'est tout-à-fait inconnu ; je ne me rappelle point l'avoir vu ailleurs.

(11) Iyad est un des fils de Nézar, fils de Maadd, fils d'Adnan, et toute sa postérité est connue sous le nom d'*Iyad*. Leur auteur quitta le Hedjaz avec tous ses enfans et vint s'établir dans l'Irak. *Voyez* les extraits d'Abou'lféda, à la suite de la seconde édition du *Specimen historiæ Arabum* d'Edward Pococke, pag. 483 et 562 ; M. Eichhorn, *Monum. antiquiss. hist. Arab.* pag. 65.

J'ai imprimé نعّمها d'après le texte publié par M. Lanci : mon manuscrit et celui du Roi portent نعّموا.

(12) Les deux manuscrits ont سادوا ; M. Lanci a imprimé سادوا : peut-être cette leçon est-elle préférable.

(13) L'ouvrage cité ici par Ebn-Khaldoun a pour titre التكملة في الصلة. C'est un dictionnaire historique des hommes célèbres, disposé

suivant l'ordre alphabétique nommé أبجد. Il a pour auteur le savant Abou-Abd-allah Mohammed, fils d'Abd-allah, et surnommé *Kodhaï* قضاعي et *Ebn-alabar* ابن الابار, qui étoit natif de Valence. Son père qui portoit aussi le surnom de *Kodhaï*, étoit né en 571 de l'hégire et mourut en 619. Pour Ebn-alabar, Casiri place sa mort, tantôt en l'année 656, tantôt en 658. Le même Casiri le nomme plusieurs fois, sans doute par erreur, *Abou-Becr.* (*Voyez* Casiri, *Bibl. ar. hisp. escur.* tom. II, pag. 16, 30, 121, 129, 163, 164, et 198.) L'ouvrage d'Ebn-alabar est, comme son titre même l'indique, un supplément à la Bibliothèque historique d'Abou'lkasem Khalef de Cordoue, connu sous le nom d'*Ebn-Baschcoual* ابن بشكوال. Celle-ci, qui a pour titre الصلة في تاريخ أئمة الاندلس (*Bibl. arab. hisp.* tom. II, pag. 140), n'est elle-même, comme le dit Hadji-Khalfa au mot تاريخ, qu'un supplément à l'Histoire d'Espagne d'Abou'lwalid Abd-allah, fils de Mohammed, fils d'*Alfardh* الفرض, mort en 403. (*Voyez* Casiri, *ibid.* pag. 142.) La vie de celui-ci et celle d'Abou'l-kasem Khalef, se trouvent dans Ebn-Khilcan.

(14) Je suppose que les divers articles du Dictionnaire historique d'Ebn-alabar portent le titre de تعريف, comme qui diroit, *Notions* ou *Renseignemens*.

Ebn-Khaldoun, citant un passage de l'Histoire d'Ebn-Kéthir, relatif à un personnage nommé *Schems-eddin Mohammed Badjeriki* الباجريقي, dit (fol. 144 *verso* de mon manuscrit):

فوقفت على تاريخ ابن كثير في سنة اربع وعشرين وسبعمائة في ترجمة التعريف بهذا الرجل

Ce passage ne laisse aucun doute sur le sens de cette expression. Ebn-Faroukh ne m'est point connu d'ailleurs.

Dans la généalogie d'Ebn-Faroukh, au lieu de *fils d'Abd-alrahman*, on lit dans le manuscrit de M. le chevalier d'Italinski, *fils d'Abd-alwahhab.* M. Lanci a aussi imprimé *Farouh* فروح, au lieu de *Faroukh* فروخ.

(15) Abd-allah, fils d'Abbas, cousin germain de Mahomet, est mort en l'année 68 de l'hégire, à Taïef. *Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. I, pag. 417; d'Herbelot, *Biblioth. or.* au mot *Abbas, fils d'Abdalmotaleb.*

(16) Abd-allah, fils de Djodan, est un Arabe célèbre par sa libé-

ralité ; il étoit contemporain de Mahomet, qui mangea souvent à sa table. Il avoit une bassine d'une grandeur si prodigieuse, qu'un homme debout ou même à cheval pouvoit y manger. Ayescha demanda un jour à Mahomet si la libéralité d'Abd-allah, fils de Djodan, lui avoit été utile. « Non, répondit le prophète, car il n'a pas dit une seule fois » en sa vie : Mon Seigneur, pardonnez-moi mon péché au jour du ju- » gement. » *Voyez* le *Kamous*, au mot جدع.

(17) Anbar est une ville très-ancienne de l'Irak arabique, où le premier des khalifes Abbasides avoit fixé sa résidence et où il mourut. D'Herbelot (*Biblioth. or.* au mot *Anbar*) a dit, mais à tort, qu'Anbar et Haschémiyya étoient une seule et même ville. Anbar est situé sur le bord de l'Euphrate, au couchant de Bagdad.

(18) Je ne me rappelle pas avoir vu ailleurs ce nom, qui doit appartenir à l'histoire la plus ancienne de l'Arabie, puisque Houd étoit contemporain de Lokman et du peuple d'Ad. Djorham, dont il est question dans les vers suivans, ne peut être que جرهم الاولى, ou *l'ancienne race de Djorham*, dont l'auteur, Djorham, étoit fils de Kahtan. *Voyez* Pococke, *Spec. histor. Ar.* 2.[e] édition, pag. 41. Himyar, dont le nom est joint dans ces vers à celui de Djorham, étoit un des fils de Yaschhab, fils de Yaarab, autre fils de Kahtan.

(19) Ces vers sont du mètre طويل qui se compose de quatre pieds, dont le premier et le troisième sont des فعولن, et le second et le quatrième des مفاعيلن : le quatrième est changé en مفاعلن. La mesure est donc :

⏑ – – | ⏑ – – – | ⏑ – – | ⏑ – ⏑ – || ⏑ – – | ⏑ – – – | ⏑ – – | ⏑ – ⏑ –

(20) Dans les deux manuscrits, entre les mots بن مفرج et عن ابى سعيد, on lit ومن خطّه نقلته ; dans le texte imprimé par M. Lanci, on lit ومن خطة نقلت : cette dernière leçon ne vaut rien. Il semble que ces mots sont déplacés.

(21) L'auteur, en disant مثل او قريبا من كتابتهم لهذا العهد, s'est éloigné des règles de la syntaxe arabe, car مثل reste privé de son complément. Il devoit dire مثلَ كتابتهم لهذا العهد او قريبا منها. Peut-être a-t-il employé le mot مثل comme adverbe indéclinable, en le prononçant par un *dhamma*, مثلُ, comme on dit بعدُ et قبلُ ; mais je ne crois pas que cela soit autorisé par l'usage.

(22) J'ai rétabli le mot وابعد d'après le manuscrit de M. d'Italinski ; il est omis dans le mien et dans celui de la bibliothèque du Roi.

(23) Ce qu'Ebn-Khaldoun critique ici dans les écritures des compagnons du prophète, ce n'est pas l'irrégularité dans les formes des lettres ; ce sont des fautes contre l'orthographe et contre les règles de la grammaire, comme رحمت pour رحمة, et لنسفعا pour لنسفعن. Il est très-probable, comme le dit Ebn-Khaldoun, que ces irrégularités se sont glissées dans les premières copies de l'Alcoran, par l'ignorance ou l'étourderie de ceux qui les écrivoient; mais un respect superstitieux pour ces premières copies a fait qu'on a imité ces fautes dans les copies subséquentes, et plusieurs se sont conservées même jusqu'à ce jour. C'est ainsi que les Juifs se font un devoir de conserver dans le texte hébreu, des lettres renversées, ou des lettres plus grosses ou plus petites que le corps du caractère, et cent autres irrégularités auxquelles ils donnent des motifs ou des interprétations ridicules, tandis que ce ne sont, dans l'origine, que des méprises des copistes. Chez les Mahométans, la connoissance de toutes ces irrégularités forme une science appelée رسم المصحف, et cette science, qui a quelque rapport avec la Masore des Juifs, a produit un assez grand nombre d'ouvrages. J'en ai traité avec quelque étendue dans le tome VIII des Notices et Extraits des Manuscrits.

(24) Ces mots se trouvent dans l'Alcoran, sur. 27, v. 21, édition de Hinckelmann. Le sens exige qu'on écrive لاذبحنّه, comme لاعذبنّه qui précède dans le même verset. Cependant l'auteur du livre intitulé المقنع في معرفة خطّ مصاحف الامصار (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 239), dans le chapitre où il traite *des leçons qui sont communes aux anciennes copies de l'Alcoran écrites dans les grandes villes* باب ذكر ما اتّفقت على رسمه مصاحف الامصار, dit positivement (fol. 50 *verso*) :

« On a écrit dans tous les exemplaires لاعذبنّه عذابا شديدا, sans » *élif* superflu, et او لاأذبحنّه, avec un *élif* superflu. »

(25) On lit ici dans les deux manuscrits d'Ebn-Khaldoun وفي زيادة الباء في قوله بايبد, mais il faut lire الياء et بايييد, et c'est ainsi qu'on lit dans le manuscrit de M. d'Italinski. Ce mot se trouve

dans l'Alcoran, sur. 51, v. 47, édition de Hinckelmann. L'auteur du livre cité dans la note précédente, dit (fol. 51 *recto*) : » Ils ont » écrit والسماء بنيناها باييد avec deux *yas*. »

(26) Au lieu de وامثال ذلك, on ne lit, dans mon manuscrit et dans celui du Roi, que وامثال ; j'ai suivi la leçon du manuscrit de M. d'Italinski.

(27) Au lieu de العملية *pratiques*, ou, comme je l'ai traduit, *industriels*, mon manuscrit porte العلمية *scientifiques* ou *théoriques*.

(28) Le mot اصطلاحي signifie *conventionnel* ou *technique*. J'ai expliqué ce mot dans la première partie de ce recueil, note (3), pag. 444. Sans doute l'auteur entend parler des sciences qui ont pour objet des choses qui n'existent que par l'effet d'une convention implicite ou explicite, comme toutes les langues, l'écriture, les procédés de l'arithmétique, &c., par opposition aux sciences qui ont pour objet ce qui existe indépendamment de toute convention, comme la métaphysique, la théologie dogmatique, la morale, les propriétés des nombres, &c.

(29) Il faut lire *Ebn-Ali*. Son nom étoit *Mohammed* : sa vie se trouve dans Ebn-Khilcan. Ebn-Mokla est mort en 326 de l'hégire.

(30) La vie d'Abou'lhasan Ali, fils de Hélal, connu sous le nom d'*Ebn-albawwab*, se trouve dans la Biographie d'Ebn-Khilcan, qui dit qu'il mourut en 423, et suivant d'autres en 413. Abou'lféda place sa mort sous l'an 412 (*Annal. Moslem.* tom. III, pag. 55).

(31) Le mot جهابذة est le pluriel de جهبذ, mot d'origine persane, et qui, en persan, s'écrit كهبذ ou كهبد, et aujourd'hui, كهبـــــد par un د. Giggeius, et, après lui, Castell, écrivent جهبذ et le rendent par *rei peritiâ præditus* : mais Giggeius a soupçonné qu'il y avoit une faute dans le manuscrit arabe dont il faisoit usage ; car il ajoute : *sed fallit codex*. Meninski a mieux connu la signification de ce mot ; mais je crois qu'il a eu tort de le traduire par *qui paratâ pecuniâ emit*. Il est vrai qu'on l'explique en arabe par ناقد ; mais ce mot arabe veut dire, *celui qui examine les pièces de monnoie pour séparer les bonnes des mauvaises*. A. Schultens (*Consess. Harir. quart., quint. et sext.* p. 191) a hésité sur le sens de ce mot, qu'il a cependant rendu assez bien par *probæ monetæ examinatores callidi* ; mais il a eu tort de dire qu'il ne se trouvoit pas dans Firou-

zabadi. En effet, on l'y trouve écrit avec un ذ, et cet écrivain dit : الجهبذ بالكسر النقّاد الخبير. (*Voyez* aussi mon *Commentaire sur les Séances de Hariri*, séance VI, p. 54.) Il me paroît que le mot كهبد en persan, a diverses significations, et qu'on peut le rendre par *collecteur des taxes ou contributions, courtier, changeur, banquier,* parce que toutes les personnes qui exercent ces professions ont besoin de vérifier les monnoies pour séparer les bonnes des mauvaises. Quelquefois même on peut le traduire par *intendant* ou *syndic* d'un village, parce que c'est à l'*intendant* d'un seigneur ou au *syndic* d'un village à percevoir les revenus du propriétaire ou les taxes publiques. Ces diverses significations sont indiquées par l'auteur du dictionnaire persan intitulé *Bourhan kati* برهان قاطع, et aussi par le nouveau dictionnaire du rajah d'Oude, publié sous le titre de *Heft kilzim*, où l'on s'est contenté de copier l'article كهبد du *Bourhan kati*. Ils expliquent ce mot par خزينه دار *trésorier*, صرّان *changeur*, وزنـــه دار *peseur*, تحصيل دار et عامل *percepteur des revenus ou des taxes publiques*, مسسار *courtier*, دهقان *syndic d'un village*. Il est bon de remarquer que le traducteur turc du *Bourhan kati* fait observer (t. II, fol. 236 *recto*) que, trouvant le mot كهبد diversement expliqué dans les différens dictionnaires qu'il a consultés, et ne pouvant pas s'assurer quelle étoit, entre ces diverses interprétations, la véritable, il les a toutes rapportées. Le traducteur turc du *Kamous* (tom. II, pag. 723), après avoir dit que جهبذ signifie نقّاد et خبير, et qu'on dit هو جهبذ من الجهابذة, c'est-à-dire, نقّاد خبير, ajoute :

« Le commentateur dit que ce mot est formé du persan كهبد, et » se dit proprement d'un changeur et d'un vérificateur habile à distin- » guer les bonnes pièces de monnoie d'avec les mauvaises, mais qu'en- » suite on s'en est servi pour exprimer un homme qui connoît à fond les » affaires et qui en pénètre les circonstances les plus subtiles. »

شارح ديركه جهبذ كلمه‌سى كهبد فارسى معرّبيدركه نقد دراهم خصوصنده ماهر وفائق اولان صرّاف ونقّاده دينور بعده غوامض اموره واقف ودقائق شناس ميرد عارفده استعمال اولنمدى

Abou'lmahassen raconte quelque part, sous l'année 323, que le vizir Ebn-Mokla ayant donné à un poëte un mandat pour toucher une

gratification, *le banquier différa de la lui payer*, أخّره الجهبذ. Le même écrivain rapporte que le khalife Moktader défendit d'admettre à son service des Juifs ou des Chrétiens, si ce n'est pour l'exercice de la médecine ou de *la banque*, الجهبذة : c'est un mot à ajouter à nos lexiques.

(32) Émin-eddin Abou'ldorr Yakout Mausili, fils d'Abd-allah, portoit le surnom de *Méliki*, parce que sa famille avoit été au service du sultan Abou'lfath Mélicschah Seldjoukide. Il habitoit Mosul, et il se distingua par la beauté de son écriture. Il consacra particulièrement sa plume à transcrire des exemplaires du *Sihah* de Djewhari. Ebn-Khilcan assure en avoir vu plusieurs qui se vendoient cent dinars. Il mourut à Mosul en l'année 618, dans un âge fort avancé. Dans sa vieillesse, son écriture n'avoit plus la même beauté.

(33) Ali Adjémi m'est entièrement inconnu. J'ai traduit الولي par *le saint personnage*; il se pourroit que ce fût un surnom, ou لقب pour *Weliyy-eddin* ولي الدين.

(34) J'ai conservé dans la traduction l'amphibologie que présente le texte, où هنالك semble pouvoir s'entendre de l'*Égypte* comme de l'*Irak*. Je crois cependant que l'auteur veut dire que c'est de l'Irak que les Persans ont reçu immédiatement l'écriture arabe.

(35) Ici le manuscrit du Roi porte قوانين علمية ; j'ai préféré la leçon de mon manuscrit, كلية, qui est aussi celle du manuscrit de M. d'Italinski.

(36) Les Lamtouniens ou Lamtounes sont les mêmes que les *Almoravides* المرابطون, dont la puissance a duré environ un siècle, à partir du milieu du V.^e siècle de l'hégire. On peut consulter, sur l'histoire de cette dynastie, Casiri, *Bibl. ar. hisp. escur.* tom. II, pag. 216 et suiv.; Fr. de Dombay, *Geschichte der maurit. Kœnige*, tom. I, pag. 171 et suiv.; D. Jos. Ant. Conde, *Histor. de la dominacion de los Arabes en España*, tom. II, pag. 73 et suiv.

(37) Dans cet endroit j'entends par أهل العمران, *les peuples des contrées civilisées de l'Afrique septentrionale*, par opposition aux tribus barbares du désert.

(38) *Voy.* sur le Bilad-aldjérid, Léon, *Africæ Descr.* pag. 5 et 264, édition de 1632. Casiri (*Bibl. ar. hisp. escur.* tom. I, pag. 107) parle d'une ville du Bilad-aldjérid, nommée شقراطسية *Schakra-*

tesiyya. Le Bilad-aldjérid appartient en partie à l'empire de Maroc et en partie à la régence d'Alger. Suivant la division usitée parmi les géographes arabes, il est compris en partie dans le *Magreb du milieu* المغرب الاوسط, et en partie dans le *Magreb extrême* ou *le plus reculé* المغرب الاقصى.

(39) Les Almohades ou *Mowahhids* الموحدون ont succédé aux Lamtouniens ou Almoravides. On place communément les commencemens de cette dynastie à l'an 514, et sa durée fut d'environ 150 ans. *Voyez* Casiri, *Bibl. ar. hisp. escur.* tom. II, pag. 219 et suiv.; Fr. de Dombay, *Gesch. der maurit. Kœnige*, tom. II, pag. 11 et suiv.; D. Jos. Anton. Conde, *Historia de la dominacion de los Arabes en España*, tom. II, pag. 213 et suiv.

(40) *Voyez* la note (46), ci-devant, pag. 304.

(41) Ceci est tiré de l'Alcoran, s. 13, v. 41, éd. de Hinckelm.

(42) Ce qu'on appelle روي, c'est la lettre qui joue le principal rôle dans la *rime* d'un poëme arabe. Il peut entrer jusqu'à six lettres dans la *rime* ou قافية d'un poëme arabe, et chacune de ces lettres a son nom particulier. Les noms de ces lettres sont, 1.° *réwi* روي, 2.° *redf* ردف, 3.° *tasis* تاسيس, 4.° *dakhil* دخيل, 5.° *wasl* وصل, 6.° *khoroudj* خروج. On appelle *réwi* la lettre sur laquelle est fondée la rime du poëme et qui donne son nom au poëme : si cette lettre est un *mim*, le poëme se nomme قصيدة ميمية ; si c'est un *ya*, il se nomme قصيدة يائية. Le *redf* est une lettre de prolongation qui précède le *réwi*, telle que l'*élif* dans قتال, le *waw* dans غروب, et le *ya* dans مبين. Le *tasis* est un *élif* quiescent, appartenant à l'avant-dernière syllabe, et séparé du *réwi* par une autre consonne, comme dans les mots عاقل et ساقط ; et cette autre consonne, qui est interposée entre le *tasis* et le *réwi*, est ce qu'on appelle *dakhil*. On nomme *wasl* un *élif*, un *hé*, un *ya* ou un *waw* qui suit le *réwi*. Ainsi, dans des vers qui se termineroient par les mots كواكبه, عواقبه et حرابه, le *réwi* est le *ba* et le *wasl* est le *ha* ; de même, si le vers se termine par جاروا ou جري, le *réwi* est la lettre *ra* et le *wasl* est le *waw* ou le *ya*. Enfin le *khoroudj* est une lettre foible et quiescente qui vient après le *hé*, faisant les fonctions de *wasl*, mais n'étant pas quiescent, comme dans عواقبها, جوانبها,

كواكبها : dans ces mots le *réwi* est le *ba*, le *wasl* est le *hé*, et l'*élif* est le *khoroudj*.

Le mètre nommé *bésit* البسيط, a, dans chaque hémistiche, quatre pieds, dont le premier et le troisième sont des مستفعلن, et le second et le quatrième, des فاعلن. C'est donc par erreur qu'on a écrit dans le texte que le poëme suivant est du mètre *bésit ;* car chaque distique y est composé de trois pieds, qui sont des متفاعلن. Le dernier pied de chaque vers est catalectique, et se trouve réduit à مُتْفاعِل ou مُتَفاعِل. Ce poëme est donc du mètre nommé *camil* الكامل.

(43) Le mot التحبير signifie *écrire avec élégance*, et en général, *faire une chose élégamment et avec grâce*. Je me tiens pour assuré qu'au lieu de صناعة il faut lire صياغة ; mais les trois manuscrits portant صناعة, je n'ai pas voulu introduire cette correction dans le texte, quoiqu'elle me paroisse indispensable.

Hariri, dans le كتاب درّة الغوّاص في اوهام الخواصّ (fol. 6 et 7 de mon manuscrit), observe qu'il y a dans la langue arabe beaucoup de noms qui ne s'emploient que quand la chose qu'ils expriment réunit certaines circonstances. Ainsi une *table* ne se nomme مائدة que quand elle est couverte de mets ; sans cela, on la nomme خوان. De même une *coupe* ne se nomme كأس que quand elle est remplie de vin ; un *puits* ne s'appelle ركيّة, et un *seau* سجل, que quand il y a de l'eau dedans ; il faut que le *seau* soit plein, pour qu'on puisse le nommer ذنوب. Une *lance* ne s'appelle رمح que quand elle est garnie de son fer ; la *laine* doit être teinte, pour qu'on puisse la nommer عهن ; la *salive* ne se nomme رضاب qu'aussi long-temps qu'elle est dans la bouche. On n'emploie, pour dire *une femme*, les mots عانس et عاتق, que tant qu'elle demeure dans la maison de ses père et mère, et le mot ظعينة que quand elle voyage dans une litière. Il en est de même du mot قلم *kalam*, qui signifie le *roseau* dont on se sert pour écrire : on ne nomme ainsi ce roseau que quand il est taillé. A cette occasion, Hariri cite ces vers du poëte ابو الفتح كشاجم *Abou'lfath Coschadjim*.

لا احبّ الدوات تحشى يراعا   تلك عندى من الدوىّ معيبهْ
قلم واحد وجودة خطّ   فاذا شئت فاستزد انبوبهْ
هذه قعدة الشجاع عليها   سيره دآئبا وتلك جنيبهْ

« Je n'aime point voir l'encrier rempli de roseaux : c'est là, suivant » moi, une honte pour l'écrivain (à la lettre, *pour les écritoires*). Un » seul *kalam* et une belle écriture : joignez-y, si vous voulez, un roseau » non taillé. Le *kalam* est la monture du brave, sur laquelle il a cou- » tume de voyager ; l'autre roseau est un cheval de rechange. »

Ces vers sont du mètre nommé خفيف, dont chaque hémistiche se compose régulièrement d'un مستفعلن entre deux فاعلاتن, ce qui donne cette mesure :

— ᴗ — — | — — ᴗ — | — ᴗ — — || — ᴗ — — | — — ᴗ — | — ᴗ — —

Ici le مستفعلن est changé en مُتَفْعِلُنْ, et le فاعلاتن est remplacé quelquefois par un فَعِلاتن, ou par un فَعِلاتُنْ.

Dans le premier de ces vers, je regarde دوى comme le pluriel de دواة ; ce pluriel est de la forme فُعُول, et doit se prononcer دُوِىّ, ou دِوِىّ. (*Voyez* ma Grammaire arabe, tom. I, p. 87, n.° 187.)

Le mot دوى ne peut point être l'*adjectif relatif* ou اسم منسوب de دواة. Hariri, dans l'ouvrage déjà cité, et immédiatement après l'article duquel j'ai extrait ce qui précède, critique ceux qui de دواة forment l'adjectif relatif دواتى, et prouve qu'il faut dire دَوَوِىّ.

Coschadjim se nommoit, suivant Hadji-Khalfa, *Abou'lfath Mahmoud, fils de Hosaïn*, et est mort vers l'an 350. Ebn-Khilcan en fait mention dans la vie de *Séri*, surnommé *Alréfa* et *Kendi*, *fils d'Ahmed, fils de Séri* السرى بن احمد بن السرى الكندى الرفا. Séri affectoit d'imiter Coschadjim, et s'occupoit à faire des copies du recueil de ses poésies. Comme il en vouloit à deux poëtes nommés *Abou-Becr Mohammed* et *Abou-Othman Saïd* سعيد, tous deux fils de Haschem, et tous deux surnommés *Khaldi* الخالديان ; il les accusoit de dérober ses propres vers et ceux de Coschadjim, et il inséroit dans les copies qu'il faisoit des poësies de Coschadjim, les plus beaux vers de ces

deux poëtes, afin de grossir ainsi ses copies, de les vendre plus cher, et de justifier l'accusation de plagiat qu'il leur avoit intentée. « C'est » pour cela, dit Ebn-Khilcan, que, dans plusieurs exemplaires des » poésies de Coschadjim, on trouve des additions qui ne sont point » dans les exemplaires authentiques. »

(44) Le mot جِلْفَة, qu'on prononce aussi جَلْفَة, signifie *la tige* ou *le fût du kalam*, depuis l'endroit où commence la taille jusqu'à l'extrémité supérieure. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Kamous* :

الجلف بالكسر الرجل الجافي .... وبهاء الكسرة من الخبز اليابس القفار والقطعة من كل شيء ومن القلم ما بين مبراه الى سنّته ويفتح ومنه قول عبد الحميد لسلم بن قتيبة ورآه يكتب رديّا ان كنت تحبّ ان تجوّد خطّك فاطل جلفتك واسمنها وحرّف قطّتك وايمنها قال ففعلت فجاد خطّي

« *Djilf* veut dire un *homme brutal* ;.... *djilfa*, *un morceau de pain* » *desséché* et sans assaisonnement, et *un fragment* d'une chose quelcon- » que : en parlant d'un *kalam*, c'est *ce qui est entre la taille et l'ex-* » *trémité du kalam* (*voyez* le mot سنّة dans Castell). On prononce » aussi *djelfa*. Abd-alhamid a usé de ce mot, lorsqu'il dit à Silm, » fils de Kotaïba, voyant qu'il écrivoit mal : Si tu veux que ton écriture » soit bonne, aie soin que la tige de ton *kalam* soit longue et épaisse, » et que sa taille soit aiguë et inclinée vers la droite. Silm disoit : » Je suivis son avis, et mon écriture devint belle. »

(45) Les deux manuscrits et le texte publié par M. l'abbé Lanci portent لا يخلو ; mais ni le sens, ni la mesure du vers ne permettent de lire ainsi, et il faut supprimer, comme je l'ai fait, لا qui n'est que la dernière syllabe du mot précédent علالا, répétée mal-à-propos.

(46) Par القطّ *la coupe*, j'entends le dernier coup de canif qui forme la pointe du bec. En disant énigmatiquement qu'il faut tenir le milieu entre une forme arrondie et une forme pointue, l'auteur veut dire, ce me semble, que ce ne doit pas être une pointe aiguë et très-fine, mais qu'elle doit avoir une certaine épaisseur et être faite obliquement, ce qui en fait un segment de cercle.

M. Herbin, dans son *Essai de calligraphie orientale*, à la suite de ses *Développemens des principes de la langue arabe moderne*, dit (p. 227) :

» On doit, pour tailler le *kalam*, le coucher sur le gras du pouce » gauche, en le tenant avec l'index. On commence par l'entailler aux » deux tiers de sa grosseur, et l'on a soin de retirer certains petits » filamens qu'on trouve dans la moelle du dedans. Les Orientaux ont » une espèce de vénération pour ces filamens; ils prétendent qu'il faut » les manger ou les jeter au feu. Je me rappelle que mon maître d'écri- » ture et plusieurs autres Turcs ne me donnèrent de ces *kalams* qu'après » que je leur eus bien promis de me conformer à cet usage. » Le même auteur dit ailleurs (pag. 226), en parlant de la manière de préparer les *kalams*, ou cannes dont on se sert pour écrire : « Quoi- » qu'elles soient plus épaisses que nos plumes ordinaires, elles le sont » cependant bien moins après qu'elles ont été taillées : car alors on a » soin d'enlever toute la moelle du dedans, et il ne reste plus qu'une » espèce d'écorce fort mince et qui a cependant assez de force. »

(47) Le mot مدبّرا a ici une signification qu'on ne trouve point clairement exprimée dans les dictionnaires. On voit bien qu'il doit signifier *préparé*, *traité*; je pense qu'il exprime ce qu'on rendroit en latin par *medicatus*. J'ai observé ce mot, il y a long-temps, dans un passage du chapitre où Makrizi décrit les pyramides. Cet écrivain dit, d'après Ibrahim, fils de Wasifschah, qu'on avoit placé dans les grandes pyramides *des cuves ou cuvettes dans lesquelles il y avoit des eaux préparées artificiellement et autres choses semblables* وجعل فيها المطاهر التي فيها المياه المدبّرة وما اشبه ذلك (manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, n.° 693 C, fol. 87 *recto*). M. Langlès a cité ce passage dans sa traduction française du *Voyage d'Égypte et de Nubie* de Norden, tom. II, pag. 269.

Sur les mots الليق دواتك, *voy.* mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance VI, pag. 59.

(48) Le verbe صوّل signifie, à ce qu'il paroît, *mêler plusieurs choses en les battant ensemble, et tirer le suc ou l'essence d'une chose en la faisant infuser ou macérer dans de l'eau.* L'auteur du *Kamous* dit : التصويل اخراجك الشيء بالمآء .... والجراد يصول في مشواه بيساط ; sur quoi il faut observer que, dans l'édition du *Kamous* donnée à Calcutta, on a imprimé بالبتال au lieu de بالمآء. Le traducteur turc du *Kamous* a un peu développé la pensée de l'auteur; il s'exprime ainsi :

التصويل تفعيل وزننده صو ايله بر نسنه‌يي چقرمق معناسنه
در برنجك صو ايله طاشلرني چقرمق كبي يقال صوّله اذا اخرجه
بالماء .... وتاوه ايچره قاوربلان چكركه‌لري قارشدرمق معناسنه
در يقال الجراد يصوّل في مشواه اي يساط

(49) On lit dans les deux manuscrits et dans le texte publié par M. l'abbé Lanci المخبور ; ce mot signifie, suivant l'auteur du *Kamous*, طيّب الادام, c'est-à-dire, *qui a quelque chose de bon à manger avec son pain*, et il vient de خبر *assaisonner son pain avec de la graisse*. On peut conjecturer, d'après cela, que l'auteur a voulu parler d'un papier préparé avec une sorte d'enduit gras pour le rendre plus lisse. Peut-être faut-il lire المحبور c'est-à-dire, *bien fait, bien fabriqué*, ou même *bien collé*. Il est possible, au surplus, que le mot مخبور exprime métaphoriquement la même idée.

(50) Mon manuscrit porte عن التشعيب والتغيير, et le manuscrit de la bibliothèque du Roi عن التشعيث والتغبير : cette dernière leçon est la seule vraie, car les mots شعث et اغبرّ s'emploient comme synonymes en parlant de la chevelure, et se disent d'un homme dont *les cheveux sont sales et en désordre*. Je pense que ces mots sont employés ici métaphoriquement, et veulent dire qu'il faut mettre le papier en presse, pour éviter qu'il soit chiffonné et qu'il forme des plis.

Dans le manuscrit de M. d'Italinski on lit عن التسعيث والتغبير, ce qui ne vaut rien.

(51) Au lieu de يحبّ *aime*, on lit dans le manuscrit de la bibliothèque du Roi et dans celui de M. d'Italinski, يجيب *exauce* : l'une et l'autre leçon sont également admissibles.

(52) Les deux manuscrits ont كتابة المنشور ; je pense que l'auteur avoit écrit كتابه المنشور, et j'ai adopté cette correction dans le texte. Elle est confirmée par le manuscrit de M. d'Italinski. Il y a ici une allusion à l'Alcoran, sur. 17, v. 14, édition de Hinckelmann.

(53) Ceci est tiré de l'Alcoran, sur. 45, v. 2 et 3.

N.°

N.° XIX.

Lamiyyat alarab; poëme de Schanfara (1).

Pag. 134.

Le mot *Schanfara* signifie *celui qui a de grosses lèvres.* Notre poëte étoit de la tribu d'Azd, et du nombre de ceux qui se distinguoient par leur légéreté à la course. Parmi les coureurs célèbres entre les Arabes, il y en avoit qu'un cheval n'auroit pu atteindre : tels étoient Schanfara, Solaïc fils de Salaca (2), Omar fils de Barrak, Asir fils de Djaber, Taabbata-scharran. Schanfara avoit juré de tuer cent hommes des Bénou-Salaman, et il en tua effectivement quatre-vingt-dix-neuf. Toutes les fois qu'il rencontroit un homme de cette tribu, il lui disoit, *à ton œil,* puis il tiroit sa flèche, et attrapoit justement son œil. En conséquence, ils lui tendirent des embûches, et réussirent à se rendre maîtres de sa personne. Ce fut Asir, fils de Djaber, l'un de ces fameux coureurs, qui se saisit de lui. Il ne cessa de le guetter jusqu'à ce que Schanfara étant descendu dans une gorge pour boire, il l'y surprit à la faveur de la nuit. Les Bénou-Salaman firent donc mourir Schanfara ; mais ensuite un d'entre eux passant auprès de son crâne, et lui ayant donné un coup de pied, une esquille du crâne lui entra dans le pied, et lui fit une blessure dont il mourut. Ainsi fut complété le nombre de cent hommes que Schanfara avoit juré de faire périr.

POËME (3).

Enfans de ma mère (4), préparez-vous à partir, et hâtez le pas de vos montures : pour moi, je vais chercher une autre

Pag. 135. société (5) que celle de votre famille. Déjà toutes choses sont prêtes (6): l'astre des nuits brille de son éclat, les chameaux sont sanglés, prêts à marcher où les besoins nous appellent, et la selle est placée sur leur dos (7).

Il est sur la terre une retraite éloignée, où l'homme généreux peut être à l'abri des insultes; un asyle solitaire, prêt à recevoir quiconque veut se soustraire à la haine des siens (8). Jamais, certes (9), jamais il ne se trouvera à l'étroit sur la terre, l'homme prudent, et qui sait employer les heures de la nuit à courir après l'objet de ses desirs, ou à s'éloigner de ce qui cause sa frayeur. D'autres compagnons me dédommageront de la perte de votre société, un loup endurci à la course, un léopard au poil ras, une hyène à l'épaisse crinière. En leur compagnie, on ne craint point de voir trahir son secret (10); et le malheureux qui a commis une foiblesse, n'appréhende point de se voir lâchement abandonné en punition de sa faute. Tous ils repoussent les insultes, tous ils combattent avec bravoure; aucun d'eux cependant n'égale l'intrépidité avec laquelle je m'élance au premier aspect de l'ennemi (11). Mais quand il s'agit d'étendre la main pour partager les alimens, alors que le plus avide est le plus diligent, je ne les devance plus en vîtesse (12). C'est l'effet de cette générosité par laquelle je m'élève au-dessus d'eux: car le premier rang appartient de droit au plus généreux (13). Je supporterai sans peine la perte de ces compagnons que les bienfaits *Pag. 136.* mêmes ne peuvent subjuguer, et dont le voisinage ne procure aucune agréable diversion (14); et je ne m'apercevrai pas de leur absence, pourvu que ces trois autres ne m'abandonnent point, un cœur intrépide, un glaive étincelant, un arc aussi long que robuste (15) qui rende un son éclatant, du nombre de ces arcs polis (16), et dont le mérite est relevé par la beauté des courroies et du baudrier auquel il est suspendu;

qui gémissent (17) à l'instant où la flèche s'échappe, et qui semblent imiter les cris et les hurlemens d'une mère accablée d'infortune, à laquelle le sort a ravi ses enfans (18).

Je ne suis pas de ces gens incapables de supporter la soif, qui, en menant le soir leurs troupeaux à la pâture, éloignent les petits de leurs mères dont le sein ne leur est point interdit (19). Je ne suis pas non plus du nombre de ces hommes pusillanimes et poltrons, qui ne s'éloignent jamais de la compagnie de leurs femmes, et délibèrent avec elles sur toutes leurs démarches (20); de ces hommes qu'un rien étonne, aussi timides que l'autruche, dont le cœur palpitant semble un passereau qui s'élève et s'abaisse tour-à-tour à l'aide de ses ailes (21); rebut de leurs familles, lâches casaniers, qui passent tout leur temps à causer d'amourettes avec les femmes (22), et que l'on voit à tous momens du jour parfumés et fardés (23). Je ne suis pas de ces hommes foibles et petits, dont les défauts ne sont rachetés par aucune vertu, incapables de tout, qui n'étant protégés par aucune arme, prennent l'épouvante à la moindre menace (24); de *Pag. 137.* ces ames sans énergie que les ténèbres saisissent d'effroi, quand leur robuste et agile monture entre dans une solitude affreuse qui n'est propre qu'à égarer le voyageur (25). Quand les pieds de ma monture rencontrent une terre dure et semée de cailloux, ils en tirent des étincelles et les font voler en pièces. Je sais triompher de la faim en entretenant long-temps (26) son espoir par de vaines promesses, jusqu'à ce qu'enfin je la réduise au néant (27); j'en détourne ma pensée et je l'oublie entièrement. Je dévore la poussière de la terre sèche et sans aucune humidité, de peur que quelque bienfaiteur orgueilleux ne s'imagine, en venant à mon secours, avoir le droit de s'élever au dessus de moi (28). Si ce n'étoit la crainte d'essuyer quelque outrage [qui m'a fait embrasser

cette vie penible et errante], tout ce que l'on peut desirer pour apaiser la faim ou la soif, ne se trouveroit que chez moi (29); mais une ame fière comme la mienne, ne continuera de m'animer, s'il me faut souffrir des affronts, qu'aussi long-temps que je pourrai me transporter dans d'autres régions. Je sais renfermer la faim dans les replis de mes entrailles (30), comme sont tenus fermement dans la main d'une habile fileuse les fils que tordent ses doigts (31).

Je sors dès le matin, n'ayant pris qu'une légère nourriture, tel qu'un loup maigre aux poils grisâtres, qu'une solitude conduit à une autre solitude (32), et qui, pressé de la faim, se met en course dès la pointe du jour avec la rapidité du
Pag. 138. vent (33): dévoré par le besoin, il se jette (34) dans le fond des vallées et précipite sa marche; fatigué de chercher en vain dans des lieux où il ne trouve aucune proie, il pousse des hurlemens auxquels répondent bientôt ses semblables, des loups maigres (35) comme lui, aux flancs décharnés, dont le visage porte l'empreinte de la vieillesse; on diroit, à la rapidité de leurs mouvemens, que ce sont les flèches qu'agite dans ses mains un homme qui les mêle pour tirer au sort (36), ou que le chef d'un jeune essaim mis en liberté hâte le vol de la troupe qui le suit, vers les bâtons qu'a placés, pour les recevoir, dans un endroit élevé, l'homme qui s'occupe à recueillir le produit du travail des abeilles (37). Ces loups ouvrent une large gueule; leurs mâchoires écartées ressemblent aux deux parties d'une pièce de bois que l'on a fendue; ils ont un aspect affreux et terrible. Aux hurlemens de ce loup, les autres répondent par des hurlemens dont retentissent au loin les déserts; on les prendroit pour autant de mères éplorées, dont les cris déchirans se font entendre du sommet d'une colline élevée. A ses cris succède le silence, et le silence succède à leurs cris; toujours constans à imiter

son exemple, ils se consolent de la faim qui les dévore, par celle qu'endure celui-là, et leurs tourmens respectifs servent aussi à soulager leurs communes douleurs (38). Se plaint-il, ils font entendre leurs plaintes ; s'il renonce à des plaintes superflues, les autres y renoncent aussi ; et certes, là où les plaintes ne servent de rien, la patience est de beaucoup préférable (39). Il retourne sur ses pas, et les autres retournent pareillement sur leurs pas : ils précipitent leur course, et, quoique pressés par la violence de la faim, ils cachent les maux qu'ils endurent sous une bonne contenance (40).

Les *katas* (41) au plumage cendré qui ont volé pendant toute P. une nuit (42) pour atteindre une citerne, en faisant retentir l'air du bruit de leurs flancs agités, ne boivent que les restes des eaux où je me suis désaltéré. Nous courions en même temps pour apaiser notre soif ; nous nous hâtions (43), à l'envi, d'atteindre cet objet de nos desirs : ils sembloient embarrassés dans leur vol, tandis que, sans me presser, je les devançois lestement, comme si j'étois le chef de leur troupe (44). Déjà je les ai quittés, et je me suis retiré, [après avoir étanché ma soif] : épuisés de fatigue, ils tombent avec précipitation sur les bords humides de la citerne, et plongent dans la fange le cou et le jabot (45). Le bruit qu'ils font tout autour de cette mare, est comme celui d'une troupe de voyageurs au moment où leur caravane s'arrête pour camper (46). Ils accourent de divers côtés vers la citerne : elle réunit leurs troupes dans un centre commun, de même que les troupeaux d'un campement d'Arabes se réunissent autour d'un abreuvoir (47). Ils ont bu à la hâte, et, reprenant leur vol, ils sont partis aussitôt, semblables, au moment où les premiers rayons du jour (48) éclairoient leur retraite, à une caravane de la tribu d'Ohadha (49) qui précipite son départ.

Lorsque je prends la terre pour mon lit, j'étends sur sa

surface un dos que soulèvent des vertèbres saillantes et desséchées (50), et je repose ma tête sur un bras décharné (51), dont toutes les articulations semblent être autant de dés jetés par un joueur, et qui sont dressés debout devant lui.

Si les destins malins de la guerre (52) se plaignent au-
Pag. 140. jourd'hui que Schanfara échappe à leurs coups, assez longtemps ils ont joui de son malheur. Il a été en proie à toutes les injustices qui se sont partagé sa chair comme celle d'un chameau dont les portions sont tirées au sort; et toutes les fois que quelque malheur est survenu, il en a toujours été la première victime (53). Si par hasard il goûtoit un instant de sommeil, le sort jaloux ne sembloit fermer ses yeux vigilans, que pour épier l'occasion de le frapper de quelque nouvelle infortune (54). Les soucis, ses compagnons assidus, n'ont cessé de se succéder avec autant et plus d'exactitude que le retour régulier des accès d'une fièvre quarte (55). Lorsqu'ils approchoient, je les éloignois de moi; mais ils revenoient, et fondoient sur moi de toute part (56).

Si tu me vois (57), semblable à l'animal qui vit au milieu des sables (58), exposé à l'ardeur du soleil, dans un état de misère (59), les pieds nus et dépourvus de chaussure (60), sache que je suis un homme dévoué à la patience: je cache sous mon armure un cœur de lion, et la fermeté d'ame me tient lieu de sandales (61). Tantôt je manque de tout, tantôt je suis dans l'abondance : car celui-là est véritablement riche qui ne craint pas l'exil, et qui n'épargne point sa vie (62). Le besoin et l'indigence ne m'arrachent aucun signe d'impa-
Pag. 141. tience, et les richesses ne me rendent point insolent (63). Ma sagesse n'est point le jouet des passions insensées (64): on ne me voit point rechercher les bruits défavorables que sème la renommée, pour ternir, par des rapports malins, la réputation d'autrui (65).

Combien de fois, pendant une nuit rigoureuse où le chasseur brûloit, pour se chauffer, et son arc et ses flèches (66), son unique trésor, je n'ai pas craint de voyager malgré l'épaisseur des ténèbres et la pluie, n'ayant pour toute compagnie que la faim, la brume, la crainte et les alarmes (67)! J'ai rendu des femmes veuves et des enfans orphelins, et je suis revenu comme j'étois parti, tandis que la nuit conservoit encore toute son obscurité (68). Au matin qui la suivoit, pendant que j'étois tranquillement assis à Gomaïsa (69), deux troupes causoient ensemble à mon sujet (70): Nos chiens, disoient-ils, ont aboyé cette nuit; nous nous sommes demandé à nous-mêmes: Ne seroit-ce point un loup qui erre à la faveur des ténèbres, ou une jeune hyène? Mais, après un instant de bruit, ils se sont rendormis, et alors nous nous sommes tranquillisés en disant: C'est sans doute un milan, ou peut-être un épervier, qui a eu une frayeur passagère (71). Si c'est un génie malin qui a passé par ici, certes il nous a fait un grand mal par sa visite nocturne; si c'est un homme.... (72); mais un homme ne peut pas faire tant de ravages.

Pendant les jours brûlans de la canicule, où les vapeurs formées par l'ardeur du soleil sont en fusion (73), où les reptiles ne pouvant supporter sa violence s'agitent sur le sable brûlant, j'ai exposé hardiment mon visage à tous ses feux, sans qu'aucun voile me couvrît (74), et n'ayant pour tout abri contre sa fureur, qu'une toile déchirée, et une longue chevelure (75), qui, agitée par le vent, se séparoit en touffes épaisses; dans laquelle le peigne n'avoit point passé (76); qui n'avoit été, depuis long-temps, ni parfumée (77), ni purgée de vermine; enduite d'une crasse invétérée sur laquelle une année entière avoit passé sans qu'elle eût été lavée et nettoyée (78). *Pag. 142.*

Combien de fois n'ai-je pas traversé, à pied, des déserts immenses, aussi nus que le dos d'un bouclier, qui n'avoient point accoutumé de sentir le pied des voyageurs (79)! J'en ai parcouru toute l'étendue d'une extrémité jusqu'à l'autre, et je me suis traîné jusqu'au sommet d'une hauteur inaccessible, que j'ai gravie tantôt debout et tantôt assis, comme un chien (80). Autour de moi (81) rôdoient de noirs bouquetins que l'on eût pris, à leurs longs poils, pour de jeunes filles vêtues d'une robe traînante (82): ils s'arrêtoient autour de moi sur le soir, et sembloient me prendre pour un grand chamois tacheté de blanc, aux jambes torses, qui gagnoit le penchant de la colline (83).

Fin du Poëme de Schanfara (84).

NOTES DU N.° XIX.

(1) Ce poëme porte le nom de *Lamiyya* لامية, parce que tous les vers se terminent par un *lam* ل. C'est à l'imitation de ce poëme célèbre que Tograï a intitulé le sien لامية العجم. Schanfara, et non *Schafari*, comme écrit d'Herbelot, ou *Schaafari*, comme Pococke l'écrit, ou *Schanfari*, comme on lit dans la première édition de ce recueil, florissoit indubitablement peu avant Mahomet, car il étoit contemporain de *Taabbata-scharran*; et M. Eichhorn a fait voir que ce dernier poëte, dont A. Schultens a publié divers morceaux, vivoit vers le temps de Mahomet (*Monum. antiquis. histor. Arab.* pag. 49). Hadji-Khalfa nomme notre poëte الشنفرى بن الاوس بن حجر الهنو بن الازد بن الغوث بن زيد بن كهلان بن سبا *Schanfara, fils d'Aus, fils de Hodjr [surnommé] Alhinw, fils d'Azd, fils de Gauth, fils de Zeïd, fils de Cahlan, fils de Saba.* Il est fait mention d'*Alhinw* dans le كتاب المعارف d'Ebn-Kotaïba, comme d'un fils d'Azd, fils de Gauth, fils de Karn ou Nabet, fils de Malec, fils de Zeïd, fils de Cahlan. Il paroît que le vrai nom de cet Arabe étoit *Hodjr* حجر, et qu'*Alhinw* الهنو étoit un surnom. L'auteur du *Kamous* écrit الهِنْو. (*Voyez* sur ce personnage M. Eichhorn, *Monum. antiq. hist. Ar.* pag. 143, et *Tab. geneal.* n.° XIII.) Dans le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Bodléyenne donné par M. I. Uri (n.° 1266 parmi les manuscrits arabes, pag. 261), notre poëte est nommé الشنقرى الازدى *Schankara d'Azd*; mais c'est une faute, et la notice que M. Uri donne de ce poëme est inexacte. Casiri s'est trompé dans tout ce qu'il dit de ce poëte et de son poëme (*Bibl. arab. hisp. escur.* tom. I.^er, pag. 134, col. 2). Schanfara est indiqué sous son vrai nom dans le Catalogue de la bibliothèque de l'université de Leyde, pag. 474, manusc. n.° 1613; et ce manuscrit a été connu de Reiske, qui en parle dans la préface de son édition de la Moallaka de Tarafa, pag. xj. L'auteur du *Kamous*, qui fait mention de Schanfara sous la racine شنفر, dit:

الشنفرى الازدى شاعر عدّاء ومنه اعدى من الشنفرى

« Schanfara, de la tribu d'Azd, poëte et coureur : il a donné » naissance au proverbe, *Meilleur coureur que Schanfara.* »

Djewhari rapporte ce mot à la racine شنفر, et il dit de même:

الشنفرى اسم شاعر من الازد وهو فنعلى وفيه المثل اعدى من الشنفرى وكان من العدّائين

« *Schanfara,* nom d'un poëte de la tribu d'Azd : ce nom est de la » forme *fanala.* C'est ce poëte qui a donné lieu au proverbe, *Meilleur* » *coureur que Schanfara.* Il étoit du nombre des célèbres coureurs. »

Voici comment Meïdani raconte l'origine de ce proverbe :

« *Meilleur coureur que Schanfara.* Dans ce proverbe *aada* est pris dans » un sens dérivé de *adw (course).* Abou-Amrou Scheïbani rapporte » l'aventure qui a donné naissance à ce proverbe, de la manière sui- » vante. Schanfara, Taabbata-scharran et Amrou (ou Omar), fils de » Barrak, s'étant mis en course contre la tribu de Badjila, ils trouvèrent » que les Arabes de cette tribu avoient placé des hommes en embuscade » auprès d'une citerne, et quand ils vinrent, dans le milieu de la nuit, » pour s'y désaltérer, Taabbata-scharran dit : Il y a assurément ici » des gens placés en embuscade ; car j'entends palpiter leurs cœurs. » Nous n'entendons rien, lui dirent ses deux compagnons ; sans doute, » c'est ton cœur qui palpite. Aussitôt leur prenant les mains, il les » porta sur son cœur : Non pardieu, leur dit-il en même temps, il » ne palpite pas, et il n'est point capable d'une telle foiblesse. N'im- » porte, reprirent ses camarades, il faut absolument que nous buvions » de cette eau. Schanfara s'avança le premier ; les gens postés en em- » buscade l'ayant reconnu, le laissèrent boire ; après quoi il alla re- » trouver ses camarades, et les assura qu'il n'y avoit personne en » cet endroit, et qu'il avoit bu de l'eau de la citerne. Ce n'est pas » à vous qu'ils en veulent, dit alors Taabbata-scharran, c'est à moi » seul. Ebn-Barrak alla boire pareillement après Schanfara, et il en » fut de lui comme du premier. Alors Taabbata-scharran dit à Schan- » fara : Je ne me serai pas plutôt baissé pour boire, que ces gens-là » tomberont sur moi et me prendront : aussitôt que tu verras cela, » va-t-en comme si tu prenois la fuite, et cache-toi au pied de ce » monticule ; et quand tu m'entendras crier, *Prenez.* [illegible]

» moi, et mets-moi en liberté. Il dit aussi à Ebn-Barrak : Pour toi, » je te proposerai de te rendre volontairement prisonnier de ces gens-» là : ne t'éloigne pas beaucoup d'eux, mais ne souffre pas qu'ils se » rendent maîtres de ta personne. Après avoir ainsi disposé son plan, » Taabbata-scharran descendit à la citerne pour boire : mais aussi-» tôt qu'il se fut approché de l'eau, les gens qui étoient cachés en em-» buscade se jetèrent sur lui, le prirent, et l'entourèrent d'une corde. » Schanfara s'enfuit comme il avoit été convenu, et se tint au lieu » que lui avoit marqué Taabbata-scharran. Pour Ebn-Barrak, il se » plaça dans un endroit où ils pouvoient le voir. Alors le prisonnier » dit à ceux qui le tenoient : Gens de Badjila, nous permettez-vous » de nous racheter à des conditions raisonnables ? en ce cas, Ebn-» Barrak se rendra votre prisonnier. Nous le voulons bien, répon-» dirent-ils. Malheur à toi, Ebn-Barrak, dit alors Taabbata-schar-» ran ! car pour Schanfara, il s'est échappé, et il s'est réfugié auprès » d'une telle tribu. [*Voyez*, dans Meïdani, le proverbe ما يصطلى ناره.] » Tu sais quels sont les liens qui unissent notre sang et le tien ; veux-tu » consentir à te rendre prisonnier, et alors ces gens-ci ne seront pas » difficiles sur le prix de notre rançon ? Non pardieu, dit Ebn-» Barrak, je ne le ferai pas que je n'aie encore essayé mes forces en » faisant une course ou deux. Il se mit alors à courir vers la mon-» tagne, puis à revenir. Quand les autres crurent qu'il étoit las, ils » voulurent en profiter pour le prendre, et se mirent à le poursuivre. » A l'instant Taabbata-scharran cria, *Prenez, prenez.* Schanfara ac-» courut à ce signal, et coupa la corde qui lioit le prisonnier. Ebn-» Barrak le voyant libre, vint le joindre, et Taabbata-scharran se » mit à crier : Gens de Badjila, vous avez admiré la course d'Ebn-» Barrak, je vais courir encore mieux, et de manière à vous faire » oublier sa course. Alors ils s'enfuirent tous trois et échappèrent. » Taabbata-scharran dit à ce sujet :

» *(Je me rappelle) une nuit où ils excitoient contre moi, en poussant » de grand cris, les plus agiles d'entre eux, dans le voisinage des deux » montagnes d'Aïca, au lieu où réside Maadi, fils de Barrak. On eût » dit qu'ils cherchoient à faire partir un oiseau dont les ailes ont perdu » leurs grandes plumes, ou une gazelle habitante de Dhou-schatth ou » de Dhou-tobbak, qui vient de mettre bas [et n'a point encore recouvré » ses forces]. Il n'y a rien de plus prompt à la course que les restes » d'un coursier que paroit une épaisse crinière, ou d'un oiseau qui frappe » l'air de ses ailes près du pic élevé d'une montagne.*

» Ces trois hommes étoient tous de célèbres coureurs; mais le nom » seul de Schanfara est passé en proverbe. »

اعدى من الشنفرى هذا من العدو ومن حديثه فيما ذكر ابو عمرو الشيبانى انه خرج هو وتابّط شرّا وعمرو بن برّاق فاغاروا على بجيلة فوجدوا لهم رصدا على المآء فلما مالوا له فى جوف الليل قال لهم تابّط شرّا ان بالمآء رصدا وانى لاسمع وجيب قلوب القوم فقالا ما نسمع شيئا وما هو الا قلبك يجب فوضع ايديهما على قلبه وقال والله ما يجب وما كان وجّابا قالوا فلا بدّ لنا من ورود المآء فخرج الشنفرى فلما رآه الرصد عرفوه فتركوه حتى شرب المآء ورجع الى اصحابه فقال والله ما بالمآء احد ولقد شربت من الحوض فقال تابّط شرّا بلى ولكنّ القوم لا يريدونك انّما يريدوننى ثم ذهب ابن برّاق فشرب ورجع ولم يتعرّضوا له فقال تابّط شرّا للشنفرى اذ انا كرعت فى الحوض فان القوم سيشدّون علىّ فيأسروننى فاذهب كانّك تهرب ثم كن فى اصل ذلك القرن فاذا سمعتنى اقول خذوا فتعال فاطلقنى وقال لابن برّاق انى سآمرك ان تستاسر للقوم ولا تنأ عنهم ولا تمكّنهم من نفسك ثم مرّ تابّط شرّا حتى ورد المآء فحين كرع فى الحوض شدّوا عليه فاخذوه وكتفوه بوتر وطار الشنفرى واتى حيث امره وانحاز ابن برّاق حيث يرونه فقال تابّط شرّا يا معشر بجيلة هل لكم فى خير ان تياسرونا فى الفدآء ويستاسر لكم ابن برّاق قالوا نعم فقال ويلك يا ابن برّاق اما الشنفرى فقد طار وهو يصطلى بنار بنى فلان وقد علمت ما بيننا وبين اهلك فهل لك ان تستاسر ويياسرونا فى الفدآء قال لا والله حتى اروز نفسى شوطا او شوطين فجعل يستنّ نحو الجبل ويرجع

حتى اذا راوا انه اعيا طمعوا فيه فاتّبعوه ونادى تابّط شرّا خذوا خذوا فخالف الشنفرى الى تابّط شرّا فقطع وثاقه فلما رآه ابن برّاق وقد خرج من وثاقه مال الى عنده فناداهم تابّط شرّا يا معشر بجيلة اعجبكم عدو ابن برّاق اما والله لاعدونّ لكم عدوا ينسيكم عدوه ثم احضروا ثلاثتهم فنجوا ففى ذلك يقول تابّط شرّا

ليلةَ صاحوا واغروا بى سِراعهمُ بالعيكتين لدى معدِى بن برّاق
كانما حثحثوا حُصًّا قوادمُه او امّ خِشْف بذى شثّ وطبّاق
لا شىءَ اسرعُ من غبّرٍ ذى عُذُرٍ او ذى جناح بجنب الريد خفّاق
فكل هاؤلآء الثلاثة كانوا عدّآئين ولم يسِر المثل الا بالشنفرى

J'ai substitué dans le dernier vers غُبَّر à غيبر, qui ne donne pas la mesure du vers; du reste, je n'en comprends pas parfaitement le sens. Peut-être le poëte veut-il dire que, quoique déjà fort âgé, il ressemble à un vieux coursier, ou à un vautour affoibli par l'âge, mais qui dans un danger pressant, ou à l'aspect d'une proie qui réveille leur ardeur, retrouvent leur ancienne vigueur, et surpassent en vîtesse tous leurs semblables.

Suivant Djewhari, les mots شثّ *schatth* et طبّاق *tobbak* indiquent des plantes qui, sans doute, donnent leurs noms aux lieux appelés *Dhou-schatth* et *Dhou-tobbak*.

Les vers rapportés ici par Meïdani sont du mètre nommé بسيط, dont chaque hémistiche se compose de quatre pieds; le premier et le troisième sont des مستفعلن, et le second et le quatrième des فاعلن, sauf les licences dont ces pieds sont susceptibles. Ici, au dernier pied de chaque vers, le فاعلن est changé en فَعْلُن. La mesure est donc, sauf les licences:

— — ∪ — | — ∪ — | — — ∪ — | ∪ ∪ — || — — ∪ — | — ∪ — | — — ∪ — | — —

On n'est pas d'accord sur le sens du mot *Schanfara*.

(2) Dans notre manuscrit on lit *Socaïc* سكيك; mais Meïdani écrit

سليك et rapporte ce proverbe أعدى من سليك *Meilleur coureur que Solaïc.* On doit certainement prononcer, comme je fais ici, *Solaïc ;* car, à la racine سلك, Djewhari dit :

سليك اسم رجل وهو سليك السعدى وهو من العدّائين كان يقال
له سليك المقانب قال الشاعر لزوّار ليلى منكم آل بُرُق على الهول
أمضى من سليك المقانب واسم امّه سلكة

« *Solaïc* est un nom d'homme : c'est Solaïc Saadi ; il étoit du nombre » des célèbres coureurs. On l'appeloit *Solaïc-almakanib.* Un poëte a » dit :

» *Certes, ceux d'entre vous, famille de Borok, qui vont rendre vi-* » *site à Leïla, marchent plus hardiment au milieu des dangers que So-* » *laïc-almakanib.*

» Sa mère se nommoit *Salaca.* »

Le vers compris dans ce passage de Djéwhari, est du mètre nommé طويل, composé de huit pieds qui sont alternativement des فعولن et des مفاعيلن. La mesure est donc :

u — — | u — — — | u — — | u — u — | u — — | u — — — | u — — | u — u —

Abou'lwalid, fils de Zeïdoun, fait mention de *Solaïc* dans sa célèbre رسالة, publiée par Reiske et Hirt ; il dit : والسليك بن سلكة انما عدا على رجليك. Voyez *Abilwalidi ibn Zeiduni Risalet seu epistolium*, pag. ix ; J. Fr. Hirt, *Instit. ling. arab.* pag. 487 ; J. Lassen Rasmussen, *Additam. ad Hist. Arab. ante islam.* pag. 25 et suiv.

(3) J'ai eu sous les yeux, pour donner l'édition de ce poëme, deux manuscrits : le premier, qui fait partie de l'ancien fonds de la bibliothèque du Roi, est numéroté 1455. Je l'ai fait connoître dans le 4.^e volume des *Notices et Extraits*, pag. 313 et suiv. Le second est un manuscrit de la bibliothèque du Vatican, et porte le n.° 364 : il a été apporté du Levant par Pietro della Valle, et l'on trouve au commencement du manuscrit, une notice des poëmes contenus dans ce volume, qui est écrite en italien, et de la main de ce célèbre voyageur. Ce manuscrit est indiqué dans le 1.^er volume de la *Biblioth. Orient. Clement. Vaticana*, de J. S. Assemani, pag. 587, sous le n.° 12. Outre ces deux manuscrits, j'ai obtenu de la complaisance de feu M. S. F. J. Rau, professeur de langues orientales

en l'université de Leyde, la collation complète du manuscrit de ce poëme que possède la bibliothèque de cette illustre université. De ces trois manuscrits, celui de la bibliothèque du Roi est sans contredit le meilleur : il n'est pas cependant exempt de fautes ; et sans le secours des deux autres, et sur-tout de celui du Vatican, j'aurois souvent eu beaucoup de peine à reconnoître la véritable leçon. Le nombre des variantes entre ces trois manuscrits est très-grand ; mais comme il y en a un grand nombre qui ne sont d'aucune importance, ou qu'on ne peut regarder que comme des fautes, je me contenterai d'indiquer celles que je croirai nécessaire ou utile de faire connoître. Le nombre des vers est le même dans les deux manuscrits de la bibliothèque du Roi et du Vatican ; mais ils ne sont pas toujours placés dans le même ordre : j'ai suivi celui du premier de ces deux manuscrits, qui me paroît de beaucoup préférable. Plusieurs vers manquent dans le manuscrit de Leyde, d'autres sont déplacés. Je ferai observer ces différences dans mes notes. Le préambule que j'ai mis en tête du poëme, ne se trouve que dans le manuscrit de la bibliothèque du Roi. Ce même manuscrit est chargé de gloses marginales et interlinéaires qui m'ont été d'un grand secours, et le texte est accompagné des voyelles. Dans le manuscrit du Vatican, il y a, à la suite de chaque vers, un commentaire grammatical : il est fâcheux que le copiste, qui, sans doute, n'entendoit pas ce qu'il écrivoit, y ait fait une multitude incroyable de fautes : le texte est sans voyelles. Dans le manuscrit de Leyde, le texte est pareillement sans voyelles, souvent même sans points diacritiques ; il est accompagné de notes marginales dont je n'ai point eu de copie. Reiske portoit de ce manuscrit un jugement peu favorable, comme on peut le voir à l'endroit déjà cité de sa préface sur la Moallaka de Tarafa. Je désignerai le manuscrit de l'ancien fonds de la bibliothèque du Roi par le n.° 1455, celui du Vatican par la lettre V, et celui de Leyde par la lettre L. Parmi les manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, il y en a un (n.° 419) qui contient le poëme de Schanfara avec les Moallakas, &c. ; mais c'est une mauvaise copie du manuscrit 1455, faite par un Français nommé *Vaultier*, et elle ne mérite aucune attention.

Au moment même où j'allois mettre sous presse le texte du poëme de Schanfara, dans cette seconde édition, j'ai reçu de M. Alexandre Nicoll, professeur d'hébreu en l'université d'Oxford, la collation de

plusieurs passages d'après le manuscrit de la bibliothèque Bodléyenne, et un extrait des gloses contenues dans ce même manuscrit. J'indiquerai celui-ci par la lettre B. Le manuscrit de la même bibliothèque, indiqué par Uri, n'est qu'une copie faite sur le manuscrit 1455.

Le poëme de Schanfara a été publié avec celui de Tograï nommé لامية العجم, à Casan, en 1814, sans traduction ni gloses, et, à ce que je pense, d'après la 1.re édition de ce recueil.

Le poëme de Schanfara a été commenté par divers auteurs, comme nous l'apprend Hadji-Khalfa, qui s'exprime ainsi :

شرحها ابو عبّاس احمد بن يحيى الشهير بثعلب ومويد بن عبد اللطيف التجواني وشرحها العلّامة زمخشاري وسمّاه اعجب العجب اوّله سبحان اللهم ونحمدك معرب الافهسام .

Je ne sais si le commentaire contenu dans le manuscrit du Vatican est l'un de ceux dont parle ce bibliographe : celui de Zamakhschari se trouve dans le manuscrit de la bibliothèque de l'Escurial.

Ce poëme est du mètre nommé طويل (ci-devant note (2), p. 350).

Il est digne de remarque que, contre l'usage, dans ce poëme, les deux hémistiches du premier vers ne riment pas ensemble. Peut-être, au temps de Schanfara, cette règle n'étoit-elle pas encore universellement adoptée.

(4) Au lieu de أمّي que porte le manuscrit 1455, je lis أُمِّي. Je ne sais cependant si l'on ne peut pas dire بنى أمّي, comme بنى امّا et بنى أمّ, au lieu de بنى أمّي, au compellatif. On lit ainsi يا ويلَتَى, pour يا ويلتى, dans l'Alcoran, sur. 25, v. 30. Dans le commentaire du manuscrit V, on lit : يخاطب قومه ويوذنهم بالرحيل.

(5) On lit اهل au lieu de قوم dans le manuscrit L.

(6) On lit dans le manuscrit 1455, حمّت اى تهيّات وحضرت, et dans le manuscrit V, حمت avec cette glose : قوله حمت عدرت. Lisez قوله حُمّت قُدِّرت. (*Voy.*, sur le mot حمّ, Hariri, séance XIX, p. 191 de mon édition.) Voici ce qu'on lit dans le manuscrit B :

حُمّت قُدّرت والطيّة للحاجة والليل مقمر يجوز ان تكون الجملة حالا وان

وان تكون مستانفة لا موضع لها لما انّ المعطوف عليه لا موضع له
وهو فقد حمّت

Dans cette glose, لا موضع لها est une manière abrégée de s'exprimer pour لا موضع لها من الاعراب. *Voyez* là-dessus ma Grammaire arabe, tom. II, pag. 453 et suiv.

(7) On lit, dans le manuscrit V, la glose que voici :

معنى البيت يقول لقومه ارحلوا فقد دنا غرضنا وقرب مطلبنا
وقد تهيّأنا للسير فازمعوا امركم والاشارة انه يريد الرحيل

(8) Au lieu de متعزّل, on lit, dans les manuscrits V et L, متحوّل.

(9) Djewhari, au mot عمر, remarque que, dans les formules de serment où l'on emploie le mot عُمْر, si on le fait précéder de la particule ل, on le met au nominatif; sinon, on le met à l'accusatif.

عَمِرَ الرجلُ بالكسر يعمَر عَمْرًا وعُمْرًا على غير قياس لان قياس مصدره
التحريك عاش زمانا طويلا ومنه قولهم اطال الله عَمْرك وعُمْرك
وهما وان كانا مصدرين بمعنى الا انه استُعمل في القسم احدهما وهو
المفتوح فاذا ادخلت عليه اللام رفعته بالابتداء قلت لعمرُ الله
واللام للتوكيد للابتداء والخبر محذوف والتقدير لعمرُ الله قسمى
ولعمرُ الله ما اقسم به فان لم تأت باللام نصبته نصب المصادر
وقلت عمرَ الله ما فعلتُ كذا وعمرَكَ اللّهَ ما فعلت ومعنى لعمرُ
الله وعمرَ الله احلف ببقآء الله ودوامه واذا قلت عمْرَكَ اللّهَ
فكانّك قلت بتعميرك اللّهَ اى باقرارك له بالبقآء

On trouve cette formule dans les extraits du *Hamasa* publiés par A. Schultens, pag. 574, où il faut lire لعمرك, au lieu de العمرك qui est une faute d'impression. *Voyez* aussi Alcor. sur. 15, v. 72.

(10) Dans le manuscrit L, on lit الرهط au lieu de الاهل, et

شآبع au lieu de ذآبع . Le man. 1455 porte ذآبـغ : c'est une faute.

Je pense qu'il faut prononcer ici مستودَع , et non مستودِع comme on lit dans le manuscrit 1455 ; et c'est ce que prouve cette glose du manuscrit V : المستودع الذى يستودع عنده. Dans le manuscrit B, on lit مستودَع . Djewhari, au mot ودع , dit:

استودعته وديعة اى استحفظته اياها قال الشاعر استُودع العلمَ قرطاسٌ

فضيّعها فبئس مُستودَعُ العلم القراطيسُ

« On dit استودعته وديعة , c'est-à-dire : *Je lui ai donné un dépôt à » garder*. Un poëte a dit :

» *Un papier a reçu la science comme un dépôt qui lui a été confié, » et il l'a laissé perdre : oh ! que le papier est un gardien bien peu » propre à recevoir le dépôt de la science !* »

Ce vers est du mètre nommé بسيط , ci-devant note (14), pag. 349. La mesure est :

| — ⏑ — | ⏓ ⏑ — | — ⏓ ⏑ — | ⏑ ⏑ — || ⏑ — ⏑ — | — ⏑ — | — ⏓ ⏑ — | — —

Le poëte a dit ذآبعٌ au nominatif, et non ذآبعًا à l'accusatif, parce que le sujet مستودع السر est déterminé. *Voyez*, à ce sujet, ma Grammaire arabe, tom. II, n.° 96, pag. 55, et n.° 840, p. 423.

(11) Au lieu de اولى , le manuscrit V porte احدى. J'ai imprimé أُولَى , quoique, dans le manuscrit 1455, on lise اولى ; cette correction est justifiée, et par le genre féminin du verbe عرضت , et par la leçon du manuscrit du Vatican, et par le manuscrit B, dont je vais rapporter la glose. Le mot إلى signifie : يمتنع من اقرار الضيم ولا يحتمله (manuscrit 1455). Le même manuscrit contient la glose suivante :

طرآئد جمع طريدة وهي ما طردت من صيد وغيره والمراد بالطرآئد هنا الفرسان يريد انه اذا عرض من يطرد كان المقدّم واشدّ بسالة منهم

Voici la glose qu'on lit sur ce même vers dans le manuscrit B :

الطريدة فعيلة بمعنى طاردة اى فرسان الخيل او بمعنى مطرودة اى

الخيل التى تطردها فرسان أُخر... واولى تانيث الاوّل مثل الآخر والأُخرى

(12) Antara dit dans le même sens, dans sa Moallaka :

اغشى الوغى واعفّ عند المغنم

« Je me précipite au fort de la mêlée; mais je me retire quand on » enlève le butin. » Voyez *Antaræ poëma arab. Moallakah, éd. V. E. Menil.* pag. 44, 104 et 198.

(13) Dans le manuscrit 1455, on lit : المتفضّل الافضل. Le premier mot signifie, suivant la glose : الذى يفضل عليهم ; et le second : الذى يدّعى الفضل على اقرانه. J'ai suivi ce sens, mais j'ai mis افضل à l'accusatif, المتفضّل ne pouvant être qu'au nominatif.

Le manuscrit B offre la glose suivante, de laquelle il résulte évidemment que الافضل doit être mis à l'accusatif.

والافضل خبرُ كان مقدَّمٌ على اسمها بسطة سعة ومنه قوله سبحانه وتعالى وزاده بسطة فى العلم والجسم

Voyez, sur les mots بسطة et متفضّل, l'Alcoran, sur. 2, v. 248; sur. 7, v. 67, et sur. 23, v. 24, édition de Hinckelmann.

(14) On lit dans les mss. L et V: من كيس جازيا بنعمى.

Le mot متعلّل est ainsi expliqué par le manuscrit V : المتعلّل ما يتكفّى به من غير رضى, et par le manuscrit 1455: التعلّل التلهّى بالشيء يقال فلان يتعلّل بكذا اى يتلهّى به

Voyez mon édition des Séances de Hariri, séance 14, pag. 20.

(15) Ebn-Doreïd exprime la même pensée que Schanfara, lorsqu'après avoir dit qu'il ne quittera point sa cuirasse jusqu'à l'instant où il descendra dans le tombeau, et qu'il n'aura pour compagnons que son épée et le coursier qui le portera au combat, il ajoute (vers 85, édition de Scheidius):

هما عتادى الكافيان فقد من

اعددته فليناً عنّى من نأى

« Avec ces deux compagnons, je ne sentirai plus la perte de ceux » sur lesquels j'avois compté. S'éloigne de moi maintenant qui voudra s'en éloigner ! »

Ce vers est du mètre رجز, entièrement composé des diverses variétés du pied مستفعلن. Voici sa mesure :

⏑ – ⏑ – | – – ⏑ – | ⏑ – ⏑ – | – – ⏑ – | – – ⏑ – | – – ⏑ –

Il y a dans le texte صفراء عيطل, ce qui signifie à la lettre, *un (arc) jaune et long*. On appelle صفراء *jaune*, un arc fait du bois de l'arbuste nommé نبع, sans doute parce que ce bois est de cette couleur. J'en parlerai plus au long dans mes notes sur la IX.[e] séance de Hariri. Quant à عيطل, il se dit proprement d'un chameau ou d'un cheval qui a le cou long.

(16) J'ai imprimé من الملس المتون, conformément aux manuscrits 1455 et L. Le manuscrit V porte : الملس الجياد. Le mot متون est rendu, dans la glose du manuscrit 1455, par le mot الصلبة *ferme*, et est écrit المَتون ; mais c'est certainement une faute. Je lis المُتون comme pluriel de مَتن, c'est-à-dire, à la lettre, *dont les flancs sont lisses*. Le mot مَتون, prononcé par un *fatha*, seroit un singulier, ce qui ne peut pas convenir ici.

La glose du manuscrit B confirme parfaitement ce que je viens de dire ; la voici :

والمتون مجرورة بالاضافة والاضافة غير محضة اى الملس متونها

(17) On lit, dans le manuscrit V, انت, au lieu de حنت.

(18) J'ai adopté la leçon du manuscrit V, qui porte تكلى ; cette leçon est confirmée par celui de Leyde, où on lit تكل. Dans le manuscrit 1455, on lit عجلى, ce qui semble une épithète oiseuse.

(19) Le manuscrit L met ici le vers 19, ولست بمحيار الظلام, à la place de celui-ci.

Le sens est assez obscur. Le commentaire du manuscrit V en propose deux ; j'ai suivi celui qui m'a paru le plus naturel. Je rapporterai le commentaire en entier, en corrigeant les fautes dont il fourmille.

المهيان الذى يشتدّ عطشه وسط النهار فيحتاج الى الشرب والسوام

المال والمجدّعة مقطّعة الآذان انها (حتى je lis) تصرف عنها العين والسقبان جمع سقب وهو ولد الناقة والبهّل جمع باهلة حملا للمذكّر على المونّث وهى النوق لا صِرار عليها لترضّعها اولادها وذلك اسم لها وقيل البهّل التى لا تمنع من الرعى ومعنى البيت انه يقول لست هذا الراعى الذى هو مهيان قد قطع سقبان الابل ليستبقى اللبن لها فيشرب وسط النهار عند الهاجرة وصاحب هذا القول يقول الجدع فى البيت معناه القطع وهو على هذا يصف نفسه بالصبر فى الهاجرة على المسير ويحتمل ان وصف نفسه بالكرامة وهو على ما فسّره مجدّعة فى الاوّل وهو يقول متى ضنّ المهيان بماله وازداد حبّةً له هان مالى عندى ولم اكن مثله ومجدّعة حال وسقبانها مرفوعة بها

Suivant cette glose, le poëte peut avoir voulu dire qu'il n'est point semblable à ces bergers qui, dévorés par la soif au milieu du jour, éloignent, pour avoir de quoi boire, les petits de leurs mères.

Dans le manuscrit 1455, le mot مجدّعة est aussi expliqué par مقطّعة الآذان, et, dans cette supposition, le poëte auroit voulu dire que les jeunes chameaux *ont les oreilles coupées*, sorte de mutilation à laquelle on a recours pour les préserver *du mauvais œil*, c'est-à-dire, des sorts que pourroient jeter sur eux des hommes jaloux et mal intentionnés. Le sens seroit alors : « Je ne suis pas comme ces pasteurs jaloux de » conserver leurs troupeaux, et qui coupent l'oreille des jeunes cha- » meaux, pour écarter de dessus ces animaux tout ce qui pourroit les ra- » vir à leurs maîtres. Plus généreux, je ne prends aucune précaution pour » garantir mes bestiaux des coups malins du sort. » Mais je ne puis pas croire que ce soit le sens qu'a ici مجدّعة, et je pense que le poëte veut dire que ces bergers avides ont soin de tenir les petits séparés de leurs mères : ils ont recours à ce moyen, parce que les mamelles des mères qui allaitent, n'étant point garnies d'une corde ou d'un obstacle quelconque qui empêche d'en tirer le lait, les petits, s'ils paissoient avec

elles, ne manqueroient point de les teter. En admettant ce sens, il n'y a aucune nécessité de supposer que سقبان soit pris pour *de jeunes femelles,* contre l'usage.

Je vais encore transcrire ici la glose du manuscrit B :

المهيان الذى يبعد بابله طلب الرعى على غير علم فيعطشها والمجدّعة السيّئة الغذآء وقيل المجدّعة المقطوعات اطراف آذانها والسقبان الصغار من النوق وبهّل لا صرارَ عليها ولست كلام مستانف ويعشّى نعت لمهيان أو حال من الضمير فيه ومجدّعة حال من سوامه ويجوز أن يرفع على أنه خبر مقدّم والمبتداء سقبانها ومن نصب مجدّعة رفع سقبانها وهى بهّل والجملة حال ايضا من سوامه

Il est remarquable que, dans cette glose et même dans celle du manuscrit V, on suppose que le mot سقبان, pluriel de سقب, qui signifie *un jeune chameau mâle,* est pris ici pour *de jeunes femelles de chameaux.* Il semble que, suivant cette glose, le sens seroit : « Je ne suis » pas un de ces pasteurs imbécilles qui conduisent leurs troupeaux dans » des lieux écartés, où les jeunes femelles ne trouvent qu'une chétive » nourriture, quoiqu'elles puissent librement teter leurs mères. » Aucune de ces gloses ne me paroît entièrement satisfaisante.

(20) On lit, dans le manuscrit V : يطالعها فى امره.

(21) On lit ici, dans le manuscrit 1455 : المكّآء طآئر يعلو مرّة اخرى (lis. ويتسفّل) ويستقّل. Le mot مكّآء fait مكاكى au pluriel.

Sur le mot هيق, on lit, dans le manuscrit 1455, la glose suivante :

الهيق الظليم يريد لست كالظليم فى نفوره عند حدوث مروع

Le 17.e vers est placé au lieu du 16.e dans le manuscrit L, qui omet, à ce que je crois, les vers 16 et 18.

(22) J'ai imprimé متغزّل, quoiqu'on lise متعزّل dans le manuscrit 1455, et que les points soient incertains dans le manuscrit V : les gloses des deux manuscrits ne laissent aucun doute sur la vraie leçon. Le manuscrit V dit, الذى يغازل النسآء, et le manuscrit 1455, الذى يحادث النسآء ويراودهن. Au commencement de ce vers, au

lieu de خالف, on lit dans le manuscrit L, برم *avare, qui ne veut rien risquer au jeu.*

(23) J'ai rendu par une idée analogue le mot يتكحّل, qui signifie *peindre le bord des paupières avec une poudre noire nommée* كحل, ce qui se pratique pour faire paroître les yeux plus grands et en augmenter la beauté.

(24) Dans le manuscrit V, on trouve قبل au lieu de دون, et مجتمه au lieu de رعته: le sens est le même.

Le mot علّ est ainsi expliqué dans le manuscrit 1455 :

العلّ القراد والعلّ ايضا الرجل النحيف الجسم جدّا شبّه بالقراد لصغر جسمه

Ce vers et le suivant sont transposés dans le manuscrit V.

Voici ce qu'on lit, sur les mots اهتاج اعزل, dans le manuscrit B :

واهتاج جواب اذا وهو العامل فيها وفاعله ضمير يعود على فلّ واعزل خبر مبتداء محذوف اى هو اعزل والجملة يجوز ان تكون جزآء صفة لفلّ وان تكون حالا من الضمير فى اهتاج اى منفردا عن سلاح

Je vois par cette glose que le manuscrit B, au lieu de بعلّ, lit بفلّ. Ce mot signifie *une terre qui, n'ayant point été arrosée de l'eau du ciel, est restée stérile, et un homme en qui il n'y a rien de bon.*

(25) Dans le manuscrit 1455, انتحت est expliqué par قصدت; et les mots الهوجل العسيف, par الرجل الطويل الآخذ على غير الطريق : il n'y a aucune glose sur les mots يهمآء هوجل. Dans le manuscrit V, on lit la glose suivante :

انتحت قصدت والهوجل الارض الواسعة التى لا نبات فيها والعسّيف فى السير ولا يكاد احد يقدر على الخلاص منها واليهمآء الناقة القويّة والهوجل صفة الناقة الشديدة.

Je crois qu'il y a quelque omission ou quelque altération dans

cette glose, et peut-être faut-il lire والعسّيف الظلوم في السير. Je ne trouve pas d'ailleurs dans les dictionnaires que يهمآء se dise d'une femelle de chameau, quoique le masculin ايهم s'emploie d'un chameau mâle furieux. Toutefois, en adoptant cette signification, le vers de Schanfara offre le sens que j'ai exprimé dans ma traduction. Si, au contraire, on entend par يهمآء *une solitude où il n'y a ni eau, ni route frayée*, comme dans Hariri (séance XLVI, p. 548 de mon édition), et par هوجل *un désert où il n'y a rien qui puisse guider le voyageur* مفازة لا علم فيها, comme le dit l'auteur du *Kamous*, alors le sens sera: *Lorsqu'une solitude aride et où l'on ne trouve rien pour se guider, s'oppose à la marche du voyageur inconsidéré et égaré.* Le mot عسّيف, qui ne se trouve point dans les dictionnaires, doit être synonyme de عسوف. *Voyez* Séances de Hariri, séance XXIX, pag. 319.

Au lieu de هدى, on lit هدا dans le manuscrit V; mais c'est certainement une faute.

Je dois ajouter ici la glose qu'on lit dans le manuscrit B, sur ce vers, qui est un des plus obscurs de ce poëme.

محيار من الحيرة وانتحت قصدت واعترضت والهوجل البليد والعسّيف السآئر على غير هدى ويهمآء لا علم بها والهوجل الشديدة المسلك المهولة محيار الظلام هو مفعال للمبالغة واضافه الى الظلام لوجهين احدهما انه على معنى محيار في الظلام لقوله تعالى بل مكر الليل والنهار اى مكرهم في الليل والنهار والثانى انها اضافة سبب ومعناه ان الظلام يوجب الحيرة وهو كقولك هذا مضروب زيد اى الذى ضربه زيد وقوله اذا انتحت منصوب بمحيار ونحت قصدت هكذا في بعض الروايات والهدى يذكّر ويؤنّث فعلى هذه الرواية قد اضاف القصد الى الهدى وهو منصوب والفاعل يهمآء وهو مجاز اى قصدت الهداية في اليهمآء وهو مثل قولهم نام ليلى اى نمت في ليلى ويروى انتحت اى اعترضت اليهمآء دون

الهداية والهوجل الاوّل البليد والثانى الفلاة التى يشقّ السير فيها
والمعنى لا اتحيّر فى الوقت الذى يتحيّر فيه غيرى

On voit par-là qu'au lieu de انتحى, on peut lire نحت. Mais il y a certainement une omission dans cette glose; car si *l'action de tendre vers un but* نحت, est attribuée à la *direction* هدى, alors هدى n'est pas à l'*accusatif* منصوب, mais bien au *nominatif* مرفوع: mais alors aussi on ne peut pas lire يهماء هوجل; car ces mots seroient nécessairement le complément du verbe نحت, et devroient être à l'accusatif, ce que la rime ne permet pas. Je pense donc que le commentateur avoit écrit قد اضاف القصد الى الهدى وهو مرفوع, et qu'ensuite, ayant rapporté la leçon que nous avons dans nos manuscrits, il avoit observé que, dans cette leçon, هدى étoit le *complément direct* ou مفعول به du verbe نحت, et, par conséquent, mis à l'accusatif, le sujet du verbe étant يهماء, ce que, sans doute, il avoit exprimé en ces termes : وهو منصوب والفاعل يهماء.

(26) Au lieu de اديم, le manuscrit L porte اطيل.

(27) J'ai suivi la leçon du manuscrit V, qui porte اميتة : dans le manuscrit 1455, on lit أميئة, ce qui est une faute. On voit aussi, par une glose du manuscrit B, que l'auteur du commentaire a lu أميتة. Dans le texte de ce manuscrit, il n'y a pas de points diacritiques sur ce mot. Le commentateur observe que اضرب ne doit pas être lu au subjonctif, parce qu'il ne se lie point avec اميتة.

A cette occasion, je rectifierai une erreur de Giggeius, qui a donné au verbe مان ou مأن une signification qui ne lui convient point. Voici ce qu'il dit: مأن القوم *illorum vim patienter toleravit; patienter tulit illos (et quandoque abjicitur hamza).* احتمل مؤونتهم *idem.* Giggeius n'a pas bien entendu le texte du *Kamous*, où on lit: مأن القوم احتمل مؤونتهم اى قوتهم وقد لا يهمز والفعل مانهم, c'est-à-dire: « مأن القوم signifie *être chargé de pourvoir*

» *à la subsistance de quelqu'un*, مؤونة qui est la même chose que قُوت
» [et non قوّة comme l'a cru Giggeius]; on l'emploie sans *hamza*,
» et l'on dit مانهم. » Djewhari dit dans le même sens : مأنت القوم
أمأنهم ماءنا اذا احتملت مؤونتهم ومن ترك الهمز قال مُنتهم
امونهم. On trouve, sous la racine مون, la même explication, d'une manière plus certaine : مانه يمونه مونا اذا احتمل مؤونته وقام بكفايته فهو رجل ممون. Giggeius n'a pas mieux entendu, en cet endroit, le texte du *Kamous*, التمّون كثرة النفقة على العيال ومانه قام بكفايته فهو ممون, et Castell a eu tort de le copier.

(28) Le manuscrit 1455 n'offre aucune glose sur cet endroit, si ce n'est qu'il explique الطول par المنّ. Dans le manuscrit V on lit :

الطول الفضل والمتطوّل المتفضّل والترب والتراب واحد يقول انى
احمل نفسى على المكروه من الجوع فاستفّ التراب خيفة وعيافة ان
يتفضّل علىّ امرء واوثر بفضله

J'ai suivi, dans ma traduction, le sens indiqué par cette glose.

Dans la première édition j'avois imprimé أمرٍ; mais cela ne convient ni pour le sens, ni pour la mesure du vers, et il faut lire آمرُءٌ, comme le prouve la glose du manuscrit 1455, et comme on lit effectivement dans le manuscrit B.

Je crois devoir rapporter ici ce que dit Djewhari sur le mot سفّ, en ces termes :

سففت الدواء بالكسر واسففته بمعنى اذا اخذته غير ملتوت
وكذلك السويق وكل دواء يؤخذ غير معجون فهو سفوف بفتح
السين مثل سفوف حبّ الرمّان ونحوه وسفّة من السويق بالضم
اى حبّة منه وقبضة

(29) Le manuscrit V offre ici, sur le mot لدى, la glose suivante :
لدىّ اى عندى الا انها اخصّ لانها لا تكون الا لما هو فى قبضتك

Voyez, sur la différence qu'il y a entre عند et لدى, mon édition des Séances de Hariri, séance XXIV, pag. 252.

(30) Dans le manuscrit L on lit الجوع, au lieu de الخمص. Le manuscrit 1455 omet الحوايا ; mais c'est une faute.

(31) J'ai substitué les mots *une habile fileuse*, à l'original مارىّ, dont le sens est incertain. On lit dans le manuscrit V: المارى ضرب من الفتل وقيل من الخيوطة ويقال هو رجل يجيد فتل الخيوط « *Mari* signifie, suivant les uns, *une manière de filer ;* suivant d'autres, » *une sorte de fil ;* d'autres disent que c'est le nom d'un homme qui » faisoit du fil bien tors ; » et dans le manuscrit 1455: اسم رجل وقيل اسم للفاتل « C'est un nom d'homme ; suivant d'autres, on nomme » ainsi celui qui file. » Je ne trouve ce mot dans aucun dictionnaire.

Le manuscrit B me fournit, sur ce vers, la glose suivante :

الخمص الجوع والحوايا ما يحوى البطن والخيوطة الخيوط والمارى الفاتل... وانما المعنى اطوى الحوايا فتنطوى مثل انطوآء الخيوط والتآء فى الخيوطة تدلّ على كثرة الجمع كقولهم حجار وحجارة وتغار فى موضع رفع نعت لخيوطة والأصل تفتل وتغار ولكنّ الواو لا تدلّ على الترتيب

Sur ce qui est dit ici du sens de la conjonction و, *voyez* ma Grammaire arabe, tom. I, pag. 394, note.

(32) Dans les manuscrits 1455 et L, on lit تتأنّف, et dans la glose du premier, تتيفة : il faut lire avec le man. V, تتأنّف. Dans le commentaire de ce manuscrit, on lit :

تهاداه اى تهديه من تنوفة الى تنوفة والتنوفة الفلاة التى لا تنبت شيا

(33) Au lieu de يعارض, que le manuscrit V explique ainsi : يعارض الريح اى يفعل مثل فعلها من الجرى, on lit, dans le man. L, مستعرض, et, dans le manuscrit V, par forme de variante ou de correction, يستعرض. En admettant cette leçon, le pied مفاعيلن seroit sans irrégularité.

(34) Au lieu de يخوت, on lit dans le texte du man. V, يجوب ; mais par la glose, il paroît que l'auteur du commentaire a lu يخوت :

car il l'explique par les mots : ينقضّ بسرعة. La glose du man. 1455 porte : ينقضّ وقيل يختطف.

(35) On lit dans le manuscrit 1455 يحلّ, et la glose l'explique par مهازيل ; mais le manuscrit V porte نحّل, et c'est ainsi qu'il faut lire.

(36) Dans le manuscrit V, on lit ainsi ce vers :

مهلّلة فوه كان دموعها   قداح بكفّى ناشر يتقلقل

mais ناشر est une faute, et il faut lire ياسر. Dans le man. 1455 on lit باسر, autre faute. Au surplus, dans l'un et l'autre manuscrit, la glose ne laisse aucun doute sur le sens de ce mot, et par conséquent sur la manière de le lire. Le manuscrit V l'explique par الذى يلعب بالقداح, et le man. 1455 par مقامر بالازلام. *Voyez*, sur le jeu dont il s'agit ici, Pococke, *Spec. hist. Arab.* seconde édition, pag. 313 et suiv.; Lette, *Moallaka d'Amrialkaïs*, pag. 186.

On lit, dans le manuscrit 1455 et dans celui du Vatican, يتقلقل, ce que le premier de ces manuscrits explique ainsi : يتحرّك ويضطرب. J'avois d'abord imprimé تتقلقل, supposant que le sujet de ce verbe ne pouvoit être que قداح ; mais dans cette seconde édition, je me suis conformé à la leçon des deux manuscrits, parce que le verbe peut se rapporter à ياسر. La glose du manuscrit 1455 fait, sur le mot قداح, l'observation suivante : جمع قدح وهو السهم قبل ان يراش ويركب عليه نصله. Hariri, dans le درّة الغوّاص فى اوهام الخواصّ, observe pareillement qu'on ne nomme *une flèche* سهم, que quand elle est empennée et garnie de son fer.

(37) Voici la glose qu'on lit dans le manuscrit 1455 :

الخشرم رئيس النحل والخشرم بيت الزنابير والخشرم النحل..... محابيض عيدان مشتار العسل ارداهنّ انزلهنّ سام مرتفع عال معسّل اى طالب العسل.

Au lieu de ارداهن que porte le manuscrit 1455, j'ai imprimé, conformément aux manuscrits V et L, ارساهن.

Si on lit ارداهن, avec le manuscrit 1455 et le manuscrit B., il faut regarder اردى comme la quatrième forme du verbe *hamzé* ردأ,

que le poëte a changé en un verbe défectif: أردأ signifie *fixer solidement, consolider.*

On lit, dans le manuscrit B, la glose suivante:

السامى الذى يسمو لطلب العسل...وارداهنّ نعت لخابيض وسامر فاعل اردّاهنّ معسّل نعت له.

Suivant cette glose, le mot سامر signifie seulement que celui qui recueille le miel est obligé de s'élever, soit sur les arbres, soit sur les rochers où les abeilles le déposent, et non, comme je l'avois d'abord pensé, que ce genre d'occupation indique un homme riche et d'un caractère élevé, qui n'est pas réduit à se louer et à travailler chez les autres pour gagner sa vie.

Le poëte a dit محابيض pour الى محابيض. C'est ainsi qu'on lit dans l'Alcoran, sur. 1, اهدنا الصراط المستقيم, au lieu de الى الصراط ou للصراط, et, ce qui paroît encore plus surprenant, sur. 7, v. 155, édition de Hinckelmann, اختار موسى قومه سبعين رجلا, pour من قومه, selon Beïdhawi. On pourroit, avec plus de raison peut-être, supposer que, dans ce dernier exemple, سبعين رجلا est un *permutatif d'erreur* بدل الغلط. (*Voy.* ma Grammaire arabe, t. II, p. 394, n.° 753.) L'ellipse de la préposition في dans les circonstances de lieu, est bien plus fréquente; elle est soumise à certaines règles, qui cependant sont sujettes à des exceptions. *Voyez*, sur cet objet, ma Grammaire arabe, tom. II, pag. 60, n.° 110, note; et mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XIX, pag. 190.

(38) On lit, dans le manusc. 1455 et dans celui du Vatican: غزّاها وغرته. J'ai imprimé عزّاها وعزته, conformément à celui de Leyde et au commentaire de celui du Vatican, qui porte: عزّاها سلاها.

Dans le man. 1455, on lit la glose suivante: المرمل هو الذى نفد زاده ومراميل جمعه, et le commentateur du manuscrit V dit: مراميل جمع مرمل وهو الذى لا زاد معه والياء فيه للاشباع. Le commentateur du manuscrit B fait la même observation, et il ajoute que la construction est: عزّاها مرمل وعزته مراميل.

(39) Dans le manuscrit 1455, on lit وللصبر : c'est une faute ; le ل est ici لام الابتداء.

(40) Au lieu de يكاتم, on lit, dans le manuscrit V, يكابد ; mais le manuscrit B porte aussi يكاتم.

Le sens du mot نكظ, qui, dans la glose du man. 1455, est écrit par un ض, est peu certain ; cette glose l'explique ainsi : عجلة يقال جآء ناكضا اى مستعجلا وقيل النكض شدة الجوع. Le commentaire du manuscrit V adopte cette dernière explication, que j'ai suivie dans la traduction. Le mot يجمل signifie, suivant le manuscrit 1455 : يعامل صاحبه بالجميل. Dans le manuscrit V, on lit :

فآء رجع وفآءت رجعت الذياب بادرات اى اسرعت وهو حال والنكص (نكظ .lis) شدة الجوع والمجمل المحسن حاله يقول لما فقدت الذياب الصيد رجعت بسرعة وهي على شدة من الجوع تكتم امرها وتستعين على ذلك بالصبر

(41) Le poëte, après avoir fait l'éloge de la patience avec laquelle il supporte la faim, peint la vîtesse de sa marche, et dit que lorsqu'il cherche une citerne pour se désaltérer, il devance le *kata*, espèce d'oiseau qui vole en troupe, et qui indique par son vol les lieux où il y a de l'eau. *Voyez* ci-après, note (44).

(42) Ce vers est placé, dans le manuscrit V, après les deux suivans; ce qui fait dire au commentateur, que si l'on entend le vers 37 همت وهمت des *katas*; il y a ici تقديم وتاخير *inversion d'ordre.*

Le mot قرب est expliqué ainsi par ce commentateur : القرب سرى الليل وقيل ليلة القرب هي التى ترد الطير المآء في صبيحتها.

Djewhari explique ce mot plus au long en ces termes :

قربت اقرب قرابةً مثل كتبت كتابةً اذا سرت الى المآء وبينك وبينه ليلة والاسم القربة قال الاصمعي قلت لاعرابى ما القرب فقال سير الليل لورد الغد وقلت ما الطلق فقال سير الليل لورد الغب يقال قرب بصباص وذلك ان القوم يسيمون الابل وهم في ذلك

يسيرون نحو الماء فاذا بقيت بينهم وبين الماء عشيّة عجلوا نحوه
فتلك الليلة القرب وقد اقرب القوم اذا كانت ابلهم قوارب فهم
قاربون ولا يقال مقربون

Les derniers mots de ce texte de Djewhari signifient que, quoique l'on dise dans ce sens اقرب à la quatrième forme, cependant, quand on fait usage de l'*adjectif verbal*, ou *participe*, comme le nomme Erpenius, on dit قارب et non مقرب. C'est ainsi qu'on emploie comme verbe, ايفع, quatrième forme de يفع, et comme adjectif verbal, يافع et non موفع. *Voyez* mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XVII, pag. 164.

(43) Au lieu de وابتدرا, on lit, dans le manuscrit V: وابتدرت.

(44) Le mot اسدلت signifie proprement *laisser tomber les pans de sa robe*, ارخت يقال سدل فلان ثوبه اى ارخاه, comme on lit dans le manuscrit 1455.

Suivant la glose du manuscrit du Vatican, « ce verbe signifie *étendre*, » De là on emploie ce même verbe en parlant des ténèbres, pour » dire qu'elles *couvrent* toute chose; comme si elles atteignoient le » dernier degré en ce genre. »

اسدلت اى مدّت ومنه اسدل الظلام اى غطّى كل شىء كانه بلغ
النهاية فيها (l. فيه)

Il semble que l'auteur de cette glose ait cru que le poëte a voulu dire que les *katas* déploient toute l'étendue de leurs ailes pour augmenter la rapidité de leur vol. Je pense au contraire que le poëte ayant employé, en parlant de ces oiseaux, le verbe اسدل, qui signifie *déployer et laisser tomber sa robe* jusqu'à terre, et, en parlant de lui-même, le verbe شمّر, qui veut dire *retrousser le pan de sa robe et la passer dans sa ceinture*, pour agir avec plus de liberté ou courir plus lestement, a eu intention de peindre le vol des *katas*, comme lourd et tardif, en comparaison de sa propre légèreté à la course. C'est comme s'il avoit dit: *Ils volent avec peine, comme un homme dont la robe pend et flotte au gré des vents, est embarrassé dans sa marche; moi, au contraire, je les précède, courant avec l'aisance d'un homme qui a relevé sa robe dans sa ceinture.* La réunion de ces mots avec فارطا et مشمّل forme

un tableau vraiment poétique qu'on ne doit pas espérer de pouvoir rendre complétement dans une traduction.

فارط signifie le *kata qui marche à la tête de la bande* qui vole pour chercher de l'eau, comme le dit Djewhari :

فرطتُ القومَ افرطُهم فَرْطا اى سبقتهم الى المآء فانا فارط والجمع
فُرَّاط قال القُطامّى واستعجلونا فكانوا من صحابتنا كما تعجل فرّاطٌ
لورّادِ وفرّاط القطا متقدّماتها الى الوادى والمآء قال الراجز وَمَنْهَلٍ
وَرَدْتُهُ التقاطا لم أَرَ اذ وردتُه فرّاطا الا الحَمامَ الوُرْقَ والغطاطا

Le poëte se compare à ce *kata*, et dit qu'il semble qu'il soit le chef de la troupe, et qu'il la devance sans se presser.

Le vers de Kotami, cité dans ce passage de Djewhari, signifie :

« Ils ont hâté notre marche, car ils faisoient partie de notre société : » ainsi les *katas* qui volent en tête de la troupe, pressent le vol de » leurs compagnons qui cherchent une eau où ils puissent étancher » leur soif. »

Les vers suivans veulent dire :

« Combien de fois je me suis précipité inopinément vers une ci- » terne, et, dans ma course pour l'atteindre, je n'ai été devancé que » par le fauve ramier et le *kata !* »

Le vers de Kotami est du mètre nommé بسيط, ci-devant note (1), pag. 349, et les autres vers sont du mètre nommé رجز : ils n'ont que trois pieds, et ne se divisent point en deux hémistiches. Chaque vers se compose de trois مستفعلن ; mais le troisième est changé en مُسْتَفْعِلْ ou مُتَفْعِلْ. La mesure est donc :

— — ⏑ — | — — ⏑ — | — — —

Suivant Djewhari, *Kotami* قُطامّى est un poëte des Arabes descendus de Tagleb, et son nom est *Omaïr, fils de Schotaïm* عُمَيْر بن شُتَيْم, ou de *Schoyaym* شييم, comme on lit dans le *Kamous*. L'auteur de ce dernier dictionnaire indique deux poëtes du nom de *Kotami*, et le second est *Hosaïn Abou'lscharki, fils de Djammal*, الحسين بن جمّال ابو الشرق : celui-ci étoit *un descendant de Calb* كلبى.

Le

Le manuscrit B offre, sur le vers de Schanfara, la glose suivante:

ومنّى نعت لفارط قدّم فصار حالا ومتمهّل نعت لفارط

Cette glose signifie que منّى, qui est pour حاصل منّى, est un *qualificatif* de فارط, mais qu'ayant été placé avant le nom qualifié, qui a un autre *qualificatif*, savoir متمهّل, il est devenu un *terme circonstantiel d'état*: il représente donc ici حاصلا منّى.

Le *kata* a donné lieu, chez les Arabes, à plusieurs proverbes. On dit: اصدق من قطاة, *Plus véridique qu'un kata*, parce que son cri n'est autre que son nom; انسب من قطاة, *Plus exact à indiquer sa famille qu'un kata*, par la même raison. On dit encore en proverbe: اسرع من قول قطاة قطا, *Plus prompt que ne l'est un kata à dire* kata; et اهدى من قطاة, *Plus habile à se diriger qu'un kata*.

Dans le second des proverbes que j'ai cités, انسب est pris, comme l'observe Meïdani, dans le sens de نسبة, c'est-à-dire, *faire connoître sa famille*. Ce même adjectif signifie quelquefois *meilleur généalogiste*, étant dérivé de نسّاب, et *plus habile à chanter les femmes et l'amour*, étant dérivé de نسيب, qui signifie, à-peu-près, *poésie érotique*. On donne aussi au *kata* l'épithète de صدوق *véridique*.

Voici la description que donne du *kata* l'auteur du كتاب درّة المنتقاة من عجآئب المخلوقات وغرآئب الموجودات, man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 990 A.

« On distingue deux espèces de *kata*: l'une se nomme *codri* كدرى, et » l'autre *djouni* جونى. Le *codri* est d'un gris cendré, a le dos et le ventre » mouchetés de noir et de blanc, le cou jaune et la queue courte: il » est plus menu que le *djouni*. Le *djouni* a les barbes internes des ailes » et les pennes primaires noires; il a la gorge blanche, ornée de deux » colliers, l'un jaune et l'autre noir; son dos est d'un gris cendré, mou- » cheté, mêlé d'un peu de jaune. On appelle cette espèce *djouni*, parce » que sa voix ne rend pas un son clair et sonore, mais qu'elle fait en- » tendre seulement une sorte de gargouillement dans le gosier. Le *codri*, » au contraire, fait entendre très-distinctement son nom *kata*: c'est » pour cela qu'on le donne comme le modèle de la véracité, et qu'on

» dit en proverbe, *plus véridique que le kata*. Le *kata* ne pond jamais » qu'un nombre impair d'œufs. Lorsque ces oiseaux cherchent de » l'eau, ils s'élèvent de leurs gîtes par troupes, et non séparément, au » lever de l'aurore, et parcourent un espace de sept *journées* مراحل, » avant le lever du soleil; alors ils s'abattent près d'une citerne, et se » désaltèrent une première fois; ce qu'on nomme *nehl* نهل, mot qu'on » emploie dans le même sens en parlant des chameaux et des brebis: » après cela, ils demeurent à s'amuser environ deux ou trois heures » autour de la citerne; puis ils retournent boire une seconde fois. On » attribue au *kata* une adresse singulière pour diriger son vol, et les » Arabes même ont, à ce sujet, un proverbe qui est pris de cet » oiseau. La raison de cela est que ces oiseaux, dit-on, déposent » leurs œufs dans les déserts, et vont à une très-grande distance, » de nuit comme de jour, chercher de l'eau pour désaltérer leurs » petits: par la nuit la plus obscure, ils reviennent, apportant de » l'eau dans leurs jabots, et quand ils sont aux environs du lieu où » sont leurs petits, ils font leur cri accoutumé (*kata*). Jamais ils » ne se trompent, quoiqu'ils n'aient, pour se guider, ni monticule, » ni arbre, ni aucun signe ou indice. Abou-Ziad Kélabi dit que les » *katas* vont chercher l'eau à vingt journées de distance, plus ou moins; » qu'ils partent de leurs gîtes à la première pointe de l'aurore, et » qu'ils arrivent à la citerne à l'heure où le soleil commence à être » déjà un peu élevé sur l'horizon: ceux qui ne vont chercher l'eau » qu'à dix journées d'éloignement, ne partent qu'au moment où le » soleil paroît sur l'horizon. Une des qualités qu'on attribue aux » *katas*, c'est d'avoir une démarche agréable, parce qu'ils font de » petits pas. Les Arabes comparent la démarche des femmes bien faites » à celle du *kata*. On dit aussi que le *kata* ne dort point durant la » nuit. »

Le *codri* tire son nom, comme le pense Djewhari, ainsi qu'on le verra dans un passage que je rapporterai tout-à-l'heure, de كُدْر *codr*, pluriel de أكدر, qui signifie de *couleur obscure* ou *sale*.

Le nom du *djouni* vient de *djouna* جونة, qui signifie une espèce de vase où l'on met des parfums. Peut-être le gargouillement de cet oiseau a-t-il été comparé au glouglou que produit une liqueur qui sort d'une bouteille dont le cou est long et étroit. Djewhari dit:

الجونة الخابية المطلية بالقار...والجونة ايضا جونة العطار وربما همز
والجمع جون بفتح الواو ويقال لا افعله حتى تبيض جونة القار اذا
اردت سواده وجونة القار اذا اردت الخابية...والجونى ضرب من القطا

« *Djauna :* cruche enduite de poix, et aussi la bouteille d'un mar-
» chand de parfums : on l'écrit souvent par un *hamza ;* le pluriel est
» *djowan.* On dit proverbialement : Je ne ferai pas cela que la *noirceur*
» (si on prononce *djouna*) ou la *cruche* (si on prononce *djauna*) de
» la poix ne devienne blanche. . . Le *djouni* est une espèce de *kata.* »

Dans l'endroit du كتاب درّة المنتقاة où j'ai traduit *les barbes internes des ailes et les pennes primaires*, il y a dans le texte بطون الاجنحة والقوادم ; peut-être faudroit-il traduire *et des pennes primaires :* le texte est susceptible des deux sens. Le mot قوادم, pluriel de قادمة, et à la place duquel on dit aussi قدامى, قدامى et مقاديم, répond assez exactement au mot *pennes primaires.* Dans le *Kamous* on lit :

القوادم والقدامى كحبارى اربع او عشر ريشات في مقدّم الجناح
الواحدة قادمة

« *Kawadim* et *kodâma* prononcé comme *hobâra*, on nomme ainsi
» quatre ou dix pennes qui sont dans la partie antérieure de l'aile :
» le singulier est *kâdima.* »

Djewhari dit plus positivement :

قوادم الطير مقاديم ريشه وهي عشر في كل جناح الواحدة
قادمة وهي القدامى

« Ce qu'on nomme *kawadim*, dans un oiseau, ce sont les pennes
» antérieures ; il y en a dix à chaque aile : le singulier est *kâdima.*
» On les nomme aussi, au pluriel, *kodam.* »

Il paroît que Giggeius a lu dans le *Kamous* أربع عشر, au lieu de اربع او عشر ; car il dit : القواديم et القوادم *quatuordecim pennæ in priori parte alæ ;* mais, dans le texte imprimé à Calcutta, on lit *quatre ou dix ;* et la même chose se lit dans la traduction turque imprimée à Constantinople. Ce sont ces pennes que Pline appelle *primæ pennæ*, quand il dit : *expandunt alas, pendentesque raro intervallo*

quatiunt, aliæ crebriùs, sed et primas duntaxat pennas ; aliæ et tota latera pandunt. Voyez *C. Plin. Natur. Hist.* liv. X, ch. LIV, tom. I.er, pag. 566, édition du P. Hardouin.

Djewhari ayant donné la description de trois espèces de *kata*, je crois qu'il n'est pas inutile de les réunir ici. « Le *codri*, dit-il, est » une espèce de *kata* ; car il y en a trois espèces, le *codri*, le *djouni*, » et le *gatât*. L'écrivain déjà cité dit : Le *codri* est celui qui est de » couleur d'un gris cendré, qui a le dos et le ventre mouchetés de » noir et de blanc, le cou jaune, et qui est plus menu que le *djouni*. » Ce mot *codri* a la forme d'un adjectif relatif, et paroît dériver » de la couleur du plumage du plus grand nombre des *katas*, qui sont » d'une teinte obscure et trouble. »

الكُدْرِيّ من القطا وهو ثلثة اضرب كدرى وجونى وغطاط قال الكدرى الغبر الالوان الرُقْش الظهور والبطون الصُفْر الحلوق وهو الطف من الجونى كانه نُسِبَ الى معظم القطا وهى كُدْر

« Le *djouni* est une espèce de *kata* qui a le ventre et les ailes noires, » et qui est plus gros que le *codri* : un *djouni* équivaut à deux » *codris*. »

الجونى ضرب من القطا سود البطون والاجنحة وهو اكبر من الكدرى يعدل جونية بكدريتين

» Le *gatât* est une espèce de *katâ*, qui a le dos, le ventre et le » corps d'un gris cendré, les barbes internes des plumes des ailes » noires, les pattes et le cou longs, qui est menu, et ne se rassemble » pas en troupes; on n'en voit jamais plus de deux ou trois réunis. » Au singulier on dit *gatâta*. »

الغطاط بالفتح ضرب من القطا وهى غبر الظهور والبطون والابدان سود بطون الاجنحة طوال الارجل والاعناق لطاف لا تجتمع اسرابا اكثر ما يكون ثلث واثنان الواحدة غطاطة

A ces descriptions données par les Arabes, on peut en joindre une tirée d'un écrivain aussi exact qu'instruit ; elle se trouve dans l'*Histoire naturelle d'Alep*, de Russell, tom. II, pag. 194 de la seconde édition, et est accompagnée de la figure de l'animal. En comparant la

description de l'individu représenté sur cette planche, avec le passage de Djewhari que je viens de rapporter, on est porté à croire qu'il appartenoit à l'espèce nommée *djouni*. Hasselquist dit que le *kata* est une espèce de perdrix extrêmement commune dans les environs des pyramides d'Égypte et dans les déserts; qu'elle est grise et plus petite que nos perdrix ordinaires. (*Voyage dans le Levant*, part. II, pag. 28.) Bochart vouloit que le nom arabe de cet oiseau ne fût pas dérivé de son chant, mais du grec *φάττα*, par un changement du ق en ف. (*Hierozoïcon*, tom. II, p. 591, édition de M. Rosenmüller.) Cette conjecture est sans fondement. Le mot arabe فاختت, nom d'une espèce de ramier, a plus de rapport avec le mot *φάττα*.

Dans les divers passages que j'ai cités, le mot بطون, pluriel de بطن, a été traduit tantôt par *le ventre*, tantôt par *les barbes internes des plumes*. Le mot بطن est en effet susceptible de l'un et de l'autre sens, suivant les circonstances, et il en est de même de son opposé ظهر, au pluriel ظهور, qui signifie également *le dos*, et *les barbes externes des plumes*. Cette amphibologie avoit même donné lieu, de ma part, à quelques erreurs dans la première édition de ce recueil. *La barbe interne* الظهر, qui est couverte quand l'aile est repliée, est, comme le disent les lexiques arabes, la plus longue; mais elle est aussi celle qui a le moins de force et de roideur, tandis que *la barbe externe* البطن, qui est plus courte, a beaucoup plus de fermeté. On pourroit douter que ظهر et بطن, pris en ce sens, fissent au pluriel ظهور et بطون; et en effet, Djewhari semble ne leur donner en ce sens d'autre pluriel que ظُهْرَان et بُطْنَان; car il dit positivement:

الظهر الجانب القصير من الريش والجمع الظُهْـــــــــــــــــران

Et au mot بطن, il dit pareillement:

البطن الجانب الطويل من الريش والجمع بُطْنان مثل ظهر وظُهْـران
وعبد وعُبْدان والبُطْنان ايضا جمع من الباطن وهو الغامض من الارض
وبطنان الجنّة وسطـــــــــــــــها

L'auteur du *Kamous* dit aussi:

الظهر خلاف البطن مذكّر ج اظهر وظُهور وظُهْـران .... والمال

الكثير والخثر بالشيء والجانب القصير من الريش كالظّهار بالضمّ ج ظهــــــــــــــــــــــــــــــــران

Et au mot بطن, il confirme la même chose en disant:

البطن خلاف الظهر مذكّر ج ابطن وبطون وبطنان ..... وجوف كل شيء والشقّ الاطول من الريشة ج بطنان

Djewhari confirme d'ailleurs que les mots بطن et ظهر, pris en ce sens, font au pluriel بطنان et ظهران, en disant:

« Abou-Obéïda, parlant de la plume dont on se sert pour empenner » des flèches, emploie le mot *dhohar*, c'est-à-dire, ce que l'on prend » du dos de la tige de la plume: on nomme *dhohran* le côté le plus » court de la plume, et *botnan* le côté le plus long, et l'on dit: *Em-* » *penne ta flèche avec les barbes externes (dhohran), et garde-toi de* » *l'empenner avec les barbes internes (botnan).* Au singulier, on dit » *dhahr* et *batn*, comme on dit au singulier *abd*, et au pluriel *obdan*. »

قال ابو عبيده في ريش السهام الظهار بالضمّ وهو ما جعل من ظهر عسيب الريشة والظهران الجانب القصير من الريش والبطنان الجانب الطويل يقال رش سهمك بظهران ولا ترشه ببطنان الواحد ظهر وبطن مثل عبد وعبــــــــــدان

Malgré ces autorités, je crois pouvoir assurer que l'on dit aussi dans le même sens au pluriel ظهور et بطون; et cela me semble prouvé, 1.° par la description du *djouni*, donnée par l'auteur du كتاب الدرّة المتنقاة, où on lit بطون الاجنحة; 2.° par celle du *gatât*, où Djewhari emploie la même expression; 3.° par un passage de la Vie de Tamerlan, par Ahmed, fils d'Arabschah, qui n'a point été bien entendu par les traducteurs, et où les mots بطون et ظهور ne me semblent pas être susceptibles d'un autre sens.

Ce passage se trouve pag. 165 de l'édition de Golius; tom. I, pag. 588 de celle de M. Manger, et pag. 128 de la traduction de Vattier. Il y est question d'Atlamisch, qui avoit épousé une nièce de Tamerlan, et qui, étant tombé entre les mains du sultan d'Égypte, avoit d'abord été retenu prisonnier, et ensuite étoit parvenu à un

rang distingué auprès de ce souverain. Tamerlan, irrité contre Atlamisch, demandoit qu'on le lui livrât. L'auteur, parlant de cet Atlamisch, dit donc, suivant le texte imprimé :

وكان جآء الى الشام قبل وقوع هذه الشرور وفيها بين ذلك الامور

كان لها بطون فصار ظهورا

Ce que Vattier traduit ainsi : « Il étoit venu en Syrie avant que » tous ces maux-ci arrivassent. Dans ces entrefaites, ses adversités tour- » nèrent en prospérités ; » et M. Manger : *Venerat in Syriam, antequàm hæc mala irruissent, atque interea dum inter ista negotia primùm latuit, mox conspicuus evasit.* Ces traducteurs auroient dû observer que le texte étoit certainement corrompu, 1.° parce que ذلك ne peut s'accorder avec الامور, et qu'il eût fallu dire تلك الامور ; 2.° parce que ظهورا devant rimer avec الشرور et الامور, on devoit lire ظهور et non ظهورا ; enfin ils auroient dû voir que le pronom féminin لها ne pouvoit se rapporter à Atlamisch. Dans le man. ar. n.° 709 de la bibl. du Roi, et dans l'édition de Calcutta, p. 176, on lit : وفيها بين ذلك امورٌ كان لها بطونٌ فصار لها ظهورٌ, c'est-à-dire, « Atlamisch étoit venu en Syrie » avant toutes ces calamités. Pendant cet intervalle de temps, des » choses qui d'abord étoient peu considérables, avoient acquis de » grandes forces ; » ou bien, « des choses qui d'abord étoient dans » le secret, étoient venues à se manifester. » En suivant le sens littéral » des mots بطون et ظهور, tel que je l'ai indiqué, la traduction seroit, mot à mot : « Certaines affaires avoient des barbes internes, et il leur » étoit venu des barbes externes. » Et l'esprit de l'auteur est que la puissance de Tamerlan, ses ravages et d'autres circonstances politiques, qui n'étoient, lors de la fuite d'Atlamisch en Syrie, que dans leurs commencemens et ne pouvoient encore inspirer de grandes craintes, avoient acquis, pendant le temps qui s'étoit écoulé, un grand développement, et étoient devenues très-formidables.

J'ai été obligé de paraphraser un peu le texte de Schanfara, pour ne supprimer aucune des idées.

(45) Dans le manuscrit 1455, on lit تبكبوا pour تكبوا, ou plutôt تكبو : c'est une faute. Ce mot est ainsi expliqué par une glose du manuscrit V : تكبو اى تسقط لوجهها من شدة سيرها. Ebn-

Doreïd, dans le poëme nommé مقصورة (v. 81 de l'édition de Scheidius, et 85 de celle de Haitsma), dit de même :

يجرى فتنكبو الريح في غاياته حسرى تلوذ بجراثيم السحا

Le commentateur du poëme de Schanfara, dans le man. V, ajoute :

الذقون جمع ذقن وهو اصل اللحى والحواصل تحته يقول لا تبلغ غايتى وانى لا اجد في عدوى

Peut-être faut-il lire ولو انى لا اجد, *Ils n'égalent pas ma vîtesse, quoique je coure sans faire aucun effort extraordinaire.*

Quant au mot عقر, il est ainsi expliqué dans les gloses du man. 1455 :

العقر مقام الساق من الحوض يكون فيه ما يتساقط من الماء عند اخذه من الحوض

(46) Au lieu de جحرتيه وحوله, on lit, dans le man. L : اذا لمت بحاله. Le mot جحرتيه est ici sous la forme adverbiale, comme le dit la glose suivante du manuscrit V :

جحرتيه اى لجانبيه وهو ظرف. والاضاميم والسفر القوم المسافرون ويروى ركّب القبائل وهو جمع راكب وهم اصحاب الابل خاصّة ونزّل جمع نازل.

Dans le manuscrit 1455, on lit aussi dans le même sens :

اضاميم هم القوم ينضمّ بعضهم الى بعض في السفر

Ce vers et le suivant sont transposés dans le manuscrit V.

(47) Voici ce qu'on lit dans le *Kamous*, sur le mot ذود :

الذود.... ثلاثة ابعرة الى العشرة او خمس عشرة او عشرين او ثلاثين او ما بين الثنتين والتسع مونّث ولا يكون الا من الاناث وهو واحد وجمع او جمع لا واحد له او واحد ج اذواد وقولهم الذود الى الذود ابل يدلّ على انها في موضع اثنين لان الثنتين الى الثنتين جمع

Le mot اصاريم, qui est écrit ainsi dans les quatre manuscrits, est interprété, dans le manuscrit 1455, par القطعة من الابل نحو الثلاثين *un troupeau de chameaux au nombre de trente environ.* Le commentateur du manuscrit V dit : الاضاريم ابيات مجتمعة للاعراب *ce mot signi-*

fie plusieurs tentes d'Arabes réunies. Suivant Djewhari et Firouzabadi, on dit, dans le premier sens صِرمة, et dans le second صِرم. Djewhari donne pour pluriel à ce dernier, اصرام et اصارم : l'auteur du *Kamous* lui donne les trois formes أصاريم, اصارم et اصرام. Voici le texte de Djewhari :

الصرم بالكسر ابيات من الناس مجتمعة والجمع أصرام واصارم
والصِرمة القطعة من الابل نحو الثلاثين

Dans le *Kamous* on lit la même chose avec un peu plus de détails :
الصِرمة بالكسر القطعة من الابل ما بين العشرين الى الثلاثين او الى الخمسين والاربعين او ما بين العشرة الى الاربعين والصرم الجلد معرّب وبالكسر الضرب والجماعة ج اصرام واصارم واصاريم

J'ai dû suivre, en conséquence de ces autorités, le sens proposé par le commentateur du manuscrit V.

(48) Au lieu de الصبح, on lit, dans le manuscrit L, الفجر.

(49) *Ohadha* est, suivant le *Kamous*, un Arabe, chef d'une tribu de la race de Himyar, et qui a donné son nom à une ville du Yémen.
أُحاظة كأسامة ابن سعد بن عون ابو قبيلة من حمير واليه ينسب مخلاف احاظة باليمن والمحدّثون يقولون وحـــاظـــــــــــة

C'est en effet sous la forme de *Wohadha* وُحاظة, comme le dit l'auteur du *Kamous*, que ce nom se trouve dans le dictionnaire géographique intitulé كتاب مراصد الاطلاع على اسمآء الامكنة والبقاع, manuscrit arabe, sans numéro, de la bibliothèque du Roi.

(50) Au lieu de باهدا, on lit, dans le manuscrit L, بامعزا, et pour تنبية, le manuscrit V porte يقنية; mais je juge par le commentaire que c'est une faute de copiste. Le mot اهدا est expliqué dans le manuscrit 1455 et dans celui d'Oxford, dont je vais transcrire la glose, par الشديد الثبات *très-ferme*, comme venant de هدأ *[quievit]*, et non de هَدِئ *[gibbosus fuit]* ; mais il me semble que le poëte se compare ici à un bossu, à cause de sa maigreur et de son dos dont toutes

les vertèbres sont saillantes. Quant à امعر il signifie, قليل الشعر, *qui a peu de poils ou de cheveux.*

Voici en entier la glose du manuscrit d'Oxford sur ce vers :

الاهداء الشديد الثبات وتنبمه تجفيه وترفعه............ والسناسن مغارز (مغارس .l) الاضلاع وقحل يابسة جافة والالف مستانف لا موضع له ووجه الارض مفعول الالف وليس بظرف بل هو كقولك الفت زيدا والالف حكاية حال وليس المراد به الاستقبال بل هذا معناه شأني في نوبي وعنه ظرف زمان اي عند وقت افتراشي اياها والمصدر مضاف الى مفعول كقوله تعالى لا يسام الانسان من دعاء الخير اي الخير قوله باهداء اي بمنكب اهداء فحذف الموصوف وموضع الجار والمجرور حال من الضمير في الالف تقديره انام ملقيا منكبي وتنبيه نعت لاهداء واهداء لا ينصرف للوصف ووزن الفعل

Le passage de l'Alcoran cité dans cette glose se trouve sur. 41, v. 49. Quant aux raisons pour lesquelles le mot اهداء est diptote, *voyez* ma Grammaire arabe, tom. I, pag. 301, n.° 729.

Dans le man. 1455, on lit, sur le mot سناسن, la glose suivante :

حروف فقار الظهر في مغارس رؤس الاضلاع

Quoique تنبي vienne de la racine *hamzée* نبأ, il doit être écrit et prononcé sans *hamza*, pour la mesure du vers : autrement il faudroit écrire تنبئه, ce que la prosodie ne permet pas.

(51) Au lieu de اعدل منحوضا, on lit, dans le manuscrit L, وازعر محدول. Le mot اعدل signifie, suivant le manuscrit 1455, متوسد *un homme couché sur un oreiller ;* mais comme ce mot, dans le texte, est écrit واعدل, je pense qu'on devoit écrire dans la glose اتوسد, *je prends en guise d'oreiller pour reposer ma tête.* C'est aussi ce qui résulte de la glose du manuscrit B, que je citerai dans un instant. Suivant le manuscrit V, il signifie ذراع *bras*, ou plutôt il est l'adjectif ou l'épithète du mot ذراع sous-entendu. Quant à la leçon

du manuscrit de Leyde, وازعر محدول, elle signifie, *qui a peu de poils et une épaule plus forte que l'autre.* Je doute cependant beaucoup qu'on puisse dire محدول dans le sens de احدل, et j'aime mieux supposer que le copiste a mal-à-propos écrit محدول pour مخذول, *malheureux, abandonné.* Le man. V porte منحوص au lieu de منحوض, ce qui donne un sens tout contraire, et déplacé ici; mais il paroît que le commentateur a lu منحوض, car il l'explique par قليل اللحم. Le même commentateur ajoute, pour expliquer le reste de ce vers:

الفصوص العظام التى يدخل بعضها فى بعض وكعاب جمع كعبة كانت الجاهلية ودحاها القاها عنه وباعدها مثّل جمع ماثل وهو المنتصب يقول كانّ عظامى حيث زال عنها الشحم كعاب متى ضربها اللاعب انتصبت من اللعب

Dans cette glose, je pense qu'il faut lire زال عنها اللحم, et ensuite فى اللعب au lieu de من اللعب.

Suivant la glose du manuscrit B, que je vais transcrire en entier, اعدل est la première personne de l'aoriste singulier, comme dans le vers précédent آلف; et ce verbe a pour complément منحوضا, qui signifie *un bras décharné.* Voici cette glose:

المنحوض القليل اللحم وفصوصه مواصل عظامه ودحاها بسطها مثّل انتصبت واعدل فعل مستقبل يحكى به حاله كما ذكرناه فى آلف ومنحوضا مفعوله اى ذراعا قليل اللحم اى اتوسّده عند النوم وكانّ وما عملت نعت لمنحوض ودحاها نعت لكعاب فهى مثّل جملة لا موضع لها لان الفآء يستانف ما بعدها

J'ai supposé, d'après ces autorités, que اعدل étoit ici dans le sens de اسوّى, *je dispose dans une juste proportion*, et que le poète a voulu dire: *Je place ma tête sur le milieu d'un bras maigre &c.*

Voyez, sur le jeu de dés chez les Orientaux, le traité de Hyde, *de Lud. Orient.* dans le *Syntagma dissertationum*, tom. II, p. 307 et suiv.

(52) On lit la glose suivante sur le mot امر قسطل, dans le manuscrit V: امرّ قسطل المنية وقيل امراة وقيل الحرب

(53) Ce vers et le suivant manquent dans le manuscrit L. Dans

le manuscrit V, le vers 45 est déplacé, et forme le 50.e vers. On lit dans le manuscrit V, تناسرن pour تياسرن. Le commentaire, où on lit تقاسمن اخذه من الميسر وهو ما يجرى عند القمار وكانت الجاهلية تلعب به, prouve que c'est une faute. Dans le même manuscrit et dans le man. B, on lit حمر, au lieu de جمّر que porte le man. 1455, et le commentaire l'explique par وقّت وقدّر. J'ai du donner la préférence à cette leçon. *Voyez*, sur le mot حمّ, mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XIX, pag. 191.

Il paroît, au surplus, que les racines جمّ et حمّ ont été confondues quelquefois par les poëtes arabes; car voici ce qu'on lit dans le *Sihah* de Djewhari, à la racine حمّ :

وحُمّ ايضا بمعنى قدّر وحُمّ الشىء وأُحِمّ اى قُدِّر فهو محموم .... واحمّ خروجنا اى دنا قال الاصمعى ما كان معناه قد حان وقوعه فهو احمّ بالجيم واذا قلت أُحِمّ بالحاء فهو قُدِّر ولم نعرف أُحِمّ وقال الكسائى احمّ الامر واجمّ اى حان وقته وانشد ابن السكّيت

لتغدونّ وايقنت ان لم تغده ان قد أجمّ من الحتوف حمامها

قال وكلهم يرويه بالحاء وقال الفرّاء فى قول زهير واجمّت يروى بالجيم والحاء جميعا

Le même lexicographe dit au mot جمّ :

اجمّ الامر اى دنا وحضر ويقال اجمّ الفراق اى حان وانشد الاصمعى

حيّيا ذلك الغزال الاحمّا ان يكون ذاكا الفراق اجمّا

وجمّ قدوم فلان جموما اى دنا وحان

Dans ce passage, il y a certainement une faute au second hémistiche du vers cité par Asmaï, et au lieu de ذاكا que porte le manuscrit, je lis ذاك, ce qui donne la mesure exigée par le mètre

nommé خفيف. Ce mètre se compose, pour chaque hémistiche, d'un مستفعلن entre deux فاعلاتن. La mesure de ce vers est donc :

— ∪ — — | ∪ — ∪ — | — ∪ — — || — ∪ — ∪ | — — ∪ — | ∪ ∪ — —

Ce vers signifie : « Saluez tous deux cette gazelle noire, de peur » que le moment de cette séparation ne soit tout près d'arriver. »

Quant au vers cité par Djewhari dans le passage précédent, il paroît qu'il y est question de chameaux femelles. Le poëte dit : « Tu » les éloigneras, car elles savent assurément que, si tu ne les éloignes » pas, l'instant de leur mort est tout près de les surprendre. »

Ce vers est du mètre nommé كامل qui se compose du pied متفاعلن répété six fois. La mesure est :

∪ ∪ — ∪ — | ∪ ∪ — ∪ — | ∪ ∪ — ∪ — || ∪ ∪ — ∪ — | ∪ ∪ — ∪ — | ∪ ∪ — ∪ —

Le mot عقيرته est expliqué, dans le man. 1455, par جزوره et نحله. *Voyez* sur le mot عقيرة mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XIII, pag. 133.

(54) Dans le manuscrit V, on lit ainsi ce vers :

تنام اذا ما نام تغضي عيونها سراعا الى مكروهه تتغلغل

Le commentaire est tellement défiguré par les fautes du copiste, que je ne puis comprendre le sens que le commentateur donne à ce vers. Dans le manuscrit 1455, on lit :

تَنَامُ اذا ما نام يُقضي عُيُونَها حثاثا الى مكروهه تتغلغل

Le manuscrit L n'a point ce vers. J'avois cru devoir substituer يَقْظَى féminin de يقظان, à يقضي, et mettre عيون au génitif: alors يقظى عيونها étoit le sujet de نام, qui, sans cela, ne sembloit pas en avoir; et le verbe étant avant le sujet, il n'y avoit point de faute contre la concordance. Cette correction est en partie justifiée par la glose du manuscrit B que je vais rapporter; mais suivant laquelle cependant, c'est Schanfara qui est le sujet du verbe نام. Dans le commentaire du manuscrit V, qui d'ailleurs est corrompu et inintelligible, on lit : تنام يعني المنية ولكن ع تغضي ما نام, et le sens du vers entier est expliqué ainsi :

يقول متى نام المنية واصحاب الاحتقاد لا يغتبلسون

Dans le manuscrit B on lit la glose suivante :

تنام يعنى الجنايات وحثاثا سراعا يقول اذا اقصر الطالبون عنّى بالاوتار لم تقصّر الجنايات تنام الجنايات والمراد اصحابها وفاعل نام ضمير الشنفرى ويقظى حال من الضمير فى تنام وعيونُها فاعل يقظى حثاثا يجوز ان يكون حالا اخرى مثل يقظى وان يكون حالا من الضمير فى تغلغل والى تتعلّق به

Suivant cette glose, le verbe تنام a pour sujet الجنايات, et يقظى عيونها est une proposition adverbiale qui forme un terme circonstantiel : c'est comme si le poëte avoit dit تنام الجنايات وعيونها يقظى, Il en seroit de même si on supposoit que le sujet de تنام est أمّ قسطل, c'est-à-dire, المنية *la mort.*

Le manuscrit 1455 explique les derniers mots de ce vers, الى مكروهه تتغلغل, par ceux-ci : اى يتخلّل افكارهم الى مكروهه . Je lis تتخلّل . Le verbe تخلّل comme تغلغل signifie *s'insinuer, pénétrer par les fentes* de quelque chose, et aussi *se hâter* اسرع.

Le mot حثاث, qu'on prononce aussi حثاث, ne signifie que *sommeil*, suivant Djewhari et Firouzabadi.

(55) Au lieu de والف, on lit dans le manuscrit L حليف. Dans le second hémistiche de ce vers, les manuscrits 1455 et V portent عياد الحمّى, ce qui ne donne pas la mesure : j'avois pensé qu'il falloit lire عيادا لحمّى, et c'est ainsi, en effet, qu'on lit dans le manuscrit B.

(56) Le manuscrit V porte تنوب, au lieu de تثوب : c'est une faute. Voici le commentaire du même manuscrit sur ce vers :

وردت قدمت على اصدرتها عنّى شبّهها بالابل الواردة الماء وتنوب (lisez وتثوب) ترجع ومنه قد ناب (lisez ثاب) عقله اليه اى رجع تحيت تصغير تحت وهو تصغير تقريب وعل بمعنى فوق وهما مبنيّتان بقطعهما عن الاضافة يقول كلّما ابعدت الهموم قريب

Voyez, sur le mot طاب, mon Commentaire sur les séances de Hariri, séance XL, pag. 456.

(57) On pourroit croire que le poëte, en disant امّا au lieu de إن, a voulu détruire l'influence de la conjonction إن, qui sans cela auroit exigé l'aoriste conditionnel; et en effet, il dit ترآني et non ترني. Cependant les grammairiens arabes n'admettent point cela (*Grammaire arabe*, tom. II, pag. 457), et ils comptent إن au nombre des *particules qui exigent l'aoriste conditionnel* الجوازم, soit qu'elles prennent ou ne prennent pas l'addition de ما. Dans plusieurs textes de l'Alcoran, on trouve امّا, suivi de l'aoriste énergique. Ainsi, sur. 7, v. 33, édition de Hinckelmann, on lit:

امّا يأتينّكم رسل منكم..... فمن اتّقى واصلح فلا خوف عليهم ولا هم يحزنون

« S'il vient à vous des envoyés, choisis du nombre d'entre vous,... » alors ceux qui craindront Dieu et qui feront le bien, n'auront rien » à appréhender, et n'éprouveront aucun chagrin. » Sur quoi Beïdhawi dit : « Il a exprimé l'envoi des messagers divins avec une conjonction » qui marque le doute, pour faire connoître que cette mission est » facultative et non pas obligée, comme l'enseignent les partisans de » la doctrine nommée *taalim*. La particule ما a été ajoutée à la con» jonction conditionnelle, pour fortifier le sens *conditionnel*; et c'est » pour cela que le verbe a été mis au mode énergique. Ce qui suit, » *alors ceux qui craindront Dieu &c.*, est la réponse de la condition.

شرط ذكره بحرف الشكّ للتنبيه على أنّ ايتان الرسل امر جائز غير واجب كما ظنّه اهل التعليم وضمّت اليها ما لتأكيد معنى الشرط ولذلك اكّد فعلها بالنون وجوابه فمن اتّقى واصلح الآية

Sur ces mots *la condition* الشرط, et *la réponse* ou *la rétribution de la condition*, جواب الشرط ou جزاء الشرط, *voyez* ma Grammaire arabe, tom. II, n.° 51, pag. 32. Quant à la doctrine du *taalim*, dont les partisans sont nommés par Marracci (*Prodr. ad refut. Alcor.*

part. III, pag. 845) *studiosi*, voyez *les Mémoires de l'Institut, classe d'histoire et de littérature ancienne*, tom. IV, pag. 68.

Dans un autre passage de l'Alcoran, sur. 41, v. 36, on lit aussi :

واما ينزغنّك من الشيطان نزغ

Enfin, sur. 19, v. 26 et 27, on lit de même :

فامّا تَرَيِنَّ من البشر احدا فقولى انّى نذرت للرحمن صوما

« O Marie, si tu vois quelque homme, dis : J'ai promis à Dieu, par » un vœu, de jeûner (c'est-à-dire, de garder le silence). »

La leçon commune ici est تَرَيِنَّ à l'aoriste énergique ; mais il y a des lecteurs qui lisent تَرَيْنَ à l'aoriste indicatif ; et je trouve dans le Commentaire d'*Aschmouni* الاشمنى sur l'*Alfiyya* الالفية (manuscrit de ma collection) ce passage remarquable :

ذكر فى الكافية والتسهيل أنْ إنْ قد تهمل حملا على لو. كقراءة طلحة فامّا تَرَيْنَ بياء ساكنة ونون مفتوحة

« On lit dans la *Cafiya* et le *Teshil*, que l'on peut priver la con- » jonction إنْ de son influence sur l'aoriste, en l'assimilant à la con- » jonction لو ; c'est ainsi que *Talha* lisoit dans l'Alcoran, فامّا تَرَيْنَ, » avec un *ya* quiescent, et un *noun* mu par un *fatha*. »

Le vers de Schanfara justifie cette opinion.

J'ai voulu m'assurer si Beïdhawi, dans son Commentaire sur l'Alcoran, faisoit mention de cette leçon. Il en parle effectivement ; mais ce qu'il en dit est étranger à mon objet. Je le rapporterai cependant, parce que cela n'est pas sans importance sous un autre point de vue. Voici donc ce qu'il dit :

قرئ تَرَئِنَّ على لغة من يقول لبّأت بالحجّ لتآخ بين الهمزة وحرف اللين

« On lit aussi تَرَئِنَّ, dans le dialecte de ceux qui prononcent » لبّأت بالحجّ [au lieu de لبّيت], à cause qu'il y a quelque analogie » entre le *hamza* et la *lettre douce* » (c'est-à-dire le *waw* ou le *ya djezmés* après un *fatha*).

Sur le mot لبّيت ; voyez mon Commentaire sur les Séances de Hariri, préface, pag. 6.

(58) ابنة الرمل signifie, suivant la glose du manuscrit 1455, un *serpent* ou une *biche sauvage*, قيل الحية وقيل الوحشية, et suivant le manuscrit V, une *gazelle*, ou une *biche* de l'espèce nommée par les Arabes *vache sauvage*, ظبية او بقرة.

(59) Au lieu de رقة que le manuscrit 1455 explique par سوء حال *un état misérable*, et le manuscrit V, par رقة العيش ولين الحال, c'est-à-dire, je pense, *une vie délicate et une situation commode*, on lit dans le manuscrit L, رقيقة, ce qui est, sans doute, une faute.

Le manuscrit B explique رقة par رقة الحال, ce qui me paroît devoir signifier la même chose que رقة العيش. Le même commentateur ajoute :

وعلى رقة يجوز ان يكون حالا من الضمير في ضاحيا وان يكون حالا من الضمير في احفى ولا انتعل معطوف على احفى وغرضه به تاكيد الحفى في كل حال .

Je me suis déterminé à traduire على رقة par *dans un état de misère*, parce que cette idée est plus conforme à ce qui précède et à ce qui suit. Toutefois, on pourroit penser que le poëte a voulu dire, *malgré ma délicatesse*. Dans le tome I.er de ce recueil, p. 168 du texte arabe, ligne 15, رقة العيش est employé pour *les plaisirs de la vie*, ou *une vie agréable*.

(60) Le manuscrit L porte اتسربل, au lieu de انتعل.

(61) On lit dans le manuscrit 1455 فان, et dans le manuscrit V فاني, leçon qui paroît aussi autorisée par le manuscrit L, qui porte فاني. J'ai adopté la leçon du manuscrit V. Le manuscrit 1455 porte احباب, au lieu de اجتاب : mais la glose confirme la leçon des autres manuscrits : elle explique ce mot par الجسه. Au lieu de بزه qu'on lit dans le manuscrit 1455, on y lisoit autrefois بزة, et on lit encore dans les gloses : بزة من الثياب. J'ai adopté cette leçon, qui est celle du manuscrit d'Oxford. Enfin le manuscrit V porte افعل, au lieu de انعل ; mais cette dernière leçon est la vraie. J'ai substitué *un lion* au mot

سمع qui signifie, suivant la glose, *un animal*, ou plutôt *un monstre né d'un loup et d'une hyène*, سبع متولّد من الذئب والضبع.

Je vais copier ici en entier la glose du manuscrit d'Oxford.

مولى الصبر وليّه واجتاب اقطع والسّمع ولد الذئب من الضبع فانّ الفآء جواب الشرط واجتاب يجوز ان يكون في موضع رفع خبرا آخر لانّ وان يكون حالا من الضمير في مولى اى انى ملازم الصبر مجتابا من جُبْتُ القميص اذا قطعته ليتهيّأ لبسه على مثل حالٍ اي اجتاب الصبر شديدَ النفس والحزم مفعول انعل

(62) Le manuscrit L lit املق, au lieu de اعدم. Le manuscrit V porte النعتة *fierté*, au lieu de البعدة *éloignement*. J'ai substitué المتبذّل à المتبدّل qu'on lit dans les trois manuscrits. Les manuscrits 1455 et V expliquent ce mot par الذى لا يصون نفسه. Les deux racines بدل et بذل sont souvent confondues dans les manuscrits.

(63) Dans le manuscrit V on lit يتخيّل ; j'ai préféré la leçon des manuscrits 1455 et L, qui est aussi celle du manuscrit B.

(64) Le vers 53 manque dans le manuscrit L. J'ai substitué الاجهال à الاجمال qu'on lit dans le manuscrit 1455, sur l'autorité de la glose, qui l'explique par الجهّال ; et en effet, dans le manuscrit B on lit الاجهال. Dans le manuscrit V on lit الاطماع ; et l'auteur du commentaire dit :

الاطماع جمع الطمع وهو ما تعلّق به الرجآء ويروى الاجهال وهو جمع جهل لكنه شاذّ لان قياسه اجهل وجهول الا ان حسّنه كون عينه هآء لانه اشبهها بحرف اللين .

Je dois traduire cette glose, qui pourroit paroître difficile à entendre. Voici ce qu'elle signifie :

« *Atmaa* est le pluriel de *tamaa*, qui signifie *un desir joint à l'es-*
» *pérance* d'obtenir ce qu'on souhaite. On lit aussi *adjhal* : c'est le
» pluriel de *djahl*, mais il est formé d'une manière peu ordinaire :

» car, suivant l'analogie, *djahl* doit faire au pluriel *adjhol* ou *djohoul*. » Cela peut cependant se justifier dans le mot *djahl*, parce que la » seconde lettre radicale est un *hé ;* car cette lettre est celle qui a » le plus d'affinité avec les lettres foibles. »

Pour comprendre ceci, il faut consulter ma Grammaire arabe, tom. I.er, n.° 700, pag. 266.

Suivant cette glose, الجهال ou اطماع signifie *les passions*, ou *les desirs insensés*.

Le verbe ازدهى signifie *se rendre maître de quelqu'un*, en le transportant d'admiration, de joie, &c. On peut consulter, sur la signification de ce mot, mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XII, pag. 114; séance XXIX, p. 311, et séance XXXIII, p. 369.

L'auteur des gloses du manuscrit V confirme ce que je dis, en expliquant ainsi le texte du poëte :

يقول لا يغلب حلمي طمعي ولا أتبع حديث الآثم

c'est-à-dire : « Mes desirs ne triomphent pas de ma raison, et je n'ai » point égard aux discours de ceux qui blâment ma conduite. »

On voit que le commentateur entend ici par حلم, *la raison* عقل. Il prouve cette signification du mot حلم par ce proverbe, إن العصا قرعت لذي حلم, proverbe dans lequel حلم ne peut s'entendre d'une autre manière. On peut consulter, sur le sens et l'origine de ce proverbe, mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XLIX, pag. 574. Il suffit de dire ici que, dans ce proverbe, ذو حلم signifie un personnage célèbre pour sa sagesse et son bon sens, dont l'âge avoit affoibli les facultés intellectuelles, et qui avoit ordonné à ses enfans de l'avertir, en frappant sur un bâton, quand il lui arriveroit de dire quelque parole déraisonnable.

(65) On lit سولا dans le manuscrit 1455, et سولا dans celui du Vatican. J'ai suivi le manuscrit B, qui porte مسؤولا. Au lieu de باعقاب الاقاويل, le manuscrit V porte : باذناب الاحاديث. On lit أرى dans le manuscrit 1455; mais j'ai cru devoir lire أُرَى au passif, et c'est la leçon du manuscrit B.

Voici ce que dit, sur le vers 53, le commentateur du manuscrit d'Oxford :

تزدهى تستخفّ والاجهال جمع جهل واثمل انثمّ والنملة بضمّ الميم وفتحها النميمة والاجهال جمع جَهْل جمع قلّة والجهول جمع كثرة مثل فلس وفلوس وجمع القلّة هنا شاذّ لان عين الكلمة ساكنة وهى حرف صحيح ونظيره زند وازناد وفرح وافراح وسوولا حال والباء فى باعقاب يتعلّق باثمل اى الاثمّ (lis: انمّ)

(66) J'ai suivi, dans l'interprétation de ce vers, le commentaire du manuscrit V, que voici en entier :

ليلة نحس يعنى باردة وهى مجرورة بواو ربّ ويصطلى يوقد الحرب الصاحب والاقطع السهام واحدها قطع وهو النصل (النصل) الصغير يقول من شدّة برد هذه الليلة يكسر بها قوسه وسهامه ويوقدها من شدّة البرد ويتنبّل اى يتّخذها نبلا

Les verbes صلى et تصلّى se disent aussi pour *souffrir la violence du froid.* L'auteur des gloses du manuscrit 1455 cite le vers suivant, où les deux acceptions se trouvent réunies:

وقد تصلّيتُ حرّ حربهمُ   كما تصلّى المقرورُ من القَرَسْ

« J'ai souffert, de l'ardeur de leur guerre, ce qu'un homme glacé » de froid souffre de la rigueur de l'hiver. »

Le scholiaste observe que قرس signifie *le froid* البرد. *Voyez*, sur ce mot, mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XXV, p. 260.

Le vers cité par le scholiaste est du mètre nommé منسرح, dont chaque hémistiche se compose de deux مستفعلن, entre lesquels on interpose un مفعولات, sauf les licences dont ces deux pieds sont susceptibles. La mesure de ce vers est:

⏑ – ⏑ ⏑ | – ⏑ – ⏑ | – ⏑ ⏑ – || ⏑ – ⏑ – | – – – ⏑ | ⏑ – ⏑ –

(67) La première partie de ce vers diffère beaucoup dans les divers manuscrits.

Manuscrit 1455, دعست على عطش وبطش وصحبتى.

Manuscrit V, سريت على غطش وبغش ومحبتى.
Manuscrit L, دغشت على غطش ويغش ومحبتى.
Manuscrit B, دعست على غطْش ودغش ومحبتى.

Dans le second hémistiche, le manuscrit B porte وحر *colère*, au lieu de وجر *frayeur*. Au lieu de سعار, on lit معار dans le manuscrit 1455, et شعار dans le manuscrit V; mais la glose du premier porte الحرّ وشدة الجوع, et celle du second, الشعار اشدّ الجوع; ce qui ne permet pas de douter qu'il ne faille lire سعار, comme porte le manuscrit L, ainsi que le manuscrit B.

Je crois devoir transcrire ici en entier la glose qu'on lit sur ce vers dans le manuscrit d'Oxford.

دعست دفعت والغطش الظلمة والبغش المطر الخفيف. والسعار الحرّ فى جوف الانسان من شدّة الجوع والبرد وارزيز افعيل من الارتزاز اى الثبوت والوجر الغل والافكل الرعدة دعست هو جواب ربّ المقدّرة فى قوله وليلة نحس ويكون موضع وليلة نحس نصبا كما تقول بزيد مررت ويجوز ان يكون دعست نعتا الليلة والعائد محذوف اي دعست فيها ويكون ما يتعلّق به محذوفا اى وليلة نحس فعلت فيها كذا وكذا تعمّدت او قصدت وقوله على غطش هو فى موضع الحال اى دعست راكبا ظلمة او محسيا ومحبتى مبتداء وما بعده الخبر والجملة حال من التاء فى دعست

Il résulte de cette glose qu'au lieu de ودغش, comme porte le texte du manuscrit B, le commentateur a lu وبغش. Quant à ارزيز, qu'il explique par ارتزاز, c'est-à-dire, *rester immobile, demeurer ferme à sa place*, je préfère lui donner, avec nos dictionnaires, le sens de *tremblement, effroi*, رعدة. La leçon دغشت me paroît de beaucoup préférable à دعست, et je préfère aussi وجر à وحر, à cause de l'analogie qu'il y a entre وجر et افكل. En conséquence, j'ai adopté

la leçon du manuscrit L, si ce n'est que j'ai écrit ويغش, au lieu de ويغش qui est évidemment une faute.

(68) Le manuscrit V porte الدة au lieu de ولدة, et le commentateur dit à ce sujet :

الدة اصلها ولدة لانها جمع ولد الا انهم ابدلوا من الواو همزة لانكسارها كما يقال إشاح ووشاح

Le manuscrit L, au lieu de وعدت, porte وابت ; le sens est le même.

(69) Dans le manuscrit 1455 on lit غُمَيْصَاء, et la glose dit que c'est un lieu de la province de Nedjd. Le manuscrit V porte غميصا. J'ai suivi l'autorité de Djewhari et Firouzabadi, qui écrivent غُمَيْصَاء. Le dernier dit :

الغميصاء موضع اوقع فيه خالد بن الوليد ببني جذيمة

Voyez Abou'lféda, *Annal. Mosl.* t. I.[er], pag. 156, et *Annot. hist.* p. 54. Dans le passage d'Ebn-Kotaïba, cité en cet endroit par Reiske, on lit *Omaïda*, pour غُمَيْصَا ; mais, dans l'ouvrage d'Ebn-Kotaïba publié par M. Eichhorn, on lit غميصا. (Voy. *Mon. ant. hist. Arabum*, p. 72.) On lit dans Abou'lféda خزيمة, au lieu de جذيمة.

(70) Le manuscrit V porte مِنِّي, au lieu de عَنِّي ; mais cette dernière leçon est préférable : عَنِّي dépend de مسؤول et de يسال. Quant à جالسًا, c'est un terme modificatif de l'affixe de la première personne qui se trouve dans عَنِّي, et l'équivalent de وانا جالس. Ce vers manque dans le manuscrit L.

(71) Les trois manuscrits varient beaucoup sur le second hémistiche du vers 59. On lit dans le manuscrit du Vatican :

فقلنا قطا فيه زيغ امر ربع اجدل

et dans celui de Leyde :

فقالوا اجاءر ربع او هب اهدل

et dans cette leçon, اهدل signifie peut-être, comme هديل, *un ramier*, et non *un chameau à lèvres pendantes*. J'ai suivi la leçon du manuscrit 1455. Le manuscrit B porte اجدل.

(72) Dans le manuscrit 1455, on lit انسيّا pour انسا, ce que la mesure ne permet pas d'admettre. Le commentateur du manuscrit V dit, sur ce vers :

لابرح اى تعظّم تقول ابرح فلان فى الامر اذا اتى بعظيمة...... وتقديره لابرح فى العظم طارقا وكنها يريد هاكذا ولكنّه حذفه ضرورة وجواب الثانى محذوف يريد فما هاكذا فعل يقول ان كان الطارق من الجنّ فلقد عظّم اى اتى بعظيمة من قتل الرجال وان كان من الانس ما يفعل كذا يصف سرعته فى سيره وقيل عدوه جار عليه وليس فيه مدح عند التحقيق الا بالسرعة واما بالشجاعة فلا اذ يكون القتل وقع غيلة

J'ai suppléé et corrigé plusieurs choses dans cette glose pour la rendre intelligible.

Je joindrai encore ici la glose qu'on lit sur ce vers dans le manuscrit d'Oxford :

ابرح اتى بالبرح وهو الشدّة فان يك قد تقدّم الكلام عليه والفاعل مضمر اى ان يك هذا الطارق ومن الجنّ خبر كان ولابرح اى لقد ابرح اى جاء بالبرح وهو الشدّة واللام جواب القسم وفاعل ابرح ضمير الطارق وطارقا تمييز او حال والعامل ابرح قوله وان يك انسا مثل اول البيت والكاف كاف التشبيه وهى حرف جرّ وها ضمير الفعلة ودخول الكاف على الضمير شاذ فى الاستعمال وموضعها نصب بيفعل والانس مبتداء ويفعل خبره وما نافية والتقدير ما يفعل الانس مثل هذه الفعلة

Sur l'emploi des pronoms affixes avec la préposition ك, *voyez* ma Grammaire arabe, tom. I.er, n.° 826, pag. 357.

(73) Au lieu de لعابه, le manuscrit 1455 porte لوابه, et on lit dans

la glose : ما تراه فى شدّة الحرّ على (مثل) نسج العنكبوت *ce qu'on voit dans la grande chaleur, et qui ressemble à des toiles d'araignée.* Au surplus, لواب est synonyme de لعاب, suivant le *Kamous*.

Les poëtes arabes parlent souvent de ces vapeurs, qui s'élèvent dans les déserts lorsque la chaleur est excessive, et qui trompent le voyageur altéré en lui présentant l'apparence de l'eau. Ce phénomène, connu sous le nom de *mirage*, est l'objet d'un mémoire de M. Monge, inséré dans le premier volume de la *Décade égyptienne*, pag. 37, et dans les *Mémoires sur l'Égypte pendant les campagnes du général Bonaparte*, I.^re^ partie, pag. 64. Dans la relation de la marche de l'armée française à son retour de l'expédition de Syrie, qui se trouve dans le n.° 31 du *Courrier de l'Égypte*, on lit, pag. 3, l'observation suivante, à l'occasion d'une reconnoissance de la partie orientale du lac Menzaléh, faite par plusieurs généraux de l'armée française : « L'ardeur du soleil étoit excessive, et rendoit les illu- » sions du mirage si semblables à la réalité, qu'on fut plusieurs fois » sur le point de s'égarer. Ce phénomène...... s'est offert plusieurs » fois à nos yeux dans le désert : on ne sauroit croire combien le sen- » timent de la soif est irrité par ce jeu de la lumière, qui fait ap- » paroître l'image de l'eau au milieu d'un espace aride. »

Il est fait mention de ce phénomène dans l'Alcoran (sur. 24, v. 39, édition de Hinckelmann), et les actions des impies sont comparées à cette vapeur. « Quant à ceux, y est-il dit, qui n'ont pas cru, leurs » actions ressemblent aux vapeurs [qui s'élèvent] dans une plaine; » l'homme dévoré de la soif s'imagine voir de l'eau, jusqu'à ce » que, s'en étant approché, il trouve que ce n'est rien. »

والذين كفروا اعمالهم كسراب بقيعة يحسبه الظمآن مآء حتى اذا جآءه لم يجده شيئا

« Ce qu'on nomme *sérab*, dit Beïdhawi, c'est ce qu'on voit dans » les déserts, et qui est produit par l'éclat de la lumière du soleil, » à l'heure de midi : on pense que c'est une eau qui court. »

كسراب وهو ما يرى فى الفلوات من لمعان الشمس عليها وقت الظهيرة فيظنّ انه مآء يسرب اى يجرى

(74) On lit dans le manuscrit 1455 et dans celui de L.: ولكن دونه. Dans le ms V. on lit dans le texte, ولكن دونه, et dans la glose,

نصبت تلقّيته بوجهي من غير كنّ وكن بكر من البيت بكرة (نكرة) منصوبة بلا. Cette glose est corrompue; mais on voit que l'auteur du commentaire lisoit ولا كن دونه *sans voile qui le couvrît*, et qu'il remarque que كن est à l'accusatif, à cause de لا. J'ai suivi cette leçon, qui me paraît plus naturelle: elle est encore confirmée par ce qu'ajoute le commentateur:

الافعى برد فيه خطوط والمرعبل المخرّق يقول تلقّيت السموم والحرّ في ذلك اليوم الذي تقدّم ذكره ولا ستر بيني وبينه ولا شيء يكنّه من حرّه الا ثوب مخروق

Dans le manuscrit B, on lit ولاكنّ en un seul mot; et dans le commentaire, on lit لكنّ: mais néanmoins la glose prouve que le commentateur a lu, en deux mots, ولا كنّ. Voici ce qu'il dit:

وقوله ولكنّ (lis. ولا كنّ) دونه حال من الوجه والعامل فيه نصبت ويجوز ان يكون نصبت له في موضع جرّ نعتا ليوم

On pourroit demander pourquoi, dans ce vers, les mots الاتحمي المرعبل sont mis au nominatif, après la particule d'exception الّا; car il sembleroit que, d'après la règle que j'ai donnée dans ma Grammaire arabe (tom. II, n.° 562, p. 317), le mot ستر, qui est ici *la chose dont se fait l'exception* المستثنى منه, étant à l'accusatif, le nom de *la chose exceptée* المستثنى devroit nécessairement être à l'accusatif. La même question pourroit être faite sur cette formule d'un usage si fréquent: لا الله الّا الله. Voici la réponse à cette difficulté, dont j'ai omis de donner la solution dans ma Grammaire, et cette réponse m'est fournie par un commentateur de l'*Alfiyya* d'Ebn-Malec.

Lorsqu'on ne peut pas donner au nom de la chose exceptée, par une raison quelconque, la même inflexion grammaticale qu'au nom de la chose de laquelle se fait l'exception, il faut voir quel est le cas que représente logiquement la forme sous laquelle est exprimée la chose dont se fait l'exception, et mettre à ce cas le nom de la chose exceptée. Prenons les exemples suivans: لا احدَ في الدار الا زيدٌ

Il n'y a personne dans la maison, sinon Zeïd; ما جاءه من احد الا زيد *Il n'est point venu d'homme, sinon Zeïd;* ليس زيد بشيءٍ الا كاذبا *Zeïd n'est rien qu'un menteur.* Dans les deux premiers, on mettra زيد au nominatif, parce que احد, quoique mis à l'accusatif par l'influence de لا, mais sans *nunnation*, et من احد, quoique exprimé par une préposition qui régit le génitif, représentent logiquement des nominatifs: d'ailleurs on ne pourroit pas dire الا زيدٍ ou الا من زيدٍ. Dans le troisième exemple, بشيءٍ représente l'accusatif شيئا; mais cette forme, autorisée par l'usage dans une proposition négative, ne s'emploie pas d'ordinaire quand on affirme: on ne pourroit donc pas dire régulièrement, الا بكاذب.

(75) Voici ce qu'on lit ici dans la glose du manuscrit V:

الضافي يعني شعره وسمّاه ضافيا لطوله وهو منقوص (lis. مخفوض) يحتمل ان يكون في موضع رفع عطفًا على الاخمي لانه جعل ان لا شيء يغطيه على جسده من الحرّ سوا ثوب مخرق وعلى راسه سوا شعره

Suivant la glose du manuscrit 1455, لبائد est le pluriel de لِبْدة qui signifie الشعر المتراكب *des crins agglomérés*, et اعطافه veut dire جانبيه *de ses deux côtés*. Djewhari explique ainsi le mot لبدة:

« On nomme la crinière du lion *libda*: ce sont les crins agglomérés » entre les deux épaules. On nomme le lion *possesseur d'une crinière* » (*libda*). On dit aussi en proverbe, *il est plus inaccessible que la* » *crinière d'un lion.* Le pluriel de *libda* est *libed*, comme *kirba* (*une* » *outre*) fait au pluriel *kireb.* »

قيل لزبرة الاسد لبدة وهي الشعر المتراكب بين كتفيه والاسد ذو لبدة وفي المثل هو امنع من لبدة الاسد والجمع لبد مثل قربة وقرب

(76) Dans le manuscrit V, on lit يرجّل, en le faisant concorder avec ضافي.

(77) On lit dans le manuscrit 1455 et dans ceux de Leyde et d'Oxford, بعيدٌ, ce qui suppose استئناف, c'est-à-dire, *une nouvelle proposition* indépendante de ce qui précède: dans ce cas, comme

dit le commentateur du manuscrit V, بعيد est, ou l'attribut de عهده, ou l'attribut d'un sujet sous-entendu qui est هو. Suivant le même commentateur, il y en a qui lisent بعيدٍ au génitif, parce qu'ils le regardent comme adjectif de ضافٍ, et qu'ils supposent que ضافٍ est lui-même au génitif, comme gouverné par le و signifiant ربّ. J'ai préféré la leçon du manuscrit V, suivant laquelle بعيدا modifie ضافٍ, et c'est ce que les grammairiens appellent حال.

(78) Le manuscrit V offre ici la glose suivante:

محول اى الغى اتى عليه حول والمعنى ان شعره لبعد عهده بزهده الاشياء قد اجتمع فيه الوسخ حتى صار كانه مثل العبس الذى في اذناب الابل يدور عليه الحول بلا غسل

(79) Le vers 65 manque dans le manuscrit L.

J'entends par عاملتان *les deux pieds*. L'auteur du *Kamous* dit positivement que le pluriel عوامل signifie *les pieds* الارجل. Quant à ليس يعمل, il veut dire, *qui n'est pas frayée par les hommes*. Djewhari dit: طريق معمل اى لحب مسلوك; « *Tarik momal* veut dire un grand » chemin fréquenté. » Comme le poëte compare cette plaine déserte au dos d'un bouclier, peut-être a-t-il employé, par suite de la même figure, le verbe قطع, qui signifie proprement *couper*, pour *traverser*, et, pour *les pieds*, le mot عاملة, qui signifie ordinairement *la partie du bois de la lance, qui avoisine la pointe de fer*. *Voyez*, sur le verbe اعمل, mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance VII, p. 66.

Quant au mot خرق, voici ce qu'on lit dans le *Sihah* de Djewhari:

خرقت الارض خرقا اى جبتها والخرق الارض الواسعة يتخرق فيها الرياح وجمعها خروق قال الهذلى : فانهما لجوابا خروق ..... والخريق الريح الباردة الشديدة الهبوب ..... وهو شاذ وقياسها خريقة لانخراق الرياح مرورها والمتخرق المهمر ومنخرق الريح مهبها ...

On dit indifféremment et dans le même sens, تخرق, اخرق et اخرورق, suivant le même Djewhari.

(80) Voici ce que dit Djewhari sur le verbe اقعى :

اقعى الكلب اذا جلس على استه مفترشا رجليه وناصبا يديه وقد جاء النهى عن الاقعاء فى الصلاة وهو ان يضع اليته على عقبيه بين السجدتين وهذا تفسير الفقهاء فاما اللغاة فالاقعاء عندهم ان يلصق الرجل اليتيه بالارض وينصب ساقيه ويتساند الى ظهره

Voyez Schultens, *Pars versionis arab. libri Colailah wa Dimnah*, pag. 85, lig. 7, et mon édition du livre de *Calila et Dimna*, pag. 127, ligne dernière.

(81) Le manuscrit L porte دونى, au lieu de حولى.

(82) On lit ici dans le manuscrit V la glose suivante :

الملاء ضرب من النبات (lis. الثياب) والمذيل السايع (lis. السابغ) الطويل شبه الاراوى بالنساء لانهن قد انسن به ولا ينفرن منه متى عارضهن لم يصدفن (lis. يصرفن) عنه .

(83) On lit تنتحى, dans les manuscrits 1455 et L. J'ai suivi la leçon du manuscrit du Vatican et de celui d'Oxford, parce que le sujet du verbe est اداة. Cette leçon est confirmée par la glose du manuscrit 1455, où on lit au masculin : يعتمد ويقصد. La même glose, sur le mot العصم, dit : الوعل الذى بعينيه بياض وقيل باحدى رجليه. Quant au mot اعقل, voici ce qu'en dit Djewhari :

بعير اعقل وناقة عقلاء بينة العقل وهو التواء فى رجل البعير وانفراج واتساع كثير قال ابن السكيت هو ان يفرط الروح حتى يصطك العرقوبان وهو مذموم .

C'est ainsi que l'entend ici le commentateur du man. V ; mais n'auroit-il pas plutôt la même signification que عاقل, qui se dit spécialement des chamois, et signifie *se cacher dans les montagnes ?* C'est ce que dit Djewhari :

عقل الوعل اي امتنع في الجبل العالي يعقل عقولا وبه سمّي رجل عاقل

Voici la glose du manuscrit d'Oxford, sur le vers 68 en entier.

ويركدن يقفز (lis. يقفن) والاصيل العشيّ والعصم جمع اعصم وهو الذي
في موضع المعصم منه بياض يريد الوعل والادفى الذي تميل قرناه
ناحيتي ظهره وينتحي يعتمد والكيح ناحية الجبل والاعقل الممتنع في
الجبل ويركدن هو معطوف على ترود وبالاصال اطراف زمان وهو جمع
أُصُل واصل جمع اصيل وحولي ظرف مكان وكانني الجملة حال من الياء
في حولي وادفى خبر كانّ ومن العصم نعت لادفى قدّم فصار حالا
وينتحي نعت لادفى ايضا وكذلك أعقل

Cette glose confirme le sens que j'ai donné au mot أعقل.

(84) On trouve dans le *Hamasa* quelques vers de Schanfara, que Reiske a cités, du moins en partie, dans ses notes sur la Moallaka de Tarafa, pag. 104. Je vais les rapporter.

لا تقبروني انّ قبري محرّم
عليكم ولكن ابشري امّ عامر
اذا احتملوا رأسي وفي الرأس اكثري
وغودر عند الملتقى ثمّ سائري
هنالك لا ارجو حيوة تسرّني
سجيس الليالي مبسلا بالجرائر

« Ne me donnez point la sépulture ; car il vous est défendu » de me rendre ce devoir ; mais c'est à toi de te réjouir, ô hyène ; » quand ils se chargeront de ma tête (et c'est dans ma tête que ré- » side la plus grande partie de moi-même), et que le reste de mon » corps demeurera là, sur le lieu du combat. Je n'espère point jouir là » d'une vie agréable, abandonné que je suis à cause de mes crimes ; » aussi long-temps que les nuits se succéderont pour moi. »

Schanfara répondit par ces vers à ses ennemis, les Bénou-Salaman ;

qui s'étant rendus maîtres de sa personne, et étant près de le tuer, lui demandoient où il vouloit être enterré.

Ces vers sont du mètre طويل (ci-devant, note (2), p. 350); mais le premier vers commence par le pied فعولن, réduit à un spondée, عولن.

Je ne rapporterai pas le commentaire de Tebrizi sur ces vers, parce que cela m'entraîneroit trop loin. J'aime mieux transcrire, à l'occasion de ceci, une observation de Hariri, qui, dans le كتاب درّة الغوّاص في اوهام الخواصّ, cite les deux premiers vers pour prouver que سائر signifie *le reste, le surplus,* et non pas *tout.* C'est le premier article du livre cité. Voici donc ce qu'il dit:

« Une des fautes les plus graves et des erreurs les plus évidentes » que commettent les hommes lettrés de notre temps, c'est que, quand » ils veulent dire, *Tous les pélerins sont arrivés,* ou bien; *Il a reçu* » *la totalité des impositions foncières,* ils emploient le mot *saïr* pour » dire *tout,* tandis que, dans le langage des Arabes, ce mot signifie » *le reste.* De là vient qu'on nomme *sour* ce qui reste dans le » vase. La preuve de ce que nous avançons ici, c'est que, lorsque » Gaïlan embrassa l'islamisme, comme il avoit dix femmes, le pro- » phète lui dit, *Choisis-en quatre, et sépare-toi* DES AUTRES, et » il employa pour cela le mot *saïr,* c'est-à-dire, *de celles qui res-* » *teront* après que tu en auras choisi quatre. Comme, dans cet exemple, » le mot *saïr* a été employé pour exprimer un *reste* qui formoit la » plus grande partie du tout, quelques personnes ont prétendu qu'on » ne doit pas se servir de ce mot, quand il s'agit d'un *reste* qui » est la moindre partie du tout. Mais la vérité est qu'on peut l'em- » ployer pour tout *reste,* qu'il soit grand ou petit; et cela résulte » de l'opinion unanime des grammairiens, qui conviennent que dans » ce *hadith, Quand vous buvez, laissez un* RESTE *dans le vase,* le » sens est qu'il faut laisser dans le vase quelque chose, et non pas » qu'il faut laisser la plus grande portion et ne boire que la moindre. » Le prophète n'a invité à pratiquer cette règle de civilité, que » parce que l'excès dans le manger et le boire indique la gloutonnerie, » et est un défaut aux yeux des Arabes. C'est ce qu'on voit dans » cette anecdote rapportée par Omm-Zéraa, d'une femme qui blâ- » mant la conduite de son mari, disoit de lui, *Quand il mange, il* » *dévore, et quand il boit, il avale jusqu'à la dernière goutte,* qui est

» ce qu'on nomme *schofafa*, c'est-à-dire, la petite portion du liquide » qui reste dans le vase. Une autre preuve encore que *saïr* veut dire » *le reste*, c'est ce vers rapporté par Sibwaih :

» *Tu y vois le taureau faire entrer l'ombre dans sa tête, tandis que* LE » RESTE *de son corps est exposé au soleil ;*

» Et encore les vers suivans de Schanfara :

» *Ne me donnez point la sépulture ; car il vous est défendu de me » rendre ce devoir : mais c'est à toi, ô hyène, de te réjouir, quand ils » se chargeront de ma tête (et c'est dans ma tête que réside la plus » grande partie de moi-même), et que* LE RESTE *de mon corps demeu- » rera là, sur le lieu du combat.*

» Chacun de ces poëtes a entendu, par *saïr*, *le reste* du corps après » que la tête en est séparée.

» Ces vers renferment quelques expressions qui ont besoin d'être » expliquées, afin qu'on ne trouve, dans ce livre, rien qui puisse » embarrasser le lecteur.

» Quand le premier de ces deux poëtes a dit, *Tu y vois le taureau » faire entrer l'ombre dans sa tête*, il a voulu dire, *faire entrer sa tête » dans l'ombre ;* il a employé une inversion pareille à celle qui a » lieu quand on dit, *J'ai fait entrer l'anneau dans mon doigt*, tandis » que, dans le vrai, c'est le doigt qu'on fait entrer dans l'anneau. » Ces sortes d'inversions sont d'un usage très-commun chez les » Arabes, et elles sont comptées parmi les formes habituelles de leur » langue. En voici un exemple pris de l'Alcoran (sur. 28, v. 76, » édition de Hinckelmann) : [*Nous avons donné à Karoun des trésors*] » *dont les clefs ne porteroient qu'avec peine une troupe d'hommes*, c'est- » à-dire, *dont plusieurs hommes ne souleveroient les clefs qu'avec peine*.

» Quant à ces mots de Schanfara, *mais c'est à toi, ô hyène, de te ré- » jouir*, on n'est pas d'accord sur la manière de les expliquer. Suivant les » uns, le poëte passe subitement des hommes de sa tribu, auxquels il » adressoit la parole, à l'hyène à laquelle il dit de se réjouir, parce qu'elle » va le dévorer à son gré, quand il aura été tué et que son corps sera » demeuré privé de sépulture. *Omm-âmir* est une métonymie qui » remplace le nom de l'hyène. Ce changement subit des personnages » à qui on adresse la parole, est une des formes de l'éloquence et » un des ornemens du langage. On en voit un exemple dans ce » passage de l'Alcoran (sur. 12, v. 29) : *Joseph, détourne-toi de ceci, » et [toi, femme,] demande pardon de ta faute :* car l'auteur cessant

» brusquement de parler à Joseph, adresse la parole à la femme d'Aziz. » Suivant d'autres interprétations, le poëte adresse tout ce qu'il dit » aux gens de sa tribu, et c'est comme s'il avoit dit, *Ne me donnez* » *point la sépulture quand je serai tué, mais laissez moi à cette bête* » *qu'on appelle, RÉJOUIS-TOI, OMM-ÂMIR*: car le poëte a in- » troduit cette phrase toute entière comme un sobriquet qui sert » de nom à l'hyène, et il lui a conservé la forme d'une proposition » énonciative d'un fait. C'est ainsi qu'on a donné à Thabit Fahmi, » fils de Djaber, le sobriquet de *Taabbata-scharran*, c'est-à-dire, » *il a mis un mal sous son aisselle*, parce qu'il portoit son épée sous » son aisselle. Maintenant le motif pour lequel on a donné ce sobriquet » à l'hyène, c'est que les chasseurs, pour l'attirer hors de son repaire, » ont coutume de dire, tandis qu'on fouit la terre pour l'atteindre, » *réjouis-toi, mon Omm-âmir; reste à ta place, mon Omm-âmir.* » L'hyène cependant recule et a peur du chasseur; mais celui-ci ne » cesse de répéter ces mots et de l'apprivoiser par ces paroles, jus- » qu'à ce qu'enfin elle sorte et se laisse prendre par lui. C'est à cause » qu'elle se laisse ainsi duper, qu'on lui attribue la sottise; et que son » nom est passé en proverbe pour caractériser un sot.

» Quant à ce que le poëte ajoute, *Et c'est dans ma tête que ré-* » *side la plus grande partie de moi-même*, il veut dire que des cinq » sens dont l'homme est doué, et par lesquels il est distingué des » autres animaux, quatre résident dans la tête.

» Le poëte desire être mangé par une hyène et être privé de la » sépulture, afin que cette circonstance rende sa mort plus sensible à » sa famille et excite ses parens à venger son sang. On donne encore » d'autres explications de cela; mais comme nous n'avons pas consacré » cet ouvrage à ce genre de littérature, nous ne devons pas épuiser tous » les commentaires qu'on peut faire là-dessus; nous avons seulement » voulu, en introduisant dans ce livre des choses qui sont étrangères à » son principal sujet, y jeter un peu de variété. »

فمن اوهامهم الفاضحة واغلاطهم الواضحة انهم يقولون قدم سائر الحاجّ واستوفى سائر الخراج فيستعملون سائرا بمعنى الجميع وهو في كلام العرب بمعنى الباقي ومنه قيل لما يبقى في الاناء سور والدليل على صحّة ذلك ان النبيّ صلعم قال لغيلان حين اسلم وعنده عشر نسوة اختر اربعا

اربعا منهنّ وفارق سآئرهنّ اى من بقى بعد الاربع اللاتى تختارهنّ ولما
وقع سآئر فى هذا الموطن بمعنى الباقى الاكثر منع بعضهم من استعماله
بمعنى الباقى الاقلّ والصحيح انه يستعمل فى كل باق قلّ او كثر
لاجماع اهل اللغة على انّ معنى لحديث اذا شربتم فأسئروا اى ابقوا
فى الاناء بقيّة ما لا انّ المراد به ان يشرب الاقلّ ويبقى الاكثر وانّما
ندب الى التادّب بذلك لانّ الاكثار من المطعم والمشرب مَنبأة عن
النهم وملامة عند العرب ومنه ما جآء فى حديث امّ زرْع عن
التى ذمّت زوجها فقالت ان اكل لفّ وان شرب اشتفّ اى يتناهى
فى الشرب الى ان يستاصل الشفافة وهى ما يبقى من الشراب فى الاناء
وممّا يدلّ على ان سآئرا بمعنى باق ما انشده سيبويه

ترى الثور فيها مُدخل الظلّ راسه
وسآئره بادٍ الى الشمس اجمع

ويشهد بذلك ايضا قول الشنفرى

لا تقبروني ان قبري محرّم
عليكم ولكن أبشري امّ عامر
اذا احتملت رأسي وفى الرأس اكثري
وغودر عند الملتقى ثمّ سآئري

فعنى كل شاعر بلفظ سآئر ما بقى من جثمانه بعد ابانة راسه وقد
اشتملت هذه الابيات على ما يقتضى الكشف عنه لئلّا يختص هذا
الكتاب ما يلتبس شىء منه اما قول الشاعر الاوّل ترى الثور فيها مدخل
الظلّ رأسه فانه اراد به مدخل رأسه الظلّ فقلب الكلام كما يقال ادخلت
الخاتم فى اصبعى وحقيقته ادخال الاصبع فى الخاتم وقلب الكلام

من سنن العرب الماثورة وتصاريف لغاتها المشهورة ومنه فى القرآن ما إنّ مفاتحه لتنوء بالعصبة لان تقديره ما ان العصبة تنوء بمفاتحه اى تنهض بها على تثاقل وامّا قول الشنفرى ولكن ابشرى امّ عامر فقد اختلف فى تفسيره فقيل انه التفت عن خطاب قومه الى خطاب الضبع فبشّرها بالتحكّم فيه اذا قُتل ولم يُقبر وامّ عامر كنية الضبع والالتفات فى المخاطبة نوع من انواع البلاغة واسلوب من اساليب الفصاحة وقد نطق القرآن به فى قوله تعالى يوسف اعرض عن هذا واستغفرى لذنبك فحوّل الخطاب عن يوسف عمّ الى امرأة العزيز، وقيل بل الخطاب كله لقومه فكأنه قال لا تقبرونى اذا قتلت ولكن اتركونى للّتى يقال لها ابشرى امّ عامر فجعل هذه الجملة لقبا لها واوردها على وجه الحكاية كما قيل لثابت ابن جابر الفهمى تأبّط شرّا باخذه سيفا تحت ابطه، وانّما لقّب الضبع بذلك لان من عادة من يروم اصطيادها من وجارها أن يقول لها حين يجنفرعنها ابشرى امّ عامرى خامرى امّ عامرى وهى تتبعّد منه وتروع عنه وهو لا يزال يكرّر ذلك عليها ويؤنّسها به الى ان تبرز اليه وتُسلم نفسها له ولاجل انخداعها بهذا القول نُسبت الى الحمق وضرب بها المثل فيه، اما قوله وفى الراس اكثرى فانه عنى به أن فيه اربعا من الحواسّ الخمس التى بها كملت فضيلة الانسان وامتاز عن سائر الحيوان وانما اختار هذا الشاعر تسليط الضبع على اكله والّا يقبر بعد قتله ليكون هذا الفعل اوجع لقلوب قومه وأدعى لهم الى الثور بدمه، وقد فُسّر بغير ذلك الّا انّا لم نضع هذا الكتاب لهذا الفنّ فنستقصى فيما نشرح منه وانّما شذّرناه بما نظمنا من غير سمطه فيه

Suivant le commentaire de Tebrizi sur le *Hamasa*, Schanfara, étant encore fort jeune, avoit été fait prisonnier par des Arabes de la tribu de *Schababa* شبابة. Dans la suite, un Arabe de cette tribu, étant tombé au pouvoir des *Bénou-Salaman* بنو سلامان, fut racheté par les siens, qui donnèrent en échange Schanfara. Celui-ci demeura donc parmi les Bénou-Salaman, qui le traitoient comme l'un d'entre eux. Un jour, il eut une dispute avec la fille d'un homme chez qui il demeuroit et qui l'avoit adopté. Schanfara ayant dit à cette fille, *Ma petite sœur, lave-moi la tête*, اغسلي راسي يا اخيّة, elle s'offensa de ce qu'il l'appeloit sa *sœur*, et elle lui donna un soufflet. Schanfara, outré de colère, s'en alla trouver l'homme qui l'avoit acheté de la tribu de Schébaba, et lui demanda de lui faire connoître de qui il étoit fils. Ayant appris qu'il étoit fils d'Aus, fils de Hodjr, il jura que pour se venger de ce que les Bénou-Salaman l'avoient retenu en esclavage, il ne leur donneroit point de repos qu'il n'eut tué cent hommes d'entre eux. On a vu ci-devant comment ce serment fut accompli.

Tebrizi observe, sur le troisième vers, que peut-être Schanfara a voulu dire qu'il ne croyoit pas à la résurrection; il ajoute qu'on peut aussi supposer qu'il y croyoit, mais qu'il n'espéroit pas un sort heureux dans l'autre vie, à cause de la multitude de ses crimes.

Hariri, en citant ces vers, a mis dans le troisième hémistiche احفظت, tandis que dans le *Hamasa* on lit احفظوا : cette dernière leçon me semble meilleure. Le féminin cependant a pu être employé par le poëte, le sujet du verbe étant les *Bénou-Salaman;* car les noms de tribus sont souvent considérés comme féminins, parce qu'ils représentent le mot قبيلة.

N.° XX.

Pag. 143.

Poëme de NABÉGA DHOBYANI (1).

TENTES de Mayya (2) dressées d'abord sur la hauteur, puis à l'endroit où s'éléve devant nous le pied de la montagne! hélas! abandonnées depuis long-temps, elles sont désertes aujourd'hui (3). Je m'y suis arrêté au déclin du jour (4) pour les interroger sur le sort de leurs anciens habitans; mais elles n'ont pu me donner aucune réponse (5), car personne n'habite plus cette demeure : à grand'peine ai-je distingué les pieux auxquels ses anciens habitans attachoient leurs chevaux, et le fossé (6) qui détournoit l'eau de leurs tentes ; ce fossé semblable à une piscine, creusé dans un sol difficile à fouir et que jusque là la main des hommes avoit épargné (7) : une servante avoit rejeté les terres tirées de ce fossé, sur son bord escarpé (8); elle en avoit consolidé le lit, en frappant à coups redoublés, avec une pelle, sur la terre humide ; donnant ainsi un libre cours au ruisseau auquel auparavant les terres opposoient un obstacle, elle avoit conduit ce rempart destiné à écarter les eaux, jusque vers les voiles qui ferment l'entrée de la tente, et vers le lieu où sont disposés les meubles (9). A l'heure où le soleil étoit déjà dans toute sa force (10), ces lieux sont devenus solitaires (11) ; leurs habitans les ont quittés, pour aller chercher une autre demeure. Leur ruine est l'ouvrage de celui dont la main destructive a fait périr Lobad (12).

Détourne, Nabéga, détourne ton esprit des souvenirs du

passé (13); puisqu'il ne sauroit revenir; hâte-toi plutôt de mettre la selle sur le dos d'une femelle de chameau, légère comme l'onagre, robuste, couverte d'une chair ferme et compacte (14), dont les dents imitent, en grinçant, le bruit d'une poulie qu'une corde fait mouvoir (15). Pag. 144.

Le jour commençoit à décliner: déjà nous avions atteint Dhou'ldjélil, (16); l'animal qui me portoit étoit semblable à un cerf dont les regards sont fixés vers un objet qui l'alarme (17), du nombre de ceux qui habitent les solitudes de Wedjra (18); à un cerf dont les jambes sont couvertes d'un poil de diverses couleurs, et les flancs minces et effilés (19), dont le poil brille ainsi qu'une lame excellente (20) polie par un habile fourbisseur; à un cerf qu'Orion a inondé (21) de ses eaux durant la nuit, et sur lequel l'aquilon pousse avec violence un nuage et le couvre de grêle. La voix du chasseur qu'il a entendue l'a jeté dans l'épouvante; il a passé toute la nuit, glacé de froid et de frayeur, sans oser fléchir les jarrets (22): relancé par les chiens que le chasseur a lâchés sur lui (23), il a soutenu leurs attaques sans que ses jambes grèles, succombant à la fatigue, fussent attaquées d'un tremblement involontaire (24). En vain Dhomran est excité par le chasseur; il est saisi d'épouvante aux coups que lui porte l'animal, semblables à ceux qu'un guerrier porte à un adversaire forcé dans son dernier asyle et qui déploie tout ce qui lui reste de courage (25). D'un coup de sa corne il traverse l'épaule de son agresseur; il le perce d'outre en outre, ainsi qu'un vétérinaire ouvre le membre d'un animal malade pour le guérir (26). On diroit, que cette corne qui sort à travers ses flancs, est une broche que des buveurs ont laissée par oubli dans la pièce de viande qu'ils ont fait rôtir (27). Dhomran, blessé, et se repliant sur cette corne noire, roide et inflexible, en mord inutilement l'extrémité (28). Waschek (29) voit son Pag. 145.

camarade périr sous les coups; il voit qu'il ne peut ni lui sauver la vie, ni tirer vengeance de son sang. Infortuné! se dit-il à lui-même, en vain essaierois-tu tes forces contre un tel adversaire; car ton ami n'a pu ni saisir sa proie, ni sauver sa propre vie.

Semblable à ce cerf, le chameau que je monte me conduira près de Noman, de ce prince qui surpasse en mérite tous les mortels, ceux qui habitent les pays voisins, comme ceux qui demeurent dans les contrées les plus reculées (30). Parmi tous les hommes, je n'en vois aucun dont les actions puissent être comparées aux siennes; je n'en excepte que Salomon, lorsque Dieu (31) lui adressa ces paroles : « Prends l'administration des créatures; empêche-les de se livrer à aucun » désordre (32); soumets les génies à tes volontés; car je leur ai » commandé d'employer les pierres plates (33) et les colonnes » pour élever les édifices de Palmyre. Que celui qui t'obéira
46. » reçoive le prix de sa soumission: dirige-le dans le sentier » de la vérité; mais qu'un juste châtiment, en frappant le » rebelle, détourne les méchans de suivre son exemple (34). » [O Noman!] il ne te convient pas de nourrir un sentiment de haine et de vengeance, si ce n'est contre des rivaux qui égalent ta puissance, ou dont la force ne le cède à la tienne, qu'autant que le coursier qui dispute le prix le cède à celui qui lui ravit la victoire (35). Porte plutôt dans tes jugemens un discernement semblable à celui de cette jeune fille, distinguée entre toutes celles de sa tribu, qui, élevant ses regards vers une troupe de colombes qui dirigeoient leur vol du côté des eaux (36), s'écria aussitôt: Plût à Dieu que ces colombes et la moitié de leur troupe fussent jointes à notre colombe! Je saurois m'en contenter (37). Quoiqu'elles fussent resserrées entre deux montagnes qui les obligeoient à se former en un peloton, son œil brillant, qu'elle avoit for-

tifié par l'usage d'un collyre, sans qu'aucune infirmité l'eût obligée d'avoir recours à ce remède, a suivi leur vol précipité. Lorsqu'on les a comptées, on a trouvé précisément le nombre qu'elle avoit supputé (38), quatre-vingt-dix-neuf, ni plus, ni moins; jointes à la colombe qu'elle possédoit déjà, elles auroient formé, comme elle l'avoit dit, une centaine complète. En un instant, elle avoit compté leur troupe nombreuse (39).

Je ne vois point de mortel qui, comme Noman, ait donné une jeune esclave pleine de charmes, et qui ait joint à ce présent d'autres bienfaits dont aucune amertune n'altère la douceur, et qui ne sont point arrachés à l'avarice par le desir de surpasser un rival (40); c'est lui qui donne jusqu'à une centaine, soit de jeunes femelles de chameaux qui doivent leur éclat aux gras pâturages de Toudhih (41), et que couvre un poil touffu; soit de jeunes filles revêtues de longues robes d'une étoffe précieuse, élevées délicatement à l'abri des ardeurs du soleil au milieu de sa course, semblables à de tendres gazelles habitantes des déserts (42); soit de chevaux qui, dans leur course impétueuse (43), emportent les rênes qui devoient modérer leur ardeur, et fuient avec la vîtesse de l'oiseau qui cherche un abri contre les torrens de grêle que verse un nuage glacial; soit de chameaux au poil blanc (44), accoutumés à la fatigue, dont les jarrets sont robustes (45), et qui portent sur leur dos des selles neuves travaillées à Hira. Pag. 147.

Non; j'en prends à témoin et l'éternité de celui dont le temple a souvent été le but de mes pélerinages (46), et le sang des victimes qui a arrosé les pierres sacrées (47); et la maison sainte dont la protection garantit la vie des oiseaux qui se laissent toucher familièrement par les pélerins de la

Mecque, entre les eaux qui coulent d'Abou-Kobaïs et le pied de la montagne (48); non, je n'ai rien fait qui puisse te déplaire : s'il en est autrement, que ma main ne puisse plus même soulever mon fouet (49)! Si j'ai commis quelque faute contre toi, je consens que le maître de ma vie exerce sur moi une vengeance capable de réjouir les regards de ceux dont l'envie t'a fait contre moi des rapports malins. C'est ainsi que je repousse les traits que la calomnie m'a lancés, ces
Pag 148. traits dont les blessures ont pénétré jusqu'à mon cœur, et y ont allumé un feu dévorant (50).

Prince, de qui puissent les jours précieux être rachetés au prix de la vie de tous les mortels (51), et de tout ce que je possède de biens et d'enfans! suspends ton jugement; n'emploie pas contre moi cette force invincible à laquelle rien ne peut résister, quoique mes ennemis se prêtent un secours mutuel pour t'obséder et t'animer contre moi (52). L'Euphrate, alors que ses flots couvrent l'une et l'autre rive; alors qu'il est grossi par les torrens qui en écumant (53) se précipitent avec un fracas épouvantable dans son lit, entraînant avec eux les débris des roseaux, et toute sorte de branchages rompus (54); alors que le nocher que glace d'effroi la violence de son cours impétueux, se tient à grand'peine attaché à la poupe de sa barque (55): alors même, dis-je, l'Euphrate n'est qu'une foible image de ce torrent de dons que verse avec profusion la main de Noman (56); chez lui les bienfaits du jour ne tarissent point la source de ceux du lendemain. J'ai été averti qu'Abou-Kabous avoit lancé des menaces contre moi: le rugissement d'un lion ne permet pas de goûter aucun repos (57).

Ces vers sont le tribut de mes louanges. Prince, de qui daigne le ciel écarter toute malédiction (58)! si tu les écoutes

favorablement, [il suffit]; je n'ai point eu l'intention secrète de solliciter tes dons (59). Ils sont aussi ma justification; si elle n'est point admise, celui qui les composa n'a plus qu'à errer à l'aventure, sans savoir en quel lieu porter ses pas pour y trouver un asyle (60). *Pag. 149.*

FIN du Poëme de Nabéga Dhobyani.

NOTES DU N.° XX.

(1) *NABÉGA* n'est pas le nom propre de l'auteur du poëme que nous donnons ici ; c'est un surnom commun à plusieurs poëtes célèbres : il se donne à ceux qui n'étant point nés avec un talent naturel pour la poésie, et n'ayant pas cultivé cet art, ont commencé à faire des vers dans un âge avancé et ont obtenu des succès. Je transcrirai ce que dit à ce sujet Djewhari, et qui pourra servir à corriger ce qu'on lit dans les gloses arabes du livre intitulé اَلْكَلِم النوابغ ou *Anthologia sentent. Ar. cum scholiis Zamachsjarii*, publié par H. A. Schultens, pag. 3.

نَبَغ الشي ينبُغ وينبَغ نَبْغا ونُبوغا اى ظهر ونبغ الرجل اذا لم يكن فى ارث الشعر ثم قال واجاد ومنه سمّى النوابغُ نحو الذبيانى والجعدى وغيرهما قالت ليلى الاخيليّة انابغ لم تنبغ ولم تكن أوّلا وكنتَ صُنَيّا بين صُدَّين مجهلا ويقال سمّى زياد بن معوية الذبيانى نابغة بقوله وقد نبغت لنا منهم شُؤون والهآء فيه للمبالغة

Le vers de Leïla cité dans ce passage, prouve la signification du mot *Nabéga* ; il doit être traduit ainsi : « O Nabéga ! tu n'avois pas » paru, et on n'avoit point connu ton existence avant ce temps : tu » n'étois qu'un léger filet d'eau entre deux montagnes, absolument » ignoré. »

Ce vers est du mètre nommé طويل (*Voyez* ci-devant, note (2), pag. 350.) La mesure est :

◡ – ◡ | ◡ – – – | ◡ – ◡ | ◡ – ◡ – || ◡ – ◡ | ◡ – – – | ◡ – – – | ◡ – ◡ –

mais il faut observer qu'au lieu de تَكُن أَوَّلا *técoun awwélan*, il faut prononcer تَكُنْ نَوَّلا *técou-newwélan*.

L'auteur du *Kamous* indique un assez grand nombre de poëtes qui ont porté le surnom de *Nabéga*. Il dit :

النوابغ الشعرآء زياد بن معوية الذبياني وقيس بن عبد الله الجعدى وعبد الله بن المخارق الشيباني ويزيد بن ابان الحارثي وهو نابغة بنى الديّان والنابغة بن لأى الغنوى والحارث بن بكر اليربوعي والحرث بن عدوان التغلبي والنابغة العدواني ولم يسمّ

Il veut dire qu'on ignore le vrai nom de ce dernier, qui n'est connu que par le surnom de *Nabéga Odwani*. Reiske a parlé de quatre de ces poëtes dans ses notes sur Abou'lféda. (*Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.*, *Annot. histor.* tom. I.er, pag. 63.) Nabéga, auteur du poëme que l'on trouve ici, est celui qui porte le surnom de *Dhobyani* ذبياني (et non ذبياني comme l'écrit un de nos manuscrits), parce qu'il descendoit de *Dhobyan*, auteur d'une des tribus arabes qui reconnoissent pour tige commune *Kaïs-Aïlan*. (*Voy.* M. Eichhorn, *Monum. antiq. hist. Arab.* pag. 107, et *tab. gen.* VI.) Ce poëte, et un autre qui portoit le même surnom et étoit aussi de la race de Kaïs, étoient regardés par les Arabes du Hédjaz, avec Zoheïr et son fils Caab, comme les plus excellens poëtes que la nation arabe eût produits. (*Voyez* Casiri, *Bibl. Arab. Hispan. Escurial.* tom. I.er, pag. 91 : Casiri a mal-à-propos rendu النابغتان par *Alnabagtanum* ; c'est un duel.) Le vrai nom de notre poëte étoit, suivant Djewhari et Firouzabadi, *Ziad*, *fils de Moawia*. Reiske le nomme *Ziad*, *fils de Djaber* ; j'ignore sur quelle autorité. (*Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* à l'endroit déjà cité.) Le man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 1626, le nomme *Amrou*, *fils de Moawia*. D'autres l'appellent *Ziad*, *fils d'Amrou*, *fils de Mouawia*.

Le poëme de Nabéga que je donne ici, se trouve quelquefois, ainsi que celui d'*Ascha* الاعشى ميمون بن قيس بن جندل, joint aux Moallakas : quelquefois même, comme l'assure E. Pococke d'après un écrivain arabe, ces deux poëmes sont comptés parmi les sept Moallakas, et tiennent la place de ceux de Hareth et d'Antara. (*Voy.* Pococke, *Spec. hist. Arab.* p. 381.) Reiske a cru mal-à-propos que Pococke avoit voulu dire que quelques écrivains arabes attribuoient le poëme d'Antara à Ascha, et celui de Hareth à Nabéga, et il a ré-

futé cette erreur, qui n'étoit qu'un malentendu de sa part. *Voyez* sa préface à la tête de *Tharaphæ Moallakah*, p. XXIII.

Nabéga Dhobyani vivoit du temps de *Noman, fils de Mondhar, fils d'Amrialkaïs, et surnommé Abou-Kabous*, النعمن بن المنذر بن امرى القيس المكنى بابى قابوس, et par conséquent vers le règne de Khosrou Parwiz, qui fit mourir Abou-Kabous. (*Voy.* Pococke, *Specim. hist. Ar.* pag. 72-74; M. Eichhorn, *Mon. ant. hist. Ar.* pag. 195.) Reiske ne nous en apprend guère davantage sur le compte de notre poëte (*Annal. Mosl., Annot. hist.* tom. I.er, p. 63). Masoudi, à l'article des rois de Hira, raconte une aventure arrivée à Nabéga avec Noman Abou-Kabous. Le poëte s'étoit présenté à la porte du roi, et le portier lui avoit refusé l'entrée, parce que le roi étoit alors en partie de débauche avec un de ses favoris nommé *Khaled, fils de Djafar.* Cependant Nabéga gagna le portier à force de promesses; et Khaled étant sorti pour un besoin naturel, le portier le pria de procurer à Nabéga l'accès auprès du roi. Khaled s'y prit si adroitement, qu'il obtint de Noman la permission de faire introduire Nabéga. Le poëte étant entré, salua Abou-Kabous en lui faisant un compliment très-flatteur; et ce prince en fut si charmé, qu'il commanda qu'on lui emplît la bouche de perles, ajoutant: « C'est ainsi qu'il faut louer » les rois. »

Je donne ce récit en abrégé, parce que les deux manuscrits du مروج الذهب que j'ai sous les yeux (man. arab de la bibl. du Roi, n.os 599 et 599 A) sont trop fautifs pour pouvoir en publier le texte. Au surplus, cette aventure n'a pas de rapport avec notre poëme, dont j'aurois ignoré le sujet sans l'ouvrage dont je vais parler.

La bibliothèque du Roi ayant acquis, depuis peu, le *Kitab alagani* كتاب الاغانى, recueil très-important pour l'histoire des Arabes tant avant qu'après Mahomet, je me suis empressé d'y chercher l'article de Nabéga, et j'y ai trouvé (tom. III, fol. 352 et suiv.) des renseignemens précieux sur la vie de ce poëte, et sur les circonstances qui donnèrent lieu au poëme que je publie. Je regrette qu'il ne me soit pas possible d'insérer ici cet article en entier; mais comme il est beaucoup trop long pour trouver place dans ces notes, je me contenterai d'en donner la substance.

Le vrai nom de Nabéga étoit *Ziad, fils de Moawia, fils de Dhabad*: il descendoit de Dhobyan, fils de Baghidh; et notre auteur,

qui trace sa généalogie en remontant jusqu'à Modhar, la compose de dix-sept degrés. Nabéga portoit le surnom d'*Abou-Amama*, ابو امامة. On dit qu'il fut nommé *Nabéga* à cause de ce vers qu'il avoit dit :

فقد نبغت لهم منّا شؤون

C'est-à-dire, à la lettre, *scaturiverunt eis à nobis negotia.* Ce vers est rapporté différemment par Zamakhschari, dans un passage que j'ai cité, ci-devant, pag. 410.

Nabéga tient un rang distingué parmi les poëtes de la première classe, ce que l'auteur du *Kitab alagani* prouve par plusieurs autorités, et singulièrement par le témoignage du khalife Omar. Parmi un grand nombre de faits qu'il rapporte à ce sujet, je ne traduirai que le récit suivant.

On dressoit, dit-il, une tente de cuir à Nabéga, à la foire d'Occadh; et les poëtes, se présentant devant lui, soumettoient leurs poésies à son jugement. Le premier qui lui récita ses vers, fut Ascha; ensuite vint Hassan, fils de Thabet, puis plusieurs autres, et enfin Khansa, fille d'Amrou, fils de Schérid; celle-ci lui chanta ce vers :

وان صخرا لتاتمّ الهداة به كانه علم في راسه نار

« Sakhr sert de direction aux guides des caravanes; comme s'il » étoit une montagne sur le sommet de laquelle on eût allumé des » feux. »

Elle parloit de son frère Sakhr, au sujet duquel on peut consulter mon Commentaire sur Hariri, séance XL, pag. 448. Le vers cité ici se trouve parmi ceux que j'ai rapportés dans mon commentaire; mais j'ai mal-à-propos imprimé لنا تمّ, au lieu de لتاتمّ, qui est la vraie leçon.

« Par Dieu ! s'écria Nabéga, si je n'avois entendu Abou-Basir, je » dirois que tu surpasses en talent pour la poésie les hommes et les » génies. » Hassan, se levant à ce propos, s'écria : « Certes, je suis » meilleur poëte que ni toi ni ton père. » Nabéga lui répondit : « Fils » de mon frère, ce n'est pas toi qui as dit :

فانك كالليل الذي هو مدركي

وان خلت انّ المنتاى عنك واسع

خطاطيف حجن في حبال متينة

تمدّ بها ايدٍ اليك نوازعُ

« Certes, tu es comme la nuit qui me surprend ; tu m'atteins, tandis » que je m'imagine qu'un grand intervalle me sépare encore de toi.
» Il semble que des crocs de fer recourbés, attachés à de gros » câbles tendus par l'effort des mains qui les tirent, m'entraînent vers » toi par une puissance irrésistible. »

A ces mots Hassan se cacha de honte.

Les vers cités ici par Nabéga, et qui sont du mètre طويل (ci-devant, note (2), pag. 350), font partie d'un des poëmes qu'il composa pour apaiser la colère de Noman, fils de Mondhar.

On raconte diversement la cause qui avoit indisposé Noman contre Nabéga. Suivant une tradition qui remonte à Abou-Obéïda, Nabéga jouissoit de toute la familiarité de Noman, et étoit admis à sa table et à ses parties de plaisir. Un jour il aperçut l'épouse du roi nommée *Modjarrada* المجرّدة, et la surprit à l'improviste, feignant que ce fût un pur hasard. Le voile de la princesse étant tombé, elle se cacha avec sa main et avec son bras, qui étoit si gras, qu'il couvroit presque son visage.

Cette aventure donna lieu à Nabéga de composer un poëme qui commençoit par ces vers, où le poëte s'adresse la parole à lui-même, et que je hasarderai de traduire à l'aide de quelques gloses qui les accompagnent.

أمِنَ آلِ ميّةَ رائحٌ او مغتدي
عجلانَ ذا زادٍ وغيرَ مزوّدِ
زعم البوارح انّ رحلتنا غدًا
وبذاك تنعاب الغراب الاسودِ
لا مرحبا بغدٍ ولا اهلًا بهِ
إن كان تفريقُ الاحبّةِ في غدِ
ازِفَ الترحّلُ غيرَ انّ ركابَنا
لمّا تزلْ برحالنا وكأنْ قدِ
في اثرِ غانيةٍ رمتك بسهمها

فاصاب قلبك غير ان لم تقصد

بالدر والياقوت زين نحرها

ومفصل من لولو وزبرجد

« A-t-il quitté la famille de Mayya au lever de l'aurore ou à » l'approche de la nuit, celui-ci qui s'avance à la hâte, qui reçoit » et me rend le salut, mais qui ne porte pas avec lui de provisions!

» Les oiseaux, par leur vol de funeste augure, ont annoncé que » le jour de demain doit être celui de notre départ; et les croasse- » mens du noir corbeau présagent le même malheur.

» Qu'il ne soit pas bien venu, le jour de demain! qu'aucun souhait » heureux ne l'accueille, si c'est lui qui doit séparer des amis!

» Le moment du départ est proche; mais du moins, et cela semble » me suffire, les chameaux qui portent nos selles, ne se sont point en- » core écartés des traces d'une chaste beauté qui a décoché ses flèches » contre ton cœur, et l'a blessé sans le vouloir; dont la gorge est » ornée de bijoux et de rubis, et dont un collier où la perle et » l'émeraude se succèdent tour-à-tour, relève les attraits. »

J'observe que, dans le second vers, j'ai traduit زاد en suivant l'indication de l'auteur du *Kitab alagani*, qui dit que ce mot signifie *donner et rendre le salut* : الزاد في هذا الموضع ما كان من تسليم ورد تحية, signification dont je ne me rappelle pas avoir vu d'autre exemple.

Dans la suite du même poëme, Nabéga racontoit son aventure, et peignoit le bras de la princesse dont la beauté avoit blessé son cœur, en ces termes :

سقط النصيف ولم ترد اسقاطه

فتناولته واتقتنا باليد

بمخضب رخص كان بنانه

عنم على اغصانه لم يعقد

وبفاحم رجل اثيث نبته

كالكرم مال على الدعام المسند

نظرت اليك بحاجة لم تقضها
نظرَ السقيم الى وجوه العوّد

« Son voile est tombé sans qu'elle en eût l'intention; et tandis » qu'elle s'empressoit de le reprendre, elle s'est garantie de nos re-» gards avec une main délicate, teinte du suc du *henna*, et dont les » doigts semblent des fruits d'*anem* sur leurs rameaux avant qu'ils » soient noués, et avec une chevelure noire, longue et touffue comme » le feuillage d'une vigne qui recouvre la treille qui la soutient. Elle » a fixé ses regards sur toi, pour exprimer un desir que tu n'as pas satis-» fait, comme un malade regarde les amis qui viennent le visiter. »

J'ai supposé que رجل étoit la même chose que مرجّل.

Ce poëme appartient au mètre nommé كامل, qui se compose du pied متفاعلن répété trois fois dans chaque hémistiche.

L'*anem*, suivant Djewhari, est un arbre dont les rameaux sont lisses : il cite ce vers de Nabéga pour prouver que l'*anem* est un arbre et non une sorte de vermisseau. C'est aux fruits rouges de cet arbre que les poëtes comparent le bout des doigts des femmes.

Nabéga eut l'imprudence de réciter ce poëme à Morra, fils de Saad, qui le rapporta à Noman : ce prince en fut extrêmement irrité, et menaça le poëte, qui prit la fuite et se retira dans sa famille ; ensuite il se rendit en Syrie, à la cour des rois de Gassan, et composa des poëmes en leur honneur.

Selon un autre récit, deux poëtes, ennemis de Nabéga, Abd-al-kaïs Témimi, fils de Djéfaf, et Morra Saadi, fils de Saad, fils de Karia, composèrent contre Noman une satire amère, dans laquelle ils lui reprochoient, entre autres choses, la bassesse de son origine du côté de sa mère, qui étoit fille d'un orfèvre de Fadac, et ils récitèrent cette satire au roi, en l'attribuant à Nabéga. Morra vouloit par-là se venger de ce que notre poëte avoit été cause que Noman lui avoit pris une très-belle épée qu'il possédoit, en en vantant devant le roi le brillant et l'éclat.

Enfin, si l'on en croit un troisième récit, Noman, qui étoit petit, lépreux et laid, avoit eu de sa femme Modjarrada, dont nous avons déjà parlé, deux fils qui passoient pour être nés des amours de la reine avec Menkhal Yaschkéri, fils d'Obéïd, Arabe très-célèbre pour sa beauté. Un jour que Menkhal et Nabéga se trouvoient auprès de Noman, le roi dit à ce dernier : « Abou-Amama, fais-moi, dans tes

» vers,

» vers, le portrait de Modjarrada. » Nabéga composa à cette occasion le poëme dans lequel il fait le tableau des charmes de Modjarrada, sans oublier ceux qui ne devoient être connus que de son époux. Cette circonstance donna à Menkhal des soupçons qui âlarmèrent sa jalousie, et il persuada au roi que Nabéga ne pourroit être si bien instruit, si la princesse n'avoit eu pour lui des complaïsances criminelles. Ce discours fit, dit-on, impression sur Noman; et Nabéga, qui en fut instruit, en appréhenda les suites, et se retira à la cour de Gassan.

Pendant que Nabéga étoit absent de la cour de Noman, Hassan, fils de Thabet, autre poëte célèbre, qui fut l'ami de Mahomet, vint à Hira, et ses vers lui firent trouver un bon accueil auprès du roi.

Cette aventure de Hassan, fils de Thabet, est racontée, par l'auteur du *Kitab alagani*, de plusieurs manières qui reviennent toutes à-peu-près au même, et je crois devoir en donner ici un récit abrégé, parce qu'elle contient plusieurs expressions dignes d'être remarquées. Ce récit, que je traduirai un peu librement, est mis dans la bouche de Hassan lui-même.

« Je partis, disoit Hassan, pour me rendre auprès de Noman, » fils de Mondhar; je rencontrai un homme (ou, suivant une autre » version, un orfévre) de Fadac [ville du Hedjaz, à deux ou trois » journées de Médine]. Quand il me vit, il me dit: N'êtes-vous » pas de Yathreb? — Oui, lui répondis-je. — Et de la race de Khaz- » radj? — Cela est vrai. — De la branche de Nadjar? — J'en suis en » effet. — En ce cas, vous êtes Hassan, fils de Thabet? — Il est vrai, » je le suis. — Où allez-vous? — Je vais trouver le roi. — Voulez-vous » que je vous indique la manière de vous conduire dans le lieu où » vous vous rendez, et auprès de celui que vous allez trouver? — » Oui. — J'ai là-dessus des connoissances et je sais à quoi m'en tenir. — » Eh bien! daignez m'en instruire. — Quand vous irez le trouver, vous » serez négligé pendant un mois entier, avant qu'il envoie quelqu'un » vers vous. Ensuite, il pourra se faire qu'au commencement du mois » il s'informe de vous, et que vous restiez oublié un autre mois. Peut- » être après cela vous fera-t-il introduire. Si vous avez de lui une » audience particulière et que vous lui plaisiez, il vous comblera de » bienfaits. Restez alors à sa cour autant que vous le pourrez; mais » si vous voyez arriver Abou-Amama, c'est-à-dire, Nabéga, partez » sur-le-champ; car vous n'avez plus rien à attendre de Noman. — » J'allai donc, disoit Hassan, trouver Noman: il me traita d'abord

» comme cet homme me l'avoit annoncé ; puis il me fit introduire » près de lui, et il me combla de bienfaits. Je fus admis dans sa » familiarité et à sa table. Pendant que les choses étoient en cet état, » un jour que je me trouvois avec lui dans une de ses tentes, j'entendis » un homme qui chantoit, autour de la tente, ces vers : *Le maître de cette* » *tente est-il sourd, ou bien entend-il?* (J'omets le reste de ces vers, » dont le texte me paroît altéré.) Ne seroit-ce pas, dis-je alors, Abou-» Amama ! On me dit que c'étoit lui. Il fut introduit auprès du roi, » entra, salua Noman, et but avec lui. Ensuite arrivèrent des cha-» meaux noirs : or aucun Arabe connu n'avoit de chameaux noirs, » et ne faisoit couvrir ses femelles par des chameaux de cette couleur, » que Noman. Nabéga demanda au roi la permission de lui chanter » son poëme, dont la rime est en *b*. Le roi le lui ayant permis, il » récita ce poëme, où se trouve ce vers : *Tu es un soleil, et les autres* » *rois ne sont que des étoiles ; quand ce soleil paroît sur l'horizon, il* » *n'est aucune de ces étoiles qui ne disparoisse.* En ce moment, cent » chameaux noirs, de la race nommée *calbites*, avec leurs bergers, leurs » tentes et leurs chiens, approchèrent de Noman, qui dit à Nabéga : » Fais ce que tu voudras de ces chameaux ; car ils sont à toi avec » tout leur attirail. Jamais, ajoutoit Hassan, je n'ai éprouvé la jalousie » comme en cet instant, et je ne saurois dire si je portois plus d'envie » à l'excellence des vers de Nabéga, ou aux bienfaits que le roi lui avoit » accordés. Je me hâtai de ramasser tout ce que je possédois, et je » me mis en route pour retourner dans mon pays. »

قال حسّان بن ثابت خرجت الى النعمان بن المنذر فلقيت رجلا
وقال اليزيدى فى خبره فلقيت صائغا من اهل فدك فلما رآنى قال
كن يثربيا فقلت الامر كذلك قال كن خزرجيّا قلت انا خزرجى
قال كن نجاريا قلت انا نجارى قال كن حسّان بن ثابت قلت انا هو
فقال اين تريد قلت الى هذا الملك قال تريد نى اسدّدك الى اين
تذهب ومن تريد قلت نعم قال انّ لى به علما وخبرا قلت فاعلمنى ذلك
قال فانك اذا جئته متروك شهرا قبل ان يرسل اليك ثم عسى انه
يسأل عنك راس الشهر ثم انك متروك (شهرا) آخر بعد المسئلة

ثم عسى ان يوذن لك فان انت خلوته واعجبته فانت مصيب منه
خيرا فاقم ما اقمت فاذا رايت ابا امامة فاطعن فلا شيء لك عنده
قال فقدمت ففعل بي ما قال الرجل ثم اذن لي واصبت منه مالا
كثيرا ونادمته واكلت معه فبينا انا على ذلك وانا معه في قبة له
اذا رجل يرتجز حولها اصم ام يسمع رب القبة الابيات...... قال
فقلت أليس بابي امامة قالوا بلى قال فاذنوا له ودخل فحياه وشرب
معه ثم وردت النعم السود ولم يكن لاحد من العرب بعير اسود
يعرف مكانه ولا يفتحل احد بعيرا اسود غير النعمان فاستاذنه في
ان ينشده كلمته في الباء فاذن له ان ينشده قصيدته التي يقول
فيها ـــــــــــ

بانك شمس والملوك كواكب   اذا طلعت لم يبد منهن كوكب

ووردت عليه مائة من الابل السود الكلبية فيها رعاوها وبيتنها
وكلبها فقال شانك بها يا ابا امامة فهي لك بما فيها قال حسان فما
اصابني حسد في موضع كما اصابني يومئذ وما ادري ايما كنت
احسده له عليه الما اسمع من فضل شعره ام ما ارى من جزيل
عطائه فجمعت جراميزي وركبت الى بــــلادي.

Sur le sens du mot كن, dans ces phrases كن يثربيا et autres semblables, voyez mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XVII, pag. 171.

Suivant un autre récit, ce seroit *Isam*, *fils de Schahbar*, عصام بن الشهبر, chambellan de Noman, qui auroit donné à Hassan, fils de Thabet, des conseils sur la manière dont il devoit se conduire envers Noman pour obtenir ses bonnes grâces, et il lui auroit dit entre autres choses : « Le roi ne manquera pas de vous faire des questions » au sujet de Djabala, fils d'Aïham (roi de Gassan), et il en par- » lera mal. Mais gardez-vous bien de vous prêter à ses insinuations.

» Laissez passer ce qu'il en dira, sans l'approuver ni le contredire. » Dites-lui : *Est-ce à un homme comme moi à s'entremettre entre » vous et Djabala ? Il va de pair avec vous et vous avec lui.* S'il » vous invite à manger, ne mangez pas avec lui, et s'il vous en » conjure avec serment, ne prenez que peu de chose, comme un » homme qui veut seulement se dégager de son serment, et qui se » tient très-honoré de manger avec lui, et non pas comme un homme » pressé de la faim. Ne causez pas long-temps avec lui, ne lui parlez » jamais le premier de quoi que ce soit, à moins qu'il ne vous in- » terroge, et ne restez pas long-temps en sa présence. »

اذا دخلت اليه فانه يسألك عن جبلة بن الايهم ويسبّه فايّاك ان
تساعده على ذلك ولكن امرّ ذكره امرارا لا توافق فيه ولا تخالف وقل
ما دخول مثلى ايّها الملك بينك وبين جبلة وهو منك وانت منه
وان دعاك الى الطعام فلا تواكله فان اقسم عليك فاصب منه اليسير
اصابة بارّ قسمه متشرّف بمواكلته لا اكل جايع سغب ولا تطل
محادثته ولا تبدأه باخبار عن شىء حتى يكون هو السائل لك ولا
تطل الاقامة فى مجلسه

Tout se passa comme l'avoit prévu Isam ; et lorsque Hassan sortit de l'audience de Noman, le même Isam dit au poëte : « J'ai oublié » un dernier avis que je dois vous donner.

» J'ai ouï dire que Nabéga Dhobyani est venu retrouver le roi : » si cela est, il n'y aura plus de faveur pour aucun autre que lui. De- » mandez en ce cas votre congé ; car il vaut mieux que vous vous re- » tiriez avec honneur et de bonne grâce, que d'être renvoyé honteuse- » ment. »

وخرجت فقال لى عصام بقيت علىّ واحدة لم اوصك بها قد بلغنى
ان النابغة الذبيانى قدم عليه واذا قدم فليس لاحد منه حظّ سواه
فاستاذن حينئذ وانصرف مكرما خير من ان تنصرف مجفوّا

Il y avoit un mois que Hassan résidoit à la cour de Noman, lorsque deux Arabes de Fazara, qui étoient fort bien avec le roi, vinrent

à Hira, amenant avec eux Nabéga, qui avoit eu recours à leur crédit pour qu'ils le réconciliassent avec Noman. Le roi leur fit dresser une tente de cuir; mais comme il ignoroit que Nabéga fût avec eux, le poëte chargea une jeune fille de chanter au roi le poëme qu'il avoit composé, et qui commence ainsi :

« Tentes de Mayya, dressées d'abord sur la hauteur, puis à l'endroit » où s'élève le pied de la montagne! &c. »

Le roi l'ayant entendu, dit aussitôt: Par Dieu, ce sont-là des vers de Nabéga. Alors les deux Arabes de Fazara sollicitèrent sa grâce, et l'obtinrent de Noman, qui, l'ayant entendu réciter ses poëmes, le combla de présens.

« Depuis ce moment, disoit Hassan, fils de Thabet, je lui portai » envie pour trois choses, sans que je puisse dire quelle étoit des trois » celle qui me donnoit le plus de jalousie. Ces trois choses étoient, » la faveur que Noman lui avoit faite de le recevoir dans sa fami- » liarité, après qu'il l'avoit quitté une première fois; l'excellence de » ses poésies; et, enfin, cent chameaux des plus beaux de ses trou- » peaux, dont le roi lui avoit fait présent. »

قال حسّان بن ثابت فحسدته على ثلث لا ادرى على ايّتهنّ كنت له اشدّ حسدا على ادناء النعمان له بعد المباعدة والمسايرة له واصغآئه اليه ام على جودة شعره ام على ماية بعير من عصافيره امر له بها

Les mots هو منك وانت منه que j'ai traduits par, *Il va de pair avec vous et vous avec lui*, offrent une manière de parler qui ne m'est pas connue. Je crois pourtant l'avoir bien rendue. Elle me semble analogue à cette autre formule très-ordinaire: اين انت منه *Qu'êtes-vous auprès de lui!*

L'auteur du *Kitab alagani* rapporte plusieurs passages du poëme que je publie, qui avoient été mis en chant par divers musiciens célèbres, et il en développe le sens, suivant son usage. Je le citerai quelquefois dans mes notes.

On peut consulter sur le *Kitab-alagani*, ouvrage d'Abou'lfaradj Ali Isfahani, fils de Hosaïn; Hadji-Khalfa; d'Herbelot, qui a copié ce qu'en a dit ce bibliographe (*Bibl. Orient.* au mot *Agani*); Abou'lféda (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 495), et Casiri (*Bibl. Ar. Hisp. Escur.* tom. I.er, pag. 347).

Qu'il me soit permis, à l'occasion de Nabéga, de corriger une

faute du dernier éditeur de l'Histoire de Timour par Ebn-Arabschah, M. Manger, qui, n'ayant point entendu un vers de Nabéga cité par cet écrivain arabe, en a mal-à-propos corrigé le texte.

L'historien, parlant du stratagème employé par Timour pour mettre en fuite les éléphans de l'armée indienne, dit (tom. I.er, pag. 476) que quand on eut mis le feu aux roseaux dont ce prince avoit fait charger un certain nombre de chameaux, ces animaux ne sentirent pas plutôt l'ardeur de ce feu, qu'ils se mirent à regimber et à pousser des cris, en sorte, ajoute-t-il, qu'on eût pu leur appliquer ce vers:

كأنّك من جمال بنى اقيش . يقعقع بين رجليه بشنّ

C'est ainsi qu'on lit ce vers dans le manuscrit arabe, n.° 709, de la bibliothèque du Roi, et dans l'édition de Calcutta, pag. 145. Il signifie: *On diroit que tu es du nombre des chameaux des Benou-Okaïsch, entre les jambes desquels on fait ballotter avec fracas une vieille outre*, c'est-à-dire, que l'on fait galoper, en les effrayant par le bruit d'une outre vide et desséchée qu'on laisse pendre entre leurs jambes. Djewhari cite ce vers au mot شنّ, et il l'attribue à Nabéga. On dit en proverbe, ما يقعقع له بالشنان, et Meïdani explique ainsi ce proverbe (manuscrit arabe de Saint-Germain-des-Prés, n.° 196):

القعقعة تحريك الشيء الصلب مع صوت مثل السلاح وغيره
والشنان جمع شنّ وهو القربة البالية وهم يحرّكونها اذا ارادوا حثّ
الابل على السير لتفزع فتسرع قال النابغة كأنّك من جمال بنى
اقيش يقعقع بين رجليه بشنّ يضرب لمن لا يتضع لما ينزل به
من حوادث الدهر ولا يروعه ما لا حقيقة له

M. Manger a donc eu tort de substituer تبين à بشنّ, et Schultens de supposer qu'il falloit lire بشرّ.

Mais revenons au poëme de Nabéga. J'ai eu d'abord deux manuscrits pour donner l'édition de ce poëme: l'un est le manuscrit 1455, dont j'ai parlé précédemment, et qui ne contient aucune glose, mais seulement des vers intercalés pour un autre objet; on peut voir ce que j'en ai dit dans le tome IV des *Notices et Extraits des Manuscrits*,

pag. 313 et suiv. Le second, numéroté 1626, et appartenant à l'ancien fonds de la bibliothèque du Roi, contient le texte du poëme, avec un commentaire complet. Ce volume renferme plusieurs ouvrages, dont le principal est un Vocabulaire pour l'intelligence des mots difficiles des Séances de Hariri, par Mohibb-eddin Abou'lbaka Abd-allah Okbari, fils de Hosaïn, de Bagdad.

Ce manuscrit, acheté au Caire par Vansleb, a porté autrefois le n.° 1120; et c'est le même dont d'Herbelot a parlé au mot *Amrou, fils de Moawia* : mais il a dit mal-à-propos qu'il renferme le diwan ou recueil des poësies de Nabéga, le seul ouvrage de ce poëte qu'il contienne est celui que je donne ici. J'ai aussi fait usage d'un autre manuscrit rapporté d'Égypte par M. Delaporte.

Ce poëme se trouve encore dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, n.° 419, réuni à la bibliothèque du Roi; mais ce n'est qu'une copie du manuscrit 1455, comme je l'ai déjà dit. *Voyez* ci-devant, pag. 351, note (3).

Pour cette seconde édition, j'ai eu de nouveaux secours. M. Ménil, qui a publié à Leyde, en 1816, la Moallaka d'Antara (*Journal des Savans*, cahier de mars 1817), a donné le texte de ce poëme d'après un ancien manuscrit des Moallakas, qui appartient aujourd'hui à M. le professeur Willmet, et qui avoit appartenu précédemment à Scheidius. Ce manuscrit contient le texte des Moallakas avec le commentaire de Zouzéni, et tant le texte des poëmes que le commentaire sont par-tout accompagnés des points-voyelles. Par la description que M. Ménil donna de ce manuscrit précieux, j'appris qu'il renfermoit aussi le poëme de Nabéga avec un commentaire que M. Ménil attribuoit alors, mais à tort, comme il l'a reconnu plus tard, au même Zouzéni. A ma prière, M. Ménil a eu la bonté de me faire, d'après ce manuscrit, une copie exacte du poëme et du commentaire, et je me fais un devoir de lui en témoigner ici ma reconnoissance. Je citerai cette copie sous le nom de *Manuscrit de M. Willmet*. Le commentaire est en général très-court; mais il m'a été fort utile pour saisir en beaucoup d'endroits, mieux que je ne l'avois fait d'abord, les idées du poëte. J'ai eu encore un manuscrit qui a appartenu à Scheidius, et a été acquis par la bibliothèque du Roi: il contient, outre les sept Moallakas, le poëme de Nabéga, et tous ces poëmes sont accompagnés des scholies d'un commentateur nommé *Abou-Saïd*, qui cite souvent un autre scholiaste dont le nom

est Abou-Djaber. Je citerai ce manuscrit sous le nom de *Manuscrit de Scheidius.*

Le poëme de Nabéga appartient au mètre nommé بسيط, dont la mesure primitive est, مستفعلن فاعلن مستفعلن فاعلن, pour les deux hémistiches, mais est sujette à beaucoup de variations : ici, le dernier فاعلن est toujours changé en فعلن.

La mesure est donc, sauf les variations autorisées dans ce mètre :

– – ᴗ – | – ᴗ – | – – ᴗ – | ᴗ ᴗ – || – – ᴗ – | – ᴗ – | – – ᴗ – | ᴗ ᴗ –

(2) Mayya, dont Nabéga fait mention tant dans le premier vers de ce poëme que dans les vers que j'ai cités plus haut, doit être une femme ; car Djewhari et Firouzabadi disent expressément que ميّة ou مي est un nom de femme.

L'auteur du *Kitab alagâni* remarque, au sujet de ces mots يا دار ميّة *O habitation de Mayya !* que, suivant Asmaï, le poëte a dit, *O habitation de Mayya !* au lieu de *O vous qui demeuriez dans l'habitation de Mayya !* et il cite un exemple pareil d'Amrialkaïs. Il ajoute de plus une observation d'un autre grammairien qui remarque que si Nabéga *adresse la parole au lieu même, et non à ceux qui y ont habité, c'est pour témoigner plus vivement la douleur qu'il éprouve au souvenir de ce lieu, le desir de voir ses habitans, et les souhaits qu'il fait pour qu'ils y aient encore leur domicile.*

نادى الدار لا اهلها اسفا عليها وتشوّقا الى اهلها وتمنية ان تكون آهلا

Il me semble résulter de là que دار ميّة *l'habitation de Mayya* est le nom propre d'un lieu, ainsi appelé d'une femme nommée *Mayya* qui y avoit eu autrefois sa demeure.

(3) Abou-Obeïda remarque que le poëte, après avoir adressé la parole au lieu nommé *Dar-Mayya*, en parle ensuite à la troisième personne ; et il ajoute que cette sorte d'énallage est commune parmi les poëtes arabes. C'est l'auteur du *Kitab alagani* qui rapporte cette remarque. Voici son texte :

قال ابو عبيده في قوله يا دار ميّة ثم قال اقوت ولم يقل اقويت ان من شان العرب ان يخاطبوا الشيء ثم يتركوه ويكنّوا عنه

Cette observation peut s'appliquer aux poëtes hébreux.

(4) On lit aussi اصيلا كي اسائلها et طويلا كي اسائلها, et, enfin,

اصيلانا اسآئلها. Cette dernière leçon est celle du *Kitab alagani* ; mais, dans le manuscrit de M. Willmet, on lit اصيلالا, et c'est ainsi que Djewhari cite ce vers sous la racine اصل. L'auteur du commentaire contenu dans le manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, n.° 1626, fait, sur la leçon اصيلانا, une observation grammaticale qu'il est bon de transcrire ici; il dit :

ومن روى اصيلانا ففيه قولان احدهما الصغير (انه تصغير .lis) أُصلان واصلان جمع اصيل كما يقال رغيف ورغفان والقول الآخر انه بمنزلة قولهم على الله التكلان وبمنزلة غفران وهذا القول (هو) الصحيح والاوّل خطا لان اصيلانا (اصلانا .lis) لا يجوز ان يصغّر الا ان يردّ الى اقلّ العدد وهو حكم جمع كثـــــــــرة

Mais cette difficulté n'a point arrêté Djewhari, qui s'exprime ainsi:

جمعه آصال واصآئل كانه جمع اصيلة ... ويجمع ايضا على أُصلان مثل بعير وبُعران ثم صغّروا الجمع فقالوا اصيلان ثم ابدلوا من النون لاما فقالوا اصيلال ومنه قول النابغة وقفت فيها اصيلالا اسآئلها عيّت جوابا وما بالربع من احد وحكى اللحياني لقيته اصيلالا

(*Voyez* ma Grammaire arabe, tom. I, n.° 602 et suiv., pag. 224 et 225.) J'ai adopté la leçon de Djewhari.

(5) On lit, dans le manuscrit 1626, l'observation suivante :

قوله عيّت يقال عييت بالامر اذا لم تعرف وجهه فانا به عيّ وقد يقال عيّ وقوله جوابا منصوب على المصدر اى عيّت ان تجيب

(6) Les mots اوارىّ et النوى sont ici à l'accusatif après الّا, quoique le nom de la *masse de laquelle se fait l'exception* المستثنى منه soit exprimé par من احد ; mais cela n'est pas, comme on pourroit se l'imaginer, contraire à la règle que j'ai exposée ci-devant, note (74), p. 393 ; parce qu'ici l'exception est ce qu'on appelle *disjointe* منقطع (*Grammaire arabe*, tom. II, n.° 845, pag. 425). Or, dans le cas de l'exception disjointe, le nom de la *chose exceptée* المستثنى,

après la particule إلّا, se met toujours à l'accusatif (*ibid.* n.° 564, pag. 318).

Quelques personnes cependant lisoient ici الاوارىّ et النؤىُ au nominatif, suivant l'auteur du commentaire contenu dans le manuscrit 1626. Je crois important de donner cette glose en entier.

ويروى الا اوارىُّ بالرفع قال الاصمعي قلت لابي عمرو بن العلاء (لمر) رفعتَ اوارىّ قال انها من بعض الدار يذهب ابو عمرو الى ان المعنى وما بالربع الا اوارى والنصب اجود وبه جآء القرآن العزيز قال الله تعالى وما لهم به من علم الا اتّباعَ الظنّ وكذلك الاختيار في كل استثنآء ليس من الاوّل وان (lis. ان) كان ما قبله منفيا الا ان الرفع يجوز اذا قلت ما في الدار احد الا حمار من جهتين احديهما ما تأوّله ابو عمرو في البيت وهو انّ يكون المعنى ما في الدار الا حمار ثم جئت باحد لتدلّ على انه ليس فيه احد سواه والجهة الاخرى ان يكون الذى يقوم مقام احد حمار

« On lit aussi اوارىُ au nominatif. Je demandai, disoit Asmaï, à » Abou-Amrou, fils d'Alala, pourquoi il avoit mis ce mot au no- » minatif. C'est, me répondit-il, que ces pieux destinés à attacher » les chevaux font partie de l'habitation. Abou-Amrou estimoit donc » que le sens étoit : *Il n'y a dans le campement que les pieux.* » (*Grammaire arabe*, tom. II, n.° 562, pag. 317.) Mais l'accu- » satif est préférable, et c'est ainsi que, dans l'Alcoran, le mot اتّباع » est mis à l'accusatif, dans ce passage : وما لهم به من علم الا اتّباع » الظنّ (Alcor. sur. 4, v. 156, édition de Hinckelmann). C'est là » la forme à laquelle on doit donner le choix, toutes les fois que la chose » exceptée ne fait pas partie de la chose qu'on a nommée d'abord » (c'est-à-dire, quand l'exception est disjointe), si la proposition qui » précède l'exception, est négative. Cependant on peut aussi employer » le nominatif, quand on dit par exemple, *Il n'y a aucun dans la* » *maison, sinon un âne*, et cela dans deux hypothèses. La première

» revient à la raison alléguée par Abou-Amrou, pour mettre اوارىّ » au nominatif dans le vers de Nabéga ; c'est de supposer que le » sens est, *il n'y a dans la maison qu'un âne,* et que le mot *aucun* » n'a été ajouté après coup que pour indiquer qu'il n'y a rien autre » que l'âne dans la maison. L'autre c'est de supposer que le mot *âne* » tient ici la place du mot *aucun.* »

Ces deux hypothèses ne sont évidemment que des subtilités, imaginées pour pallier une faute ou justifier une licence.

Parmi les manuscrits, les uns portent الاوارى, les autres اوارى, sans article : j'ai adopté la première leçon, parce qu'on lit والنوى, avec l'article.

Sur le mot لأيا, *voyez* A. Schultens, *Anthol. sentent. Ar.* p. 38. Zoheïr emploie le même mot pour exprimer la même idée dans sa Moallaka, v. 4. (Voyez *Zohairi Carmen foribus templi Meccani appensum*, publié par M. Ern. Fr. Ch. Rosenmuller, à Leipsig, en 1792, et la seconde édition du même poëme, donnée par le même savant, en 1826, dans la seconde partie de ses *Analecta arabica*). Le mot ما, dans ce vers de Nabéga, n'est point une négation ; il est *explétif* زآئدة, comme disent les grammairiens arabes : c'est ainsi qu'il est employé dans l'Alcoran, dans cette expression, قليلا ما تشكرون, et dans cet autre texte ; إنّ الله لا يستحيى ان يضرب مثلا ما بعوضة الآية, sur. 2, v. 26.

(7) Dans le *Kitab alagani*, on lit, sur ce vers, l'observation suivante : « Par le mot المظلومة, il veut dire qu'il ne paroissoit dans ce sol » aucun vestige de l'habitation ou du travail des hommes : ceux qui » y ont fixé leur demeure, y ont creusé une piscine, et l'injustice dont » ils se sont rendus coupables envers ce terrain a été d'y introduire » une chose qui n'y avoit jamais existé jusque là. Le poëte compare » ce fossé à une piscine, à cause de sa forme circulaire. »

والمظلومة التى لم يكن فيها اثر فحفر اهلها فيها حوضا وظلمهم ايّاها احداثهم فيها ما لم يكن فيها شبّه النؤى بذلك الحوض لاستدارته

Le commentateur du manuscrit 1626 explique ainsi le même mot, sur l'autorité d'Ebn-alsikkit :

قال ابن السكّيت انما قال بالمظلومة لانهم مرّوا فى بريّة فحفروا فيها

حوضا وليست بموضع حوض فجعل الشىء فى غير موضعه (ظلم) وكذلك
اصل الظلم انما هو وضع الشىء فى غير موضعه ومنه من اشبه اباه فما
ظلم اى فما جعل الشبه فى غير موضعه

Voyez ci-devant, pag. 83, note (22).

(8) Ce que dit le commentateur du manuscrit de la bibliothèque du Roi, n.º 1626, sur le mot ردت, mérite d'être rapporté, à cause des observations grammaticales que cette glose contient :

ويروى رُدّت عليه والرواية الاولى اجود اذا قال رُدّت اقاصيه فاقاصيه
فى موضع رفع فاسكن الياء لان الضمة فيها ثقيلة فاذا روى رَدّت
فاقاصيه فى موضع نصب والفتحة لا تستثقل وكان يجب ان يفتح الياء
الا انه يجوز اسكانها فى الضرورة لانه يسكن فى الرفع والخفض فاجرى
النصب مجراها كما قال كانّ ايديهنّ بالقاع القرق وايضا فانه اذا روى
رَدّت فقد اضمر ما لم يجز (lis. يجر) ذكره اراد رَدّت عليه الاية
(lis. الامة) الا ان هذا جائز اذا عرف معناه قال الله تعالى حتى توارت
بالحجاب يعنى الشمس والله اعلم

Je ne saurois dire précisément ce que signifie le dernier vers cité dans cette glose : il est composé de trois مستفعلن, et le commentateur le cite uniquement parce que le poëte a prononcé أَيْدِيهِنّ au lieu de أَيْدِيَهُنّ. Peut-être signifie-t-il : *On diroit que leurs mains* (ou *leurs pieds de devant*, s'il s'agit de chameaux) *sur le sol uni, sont des plantes qui poussent à de grandes distances l'une de l'autre.*

Suivant le *Kitab alagâni*, il faut admettre la dernière des deux suppositions que fait le commentateur du manuscrit 1626, et lire رَدّت, le sujet أمة étant sous-entendu, et c'est aussi la leçon du manuscrit de M. Willmet : l'auteur du commentaire dit : ردت فعل الوليدة اخبر عنها ولم يجر لها ذكر. J'ai adopté cette leçon.

Dans le manuscrit de M. Willmet, le sens des mots ردت عليه اتاصيه est expliqué ainsi :

يقول الوليدة جعلت اتاصي النوى يسيل ماؤها الى النوى

c'est-à-dire, je crois, *que cette servante a rattaché à la rigole principale de petites chutes d'eau écartées.*

Pour se rendre parfaitement compte du sens de ce vers, il faut faire attention que par نؤى, on entend *un fossé* ou *une rigole* qu'on pratique tout autour d'une tente pour l'écoulement des eaux, en formant avec la terre qu'on retire du fossé, et qu'on rejette sur le bord, du côté de la tente, une sorte de terrasse ou d'escarpement qui empêche l'eau d'y entrer. Et c'est ce que signifie proprement le mot نؤى, qui vient de نأى *éloigner*. Il s'agit donc ici, comme le dit le scholiaste du manuscrit de Scheidius, du travail que fait une servante, aux approches de l'hiver ou de la saison des pluies, pour réparer ces sortes de rigoles et d'escarpemens qui avoient été négligés durant l'été. Elle creuse de nouveau la rigole, et elle rejette sur le bord escarpé la terre qui étoit retombée dans le fond de la rigole, et qui opposoit un obstacle au libre cours de l'eau : pour donner plus de consistance à la berge, formée d'une terre humide, elle frappe cette terre à coups redoublés avec une pelle. Voici ce qu'on lit dans ce manuscrit :

عليه اي على هذه (lis. هذا) النؤى كان اخلق في الصيف فلما جاء الشتاء اصلح فردت عليه ما ثرى من حدره ولبده اي ضربه بالمسحاة حين (lis. حتى) يلبد فيضام والثاد الندي يقول اصلح في الندى ليكون اشد تلبيدا يقال ثاد المكان يثاد ثادا فهو ثاد وذلك اذا ابتل وجعل الفعل للضرب يقول هو الذي لبده

Le même scholiaste, sur le mot بالمظلومة du vers précédent, dit que ce mot est employé pour indiquer que, la terre retirée du fossé étant insuffisante, on a encore pris des terres plus loin, dans un endroit qui ne sembloit point devoir contribuer à la formation de la berge, et cela pour compléter le rempart qu'on vouloit élever autour de la tente.

المظلومة الارض التي قد ظلمها من حفرها وذلك انه لم يكفه ما

استثار من تراب النؤى حتى ظلم ما يلى النؤى فكشط من تربه ما تمّم
به النؤى الذى رفعه حول الخـــيمـــة .

(9) Ce vers est un peu obscur, parce qu'on a peine à bien reconnoître quel est le sujet du verbe يحبسه, et que le mot رفّعت est aussi susceptible d'un double sens. Le scholiaste du manuscrit de Scheidius suppose d'abord que c'est سبيل qui est le sujet du verbe يحبس, et il observe que le mot سبيل peut s'employer comme féminin et comme masculin. Voici son texte :

هذه الوليدة خلّت سبيل هذا الاتى اى خلّت له الوجه لينفذ
والسبيل يذكر ويؤنث ... والاتى السبيل (lis. السَّيل) ياتيك من ارض
بعيدة وانت بارض فلم تمطر يقال جاءنا السبيل (lis. السيل) اتيًّا اى من
بلد آخر.... وقوله كان يحبسه اى كان هذا السبيل يحبس هذا الاتى
اذا جاء فخلّت له هذه الوليدة الطريق لينفذ فيه

Plus loin il suppose évidemment que c'est نؤى qui est le sujet du verbe يحبس, en s'exprimant ainsi :

قال (ابو جابر) وتخليتها سبيل الاتى ان تنجر له نجرة الى ما يصوب (اليه)
من الارض حتى ينحدر الماء من النؤى وكان النؤى يحبس الاتى لولا
النجرة التى نجرت له والاتى الماء الذى ياتى من النواحى فيجتمع فى مكان

Je préfère considérer نؤى comme le sujet de يحبس, et alors le sens est que l'eau seroit demeurée stagnante et comme emprisonnée dans le fossé, si la servante, en réparant le fossé et en rejetant sur la berge les terres qui l'avoient en partie comblé, n'eût ouvert aux eaux un écoulement facile. Quant au verbe رفع, il peut être pris dans l'acception d'*élever*, d'*exhausser*, et alors le sens sera qu'elle a élevé la berge ou l'escarpement du fossé jusqu'à la hauteur de l'entrée des tentes. C'est ce que veut dire cette glose du manuscrit de Scheidius :

وقوله رفّعته الى السجفين اى رفّعت حائط النؤى الذى يلى الخيمة الى
السجفين والسجف الستر على باب الخيمة

Mais on peut aussi entendre رفّعت dans le sens de *conduire, amener*. Le poëte alors aura voulu dire que la servante, ayant commencé à réparer le fossé et à relever la berge, à partir du côté postérieur de la tente, a continué le même travail jusqu'à la partie antérieure. Ce sens est adopté par le plus grand nombre des commentateurs. Dans le manuscrit de la bibliothèque du Roi, n.° 1626, on lit:

قوله رفّعته ليس يريد به عالت (lis. اعلت) انما معناه قدّمته وبلغت به كما تقول ارتفع القوم الى السلطان والسجفان ستران رقيقان يكونان في مقدّم البيت اى بلغت بالحفر اليهما والنضد ما نضد من متاع البيت في الجوالقات ;

Le manuscrit de M. Willmet offre une glose pareille:

معنى رفّعته قدّمته كما يقال رفّعت هذا الامر الى الامير اى قدّمته اليه ويريد بالسجفين تجلّى البيت بمنزلة المصراعين والنضد ما نضد من متاع البيت اى جعل بعضه فوق بعض يقول قدّمت النوى الى السجفين لانها ابتدأت الحفر من ورآء البيت ثم قدّمته الى امام السجفين ومتاع البيت .

Enfin cette explication se trouve aussi, presque dans les mêmes termes, dans le manuscrit de Scheidius et dans le *Kitab alagani*.

Suivant un commentateur, نضد signifie *une estrade en pierres sur laquelle on pose les habits et les meubles.*

On retrouve l'idée que Nabéga exprime ici, dans ce vers d'un poëte Hodheïlite, rapporté par Reiske:

وصف الخدب شقّته ولبدتها   تبادر السيل بالمسحاة مخدود

Voyez Reiske, *Taraphæ Moallaka*, pag. 44.

(10) J'ai expliqué ailleurs ce que l'on entend par le mot ضحى, à l'occasion de la prière particulière que les dévots musulmans font dans cette partie de la matinée, et qui est nommée صلاة الضحى. *Voyez* le tome I.er de ce recueil, pag. 162, note (50).

(11) Le manuscrit de M. Willmet lit قفارا, au lieu de خلاء, et Tebrizi, qui cite ce vers dans son commentaire sur le سقط الزند

d'Abou'lala, lit de même, et ensuite il lit وامسى au lieu de واضحى. Quant à احتملوا, c'est pour قد احتملوا; il y a des exemples de locutions pareilles dans l'Alcoran. Le scholiaste du manuscrit de Scheidius fait, sur le mot خلاء, l'observation suivante :

قوله خلاء اى خالية ليس فيها احد قال خلاء فذكّر لانه مصدر والمصدر اذا وقع موقع النعت ترك على حاله لم يثنّ ولم يجمع

(12) Il y a à la lettre, dans le texte : *Celui-là a détruit cette habitation, qui a fait périr Lobad*, c'est-à-dire, *le temps l'a détruite*. *Lobad* est le nom du dernier des sept vautours qui devoient se succéder avant que la mort pût frapper Lokman. Djewhari rapporte ainsi cette fable :

لُبَدٌ آخر نسور لقمان وهو ينصرف لانه ليس بمعدول وتزعم العرب ان لقمان هو الذى بعثته عاد الى الحرم يستسقى لها فلما اهلكوا خيّر لقمانُ بين بقاء سبع بَعَرات سُمْرٍ من أَظْبٍ عُفْرٍ فى جبل وَعْرٍ لا يمسّها القَطْر وبقاء سبعة انسر كلّما هلك نسر خلف بعده نسر فاختار النسور فكان آخر نسوره يسمّى لبدًا وقد ذكرته الشعراء

« *Lobad* : c'est le nom du dernier des vautours de Lokman. Ce mot » se décline par les trois cas, parce qu'il n'est pas du nombre de ceux » qui *sont détournés d'une forme verbale*. (*Voyez*, sur le mot معدول, ma *Grammaire arabe*, tom. I.er, n.° 728, pag. 299.) Les Arabes disent que » Lokman avoit été envoyé par la nation d'Ad à la Mecque, pour solli- » citer en ce saint lieu la pluie [dont avoit besoin leur pays, désolé par » la sécheresse]. Quand Dieu eut exterminé le peuple d'Ad, Lokman » eut le choix de vivre aussi long-temps que se conserveroient sept » fientes noires de gazelles fauves, dans une montagne de difficile » accès, et où ces fientes seroient à l'abri de la pluie ; ou, s'il l'aimoit » mieux, autant de temps que dureroit la vie de sept vautours qui » se succéderoient immédiatement et sans interruption. Il choisit ce » dernier parti. De ces sept vautours, le dernier se nomme *Lobad*. » Les poëtes en font souvent mention. »

(13) Au lieu de مَعًا مضى, on lit dans quelques manuscrits : مَعًا نرى.

(14)

(14) On peut comparer cet endroit avec le vers 22 du poëme بانت سعاد, de Caab, fils de Zoheïr, qu'il faut lire ainsi :

عيرانة قُذفت بالنحض عن عُرض

Voyez Lette, *Caab ben Zohaïr Carmen panegyr.* pag. 18 ; M. Freytag, *Caabii ben Sohair Carmen in laudem Mohammedis dictum*, page 11 du texte. *Voyez* aussi l'édition de ce même poëme donnée à Calcutta avec un commentaire arabe, pag. 65.

(15) Ce grincement des dents est, suivant Asmaï, cité dans le commentaire du manuscrit 1626, un signe de gaieté dans le chameau, et de lassitude dans la femelle :

قال الاصمعي الصريف من الاناث من شدّة الاعياء ومن الذكور من النشاط والفرح .

Cette observation me semble contraire à l'intention de notre poëte. Le commentateur ajoute :

القعو ما يضمّ البكرة اذا كان خشبا فاذا كان حديدا فهو خطّاف ويروى صريفُ القعو على البدل والنصب اجود عند سيبويه وكذلك له صوتٌ صوتَ حمار .

(16) Le commentateur observe que l'auteur, par ces mots, قد زال النهار, veut dire seulement *à midi* :

قوله قد زال النهار معناه انتصف قال ابن السكّيت معناه وقد انتصف النهار علينا . وبنا بمعنى علينا

Il nous avertit aussi que *djélil* جليل est synonyme de *thomam* ثمام et que *dhou'ldjélil* ذو جليل signifie *un lieu où croît la plante qui porte ce nom* والجليل الثمام اي موضع فيه ثمام. Dans le *Kitab alagani* on lit يوم الجليل *à la journée d'Aldjélil*. Je conjecture cependant qu'il s'agit ici d'un lieu auquel l'abondance de cette plante avoit fait donner le nom de *Dhou'ldjélil*.

Le *thomam* est, suivant Djewhari, une plante dont les feuilles servent à boucher les fentes des tentes :

الثمام نبت ضعيف له خوص او شبيه بالخوص وربّما حشي به وسُدّ

به خصاص البيوت والواحدة ثمامة وثممت الشى اثمّه بالضم ثماما
اذا اصلحته ورممته بالثمام ومنه قيل ثممت اموري اذا اصلحتها
ورممتها قال الشاعر ثممت حوآئجى ووذأت بشرا فبيس معرّس الرّكب
السّغاب ومنه قوله كنّا اهل ثمّه ورمّه

Le vers cité ici par Djewhari se retrouve encore dans le *Sihah*, au mot وذأ. Je crois que بشر signifie *une vallée qui produit des herbes qu'on mange crues* وادٍ ينبت احرار البقول. Ce vers semble signifier : « J'ai mis ordre à mes affaires, et j'ai maudit une vallée » qui ne produit que des herbes de nulle valeur ; triste séjour pour » une caravane affamée ! »

Ce vers est du mètre nommé وافر qui se compose en totalité du pied مفاعلتن : ici le dernier pied de chaque hémistiche est catalectique, et de مفاعلتن est réduit à مفاعَلْ. La mesure est donc :

⏑ – ⏑ ⏑ – | ⏑ – ⏑ ⏑ – | ⏑ – – || ⏑ – ⏑ ⏑ – | ⏑ – – – | ⏑ – –

Lébid, dans sa Moallaka, fait aussi mention du *thomam*, au nombre des choses auxquelles on reconnoît un campement abandonné. « Dans » ces lieux, dit-il, aujourd'hui nus et solitaires, habitoit autrefois un » peuple nombreux. Ils les ont quittés au lever de l'aurore, ne lais- » sant de vestiges de leur séjour que les rigoles pratiquées pour l'écou- » lement des eaux, et le *thomam* qui bouchoit les fentes de leurs » pavillons. » Voyez l'ouvrage intitulé *Calila et Dimna, ou Fables de Bidpai*, pag. 131, et pag. 292 du texte arabe.

Le *thomam*, ou, comme le prononce Forskal, *tummâm*, est une espèce de panis très-commune dans les campagnes de l'Arabie, où elle est ordinairement mêlée avec une autre espèce nommée *boccar* بكّر. Cette plante fait le fourrage le plus ordinaire des chameaux et des ânes. On l'emploie communément pour fermer les huttes de bois. On fait les parois et le toit avec des gaules que l'on affermit avec d'autres petits bois mis en travers. Ensuite on revêt toute la partie extérieure de la hutte, à l'épaisseur d'un pied, de chaume de *tummâm* et de *boccar*, que l'on attache tout autour avec des cordes, en le serrant le plus fortement qu'il est possible. Ces huttes sont à l'abri de la pluie, elles durent cinq ou six ans ; on les blanchit inté-

rieurement avec du plâtre ou de la chaux. *Voyez* Forskal, *Flora Ægypt. Arab.* cent. I, pag. 20.

Suivant l'auteur du كتاب مراصد الاطلاع على اسماء الامكنة والبقاع (manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, sans numéro), *Dhou'l-djélil* est le nom d'une vallée voisine de la Mecque.

(17) Le commentateur du manuscrit 1626 remarque qu'on lit aussi مستوجس, au lieu de مستانس, et il explique ainsi ce dernier mot:

المستانس الناظر بعينيه ومنه انى آنست نارا اى ابصرت

Suivant cette glose, استانس signifie *regarder, apercevoir*, comme آنس dans ce passage de l'Alcoran, sur. 20, v. 10, انى انست نارا *J'ai aperçu un feu.* La même glose se lit dans le manuscrit de M. Delaporte. Dans le manuscrit de M. Willmet, on lit aussi مستانس, et l'auteur des gloses dit: المستانس ثور ابصر انسيا ففزع.

Dans le *Kitab alagani*, on lit مستانس, et la glose dit: من روى مستوحش فانه يعنى انه قد اوجس شيا عاقه فهو يتسع

Les derniers mots de cette glose signifient, *quoiqu'il soit au large.* Si on lit مستوحش ou مستوجس, il faudra traduire *inquiet, alarmé.*

Le poëte compare ici sa monture à une biche, à cause de sa légéreté, et il accumule toutes les circonstances propres à rendre la fuite de cette biche plus prompte et à ajouter à sa vitesse accoutumée.

(18) Amrialkaïs, dans sa Moallaka (*Caab ben Zohaïr Carmen paneg. &c.* pag. 62, v. 32; *Amrulkeisi Moallakah cum scholiis Zuzenii, ed. E. G. Hengstenberg, Bonn*, 1823, pag. 45), emploie, comme Nabéga, les mots وحش وجرة, pour désigner une gazelle. Lébid parle aussi des gazelles de Wedjra. (*Voyez* le livre de *Calila et Dimna*, pag. 132, et pag. 293 du texte arabe.) Ici, il s'agit d'un *taureau sauvage*, suivant le commentateur, qui dit, sur le mot فتلك, au vers 18: يعنى ناقته التى شبهها بهذا الثور; mais par *taureau sauvage* il faut entendre un cerf, ou du moins une bête fauve d'une espèce fort analogue à celle du cerf. L'auteur du درة المنتقاة من عجائب المخلوقات (manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, n.° 990 A), et Domaïri, dans son Histoire des animaux, rapportent au genre qu'ils

nomment *bœuf sauvage* بقر وحش, quatre espèces différentes qu'ils appellent, la première مهـا, la deuxième ايل, la troisième يحمور ou يامور, la quatrième ثيتل et aussi وعل, selon Domaïri. (Voyez *Extraits de la grande Histoire des animaux d'Eldémeri*, à la suite de *la Chasse, poëme d'Oppien, traduit en français par M. Bellin de Ballu*; Strasbourg, 1787, pag. 187 et suiv.). Mohammed, fils de Mohammed Kazwini, dans le كتاب عجايب المخلوقات (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 898, fol. 236 *recto*), décrit ainsi l'animal qu'il nomme *bœuf sauvage* بقر الوحش, et qui paroît être l'espèce appelée *moha* مهـا :
« Le bœuf sauvage est l'animal nommé en persan *keuzen*: il a une » grande corne (je traduis ici à la lettre) divisée en plusieurs branches; » chaque année, il y pousse une branche nouvelle; sa corne est pleine, » au contraire de celles des autres animaux qui sont creuses : lors- » qu'il entend le chant, et le son des instrumens, il y prête l'oreille, » et il goûte tant de plaisir, qu'il ne songe plus à se garantir des » flèches. Quand il tient les oreilles droites, il entend les sons; mais » quand il les laisse tomber, il n'entend plus rien. »

بقر الوحش يقال لها بالفارسية كوزن له قرن عظيم ذو شعب كل سنة ينبت على قرنه شعبة زآئدة وقرنه مصمت بخلاف قرون سآئر الحيوانات فان قرونها مجوفة واذا سمع الغنآء وصوت الملاهي يصغي اليها ولا يحذر حينئذ من النشاب لشدة التذاذه بها واذا رفع اذنه سمع الاصوات واذا ارخاها لا يسمع شيأ

Il faut comparer la description qu'on lit ici dans Nabéga, avec celle de la femelle du même animal, ou de la biche, qui se trouve dans la Moallaka de Lébid (*Calila et Dimna*, pag. 134).

Wedjra, suivant Djewhari et le commentateur du manuscrit 1626, est le nom d'un vaste désert où il y a beaucoup de bêtes sauvages. Le premier dit, après avoir cité le vers d'Amrialkaïs : « Asmaï dit que » *Wedjra* est situé entre la Mecque et Basra : c'est [un désert de] » quarante milles, dans lequel il n'y a pas de lieu de station; ce dé- » sert nourrit beaucoup de bêtes sauvages. »

قال الاصمعي وجرة بين مكة والبصرة وهي اربعون ميلا ليس فيها منزل فهي مرب للوحوش

Le second s'exprime ainsi : « Le poëte fait une mention spéciale » des bêtes sauvages de *Wedjra*, parce que c'est un désert qui a, » dit-on, soixante milles d'étendue, et où il y a beaucoup de bêtes » sauvages. On dit qu'elles y trouvent peu de quoi boire. »

خصّ وحش وجرة لانها فلاة يقال انّ فيها ستّين ميلا والوحش يكثر فيها ويقال انها قليلة الشرب فيها

On peut consulter sur la position du désert de *Wedjra*, la Description de l'Arabie d'Abou'lféda, dans le tome III des *Geograph. vet. script. Græc. minor*. pag. 6; Ch. Rommel, *Abulfedæ Arabiæ Descriptio, commentariis perpet. illustrata*, pag. 23 et 80. Dans le manuscrit de M. Willmet, au lieu de وجرة on lit ايلة.

(19) Les mots طاوى المصير signifient, à la lettre, *qui a les boyaux vides* : cette circonstance ajoute à la légéreté de la course de la biche.

(20) Au lieu de الفَرَد, on lit aussi الفَرِد, comme le remarque le commentateur du manuscrit de la bibliothèque du Roi, n.° 1626, et cette leçon est celle du manuscrit de M. Willmet. La glose de ce manuscrit explique ce mot de deux manieres. Suivant cette glose, cela veut dire, ou *que l'épée est tirée du fourreau*, ou *que c'est une épée excellente qui n'a point sa pareille*.

وصف السيف بانه فرد اى مسلول من غمده او فرد لا نظير له فى جودته

Dans le manuscrit de Scheidius on lit كمنصل, au lieu de كسيف.

(21) Dans le *Kitab alagani* on lit, اسرت, et la glose porte :

يعنى ان سحابة مرّت عليه ليلا وان انوآء الجوزآء اسرت بها عليه

Dans le manuscrit de M. Delaporte, et dans ceux de M. Willmet et de Scheidius, on lit سرت, et le commentateur du manuscrit 1626 donne la préférence à cette leçon; il reconnoît toutefois qu'on dit indifféremment سرى et اسرى, dans le sens de *marcher durant la nuit* سار فى الليل.

(22) Les mots طوع الشوامت sont expliqués de deux manières par le commentateur du manuscrit 1626; voici comment il s'exprime :

قوله له يعود على الكلاب وان شمّت على الصوت قال الاصمعى المعنى فبات له ما اطاع شوامتة من الخوف والصرد وطوعه الشوامت

سورة (سرورها .lis) منه يقال اللهمّ لا تطيعنّ بى شامتنا اى لا تُره ما يحبّ قال ابو عبيدة المعنى فبات له ما يسرّ الشوامت وقال ابو عبيدة ويروى طوع الشوامت فمن روى هذه الرواية فالشوامت عنده القوآئم يقال للقوآئم شوامت الواحدة شامتة اى فبات يطوع للشوامت اى ينقاد لها اى فبات قآئما

Si je comprends bien le commentaire, il faut, dans le premier sens, lire طوعُ, au nominatif, et dans le second طوعَ, à l'accusatif; et en effet, dans un fragment, en caractères africains, du *Kitab alagani*, je trouve ce mot écrit avec un *fatha* et un *dhamma* sur la dernière lettre. L'auteur du *Kitab alagani* ne propose que la première explication d'Abou-Obeïda : en ce cas il faudroit traduire : *Il a passé la nuit, au gré des desirs malins de ses ennemis, qui sont la crainte et la froidure.* Dans le manuscrit de M. Willmet on lit طوعَ, et voici de quelle manière le commentaire explique ce vers :

يقول خاف هذا الثور من صوت صيّاد صاحب كلاب فبات هذا الثور لاجل ذلك الصوت يطيع ما يجهله على القلق والسير وهو الخوف من الكلاب والبرد اى بات الثور قلقا فلا يسكن من الخوف والبَرَد

Le scholiaste du manuscrit de Scheidius fait mention des deux leçons, et les explique de même.

D'après ces diverses gloses, le mot شوامت peut signifier *des influences malignes*, *ennemies*, ou *les jambes*. Je crois ce dernier sens préférable, à cause de la forme du pluriel irrégulier, employée par le poëte. Car il me semble que, s'il avoit voulu, par une métaphore, représenter *le froid* et *la crainte* comme les ennemis qui insultent au malheur de cet animal, il auroit fait usage du pluriel régulier شامتون.

(23) L'affixe dans فبثّهن n'a point d'antécédent auquel on puisse le rapporter. Le scholiaste du manuscrit de Scheidius fait à cette occasion l'observation suivante :

الكلّاب بثّ الكلاب على الثور ولم يكن (يمكن .lis) ذكره بغير ذكر لهنّ وذلك انه كان فى ذكره الكلّاب دلالة على ان معه كلابا.

(24) Le commentateur du manuscrit 1626 explique les mots صمع الكعوب comme il suit :

واستمرّ به اى واستمرت قوآئمه والصمع الضوامر الواحدة صمعآء ومنه يقال اذن صمعآء اذا كانت ملتصقة بالراس ومنه قيل صومعة لان رأسها قد دُقّق ويقال فلان اصمع القلب حديده والكعوب جمع كعب وهو المفصل من العظام وكل مفصل من العظام عند العرب كعب

Djewhari dit aussi : صمع الكعوب اى صِغار الكعوب. Le commentateur du manuscrit 1626 explique ainsi le mot حرد , sur lequel on peut d'ailleurs consulter les dictionnaires :

قوله بريات من الحرد يعنى من العيب واصل الحرد استرخآء عصب فى يدى البعير من شدّة العقال فربّما كان خِلقة واذا كان به نفض بيديه وضرب بهما الارض ضربا شديدا.

Dans le *Kitab alagani* (tom. II, fol. 357 *verso*), on lit sur ce vers :

صمع الكعوب يعنى قوآئمه انها لازقة محددة الاطراب (الاظلاف .lis) لسن برهلات واصل الصمع رقّة الشىء ولطافته والحرد دآء يعيبه (يعيبه .lis) يقال بعير احرد وناقة حردآء

* Quoiqu'on lise برياتٌ au nominatif, dans les manuscrits, j'aimerois mieux lire برياتٍ à l'accusatif, comme terme circonstantiel : autrement, il faut sous-entendre وهى.

(25) Au lieu de فهاب , Asmaï et Abou-Obéïda lisoient وكان, et le dernier lisoit طعنٌ , à l'accusatif : dans le *Kitab alagani* on lit aussi وكان.

Le manuscrit de M. Willmet porte فكان et ensuite طعنٌ. Dans cette leçon كان signifie خضع *s'abaisser, s'humilier*. J'ai traduit يوزعه comme signifiant أُغْرى . Djewhari cite le vers de Nabéga et l'interprète ainsi :

وزعته ازعه وزعا كففته فاتّزع هو اى كفّ واوزعته بالشىء اغريته به فاوزع به وهو موزع به اى مغرًى به. ومنه قول النابغة فهاب ضمران

منه حيث يوزعه اى يغريه والاسم والمصدر جميعا الوروع بالفتح

Djewhari met, ainsi que le manuscrit 1455, ضمران à l'accusatif; dans le manuscrit 1626, il est au nominatif, ce qui semble nécessaire, à moins qu'on ne donne à هاب le sens d'*effrayer*. Le nominatif est aussi la leçon des manuscrits de M. Willmet et de Scheidius.

Dans le manuscrit 1626, on lit مُجْحَر, et le commentaire l'explique par المُلجا والمُدْرَك. Le manuscrit 1455 porte المُجْحَر, et ceux de Scheidius et de M. Willmet, عند المُجْحَر النجد. Le dernier mot peut être prononcé نَجُد et alors il signifie *brave*, ou نَجَد et dans ce cas il signifie *peine*, et il y a ellipse de ذى. Voici ce que dit le commentateur sur ce vers:

روى الاصمعى وكان ضمران وكذلك روى ابو عبيدة الا انه روى طعنَ المعارك بالنصب ويروى النَّجُد والنجَد فمن روى النجُد فهو من نعت المعارك والنجُد الشجاع من النجدة والمعارك المقاتل ومن روى النجَد فهو من نعت المجحر والنجَد المكروب يقال نجد ينجَد فهو نجد اذا عرق من شدّة الكرب والمجحر الملجا المُدْرَك ومن روى النجَد فهو ايضا من نعته الا انه على حذف والتقدير عند المجحر ذى النجد فيكون مثل قوله جلّ وعزّ ولكن البرّ من آمن بالله اى ولكن ذو البرّ من آمن بالله ويجوز ان يكون التقدير ولكن البرير من آمن بالله

(26) Le scholiaste du manuscrit de Scheidius dit:

العضَد داء ياخذ الجمل فى عضده وذلك من الجمل الثقيل يقال عضد يعضَد عضدا فهو اعضد

Djewhari dit la même chose et cite à cette occasion ce vers de Nabéga.

(27) Les vers 15 et 16 manquent dans le manuscrit 1626.

Dans le manuscrit de M. Willmet, مقتأد est expliqué par *cuisine*:

يقول كانّ هذا القرن وهو خارج من جنب الكلب حديد يُشوى به على النار تركه قوم شاربون عند مكان طبخوا هناك والافتياد الطبخ .

Le scholiaste du manuscrit de Scheidius explique de la même manière le mot مفتأد.

(28) Le commentateur du manuscrit n.° 1626 est ici plus court que je ne voudrois; il dit:

يجم يمضغ والروق القرن والحالك الشديد السواد يقال اسود حالك وحانك واللام اكثر والصدق الصلب والاود العَوَج

J'ai rapporté ces épithètes à روق, et c'est ce qu'indique la glose du manuscrit de M. Willmet, qui est ainsi conçue:

يقول ظلّ الكلب يعض اعلى قرن الثور وهو مجوع في قرن اسود اللون صلب لا عوج فيه .

(29) *Waschek* est le nom d'un chien comme *Dhomran*. Au lieu de اقعاص, on lit aussi, suivant la glose du manuscrit 1626, ان حان, c'est-à-dire ان هلك *s'il périt*.

(30) Il y a quelques variantes sur les derniers mots de ce vers, et voici ce qu'on lit dans le commentaire du manuscrit 1626:

يروى في الادنين والبُعُد والبَعَد قيل انه المصدر للاثنين والجمع على لفظ واحد وقيل انه جمع باعد كما يقال خادم وخَدَم وحارس وحَرَس ومعنى في الادنين وفي البَعَد بمعنى القريب والبعيد ومن روى البُعُد فهو جمع بعيد .

Je crois qu'il faut lire dans cette glose:

والبَعَد قيل انه المصدر للفرد والاثنين والجمع على لفظ واحد

Dans le manuscrit de M. Delaporte on lit:

والبَعَد... قيل انه مصدر يستوي فيه الواحد والاثنين (lis. والاثنان) والجمع والمذكّر والمؤنّث .

(31) Au lieu de الإله *Dieu*, on lit aussi المليك, et c'est ainsi que portent le manuscrit 1455 et celui de M. Willmet : ce mot signifie également *Dieu*. *Voyez* A. Schultens, *Monum. vetust. Arabiæ*, pag. 7 : cette signification y est prouvée par un vers de Lébid.

(32) Le commentateur du manuscrit n.° 1626 observe qu'au lieu de فاحددها, il y a des personnes qui lisent فازجرها. Il ajoute :

فاحددها فامنعها واصل الحدّ المنع قال الله تعالى تلك حدود الله اى ما يجب ان لا يجاوز الى غيره وحدّت المراة على زوجها تحدّ وتحِدّ حدادا واحدّت امتنعت من الزينة وحددتُ الرجلَ فعلت به ما يمتنع من اجله من المعاودة واحددتُ النظر منعت نظرى من غيره ويقال للبوّاب حدّاد لانه يمنع

(33) Voici ce qu'on lit, sur le mot بالصفّاح, dans le man. n.° 1626 :

الصفّاح جمع صُفّاحة وهى حجارة دقاق عراض

J'avois mal-à-propos imprimé dans la première édition بالصِفاح, et cette faute a été observée par M. Ewald, dans l'ouvrage intitulé, *de Metris carminum arabicorum libri duo*, pag. 64.

Au lieu de والعَمَد, on peut lire والعُمُد.

(34) On voit, par ce vers et les précédens, que les fables relatives à Salomon qu'on lit dans l'Alcoran, et notamment dans les surates 34 et 38, avoient cours parmi les Arabes avant Mahomet.

(35) La pensée exprimée ici par Nabéga a du rapport avec celle-ci, qui se trouve dans un très-beau morceau de poésie ancienne, du nombre de ceux qu'A. Schultens a publiés dans ses *Monum. vetust. Arabiæ*, pag. 57 et suiv.

والعفو الّا عن الاكفآء مكرمة

« L'indulgence, sans doute, est une vertu, mais non envers des » rivaux qui nous égalent en pouvoir et en bravoure. »

Suivant le scholiaste du manuscrit de Scheidius, les mots ولا تقعد على ضمد et ce qui suit, jusqu'à la fin du vers 26, font partie du discours de Dieu à Salomon. Dans le même manuscrit, le vers 32 اعطى لفارهة البيت est placé entre les vers 26 et 27.

(36) Dans tous les manuscrits, excepté celui de M. Willmet, on lit وارد. J'ai préféré واردى, ainsi qu'on lit dans ce même manuscrit, et dans Meïdani et Nowaïri, qui racontent aussi cette aventure, سراع étant au pluriel. On lit dans le manuscrit 1626 :

حمام جمع حمامة يقال للذكر وللانثى حمامة وقوله وارد الثمد.... معناه واردِ الثمدَ ثم حذف التنوين واضاف ووحّد لانه حمله على معنى الجمع

Au lieu de سراع, on lit aussi شراع, c'est-à-dire, التى شرعت فى الماء.

(37) On dit قدك ou قطك, comme l'observe un commentateur. *Voyez*, sur l'usage des affixes avec la particule قد, mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XLI, pag. 469.

J'ai dit, dans cet endroit de mon Commentaire, qu'on peut employer, avec les particules قد et قط, l'affixe ى, pour la première personne du singulier. Hariri en fait l'observation dans le كتاب درّة الغوّاص فى اوهام الخواصّ : je vais transcrire l'article où cela se trouve, parce qu'il contient une observation importante.

« Une des méprises de ce genre qu'on commet aujourd'hui, c'est » qu'on emploie le mot *katto*, en disant : *Je ne lui parlerai* JAMAIS. » C'est une faute très-grave, parce qu'il y a contradiction et oppo» sition absolue entre les termes dont on se sert, et qui se repoussent » réciproquement. Car les Arabes ne font jamais usage du mot *katto* » que pour le temps passé, et, quand il s'agit du temps futur, ils » font usage du mot *abédan*. Ainsi pour dire, *Je ne lui ai* JAMAIS » *parlé*, ils se servent de *katto*; et au contraire, ils emploient *abé*» *dan*, pour dire, *Je ne lui parlerai* JAMAIS. Quand, dans cette » phrase, ils font usage du mot *katto*, cela signifie, *pendant la partie* » *de ma vie qui est retranchée* (c'est-à-dire *passée*) : car la particule *katto* » vient du verbe *katta*, qui veut dire *couper*. C'est ce même verbe » qu'on emploie pour dire *couper le bec du kalam*. Parmi les traits » qu'on rapporte de la bravoure d'Ali, se trouve celui-ci : *Quand Ali* » *attaquoit son ennemi en élevant le bras, il le fendoit, et quand il* » *l'attaquoit de front, il le tranchoit*. Le premier verbe, *kadda* [*fendre*], » veut dire *couper dans la longueur*, et le second, *katta* [*trancher*], » *couper dans la largeur*. Le mot *katto* dans ce sens doit se prononcer

» en doublant le *t* et en ajoutant à la fin la voyelle *dhamma*; il ne » se décline point et se prononce invariablement *katto*, comme *haïtho* » et *moundho*. Quant à *kat*, prononcé sans redoublement de *t*, c'est » un mot indéclinable, qui se termine invariablement par le *t djezmé*, » comme *kad*, et l'un et l'autre signifient *assez*.

» J'ai lu dans la vie du vizir Ali, fils d'Isa (que Dieu lui fasse mi- » séricorde!), qu'ayant vu à son audience un commis qui tailloit » son *kalam*, il le trouva mauvais, et l'en reprit en disant: *Devant* » *moi, vous ne devez que couper* (katt) *le bec de votre kalam; c'est* » *assez* (kat).

» Quand on joint le pronom affixe de la première personne, re- » présentant le génitif, aux mots *kat* et *kad*, on introduit dans l'af- » fixe le *noûn* nommé *noun de soutien* » [ou *noun de précaution* نون الوقاية, comme on le voit dans ma *Grammaire arabe*, tom. I, n.° 806, pag. 343, et n.° 898, pag. 408]. « C'est ainsi qu'un versificateur a » dit, avec le mot *kat*: *Le bassin a été empli, et il a dit: J'en ai assez;* » c'est-à-dire, il a été rempli, au point que, s'il avoit pu parler, il » auroit dit: C'en est assez. J'ai aussi entendu parmi des sentences » en vers, chanter celle-ci: *Quand nous avons pris une portion du* » *potage d'une femme imbécille, c'est assez pour nous; laissez-lui le* » *reste de la nourriture qu'elle a apprêtée.* Le poëte en disant *fakadna*, a » voulu dire: *Cela est assez pour nous.* Puis il a commencé une nouvelle » phrase qui est indépendante grammaticalement de ce qui précède, » et qui signifie: Ne lui faites pas tort de ce qui reste, parce que » nous n'en avons pas besoin, et que ce que nous en avons pris nous » suffit. »

ومن اوهامهم ايضا فى هذا الفنّ قولهم لا آكله قطّ وهو من افحش الخطأ لتعارض معانيه وتناقض الكلام فيه وذلك ان العرب تستعمل لفظة قطّ فيما مضى من الزمان كما تستعمل لفظة ابدا فيما يستقبل فيقولون ما كلّمته قطّ ولا اكلّمه ابدا والمعنى فى قولهم ما كلّمته قطّ اى فيما انقطع من عمرى لانه من قططتُ الشىء اذا قطعته ومنه قطّ القلم اى قطع طرفه وفيما يؤثر من شجاعة علىّ رضه انه كان اذا اعتلى قدّ واذا اعترض قطّ فالقدّ قطعُ الشىء طولا والقطّ قطعه عرضا ولفظة قطّ هذه

مشدّدة الطآء وهي اسم مبنيّ على الضمّ مثل حيث ومنذ واما قط
بتخفيف الطآء فهي اسم مبنيّ على السكون مثل قد وكلاهما بمعنى حسب ،
وقرأت في اخبار الوزير على بن عيسى رحمه أنه راى كاتبا يجرى قلما
بمجلسه فانكر ذلك عليه وقال ما لك في مجلسي الّا القطّ فقطْ ، وقد
تدخل نون العماد على قط وقد مع ضمير المتكلّم المجرور كما قال الراجز
في قط امتلأ الحوض وقال قطني اى قد بلغ من الامتلاء الى الحدّ
الذى لو كان له نطق لقال حسبي وممّا انشدته من ابيات المعاني
اذا نحن نلنا من تريدة عوكل فقدنا لها ما قد بقي من طعامها
اراد هذا الشاعر بقوله فقدنا اى حسبنا ثم استانف فقال لها ما قد
بقي من طعامها اى لا تزروها به لاستغنآئنا عنه واكتفآئنا بما نلنا منه

Le demi-vers ou مصراع, cité par Hariri dans ce passage, est du mètre nommé رجز, et se compose de trois مستفعلن dont les deux premiers sont changés en مستعلن, et le troisième en متفعل. La mesure est donc:

— ᴗ ᴗ — | — ᴗ ᴗ — | ᴗ — —

Le vers qui vient ensuite est du mètre nommé طويل (ci-devant, note (2), pag. 350), et la mesure est:

ᴗ — — | ᴗ — — — | ᴗ — ᴗ — | ᴗ — ᴗ — || ᴗ — — | ᴗ — — — | ᴗ — — | ᴗ — ᴗ —

Il paroît clairement, par la mesure de ce vers, que le poëte a dû prononcer بَقَى, au lieu de بَقِيَ; et je dois faire observer que, suivant Djewhari, les Arabes de la grande tribu de Taï disent بَقَى et au féminin بَقَتْ, au lieu de بَقِيَ et بَقِيَتْ; et qu'ils suivent cette forme dans tous les verbes de la même classe. Ce lexicographe cite à l'appui de son assertion un vers d'un poëte surnommé *Boulani*, où on lit بَقَتْ pour بَقِيَتْ. Voici le texte de Djewhari :

وطىّ تقول بَقِى وبَقَتْ مكان بَقِى وبَقِيتْ وكذلك اخواتها من المعتلّ قال

البولانى نستوقد النَّبْل بالحضيض ونصطاد نفوسا بُنَتْ على الكرم

Le vers de Boulani est du mètre appelé منسرح, dont chaque hémistiche se compose d'un مفعولات entre deux مستفعلن, avec les variations autorisées. La mesure de ce vers est :

— — ∪ — | — ∪ — ∪ | — ∪ ∪ — || — ∪ ∪ — | — ∪ — ∪ | — ∪ ∪ —

Ce vers signifie : « Nous brûlons nos flèches au pied de la montagne, » [pour allumer du feu et exercer l'hospitalité envers les voyageurs], » et nous allons à la chasse des ames qui ont été créées pour les sen» timens nobles et généreux. »

Au lieu de الا, on lit فيها dans le manuscrit de M. Willmet. Le ى de فقدى est omis dans plusieurs manuscrits.

(38) Il y en a qui lisent كما زعمت, au lieu de كما حسبت. Dans le manuscrit 1455, on lit فنسّبوه, au lieu de فحسّبوه.

(39) La jeune fille dont il est ici question est عنز اليمامة *Anz du Yémama*, autrement nommée زرقاء اليمامة *Zerka du Yémama*. Le mot *Zerka* est le féminin d'*azrak* أزرق qui signifie un homme *qui a les yeux bleus*. Les Arabes disent en proverbe, ابصر من زرقاء اليمامة *Plus clairvoyante que Zerka du Yémama*, et احكم من زرقاء اليمامة *Meilleur juge que Zerka du Yémama*. Ces deux proverbes se trouvent dans la partie des Proverbes de Meïdani que H. A. Schultens a publiée, pag. 32 et 188; et je me contenterai d'y renvoyer le lecteur, qui pourra aussi consulter mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance L, pag. 594. Je rapporterai seulement ici le texte de Meïdani sur le second de ces proverbes, Schultens ne l'ayant pas donné.

احكم من لقمن ومن زرقاء اليمامة قال النابغة فى زرقاء اليمامة يخاطب

النعمان واحكم كحكم فتاة الحىّ اذ نظرت الى حمام سراع وارد

الثمد وكانت نظرت الى سرب من حمام طائر فيه ستّ وستّون حمامة

وعندها حمامة واحدة فقالت ليت الحمام ليه الى حمامتيه ونصفه

قديه تمّ الحمام مايه وقال بعض اصحاب المعانى ان النابغة لما اراد

مدح هذه الحكيمة الحاسبة بسرعة اصابتها شدّد الامر وصيّقه ليكون
احسن له اذا اصاب فجعله حزر الطير اذ كان الطير اخفّ ما يتحرّك
ثم جعله حماما اذ كان الحمام اسرع الطير ثم كثّر العدد اذ كانت المسابقة
مقرونة بها وذلك ان الحمام يشتدّ طيرانها عند المسابقة والمنافسة ثم
ذكر انها طارت بين نيقين لان الحمام اذا كان في مضيق من الهوآء
كان اسرع طيرانا منه اذا اتّسع عليه الفضآء ثم جعله وارد المآء
لان الحمام اذا ورد المآء اعانه الحرص على المآء على سرعة الطيران

Dans ce texte, au lieu de ليكون احسن له اذا اصاب فجعله حزر, je lis : ليكون احسن لها اذا اصابت فجعلها حزرت ; ces corrections sont indispensables.

Par اصحاب المعاني, il faut entendre les auteurs qui ont écrit sur l'art oratoire.

Schultens a eu tort de penser que Nabéga louoit la finesse de la manière dont Zerka avoit exprimé sa pensée : ce que le poëte loue, c'est la justesse de sa vue et sa promptitude à faire un calcul exact ; il souhaite à Noman une pareille sagacité, et autant de justesse dans les jugemens qu'il porte.

Les derniers mots du vers 29, لم تكحل من الرمد sont expliqués par ce que Schultens dit, d'après Meïdani, sur le proverbe ابصر من زرقآء اليمامة (pag. 32).

Nabéga ne rapporte pas en entier le propos de Zerka, parce que c'étoit une histoire assez connue.

Plût à Dieu, avoit-elle dit, en voyant voler soixante-six colombes, que ces colombes et en outre la moitié de leur nombre fussent à moi, et jointes à la mienne! cela me suffiroit pour en avoir une centaine complète.

ليت الحمام ليه . الى حمامتيه
ونصفه قديه . تمّ الحمام ميه

En effet, soixante-six et trente-trois colombes, jointes à une, eussent complété le nombre de cent. Les mots ليَه, حمامتيَه et قديَه sont

pour لى , جاهلتى et قدى , comme dans l'Alcoran , surate 69, حسابيه ,
ماليه et كتابيه.

L'auteur du *Kitab alagani* rapporte les vers 28, 29, 30 et 31, dont on avoit fait une chanson, et il cite à cette occasion les vers de Zerka.

Ce même auteur rapporte une tradition suivant laquelle Zerka a dû vivre du temps de Mahomet; car il dit que Hind, fille de Noman, roi de Hira, qui avoit épousé le célèbre poëte Adi, fils de Zeïd, étoit amoureuse de Zerka; et que, ayant appris la fin tragique de Zerka, Hind se fit religieuse, prit le cilice, et bâtit un monastère qui porte encore son nom, ajoute cet écrivain, et où elle demeura jusqu'à sa mort.

قد روى عن ابن كلبى غير على بن الصباح فى هند انها كانت تهوى
زرقآء اليمامة وانها اوّل امراة احبّت امراة فى العرب...... واخذوا
الزرقآء فقلعوا عينيها....... وماتت بعد ذلك بايّام وبلغ هندا
خبرها فترهّبت ولبست المسوح وبنت ديرا يعرف بدير هند الى
الآن فاقامت فيه حتى مات.

Or, selon le récit de ce même auteur, Adi, mari de Hind, vivoit du temps de Khosrou Parwiz, et Hind étoit encore vivante sous le khalifat de Moawia; car il raconte que ce khalife ayant donné le gouvernement de Coufa à Mogaïra, fils de Schaba, ce gouverneur vint au monastère où demeuroit Hind et qui portoit son nom, et ayant obtenu la permission d'entrer chez elle, lui demanda sa main. Hind lui répondit: « Par la croix, si je savois que j'eusse encore » quelque reste de jeunesse ou de beauté qui eût pu exciter tes de- » sirs, je consentirois à ta demande; mais ton but est uniquement » de pouvoir te vanter, dans les assemblées solennelles, que tu pos- » sèdes les États de Noman, fils de Mondhar, et que tu as épousé » sa fille. Dis-moi, je t'en conjure, par le Dieu que tu adores, n'est- » ce pas là ce que tu veux! Mogaïra en convint. En ce cas, dit » Hind, c'est une chose qui ne peut se faire. » Mogaïra se retira en admirant sa sagacité.

Ce passage est tiré du *Kitab alagani*, tom. I, fol. 90 *recto*, et fait partie de la vie et des aventures d'Adi, fils de Zeïd. Il est question

de

de ce poëte dans l'Histoire des rois de Hira, d'Ebn-Kotaïba. *Voyez* M. Eichhorn, *Monum. antiq. hist. arab.* pag. 197.

(40) Le commentateur du manuscrit n.° 1626 remarque qu'on peut mettre حلو au nominatif; il dit :

يروى حلوٌ ترابُعَها على الابتداء والخبر والابتداء والخبر بموضع خفض

Mais ce manuscrit est le seul dans lequel on lise ترابع, forme qu'on ne trouve ni dans Djewhari ni dans Firouzabadi. Le manuscrit du Roi 1455, et ceux de M. Delaporte, de Scheidius et de M. Willmet, portent توابعها ; et cette leçon est la véritable. Au lieu de على حسد, on lit aussi على نكد, c'est-à-dire, *avec mesquinerie.* L'auteur du *Kamous* dit :

نكد عيشهم كفرح اشتدّ وعسر والبئر قلّ ماؤها ورجل نَكِد ونَكْد ونُكْد وانكد شؤم عسِر وقوم انكاد ومناكيد والنكد بالضمّ قلّة العطاء ويفتح وعطاء منكود نزر قليـــــــل

Enfin les manuscrits de Scheidius et de M. Willmet lisent لا يُعطي, au lieu de لا تُعطي . Le dernier donne de ce vers l'interprétation suivante :

هذا البيت يعود الى قوله ولا ارى فاعلا والمعنى لا ارى فاعلا اعطى لفارهة منه وما يتبعها من المواهب واراد بالفارهة القينة وبالتوابع ما يتبعها من المواهب ومعنى حلاوتها انه لا يمنّ فيكدّر عطاءه بالمنّ وينغّصه ولا يُعطي تلك التوابع من المواهب حسدا لغيره من الكرام والاجواد بل يفعل ذلك طبعا وجبلّة لا حسدا ومباهاة

J'ai suivi cette explication, la seule que les scholiastes m'aient suggérée. Le texte ne me paroît pas susceptible du sens que je lui avois donné dans la première édition.

On pourroit demander si اعطى est ici un verbe ou un *adjectif de la forme superlative* اسم تفضيل ; et ce qui peut autoriser à donner la préférence à la seconde supposition, c'est que le complément فارهة est joint à اعطى par la préposition ل, tandis que le verbe اعطى gouverne

directement à l'accusatif et la personne à qui on donne et la chose donnée, comme اعطانى مالا. Au surplus, la même construction a lieu dans la formule admirative ما اعطاه للمال.

(41) Ce vers offre plusieurs variantes; voici ce qu'en dit le commentateur du manuscrit 1626 :

روى الاصمعى الواهبُ المِايةَ الجرجورُ وروى ابو عبيدة الواهب المايةِ المِعْكآء زيّنها السعدان بوضح (lisez يوضح) بالياء والرفع على انه فعل مستقبل الجرجور الضخام والمِعْكآء قال ابو عبيدة فى المنقّة وقال غيره فى الغلاظ الشّداد يقال عكت تعكو اذا غلظت واشتدّت والجرجور والمعكآء يكونان للواحد والجمع على لفظ واحد والسعدان نبت تسمن عليه الابل وتغزر البانها ويطيب لحمها فيما يقال وفى المثل مرعىً ولا كالسعدان وتُوضِح اسم موضع ومن روى يوضح بالياء فانه يذهب الى ان معناه يبين اللبد ما تلبّد من الوبر الواحدة لبدة ويروى فى الاوبار ذى اللبد

J'ai préféré la leçon توضح. Suivant l'auteur du كتاب مراصد الاطلاع على اسمآء الامكنة والبقاع (man. ar. de la bibl. du Roi, sans n.°), « *Toudhih* est un *tumulus* blanc entre plusieurs *tumulus* » rouges, dans le canton nommé *Dehna*, près de Yémama. D'autres » donnent ce nom à un autre lieu. »

توضح كثيب ابيض بين كثبان حمر بالدهنآء قرب اليمامة وقيل موضع آخر

Amrialkaïs nomme aussi *Toudhih*, dans le deuxième vers de sa Moallaka.

Le commentateur du manuscrit 1626 remarque, sur le vers 35, que quelques personnes lisent الواهبُ المايةِ, mais qu'il faut lire الواهبُ المايةَ. Voici ses paroles :

صاحب هذه الرواية يروى الواهبُ المايةِ يشبّهه بالحسن الوجهِ

وهو قبيح لانه مفعول والوجه ليس بمفعول في قولك الحسنُ الوجهِ

Il est nécessaire de remarquer que الواهب est ici l'*attribut* خبر d'un *sujet* ou *inchoatif sous-entendu* مبتدأ محذوف, lequel est هو.

Je mets الابكارُ au nominatif; ce qui est confirmé tant par le manuscrit 1455, où on lit الجرجورُ, que par les mots والخيلُ, والادمُ, والساحباتُ, des vers suivans, qui sont aussi au nominatif dans le manuscrit 1626. Ils doivent tous être considérés comme attributs d'un sujet sous-entendu, qui est هي. On diroit en arabe, pour analyser cette proposition : الابكار مرفوع على انه خبر مبتدأ محذوف والمبتدأ هي

Dans le manuscrit de M. Delaporte, tous ces mots sont au génitif, comme complémens de مائة; dans les manuscrits de M. Willmet et de Scheidius, tous ces mêmes mots sont à l'accusatif, comme *permutatifs* بدل de المائة.

(42) Au lieu de فنقّها, on lit dans le manuscrit 1455, et dans celui de M. Delaporte فنقها; mais c'est sans doute une faute des copistes. Dans ce dernier, le commentaire porte :

فنقها (lis. فنقّها) طيّب عيشها اي وقي لا تسير في الحرّ ويروى انقّها اي اعطاها ما يصلحها

Dans le manuscrit de M. Willmet, فنقّها est expliqué par نعّمها.

Au lieu de والساحبات, quelques-uns lisent والراكضات. On lit aussi الهواجج, au lieu de الهواجر. Sur le mot ربط, *voyez* mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XXV, pag. 255.

(43) Au lieu de مرحا, on lit aussi غربا ou رهوا ou قبّا, suivant le commentateur du manuscrit 1626, qui dit :

يروى رهوا والرهو الساكن ويروى غربا اي حدّة ويروى قبّا والقبّ الضامرة والذكر اقب

Le mot غَرْب est synonyme de نشاط, et c'est ainsi qu'on lit dans le manuscrit de M. Delaporte.

(44) Djewhari dit en expliquant les mots ادمة et آدم :

الأدمة في الابل البياض الشديد يقال بعير آدم وناقة ادماء والجمع
أدم ...... ويقال هو الابيض الاسود المقلتين .

Le manuscrit de M. Willmet porte والبزل, et on lit dans le commentaire: وهو يهب البزل من الابل وهي التي بلغت غاية السّن.

(45) Le commentateur du manuscrit de M. Willmet explique ainsi les mots خيّست فتلا مرافقها du vers 36.e :

معنى خيّست ذلّلت وهنّ فتل المرافق لا يصيب مرافقها كراكرها

Le mot كراكر est le pluriel de كركرة, qui signifie la partie calleuse de la poitrine, sur laquelle s'appuie le chameau quand il se repose sur la terre. *Voyez*, au sujet de cette expression, Reiske, *Tharaphæ Moallakah*, pag. 69; *voyez* aussi le 22.e vers du poëme de Caab, fils de Zoheïr, déjà cité, avec les gloses.

(46) Au lieu de لعمر que porte le manuscrit de M. Willmet et qui est incontestablement la vraie leçon, on lit لعمرو dans les manuscrits 1455 et 1626. Cette expression لعمر est employée ici comme dans la formule ordinaire de serment, لعمرُ الله, dont j'ai donné l'explication ci-devant, pag. 353, note (9).

On sait que les Arabes païens alloient en pélerinage à la Caaba, où l'on adoroit différentes divinités. La principale se nommoit هُبَل. Les Arabes attribuent l'introduction du culte des idoles à la Mecque à un certain *Amrou*, *fils de Yahya*, ou plutôt *fils de Lohaï*, comme le nomme Pococke, et comme je lis dans Masoudi, Abou'lféda, &c. (*Voy.* sur le culte idolâtre des Arabes à la Mecque, Pococke, *Specimen histor. Arab.* édition de M. White, pag. 82 et 97, et l'extrait du كتاب الجمان, dans le tome II des *Notices et Extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi*. pag. 132.) « Quand, dit » Masoudi, Amrou, fils d'Amer, et ses enfans, quittèrent Mareb, les » enfans de Rébia se séparèrent d'eux, et vinrent s'établir dans le » Téhama; ils furent nommés *Khozaa*, parce qu'*ils s'étoient retirés » à part* فسمّوا خزاعة لانخزاعهم. Ensuite, la guerre s'étant allumée » entre Iyad et Modhar, fils de Nézar, et ayant été malheureuse » pour Iyad, ceux-ci enlevèrent la pierre noire et l'enterrèrent en un

» certain endroit. Une femme de Khozaa, qui avoit été témoin de cela, » en donna avis aux gens de sa tribu, et ceux-ci promirent aux enfans » de Modhar de leur rendre la pierre noire, à condition qu'ils leur » abandonneroient l'intendance de la Caaba. Le premier Arabe de » Khozaa qui exerça cette charge, fut *Amrou, fils de Lohaï* عمرو بن لحي. » Le vrai nom de Lohaï étoit *Rébia, fils de Haréthа, fils d'Amer*. » Amrou changea la religion d'Abraham, et introduisit parmi les » Arabes le culte des idoles; car étant allé en Syrie, comme nous » l'avons dit ailleurs, et ayant vu des gens qui adoroient les idoles, » il reçut une de leurs idoles et la plaça sur la Caaba. Les Khozaïtes » étant devenus puissans, l'idolâtrie d'Amrou fut imitée par tous les » Arabes, &c. Amrou, fils de Lohaï, vécut 345 ans. » Masoudi rapporte des vers faits à ce sujet contre Amrou, par un Arabe de la race de Djorham, du petit nombre de ceux qui étoient demeurés حنفية, c'est-à-dire, *attachés à la religion d'Abraham*.

يا عمرو انك قد احدثت آلهة شتى بمكة حول البيت انصابا

وكان للبيت رب واحد ابدا فقد جعلت له في الناس اربابا

لتعرفن بأن الله في مهل سيصطفي حولكم للبيت حجابا

» O Amrou, tu as inventé une foule de nouveaux dieux, dont » tu as placé les pierres consacrées, à la Mecque, autour de la maison » sainte. Jusqu'ici, cette maison n'avoit reconnu qu'un seul maître; » tu l'as rendue commune à plusieurs maîtres, aux yeux des hommes. » Tu connoîtras certes qu'après quelque délai Dieu choisira à votre » place d'autres gardiens à qui il confiera cette sainte maison. »

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 599, f. 72 *verso*, 106 *verso* et 107 *recto*.

Ces vers sont du mètre nommé بسيط (ci-devant, note (1), pag. 424), le même auquel appartient le poëme de Nabéga; la seule différence, c'est qu'ici le dernier فاعلن de chaque vers est changé en un فعْلن, ou spondée.

Le vers 37 manque dans le manuscrit de M. Delaporte. Dans celui de M. Willmet on lit ولا au lieu de فلا.

(47) *Voyez*, sur les pierres nommées انصاب, l'Alcoran, sur. 5, v. 92, édition de Hinckelmann; Pococke, *Spec. hist. Ar.*, édition de M. White, pag. 102.

(48) Le manuscrit 1626 porte المومن, sans la conjonction و : c'est une faute. Le poëte parle sans doute du territoire sacré de la Mecque, où il n'étoit pas permis de chasser. On sait que, dès avant Mahomet, l'enceinte de la Mecque étoit un lieu d'asile, où il n'étoit pas permis de verser le sang des hommes, ni même celui des animaux; ce qui a fait dire à un poëte :

ونبكي لبيت ليس يؤذى حمامه
يظلّ به امنا وفيه العصافر

« Nous pleurons sur cette maison où les colombes sont dans un » asile assuré, et n'ont à redouter aucune attaque; où les passereaux » trouvent une habitation. »

(*Voyez* la Dissertation de Millius, *de Mohammedismo ante Mohammedem*, dans le recueil intitulé *D. Millii Dissert. selectæ*, p. 16; et A. Schultens, *Monum. vetust. Arab.* pag. 2 et 9.) Dans le second hémistiche du vers précédent, au lieu de بها qu'on lit dans l'ouvrage cité d'A. Schultens, je lis به, leçon que le sens exige et qui est autorisée par le manuscrit du كتاب سيرة الرسول (manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, n.° 629).

Ce vers est du mètre كامل, ci-devant, note (53), pag. 381.

La Caaba n'est pas le seul temple qui offre un asile aux pigeons, parmi les Musulmans; beaucoup d'autres mosquées jouissent du même privilége, suivant le témoignage de M. Niebuhr, dans la relation de son voyage, tom. II, pag. 221. Sans doute, chez les Hébreux, le lieu où reposoit le tabernacle, et ensuite le temple, étoient aussi des asiles pour les oiseaux, et c'est ce qui a fait dire à l'auteur du psaume 84 (83 suivant la Vulgate) :

גם צפור מצאה בית ודרור קן לה אשר שתה אפרחיה את מזבחותיך יהוה צבאות מלכי ואלהי אשרי יושבי ביתך

Après avoir exprimé, avec un enthousiasme divin, son desir de revoir le parvis du Seigneur, le poëte s'écrie : « Le passereau même » a trouvé une demeure [paisible], et l'hirondelle un nid où elle » a déposé ses petits, auprès de tes autels, ô Seigneur, maître sou» verain des cieux, mon roi et mon Dieu! Qu'heureux sont donc » ceux qui habitent dans ta maison! » Plusieurs des anciens interprètes ont entendu ainsi ce passage, dont on a détruit toute la grâce et le sentiment en y donnant une autre interprétation, et sup-

posant une ellipse beaucoup trop forcée. Le P. Houbigant, qui a senti que cette ellipse n'étoit pas admissible, a cru qu'il y avoit une lacune dans le texte; mais le véritable sens de cet endroit n'a pas échappé au savant J. D. Michaëlis. Suivant le témoignage de Josèphe (*de Bello jud.* liv. V, ch. 5, tom. II, pag. 334, édition de Havercamp, et liv. VI, ch. 5, *ibid.* pag. 387), la superstition des Juifs avoit privé les oiseaux de cet asile, dans le dernier temple; car le toit du temple étoit couvert de pointes d'or ou de fer doré, pour empêcher les oiseaux de s'y poser, et d'y laisser tomber aucune ordure. Ces pointes de fer ont donné lieu à une conjecture plus ingénieuse que solide du même Michaëlis, qui a pensé qu'elles pouvoient faire la fonction de paratonnerres (*J. D. Michaëlis zerstreute kleine Schriften gesammelt*, part. III, pag. 387-426).

L'auteur du *Kitab alagani* (manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, sans numéro, tom. I.er, fol. 5 *verso*) raconte une aventure qui fait bien connoître l'inviolabilité dont jouissent les colombes à la Mecque; je la rapporterai en entier dans les termes mêmes de l'auteur.

« Quand Hosaïn, fils d'Ali, se fut déterminé à passer dans l'Irak, » et que le fils de Zobeïr se fut mis en devoir d'exécuter le dessein qu'il » avoit formé [de se soulever ouvertement contre Yézid, fils de » Moawia], qu'il eut pris un vêtement de l'étoffe nommée *moaféri*, » qu'ayant mesuré son ventre, il eut dit: Mon ventre est large d'un » palme, ou peut-être moins large qu'un palme [sans doute pour railler » Yézid, qui étoit livré à la débauche], et qu'il eut commencé à publier » hautement les vices des enfans d'Omayya, et à inviter les peuples à se- » couer leur joug, Yézid lui accorda un délai de six mois pour rentrer » dans le devoir; puis il lui envoya dix personnes prises d'entre les Mu- » sulmans de Syrie, à la tête desquelles il mit Noman, fils de Béschir. » Ces dix personnages étoient connus en Syrie sous le nom de la *petite* » *cavalcade*. C'étoient Abd-allah Aschari, fils d'Idlâl; Rouh Djodhâmi, » fils de Zanbâ; Saad Hamadâni, fils d'Omra; Mélic Solouli, fils » de Hobeïra; Abou-Cabscha Sacsaki; Zamal Odhri, fils d'Amrou; » Abd-allah Fazari, fils de Masoud, ou suivant d'autres, fils de Masada; » son frère Abd-alrahman; Schoraïc Kénani, fils d'Abd-allah; et » Abd-allah Hamadani, fils d'Amer. Yézid leur donna pour chef » Noman, fils de Béschir. Ils vinrent donc trouver le fils de Zobeïr. » Comme Noman, fils de Béschir, conféroit souvent en particulier » avec le fils de Zobeïr, dans l'enceinte de la Caaba, Abd-allah, fils

» d'Idhat, lui dit un jour : Fils de Zobeïr, cet Ansarite [Noman] » n'a point reçu de Yézid une mission que nous n'ayons reçue comme » lui ; la seule différence qu'il y a entre nous, c'est qu'on l'a nommé » notre chef ; car pour moi, je ne connois point de distinction entre les » Mohadjérites et les Ansarites. Le fils de Zobeïr lui dit : Fils d'Idhat, » qu'y a-t-il de commun entre toi et moi ! je suis [inviolable] ici » comme une des colombes de la Mecque ; oserois-tu bien tuer une » des colombes de la Mecque ! Oui, certes, répartit le fils d'Idhat ; et » quelle est donc l'inviolabilité des colombes de la Mecque ! Holà, » garçon, mon arc et mes flèches. On lui apporta son arc et ses flèches. » Il prit donc une flèche, la plaça au milieu de son arc, et visant une » des colombes de la mosquée, il lui parla ainsi : Colombe, Yézid, » fils de Moawia, boit-il du vin ! Dis, oui ; et si tu le fais, je te » tirerai cette flèche. Colombe, déposes-tu de l'autorité souveraine » Yézid, fils de Moawia ! crois-tu que tu te sépareras du reste du » peuple de Mahomet, et que tu demeureras dans le lieu saint, en » sorte qu'on doive t'y laisser en paix et impunie ! Par Dieu, si tu » le fais, je te tirerai cette flèche. Malheureux, lui dit le fils de » Zobeïr, est-ce qu'un oiseau peut parler ! Non, lui répondit le fils » d'Idhat, mais toi, tu peux parler : j'en prends Dieu à témoin, tu » reconnoîtras, de gré ou de force, l'autorité de ton maître, ou bien on » verra les drapeaux des Ascharites flotter dans cette vallée ; et certes, » je ne reconnoîtrai pas les grands priviléges que tu attribues à ce » lieu-ci. Cela est-il permis, lui dit le fils de Zobeïr ! On en obtiendra » la permission, répartit le fils d'Idhat, de celui qui a un tranchant » [c'est-à-dire, de notre épée]. Le fils de Zobeïr les fit mettre en prison, » où il les retint un mois ; puis il les renvoya à Yézid, fils de Moawia, » sans consentir à rien de ce qu'il lui avoit fait proposer. Ahmed, fils » de Djaad, ajoute au récit de cette aventure, qu'un poëte, Abou'l- » abbas l'Aveugle, dont le vrai nom est *Saïb, fils de Faroukh*, faisant » mention de cette histoire, et de l'action de Zobeïr, qui mesura son » ventre avec sa main, a dit :

» *Il ne cessa de lire et de réciter la surate Aràf* (sur. 7.e), *en sorte » que mon cœur devint doux comme une étoffe de soie. Si ton ventre » n'eût pas été plus grand qu'un palme, tu aurois été rassasié, et tu » aurois encore laissé de tes restes une nourriture abondante pour les » pauvres.* »

قال الهيثم بن عدى اخبرنا ابن عياش عن مجالد عن الشعبى وعن ابن ابى الجهم ومحمّد بن المنتشر ان الحسين بن على رضى الله تعالى عنهما لما سار الى العراق وشمّر ابن الزبير الى الامر الذى اراده ولبس المعافرى وشبّر بطنه وقال انما بطنى شبر وما عسى ان يسع الشبر وجعل يظهر عيب بنى اميّة ويدعو الى خلافهم فامهله يزيد سنة ثم بعث اليه عشرة من اهل الشام عليهم النعمن بن بشير وكان اهل الشام يسمّون هولآء العشرة النفر الركب فمنهم عبد الله بن عضاة الاشعرى وروح بن زنباع الجذامى وسعد بن عمرة الهمدانى وملك بن هبيرة السلولى وابو كبشة السكسكى وزمل بن عمرو العذرى وعبد الله ابن مسعود وقيل ابن مسعدة الفزارى واخوه عبد الرحمن وشريك بن عبد الله الكنانى وعبد الله بن عامر الهمدانى وجعل عليهم النعمن ابن بشير فاقبلوا حتى قدموا على ابن الزبير فكان النعمن يخلو به فى الحجر كثيرا فقال له عبد الله بن عضاة يوما يا ابن الزبير ان هذا الانصارى والله ما أُمِر بشىء الا وقد أُمِرنا بمثله الا انه قد أُمِّر علينا وانى والله ما ادرى ما بين المهاجرين والانصار فقال ابن الزبير يا ابن عضاة ما لى ولك انّما انا بمنزلة حمامة من حمام مكّة افكنت قاتلا حماما من حمام مكّة قال نعم وما حرمة حمام مكّة يا غلام ائتنى بقوسى وأسهمى فاتاه بقوسه واسهمه فاخذ سهمه فوضعه فى كبد القوس ثم سدّده نحو حمامة من حمام المسجد وقال يا حمامة ايشرب يزيد بن معوية الخمر قولى نعم والله لئن فعلتِ لارمينّك يا حمامة اتخلعين يزيد بن معوية وتفارقين امّة محمد وتقيمين فى الحرم حتى يُستحلّ بك والله لئن فعلت لارمينّك فقال ابن الزبير ويحك اويتكلّم

السطائر قال لا ولكنّك يا ابن الزبير تتكلّم اقسم لتبايعنّ طآئعا او مكرها ولتتعرفنّ راية الاشعريين بهذه البطحآء ثم لا اعظم من حقّها ما تعظّم فقال ابن الزبير اويستحلّ فقال انما يحلّه من الحد فيه فحبسهم شهرا ثم ردّهم الى يزيد بن معاوية ولم يجبه الى شيء وفي رواية احمد بن الجعد وقال بعض الشعرآء وهو ابو العبّاس الاعمى واسمه السآئب بن فروخ يذكر ذلك وشُبّر ابن الزبير بطنه

ما زال في سورة الاعراف يدرسها
حتى فؤادي مثل الخزّ في اللين .
لو كان بطنك شبرا قد شبعت وقد .
افضلت خيرا كثيرا للمساكين

Ces vers sont du mètre nommé بسيط (ci-devant, note (10), pag. 354); la mesure est :

— — ᴗ — | — ᴗ — | — — ᴗ — | ᴗ ᴗ — || — — ᴗ — | — ᴗ — | — — ᴗ — | — —

Gabriel Sionite, dans son traité *de nonnullis Orientalium urbibus*, joint à sa traduction de *Geographia Nubiensis* (pag. 21), parle de cette inviolabilité des colombes de la Mecque, mais avec des circonstances ridicules. *Hic*, dit-il, *summa columbarum copia invenitur, quæ quia sunt de genere atque stirpe ejus quæ ad Mohammedis aures (ut Moslemanni nugantur) accedebat, eo pollent privilegio atque autoritate, ut non solùm eas occidere, sed aut capere, aut fugare nefas existiment.* Il faut voir là-dessus Hadr. Reland, *de Religione Mohammed.* l. II, ch. 10, pag. 259 et suiv.

Je reviens au vers de Nabéga. Dans le manuscrit 1455 on lit يحبسها, et en marge, يمسحها. Cette dernière leçon est celle du manuscrit de M. Delaporte et de celui de M. Willmet. Le mot ركبان est à l'accusatif dans le manuscrit 1455, et au nominatif dans celui de M. Willmet; les voyelles sont omises dans le manuscrit n.° 1626. Le commentateur du manuscrit de M. Willmet explique ainsi ce vers:

يريد ان ركبان مكّة لا تأخذ هذه الطير ولا تصيدها بل تمسحها لا تهيّجها .

Si on lit رُكبانَ à l'accusatif, le sens sera : *J'en jure par ce lieu, qui défend, contre les caravanes de la Mecque, les oiseaux auxquels il sert d'asile, et qui touchent son enceinte sacrée*, &c.

Les derniers mots de ce vers offrent aussi une variante, et, dans le manuscrit de M. Delaporte, on lit بين الغيل والسَّعَد. Voici ce qu'en dit le commentateur du manuscrit 1626 :

بين الغيل والسند هذه رواية الاصمعى وروى ابو عبيدة بين الغيل والسعد. بكسر العين (الغين (lis. وقال هما اجمتان كانتا بين مكة ومنى وانكر الاصمعى هذه الرواية. وقال انما الغيل بكسر الغين الصيضة (الغيضة (lis. والغيل بفتح الغين المآء وانما يعنى النابغة مآء كان يخرج من ابي قبيس

Les deux corrections que je fais dans cette scholie sont confirmées par le manuscrit de M. Delaporte.

L'auteur du *Kamous* dit aussi :

الغيل بالفتح......... المآء الجاري على وجه الارض ومآء كان يجرى فى اصل ابي قبيس يغسل عليه القصّارون وكل واد فيه عيون تسيل

Suivant la leçon d'Abou-Obéida, citée dans le commentaire du manuscrit 1626, il faut traduire, *entre Ghil et Saad ;* et ces noms propres sont ceux de deux marais entre la Mecque et Mina.

(49) Je pense que c'est ici une expression proverbiale qui signifie : *Puisse ma main se dessécher et devenir paralytique.* C'est aussi le sens qu'indique la glose du manuscrit de M. Willmet. Cette expression peut être comparée avec celle du psalmiste, ps. 136 (Héb. 137), ver. 5, et servir à en fixer le sens.

(50) J'ai imprimé لابرا, conformément au manuscrit 1455. Le manuscrit de M. Delaporte lit لابرآء, et le manuscrit du Roi, n.° 1626, لابرآ ; dans celui de Scheidius, où ce vers est fort différent, le commentateur avertit qu'on lit aussi هذا لابرآي. C'est entre cette dernière leçon et celle que j'ai adoptée qu'il faut choisir : elles donnent toutes deux le même sens.

Dans le manuscrit de Scheidius, le vers 41 se lit ainsi :

الّا مَقالَةَ اقوامٍ شَقِيتُ بها صارَتْ نوافذُها قَرْعًا على كَبِدِى

Le commentateur du manuscrit 1626 rapporte aussi cette variante pour le premier hémistiche seulement; mais au lieu de بها, il porte بهم. Dans le manuscrit de Scheidius on lit سُقيت; mais c'est évidemment une faute.

Le scholiaste du manuscrit de Scheidius explique ainsi cette leçon :

قوله الا مقالة اقوام يقول ما ان ندنب (قذفت) بشىء الا مقالة اقوام سعوا بى اليك ووشوا عندك للحديث فقبلت منهم على فشقيت بتلك المقالة ونصب المقالة على الخلاف وبها اى بالمقالة ونوافذها الكناية للمقالة اى طالت فى كبدى وتشعّبت فيها والقرع الضرب بالشىء الصلب ونصبه على المصدر فاضمم

Je crois que, dans cette glose, les mots على الخلاف signifient *l'exception* ou *la contradiction* exprimée par الّا.

(51) Le commentateur du manuscrit 1626 observe que l'on peut lire فداءٌ, فداءً et فداءِ. Ce mot, mis au nominatif, n'offre aucune difficulté; à l'accusatif, il fait fonction de مصدر, et le sens est : الاقوام كلهم يفدونك فداءً. Mais le commentateur rapporte différentes opinions des grammairiens pour expliquer l'usage du génitif dans ce cas; voici celle qu'il adopte :

والقول الآخر وهو الصحيح ان فداءِ بمعنى ليَفدِك فبناه كما بنى الامر وكذلك تراكِ ودراكِ لانه بمعنى اترك وادرك

On peut comparer ce passage de notre poëte avec celui d'Abou'lgoul Tohawi, dans les extraits du Hamasa donnés par A. Schultens, à la suite de la grammaire d'Erpénius, p. 327, et avec ceux de Hasan Adawi, fils de Noschba, et d'un poëte Hodhéïlite, que le même Schultens a insérés dans les *Monum. vetust. Ar.* pag. 23 et 25. *Voyez* aussi la même expression dans le tom. I.er de ce recueil, p. 18 et 19 du texte arabe, et le vers 104 du poëme d'Ebn-Doreïd, édition de Scheidius, 112 de l'édition de Haitsma. M. Jahn (*Einleitung in die gœttl. Bücher des alt. Bundes*, partie I.re, pag. 288) a très à propos appliqué cette formule arabe à l'explication d'un passage d'Isaïe, chap. XLIII, v. 3 et 4.

(52) Le commentateur du manuscrit 1626 dit sur ce vers :

الكفآء المثل وتأتّفك الاعدآء احبسوك فصاروا منك موضعَ الاثافى من القِدْر ومعنى بالرِّفد اى يتعاونون علىّ يسعون بى عندك اى يرفده بعضهم بعضا يقال رفده يرفده رَفْدا ورِفدا ورِفْدة ورفد جمع رِفْد رفدة (lis. رفدة) ويروى وان تأتّفك ولو بمعنى إن وتألوا فى قول الله تعالى ولو كنّا صادقين ولو (lis. لو) تشبه حروف المجازاة الا انه لا يجازى بها عند احد من النحويين علمناه وانما لم يجاز بها لان سبيل حروف المجازاة ان تقلب الماضى الى المستقبل وليس هذا فى لو فخالفهن (lis. فتخالفهنّ) من هذه الجهة فوجب أن لا يجازى بها

Le texte de l'Alcoran, cité dans cette glose, se trouve sur. 12, v. 17, édition de Hinckelmann.

(53) On lit aussi مترع, c'est-à-dire مملوّ, au lieu de مزبد, et ركام, au lieu de حطام.

(54) Le commentateur du manuscrit 1626 dit: الينبوت ضرب من النبت والخضد ما تثنى وتكسر. On lit dans le *Kamous:* الخضد... كالخضاد. بالفتح كل ما قطع من عود رطب او تكسّر من شجر

(55) Suivant Abou-Obeïda, le second hémistiche de ce vers est : بالخيسفوجة من جهد ومن رعد. Le commentateur du manuscrit 1626 dit à ce sujet : الخيسفوجة الشراع والخيزرانة كل ما ثنى. Dans le commentaire du manuscrit de Scheidius, on lit :

الخيزرانة هاهنا السكّان وهو لجام السفينة وهو فى مؤخرها وبه يستمسك الملّاح

(56) Au lieu de يا جود que portent les manuscrits de M. Delaporte et de M. Willmet, on lit باطيب dans le manuscrit 1626. Les deux leçons se trouvent dans le manuscrit 1455.

(57) Les vers 42, 48, 39 et 49 forment encore une ariette dans le *Kitab alagani*, mais avec de grandes différences. La voici :

نبيت ان ابا قابوس اوعدني
ولا قرار على زار من الاسد
مهلا فداء لك الاقوام كلهم
وما اثمر من مال ومن ولد
ان كنت قلت الذى ابلغت معتمدا
اذا فلا رفعت سوطي الى يدي
هذا الثناء فان تسمع به حسنا
فلم اعرض ابيت اللعن بالصفد

» J'ai été instruit qu'Abou-Kabous avoit prononcé des menaces » contre moi : le rugissement d'un lion ne permet pas de goûter » aucun repos. Prince, de qui puissent les jours précieux être ra- » chetés au prix de la vie de tous les mortels, et de tout ce que » je possède de biens et d'enfans! s'il est vrai que j'aie dit ce que » l'on t'a rapporté de moi méchamment, alors que ma main ne » puisse plus soutenir mon fouet. Ces vers sont le tribut de mes » louanges : Prince, de qui daigne le ciel écarter toute malédiction! » si tu les écoutes favorablement, je n'ai point voulu solliciter à mots » couverts tes bienfaits.

(58) Ces mots ابيت اللعن sont une formule de salutation qui étoit usitée chez les Arabes, du temps du paganisme. Djewhari dit :

قولهم في تحية الملوك في الجاهلية ابيت اللعن قال ابن السكيت اي ابيت ان تاتي من الامور ما تلعن عليه

(*Voy.* Schultens, *Hist. imper. vetust. Joctanid.* p. 19 et 51; Pococke, *Spec. histor. Ar.* édition de M. White, p. 56.) Il paroît qu'Abou-Kabous fut le premier, entre les rois de Hira, pour lequel on fit usage de cette salutation ; car Masoudi dit :

ثم ملك النعمن بن المنذر وهو الذى يقال له ابيت اللعن

Et Nowaïri dit pareillement :

ثم ملك النعمن بن المنذر وهو الذى قيل له ابيت اللعن وهو الآخر من آلها

(59) Suivant une autre leçon: فان تسمع به حسنا فلم اعرّض.
Asmaï explique ainsi le mot صفد:

الصفد العطآء قال الاصمعي ولا يكون الصفد ابتدآء انما يكون بمنزلة المكافاة يقال اصفدته اصفده اصفادا اذا اعطيته والاسم الصَّفَد وصفدته اصفده صَفْدًا وصفادا اذا شددته والاسم ايضا الصفد

Voici comment ce vers est expliqué par le commentateur du manuscrit de M. Willmet:

يقول هذا ثنآئي اثني عليك به فان استمعت الى كلامي فهو كله ثنآء لا طمع فيه فلم اعرّض لعطآئك يعني لم امدحك طلبا للعطآء

Le commentateur du manuscrit 1626 ajoute:

ومعنى ابيت اللعن ابيت ان تاتي شيا تلعن عليه

(60) On lit la fin du vers 50 de deux autres manières: فان صاحبها مشارك النكد, ou: قد حار في البلد. Au commencement du vers, au lieu de ان تا عذرة, on lit aussi ان ذا, ou ان ذي عذرة, ou انها عذرة. Djewhari, au mot عذرة, cite ce vers comme il se trouve ici. Dans le manuscrit 1626 et dans ceux de M. Delaporte, de M. Willmet et de Scheidius, on lit الا تكن, au lieu de ان لم تكن.

Le commentateur du manuscrit de M. Willmet explique ce vers de la manière suivante:

يقول هذا الذي ذكرت عذري فان لم ينفعني تحيّرت ولم اهتد لوجه يخرجني عن غضبك ووعيدك ايّاي

Suivant Djewhari, ها devant انّ est une particule explétive من حروف الزيادات. Cet usage de ها est aussi observé par le grammairien Ebn-Farhat, qui en donne l'exemple suivant:

ها انّ السمآء وسمآء السماوات وما فيها ما بين يديه يرتجفون

N.° XXI.

Pag. 150. POËME de MAÏMOUN, fils de KAÏS, et connu sous le nom d'ASCHA. (1)

DIS adieu à Horaïrèh (2) ; il en est temps, car déjà la troupe des voyageurs se met en marche (3). Mais auras-tu la force, malheureux amant, de dire adieu à cette belle que parent la blancheur de son front, sa longue chevelure, l'éclatant poli de ses dents, une démarche molle et nonchalante, semblable à celle d'un coursier qui ose à peine appuyer son ongle malade sur un terrain fangeux (4) ! Sort-elle de la tente de sa voisine, sa marche est celle d'un nuage qui traverse le ciel sans lenteur comme sans vîtesse. A chaque mouvement qu'elle fait, le cliquetis des bijoux qui forment sa parure, se fait entendre, comme le son des graines du bruyant *ischrik* (5), lorsque le zéphir leur prête le secours de son doux frémissement. Horaïrèh n'est pas du nombre de ces femmes qui font la terreur de leurs voisins ; jamais ils ne la voient épier leurs secrets (6). Elle a besoin de recueillir toutes ses forces, pour ne point succomber à son extrême délicatesse, lorsqu'elle se lève pour aller visiter ses voisines. Une heure de badinage avec l'une Pag. 151. de ses semblables épuise ses forces ; le tremblement s'empare de sa croupe, et de la partie charnue qui forme l'extrémité inférieure de son dos. Le vide de sa ceinture contraste avec la largeur de sa poitrine, que son vêtement a peine à contenir, et avec l'embonpoint de ses hanches : quand elle s'abandonne à de tendres embrassemens (7), il semble que ses flancs sont prêts à se rompre. Heureux l'amant aux mœurs douces,

douces, à l'haleine parfumée, qui, au jour où le ciel est couvert de nuages, la serre dans ses bras, et partage sa couche. [Tout enchante dans Horaïrèh], et le balancement de ses hanches surchargées d'embonpoint, et la délicatesse à laquelle elle a été accoutumée, et la rondeur de ses bras potelés, sous laquelle s'effacent les aspérités du coude, et ses pieds qui se posent à peine sur le sol, comme s'ils avoient pour chaussure des épines dont ils redoutassent les atteintes cruelles (8). Elle ne peut se lever sans que la vapeur parfumée du musc se répande autour d'elle, et que l'odeur du rouge *zanbak* (9), qui sort de ses vêtemens, se fasse sentir au loin. Elle n'exhale pas une odeur plus suave ni plus délicieuse, et elle n'offre pas aux regards un spectacle plus enchanteur, au déclin du jour, la prairie verdoyante dont le sol sablonneux (10), alors qu'il est arrosé par des torrens de pluie, et changé en un parterre frais (11), couronné de plantes vigoureuses, et couvert de fleurs dans tout leur éclat, semble le disputer aux rayons du soleil. Un regard fortuit a produit la flamme dont je suis consumé, tandis que le cœur de Horaïrèh brûle pour un homme qu'éloignent d'elle d'autres amours. Celui-ci, à son tour, est l'objet d'une autre passion qui ne lui inspire que de l'indifférence, et l'amante qu'il méprise, cause, par ses dédains, la mort d'un de ses proches, follement épris de ses charmes. Moi aussi, je suis aimé par une femme qui n'a point d'attraits pour moi ; ainsi un attachement malheureux nous réunit tous dans un sort commun. *Pag. 152.*
Soumis aux mêmes tourmens, chacun de nous, proche ou éloigné de l'objet de ses feux, est victime de son amour (12), et est pris dans des filets semblables à ceux dans lesquels il tient un autre captif (13). Horaïrèh se détourne de nous, elle ne nous adresse point la parole; soit que la mère de Khalid (14), dans sa folie, ne sache point distinguer celui qui est digne de son amour (15); soit qu'elle n'ait aperçu en moi

qu'un malheureux, privé de la vue (16), victime d'un destin jaloux et de la fortune qui se plaît à troubler la raison de l'homme (17) et à faire le mal.

Lorsque je suis allé la voir (18), elle s'est écriée: « Mal- » heureux, que fais-tu ! à quels dangers tu m'exposes ! » Quoi donc, Horaïrèh, ne vois-tu pas que je suis venu sans chaussure (19) ! Tel est mon usage; tantôt je marche les pieds nus (20), et tantôt je les revêts de leur chaussure. Je sais saisir (21) l'instant où la vigilance du maître de la maison est en défaut; et s'il se tient en garde contre mes surprises, il n'échappe pas pour cela aux piéges que je lui tends. L'amour
Pag. 15. même se laisse conduire par moi, et suit docilement mes pas, et j'ai pour compagnons tous ceux qui aiment l'ivresse du plaisir (22) et les chansons amoureuses.

Plus d'une fois, dès le matin, je me suis rendu à la taverne, suivi d'un alerte cuisinier, leste, agile, prompt à exécuter mes ordres (23); au milieu d'une troupe de jeunes gens [à la taille fine] comme le tranchant d'un glaive de l'Inde (24), et qui savoient que la ruse ne garantit point [de moi] l'homme le plus rusé. Appuyé sur la table (25), je n'ai pas craint de leur tenir tête, et de leur disputer soit des branches de basilic (26), soit le vin piquant d'une amphore qui n'étoit jamais à sec. Après avoir vidé une première coupe et une seconde, ils ne sortoient un moment de l'ivresse où les avoit plongés la liqueur dont la source ne tarissoit point (27), que pour dire: Verse-nous encore une fois. Leurs verres étoient remplis à la ronde par un jeune échanson paré de pendans d'oreilles, dont la robe retroussée dans la ceinture découvroit de longs hauts-de-chausse, et qui ne prenoit pas un instant de repos. Le son de sa voix, quand il répondoit [à leurs agaceries], sembloit celui d'une guitare dont s'accompagne une chanteuse négligemment vêtue (28). Souvent se sont

jointes à ces plaisirs de jeunes filles, traînant sur leurs pas des robes longues et flottantes, et chargées d'outres qui tomboient jusque sur leurs reins. Que de bonheur ne m'a pas procuré un jour passé dans ces divertissemens! Les plaisirs prolongés et les passe-temps amoureux doivent être comptés aussi au nombre des leçons de l'expérience (29).

Monté sur une femelle de chameau, exténuée par la fatigue de la route, mais d'une race excellente, à la marche légère, et dont les genoux, tournés en dehors et écartés du corps, attestent à l'observateur attentif sa force et sa vigueur (30), je n'ai pas craint de traverser une ville déserte, nue comme le dos d'un bouclier, où l'on entend, pendant l'obscurité de la nuit, les sifflemens des génies, et que ceux-là seuls visitent, dans les jours brûlans de l'été, qui sont maîtres de diriger leurs pas avec une lente et timide circonspection (31). Pag. 154.

Mais laissons là ces discours (32). Vois-tu cette nuée qui traverse le ciel? toute la nuit j'ai observé sa marche (33): les éclairs qui s'échappent de ses bords, semblent autant de flammes. D'autres nuages la suivent par derrière: une ceinture épaisse, et où la foudre brille sans discontinuer (34), l'environne, et ses contours (35) versent des torrens d'eau qui se précipitent de toute part. Les yeux fixés sur elle, aucun plaisir n'a pu en détourner mon attention; j'ai oublié et les douceurs du vin et les affaires sérieuses. Observez, ai-je dit aux buveurs qui, rassemblés à Dorna (36), étoient déjà étourdis par les fumées du vin, observez sur quelle contrée ce nuage verse ses eaux. Mais comment un buveur à moitié ivre observeroit-il la marche d'un nuage? Déjà, m'ont-ils dit, la nuée a inondé Némar, et Batn-alkhal, Asdjédiyya, Abla, et Ridjal. Safh-nage dans les eaux, ainsi que Khinzir et Borka qui en dépend (37): les collines et les montagnes sont battues des flots de ses torrens; Raudh-alkata et les hauteurs sablonneuses de Pag. 155.

Ghina (38) sont couvertes d'une masse d'eau qui les surcharge. Elles inondent nos habitations (39) qu'elles semblent avoir choisies pour but de leurs ravages (40), nos habitations écartées (41), qu'ont abandonnées les troupeaux de chevaux et de chameaux.

Va porter ce message (42) de notre part à Yézid, fils de Scheïban ; dis-lui : Ne cesseras-tu point, Abou-Thobaït (43), de te livrer aux emportemens de la colère qui te dévore ! Ne finiras-tu point de porter la cognée sur l'arbre de notre honneur ! Tes efforts pour lui nuire seront vains, aussi long-temps que les chameaux épuisés de fatigue feront entendre leurs sourds gémissemens. Lorsqu'une rencontre a lieu, tu excites contre nous la famille et les frères de Masoud ; tu les livres à une perte inévitable, et tu te retires : tel un chamois insensé frappe de la corne contre une roche dure, pour la fendre ; la roche n'en éprouve aucun dommage, et la corne seule de l'animal en est brisée (44). Certes, si notre inimitié prend un caractère grave, et si l'on a recours [contre nous] à votre assistance, je ne souffrirai jamais sciemment que tu disparoisses, en emportant tes bagages (45) : tu donnes en proie à nos lances les enfans de Djou'Idjeddéïn, s'ils se laissent emporter par la colère ; elles fondent sur eux, et toi tu te tiens à Pag. 156. l'écart (46). C'est toi qui as allumé l'incendie (47) et qui lui as fourni de l'aliment : tu ne resteras pas dans l'inaction, loin du théâtre de la guerre, occupé à écarter de toi, par des vœux et de lâches prières, ses funestes effets. Demande qui nous sommes aux enfans d'Asad ; ils le savent, et ils te diront si nos enfans ne te feront pas éprouver de terribles revers (48). Interroge aussi Koschéïr et Abd-allah ; enquiers-toi de Rébia quelle est notre manière d'agir. Ils te diront que nous les combattons jusqu'à ce que nous les ayons exterminés, au jour de la mêlée, sans nous mettre en peine s'ils ont péché par une

injuste violence, ou par une folle erreur (49). Si les enfans de Cahf avoient voulu prendre les armes, il y avoit parmi eux et dans la famille de Djaschériyya des hommes capables de combattre et de défendre leurs droits (50). J'en jure par celui vers le sanctuaire duquel se dirigent les pas accélérés des chameaux qui précipitent leur course, et les troupeaux destinés à de pieux sacrifices (51), si vous tuez un de nos chefs ailleurs que sur le champ de bataille, nous en tirerons vengeance, et un sang non moins précieux sera versé par nos mains (52). Oui, si les destins te font éprouver notre valeur au milieu de la mêlée (53), tu sauras par toi-même que le sang des hommes ne nous fait point reculer. Inutiles avis! ils ne changeront point de conduite ; car il n'est qu'un moyen efficace de retenir la violence de l'homme injuste : c'est un coup de lance qui fait une plaie profonde à laquelle on prodigue en vain l'huile et la charpie (54). [Ils ne cesseront de nous insulter] que lorsqu'un de leurs chefs, étendu par terre et se soulevant à peine sur le coude, n'aura, pour écarter de lui la mort, qu'une troupe de femmes qui opposeront précipitamment leurs mains aux coups qui le menacent (55). « Est-ce, diront-elles, un glaive de l'Inde, dirigé contre lui, qui l'a frappé d'un coup mortel ; ou n'est-ce point une lance droite et flexible, une lance d'Alkhatt (56)! » Non, aviez-vous dit, nous ne devions pas être assez hardis pour vous combattre : sachez, vous que le sang lie avec nous, que nous livrons au trépas ceux qui vous ressemblent. Nous sommes ces cavaliers dont la valeur s'est signalée à la journée de *Hinw* (57), lorsque nous combattions, exposés aux feux du soleil, aux côtés de la belle Fatima (58), sans que la violence des coups nous ébranlât de dessus nos chevaux ou nous fît perdre nos armes. Combattons à cheval, ont-ils dit. Soit, leur avons-nous répondu, tel est aussi notre usage ; ou, si vous aimiez mieux combattre

à pied, nous sommes prêts à mettre aussi pied à terre. Par nous le chef de nos ennemis est teint du sang que nous tirons de ses cuisses, et celui qui coule sur nos lances demeure à jamais sans vengeance.

Fin du Poëme de Maimoun, surnommé Ascha, fils de Kaïs.

NOTES DU N.° XXI.

(1) Dans le tome II du *Kitab alagani* كتاب الاغانى d'Abou'l-faradj Isbahani (man. ar. de la bibl. du Roi, sans numéro, fol. 223 et suiv.), il se trouve une notice sur le poëte Ascha, dont je donnerai ici un extrait.

L'auteur commence par donner la généalogie de notre poëte : elle est conforme à celle que je rapporterai plus bas, si ce n'est que l'auteur ou le copiste a omis Malec, entre Saad et Dhobaïa. Le surnom d'Ascha est, suivant lui, *Abou-basir* ابو بصير, au lieu d'*Abou-Nasr* ابو نصر. Kaïs, fils de Djandal, père d'Ascha, est surnommé *Katil-aldjou* قتيل الجوع, c'est-à-dire *mort de faim*, parce que, étant entré dans une caverne pour s'y mettre à l'ombre, une roche se détacha de la montagne et boucha l'entrée de la caverne, en sorte qu'il ne put en sortir et qu'il y périt de faim. Un savant arabe, interrogé quel étoit le meilleur poëte de sa nation, répondit : « C'est Amrialkaïs, » quand il est en colère; Nabéga, quand il est effrayé; Zoheïr, quand » il desire; Ascha, quand il est transporté de joie : » امرو القيس اذا غضب والنابغة اذا رهب وزهير اذا رغب والاعشى اذا طرب

On dit que le poëte Ascha étoit *kadarite*, c'est-à-dire qu'il professoit la doctrine du libre arbitre, et qu'il tenoit cette doctrine des Ebadites ou chrétiens de Hira, chez lesquels il venoit acheter du vin, et qui la lui avoient enseignée.

Lébid, au contraire, tenoit à la doctrine de ceux *qui enseignent la prémotion physique*, sans nier tout-à-fait le mérite des actions كان مثبتا, comme le prouvent les vers suivans, dont il est auteur :

من هداه سبل الخير اهتدى ناعم البال ومن شاء اضل
استاثر الله بالوفاء والعدل وولى الملامة الرجلا

« Celui que Dieu dirige dans les sentiers de la vertu, se laisse con-» duire avec un cœur docile et soumis; mais il égare qui bon lui » semble.

» Dieu a choisi pour lui-même la bonne-foi et la justice, et il a » fait du crime le domaine de l'homme. »

Je n'ai trouvé nulle part le sens que je donne ici au mot مثبت; mais cette signification me paroît justifiée par un passage d'Abou'l-faradj, qui, parlant des *djabarites*, secte directement opposée aux *kadarites*, et qui ne laisse aux hommes aucun pouvoir sur leurs actions, ajoute : ومنهم من يثبت للعبد قدرة ذات اثر ما في الفعل. « Il y en a parmi eux qui reconnoissent dans l'homme un pouvoir » qui a une certaine influence sur l'action. »

Ce sont sans doute ceux-là qu'on désigne sous le nom de مثبت. *Voy.* Pococke, *Spec. hist. Ar.* édit. de M. White, p. 20 et 21.

Le premier des deux vers de Lébid cités ici est du mètre nommé رمل, dont chaque hémistiche se compose de trois فاعلاتن ou des variations de ce même pied. Le dernier pied du premier hémistiche est catalectique, et est changé en فاعلا; le dernier du second hémistiche est changé en فعلا; la mesure est donc

— ∪ — — | ∪ ∪ — — | — ∪ — || — ∪ — — | ∪ ∪ — — | ∪ ∪ —

Quant au second vers, il est du mètre appelé منسرح, dont chaque hémistiche se compose de trois pieds. Ce sont, pour le premier et le troisième, des مستفعلن, et pour le second un مفعولات, ou des variations de ces deux pieds. La mesure de ce vers est

— — ∪ — | — ∪ — ∪ | — ∪ ∪ — || — ∪ ∪ — | — ∪ — ∪ | — ∪ —

Horaïrèh, dont Ascha étoit amoureux et qu'il a chantée, étoit une esclave noire qui appartenoit à Hassan, fils d'Amrou, fils de Morthed. Suivant une autre tradition, Horaïrèh et *Khalidèh* خليدة étoient deux sœurs, esclaves de *Baschar, fils d'Amrou, fils de Morthed* بشر بن عمرو بن مرثد. Il vint avec elles dans le Yémama, en fuyant devant Noman, roi de Hira.

L'auteur du *Kitab alagani* dit, d'après le récit de *Mohammed Yézidi, fils d'Abbas* محمد بن عباس اليزيدي, qui le tenoit de *Riyaschi* الرياشي : » Ascha se rendoit tous les ans à la foire d'Occadh. Il y avoit » un Arabe nommé Mohallek, de la famille de Kélab, qui étoit pauvre » et avoit beaucoup de filles. Sa femme lui dit un jour : Abou-Kélab,

» qu'est-ce qui t'empêche de te présenter à ce poëte! Je n'ai jamais » vu personne se le concilier par des bienfaits, à qui il n'ait porté bon- » heur. — Y penses-tu, malheureuse que tu es! lui répondit Mohallek. » Je ne possède que cette femelle de chameau qui porte nos bagages. » — Dieu saura bien t'en donner une autre à la place, reprit sa » femme. Mohallek lui dit : Pourra-t-il se passer de vin et de parfums! » — J'ai économisé quelque argent, lui répondit sa femme, et j'espère » pouvoir me procurer tout cela. Alors Mohallek s'empressa d'aller au- » devant d'Ascha, avant que personne se fût offert à le recevoir chez » soi. Ascha étoit conduit par son fils : Mohallek lui prit la bride des » mains. Quel est, dit Ascha, cet homme qui a saisi de force le frein » de ma monture! — C'est Mohallek, répondit celui-ci. — En ce cas, » dit le poëte, c'est un homme généreux et d'une naissance très-illustre. » Ascha lui abandonna donc la bride, et Mohallek ayant aidé le poëte » à descendre de sa monture, égorgea, pour le recevoir, sa femelle de » chameau, lui servit la chair de la bosse et le foie, puis lui versa du » vin, tandis que ses filles l'entouroient, l'oignoient, et l'agaçoient » par leurs œillades. Quelles sont ces jeunes filles que je vois autour » de moi! demanda Ascha. — Ce sont, dit Mohallek, les filles de ton » frère ; elles sont huit, parmi lesquelles il y en a peu qui craignent » l'approche des hommes. Le poëte, cependant, quitta Mohallek, sans » avoir reconnu sa bonne réception par aucun vers ; mais à peine » celui-ci fut-il arrivé à la foire d'Occadh, qu'il vit un chameau » qu'une foule d'hommes entouroient. S'étant approché, il entendit » Ascha qui déclamoit les vers suivans :

» *Par ma vie, beaucoup d'yeux ont aperçu l'éclat d'un feu allumé » sur une hauteur, dont l'ardeur réchauffe deux personnages glacés de » froid qui recherchent sa flamme. La Libéralité et Mohallek ont passé » la nuit autour de ce feu, comme deux frères qu'une même mère a » allaités de son sein, et qui se sont juré, par les ténèbres de la nuit la » plus obscure, de ne jamais se quitter.*

» Mohallek l'ayant salué, Ascha lui rendit son salut en ces termes : » Soyez le bien venu, digne chef de votre tribu! Puis, s'adressant à » l'assemblée, il s'écria : Est-il parmi vous, Arabes qui m'entourez, un » homme, père de garçons, qui veuille prendre une femme pour son fils » dans la famille d'un personnage généreux et d'une naissance illustre! » Avant que Mohallek eût quitté la place, il avoit trouvé des époux » pour toutes celles de ses filles qui étoient en âge d'être mariées. »

قال كان الاعشى يوافى سوق عكاظ فى كل سنة وكان المحلّق الكلابى مئناثا مملقا فقالت له امرأته يا ابا كلاب ما يمنعك من التعرّض لهذا الشاعر فما رايت احدا اقتطعه الى نفسه الا واكسبه خيرا قال ويحك ما عندى الا ناقتى وعليها الحمل قالت الله يخلفها عليك قال فهل له بدّ من الشراب والمسوح قالت ان عندى ذخيرة لى ولعلّى ان اجمعها قال فتلقّاه قبل ان يسبق اليه احد وابنه يقوده فاخذ الخطام فقال الاعشى من هذا الذى غلبنا على خطامنا قال المحلّق قال شريف كريم ثم سلّمه اليه فاناخه فنحر له ناقته وكشط له عن سنامها وكبدها ثم سقاه واحاطت بناته به يغمزنه ويمسحنه فقال ما هذه الجوارى حولى قال بنات اخيك وهنّ ثمان شريدتهنّ قليلة قال وخرج من عنده ولم يقل فيه شيا فلما وافى سوق عكاظ اذا هو بسرحة قد اجتمع الناس عليها واذا الاعشى ينشدهم

لعمرى لقد لاحت عيون كثيرة   الى ضوء نار باليفاع تحرّق
تشبّ لمقرورين يصطليانها   وبات على النار الندى والمحلّق
رضيعَىْ لبانٍ ثدى امٍّ تحالفا   باسحم داجٍ عوضُ لا نتفرّق

فسلّم عليه المحلّق فقال له مرحبا يا سيّدى بسيّد قومه ونادى يا معاشر العرب هل فيكم مذكار يزوّج ابنه الى الشريف الكريم قال فما قام من مقعده وفيهنّ مخطوبة الا وقد زوّجها

Les vers cités dans ce récit sont du mètre nommé طويل. *Voyez* ci-devant, p. 350, note (2).

On raconte cette aventure de différentes manières, dont le fond est toujours le même.

Ascha avoit insulté, par des vers satiriques, un homme de la famille de Calb; celui-ci ayant attaqué des Arabes parmi lesquels Ascha passoit la nuit, fit quelques prisonniers, et, entre autres, Ascha, qu'il

ne connoissoit pas. Il se rendit ensuite auprès de *Schoraïh Gassâni*, *fils de Samouel, fils d'Adia* شريح بن سموئل بن عاديا الغساني, prince de *Teïma* تيما, qui étoit dans son château nommé *Ablak* الابلق. Schoraïh étant venu à passer près d'Ascha, celui-ci chanta des vers dans lesquels il célébroit la générosité de Samouel et sa fidélité à conserver, même aux dépens de la vie de son propre fils, le dépôt de cent cuirasses qu'avoit confiées à sa garde *Amrialkaïs, fils de Hodjr* امرؤ القيس بن حجر. Schoraïh demanda alors Ascha à l'Arabe qui le conduisoit au nombre de ses prisonniers, et l'ayant obtenu, il lui rendit la liberté et l'invita à rester auprès de lui ; mais Ascha le conjura de lui donner un chameau et de le laisser aller sur-le-champ, ce que Schoraïh lui accorda. A peine étoit-il parti que l'Arabe qui l'avoit fait prisonnier ayant appris qui il étoit, le fit redemander à Schoraïh, sous prétexte de le combler de caresses et de dons. Alors Schoraïh ayant répondu qu'il étoit parti, l'Arabe se mit à sa poursuite, mais il ne put l'atteindre.

Ascha ayant fait des vers en l'honneur d'Aswad, et celui-ci différant à l'en récompenser, Ascha vint le trouver pour lui demander son salaire. Aswad lui donna cinq cents mithkals d'or, cinq cents habits et de l'ambre. Ascha s'en alla chargé de ces présens ; mais, lorsqu'il se trouva dans le pays qu'habitoit la tribu arabe des *Bénou-Amir* بنو عامر, il appréhenda qu'ils ne le dépouillassent. Il vint donc trouver Alkama, fils d'Aliatha, le priant de le prendre sous sa protection. Alkama y consentit et s'engagea à le défendre contre les hommes et les génies. Ascha lui demanda s'il promettoit de le défendre aussi contre la mort, ce qu'Alkama refusa. Alors Ascha alla trouver Amir, fils de Tofaïl, qui lui promit de le protéger même contre la mort. — Et comment cela, lui demanda Ascha ! — Si tu viens à mourir, lui répondit Amir, pendant que tu seras sous ma protection, je paierai à ta famille l'amende qui est le prix du sang. Ascha, satisfait de cette réponse, fit des vers en l'honneur d'Amir et une satire contre Alkama. « Si j'avois su, dit alors Alkama, ce qu'il de» mandoit de moi, je le lui aurois accordé. »

Ce qui fut le plus sensible à Alkama dans la satire d'Ascha, ce fut un vers où il disoit :

« Au fort de l'hiver, vous dormez le ventre plein, tandis que les

» femmes qui ont recherché votre protection passent la nuit dans les » angoisses de la faim. »

Alkama, maudissant le poëte, prenoit Dieu à témoin que ce reproche étoit une insigne calomnie.

Je vais donner le texte de ce récit.

حدّثنا ابن علاثة عن محمد بن العبّاس اليزيدى قال حدّثنا يحيى ابن سعيد بن يحيى الاموىّ عن محمد بن السآئب قال اتى الاعشى الاسود العبسى وقد امتدحه واستبطأ جآئزته فقال الاسود ليس عندنا عين ولكن نعطيك عرضا فاعطاه خمس مائة مثقال ذهب وخمس مائة حللا (lis. حلّة) وعنبرا فخرج فلما مرّ ببلاد بنى عامر خافهم على ما معه فاتى علقمة بن علاثة فقال له أجرنى فقال قد اجرتك قال من الجنّ والانس قال نعم قال ومن الموت قال لا فاتى عامر بن الطفيل فقال اجرنى قال قد اجرتك قال من الجنّ والانس قال نعم قال ومن الموت قال نعم قال وكيف تجيرنى من الموت قال ان متّ وانت (فى) جوارى بعثت الى اهلك الدية قال الآن علمت انك اجرتنى من الموت فمدح عامرا وهجا علقمة فقال علقمة لو علمت الذى اراد كنت اعطيته اياه قال الكلبى ولم يهج علقمة بشىء اشدّ عليه من قوله

تبيتون فى المشتى ملاءً بطونكم   وجاراتكم غرثى يبتن خمائصا

فرفع علقمة يديه وقال لعنه الله انّه كان كاذبا انحن نفعل هذا بجاراتنا

Le vers rapporté ici est encore du mètre طويل.

Ascha ayant fait des vers en l'honneur de Mahomet, se mit en route pour aller le trouver. Les Koreïschites, qui en furent instruits, lui dressèrent une embuscade sur sa route, dans la crainte que sa réputation n'ajoutât au crédit de Mahomet et ne favorisât le succès de ses entreprises. Quand il fut près d'eux, ils lui demandèrent où il alloit. — Je vais trouver, leur dit-il, votre compatriote pour embrasser

l'islamisme. Ils lui dirent alors : Il te défendra certaines choses que tu aimes beaucoup. Ascha s'informa quelles étoient ces choses. — C'est la fornication, lui dit Abou-Sofyan. — Elle m'a quitté, répondit Ascha; ce n'est pas moi qui l'ai quittée. — Et quoi encore! ajouta-t-il. — Les jeux de hasard, répondit Abou-Sofyan. — Peut-être, dit Ascha, trouverai-je auprès de lui un plaisir qui me dédommagera de la privation de celui-là. Puis il ajouta : — Que me défendra-t-il encore! — L'usure, reprit Abou-Sofyan. — Je n'ai jamais emprunté ni prêté, dit le poëte : y a-t-il encore quelque autre chose! — Oui, dit Abou-Sofyan, il t'interdira le vin. — En ce cas, dit Ascha, je reviendrai chercher le reste d'eau que j'ai laissé à *Mihras*, et je le boirai. — Veux-tu, lui dit alors Abou-Sofyan, accepter un parti meilleur pour toi que le projet que tu as formé! Nous sommes maintenant en trêve avec Mahomet. Nous te donnerons cent chameaux, à condition que tu retourneras dans ton pays et que tu y resteras cette année. Tu verras ce que deviendra notre querelle. Si nous avons l'avantage sur lui, tu auras reçu une indemnité ; si, au contraire, c'est lui qui a l'avantage, tu reviendras le trouver. Ascha accepta ces conditions. Abou-Sofyan dit alors aux Koreïschites : Si Ascha va trouver Mahomet et s'attache à lui, il enflammera par ses vers les Arabes contre vous : donnez-lui donc cent chameaux. Les Koreïschites y consentirent, et Ascha, ayant reçu les cent chameaux, s'en retourna dans son pays ; mais quand il fut arrivé au lieu qu'on nomme *Manfouha* المنفوحة, son chameau le jeta par terre, et il mourut. On voit encore son tombeau à Manfouha, lieu du Yémama, où il faisoit sa demeure, et qu'il a célébré dans ses vers.

Le poëme qu'Ascha avoit fait en l'honneur de Mahomet, commençoit par ces vers :

ألم تغتمض عيناك ليلة أرمدا وعادك ما عاد السليم المسهدا

وما ذاك من عشق النساء وإنما تناسيت قبل اليوم خلة مهددا

« N'as-tu pas fait de vains efforts pour fermer tes paupières pendant une nuit obscure, et n'as-tu pas éprouvé ce qu'éprouve un » homme que la piqûre d'un scorpion prive de sommeil ! Ce n'est » pas l'amour des femmes qui t'a causé ce tourment ; mais c'est que, » jusqu'aujourd'hui, tu as feint d'oublier un ami dont les jours sont » menacés. »

Dans ce même poëme, Ascha parloit ainsi de la femelle de chameau qui lui servoit de monture:

فآليت لا ارثى لها من كلالة ولا من حفا حتى تزور محمّدا

نبىّ يرى ما لا ترون وذكره اغار لعمرى فى البلاد وانجدا

متى ما تناخى عند باب ابن هاشم تراحى وتلقى من فواضله يدا

« J'ai juré de ne point prendre pitié de sa lassitude, ni de son sabot » usé par l'excès de la marche, jusqu'à ce qu'elle arrive auprès de » Mahomet. C'est un prophète qui voit ce que vous ne voyez pas, » et dont la réputation, oui, j'en jure par ma vie, s'est étendue dans » les régions élevées et les contrées basses de l'Arabie. Lorsque tu » m'auras déposé à la porte du fils de Haschem, tu respireras et tu » obtiendras quelque bienfait de sa générosité. »

Ces vers sont du mètre طويل ci-devant, note (2), pag. 350.

Manfouha, dont il est parlé dans le récit précédent, est un lieu du Yémama, au sujet duquel l'auteur du كتاب مراصد الاطلاع على اسماء الامكنة والبقاع, manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, sans numéro, que j'ai souvent eu occasion de citer, dit:

« *Manfouha*, nom de la forme *mefoula*, vient du verbe *nafaha*, » qui se dit des parfums. Il y a, dit-on, une rivière qui traverse le » Yémama dans sa largeur, depuis la partie la plus haute de cette » province jusqu'à sa partie la plus basse. Sur le bord de cette rivière » est *Manfouha*, ville célèbre du Yémama, et où demeuroit Ascha: » c'est là qu'est son tombeau. »

منفوحة مفعولة من نفح الطيب قالوا بالعرض من اليمامة واد يشقّها من اعلاها الى اسفلها والى جانبه منفوحة وهى قرية مشهورة من نواحى اليمامة كان يسكنها الاعشى وبها قبره

Le même dictionnaire dit au sujet de *Mihras*: « *Mihras*. Il y a » deux lieux de ce nom; l'un est dans le Yémama; c'étoit une des habi- » tations d'Ascha: l'autre est une citerne dans la montagne d'Ohod. »

المهراس بكسر اوّله وسكون ثانيه وآخره سين مهمل موضعان احدهما باليمامة كان من منازل الاعشى والثانى ماء بجبل احد

Il s'agit ici du premier de ces lieux. Abou'lféda ne fait mention que du second dans sa Description de l'Arabie. *Voyez* cette Description dans le tome III des *Geogr. vet. script. gr. min.*, pag. 16 ; et M. Ch. Rommel, *Abulfed. Arabiæ Descript.* pag. 74.

Les manuscrits d'après lesquels je donne le texte du poëme d'Ascha, sont, 1.° le manuscrit de la biblioth. du Roi, ancien fonds, n.° 1455, dans lequel le poëme de Nabéga et celui d'Ascha se trouvent joints aux Moallakas, et que j'ai fait connoître dans le t. IV des *Notices et Extraits des manuscrits*, p. 313 et suiv. ; 2.° un manuscrit apporté d'Égypte par M. Delaporte, où ce poëme se trouve accompagné d'un commentaire ; 3.° une copie qui m'a été envoyée d'Alep, par M. Rousseau, alors consul général de France à cette résidence. A cette copie étoit jointe une traduction faite par M. Rousseau, et qu'il a publiée plus tard dans un recueil intitulé *Mélanges d'histoire et de littérature orientales*, par M.***, Paris, 1817. Je n'ai pas cru devoir l'adopter, parce qu'elle ne m'a pas paru assez littérale ; mais comme je pense que M. Rousseau a consulté des gloses arabes, je m'en suis servi quelquefois comme d'un commentaire. Les gloses du manuscrit de M. Delaporte m'auroient été plus utiles, si l'ignorance du copiste ne les avoit tellement défigurées, qu'elles sont souvent inintelligibles. Il manque, d'ailleurs, dans ce manuscrit, les vers 30 et suivans, jusqu'au 41.° inclusivement. Je n'ai suivi aucun des trois manuscrits exclusivement pour donner le texte de ce poëme ; j'indiquerai dans les notes les variantes qui me paroîtront de quelque importance.

Je désignerai le manuscrit de M. Delaporte par la lettre A ; le manuscrit du Roi, ancien fonds, n.° 1455, par la lettre B ; et celui de M. Rousseau, par la lettre R.

Ce poëme a déjà paru dans les *Mines de l'Orient*, tom. VI, pag. 1.

Dans le manuscrit A, on lit, avant le poëme d'Ascha, cette courte introduction, dont l'auteur m'est inconnu :

وقال ابو نصر ميمون بن قيس بن جندل بن شراحيل بن عوف بن سعد بن مالك بن ضبيعة بن قيس بن ثعلبة بن عكابة بن صعب ابن علي بن بكر بن وائل بن قاسط بن هنب بن اقصى بن دعمى بن جديلة بن اسد بن ربيعة بن نزار بن معدّ بن عدنان المعروف بالاعشى وقد ذكرنا ترجمته في الجزو الاول من ديواننا سرّ المعارف وغرر

العوارف وهي من المعلّقات التي كانت على الكعبة فانزلوها يوم الفتح

« Le poëme suivant a pour auteur Abou-Nasr Maïmoun, surnommé » Ascha, fils de Kaïs, fils de Djandal, fils de Scharahil, fils d'Auf, » fils de Saad, fils de Malec, fils de Dhobaïa, fils de Kaïs, fils de » Thaaléba, fils d'Ocaba, fils de Saab, fils d'Ali, fils de Becr, fils » de Wayel, fils de Kaset, fils de Henb, fils d'Aksa, fils de Domi, » fils de Djédila, fils d'Asad, fils de Rébia, fils de Nézar, fils de » Maadd, fils d'Adnan. Nous avons rapporté sa vie dans la première » partie de notre diwan (ou recueil de poésies), intitulé *Dorer al-* » *maarif wéghorer alawarif.* Ce poëme est du nombre des Moallakas » qui étoient attachées à la Caaba, et qui en furent enlevées le jour » de la prise de la Mecque (par Mahomet). »

La généalogie d'Ascha se trouve dans l'ouvrage d'Ebn-Kotaïba publié par M. Eichhorn, sous le titre de *Monumenta antiquissima historiæ Arabum, Tab. gen.* VIII et IX, jusqu'à *Dhobaïa*; et Ebn-Kotaïba dit positivement (*ibid.* pag. 130): وفي ضبيعة العدد ومنهم الاعشى الشاعر ميمون بن قيس. « Entre les enfans de Kaïs, c'est la branche » de Dhobaïa qui est la plus nombreuse, et c'est à cette branche qu'ap- » partient le poëte Ascha Maïmoun, fils de Kaïs. »

Ascha florissoit sous le règne de Khosrou Parwiz, et, par conséquent, fut contemporain de Mahomet, comme on le voit effectivement par la notice tirée du *Kitab alagani.* Il mourut en l'an 6 ou 7 de l'hégire. Son poëme respire le même esprit que les Moallakas; il me semble digne d'aller de pair avec ces poëmes célèbres, au nombre desquels il est compté par quelques auteurs arabes. Les différentes parties dont il se compose, se succèdent plutôt qu'elles ne se lient les unes aux autres par des transitions amenées avec art.

Ce poëme est du genre nommé بسيط; la mesure est:

مُسْتَفْعِلُنْ فَاعِلُنْ مُسْتَفْعِلُنْ فَاعِلُنْ مُسْتَفْعِلُنْ فَاعِلُنْ مُسْتَفْعِلُنْ فَعِلُنْ

— — ∪ — | — ∪ — | — — ∪ — | — ∪ — || — — ∪ — | — ∪ — | — — ∪ — | ∪ ∪ —

(2) *Horaïrèh*, dit Abou-Obéïda, étoit une chanteuse; elle appartenoit à un homme de la famille d'Amrou, fils de Morthed, qui en fit présent à Kaïs, fils de Haban, fils de Thaaléba, fils d'Amrou, fils de Morthed. Elle lui donna un fils nommé *Khalid*: aussi le poëte l'appelle-t-il plus loin, *mère de Khalid*

(3) Au lieu de مرتحل, on lit dans le man. A: قد رحلوا.

(4) Au lieu de الوحل *embourbé*, les man. B et R portent الوجل *effrayé, craintif.* On lit dans la glose du manuscrit A : الوق الذي يشتكي حافره ولم يحف وهو مع ذلك وحل فهو اشدّ عليه « Le mot وق signifie *qui se plaint d'une douleur à l'ongle, quoiqu'il » n'ait pas l'ongle usé :* avec cela, il est embourbé, ce qui lui rend » la marche plus pénible. » M. Rousseau, je pense, a lu الوجل, car il a paraphrasé ainsi ce vers : « Elle a la démarche d'une jeune con- » valescente qui s'avance, d'un pas timide et mal assuré, dans des » *sentiers glissans* et difficiles. » Peut-être a-t-il voulu réunir les deux leçons par ces expressions *d'un pas timide* et *dans des sentiers glissans.*

(5) « *Ischrik,* dit le commentateur, est le nom d'un arbuste qui est » de la hauteur d'une coudée : il produit des gousses dans lesquelles il se » trouve de petites semences qui se remuent lorsqu'elles sont sèches » et que le vent les agite. » Golius traduit ce mot par *circæa.* Firouzabadi dit que c'est une plante dont la graine s'emploie en médecine contre les hémorrhoïdes, et pour augmenter le lait et noircir les cheveux. Forskal, qui prononce ce mot *aschrek,* l'applique à deux variétés de *cassie.* Voy. *Flor. Ægypt. Arab.* p. cxj, et 86, cent. 3, n.os 61 et 62.

(6) Les man. A et B portent تختبل : la leçon du manuscrit R que j'ai adoptée, me paroît meilleure. Firouzabadi dit: اختتل تسمع لسر القوم c.-à-d., « اختتل signifie *chercher à surprendre les secrets d'autrui.* » Castell, sur l'autorité de Giggeius, a traduit ce mot par *propalare alicujus arcanum.* Dans le man. A, on lit : تختبل وتخبل واحد اي لا تفشي سرّا لاحد كتومة اسرار الجيران, ce qui donne lieu de penser que le scholiaste a lu et écrit تختتل, et que c'est par erreur que le copiste a écrit تختبل.

(7) Le mot تأق est pour تتأق ; on peut aussi le regarder comme un prétérit, et alors il se rapportera à الخصر. Ce verbe signifie ترفّق, *être complaisant, se prêter aux volontés d'autrui.* J'en ai paraphrasé le sens.

(8) Quoique j'aie un peu paraphrasé ce vers, je n'ai cependant rien ajouté aux idées qu'il exprime, si ce n'est ces mots : *Tout enchante dans Horaïrèh.*

(9) Au lieu du mot زنبق *zanbak*, le man. R porte العنبر *l'ambre*; et dans les manusc. A et B, on lit اردافها *sa croupe*, au lieu de اردانها *ses manches*. Le nom زنبق *zanbak* est commun à plusieurs plantes. Forskal le donne à l'*iris* et au *lis blanc*. (Voy. *Flor. Ægypt. Arab.* pag. lix et cix.) On voit, par la glose du man. A, que le commentateur a lu اردانها. Ce commentateur observe que, suivant Abou-Obéïda, le *zanbak* le plus recherché est celui qui tire sur le rouge, et que c'est pour cela que le poëte a dit, *le zanbak rouge*.

(10) Le commentateur du man. A observe que les prairies situées dans des terres sablonneuses valent mieux que les prairies basses.

(11) Le mot كوكب, suivant la glose, s'applique à ce qu'il y a de *plus parfait dans toute espèce de choses*: كوكب كل شيء معظمه والمراد به الزهرة...والشرق الريّان. J'ai renversé l'ordre des vers dans ma traduction, pour éviter des longueurs qui auroient affoibli les images de ce beau morceau.

(12) Suivant le commentateur du man. A, au lieu de مغرم, on lit aussi هائم. Le man. B lit يهذي *délire*, au lieu de يُهدى *est offert comme victime*; que portent les deux autres manuscrits. Je ne serois pas éloigné de donner la préférence à cette leçon, à cause que le verbe est construit avec la préposition ب. Cependant يُهدى بصاحبه est analogue à ce qu'on lit plus haut: ميت بها.

(13) Je transcrirai ici la glose du manuscrit A :

رواه الاصمعي محبول ومحتبل بالحاء المهملة وقال من رواه بالخاء المعجمة فقد اخطأ وانما هو من الحبالة وهي الشرك الذي يصاد به اي كلّنا موثوق عند صاحبه قال ابو عبيده محبول ومحتبل اي مصيد وصائد

C'est-à-dire : « Asmaï lit محبول et محتبل par un ح, et accuse » d'erreur ceux qui lisent مخبول et مختبل par un خ. Cela vient, » suivant lui, du mot حبالة, qui signifie *le filet* avec lequel on prend » des animaux. Le sens est donc : *Chacun de nous est enchaîné auprès* » *de l'objet de son amour.* Abou-Obéïda dit que محبول et محتبل » signifient *gibier pris* et *chasseur*. »

J'ai suivi cette leçon, qui me paroît préférable, quoiqu'on lise dans les trois manuscrits مخبول et مختبل.

(14) On a déjà vu que c'est Horaïrèh que le poëte appelle *mère de Khalid.* Au lieu de هريرة, Abou-Obéïda lit خليدة *Khalidèh.*

(15) Le commentateur considère la dernière partie de ce vers comme une interrogation destinée à exprimer l'étonnement :

قوله حبل من تصل استفهام وفيه معنى التعجّب اى حبل من تصل اذا لم تصلنا ونحن نودّها

Toutefois il me semble que cela dépend de جهلا, et c'est le sens que j'ai exprimé dans ma traduction.

(16) Le mot اعشى ne signifie pas proprement *un aveugle*; mais *un homme qui ne voit pas la nuit*, comme le dit le scholiaste du man. A :

الاعشى هو الذى لا يبصر بالليل والاجهر الذى لا يبصر بالنهار

Le même scholiaste observe que أن رأت est pour امن ان رأت, et que cette expression représente un terme circonstantiel mis à l'accusatif, c'est-à-dire que c'est comme si le poëte avoit dit, امر رؤية منها رجلا, de même qu'il a dit précédemment جهلا. Enfin il ajoute que, dans la prononciation, on peut supprimer l'aspiration des deux *hamzas* dans أأن, ou celle du second *hamza* seulement. Voici le texte de cette glose :

قوله ان رأت فى موضع نصب اي من ان رأت رجلا فحذف من ولك ان تخفف الهمزتين ولك ان تخفف الثانية

(17) Au lieu de مفند, on lit aussi مفسد, comme le remarque le commentateur.

(18) Le commentateur fait, sur le mot زأترها, l'observation suivante :

زأترها منصوب على الحال يقدّر فيه الحال على الانفصال كانه قال زأترا لها

« Le mot زأتر, dans زأترها, est à l'accusatif comme terme cir- » constantiel d'état; on le ramène à la valeur de terme circonstantiel » d'état, en lui substituant une autre forme d'expression dans laquelle

» les deux mots sont séparés l'un de l'autre, c'est-à-dire زآئرا لها . »
Le commentateur fait cette remarque avec raison, parce qu'il est de la nature du حال ou *terme circonstantiel d'état*, d'être *indéterminé*, نكرة, et que le mot زآئر se trouve *déterminé* معرفة, par son annexion à un pronom qui est un mot déterminé de sa nature. L'annexion à un mot indéterminé ne produiroit point cet effet; car elle laisse l'antécédent du rapport indéterminé, et c'est ce que le même commentateur observe sur les mots نشر زآئحة du vers 14, en disant :

نشر منصوب على البيان وان كان مضافا لان المضاف الى النكرة نكرة

« Le mot نشر est à l'accusatif comme terme circonstantiel d'ex» plication, quoiqu'il soit en rapport d'annexion avec un complément, » parce que, quand le complément d'un rapport d'annexion est indé» terminé, l'antécédent reste indéterminé. »

(19) Il veut dire, sans doute, qu'elle n'a point à craindre d'être surprise avec lui, parce qu'il est venu pieds nus, pour ne point faire de bruit.

(20) Au lieu de كذلك ما تحتفي, on lit dans le man. A : كذلك تند تحتفي ; mais le commentateur remarque que quelques personnes lisent ما, et qu'alors ما est *pléonastique*, *et donne seulement plus de force* à l'expression ما زآئد للتوكيد.

(21) Au lieu de اخالس, on lit aussi اجالس, et اراقب :

(22) Quelques personnes lisent ici ذو الشارة, c.-à-d., ذو الهيئة الحسنة *doué d'une belle figure*, au lieu de ذو الشرة. Sur le mot شارة, *voyez* mon édition de Hariri, séance XXVI, pag. 264.

(23) Je transcrirois en entier la glose qu'on lit sur ce vers dans le man. A, s'il ne s'y trouvoit plusieurs fautes que je n'ose corriger par conjecture. Le commentateur observe qu'au lieu de شسول, Abou-Obéida lit شَوُل, et que d'autres lisent شمل : Il dit encore que les mots مشل, شلول, شلشل et شول sont *de la même catégorie* من وادٍ واحد, mais diffèrent pour la forme, et qu'ici ils sont joints ensemble pour donner de l'énergie au discours; puis il ajoute :

المشّل الجيّد السوق للابل وهو الخفيف وكذلك الشلول والشلشل مثل
القلقل وهو المتحرّك والشول هو الذى يحمل الشىء يقال شلت بــه
واشلته وقيل هو من قولهم فلان يشول فى حاجته اى يعنى بها ويتحرّك
فيها ومن روى شُول فهو بمعناه الا انه للتكثير... والشمل الطيّب
النفس والرائحة

Cette glose, dans laquelle j'ai corrigé plusieurs fautes du copiste, n'a pas besoin de traduction.

(24) Le poëte n'exprime pas le rapport sous lequel il compare ces jeunes gens à des glaives de l'Inde. Je suppose que c'est leur taille svelte qu'il compare à la lame d'une épée. M. Rousseau a exprimé le même sens dans sa traduction.

(25) Au lieu de متّكيا, on lit aussi مرتفقا, *appuyé sur le coude.*

(26) Le commentateur donne à entendre que, par *les branches de basilic* ou d'autres plantes odoriférantes, le poëte a voulu dire *des propos agréables et joyeux*; حسن الاحاديث وظريفها. Je ne sais si cette explication est fondée, et s'il y a des exemples de cette figure. M. Rousseau semble avoir voulu réunir au sens propre ce sens figuré, en traduisant ainsi : « Je les ai salués en leur présentant des bouquets » d'herbes odoriférantes, et me suis assis dans leurs rangs pour les di- » vertir par des propos agréables. »

Il semble qu'on puisse voir ici des traces d'un usage reçu parmi les Grecs, et qui même a donné naissance au proverbe *ad myrtum canere* (*Erasm. Chiliad.* p. 371). De même que les rhapsodes avoient coutume de tenir à la main une branche de laurier, quand ils récitoient les poëmes d'Homère, les convives aussi, lorsqu'ils chantoient, à table, des vers de Stésichore, de Simonide, ou d'autres poëtes célèbres, tenoient une branche de myrte. On peut consulter sur cet usage l'ouvrage de M. Ch. Dav. Ilgen, intitulé Σκολιά, *hoc est, Carmina convivalia Græcorum, metris suis restituta* &c. p. cl, clvij, et 62.

(27) Dans le man. A, on lit الدّهْرُ راهنة, au lieu de وجْ راهنة.

(28) En employant ici l'épithète فُضُل, le poëte indique une manière de se vêtir libre et sans contrainte, et qui convient mieux à une réunion de débauche qu'à une assemblée grave et décente.

(29) Cette sentence sert de transition au poëte, pour passer de la peinture de ses plaisirs et de sa prodigalité à celle de sa bravoure et de son intrépidité.

(30) J'ai tâché de rendre l'idée attachée au mot فتل, employé en parlant des *genoux* مرفقان d'un chameau. La même idée se trouve dans le poëme de Nabéga (ci-devant, note (45), pag. 452). J'avois mal rendu cet endroit du poëme d'Ascha, dans la traduction imprimée dans les *Mines de l'Orient*.

(31) L'auteur veut dire, je pense, que nul autre que lui n'auroit osé entrer dans cette ville, si ce n'est dans les plus longs jours de l'année, où, sans crainte d'être surpris de la nuit, on peut marcher lentement et avec une grande circonspection. Cette partie du poëme manquant dans le manuscrit A, je suis dénué du secours du commentateur.

(32) Le sens que j'exprime par ces mots, *Mais laissons là ce discours*, est proprement celui de la particule بل.

(33) On lit, dans le man. R, ارقبه, au lieu de ارمقه.

(34) Le sens que je donne au mot عجل, est indiqué par Castell, qui, parmi les acceptions du verbe عجل, comprend celle-ci : *diutius duravit, coruscavit fulgur*. Elle est fondée sur l'autorité de Firouzabadi, qui dit : وعجل البرق أيضا دام فهو عجل

(35) On lit, dans les man. B et R, منطق, au lieu de مكلل.

(36) L'auteur du dictionnaire géographique intitulé مراصد الاطلاع في أسماء الامكنة والبقاع (manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, sans numéro), dit, au mot *Dorna*, que « c'est le nom d'un » village du Yémama qui appartenoit aux enfans de Kaïs, fils de » Thaaléba, et que c'est là qu'est le tombeau du poëte Ascha. Nous » avons dit, ajoute-t-il, en parlant d'*Athafit*, lieu situé dans le » Yémen, que ce lieu, au temps du paganisme, se nommoit *Dorna*. »

درنا باليمامة وهي لخلاف لبني قيس بن ثعلبة بها قبر الاعشى وذكر في اثافت وهي باليمن ان اسمها في الجاهلية درنا

On a vu précédemment, note (1), pag. 477, que le même dictionnaire place la sépulture d'Ascha à Manfouha.

Au mot *Athafit*, le même auteur dit :

« *Athafit*, nom d'un bourg du Yémen, où il y a beaucoup de

» vignes. On l'appelle aussi *Athafih ;* mais la dénomination *Athafit* » est plus ordinaire. On dit que ce lieu étoit nommé *Dorna*, au temps » du paganisme. Ascha y possédoit un pressoir à vin où il pressoit » les raisins que les habitans de ce lieu lui donnoient. Il y a deux » journées de chemin entre ce lieu et Sanaa. »

اثافث بالفتح والثآء مكسورة والتآء فوقها نقطتان اسم قرية باليمن ذات كروم كثيرة وتسمّى اثافه بالهآء وبالتآء اكثر وقبل كانت تسمّى في الجاهلية درنا وكان للاعشى فيها معصير يعصر فيه ما تحرك (lis. يجزل) له اهلها من اعنابهم وبينها وبين صنعآء يومان

Je soupçonne que c'est ce même lieu qui est nommé *Anafith* انافث dans un petit dictionnaire géographique des lieux dont il est fait mention dans les poëtes, dictionnaire intitulé كتاب الجبال والامكنة والمياه, et qui a pour auteur Zamakhschari (Abou'lkasem Mahmoud). On y lit :

« *Anafith*, nom d'un lieu dans le Yémen ; ce nom a la forme d'un » pluriel. Asmaï dit : Je m'arrêtai auprès d'un village, et je dis à une » femme : [Comment se nomme ce lieu ?] N'as-tu pas, me répondit-» elle, entendu ce vers d'un poëte :

» *J'aime Anafith à l'époque de la vendange, et quand on presse les* » *raisins.* »

انافث موضع باليمن على لفظ الجمع عن الاصمعي وقفت على قرية فقلت لامراة [ما اسم هذه القرية] فقالت اما سمعت قول الشاعر

احبّ انافث عند القطاف وعند عصارة اعنابها

Manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, sans numéro, pag. 72.

Ce vers est du mètre nommé متقارب, qui se compose entièrement du pied فعولن et de ses variations : le vers dont il s'agit est catalectique, et sa mesure est :

⏑ — ⏑ | ⏑ — ⏑ | ⏑ — — | ⏑ — — || ⏑ — ⏑ | ⏑ — ⏑ | ⏑ — — | ⏑ —

J'ai suppléé quelques mots omis dans le manuscrit. Ce manuscrit est une copie du manuscrit de la bibliothèque de Leyde. *Voyez*

M. Hamaker, *Spec. Catal. cod. mss. orient. biblioth. Acad. Lugduno-Bat.* pag. 113 et suiv.

(37) Il y a en Arabie un très-grand nombre de lieux nommés *Borka*, et qu'on distingue les uns des autres, en y ajoutant le nom du territoire duquel ils dépendent. Firouzabadi en compte plus de quatre-vingt-dix, parmi lesquels se trouve *Borkato-Khinzir*, برقة خنزير. Le mot برقة signifie *un terrain pierreux et raboteux.*

(38) Suivant le commentateur du manuscrit A, *Ghina* signifie *un terrain ou il y a beaucoup d'arbres* الغينة الارض الشجراء.

D'apres le Dictionnaire géographique cité ci-devant, note (1), pag. 478, *Nimar* نمار et *Alkhal* الخال sont les noms de deux montagnes du territoire des *Bénou-Sélim* بنو سليم, *Abla* الابلاء est le nom d'un puits بئر; *Ridjal* رجل est un lieu du Yemama; *Safh* السفح, mot qui signifie proprement *le pied d'une montagne*, est le nom d'un lieu où il se donna une bataille entre les Arabes de Becr et ceux de Témim. Il y a aussi pres de Yémama un lieu qu'on appelle *Safh-alkelb* سفح الكلب, et je pense que c'est de ce lieu qu'il s'agit ici; *Khinzir* خنزير est une contrée du Yémama; *Ghina* غينة est aussi un lieu du Yémama. Quant à *Raudh-alkata* ou *Raudhat-alkata* روضة القطا, je trouve dans le *Moschtarik* (manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, sans numéro), que c'est un des lieux les plus célèbres entre ceux qui portent le nom de *Raudha* روضة: je pense qu'il appartient aussi à la province de Yémama.

(39) Dans le man. R, on lit رياضا *prairies*, au lieu de ديارا *habitations*. On lit aussi, dans les deux man. A et B, لها, au lieu de لنا; mais je crois que c'est une faute.

(40) Le commentateur du man. A remarque qu'au lieu de عرضا, on lit aussi عزبا, ce qu'il explique par عوازب, c'est-à-dire, *des contrées dépeuplées*, et dont les habitans se sont enfuis.

(41) Le commentateur explique le mot زورا en ces termes : زورا اى ازورت عن الناس, c'est-à-dire, *qui se sont écartées des hommes.*

(42) Le poëte passe ici brusquement au principal et véritable objet de son poëme.

(43) Dans le man. A, on lit ابو ثبيب *Abou-Thobaïb.*

(44) Dans le man. A, le vers 47 est placé avant le 46.ᵉ

(45) Le vers 48 se lit ainsi dans le manuscrit n.° 1455 :

لَأَعْرِفَنَّكَ ان جَدَّتْ عَدَاوتُنا والتَمِسِ النصرَ منكم عوضَ تحتَمِلُ

et en marge on observe qu'au lieu de تحتمل, on lit aussi واحتملوا. Dans le manuscrit de M. Delaporte on lit dans le premier hémistiche لا اعرفنّك, au lieu de لاعرفنّك, et le second se lit ainsi :

والتمس النصر عوض ما تحتمل

ce qui n'est certainement pas correct, parce qu'il manque une syllabe à la mesure. Quoique je n'aie plus la copie de ce poëme que j'avois reçue de M. Rousseau, je pense qu'elle portoit لا اعرفنّك ; car il traduit ainsi : « Mais si la guerre continue à diviser les deux partis, » certes, *je n'aurai plus de ménagemens à garder* envers nos ennemis ; » autant ils nous menaceront de leur haine, autant je serai ardent » à leur disputer la victoire. » Bien que cette traduction soit loin d'être littérale, on voit que M. Rousseau a lu ainsi ce vers :

لا اعرفنّك ان جدّت عداوتنا والتَّمِسُ النصرَ عِوَضَ ما تحملوا

La prosodie ne permet pas d'admettre cette manière de prononcer le second hémistiche ; mais je n'entre dans ce détail que pour faire voir que le texte de M. Rousseau a dû porter, avec une négation, لا اعرفنّك ; et c'est, je crois, effectivement la vraie leçon. Ce qui me détermine sur-tout à admettre cette leçon, c'est que le mot عوض ne s'emploie que dans les propositions futures et négatives. Voici ce que dit Djewhari :

عوض معناه الابد يضمّ ويفتح بغير تنوين وهو للمستقبل من الزمان كما ان قطّ للماضي من الزمان لانك تقول عوض لا افارقك تريد لا افارقك ابدا كما تقول قطّ ما فارقتك ولا يجوز عوض ما فارقتك كما لا تقول قطّ ما افارقك قال الاعشى يمدح رجلا رَضِيعَي لبانٍ ثدي امٍّ تقاسما باسحم داجٍ عوض لا نتفرّق يقول هو والندى رضعا من ثدي واحد يقال لا آتيك عوض العائضين كما يقال لا آتيك دهرَ الداهرين

Ce texte n'a pas besoin d'être traduit, et le vers d'Ascha qui y est cité, est, à une légère variante près, un de ceux qu'on a lus ci-devant, note (1), pag. 474.

Quant au dernier mot du vers, qu'on lit de plusieurs manières, j'ai adopté la leçon du manuscrit A. Voici la glose sur ce vers.

عوض اسم للدهر ويروى عوضا (lis عوض) بفتح الضاد مثل حيث وحيث يقول لا اعرفنّك ان النمس النصر منك (lis. منكم) دهرك واحتملوا اى ذهبوا من الحَمِيّة والغيظ ويحتمل (lis. او تحتمل) ان (lis. اى) تذهب وتخلّى قومك.

« *Awdhou* est un des noms qu'on donne au *temps*. On lit aussi » *awdha* par un *fatha* sur le *dhad*, comme on prononce *haïtha* » et *haïthou*. Le poëte dit : *Je ne te connoitrai jamais, si l'on reclame* » *ton secours, et* (en lisant واحتملوا) *s'ils se retirent par un sen-* » *timent de zèle et de colère, ou bien* (en lisant تحتمل), *et si tu te* » *retires et tu abandonnes ton peuple.* »

Dans l'interprétation que j'ai donnée de ce vers, j'ai joint les mots عوض تحتمل, avec لا اعرفنّك : c'est comme s'il y avoit : لا اعرفنّك عوض تحتملا. Quant au sens du verbe احتمل, *voyez* mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance ١٧, pag. 35.

(46) Le texte de ce vers varie beaucoup dans les manuscrits. Le man. A porte :

تلحم ارماح ذى الجدّين سورتنا . عند اللقاء وترديهم وتعتزل

Dans le manusc. B, qui est conforme à la leçon que nous avons suivie et au man. R, une main postérieure a substitué, à la marge, تلحم ابناء à تُلزِم ازماح. Dans le man. A on lit aussi شوكتنا, au lieu de سورتنا.

Je dois encore faire observer que, dans le manuscrit A, on lit وتعتدل, au lieu de وتعتزل, mais c'est certainement une faute.

Suivant le commentateur, *Dhou'ldjeddëin* ذو الجدّين est le surnom de Kaïs, fils de Masoud, fils de Khaled, qui, ayant fait un prisonnier, reçut une grosse rançon. Alors quelqu'un ayant dit : انه لذو جدّ فى الامر, *Il a un bonheur dans cette affaire*, un autre répondit : انه لذو جدّين *Il a deux bonheurs*; et le nom de *Dhou'ldjeddëin*,

c'est-à-dire, *l'homme doué de deux bonheurs*, lui resta. Ce surnom, suivant Firouzabadi, a été donné à *Abd-allah, fils d'Amrou, fils d'Alhareth*, عبد الله بن عمرو بن الحرث, et à *Amrou, fils de Rébia, fils d'Amer, fils de Saasaa, cavalier qui montoit le cheval nommé Dhahya*, عمرو بن ربيعة بن عامر بن صعصعة فارس الضحياء. Ce nom *Dhahya* est le féminin de اضحى qui signifie *blanc*, et qui s'emploie comme synonyme de اشهب *gris*, en parlant d'un cheval, d'un mulet, &c.

(47) Dans le mot كلتها, l'affixe féminin se rapporte à un nom sous-entendu, qui est sans doute الحرب, *la guerre*, ou نار الحرب, *le feu de la guerre*. Le scholiaste du man. B explique اكلتها par اتجتها.

(48) Au lieu de ابنائنا, on lit aussi ايامنا; le sens est alors : « Nos combats précédens et ces journées glorieuses pour nos armes, » t'apprennent ce que tu dois attendre de nous. »

(49) Au lieu de وان جهلوا, le man. B porte وان عدلوا. Suivant le commentateur du man. A, on lit aussi وهم جهلوا. Au lieu de اِنّا, on lit aussi أنّا.

(50) Je transcrirai la glose du man. B sur ce vers; la voici :

ويروى ان هم قعدوا وآل كهف من بني سعد بن مالك بن ضبيعة يقول ان قعدوا هم لم يطلبوا بثارهم فقد كان فيهم من يسعى وينتضل لهم والجاشرية امرأة من اياد وقيل في بنت كعب بن مامة يقول قد كان لهم من يسعى لهم فما دخولك بينهم ولست منهم

« On lit aussi ان هم قعدوا. La famille de Cahf fait partie des » descendans de Saad, fils de Malec, fils de Dhobaïa. Le poëte dit : » S'ils se sont tenus tranquilles, sans chercher à venger leur injure, » ce n'est pas qu'il n'y eût parmi eux des hommes capables de prendre » leur défense et de s'armer pour leur querelle. *Djaschériyya* est le » nom d'une femme de la famille d'Iyad; d'autres disent que c'est une » fille de Caab, fils de Mameh. Le poëte veut dire : Il y avoit parmi » eux des gens capables de prendre leur défense : qu'étoit-il besoin » que tu te mêlasses parmi eux, toi qui leur es étranger? »

Suivant Djewhari, *Djaschériyya*, qui se lit dans le poëme d'Ascha, est *le nom d'une tribu arabe* قبيلة من قبائل العرب.

(51) Il s'agit ici de la Caaba : cette expression est pareille à celle de Nabéga, ci-devant, pag. 452, note (46).

Au lieu de خَطَّت, on lit dans le manuscrit A خُطَّت et dans le commentaire: خطت اى اعتمدت فى زمامها قال خطت اى سفت بمناسمها التراب. La premiere explication me paroît se rapporter à la leçon حطت : car حطّ dit d'un chameau signifie, suivant Djewhari, *s'appuyer sur la bride avec force.* Il dit : حطّ البعير فى السير حطاطا اعتمد فى زمامه, et il rapporte, pour prouver cette signification, un vers d'un poëte nommé *Schmakh* شماخ. L'auteur du *Kamous* dit à-peu-près la même chose. Suivant lui, حَطَّ se dit d'un chameau qui, en marchant, *fait effort sur un des côtés de la bride.* Il ajoute que mis au passif, حُطَّ, ce verbe est synonyme de ظَمِئ, et se dit d'un chameau *dont les poumons se portent vers la face*, ce qui, suivant Golius, est un effet de la soif prolongée. La seconde explication me paroît se rapporter à la leçon خطت, qu'il faut prononcer خَطَّت, à l'actif, et non خُطَّت, au passif, et qui, suivant la glose, veut dire, *faire voler la poussière avec ses pieds*, mais me semble plutôt devoir signifier, *tracer des lignes sur la poussière.*

Il y a encore d'autres variantes sur ce vers: au lieu de تخدى, on lit له, et au lieu de الغيل, d'autres lisent العقل. Voici ce qu'on lit dans le commentaire :

تخدى تسير سيرا شديدا فيه اضطراب لشدته والدفي البقر والغيل جمع غيل وهو الكثير وقيل هو جمع غيول والعَقَل والعُقُل الجماعة يقال عقل له من ماله اى كثير ————

Suivant cette glose, تخدى signifie *marcher vite et avec précipitation ;* غُيُل est le pluriel de غيل ou de غيول qui veut dire *nombreux*, et si on lit عُقُل ou عَقَل, cela signifie *une troupe nombreuse.* Ces interprétations sont confirmées par les dictionnaires.

En suivant la leçon que j'ai adoptée, il se présente deux difficultés: la première c'est que l'affixe féminin ها de مناسمها n'a point d'an-

técédent auquel il se rapporte; la seconde, c'est que le conjonctif الذى est privé du pronom qui devroit compléter son rapport, et qu'on nomme الضمير العائد (*Grammaire arabe*, tom. II, n.° 279 et suiv., pag. 488 et suiv.), et qu'on auroit dû dire تحدّى اليه ou له, comme on lit ensuite وسيق اليه. La seconde difficulté disparoît, si on lit له, au lieu de تحدّى; mais je pense que le poëte a pu se permettre cette ellipse, parce que la préposition et le pronom sous-entendu sont exprimés après le verbe سيق. Quant à la première difficulté, je veux dire l'ellipse de l'antécédent auquel se rapporte le pronom affixe féminin ها, *voyez* ce que j'ai dit ci-devant, note (103), pag. 261, et la note (47), pag. 491.

(52) Voici ce que dit, sur le vers 56, le commentateur du manuscrit A:

الصدد المتقارب فنقتل اى نقتل الامثل فالامثل واماثل القوم خيارهم

Le sens des mots لم يكن صددا ne me paroît pas facile à déterminer. Suivant les dictionnaires, صددا signifie *être en face d'une chose* ou *en être proche*. On dit souvent, ما نحن في صدده, pour signifier, *la chose dont nous parlons, dont nous nous occupons en ce moment*. J'ai supposé que le poëte vouloit dire: *Si vous tuez un de nos chefs qui ne soit pas en face de vous*, c'est-à-dire, qui ne soit pas dans l'action de vous combattre et de vous tenir tête: mais je ne garantis pas l'exactitude de cette interprétation. M.r Rousseau a traduit, sans rendre ces mots: « Si vous tuez un de nos chefs de milice, » nous nous revancherons de sa mort par celle d'un des vôtres. »

(53) Au lieu de في ظلّ معركة, on lit dans les manusc. A et R: عن غبّ معركة, c'est-à-dire, *à la fin de la mêlée*.

(54) Le commentateur du manuscrit A dit sur le vers 58:

ويروى اتنتهون وهل تنتهون الشطط الجور والفعل منه اشطّ ويهلك فيه الزيت اى يذهب فيه لسعته المعنى لا ينتهى اصحاب الجور مثل طعن خائف (lis. جائف) يغيب فيه الزيت والفتل

On peut voir, sur le mot شطط, mon commentaire sur les Séances de Hariri, séance VI, pag. 53, et séance XLVI, pag. 537.

J'avois traduit d'abord, *C'est le fer d'une lance qui détruit en même temps et l'huile et la mèche*, parce que j'avois supposé que c'étoit une expression proverbiale, semblable à celle que Hariri emploie dans sa VII.e séance, en disant (pag. 70 de mon édition), أتحرم ويحك القنص والحبالة والقبس والذبالة. « Malheureuse, perdrons-nous donc » tout ensemble le gibier et le filet, la mèche et le tison allumé ! » Mais la glose m'a fait reconnoître que le vrai sens est celui que j'ai adopté, et qui a aussi été admis par M. Rousseau, quoique du reste il se soit beaucoup écarté du texte, en traduisant ainsi: « L'homme » perfide et enclin au mal ne mérite point de grâce : son cœur fermé » à la reconnoissance est comme une blessure de lance, dans laquelle » meurent et disparoissent la charpie et le baume salutaire qu'on y a » introduits. »

Je dois avouer pourtant que le scholiaste dont j'ai rapporté les expressions paroît avoir entendu le poëte comme M. Rousseau, et avoir cru qu'il a voulu dire que *les sages conseils donnés aux hommes violens et injustes, sont perdus, comme la charpie et l'huile qu'on met dans une plaie excessivement grande.*

(55) Le poëte veut faire entendre que tous les hommes auront péri dans le combat. Le commentateur suppose qu'il a voulu dire que ce chef lui-même aura été tué, et que les femmes défendent son cadavre pour le préserver d'être foulé aux pieds.

(56) *Voyez* sur *Alkhatt* la note (12) ci-devant, pag. 79.

(57) La journée de *Hinw* est une journée où la tribu de Becr remporta une victoire sur celle de Tagleb: Meïdani en fait mention.

(58) C'est Fâtima, fille de Habib, fils de Thaaléba. Voilà ce que dit le commentateur du man. A; mais je crois qu'il faut lire *Fâtima, fille de Thaaléba, fils de Habib.* Voyez *Monum. antiquis. hist. Arab. tab. geneal. IX.*

N.° XXII.

Poëme de MOÏN-ALMILLA-WEDDIN TANTARANI (1), client de MOHAKKIK. *(Que Dieu enveloppe son tombeau de sa miséricorde!)* Pag. 158.

O TOI dont l'ame est exempte de tout souci, tu as livré mon cœur au trouble et aux angoisses (2): dans le tremblement que m'a causé ton absence, ma raison m'a entièrement abandonné (3). Ta taille droite et élégante a courbé mon dos sous le poids des chagrins. Sois donc droit en amour, et ne crains aucune infidélité: la passion qui me perd, occupe mon cœur tout entier (4). Le tendre duvet qui fleurit à peine sur tes joues, a sillonné mon visage par les torrens des larmes que m'a coûtées ton absence; mes pleurs ont coulé comme les flots d'une pluie orageuse, et cette tache, qui relève tes attraits, a fait de mes yeux un nuage [qui verse des eaux abondantes (5)]. Jusques à quand n'offriras-tu à la troupe altérée de tes amans que le sang corrompu qui coule des plaies que leur fait l'amour! combien de fois, par la beauté de cette jambe, qui dédaigne tout ornement étranger, donneras-tu la mort à leurs cœurs enflammés (6)! L'ivresse de l'amour a porté le trouble dans mon ame: permets que je boive sur ta bouche ce vin dont la douceur égale celle des eaux célestes de Selsal (7). L'éclat de la beauté qui luit sur ton visage, embrase tous tes amans (8): accorde-moi un baiser après lequel mon cœur passionné soupire avec tant d'ardeur (9). Tendre faon, dont la taille légère imite, Pag. 159. lorsqu'il marche, les balancemens d'une lance flexible; dont

la salive (10), plus douce que le vin le plus délicieux, est le seul breuvage qui puisse procurer le repos à nos cœurs! celui-là jouit en effet (11) de toutes les délices des jardins éternels (12), qui peut cueillir les fruits qu'il desire sur tes joues dont l'odeur suave égale celle des fruits les plus délicieux de l'automne (13). Depuis que tu m'as fait cette plaie cruelle, tu n'as pas une seule fois charmé mes ennuis: fais luire un rayon de joie dans le cœur d'un amant dont les chagrins n'ont été soulagés par aucun intervalle de repos (14). J'ai caché long-temps mon amour dans le secret de mon ame; mais les torrens de pleurs que mes yeux ont versés, contraires à mes vœux, ont rendu mes soins inutiles; ainsi la lueur d'un flambeau importun trahit un secret (15). Il est injuste envers moi, et dans une erreur grossière, celui qui me fait un crime de l'amour que m'inspirent de beaux yeux (16): puisque tel est le sort que m'a départi le Dieu dont les décrets règlent nos destinées. Délivre-moi des tourmens cruels que j'endure; car l'instant de ma mort est arrivé: que ton cœur s'attendrisse pour moi; les cœurs les plus durs se sont quelquefois attendris pour leurs amis. Celui que l'éloignement de ce qu'il aime a tenu dans une dure captivité, s'est agité, en tout sens, dans les lieux témoins autrefois de son bonheur, et n'a pas goûté plus de repos que la fortune dans sa perfide et éternelle mobilité (17). De grâce ne t'éloigne pas de moi; tes absences fréquentes ont allumé dans mes entrailles une flamme qui me consume. Ton orgueil dédaigneux ne cesse de te détourner de moi: dépose cette fierté cruelle qui entraîne l'homme à sa perte (18). Depuis l'instant où, pour la première fois, tu m'as séduit, et où j'ai serré autour de mes reins la ceinture de l'amour, je Pag. 160. n'ai pas cessé un moment d'être dans un feu dévorant: et certes, le feu est le partage de ceux dont la ceinture est le caractère

caractère distinctif (19). Mon cœur est dans un continuel délire, depuis qu'il a ressenti les atteintes de ce mal cruel (20); depuis que les charmes de tes yeux l'ont fasciné, il n'a pu recouvrer la santé que tu lui as ravie.

Laisse là, Tantarani, cet amour insensé pour de jeunes faons de gazelles : consacre plutôt tes éloges à un homme distingué autant par sa générosité que par sa noblesse, à un chef illustre, dont l'excellence n'est ternie par aucune tache; à un prince qui, dans toutes les affaires importantes, a laissé bien loin derrière lui tous ceux que les contrées de la terre reconnoissent pour leurs maîtres; à un brave dont le zèle pour la religion s'est fait sentir aux impies (21); l'honneur de l'islamisme; dont la libéralité embrasse tous les humains; qui, de toutes les qualités qui distinguent les grands hommes, n'en ambitionne aucune plus qu'une bienfaisance sans bornes. C'est par lui que triomphent les drapeaux de l'islamisme : dans la carrière de la générosité, il atteint toujours le but le premier; fidèle aux lois de l'équité, il ne tire son glaive vengeur (22) que pour châtier l'injustice. Lion superbe, c'est pour lui un jeu de dompter les redoutables lions de Schéra (23) : brave et invincible héros, il court au combat pour faire tomber sous ses coups les têtes de ses ennemis. Son glaive, au fort de la mêlée, rend les enfans orphelins (24) : et sa compassion, qui le rend digne d'amour, assure aux orphelins un secours généreux. Pour honorer le dieu qu'il adore, il a jeûné des voluptés dont il pouvoit jouir : mais le tranchant de son épée ne jeûne point du sang de ses ennemis (25). Si l'illustre Saheb le voyoit, il renonceroit aux fonctions de vizir (26) : si Roustam se rencontroit avec lui sur le champ de bataille, il seroit saisi d'effroi. O docteur, auprès duquel les hommes les plus savans, les guides les plus éclairés trouvent encore à apprendre (27)! ô mo-

Pag.

dèle d'abstinence, dont la vertu, au milieu des biens dont il jouit, pourroit servir de leçon aux moines les plus austères! ô ornement de l'empire (28), gloire du genre humain, ressource assurée de quiconque, victime de l'injustice, vient chercher un refuge auprès de lui! les drapeaux de la religion de Mahomet lui doivent la gloire de leurs triomphes, et ses exploits ont causé la perte de tous les partisans de l'erreur. Sa main est accoutumée à verser les bienfaits sur ses amis; mais ceux qui le haïssent, pour prix de leur injustice, ont péri dans les fers et sous le poids des chaînes. Il fait trembler les montagnes elles-mêmes par la terreur de ses menaces : si les descendans impies de l'antique Ad eussent vu ce héros redoutable, la frayeur qu'il leur auroit inspirée eût mis un frein à leurs iniquités. La mort, obéissant à ses ordres, vient surprendre ses ennemis comme un voleur qui survient pendant la nuit : depuis qu'il les a jetés dans l'épouvante, l'excès de leur frayeur leur a ravi la raison (29). Sa justice est une citerne dont les eaux sont toujours pures (30); sa force victorieuse est un torrent qui enveloppe et balaie ses ennemis. Devant sa puissance souveraine, ses envieux sont réduits à un éternel abaissement;
Pag. 162. le rang sublime qu'il occupe est pour eux comme un vent impétueux qui les dissipe de dessus la terre. Jamais il n'a trompé l'espoir de ceux qui ont eu recours à son foyer hospitalier (31); il se hâte de répandre ses bienfaits, et sa générosité a tout retard en horreur. Quand le ciel refuseroit à la terre les eaux qui la fécondent, les humains n'en éprouveroient aucun dommage; la pluie que verse le nuage matinal de ses mains généreuses (32), suffiroit à tous leurs besoins.

Puisses-tu jouir long-temps d'un bonheur qui fasse le désespoir de tes ennemis (33), et profiter du retour annuel

des fêtes saintes, au sein d'une fortune brillante, comblé des faveurs les plus constantes du Tout-Puissant (34), autant qu'aucun de ceux qui se sont acquittés des rites sacrés autour de la Caaba (35).

FIN du poëme de Moin-àlmilla-weddín Tantarani.

NOTES DU N.° XXII.

(1) Le poëme que je donne ici est célèbre dans l'Orient, à cause du grand nombre de jeux de mots qu'il renferme, et de son genre de rimes; je n'ai pu, néanmoins, recueillir que très-peu de renseignemens sur son sujet et sur son auteur. Le manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, n.° 1454, duquel j'ai d'abord tiré ce poëme, ne fournit aucune autre indication que ce titre:

هذه قصيدة مولى المحقق معين الملة قال الطنطراني طاب الله سره

J'ai eu recours à la complaisance de feu M. White, professeur de langue hébraïque en l'université d'Oxford, auteur ou éditeur de plusieurs ouvrages importans pour la littérature sacrée et orientale, et notamment de la *version syriaque du Nouveau Testament de* Philoxène, des *Instituts politiques et militaires de Tamerlan,* de la *Relation de l'Égypte d'Abd-allatif,* &c., et je l'ai prié de s'assurer si le manuscrit de ce poëme, qui se trouve dans la bibliothèque Bodléyenne (n.° 1274, p. 264 du Catalogue de M. J. Uri), pouvoit donner quelque lumière sur le nom, la patrie et l'âge de notre poëte. J'ai appris, par sa réponse, que ce manuscrit n'a ni préface ni souscription dont on puisse tirer quelque éclaircissement. On n'y lit que ce titre, هذه قصيدة تنترانى الامام; et à la fin du manuscrit, qui ne renferme que dix pages, on lit, تمت قصيدة تنترانى. On voit que le nom même, ou plutôt le surnom ethnique du poëte, y est écrit d'une manière fautive. La bibliothèque de l'université de Leyde possède aussi un manuscrit du même poëme, et le texte y est accompagné d'un commentaire. Ce manuscrit porte le n.° 1637, et se trouve indiqué pag. 475 du catalogue imprimé. Feu M. Rau, professeur de langues orientales en l'université de Leyde, a bien voulu examiner ce manuscrit, et a même copié pour moi une partie de la préface du commentateur; mais elle ne m'a appris autre chose, sinon que le poëte portoit le titre de *Moïn-almilla-weddin.* L'auteur de cette préface dit:

فان القصيدة المنسوبة الى الامام الفاضل والهمام الكامل معين الملة والدين الطنطرانى ..... لما رايتها مشحونة باللطائف مملوة بالظرائف الخ

J'ai eu recours au Dictionnaire bibliographique de Hadji-Khalfa, mais avec aussi peu de succès. Voici ce qu'on y lit :

قصيدة الطنطرانية اولها يا خلىّ البال قد بلبلت بالبلبال بال شرحها جماعة منهم محمد البهشتى الاسفراينى المتوفّى سنة ..... اوله الحمد لله الذى خصّص نوع الانسان بالفصاحة والتبيان وهى قصيدة مجنسة لم تجنّس (على) منوالها وللشيخ شمس الدين محمد الدلجى سمّاه اللوامع اللائحة الاصبهانى

Peut-être faut-il, dans ce texte de Hadji-Khalfa, lire وللاصبهانى.

L'*Histoire des poëtes* تذكرة الشعراء de Dauletschah Samarkandi, dont j'ai donné une ample notice dans le IV.e tome des *Notices et Extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi*, p. 220-272, m'a enfin offert quelques renseignemens sur Tantarani. Cet article, quoique très-court, est fort différent dans les divers manuscrits de l'ouvrage de Dauletschah que j'ai consultés. Je vais le transcrire ici d'après les manuscrits persans n.os 246, 249 et 250, en adoptant les leçons de ces divers manuscrits qui me paroissent préférables, sans indiquer les variantes.

ذكر ملك الكلام معين الدين الطنطرانى رحمة الله عليه از اكابر علما بوده ودر روزكار شمس الكفاة خواجه نظام الملك در مدرسهء نظاميهء بغداد مدرس بوده لا شك فنّ شعر از ادنى مراتب اوست واورا اشعار عربى بسيار است مشتمل بر صنائع وبدائع واز آن جمله قصيدهء ترجيع ميكويد در مدح خواجه نظام الملك متجانس وذو قافيتين وبسيار صنائع در آن قصيده بكار آورده چون در مقدمهء شعراى عرب اطنابى نرفته اين قصيده من اوله الى آخره ايراد مى شود قال معين الدين احمد عبد الرزاق الطنطرانى

يا خلىّ البال قد بلبلت بالبلبال بال

بالنوى زلزلتني والعقل في الـزلـزال زال

« Du roi de la théologie scolastique, Moïn-eddin Tantarani : que » Dieu ait pitié de lui !

» Moïn-eddin est compté au nombre des savans les plus distingués ; » il fut professeur dans le collége *Nizamiyya* à Bagdad, du temps de » Schems-alcofat Nizam-almulc. Une chose certaine, c'est que son » talent pour la poésie n'étoit que le moindre de ses mérites. Il est » auteur d'un grand nombre de poésies arabes, composées avec beau- » coup d'art et un artifice merveilleux ; de ce nombre est le poëme » qu'il composa en l'honneur de Nizam-almulc, où il a réuni le *terdji*, » le *modjanasa* et une double rime, et il a employé beaucoup de figures » artificielles. Comme nous ne nous sommes pas proposé de nous » étendre dans ces prolégomenes sur les poëtes arabes, nous ne rap- » porterons pas ce poëme en entier.

» Moïn-eddin Ahmed Abd-alrazzak Tantarani a dit : *O toi dont* » *l'ame &c.* »

Je suppose qu'il faut lire آورده نمى شود, au lieu de ايراد نمى شود : dans le manuscrit persan n.° 249, on lit ايراد مى سازد.

Avant d'aller plus loin, je dois expliquer ce qu'on entend par ترجيع *terdji*, مجانسة *modjanasa*, شعر قافيتين *vers à doubles rimes*, et صنايع *figures artificielles*. Il suffit de jeter les yeux sur ce poëme pour reconnoître à la fin de chaque vers une double rime, comme بالبلابل حال, بالزلزال زال, كالتفاح فاح, &c. Le *modjanasa* consiste dans l'emploi de la figure nommée تجنيس *allitération* ou *jeu de mots*. Comme je me suis fort étendu sur cette figure dans mon Commentaire sur Hariri, et que j'en ai fait connoître beaucoup de variétés, je me contenterai d'y renvoyer les lecteurs. (*Voyez* séance XXIII, pag. 233.) Les *figures artificielles* sont en grand nombre ; il suffira d'en indiquer ici quelques-unes, par exemple, l'*iltifat* ou *énallage* الالتفات (Hariri, séance VIII, p. 83), l'*observation des ressemblances* مراعاة النظير, ou *des contraires* التضاد ; l'*analogie des idées* المناسبة, l'*énumération des qualités* التنسيق في الصفات, la *métaphore* الاستعارة, le *rappel*, *à la fin d'une phrase, d'une idée exprimée au commencement* رد العجز على الصدر, &c.

Le *terdji* الترجيع exige un peu plus de développemens, et je copierai d'abord ce que dit sur ce mot l'auteur du تعريفات سيدى (tom. I.er de ce recueil, pag. 443). Voici ses propres termes :

التّرجيع هو السجع الذى فى احدى القرينتين او اكثر مثل ما يقابله من الاخرى فى الوزن والتوافق على الحرف الآخر والمراد من القرينتين هما المتوافقتان فى الوزن والتقفية نحو فهو يطبع الاسجاع بجواهر لفظه ويقرع الاسماع بزواجر وعظه فجميع ما فى القرينة الثانية يوافق ما يقابله (من) الاولى فى الوزن والتقفية واما لفظه فهو لا يقابله شىء من القرينة الثانية

» Ce qu'on entend par *terdji*, c'est lorsque, dans la prose rimée, » deux membres de phrase parallèles, ou un plus grand nombre, sont » composés de mots qui se correspondent, tant par la forme que » par l'identité de la lettre qui les termine. On entend par deux » membres de phrase parallèles, deux incises qui sont composées d'une » manière uniforme et qui riment ensemble, comme quand Hariri » dit, *Fahoua yatbaou' lasdjâa bidjéwahiri lafdhihi, wayakraou' lasmâa* » *bizéwadjiri wadhihi ;* car, dans cet exemple, chaque mot de la se- » conde incise a, dans la première, un mot qui lui correspond exac- » tement pour la forme et la consonnance finale, et cependant aucun » des mots de la première incise n'est le même, quant à la pronon- » ciation, que l'un de ceux de la seconde incise. »

L'exemple cité par cet auteur est pris de Hariri, séance I, pag. 14.

On voit tout d'un coup que ce sens du mot ترجيع n'est pas celui qui convient ici, et qui doit caractériser un certain genre de composition poétique. Voici comment l'explique Béhischti, à la fin de son commentaire sur Tantarani (manuscrit de M. Ducaurroy, n.° 42, dont je parlerai dans un instant) :

اعلم ان الترجيع فى اللغة رجع النغمات مرة بعد اخرى وفى اصطلاح الشعرآء المستقيم (lis. المنقسم) ابياته قافية واحدة على وزن واحد لا ينقص عن خمسة ابيات ولا يزيد على عشرة كل قسم منه مختوم ببيت

اجنبىّ وهو يسمّى بيت الترجيع وهذه القصيدة كذلك لانها خمسة وثلاثون بيتا لانها (lis. وهى) منقسمة على ستّة اقسام كل قسم خمسة ابيات وابيات الترجيع ايضا خمسة اذا تمّ قسم يتلوه بيت الترجيع فاذا جمعت ابيات الترجيع كان ذلك ايضا قسم (lis. قسما) براسه والخمسة الاولى فى النسيب فقط والثانية فى النسيب والغزل والثالثة والرابعة والخامسة فى المدآئح

On voit par cette explication, dans laquelle il y a certainement quelques fautes, et que par cette raison je ne traduis pas à la lettre, que le mot *terdji* signifie dans le langage ordinaire *écho*, mais que, dans le langage technique des poëtes, ce qu'on nomme قصيدة ترجيعية est un poëme composé sur un même mètre, mais formé d'une suite de petits poëmes, ou si l'on veut de strophes, de cinq vers au moins et de dix au plus. Chaque strophe a sa rime particulière, et est séparée de la suivante par un vers dont les deux hémistiches riment ensemble, mais ne riment ni avec la strophe précédente, ni avec la suivante.

Mais pour en revenir à Tantarani, je dois observer qu'un autre manuscrit de l'ouvrage de Dauletschah, nouvellement apporté de l'Inde, et acquis de M. Brueix par la bibliothèque du Roi, ajoute à l'article que j'ai rapporté, et qui est d'ailleurs fort différent dans ce manuscrit, ce qui suit:

وكتاب وسيط امام غزالى را كه در فقه استتمام بعربى منظوم ساخته وغير او در عرب وعجم كس اين كار نكرده است

« Il a mis tout entier en vers arabes le Traité de jurisprudence de » l'imam Gazzali, intitulé *Wasit;* ce que n'a fait aucun autre d'entre » les écrivains arabes ou persans. »

Nizam-almulc étant mort en l'année 485 (Abou'lféda, *Annal. moslem.* tom. III, p. 281), nous connoissons par-là à-peu-près l'époque de Tantarani. Tantarani lui-même fait mention, dans son poëme, du célèbre Saheb, fils d'Abbad, mort en 385 (ci-devant, pag. 59), auquel il étoit par conséquent postérieur.

Si nous en croyons Dauletschah, notre poëte se nommoit *Ahmed*, et portoit en outre le nom d'*Abd-alrazzak:* je soupçonne qu'il faut

lire ابن عبد الرزاق *fils d'Abd-alrazzak.* Son titre honorifique étoit *Moïn-almilla-weddin.* Le surnom de *Tantarani* indique sans doute le lieu de sa naissance; mais je ne connois point de lieu nommé *Tantara* ou *Tantarân.*

Outre ces noms et surnoms, le manuscrit n.° 1454 lui donne l'épithète de مولى المحقق, c'est-à-dire *client* ou *affranchi de Mohakkik.* J'ignore absolument quel est le personnage nommé *Almohakkik* ou *Mohakkik-eddin.* Suivant le manuscrit de Dauletschah acquis de M. Brueix, Tantarani âvoit été disciple du célèbre imam Gazzali, surnommé *Hoddjat-alislam*, professeur dans le collége de Nizam-almulc, et mort en 504 ou 505 (d'Herbelot, *Bibliothèque Orient.* au mot *Gazali;* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* t. III, p. 375).

Voici ce qu'on lit dans ce manuscrit:

بروزگار شمس الكفاة خواجه نظام الملك در مدرسه نظاميه در دار السلام بغداد مدرس بوده است وبعضى بر آنند كه از تلامذه امام حجة الاسلام بوده است

Mais je ne puis croire que *Mohakkik* désigne l'imam Gazzali. J'ajoute que j'ai inutilement cherché le nom de notre poëte dans Ebn-Khilcan.

Le manuscrit de la bibliothèque du Roi, n.° 1454, duquel j'ai tiré ce poëme, contient des scholies très-étendues, dont je donnerai ici de nombreux extraits. Un manuscrit de ce même poëme, dans lequel se trouvent aussi des scholies, et que j'ai acquis postérieurement à la première édition de ce recueil, m'a servi à corriger beaucoup de fautes dans les gloses. En outre, la bibliothèque du Roi, parmi les manuscrits acquis de M. Ducaurroy, en possède un, sous le n.° 42, qui contient entre autres choses le poëme de Tantarani avec le commentaire de Béhischti Esféraïni, et le même poëme avec une traduction persane interlinéaire. Cette traduction est souvent fautive, et le commentaire est fort inférieur à celui de mon manuscrit. Les scholies que je donnerai seront en général tirées du manuscrit n.° 1454, mais corrigées d'après celui qui fait partie de ma collection particulière, et quelquefois par conjecture. Je ne les traduirai pas, parce que cela me conduiroit trop loin.

Sur *Béhischti*, voyez M. Rousseau, *Mélanges d'histoire et de littérature orientales*, pag. 133.

Ce poëme est du mètre nommé رمل. Chaque hémistiche est formé du pied فاعلاتن répété quatre fois : le dernier est changé en فاعلاتْ.

(2) La glose sur ce 1.^er hémistiche contient, entre autres choses, ceci :

البلبالِ الهمّ والحزن ووسواس الصدر وبلبلت خلطت ووسوست اشتقّ من البلبال فعل او تتبّعت وما تركت شيًا من قولك تبلبلت الابل الكلأ اذا تتبّعته ولم تترك منه على توهّم ان بلبل بمعنى تبلبل والبال الفؤاد والجنان والخلد والذرع كلها القلب........ خلىّ البال مبتدى مضاف والاضافة فيه لفظية كما في الحسن الوجه والالف واللام في البلبال للجنس او بدل من المضاف اليه وقد شذوه مثلها في قوله تعالى قد سمع الله وبلبلت فعل وفاعل وبالبلبال الجارّ والمجرور يتعلّق ببلبلتَ تعلّق بالقلم بكتبتُ في قولك كتبت بالقلم اى بلبلت بالى بهذا الشىء او تعلّق بالدهن تنبت في قوله تعالى تنبت بالدهن اى بلبلت بالى ملتبسا بالبلبال او الباء الظرفية والتقدير تبلبت قلبا كأنّنا في البلبال قوله بال مفعول على انه في الاصل بالى فحذف الياء اكتفاء بالكسر كما في الكبير المتعال ثم وقف عليه ـــــــــــــــــــه

Les mots تنبت بالدهن sont tirés de l'Alcoran, sur. 23, v. 20, et الكبير المتعال, de la sur. 13, v. 10.

Voyez, relativement au mot بلبال, mon Commentaire sur Hariri, séance VIII, pag. 81.

(3) Voici les gloses du second hémistiche du premier vers :

قوله باغوى متعلّق بزلزلنى تعلّق قوله بالبلبال ببلبلت الزلزال التحريك يقال زلزل الله الارض زلزلة اذا حرّكها والزلزال بالكسر المصدر لا غير وبالفتح الاسم والمصدر زال اي فنى الالف واللام في العقل بدل من المضاف اليه اي عقلى وفي الزلزال للعهد الخارج اى الزلزال الذى تُلِىَ عليكم وصفه وهو متعلّق بزال لا محلّ له من الاعراب لانه غير مستقرّ

والعقل مبتدأ وخبره زال والضمير المستتر فيه العآئد الى العقل فاعله
ويجوز ان يكون في الزلزال خبره وزال خبرا بعد خبر او حالا عن
الضمير في الظرف بتقدير قد كما في اذ جاوكم حصرت صدورهم اى قد
زال ويجوز ان يكون صفة للعقل على ان يكون صلة لموصول محذوف هو
الصفة في الحقيقة لقوله العقل اى والعقل الذى في الزلزال كما هو راى
الكوفيين ومحوى الكلام يا من قلبه خال عن الهمّ والحزن قد شوّشت
قلب عاشقك بالهموم وخصوصا همّ الفراق فانك بسبب بعدك عنه قد
اقلقته والحال انّه يزول عقله فيه او زال

Le texte de l'Alcoran auquel l'auteur de la glose renvoie, se trouve sur. 4, v. 92. Le voici :

الا الذين يصلون الى قوم بينكم وبينهم ميثاق اذ جاوكم حصرت
صدورهم ان يقاتلوكم او يقاتلوا قومهم

Sur le sens des mots لا محلّ له من الاعراب لانه غير مستتر, *voyez* ma Grammaire arabe, tom. II, n.° 711, note, pag. 381, et n.° 928, pag. 454.

Après ces mots, je crois qu'il y a une omission dans cette glose, et qu'il faut ajouter, d'après le manuscrit de ma collection particulière, ce qui suit :

ويجوز ان يجعل حالا متعلّقا بكآئنا وزلزلني فعل وفاعل ومفعول

(4) Dans les mots فقلبي شاغل الاشغال غال, on peut considérer قلبي comme le régime du verbe غال, placé par inversion avant son antécédent, ou comme un nominatif absolu ou *inchoatif* مبتدا, qui a pour *attribut* ou خبر la proposition entière شاغل الاشغال غال ; et alors غال est pour غاله, le pronom affixe qui devroit former le *complément direct* ou مفعول به du verbe غال, étant sous-entendu. Le sens du vers est ainsi paraphrasé par l'auteur des gloses :

يا حسن القدّ مستقيمه مثل النبل صيّرت قدّى كالقوس فاستقم
واعتدل في المحبّة والهوى ولا تفعل من بعد بمثل ما فعلت سابقا

من فعل البلبلة والزلزلة والتقويس وافرغ عن ان يذهب قلبى الى احد غيرك فان عشقك الذى هو شاغل الاشغال غاله اى اهلكه والبيت مشتمل على مراعاة النظير باعتبار رشيق والقوس وعلى التضادّ باعتبار استقامة القدّ وانحناء القوس ولمكان الفراغ والشغل

(5) Le dernier mot du troisième vers خال, signifie, suivant le scholiaste, *un nuage dont l'aspect promet de la pluie :*

الخال الغيم يقال منه اخالت السحاب واخيلت وخايلت اذا كانت ترجى المطر وتخيّلت السماء اى تغيّمت وتهيّأت للمطر

Voyez mon Commentaire sur Hariri, séance III.^e^, pag. 31.

(6) Le scholiaste dit sur le quatrième vers :

العشّاق جمع عاشق الغسّاق الصديد والجوى من الداء ما يتعلّق بالباطن والحتف الهلاك السوق الطرد تسقّى فعل مضارع من التسقية متعدّ الى مفعولين كقوله تعالى وسقاهم ربّهم شرابا طهورا اذ التشديد للتكثير فاوّل مفعوليه زمرة العشّاق والثانى غسّاق الجوى والاضافة فيها معنويّة اضافة عامّ الى خاصّ وكم فى المصراعين منصوبة المحلّ على الظرف او على المصدرية اى كم مرّة تسقّى وتسوق والالف واللام فى العشّاق والجوى للجنس وفى الاوّل يجوز ان يكون للعهد وتسوق فعل وفاعل والحتف مفعول والسوق يتعدّى الى مفعولين احدهما بلا واسطة والآخر بواسطة من غير تعيين كان ذلك الاوّل او الثانى ولعلّ الاوّل هو المتعدّى (اليه) بغير واسطة ويدلّ عليه قوله تعالى ونسوق المجرمين الى جهنّم وردًا ومن ساق متعلّق بتسوق اى تسوق الحتف اليهم من هذا الموضع ويجوز ان يكون المعنى على السببية وان يكون على الابتدائية ويجوز ان يكون حالا من الحتف على معنى كائنا من ساق وعن الخلخال متعلّق بالفعل المتأخّر عنه والفعل مع فاعله ومتعلّقه

اعنى الجملة مجرور المحلّ على انها صفة ساق خال اى خالى اسم فاعل من خلا يخلو وذكّره على اللفظ والّا فينبغى ان يكون خالية ثم وقف عليه وقف باب قاض او فعل ماض خال اذا تكبّر اى من ساق تكبّرت عن الخلخال ولبسه لغاية حسنها فى نفسها فاستغنت عن التزيين بالخلخال وحال التذكير كما مرّ

Voyez les passages cités de l'Alcor. sur. 11, v. 100, et sur. 19, v. 89.

(7) Le mot سلسال signifie *une eau douce qu'on avale aisément et avec plaisir.* C'est aussi, comme سلسبيل, le nom d'un fleuve du paradis, comme le dit cette glose : قيل السلسال والسلسبيل نهران فى الجنة. J'ai adopté cette dernière opinion.

(8) Voici une partie de ce que dit le scholiaste sur le sixième vers :

شاق فعل ماض من الشوق يقال شاقه كذا اذا جعله مائلا متحنّنا اليه وجملة العشّاق اما منصوب على انه مفعول لشاق مقدّم عليه او مرفوع على الابتداء خبره شاق والمفعول محذوف والجملة عن آخرها مجرور المحلّ على انها صفة اخرى لوجه او حال عنه

Voyez, relativement au mot شاق, mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance II.^e, pag. 23, et séance XXVI.^e, pag. 264.

(9) Le scholiaste fait sur le mot المشتاق l'observation suivante :

المشتاق على صيغة المفعول مصدر وان جاز ان يكون فاعلا ايضا الا انهم صرّحوا بان يجىّ المصدر على صيغة اسم المفعول بمعنى ذى الاشتياق ويجوز ان يكون ذى زائدا والمشتاق اسم فاعل

Dans le manuscrit 1454 on lit : على غير صيغة اسم المفعول.

(10) J'ai conservé le sens littéral du mot ريق *salive* : la comparaison que le poëte fait de la salive avec du vin, ne m'a pas permis d'y substituer une idée plus convenable à nos mœurs, comme auroit été l'*haleine*.

(11) Le mot ارتاض est expliqué ainsi par le scholiaste :

يرتاض يفتعل من قولك استراض وراض اذا استنقع الماء وكذلك اراض

الحوض ومنه شربوا حتى اراضوا اى رووا فنقعوا بالرّى او المعنى يتنعم

او من الروضة بمعنى اخذ روضة وكسعها من شانها هذا

J'ai corrigé cette scholie, en suivant l'autorité du *Kamous*, à la racine ريض.

(12) J'avois traduit d'abord, *dans les jardins d'Éden;* mais j'ai réformé cette traduction, parce que les Arabes n'attachent point au mot عدن le même sens que les Hébreux au mot עדן. Suivant les Arabes, عدن signifie *rester dans un lieu, y faire sa demeure*, et, comme le dit expressément Djewhari, جنّات عدن est synonyme de جنّات اقامة. Je soupçonne cependant que Mahomet avoit emprunté ce mot des Juifs, comme le mot سكينة et quelques autres, et qu'il y attachoit l'idée de *délices* ou de *volupté* que ce mot a en hébreu, mais que les commentateurs, ne consultant que le sens du mot عدن dans la langue arabe, ont altéré la pensée de l'auteur de l'Alcoran.

(13) Dans ces expressions من جنى بستان خدّ منك, le mot منك sert à qualifier خدّ : c'est comme s'il y avoit خدّ كائنٍ منك. Quant aux mots كالتفّاح فاح, c'est encore une *proposition qualificative* صفة de خدّ, et c'est l'équivalent de فاح فوحا كفوح التفّاح.

J'ai cru pouvoir substituer, dans ma traduction, une expression vague, au mot تفّاح *pomme*.

(14) Au lieu de ما في, on lit aussi ماحٍ; et alors ماحي الراح signifie *qui efface* ou *anéantit le repos*, et est une épithète de الحزن *le chagrin*. C'est du moins l'analyse qui me semble la plus naturelle; le scholiaste pense qu'on doit regarder ماحي الراح comme l'attribut de راح, verbe équivalent à صار, c'est-à-dire صار ماحيا للراح.

(15) Il faut encore écouter ce que dit le scholiaste sur le dixième vers :

قاعنكى . ذرّ وهو مضاف الى مجاري المضان الى ادمعى اضافة

العامّ الى الخاصّ . وبالسمّ متعلّق بناح على ان يكون الجارّ والمجرور في

موضع النصب على المفعول به ان جعلناه متعدّيا متضمنا به وان جعلناه

لازمًا متممًا بنفسه لم يكن له محلّ من الاعراب وكالمصباح في

محلّ النصب اى باح بوحا مثل المصباح

Le sens exprimé par ce vers a quelque analogie avec le vers suivant du poëme nommé *Borda :*

ايحسب الصبّ ان الحبّ منكتم ما بين منسجم منه ومضطرم

« Un amant passionné s'imagine-t-il que son amour restera caché, » au milieu des pleurs qui coulent de ses yeux, et du feu qui » brûle son cœur ! »

Voyez J. Uri, *Carmen mystic. Borda dictum*, pag. 7 ; M. V. E. von Rosenzweig, *Funkelnde Wandelsterne zum Lobe des Besten der Geschoepfe*, pag. 1.

(16) Le commentateur explique ainsi le mot غوانى, pluriel de غانية :

الغوانى جمع الغانية وهذا شائع في المؤنّث والغانية الجارية التى

غنيت بزوجها عن الغير والمشهور انها التى غنيت بجمالها عن التزيّن

Voyez mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XXXV, pag. 389.

(17) Ce vers est construit d'une manière obscure. Je vais rapporter la glose, quoiqu'elle soit un peu longue :

في عراص الوصل الجارّ والمجرور يتعلّق بآخر المصراع وهو دار ولا محلّ

له من الاعراب لانه ظرف لغو لا مستقرّ وفاعل دار ضمير يرجع الى

عانى الهجر وكذلك كالغدّار يتعلّق به على ان يكون صفة لمصدر محذوف

اى دورانا مثل دوران الغدّار والغدّار امّا ان يراد به الدهر لان الغدر

كثيرا ما ينسب اليه وامّا ان يراد به كل من غدر على قنوعهم فانه

لمّا كان غدّارا لا يثبت على مكان وفآء ومودّة صديق شبه نفسه في القلق

والاضطراب به والاضافة في عانى الهجر ليست من اضافة عامّ الى خاصّ

ولا مثل ضارب زيد ولا مثلها في حسن الوجه بل الاضافة فيها مثل

الاضافة في غلام زيد على ان تضيف بادنى ملابسة بان جعلت الهجر

كريه ثم اضفت العانى اليه اى اسير هذا الشىء وهو الهجر والوصل والهجر يجوز ان يكون اللام فيهما للعهد ويجوز ان يكون للحقيقة مثله فى قولك الماء مبدأ كل حىّ فعلى هذا عانى الهجر مبتدأ ودار مع ما يتعلّق به فى محلّ الرفع خبر له ويجوز ان يكون فى عراص الوصل حالا من الضمير فى دار

Les mots بادنى ملابسة, employés dans cette glose, signifient que, dans l'espèce de *rapport d'annexion* اضافة dont il s'agit, il n'y a entre les deux termes du rapport que *le plus petit degré de confusion ou d'identité.*

Voici maintenant, suivant les gloses, le sens de ce vers :

المعنى ان اسير العشق والهجران يحوم حول دور الوصل وفى عرصاتها كالغدّار الذى لا يثبت على شىء واحد بل يدور دورانا واذا كان الامر كذلك فانت لا ترحّل عنّا فان الترحّل والسفر بعاد وهجران والحشا منه فار وجاش

(18) Le scholiaste developpe ainsi le sens du vers 14 :

الجانب الناحية والجبّار هو المتكبّر الذى يمدّ عنقه ويرفعه عن كل ومنه سمّيت النخلة التى فاتت اليد جبّارا منك منصوب المحلّ على انه صفة كبرا اى كبرا كائنا منك وعنّى متعلّق بتزورّ وجانبا نصب على الحال من فاعل تزورّ قوله لا تجبّر والجبّار من انواع ردّ العجز على الصدر

Les derniers mots ردّ العجز على الصدر signifient une figure du langage qui consiste à placer à la fin du vers une idée ou un mot analogue à l'idée ou au mot par lesquels le vers a commencé.

(19) Le poëte veut parler des Chrétiens et des Juifs. *Voyez* d'Herbelot, *Bibliot. Orient.* au mot *Zonnar.*

Au lieu de مغترّا, mon manuscrit porte معترّا, et on lit dans la glose : المعترّ

المعترّ المعترض المتصدّى والاعترار الاعتراض والتصدّى للامر

Voyez, sur le verbe اعتزّ, mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance V, pag. 44; séance XXVI, pag. 273, et séance XXX, pag. 328.

(20) Suivant la glose, من تبارج الجوى est le *sujet* ou فاعل de اتاه, et c'est comme s'il y avoit: شىء من تبارج الجوى واثر منه. La glose ajoute:

وهذا اولى من ان يجعل من زآئدة ليكون تبارج الجوى فاعله بالاستعانة

Je pense que le mot استعانة, employé dans cette glose, et qu'on trouvera encore dans une glose du dernier vers de ce poëme, signifie le cas où la préposition عن est employée pour désigner le rapport qu'il y a entre l'action et le moyen ou l'instrument dont on se sert pour la produire. Elle répond alors à-peu-près à la préposition ب. On trouvera la même expression dans un passage du *Kamous*, que j'ai cité dans mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XXXV, pag. 386.

(21) L'auteur des gloses observe que les termes circonstantiels فى كل خطب et فى الدين peuvent également s'attacher à ce qui les précède et à ce qui les suit; j'ai préféré la seconde supposition.

(22) Au lieu de العاتى, d'autres lisent العادى.

(23) Suivant Djewhari et Firouzabadi, *Schéra* est le nom d'*un chemin dans la montagne de Solma, où il y a beaucoup de lions*: طريق فى سلمى كثيرة الاسد, et le dernier dit que c'est aussi *le nom d'une montagne de Téhama*, pareillement *abondante en lions* جبل بالتهامة كثير السباع. Le scholiaste dit: الشرى والعريس والجيش والغاب والاجمة بمعنى والمراد منه مكان الاسد

Suivant cette glose, dans laquelle, au lieu de والعريس والجيش, il faut lire والعرين والخيس, le mot شرى seroit un nom appellatif qui s'applique à tous les lieux habités par des lions.

L'auteur du كتاب مراصد الاطلاع على اسماء الامكنة والبقاع, manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, sans numéro, dit:

» Schéra, prononcé avec un *fatha* et un *élif bref*, est, dit-on,
» une montagne de la province de Nédjd; dans la contrée qu'ha-
» bite la tribu de Taï, une montagne du Téhama, renommée pour
» le grand nombre de lions qui s'y trouvent, et un lieu voisin de la

» Mecque. Suivant d'autres, c'est un chemin sur la route de Solma,
» l'une des deux montagnes (de Taï), et une vallée du mont Arafa,
» à la distance d'une nuit de chemin, entre Cabcab et Noman. »

الشرا بالفتح والقصر قيل جبل بنجد في ديار طي وجبل تهامة موصوف بكثرة السباع وموضع عند مكة وقيل طريق في طريق سلمى احد الجبلين وواد من عرفة على ليلة بين كبكب ونعمان

Il y a, sans doute, une faute dans les mots طريق في طريق سلمى; et il faut lire طريق في سلمى, comme on lit dans le *Sihah* de Djewhari.

J'ai déjà parlé du lieu nommé *Schéra*, ci-devant, page 156, note (44); mais j'ai cru convenable de donner ici les textes que je m'étois contenté d'indiquer à l'endroit cité.

(24) L'auteur de la glose observe que موتم comme ضيغم, قصر, مخر &c. peuvent être mis au nominatif, au génitif, ou à l'accusatif. Il dit:

قوله موتم الايتام بالجرّ على ان يكون صفة مخر دين الله وبالرفع على انه خبر لمبتدأ المحذوف ويجوز النصب على المدح في الجميع

Suivant cette glose, si l'on met ces mots à l'accusatif, c'est *comme exprimant une louange*. J'ai observé, dans le commentaire de Beïdhawi sur l'Alcoran, une multitude de passages où ce commentateur suppose qu'un nom est mis au nominatif ou à l'accusatif على المدح او الذمّ *comme exprimant une louange ou une critique*. Je n'ai point fait cette observation importante dans ma Grammaire arabe, ne l'ayant pas trouvée dans les grammairiens que j'ai consultés.

(25) On peut, suivant la glose de mon manuscrit, lire au nominatif مخذمُ, et alors صام est un verbe neutre qui signifie امسك *s'abstenir*, ou bien lire مخذمَ à l'accusatif, et alors صام est un verbe actif qui signifie حفظ *empêcher, retenir*. Cette dernière signification n'est point autorisée par les lexiques.

Sur les mots مخذم الصمصام, et sur le rapport d'annexion qui est entre ces mots, le commentateur s'exprime ainsi :

الخذم السيف القاطع من خذمه خذما اي قطعه والتخذيم

التقطيع والصمصام والصمصامة السيف الصارم الذى لا ينثنى ولا ينبو عن مضربه .... والاضافة فى مخدم الصمصام اضافة الخاصّ الى العامّ

L'ordre des vers 21, 22 et 23, n'est pas le même dans tous les manuscrits: je me suis conformé à celui du manuscrit 1454.

(26) Le scholiaste dit que le poëte entend parler de Saheb, fils d'Abbad, dont les grands talens ont passé en proverbe:

الصاحب الرقيق والمراد فى البيت به فهو الصاحب بن عبّاد المضروب به المثل فى الفضل

Il s'agit ici de Saheb, fils d'Abbad, ou Abou'lkasem Ismaïl, vizir de Mouayyad-eddaula, sur lequel on peut voir l'Extrait de Khalil Dhahéri, ci-devant, note (34), pag. 57.

(27) Le mot شاد est ambigu. Je lis dans la glose :

الشدّ الاخذ من العلم شيئا وطرفا يقال شدّ من العلم يشدّ اذا تعلّم واخذ قليلا منه فعلى هذا يكون شادّ اسم فاعل من شدّ العلم او من شدا اذا ترنّم او مقلوب من شاد الشىء رفعه وشاد البناء جصّصه ايضا واشاد بذكره اى رفع من قدره

Suivant cette glose, شاد est ou pour شادّ, adjectif verbal de شدّ, ou pour شادٍ, et شادٍ peut venir ou de شدا *chanter*, ou de شاد *élever*, en supposant que, par métathèse, le poëte a dit شاد pour شائد, comme on dit شاك pour شائك. Aucune de ces suppositions n'est très-satisfaisante. Je ne sais pas si le sens que le commentateur donne au verbe شدّ est autorisé; je crois, au contraire, que cette signification appartient au verbe شدا, car Djewhari dit:

الشادى الذى يشدو شيئا من الادب (اى) ياخذ طرفا منه كانه ساقه وجمعه

Je pense donc que le commentateur s'est trompé, et que شاد est pour شادٍ, dans le sens indiqué par Djewhari, et qui convient parfaitement ici. Alors شاد correspond parfaitement à هاد; qui est

pour هاد. L'auteur de la traduction persane (manuscrit de M. Ducaurroy), l'a rendu par بلند شده.

Les mots اشاد بذكره, cités dans cette glose, font le sujet d'une observation grammaticale importante, sur laquelle on peut voir le tome I.er de ce recueil, pag. 397, note (10), et mon Commentaire sur les Séances de Hariri, préface, pag. 11.

Je pense que cette même observation est applicable à l'expression رفع من ذكره, qu'on lit dans le scholiaste, et où, sans doute, la préposition من n'est introduite que parce que le verbe رفع est pris dans un sens métaphorique, comme وضع من, dans Hariri, à l'endroit cité.

(28) Les mots que je traduis par *ornement de l'empire* sont *Nidham-almulc*, ou, comme prononcent les Persans, *Nizam-almulc*. C'étoit le titre honorifique du vizir de Malec-chah, en l'honneur duquel ce poëme est composé; et c'est sous ce surnom qu'il est connu.

(29) Le scholiaste dit sur le vers 30.e:

الجال والجول العقل والراي يقال ما له جول وجال اى رأى وعقل من الجال والجول الذى هو طرف البئر وجداره لان الراى والعقل للرجل بمنزلة الجدار للبئر فى المنع عمّا لا يليق به ويجوز ان يكون جال اسم فاعل من جليت السيف اذا صقلته وهو اسم فاعل وُقِفَ عليه وقف قاضٍ

Les derniers mots de cette glose signifient que, dans ce cas, à cause de *la pause* وقف, on prononce *djal*, au lieu de *djalin*, comme, en pareil cas, on prononce *kadh*, au lieu de *kadhin*, dans l'Alcoran.

(30) Je ne puis me dispenser de copier la glose sur le premier hémistiche du 31.e vers : l'analyse grammaticale qu'on y trouve s'applique également au second hémistiche du même vers. La voici :

مقسط خبر مبتدأ محذوف اى هو مقسط واضحى اسمه ضمير يرجع الى مقسط وخبره الجملة التى هى منهل الانصاف صاف على ان يكون منهل الانصاف مبتدأ وصاف خبره ومنه متعلّق بصاف وهذه الجملة

يجوز ان يكون الواو فيها واو الحال على ان يكون اضحى تامّة او ناقصة وهي مع الواو خبرها كما في امسى وهو عريان واضحى الجملة مع الاسم والخبر مجرور المحلّ على انها صفة مقسط ان جررته او خبر بعد خبر للمبتدا المحذوف اي هو مقسط هو اضحى والاوّل احسن

Il est nécessaire, pour l'intelligence de cette glose, que j'explique ce que l'auteur veut dire par les mots تامّة *parfait*, et ناقصة *imparfait*, appliqués au verbe اضحى. Les grammairiens arabes nomment *parfait* tout verbe qui réunit à l'idée de l'existence celle d'un attribut, soit actif, soit passif, soit neutre, comme ضَرَبَ, قُتِلَ, مَرِضَ; ils appellent *imparfaits* le verbe abstrait ou substantif كان, qui n'exprime que la simple idée de l'union du sujet avec l'attribut, et les verbes qui, à cette idée, joignent, non pas un attribut, mais une circonstance de temps, comme بات *être durant la nuit*, أمسى *être le soir*, ما زال *être persévéramment*. Mais ces verbes imparfaits sont souvent employés comme verbes parfaits, ou attributifs, comme كان له ثلاثة بنين : *il avoit trois fils [erant huic tres filii]*. Or le verbe اضحى est un de ces verbes tantôt abstraits, tantôt attributifs, que les grammairiens arabes nomment اخوات كان *les sœurs du verbe* كان : il est donc tantôt *parfait* تامّ, tantôt *imparfait* ناقص. *Voyez* Martellotto, *Instit. ling. arab.* pag. 424 et suiv.; Th. Obicin, *Grammat. arab. Agrumia appellata*, pag. 108 et suiv. *Voyez* aussi ma Grammaire arabe, tom. I, n.os 219, 220 et 221, pag. 96 et 97, et mes *Principes de grammaire générale*, 5.e édition, pag. 7 et suiv.

(31) Je suppose que نارة est une allusion au feu que les Arabes Bédouins allumoient sur les montagnes et les lieux élevés, pour attirer dans leurs tentes les voyageurs et exercer envers eux l'hospitalité. Le commentateur est aussi de cette opinion.

(32) Les mots غادي كفّه الوكّاف ont besoin de quelque explication, quoique je les aie rendus assez littéralement. La glose dit :

الغادي من السحاب خلاف الرائح فان الرائح السحاب الذي ياتي بالعشيّات والغادي ما ياتيك بالغدوات

(33) Au lieu de ارتح, il y a des exemplaires dans lesquels on lit اربح, suivant le témoignage du scholiaste :

في بعض النسخ واربح بالباء من ربح يربح ربحا ورباحا وهو ما زاد على الاصل في التجارة

(34) Je rapporterai encore la glose sur ce vers :

دم امر من دام يدوم وفاعله مستتر فيه وعلى رغم العدى منصوب المحلّ على انه حال من الفاعل اى دم كائنا على رغم العدى او على انه متعلّق مصدر مقدّر منصوب قائم مقامه ويكون تقديره دم دواما مشتملا على رغم العدى ففي الاوّل الدعاء بالدوام على الاطلاق وعلى رغم العدى امر زائد على ذلك بعد تمام الدعاء وفي الثاني الدعاء له بالدوام المتّصف المقيّد بذلك اى الدعاء بدوام هذه الصفة وارتح جملة انشائيّة معطوفة على اختها التى هي دم واربح فعل وفاعل ومفعوله محذوف لما عرفت من افادة العموم في جميع محالّ الربح وفعل وفاعل فقط أن رويته بالتاء المنقوطة بنقطتين من فوق بانه لازم لا يقتضى مفعولا وفي دولة ظرف للدوام او ظرف للربح او ظرف للعدى او حال عن الضمير في دم والباء في بعود يجوز أن تكون للاستعانة

Dans mon manuscrit et dans celui de Leyde, le scholiaste explique d'abord la leçon اربح, ensuite il dit :

وفي بعض النسخ ارتح بالتاء المنقوطة من فوق بنقطتين امر من الارتياح وهو الفرح وهو احسن في هذا المقام

Plus loin il développe ainsi le sens de ce vers :

المعنى ظاهر مما مرّ الا ان الباء في بعود العبيد للاستعانة على ان يكون الجارّ والمجرور متعلّقين باربح اى اربح بهذا الوجه والربح بهذا

الوجه هو ان يعود عليه العيد وهو يبذل الاموال فيه ويدخر الاثنية ويحترم اهل العلم والعمل ويفي بمواعيده ويعفو عن تهديده الى غير ذلك مما يعود نفعه اليه والى الناس من اسباب الخصال الحميدة والشيم السنية

Il dit ensuite que le pöete comprend tous les vœux qu'il fait pour le bonheur de celui qu'il chante, dans un seul vœu, qui est celui de la durée de ses jours, et il en donne cette raison :

فان المختتم في القصيدة لما كان الدوام على رغم الاعادي والسرح والعود على وجه احمد والدولة الغرآء ولطف الله تعالى الذي هو الغاية القصوى للمطالب والنهاية القصاري للمآرب الطائف في حريم تلك الدولة ارجو الله تعالى وهو ممن لا يخيب رجآء الراجين ان يتحصل له جميع ذلك فانه اهل له

Je ne dois pas omettre la scholie suivante sur les mots دولة et غرّاء :

الدولة اصلها في الحرب وهي ان تداول احدى الفئتين على الاخرى يقال كانت لنا عليهم الدولة وجمعها على الدُوَل واما الدول بضمّ الدال فهو جمع دولة المال لا دولة الحرب اشتهرت في العرب بالعزّة والغلبة التي تقارب مدلولها اللغوي وفي البيت يراد الدولة بهذا المعنى

والغرّاء تانيث الاغرّ والاغرّ الابيض من كل شي النقيّ من العيوب فان الابيض عندهم كناية من النقيّ عن الاوساخ محسوساتها ومعقولاتها ولهذا وصف النبي صلعم العبّاس في قوله وابيض يستسقي الغمام والاغرّ الشريف ايضا فالغرّآء هي النقيّة من العيوب الشريفة ومنه قصيدة غرّآء وفي بعض النسخ العزّآء بالعين المهملة والزآء المنقوطة من عزّ الشي اذا ظهر على اقرانه وغلب على امثاله فهو عزيز

Le scholiaste, après avoir remarqué que في دولة غرّآء est un terme circonstantiel du sujet du verbe دمر, en disant وفي دولة ظرف الدوام وقع حالا عن الفاعل, et après avoir observé que غرّآء n'a point un *kesra* sous la dernière lettre, parce que c'est un féminin formé par l'addition d'un élif final, et qui en conséquence n'a que deux inflexions وغرّآء صفتها ولم يدخلها كسر لكونها غير مصروفة لمكان التانيث بالالف, ajoute enfin: وكذلك الجملة فيها ايضا صفة دولة فيكون فيها محلّها جرّا, ce qui signifie que cette proposition toute entière ادوم الألطاف طان n'est qu'un qualificatif du nom دولة, et que, ce nom étant au génitif, toute la proposition est aussi *virtuellement* au même cas.

Le même scholiaste observe que le poëte, qui jusque-là avoit parlé de son héros à la troisième personne, lui adresse la parole directement dans ce dernier vers, et il justifie le passage du discours indirect au discours direct, par un exemple pris dans l'Alcoran, sur. 1.re :

والصيغة التفات من الغيبة الى الخطاب مثل قول تعالى الحمد لله رب العالمين اياك نعبد

(35) J'ai dit, ci-devant, note (1), pag. 505, que le manuscrit de M. Ducaurroy, n.° 42, contient une traduction persane littérale du poëme de Tantarani. Je vais en donner ici le commencement.

ای فارغ بال پاکیزه بدرستی که رنجانیدی همیشه باندوه این دل را بجدائی جنبانیدی مرا ودل وخرد من در آن جنبانیدن برفت ای راست بالا بدرستی که چون کمان کردی بالای من راست شود (lis. شو) در عشق وفارغ باش پس دل من وابسته شود ای (سودای (lis. عشقست ای کشیده رخ زیبا سوراخ کرد اشك رخ مرا در جدائی از تو سرشك چشم من باران دائمست وچشم من از تو ای خداوند خیال ابر چند اشامانی گروه عاشقان را زهر دوزخیان سوزش چند رانی مرگ را از ساق که از خلخال تهیست بدرستی که دل من در خاریست

که بر انکیخت مستی عشق پس بیاشامان بمن دهنت (من از
دهنت .lis) می را که همچو آب لطیف است   در چشیدی
; درخشیدی .lis) از روی خوب همه عاشقان ارزومند شد جوانمردی
کن ببوسه دادن سوی وی دل آن مشتاق ارزومند شد

En voilà plus qu'il n'en faut pour apprécier cette traduction, dont la copie est d'ailleurs, comme on le voit, assez fautive.

ADDITIONS

AUX NOTES

DU TOME II.[e] DE LA CHRESTOMATHIE ARABE.

Addition pour la note (22), page 40, lig. 13.

Les deux manuscrits portent يُمْشَى au passif, et يُصِلُ à l'actif, ce qui est peu régulier : il semble qu'il auroit fallu dire aussi يوصل au passif. Sans doute l'auteur a sous-entendu le sujet du verbe يصل, qui peut être الواصل ou الماشى.

Addition pour la note (24), page 40, lig. 31.

On trouve dans Guillaume de Tyr (*Gesta Dei per Franc.* tom. II, pag. 934) un passage curieux sur l'établissement formé à Jérusalem, par les Amalfitains, avec l'autorisation du khalife d'Égypte.

Addition pour la note (35), page 70, lig. 12.

Il faut encore ajouter, au sujet des monogrammes de l'Alcoran, l'observation suivante que je lis dans le درّة الغوّاص فى اوهام الخواصّ de Hariri, manuscrit de ma collection particulière.

يقولون قرأت الحواميم والطواسين ووجه الكلام فيها ان يقال قرأت آل حم وآل طس كما قال ابن مسعود رضه آل حم ديباج القران وكما روى عنه انه قال اذا وقعت فى آل حم وقعت فى روضات اتانق فيهنّ وعلى هذا قول الكميت بن زيد فى الهاشميّات

وجدنا لكم فى آل حمٓ آية   تأوّلها منّا تقيّ ومعرب

يعنى بالآية قوله تعالى فى حمٓ عسٓق قل لا اسألكم عليه اجرا الا المودّة فى القربى

« On dit : *J'ai lu les HAWAMIM et les TAWASIN* (comme pluriels » de *ha-mim* et *ta-sin*), tandis qu'il faut dire *j'ai lu la classe* (à la » lettre, *la famille*) de *HA-MIM* et de *TA-SIN*. C'est ainsi que Ma- » soud a dit : *La classe de HA-MIM est l'ornement de l'Alcoran ;* et » c'est encore ainsi qu'il s'est exprimé dans ce propos qu'on rapporte » de lui : *Quand je tombe dans la classe des HA-MIM, je tombe dans* » *des jardins où je jouis d'un plaisir délicieux*. Le poëte Coméït, fils » de Zéïd, a dit de même dans les poésies qui portent le nom de » *Haschémiyyat*.

» Nous avons trouvé dans la classe de *ha-mim*, un verset qui » s'adresse à vous, et qui a été interprété par un homme pieux et habile » d'entre nous.

» Il entend parler de ce vers qui se trouve dans la surate *ha-mim-* » *aïn-sin-kaf : Dis : je ne vous demande pour cela aucun autre salaire,* » *que de porter de l'amour à vos proches parens.* »

Voyez, sur le poëte Coméït, fils de Zéïd, et sur deux autres poëtes du même nom, mon Commentaire sur Hariri, séance V, pag. 51.

On lit de même dans le dictionnaire de Djewhari, au mot حمّ :

وآل حٰمٓ سور فى القرآن وقال ابن مسعود آل حٰمٓ ديباج القرآن قال القرّآء انما هو كقولك آل فلان كانه نسب السور كلها الى حٰمٓ قال الكميتُ وجدنا لكم فى آل حاميم آية تاوّلها منّا تقىٌّ ومُعرب واما قول العامّة الحواميم فليست من كلام العرب وقال ابو عبيدة الحواميم سور فى القرآن على غير القياس وانشد وبالحواميم التى قد سُبِّعت قال والاولى ان تجمع بذوات حٰمٓ

J'ai expliqué المفردات المعدودة par *les mots isolés formant une énumération*, et j'ai cru que l'auteur vouloit parler du cas indiqué sous le nom de تعداد, par Martellotto (*Instit. ling. arab.* pag. 352), cas dans lequel on n'énonce ni un jugement ni une volonté ; mais on énumère seulement, comme si l'on disoit *Zéïd, Amrou, Khaled, Mousa*, &c. Mais je vois par un autre passage de Béïdhawi, que cela veut dire les *numératifs* ou *noms de nombre cardinaux des unités*, comme واحد, اثنان ; *un, deux*, &c. Je vais transcrire ce passage

qui a rapport aux premiers mots de la 3.^e surate de l'Alcoran آلم الله لا اله الا هو, qu'on lisoit ainsi, suivant la coutume la plus générale parmi les grammairiens lecteurs de l'Alcoran : *élif, lam, mima'llaho,* &c., au lieu de *élif, lam, mim, allaho.* Voici donc ce que dit Béïdhawi :

انما فتح الميم في المشهورة وكان حقها ان يوقف عليها لالقاء حركة
الهمزة عليها ليدل على انها في حكم الثابت لانها اسقطت للتخفيف لا
للدرج فان الميم في حكم الوقف كقولهم واحد اثنان بالقاء حركة
الهمزة على الدال لا لالتقاء الساكنين فانه غير محذور في باب
الوقف ولذلك لم يحرك في لام وقرئ بكسرها على توهم التحريك
لالتقاء الساكنين وقرأ ابو بكر بسكونها والابتداء بما بعدها
على الاصل

« Si, dans la manière la plus ordinaire de lire ceci, on prononce » le *mim* avec un *fatha* (*mima*), au lieu qu'on auroit dû faire une » pause (en disant *mim*), c'est parce qu'on a reporté sur le (dernier) » *mim* le *hamza* du mot suivant, afin de faire voir que ce *hamza* » étoit ici de nature à être prononcé (et non élidé) : car il n'a été » supprimé que pour rendre la prononciation plus douce, et non » parce qu'il se trouvoit dans le cours d'une phrase. Le *mim* devoit » en effet être prononcé comme dans le cas d'une pause ; mais on a » fait ici ce qu'on fait quand on dit *wahidi'thnan*, en rejetant le *hamza* » d'*ithnan* sur le *dal* de *wahid*. Ce n'est point pour éviter la réunion de » deux lettres quiescentes après une voyelle (c'est-à-dire du *ya* et du » *mim* après le *kesra*); car cette réunion n'est pas interdite en cas de » pause ; aussi n'a-t-on donné aucune voyelle au *mim* qui termine le mot » *lam*. Quelques-uns ont lu *mimi'llaho*, parce qu'ils se sont imaginé » mal-à-propos qu'on n'avoit donné une voyelle à la dernière consonne » du mot *mim*, que pour éviter la réunion de deux lettres quiescentes. » Abou-becr a lu *mim* avec un *djezm* sur la dernière lettre, et a com- » mencé ensuite, suivant la forme naturelle, une nouvelle phrase, en » disant *allaho*. »

ADDITION pour la note (40), pag. 155, lig. 30.

Il faut voir dans mon Commentaire sur les Séances de Hariri,

séance XXVI, pag. 276, une observation curieuse d'un lexicographe arabe, sur le mot مولّد, et sur la différence qu'il y a entre تليد et مولّد.

NOTE ADDITIONNELLE à placer entre les notes (5) et (6), pag. 170.

Ces mots de la pag. 158, lign. 29 et suiv., *Cela leur paroît sans importance, tandis que c'est, aux yeux de Dieu, une chose très-grave,* sont tirés de l'Alcoran, sur. 24, v. 14, édition de Hinckelmann.

NOTE ADDITIONNELLE à placer après la note (93), pag. 259, et qui se rapporte au mot Haret, *pag. 211, lig. 28.*

Haret, qui devroit être écrit par un ث, *Hareth* حارث, est, suivant les commentateurs de l'Alcoran, le nom que portoit primitivement le Diable ou *Iblis*, avant qu'il eût été chassé du ciel, à cause de son orgueil, et du refus qu'il fit d'adorer Adam. C'est pour cela qu'Ève ayant conçu de son union avec Adam, il parvint, en lui inspirant des craintes sur l'issue de sa grossesse, à la séduire, et tira d'elle, en s'engageant à faciliter sa délivrance, la promesse qu'elle nommeroit son fils premier-né *Abd-alhareth* عبد الحارث, c'est-à-dire *serviteur de Hareth*. On peut voir, sur cette fable, d'Herbelot, *Biblioth. or.* au mot *Havah*; Hottinger, *Histor. orient.* pag. 22, édition de 1660; Marracci, *Prodr. ad refut. Alcor.* part. IV, pag. 95.

Suivant les écrivains Druzes, *Haret, fils de Termah* حارث بن ترماح, étoit d'Ispahan. C'étoit un *daï* ou missionnaire de la religion unitaire, qui exerçoit ses fonctions dans le Yémen, parmi une race d'êtres appelés *Djinn* جنّ ou *Génies*, du temps d'un Adam, nommé, par ces mêmes écrivains, *Adam-alsafa* آدم الصفا. M. Adler (*Mus. cuf. Borg.* part. 1.^re, p. 139 et suiv.) a écrit العصا, ce qui signifieroit *le bâton*, mais c'est une faute. Le vrai nom d'*Adam-alsafa* étoit *Schatnil, fils de Danil* شطنيل بن دانيل, ou *Sataniel, fils de Daniel.* Je vais transcrire à cette occasion un long passage d'un écrit contenu dans le recueil des Druzes (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 1580), et intitulé السيرة المستقيمة, c'est-à-dire *la Voie droite*.

L'auteur de cet écrit, qui pourroit bien être Hamza lui-même, après avoir dit qu'il y a trois Adam, savoir, *Adam-alsafa*, *l'universel*

آدم العاصى, *Adam le rebelle*, *le partiel*, ادم الصفا الكلى, avant lui, *Adam coupable d'oubli*, *et frustré de son espoir* آدم الجزوى et après lui, آدم الناسى الحرمانى, que chacun de ces trois Adam est né de l'union du mâle et de la femelle, et qu'aucun d'eux n'a été formé de terre, comme le disent les partisans des doctrines fausses et mensongères, ajoute ce qui suit :

وانا اذكر لكم فى هذه السيرة ما تحتاجون اليه من معرفة آدم واسمه واسم ابيه وبلده واسم ابليس واسم ابيه وبلده وحدود آدم بكمالها ان شاء مولانا جلّ ذكره.... اعلموا ايّدكم المولى بطاعته ان آدم الصفا الكلّى فهو ذو معة وقد خدم فى دعوة التوحيد والعبادة لمولانا العلىّ الخبير فى الاعصار الماضية من قبل هذا الدور الذى لقّب فيه بآدم لكنّه ظهر فى ذلك الدور فى عالم يقال لهم الجنّ وكانوا يعبدون العدم وكان اصل ولادة آدم الصفا ببلاد الهند بمدينة يقال لها ادمينه وكان اسمه شطنيل واسم ابيه دانيل وكان فى ظاهر الامر طبيب الاجسام .وفى حقيقة الامر طبيب الارواح بالعلوم الحقيقيّة التوحيديّة فخرج من بلده الى ان وصل الى بلاد اليمن الى مدينة كانت تعرف بصرنة وتفسيرها بالعربية المجّزة فلما دخل اليها ورآء اهلها مشركين دعاهم الى توحيد مولانا جلّ ذكره والى عبادته سبحانه فاستجابوا على يده وصار البلد حزبين موحّدين ومشركين فقال شطنيل الحكم للموحّدين بينوا عن المشركين اى ابعدوا منهم فقبلوا منه فبانوا عن المشركين فوقع عليهم اسم الجن وكان ابليس داعيا فى الجنّ وكان طائعا للبارى سبحانه وكان اسمه حارث واسم ابيه ترماح وكان اصله من مدينة اصبهان وهو ساكن بالمجّزة واسم اصبهان باليونانيّة دمير ولم يكون فى ذلك

الوقت امام ظاهر ولا حُجّة للخلق ماهر الا الانوار كانّه قد اجتمعت
في شطنيل بن دانيل فقيل انه بلا اب ولا ام لانه امام بذاته وقيل
انه من التراب لان كان ظهوره من اوساط المومنين وهم بمنزله التراب
وقيل ان البارى سبحانه خلقه بيده لانه ابداه من النور المحض وايّده
بالتاييد الكلى... فلما اطلقه مولانا البار سبحانه امر الملائكة وهم
الدعاة بان يسجدوا لآدم اى يطيعوه فاطاعوه جميع الحدود والدعاة
غير حارث بن ترماح الاصبهانى فانه ابى واستكبر ونظر الى شطنيل
بن دانيل بعين الاستجابة واظهر لنفسه قدمة الخدمة في الدعوة
وقال انا خير منه اى اعلى منه منزلة خلقتنى من نار اى من علم
الحقآئق ونور الدعوة وخلقته من طين اى من مذاكرة المستجيبين...
فاطاعوه جميع الحدود والدعاة غير حارث بن ترماح الاصبهانى فاخرج
من الدعوة وهى الجنّة واسقط من جملة الحدود مجلس شطنيل بصرنة
واطلق الحج والدعاة وهم اثنا عشر فلقّب بآدم اى سيّد الحدود
وامامهم... فلما كملت حدود آدم وبثّ دعاته وكثروا المومنون
وتظاهر حارث بن ترماح بضدّيّته وصار البلد حزبين موحّدين
ومشركين امرهم بالتبرّئ منهم اى من ابليس وحزبه الجنّ فاذا التقى
رجل من المؤحّدين باخيه يقول له الجر ابليس وحزبه فيقول قد
هجرته فبذلك تسمّى مدينة صرنة هجر اى اهلها هجروا ابليس وصحبته
وكانوا اهل الاحساء يسافرون اليها بالبيع والشرى فدخل اليها
رجل من علمآء الاحساء يقال له صرصر فكاسره بعض الدعاة واخذ
عليه العهد من وقته وساعته واتى به الى عند آدم وهو شطنيل
فاطلقه داعيا بالاحسآء واعمالها فخرج الرجل من وقته وساعته الى

الاحساء واعمالها واخذ العهد بها على خلق كثير واوصاهم بتوحيد مولانا جلّ ذكره وعبادته والاقرار بشطنيل وامامته والتبرّى من ابليس ومحبته وقال لهم اذا دخلتم لهجر فعبّسوا وجوهكم وقرمطوا آنافكم على اهلها فان فيها رجلا يقال له حارث بن نسرماح الاصبهانى وله اصحاب كثير وكلهم قد خالفوا مولانا البار العلّام وجحدوا فضيلة الامام فلا تخاطبوا اهلها بشىء من العلم الا لمن يحضر معكم مجلس شطنيل الحكيم فقبلوا من الداعي صرصر وفعلوا ما امر به من العبسة والقرمطة فلقّبوا بالقرامطة الى وقتنا هذا وصار ذلك اسما فى بلاد الفرس وارض خراسن واذا عرّفوا رجلا بالتوحيد قالوا هذا قرمطى ويسمّون مذهب الاسمعيلية بالقرامطة بهذا السبب

« Je vais vous enseigner dans cet écrit ce qu'il est nécessaire que » vous sachiez relativement à Adam, à son nom, au nom de son » père et à son pays, comme aussi relativement au nom d'Iblis, à » celui de son père et à son pays, et aux ministres d'Adam en tota- » lité, s'il plaît à Notre-Seigneur, dont le nom soit glorifié !.....

» Sachez donc (que le Seigneur vous accorde la grâce de lui obéir !) » qu'Adam-alsafa l'universel est le même que *Dhoumaat* (ci-devant, » note (148), pag. 276). Il avoit déjà été employé dans les siècles » passés, antérieurs à cette période dans laquelle on lui a donné le » nom d'Adam, dans le ministère de la prédication du dogme de » l'unité et du culte de Notre-Seigneur très-élevé et très-savant. Mais » dans cette période-là, il a paru au milieu d'une classe d'êtres humains » qu'on nomme *Djinn* (les Génies), et qui adoroient le néant. Le lieu » où Adam-alsafa a pris naissance est une ville de l'Inde qu'on nomme » *Admina* [ou *Adamniyya*]. Le nom qu'il portoit étoit *Schatnil, fils* » *de Danil* : il exerçoit extérieurement la profession de médecin des » corps ; mais dans la réalité il s'occupoit à guérir les ames, en leur » enseignant les sciences véritables de la doctrine de l'unité. Étant » sorti de son pays natal, il vint jusqu'au pays du Yémen, dans une » ville qu'on nomme *Sarna*, ce qui, en arabe, se rend par le mot » *Moaddjiza*. Lorsqu'il fut entré dans cette ville, et qu'il eut vu que

» ses habitans étoient polythéistes, il les invita à embrasser la doctrine » de l'unité de Notre-Seigneur et son culte. Ils se convertirent donc » par son ministère, et la ville se trouva divisée en deux partis, les » Unitaires et les Polythéistes. Le sage Schatnil dit alors aux Unitaires : *Séparez-vous [binou]* des Polythéistes, c'est-à-dire, Éloignez-» vous d'eux. Ils se séparèrent donc des Polythéistes, et on leur donna » en conséquence le nom de *Bin.* Or Iblis exerçoit les fonctions de » daï parmi les *Djinns*, et il étoit obéissant au Créateur. Son nom » étoit *Haret*, et celui de son père *Termah.* Il tiroit son origine de » la ville d'Ispahan, et faisoit sa demeure à Moaddjiza. Le nom d'Ispahan, en grec, est *Damir.* Il n'y avoit point à cette époque d'imam » visible, et les hommes n'avoient point de *hoddja* instruit » (le *hoddja* est le premier ministre de l'imam); « mais toutes les lumières étoient » comme renfermées dans Schatnil, fils de Danil. On a dit qu'il n'avoit » ni père ni mère, parce qu'il étoit imam par son essence : on a dit » aussi qu'il avoit été formé de la terre, parce qu'il étoit sorti du » commun des Croyans qui sont comme la poussière : on a dit enfin » que le Créateur l'avoit formé de sa main, parce qu'il l'a produit de » la pure lumière, et l'a assisté de la grâce universelle.... Lors donc » que Notre-Seigneur *Bar* (ci-devant, note (72), page 246) lui » eut donné la mission, il ordonna aux anges, c'est-à-dire, aux daïs, » d'adorer Adam, c'est-à-dire, de lui obéir; et tous les ministres lui » obéirent, à l'exception de Haret, fils de Termah, d'Ispahan : car » celui-ci *refusa de le faire, et s'éleva d'orgueil* (Alcor. sur. 2, v. 32); » il jeta un regard [de mépris] sur Schatnil, comme sur un nouveau » converti; et s'arrogeant à lui-même le premier rang dans le ministère » de la prédication, il dit : *Je suis meilleur que lui* (sur. 7, v. 11), » c'est-à-dire, plus élevé que lui en rang; *tu m'as formé de feu (ibid.)*, » c'est-à-dire, de la science des vérités, et de la lumière de la prédication, et *lui, tu l'as créé d'argile*, c'est-à-dire, de la fréquentation » des nouveaux convertis.... Tous les ministres et les daïs obéirent » donc à Schatnil, à l'exception de Haret, fils de Termah, d'Ispahan. » Aussi fut-il chassé du ministère de la prédication, qui est le paradis, » et retranché du nombre des ministres. Schatnil établit sa résidence » à Sarna, et de là il envoya des daïs et des hoddjas au nombre de » douze. Il reçut le titre honorifique d'*Adam*, c'est-à-dire, seigneur » des ministres et leur imam..... Lorsque le nombre des ministres » d'Adam fut complété, qu'il eut dépêché ses daïs, que les Croyans

» se furent multipliés, et que Haret, fils de Termah, eut manifesté » sa rivalité, que la ville enfin se fut divisée en deux partis, les Unitaires et les Polythéistes, Schatnil ordonna aux Unitaires de n'avoir » rien de commun avec Iblis et ceux de son parti. Quand un Unitaire rencontroit un de ses frères, il lui disoit : Éloigne-toi d'Iblis » et de ses sectateurs ; et l'autre répondoit : Je m'en suis éloigné. C'est » pour cela que la ville de Sarna fut nommée *Hadjar*, ce qui signifie » que ses habitans *se sont éloignés* [*hadjarou*] d'Iblis et de sa société. » Or les habitans de *Lahsa* (ci-devant, note (20), pag. 123) alloient » fréquemment à Hadjar pour vendre et acheter. Un des hommes » savans de Lahsa, nommé *Sarsar*, y étant allé, un des daïs *le brisa* » (c'est-à-dire, dans le style des Ismaéliens et des Druzes, *le convertit*), » et prit sur-le-champ de lui le serment de l'initiation ; puis il le conduisit à Adam, c'est-à-dire Schatnil, et celui-ci lui conféra les fonctions de daï pour Lahsa et ses dépendances. Cet homme partit sur-le-champ pour Lahsa et son territoire ; il y reçut le serment d'initiation d'un grand nombre de personnes ; il leur recommanda de » professer la doctrine de l'unité de Notre-Seigneur, de lui rendre » leur culte, de reconnoître Scathnil et son titre d'imam, et de renoncer à Iblis et à sa société, et il leur dit : Quand vous entrerez » dans Hadjar, ayez soin de montrer aux habitans de cette ville, des » visages refrognés et des nés contractés sur eux-mêmes ; car il y a » dans cette ville un homme appelé *Haret, fils de Termah*, d'Ispahan : » il a beaucoup de sectateurs ; ils ont tous été rebelles à N. S. *Bar*, » le très-savant, et ils ont renié l'excellence de l'imam. Ne communiquez donc quoi que ce soit de la science [unitaire] à personne, » si ce n'est à ceux qui se trouveront avec vous à l'audience du sage » Schatnil. Ces gens se conformèrent aux avis du daï Sarsar, et ils » eurent soin, comme il le leur avoit ordonné, de se refrogner le visage et de *contracter* leurs nés [*karmata*]. On leur donna à cause » de cela le sobriquet de *Karmates*, qui s'est conservé jusqu'aujourd'hui. » Ce sobriquet est devenu un nom dans la Perse et dans le Khorasan ; » et quand on veut dire d'un homme qu'il est unitaire, on dit : Cet » homme est un Karmate. Par la même raison, on donne le nom de » *Karmates* à la secte des Ismaéliens. »

Il y a certainement dans tout cela un fond historique qui ne nous est pas connu. La pièce d'où j'ai tiré ce passage, est une des plus curieuses du recueil des Druzes. Elle a été publiée en anglais, d'après une

traduction française faite par M. Venture, dans le volume intitulé *Appendix to the Memoirs of Baron de Tott*, pag. 141 à 170; mais cette traduction est loin d'être littérale.

Dans cette même pièce, qui renferme beaucoup d'autres choses remarquables, l'auteur dit que, du temps de ceux auxquels est adressé cet écrit, c'est Hamza, fils d'Ali, fils d'Ahmed, qui est *Adam-alsafa.*

Quoique j'aie dit que le nom *Haret* حارت devroit être écrit par un ث, les auteurs Druzes l'écrivent toujours par un ت, et j'ai dû me conformer à leur usage, parce qu'ils dérivent cette dénomination du verbe حار, qui signifie *être stupéfait, avoir l'esprit troublé.*

Quant au surnom d'*Alsafa* الصفا, donné au premier des trois Adam, je n'en ai rencontré nulle part l'explication. Il semble qu'il doit signifier *la pureté, la sincérité*, et remplacer ici l'adjectif *pur, sincère.* Cependant j'ai observé que dans les livres des Druzes, l'apôtre S. Pierre, qui est considéré comme le lieutenant, l'*Asas* اساس de Jésus, est nommé *Simon-alsafa.* Cela pourroit faire conjecturer que, dans ces deux noms, *Safa* n'est que la traduction du nom *Céphas*, en syriaque ܟܐܦܐ, qui veut dire *pierre.* Il faut pourtant observer qu'en arabe c'est صفاة qui veut dire *pierre*, et que صفا est le pluriel de صفاة; mais le style des écrivains Druzes n'est pas toujours exempt de fautes, et se rapproche parfois du langage vulgaire. C'est ainsi que, dans le texte que je viens de citer, on lit اتى به الى عند آدم ; tandis que le mot عند ne doit jamais servir de complément à aucune préposition, si ce n'est à la préposition من. *Voyez* mon Commentaire sur Hariri, séance XXIV, pag. 251.

ADDITION pour la note (29), page 328.

On a toujours cru jusqu'ici que l'écriture coufique avoit été seule en usage jusqu'à Ebn-Mokla, et qu'il étoit l'inventeur du caractère nommé *neskhi* نسخي. La découverte récente de quelques papyrus écrits en Égypte, en l'an 133 de l'hégire, et dont le caractère ne diffère presque point du neskhi, nous oblige à reconnoître que ce caractère est de beaucoup antérieur à Ebn-Mokla, et que, s'il l'a embelli, il n'en est nullement l'inventeur. *Voyez* mon Mémoire sur ces papyrus, dans le Journal des Savans, août 1825.

ADDITION pour la note (43), page 332, ligne 11.

Voyez, relativement au mot تحبير, mon Commentaire sur les Séances de Hariri, préface, pag. viij, et séance XXVI, pag. 276.

ADDITION pour la note (28), pag. 362.

Suivant Djewhari et l'auteur du *Kamous*, le mot مَرْءٌ *homme*, ayant un *djezma* sur le ر, peut se prononcer avec un *fatha*, un *dhamma* ou un *kesra* sur le م : il n'a pas de pluriel; cependant on a quelquefois fait usage du pluriel مرؤون. On dit au féminin مَرْأَةٌ et امرأة. Quant au mot امرء avec un *élif* d'union au commencement, on peut le prononcer de trois manières : 1.° en donnant pour voyelle au ر, à tous les cas, un *fatha*; 2.° en donnant à la même lettre pour voyelle, à tous les cas, un *kesra*; 3.° en donnant au ر, à chaque cas, la voyelle analogue au *tenwin* qui la suit, en sorte qu'on dise au nominatif إمْرُؤٌ, au génitif امْرِئٍ, et à l'accusatif امْرَءًا. On dit alors que ce nom est *doublement décliné* مُعْرَبٌ من مكانين.

ADDITION pour la note (1), page 413, ligne 27, sur le mot Abou-Basir.

Il est vraisemblable qu'*Abou-Basir*, dont parloit Nabéga, est le poëte Ascha (Maïmoun, fils de Kaïs); car on voit dans le *Kitab alagani*, que ce poëte portoit le prénom d'*Abou-Basir* (ci-devant, note (1), pag. 471).

ADDITION pour la note (1), page 421.

Il est fait mention de عصام بن شهبر *Isam, fils de Schahbar*, vizir de Noman, roi de Hira, dans mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XXV, pag. 258. Isam étoit parvenu, par son mérite personnel et non par aucune illustration de sa famille, au rang qu'il occupoit à la cour de Noman. Aussi Nabéga Dhobyani avoit dit, en parlant de lui :

« C'est Isam qui s'est lui-même élevé au premier rang : c'est de » lui-même qu'il a appris à revenir à la charge et à s'avancer avec » hardiesse; c'est son ame seule qui a fait de lui un roi et un héros, » en sorte qu'il s'est élevé au-dessus de tous les hommes. »

نفس عصام سوّدت عصاما وعلّمته الكرّ والاقداما
وصيّرته ملكا هماما حتى علا وجاوز الأقواما

Ces vers sont du mètre nommé رجز, qui se compose en entier du pied مستفعلن, et de ses variations. La mesure est donc, sauf les licences :

— — ᴗ — | — — ᴗ — | ᴗ — — || — — ᴗ — | — — ᴗ — | — — —

Dans mon édition de Hariri, au lieu de الكرّ, j'ai imprimé الكبر : je ne sais quelle est la meilleure de ces deux leçons.

Le premier hémistiche du 1.er vers est passé en proverbe. On dit aussi en proverbe, comme nous l'apprend Méïdani : كن عصاميّا ولا تكن عظاميّا, c'est-à-dire : « N'aie, comme Isam, que ton propre mé- » rite pour recommandation ; et ne fais pas valoir le nom de tes an- » cêtres dont il ne reste que les ossemens. »

Ce proverbe est aussi rapporté par Djewhari, au mot عصم.

Mirkhond, dans son histoire des Samanides, rapporte de l'émir Ismaïl l'anecdote suivante :

« Un jour on parloit devant l'émir Ismaïl, de noblesse et de nais- » sance illustre. Il prit la parole, et dit : *Sois Isami et ne sois pas* » *Idhami* (c'est le proverbe dont je viens de développer le sens). » Celui à qui il parloit ne l'ayant pas compris, l'émir ajouta : Tire » ta gloire de tes vertus et de tes heureuses dispositions, et non pas » de la grandeur de ton origine et de ta famille. »

نوبتی پیش امیر اسمعیل از حسب ونسب سخن می رفت فرمود که کن عصامیّا ولا تکن عظامیّا مخاطب فهم نکرد امیر فرمود که فخر بهنر واستعداد خود کن نه آنکه در اصل وتبار تو بزرگی بوده

M. Wilcken n'a pas du tout compris le sens de ce passage, et a commis quelques fautes dans le texte. *Voyez* l'ouvrage intitulé *Mohammedis F. Chawendschahi, vulgo Mirchondi, hist. Samanid.* pag. 24 et 25.

Peut-être au lieu de نه انکه, faut-il lire نه بآن که.

ADDITION pour la note (1), pag. 476, ligne 22.

Amir, fils de Tofaïl, et Alkama, fils d'Olatha, dont il est question dans cette aventure d'Ascha, sont ceux qui eurent une contestation très-célèbre, relativement à leur noblesse et à l'illustration de leur famille, sorte de contestation que les Arabes nomment منافرة. On peut voir ce que j'ai dit à ce sujet dans mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XXVI, pag. 274.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE

DES MOTS ARABES ET AUTRES

EXPLIQUÉS DANS CE VOLUME.

ابرسيم, pag. 303.
ابرشيم, 303.
ابيت اللعن, 462.
اثل, 16.
احداة, pour احدى, 238, 277.
اركون, 38.
تاسيس, 331.
اساس, 251.
الاشكرى, 42.
اصيلال et اصيلان, 423.
الّا. Syntaxe de cette particule, 393.
امّا. Cette particule exige l'aoriste conditionnel, 383.
بامور, 436.
إن. On prive quelquefois cette conjonction de son influence sur l'aoriste, 384.
آل. Ce mot sert à former des pluriels, 522, 523.
ايل, 436.
ايلك, 16.
بحر, nom donné au Nil, 14; بحر الظلمات, 13; البحر المحيط, 13; بحر النيل, 14; البحر الملح, 15; بحر الحلو, 15.
بحرى, 20 et suiv.
تبحّر, 20.
بدو, 322.
بردداريّة, 179.
بطن, plur. بطون, 371, 373; بُطنان, 373, 374.
باطن, 250.
بعلبكى, 61.
بقّال, 98.
بكم, 434.
بلغ من, 136.
بقى pour بقِى, 445, 446.
اباح, 96; اباحة, ibid.
بار, 246, 259.
مبيضة, 264.
بيعة, 256.
تدرج, 39.
تدرو, 39.
ترفة, 179.
تركية, تركة, 78.
مثبت, 471, 472.
تيتل, 436.
ثغور, 120.

ثمام , 433.
ثغوى , 94.
جغم , 300 et suiv.
جليل , synonyme de ثمام , 433.
جلفة , 334.
جمّ , 380.
مجانسة , 502; تجنيس , *ibid.*
جهبذ , pluriel جهابذة , 328;
جهبذة , 330.
اجتهاد , 291.
مجهورة , 67.
جون , 369, 373; جُونة , 370;
جَونة , 371.
جان , جانة , 178.
جاندار , جنذار , 178.
تحبير , 332.
حدود , 242.
حدثان , 298.
الحارز , 15.
الحارس , 15.
حسى , plur. احساء , 123.
مُحصَن , 171.
حضّر , 244.
حطّ , 492; حُطّ , *ibid.*
حكم السياسة , 184.
حكاية , 69.
استحلّ , 150.
حمّ , 352, 380.
حواميم , 522 et suiv.
محور , 436.
جهل , 154; جهل اليه , 120.
حارة , 118, 148.
حال. Observation relative au terme circonstantiel ainsi nommé, 483, 484.
مخبور , 336.
خروج , 331.
خراسانية , 179.
خزاعة , 452.
خرقة , 269.
خطّ , plur. اخطاط , 118, 148;
خطّة , plur. خطط , 148.
خطّ , 492.
الخليل , nom de Hebron, 76.
خلنج , خلنجى , 18.
خلنك , 18.
خوان , 332.
تخييل , 152.
مدبّر , 335.
دخيل , 331.
درب , 130.
دراج , 38; درّج , 39.
دكدك , plur. دكادك , 153.
دلق , 267, 269.
دنياة pour دنيا , 238.
دار العدل , 51, 59.
دار الهجرة , 133, 134.
ذوّى , plur. de دواة , 333.
مذود , 187.
ذنوب , 332.
مذود , 187.

ترجيع, 503, 504.
رجل pour مرجّل, 416.
رجالات, رجالة, 169, 271.
رحل, 248.
ردّ العجز على الصدر, 502, 512.
ردف, 331.
ارزاق, 237.
رسم المصحف, 327.
ترسيم, 170.
رضاب, 332.
مراعاة النظير, 502.
رقّة الحال, 385.
ركيّة, 332.
رمح, 332.
ارادة, 243.
روى, 331.
زبد, 76; زبدة, ibid.
زراق, 27.
زركش, 289, 305.
زميط, 273.
زنادى, 267, 270.
زنديق, 274.
زاد, 415.
الزوراء, 63.
س et ص se permutent, 230 et suiv.
استوسر, 36, 37.
سجل, 332.
سذاجة, ساذج, 292.
سراب, 392.
سقب, plur. سقبان, 358
سكّة, 279 et suiv.
سكينة, 77, 510.
سلسال, 509.
سمع, 386.
مسوّدة, 264.
سوس, 251.
الساقة, 264, 266.
سآئر, 398 et suiv.
سياسة, 184.
شتّ, 349.
شرابدار, 118.
شرابى, 118.
شرع, شرّع, شريعة, 170, 171.
تشعيث, 336.
شنفرى, 346.
شلول, مشلّ, 484; شلشل, ibid.
شوامت, 438.
اشهاد, شهود, 153.
شاش, 128, 267.
شول, شُول, 484.
شوانى, 44.
مشية, 243.
صبغة, 322.
صاحب الحق, 97.
صدد, 493.
صفراء, 356.
تصاق, 61.
اصطلاح, 328.
تصويل, صول, 335.
تضادّ, 502.

طبردارية , 268.
طبّاق , 349.
طرحة , 267, 269.
طرائد , 44.
طراز , مطرّز , 268, 269, 287.
طواسين , 522 et suiv.
طيلسان , 267, 269.
ظعينة , 332.
مظلومة , 425, 429, 430.
ظهر , plur. ظهور et ظهران , 373, 374; ظهار , 374.
عِبرة , plur. عِبَر , 128.
عاتق , 332.
عجيسى , 136.
عادلة , 271.
عدن , 510.
اعذر , اعذار , 236, 243.
عرّان , 298.
تعريف , 325.
عسّيف , 360.
اعشى , 483.
تعصّب , 171.
عصامى , 532.
تعطيل , معطّل , 96.
عيطل , 356.
عظامى , 532.
عفش , 60; عفاشة , *ibid.*
عقاب , 120.
عمامة , 128.
عامر امّر , 399 et suiv.
معتمد , avec l'accusatif, 12.
لعمرُ , عمرَ الله , عمرَك الله , 353.
عاملة , duel عاملتان , plur. عوامل , 395.
عانس , 332.
عمّ , 415, 416.
عهن , 332.
عورة , 239, 240.
استعارة , 502.
عِوَض ou عوض , 489, 460.
استعانة , 513.
عيّارون , 120.
تغبير , 336.
غضّ من , 135.
غطاط , 373.
تغليظ , 172.
غوطة , 120.
فترة , 274.
فاخت , 373.
تفخيم , 171, 172.
فداء , 460.
المفردات المعدودة , 68, 523.
افريدوس , 253.
فارط , plur. فرّاط , 368.
فاها لفيك , 261, 262.
الفيحاء , 63.
قبلي , 20 et suivans.
تقبّل , 20.
قد , avec l'affixe, 443.
قادمة , pl. قُدّام , قوادم , قدامى et مقاديم , 371.

قرمط, 530.
قط, 334.
قطّ. Sens de cette particule, 443.
قط, avec les affixes, 443.
اقطاع, 237.
قطع الكامل, 12.
قافية, 331.
ذو قافيتين, 502.
قلم, 332.
قائم الزمان, 246.
مقام, 234.
ك, préposition jointe à des pronoms affixes, p. 391.
كأس, 332.
كاتب السرّ, 59.
كدرى, 369, 373.
كرسالى, 42.
كشف, 275.
كامل. Voyez قطع الكامل.
كنبوش, 267, 270.
كاس عفش, 60.
ابو الكوم, 37; ذات الكوم et ذوات الكوم, 38.
كُنّ, 419.
ل. Ellipse de cette particule devant un aoriste, 246.
ملابسة, 512.
ملاحم, 298 et suiv.; ملحمة, plur. ملاحم, 302.
التغات, 502, 520.
ما شآء الله, 301.
مان et مأن, 361.
امرؤ, مرء. Déclinaison de ce mot, 531.
مارّى, 363.
مسوخ, 273.
مَلَكَة, 323.
من dans ces phrases هو منك et انت منه, 421.
من لفظه, 152.
مَهما, 436.
مائدة, 332.
امالة, 172.
نابغة, 410.
تنسيق, 502.
مناسبة, 502.
انصاب, 453.
نواصب, 278.
نصافى. Voyez تصافى.
نَضَد, 431.
نطاق, 303, 304.
النظر فى المظالم, 184.
ناظر الخاصّ, 48, 59.
ناظر فى المال, ibid.
نعل, plur. نعال, 249.
تناغى, 322.
تقيب, 170.
نون العماد, 445.
هوجل, 360.
مهدى, 234.
مهوسة, 67.
الهنو, 345.

و. Cette conjonction n'indique pas l'ordre des événemens, 363.
وجّد, 244.
جهة, 234.
وصل, 331.
وضع من, 136.
وعل, 436.
وقّع, 155.
وقف, 13.
واد. Sens remarquable de ce mot, 484.
مولّد, 155.
ولى البلد, 184.
ولى الزمان, 246.
متولّى الحرب, 184.
ابهام, 152.
يبهآء, 360.
يغشية, 78.

FIN DE LA TABLE DES MOTS ARABES ET AUTRES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE SECOND VOLUME.

A

Aba, sorte de surtout, page 268.

Abbad. *Voyez* Abou'lkasem Ismail, et Abbas, fils d'Abbad.

Abbas Talékani, fils d'Abbad, 9.

Abbas, fils de Schoaïb, 238. C'est lui qui est l'Asas, *ibid.*

Abbasides. Khalifes Abbasides en Égypte, 76.

Abd-alaziz, prince Hafsite. *Voyez* Abou'lfarès Abd-alaziz.

Abd-aldhaher, surnommé *Raschid-eddin*. *Voyez* Raschid-eddin Abd-aldhaher.

Abd-algani. *Voyez* Fakhr-eddin Abd-algani.

Abd-alhakk, kadhi, 286. Ses noms sont *Abou-Mohammed Abd-alhakk, fils d'Atia*, 303.

Abd-alhareth, nom donné par Ève à son premier-né, 525.

Abd-alkaïs Témimi, fils de Djéfaf, poëte, 416.

Abd-alkérim. *Voyez* Taï.

Abd-allah, tribu arabe, 468.

Abd-allah, fils d'Abbas, 310, 325.

Abd-allah, fils d'Amrou, est surnommé *Dhou'ldjeddéïn*, 491.

Abd-allah, fils de Djodan, 310, 325. Ce qu'a dit de lui Mahomet, 326.

Abd-allah, fils de Faroukh. *Voy.* Ebn-Faroukh.

Abd-allah, fils d'Ibrahim, descendant d'Aglab, 134.

Abd-allah, fils de Maïmoun Kaddah, 88. Il établit un système d'initiation, *ibid.*

Abd-allah, fils de Zobeïr. *Voyez* Zobeïr.

Abd-allah (Abou'lbaka). *Voy.* Okbari.

Abd-allah (Abou'lwalid). *Voy.* Abou'lwalid Abd-allah.

Abd-allah Aschari, fils d'Idhat, 455. Il menace de percer de flèches les colombes de la Mecque, 456.

Abd-allah Fazari, fils de Masoud ou Masada, 455.

Abd-allah (Mohyi-eddin). *Voyez* Ebn-aldhaher.

Abd-allah Turkémani. *Voyez* Djémal-eddin Abd-allah.

Abd-almélic, khalife, 281, 285, 286. On lit son nom sur quelques monnoies, 302.

Abd-alrahim, fils d'Elyas. Lettre que lui adresse Hamza, 209. Il ne doit point se dire *fils de l'oncle paternel de Hakem*, 210. C'est lui qui est le Natek, 238. Ce que veut dire son titre de *successeur désigné à l'empire des Musulmans*, 249.

Abd-alrahman III, Ommiade d'Espagne, 295. Est surnommé *Nasir-lidin-allah*, *ibid.* Ses monnoies *ibid.*

Abd-alrahman, fils de Masoud ou Masada, 455.

Abd-schems, père d'Omayya, 324.

Aben-alahmar. *Voyez* Ebn-alahmar.
Abermis, poisson, 27.
Abla, nom de lieu, 467, 488.
Ablak, nom d'un château, 475.
Ablustha, ville. *Voyez* Abouloustaïn.
Abou-Abd-allah. *Voyez* Mosab, Yousouf Thakéfi, Mohammed, fils de Tomrout, et Mohammed, fils de Yousouf.
Abou-Abd-allah, daï envoyé dans le Magreb, 89.
Abou-Abd-allah le Schiite, 89. Est envoyé dans le Magreb par Ebn-Hauscheb, 93. Ses aventures, 110 et suiv. Ses noms sont *Hasan, fils d'Ahmed, fils de Mohammed, fils de Zacaria*, 111.
Abou-Abd-allah, fils de Mofarrah, 311.
Abou-Abd-allah Mohammed. *Voyez* Zeïn-eddin Abou-Abd-allah.
Abou-Abd-allah Mohammed, de la famille des Hafsites, 80.
Abou-Abd-allah Mohammed, surnommé *Ebn-alabar*. *Voyez* Ebn-alabar.
Abou-Ahmed Hasan. *Voyez* Taher Dhou'lménakib.
Abou-Ali Djafar Kétami, 119.
Abou-Ali Mansour. *Voy.* Hakem-biamr-allah.
Abou-Ainama. *Voyez* Nabéga Dhobyani.
Abou-Amrou, fils d'Alala, 424.
Abou-Amrou Mohammed Kendi. *Voy.* Kendi.
Abou Amrou Othman, de la famille des Hafsites, roi de Tunis, 80.
Abou-Amrou Scheïbani, 346.
Abou-Basir, poëte, 413. C'est le prénom d'Ascha, 471.
Abou-becr. *Voyez* Mélic-aladel Seïf-eddin, et Ebn-alabar.
Abou-becr, fils d'Abou-Hamra, 311.
Abou-becr Mohammed. *Voy.* Ikhschid
Abou-becr Abd-alkérim. *Voyez* Taï.
Abou-Becr Mohammed, poëte, 333. Est surnommé *Khaldi*, *ibid.*
Abou-Cabscha Sacsaki, 455.
Abou Calidjar. *Voyez* Marzban.
Abou-Daoud, 302.
Abou-Djaber, auteur d'un commentaire sur le poëme de Nabéga, 422.
Abou-Fodhaïl. Son histoire généalogique des descendans d'Ali, 95.
Abou-Hafs (famille d'); dynastie africaine, 80.
Abou-Hamid Esféraïni, 91. Son nom est *Ahmed*, 100. Date de sa mort, *ibid.*
Abou-Haschem Ahmed, fils de Borhan-eddin, 161.
Abou-Isa. *Voyez* Mosab.
Abou-Ishak, prince Bouïde, 108. Il étoit frère d'Ezz-eddaula, 127.
Abou-Kabous. *Voyez* Noman.
Abou-Kélab. *Voyez* Mohalleb.
Abou-Khaled Yézid, fils d'Omar, fils de Hobéïra, 293. Il est tué ainsi que son fils Daoud, 294.
Abou-Kobaïs, montagne, 408.
Abou'labbas, daï, envoyé dans le Magreb, 89.
Abou'labbas l'*Aveugle*, 456. Le nom de ce poëte est *Saïb, fils de Farroukh*, *ibid.* Vers de ce poëte, cités, *ibid.*
Abou'labbas Ahmed, fils de Yousouf, surnommé *Schérif-eddin*, 141.
Abou'labbas Ibrahim, Karmate, 126.
Abou'labbas Mohammed, Karmate, 126.
Abou'lali Edris, surnommé *Mamoun*, 297.
Abou'lbaka. *Voyez* Okbari.
Abou'lcasem, fils de Samacou, 135.
Abou'lcoum 36. On nomme ainsi des

tertres formés de corps morts, *ibid.* et 38.
Abou'ldorr. *Voyez* Yakout.
Abou'lfadhl, fils d'Omaïd, 9. Il porte le nom de *Mohammed*, 57.
Abou'lfadhl Djafar. *Voy.* Djafar Edfoui.
Abou'lfadhl Djafar, fils de Férat, 129, 130.
Abou'lfaradj. *Voyez* Yacoub, fils de Kels.
Abou'lfarès Abd-alaziz, prince Hafsite, 80.
Abou'lfath. *Voyez* Bibars Bondokdari.
Abou'lfath. *Voyez* Tatar.
Abou'lfath Coschadjim. *Voyez* Coschadjim.
Abou'lfath Mélischah, sultan Seldjoukide, 330.
Abou'lfath Mohammed, fils d'Isa, gouverneur d'Égypte, 154.
Abou'lfath Mousa, fils de Yagmour, 141. Surnommé *Djémal-eddin*, *ibid.*
Abou'lfath Ali, fils d'Omaïd, 59, 62.
Abou'lgarib Sanhadji, historien, 295.
Abou'lgouf Tohawi, poëte, 460.
Abou'hasan, sultan, 266.
Abou'lhasan, fils de Garam, 29.
Abou'lhasan Ali, 119.
Abou'lhasan Ali, fils de Hélal. *Voyez* Ali, fils de Hélal.
Abou'lhasan Ali, fils d'Ikhschid, 144.
Abou'lhasan Ali Mawerdi. *Voyez* Mawerdi.
Abou'lhasan Ali Sémouki. *Voyez* Bohaeddin.
Abou'lhasan Ali Wahidi, 57.
Abou'lhasan Mohammed, surnommé *Akhou-Mohsen*, 98.
Abou'lhasan Mohammed Mousawi. *Voyez* Radhi.
Abou'lhasan Yanboï. *Voyez* Nour-eddin Abou'lhasan.
Abou'lhasan Yanès. *Voyez* Yanès.
Abou'lhosaïn Ahmed Kodouri. *Voyez* Kodouri.
Abou'lizz. *Voy.* Djélal-eddin Abou'lizz.
Abou'lkasem, fils du Mahdi Obéïdallah, 114.
Abou'lkasem Ali Mousawi. *Voyez* Mortadha.
Abou'lkasem Anoudjour. *Voyez* Anoudjour.
Abou'lkasem Hosaïn Coufi. *Voyez* Hasan, fils de Hauscheb.
Abou'lkasem Ismaïl, fils d'Abou'lhasan Abbad, 9, 57. Pourquoi il fut appelé *Saheb*, 58.
Abou'lkasem Kaïm-biamr-allah, khalife fatémite, 115.
Abou'lkasem Khalef. *Voyez* Ebn-Baschcoual.
Abou'lkasem Mahmoud. *Voyez* Zamakhschari.
Abou'lkasem Saïd, Karmate, 126.
Abou'lmaali, fils de Hamdoun, 104. *Voyez* Saad-eddaula.
Abou'lmaali. *Voyez* Bérèké-khan.
Abou'lmahasen. Ce qu'il dit du Yasa et des officiers de la cour des sultans d'Égypte, 184 et suiv.
Abou'lmisc, titre donné à Cafour, 146.
Abou'lmodhaffar, fils de Tagadj, 137. Il paroît être le même qu'Obéïdallah, fils de Tagadj, 150.
Abou'lmoneddja, fils d'Isaïe, 54. Rivière d'Abou'lmoneddja, *ibid.* Nommée aussi *Abou-Mendji*, *ibid.* Mauvais traitemens qu'éprouva Abou'lmoneddja, *ibid.*
Abou'lmothanna. *Voyez* Omar Fazari.
Abou'lnasr, surnom de Kaïtbai. *Voyez* Kaïtbai.
Abouloustaïn, ville, 175 et suiv. Son nom est diversement altéré, 176.

Elle est aujourd'hui nommée *Elbostan* ou *Albostan*, *ibid.*
Abou'lschelaala. *Voyez* Mohammed Abou'lschelaala.
Abou'lschélaglag, le même qu'Abou'lschélaala. *Voy.* Mohammed Abou'lschélaala.
Abou'lwalid, fils de Zeïdoun, 350.
Abou'lwalid Abd-allah, fils de Mohammed, fils d'Alfardh, auteur d'une histoire d'Espagne, 325.
Abou'lwélid Wakhschi, 311.
Abou'lzénad. *Voyez* Ebn-alzénad.
Abou'lziad, 292. *Voyez* Ebn-alzénad.
Abou-macarim Hibat-allah. *Voyez* Canz-eddaula.
Abou-Mahmoud Ibrahim, fils de Djafar, 103, 119.
Abou-Mansour. *Voyez* Ezz-eddaula.
Abou-Mansour Ahmed, Karmate, 126.
Abou-Mansour Bowaïh Mouayyad-eddaula. *Voyez* Mouayyad-eddaula.
Abou-Mansour Tékin Djézéri. *Voyez* Tékin.
Abou-Mendji. *Voyez* Abou'lmoneddja.
Abou-Mohammed. *Voy.* Saïd et Obéïd-allah.
Abou-Mohammed Abd-alhakk. *Voyez* Abd-alhakk.
Abou-Mohammed Hasan. *Voy.* Taher Dhou'lménakib.
Abou-Mohammed Hasan, fils d'Obéïd-allah, fils de Tagadj, 150.
Abou-Moslem, 294.
Abou-Mousa. *Voyez* Isa Nouschéri.
Abou-Nasr. *Voyez* Ascha.
Abou-Nasr Ziadet-allah, prince Agiabite, 101.
Abou-Obéïda, cit. 374, 422, 438, &c.
Abou-Omar Mohammed Kendi. *Voyez* Kendi.
Abou-Omar Talmenki, 311.
Abou-Othman Saïd, poëte, 333. Surnommé *Khaldi*, *ibid.*
Abou-Saïd. *Voyez* Hasan Djannabi.
Abou-Saïd, le Karmate, 126. Date de sa mort, *ibid.* Noms de ses enfans, *ibid.*
Abou-Saïd, auteur d'un commentaire sur le poëme de Nabéga, 423.
Abou-Saïd, fils de Younous, 311.
Abou-Saleh, 231.
Abou-Sofyan, père de Moawia, 324. Son nom est *Sakhr*, *ibid.* Son aventure avec Ascha, 477.
Abou-Sofyan, daï, 111, 132.
Abou-Soleïman Ahmed. *Voyez* Khattabi.
Abou-Taher, prince Bouïde, 108. *Sa mort*, *ibid.* Il étoit frère d'Ezz-eddaula, 127.
Abou-Taher Karmati, 123.
Abou-Taher Soleïman, Karmate, 126.
Abou-Taleb Mamouni, poëte, 39.
Abou-Témim Maad. *Voy.* Moëzz-lidin-allah.
Abou-Témim Soleïman, 119.
Abou-Thobaïb, 489. *Voyez* Abou-Thobaït.
Abou-Thobaït. *Voyez* Yézid, fils de Scheïban.
Abou-Yakoub Yousouf, Karmate, 126.
Abou-Zohéïr. *Voyez* Zéïn-eddin Abou-Zohéïr Bérécat.
Absous ou Éphèse, 176.
Abulestan, ville, est la même qu'Abou-loustaïn. *Voyez* ce mot.
Abwa, rade, 55.
Abyar, ville d'Égypte, 7.
Acca, ville, 106, 124. Elle est la même que Saint-Jean-d'Acre, 124.
Accawi. *Voyez* Khomar.
Accusatif employé pour exprimer la louange ou le blâme, 514.

Ad,

Ad, 198.
Adam. Trois Adam, dans les livres des Druzes, 525. Adam-alsafa, *ibid.*
Adamniyya. *Voyez* Admina.
Adawi. *Voyez* Hasan Adawi.
Aden, ville du Yémen, 54, 55, 80. Ismaéliens à Aden, 93.
Adhraat, ville, 125. On dit aussi *Adhriat, ibid.* On prononce aujourd'hui *Draa, ibid.*
Adhraï, 125.
Adhriat. *Voyez* Adhraat.
Adi, fils de Zéïd, mari de Hind, 448.
Adjectif relatif. Observation sur la manière dont il se forme, 234 et suiv.
Adjémi. *Voyez* Ali Adjémi.
Adjlan. *Voyez* Hasan, fils d'Adjlan.
Admina ou Adamniyya, ville de l'Inde, suivant les écrivains druzes, 528.
Afdhal, fils d'Émir-aldjoyousch; fait creuser le canal nommé *rivière d'Abou'lmoneddja*, 34.
Afrikiyya, province. Il y avoit des Ismaéliens, 93, 101. Écriture arabe de cette province, 316.
Afridous, 253.
Aglabites, dynastie, 91.
Ahmed, fils d'Abd-allah, imam, 89. Ses fils, *ibid.*
Ahmed, fils d'Abd-alrazzak. *Voyez* Tantarani.
Ahmed, fils de Bowaïh. *Voyez* Moëzz-eddaula.
Ahmed, fils de Djaad, 456.
Ahmed, fils de Mohammed, fils d'Awwam, khadi, 213, 239. Lettre que lui adresse Hamza, *ibid.* Son costume, 214. Il lui est défendu de s'immiscer dans les affaires des Unitaires, 215.
Ahmed (Abou-Haschem). *Voy.* Abou-Haschem Ahmed.
Ahmed (Abou'labbas). *Voyez* Abou'labbas Ahmed.
Ahmed (Abou'lhosaïn) Kodouri. *Voy.* Kodouri.
Ahmed (Abou-Mansour). *Voy.* Abou-Mansour Ahmed.
Ahmed (Abou-Soléïman). *Voyez* Khattabi.
Ahmed Esféraïni. *Voyez* Abou-Hamid.
Ahmed (Schéhab-eddin). *Voy.* Mélic-alnaser Schéhab-eddin Ahmed.
Ahmed Telmésani, auteur du *Succardan*, 237.
Ahwazi. *Voyez* Hosaïn Ahwazi.
Aïca, montagne, 347.
Aïcagan. *Voyez* Inkidjan.
Aïcahan. *Voyez* Inkidjan.
Aïdémir. *Voyez* Ezz-eddin Aïdémir.
Aigle (l'), nom d'un drapeau, 120.
Aile droite et Aile gauche. Noms de deux ministres de la religion unitaire, 247, 250. L'Aile gauche est Boha-eddin, 271.
Aïn-eldjorr, 121.
Aïn-Djalouk. *Voyez* Aïn-Djalout.
Aïn-Djalout, 164, 172. Mal nommé par Deguignes *Aïn Djalouk, ibid.*
Akaba, nom de lieu, 258, 259.
Akhou - Mohsen. *Voyez* Abou'lhasan Mohammed.
Ak-koyunlu, dynastie, 85.
Aksankar Salari, émir, 174.
Aksankar (Schems-eddin). *Voyez* Schems-eddin Aksankar.
Akhtadji, 186.
Aktaschi, 186. *Voyez* Akhtadji.
Aktouh, émir égyptien, 85.
Alaïdeulet, province, 176.
A'azhar, djami au Caire, 109.
Albostan, ville. *Voyez* Abouloustaïn.

Albostan alcafouri, 137.
Alcoran. Fautes contre l'orthographe, dans les premiers exemplaires de l'Alcoran, 312, 327. Monogrammes dans ce livre. *Voyez* Monogrammes.
Alcika, 198.
Alexandrie. Consuls européens dans cette ville, 40. Invasion d'Alexandrie par le roi de Chypre, 49.
Alfaïha, surnom de la ville de Basra, 10, 63.
Alfardh (le fils d'). *Voyez* Abou'lwalid Abd-allah.
Alfath, fils de Midrar, 155.
Alfonse, roi d'Aragon. Son traité avec le sultan Kélaoun, 41.
Alftégan, le même que Heftékin, 121. Son nom défiguré et changé en *Pathgan*, *ibid.* *Voyez* Heftékin.
Alftékin. *Voyez* Heftékin.
Alhinw, surnom de Hodjr, fils d'Azd, 345.
Ali. *Voyez* Dhaher-liézaz-din-allah.
Ali, fils de Hélal, surnommé *Ebn-albawwab*, 315. Il a pour prénom *Abou'lhasan*, 318. Il est surnommé *Bagdadi*, *ibid.* Est auteur d'un morceau de poésie sur l'art de l'écriture, *ibid.* Date de sa mort, 328.
Ali, fils d'Ikhschid. *Voyez* Abou'lhasan Ali.
Ali, fils d'Isa, vizir, 444.
Ali, fils de Mokla. *Voyez* Ebn-Mokla.
Ali, *fils de Schaker*. *Voyez* Safiyy-eddin Abd-allah.
Ali (Abou'lfath). *Voyez* Abou'lfath Ali.
Ali (Abou'lhasan). Sémouki. *Voyez* Boha-eddin.
Ali (Abou'lkasem) Mousawi. *Voyez* Mortadha.
Ali (Abou'lhasan). *Voyez* Abou'lhasan Ali.
Ali (Abou'lhasan) Mawerdi. *Voyez* Mawerdi.
Ali Adjémi, 315, 330.
Ali Wahidi. *Voyez* Abou'lhasan Ali.
Ali Zéidi, imam de Sanaa, 80.
Alkama, fils d'Olatha. Son aventure avec Ascha, 475.
Alkhal, montagne, 488.
Alkhatt, ville, 72. Lances d'Alkhatt, *ibid.* et 205, 469. Où est située cette ville, 79.
Almélic (Séïf-eddin), émir, 174. Abrégé de sa vie, 175.
Almohades. *Voyez* Mowahhids.
Almoravides, dynastie. Son commencement et sa durée, 330. Les Almoravides nommés aussi *Lamtouniens*, *ibid.*
Alphath, fils de Midrar. *Voyez* Alfath.
Alréfa. *Voyez* Séri.
Altanboga, émir, 12, 181.
Altanboga Coucai, 186.
Alwah, ville d'Égypte, 4.
Alwahat, ou les Oasis, province de l'Égypte méridionale, 4. *Voy.* Oasis.
Ame, nom d'un ministre de la religion unitaire, 247, 250.
Amid. *Voyez* Omaïd.
Amir, fils de Tofaïl. Son aventure avec Ascha, 475.
Amir-biahcam-allah, khalife fatémite, 234.
Amrialkaïs. Sa Moallaka citée, 435. Caractère de la poésie d'Amrialkaïs, 471. Dépôt confié par lui à Samouel, fils d'Adia, 475.
Amrou, fils d'Amer, quitte Mareb, 452.
Amrou, fils de Barrak. *Voyez* Omar, fils de Barrak.

Amrou, fils de Lohaï, introduit le culte des idoles à la Mecque, 452, 453. Il vécut, dit-on, 345 ans, 453.
Amrou, fils de Rébia, fils d'Amer, est surnommé *Dhoul'djeddeïn*, 491.
Amurath. *Voyez* Morad.
Anafith, nom de lieu, est le même qu'Athafit, 487.
Anbar, ville, 310, 326. Écriture arabe à Anbar, 320.
Andalousi. *Voyez* Ebn-Faroukh.
Anem, sorte d'arbre, 416.
Anoudjour (Abou'lkasem), fils d'Ikhschid, 143, 144. Sens du mot *Anoudjour*, 154.
Anseguise, 46.
Antara. Sa Moallaka citée, 355.
Anz. *Voyez* Zerka.
Arabie. Chevaux de l'Arabie, 205.
Arafa, montagne, 514.
Ardeb, mesure d'Égypte. Son évaluation, 28.
Ardsakh. *Voyez* Karabagh.
Arimboga, émir, 54.
Arktaï (Séïf-eddin). *Voyez* Séïf-eddin Arktaï.
Arméniens, puissans en Égypte, 117.
Artsakh. *Voyez* Karabagh.
Arwan. *Voyez* Orwan.
Asad, tribu arabe, 468.
Asadi. *Voyez* Djémal-eddin Yousouf Asadi.
Asas, 238. Ali est surnommé l'*Asas*, 251. Sept Asas, *ibid.*
Asbahan, fils de Kara-Yousouf, souverain de Bagdad, 85. Se soumet à Schahrokh, *ibid.* Il enlève Bagdad à son frère Mohammed, fils de Kara-Yousouf, *ibid.*
Ascalon, ville, 107, 127.
Ascha, poëte, 411. Son poëme, 464. Son nom est *Maïmoun*, *fils de Kaïs*, *ibid.* Sa généalogie, 471, 479. Il est surnommé *Abou-Basir*, et par erreur, *Abou-Nasr*, 471. Caractère de la poésie d'Ascha; *ibid.* Ascha étoit kadarite, *ibid.* Ses aventures, 472 et suiv. Sa mort et sa sépulture, 477. Ses vers en l'honneur de Mahomet, *ibid.* Son poëme compté au nombre des Moallakas, 480. Sens du mot *Ascha*, 483. Tombeau d'Ascha à Dorna, 486.
Aschaktémar, émir, 182.
Aschari. *Voyez* Abd-allah Aschari.
Aschmouni. Son commentaire sur l'*Alfiyya*, cité, 384.
Aschrek, plante. *Voyez* Ischrik.
Asdjédiyya, nom de lieu, 467.
Asila, ville d'Afrique, 80.
Asir, fils de Djaber, célèbre coureur, 337.
Asker, ville, 102. Est la même que Serra-men-raa, *ibid.*
Askéri, 102.
Asker-mocrem, ville, 93, 101. Son origine, 102.
Aslem, fils de Sedra, 309, 324.
Asloudj, fils de Hasan, 129.
Asmaï, 426 &c.
Asschaker-lillah (Mohammed), 135.
Aswad. Son aventure avec Ascha, 475.
Atfih, ville d'Égypte, 3. Ce nom doit se prononcer *Itfih*, 26.
Atfihiyyèh, province de l'Égypte méridionale, 3.
Athafit, nom de lieu, 486, 487.
Atlamisch, émir, 374, 375.
Aus, fils de Hodjr, 463.
Ayyoub. *Voyez* Salah-eddin.
Ayyoub (Nedjm-eddin). *Voyez* Mélic-alsalèh.

Aziz-billah, khalife fatémite, 106 et suiv. Sa conduite envers Yakoub, fils de Kels, et conseils que Yakoub lui donna en mourant, 129, 130.
Aziziens, 138, 151.

B

Baalbec, ville, 103, 119.
Baalbéki, sorte de toile ou étoffe, 61.
Bab-alfotouh. *Voyez* Fotouh.
Bab-almandeb, 55.
Badhwanal, partie inférieure du mont Soumer, 255.
Badjériki. *Voyez* Schems-eddin Mohammed Badjériki.
Badjila, tribu arabe, 346, 347.
Bagdad. Écriture arabe à Bagdad, 312.
Bagdadi. *Voyez* Ali, fils de Hélal.
Bagli, sorte de dirhem, 282, 285.
Bahloul Nadjmi, fils d'Obéïda, 311.
Bahman, fils d'Asfendiar, 82.
Bahr, fils d'Ali, 311.
Bahrites, 138. Mamloucs Bahrites d'Ibek, 151. Prisonniers tartares achetés par Nedjm-eddin Ayyoub, et nommés *Bahrites*, 164.
Baïgra, chambellan, 166. Émir Djandar, 174. Abrégé de sa vie et date de sa mort, 178. Au lieu de *Baïgra*, peut-être faut-il lire *Béigou*, *ibid.* Il étoit surnommé *Mansouri*, *ibid.*
Bains de Kéraï, au Caire, 110.
Baïsan, ville, 172.
Bakari. *Voyez* Saad-eddin Nasr-allah.
Bakhtiar. *Voyez* Ezz-eddaula.
Balési. *Voyez* Djerdji.
Bambyce ou Manbedj, ville, 122.
Banoub, 21.
Bar, nom de Dieu chez les Druzes, 246, 259, 529.
Bardesane, 94.
Bardjéwan, 116.
Barkouk. *Voyez* Mélic-aldhaher.
Barsébaï, sultan circassien, 11. Il fait la conquête de l'île de Chypre, 12. Sa lettre à Mirza Schahrokh, 71 et suiv.
Basal. *Voyez* Raslan Basal.
Baschar, fils d'Amrou, 472.
Basra, ville, surnommée *Alfaïha*, 10, 63.
Batélites. Rue des Batélites au Caire, 110. Origine de ce nom, 131.
Baténiens. Origine de leur nom, 250.
Bathna. *Voyez* Bathniyya.
Bathniyya, contrée, 106, 125. Nommée aussi *Bathna*, 125.
Batiliyya, nom d'un des corps de l'armée des Fatémites, 131. Origine de leur nom, *ibid. Voyez* Batélites.
Batn-alkhal, nom de lieu, 467, 488.
Bedjaya, province, 283, 295, 296.
Bédouins en Égypte, 8.
Bedr Djémali, surnommé *Émir-aldjoyousch*, 117, 136. Il fait reconstruire la porte du Caire nommée *Bab-alfotouh*, 262.
Béhischti Esféraïni, 505.
Behnésa, ville d'Égypte, 3.
Behnésawiyyèh, province de l'Égypte méridionale, 3.
Behram (le fils de). *Voyez* Hasan Djannabi.
Béigou. *Voyez* Baïgra.
Béirout, ville, 104, 122.
Békaa. *Voyez* Bikaa.
Bélandjar, ville, 17.
Bélanger, fils de Bausal, Génois, 42.
Bélanger, le juge, Génois, 46.
Belhodjeïm. *Voyez* Bénou'lhodjeïm.
Béliané. *Voyez* Bélina.

Béliéné. *Voyez* Bélina.
Bélina, 36. Est la même ville que Béliéné et Béliané, 38.
Beltékin, un des ancêtres d'Ikhschid, 149.
Ben-elahmar. *Voyez* Ebn-alahmar.
Ben-alhamar. *Voyez* Ebn-alahmar.
Béni-Naser. *Voyez* Bénou-Naser.
Bénou-Amir, tribu arabe, 475.
Bénou-Hammad, dynastie, 295.
Bénou'lahmar, dynastie d'Espagne, 266.
Bénou'lhodjéïm ou Belhodjéïm, famille arabe, 262.
Bénou-Moneddja, nom d'une branche du Nil, 5, 34.
Bénou-Mérin. *Voyez* Mérinites.
Bénou-Naser, nom d'une dynastie en Espagne, 304.
Bénou-Nasr (l'île de), 7.
Bénou-Rostam, dynastie, 134.
Bénou-Salaman, nom d'une tribu arabe, 337, 403.
Bénou-Sélim, tribu arabe, 488.
Berbers. Ils embrassent le parti d'Abou-Abd-allah le Schiite, 113. Daïs qui s'établissent parmi eux, 89. Devins chez les Berbers, 298.
Berdhaa, 17.
Bérécat. *Voyez* Zéïn-eddin Abou-Zohéïr.
Béréké, émir, 131.
Béréké-khan, fils de Touschi, 164. Makrizi dit qu'on fit la khotba en son nom, en Égypte et en Syrie, *ibid.* Observations sur ce fait, 173.
Béréké-khan, sultan d'Égypte, 173. Ses noms et surnoms sont *Mélic-alsaïd Nasir-eddin Abou'lmaali Mohammed, ibid.*
Bérid, mesure itinéraire, 40.
Berni, sorte de datte, 27.
Bertas, nom d'une nation turque et d'une rivière, 17.
Bertrand de Carcan. *Voyez* Carcan.
Béschara, eunuque, 104.
Bestaïn. *Voyez* Abouloustaïn.
Bia, c'est-à-dire, inauguration, ou prestation du serment de foi et hommage, 256 et suiv.
Bibars Bondokdar défait les Mogols, 172.
Bibars Bondokdari, sultan d'Égypte. Ses noms et surnoms, 25.
Bikaa, contrée, 104, 121. Son nom est proprement *Bikaa-Calb*, 121.
Bilad-alconouz, pays voisin d'Oswan, 4. *Voyez* Conouz.
Bilad-aldjérid. Écriture arabe de ce pays, 317. Détails sur cette contrée, 330, 331.
Bilbéïs, ville d'Égypte, 5.
Bin, nom donné, suivant les Druzes, à une nation d'Unitaires, 528.
Boccanegra (Démétrius), 45, 46.
Boccar, plante, 434.
Boha-eddin. *Voyez* Raslan.
Boha-eddin ou Moktana, cinquième ministre de la religion unitaire, 271. Il est l'*Aile gauche*, *ibid.* Ses noms sont *Abou'lhasan Ali Sémouki, fils d'Ahmed*, *ibid.* Il connoissoit les livres des Chrétiens et leur liturgie, 272.
Bohaïrèh, province de l'Égypte septentrionale, 8.
Bondokdar. *Voyez* Bibars Bondokdar.
Bondokdari. *Voyez* Bibars Bondokdari.
Boniface, consul génois, 46.
Borda, poëme, cité, 511.
Borka, nom de lieu, 467. Ce nom est commun à un grand nombre de lieux, 488.

Borkato-Khinzir, nom de lieu, 488.
Borok, famille arabe, 350.
Bostan. *Voyez* Abouloustaïn.
Bostan alcafouri, jardin, 137, 149.
Boulani, poëte, 445.
Bowaïh (Abou-Mansour). *Voyez* Mouayyad-eddaula.

C

Caab, fils de Mamèh, 491.
Caab, fils de Zohéir. Son poëme cité, 433, 452.
Cabcab, nom de lieu, 514.
Cadavres humains. On les faisoit bouillir en Égypte, pour en tirer une huile qu'on vendoit aux Francs, 54.
Cadhem. *Voyez* Mousa Cadhem.
Cafour Ikhschidi, 128, 138, et suiv. Abrégé de sa vie, 143 et suiv. On lui donnoit le titre d'*Ostad*, 144. Le khalife lui donne celui d'Abou'lmisk, 146. Sa mort, *ibid.* Vers mis sur son tombeau, *ibid.* et 147.
Cafouri, nom d'une rue et d'un jardin, au Caire, 137, 148.
Cahf, tribu arabe, 469, 491.
Calbites, nom donné aux chameaux noirs de Noman; 418.
Calicut, ville, 55.
Camaschboga, émir, 53.
Canal de Joseph, 20. Canal de Menhi, *ibid.*
Carcan (Bertrand de), podestat de Gènes, 43.
Cataractes d'Égypte, 4.
Cariz-eddaula, 29 et suiv. Ses noms sont *Abou-macarim Hibat-allah*, 32.
Caraunchiahdip, 256.
Cause et Cause des causes, titres donnés à Hamza, 213, 263. La Cause efficiente de la Cause des causes, est Hakem, 274.
Cerises apportées de Damas au Caire par des pigeons, 130.
Chambellan, en Égypte, sous la dynastie turque, 157 et suiv. Passage d'Ebn-Khaldoun sur l'office de chambellan, 168, 169. Ce qu'en dit Abou'lmahasen, 185.
Chameaux noirs, 418. Nommés *Calbites*, *ibid.*
Charte suspendue dans les mosquées, lors de la disparition de Hakem, 191 et suiv. Ordre donné aux Unitaires de la copier, 202.
Chevaux de main, 117. Le nombre des chevaux de main indiquoit le rang d'un officier, chez les Fatémites, 136.
Chypre, conquise par Barsébaï, 12. Le roi de Chypre fait une descente à Alexandrie, 49.
Circonstantiel (terme). Observation grammaticale sur certains termes circonstantiels, 483, 484.
Codiat-albaïdha, nom de lieu, 273.
Codri, sorte de kata, 369 et suiv.
Collége d'Ebn-alarram, ou Ebn-alazzam, ou Ebn-algarram, 131.
Collége d'Ebn-algannam, au Caire, 110. Variations sur ce nom, 131.
Collége d'Ebn-alkassam, 131.
Colombes, inviolables à la Mecque, et dans beaucoup de mosquées, 454.
Comana de Cappadoce, 177.
Comeït, fils de Zéïd, poëte, 523.
Commandement (le), un des noms donnés à Hamza, 276.
Commerce des Européens avec l'Égypte, 52 et suiv. Commerce de l'Inde avec Djidda, 55.

Concordance avec un antécédent sous-entendu, 261 et suiv.

Conférences de la sagesse, 199.

Consuls européens à Alexandrie. Ce qu'en dit Khalil Dhahéri, 40. Détails historiques sur l'institution des Consuls en Égypte et en Syrie, 40 et suiv.

Conouz, ou enfans de Canz, peuplade de la haute Égypte, 28. Ils prennent leur nom de Canz-ed-daula, 29. Sont nommés *Kounouss* par Bruce, 32.

Coschadjim, poëte, 332. Il a pour prénom *Abou'lfath*, *ibid.* Son nom est *Mahmoud*, 333. Anecdote sur ce poëte, *ibid.*

Costume des kadhis et des docteurs, 267 et suiv.

Coucaï. *Voyez* Altanboga.

Coufa, ville, prise et pillée par les Karmates, 127. Écriture arabe de Coufa, 312.

Couleurs distinctives des dynasties, 263.

Crocodiles, en grand nombre dans le canal du Fayyoum, 3.

D

Dagfal, fils de Djerrah, 108.

Dahlak, île, 55.

Daïlem, nom d'une rue au Caire, 103. Pourquoi ainsi nommée, *ibid.*

Daïs, 132. Les daïs bâtissent une *maison de fuite*, 133. Les daïs de Moëzz invitent Gafour à le reconnoître pour imam, 145. Daïs chez les Druzes, qui ils sont, 247. Daï du Tabarestan, 265. Daï de Saada, *ibid.*

Daïsan, dualiste, 88. Daïsan, nom d'un fleuve, 95. Bardesane est nommé *Daïsan* par les écrivains orientaux, *ibid.*

Daïsanites, secte, 94.

Dakahliyyèh, province de l'Égypte septentrionale, 3.

Damanhour, ville d'Égypte, 8.

Damas. Événement relatif à cette ville, 104 et suiv., 119.

Damiette, ville d'Égypte, 6. Fabrique de sucre à Damiette, 7.

Damir. *Voyez* Ispahan.

Daoud, fils d'Abou Khaled [illegible], 294.

Dar-Mayya, nom de lieu, 422.

Darradj, sorte d'oiseau, 6. Son cri, *ibid.* Quel est cet oiseau, 38 et suiv.

Dattes. Comment on complette leur maturité, 99.

Douletschah Samarkandi. Son histoire des poetes, citée, 301.

David. Cuirasses de David, 205, 2[illegible].

Dehna, canton de l'Arabie, 45[illegible].

Derb-alatrac, ruelle au Caire, [illegible].

Derbend, 217.

Dérout, nom de divers lieux en Égypte, 21, 22. Il devroit se prononcer *Derwat*, 22.

Dérout-almakhl, 21.

Dérout-alschérif, 20, 21. Origine de ce nom, 25.

Dérout-Oschmoum, 21.

Dérout-Sirbam, 21.

Devins chez les Arabes et les B[illegible], 298.

Dewadar ou Porte-écritoire, [illegible]. Étymologie de ce mot, 1[illegible].

Dhaher liezaz-din-allah Ali, [illegible] fatémite, 116.

Dhahéri. *Voyez* Sankar, Ezz-eddin Aïdémir, Khalil.

Dhalim Okaïli, fils de Merhoub, 105. Ou de Mewhoub, 119. Quelques détails sur ce personnage, ibid.
Dhahya, nom d'un cheval, 491.
Dhobyan, fils de Baghidh, 412.
Dhobyani. *Voyez* Nabéga.
Dhomran, nom d'un chien de chasse, 405, 441.
Dhou'ldjeddéïn, 468. C'est le surnom de Kaïs, fils de Masoud, 490. Sens de ce surnom, *ibid.* Ce surnom commun à plusieurs personnages, 491.
Dhou'ldjélil, nom de lieu, 405. Sens de ce nom, 433.
Dhou'lgadir, dynastie turcomane, 85.
Dhou'lkader. *Voyez* Karadja Dhou'lkader.
Dhou'lkadérites, 176.
Dhou'lménakib. *Voyez* Taher.
Dhou-maat, ou le Possesseur de l'union. Est un des noms donnés à Hamza, 276, 528.
Dhou-schetth, nom de lieu, 347. Sens de ce nom, 349.
Dhou-tobbak, nom de lieu, 347. Sens de ce nom, 349.
Dimaschki. *Voyez* Djémal-eddin Yousouf Asadi.
Dime, 295.
Diminutif, employé comme un signe de considération, 58.
Dinars blancs, 130. Dinars de Radhi, *ibid.* Dinars ronds, 283. Dinars carrés, *ibid.* Ce qu'on entend par *dinar* en terme de jurisprudence, 284.
Dirhem. Ses diverses sortes, 282. Dirhems ronds, 283. Dirhems carrés, *ibid.* Ce qu'on entend par *dirhem* en terme de jurisprudence, 284. Dirhems hobéïris, 293.
Disan. *Voyez* Daïsan.
Djabala, fils d'Aïhem, roi de Gassan, 419.
Djablat (Barthélemi), pirate, 42. Son vrai nom paroît être *Giblet*, *ibid.*
Djada, nom de lieu, 55.
Djafar, chef karmate, pille Coufa, 107, 126, 127.
Djafar, fils de Félah, 150.
Djafar (Abou-Ali). *Voyez* Abou-Ali Djafar Kétami.
Djafar (Abou'lfadhl). *Voyez* Abou'lfadhl Djafar.
Djafar Edfoui. Ses noms et surnoms, 32.
Djafar Mosaddek, 92, 95.
Djafar Sadik, 92. Suite de ses descendans, 95. Ses prédictions, 298 et suiv.
Djagataï, fils de Djenghiz-khan, 163.
Djakmak, sultan circassien, 11.
Djamdar, office, 180. Étymologie de ce mot, 186.
Djamdarieh ou maîtres de la garderobe, 185. C'est le pluriel de *Djamdar*. *Voyez* ce mot.
Djammoudip, 255.
Djandar, émir. Ses fonctions, 178, 179.
Djanek, 144.
Djannabi. *Voyez* Hasan Djannabi.
Djar, rade, 55.
Djaschériyya, 469, 491.
Djauhar, le kaïd, 106 et suiv., 124.
Djédour, contrée en Syrie, 125.
Djéfer. Ce que c'est, 300.
Djélal-eddin. *Voyez* Mélic-alsaleh Saleh.
Djémal eddin Abd-allah Turkémani, 167, 184. Il porte aussi le surnom

de *Mardini*, 184. Dates de sa naissance et de sa mort, *ibid.*
Djélal-eddin Abou'lizz Magrébi, 139.
Djémal-eddin Abou'lfath. *Voy.* Abou'lfath Mousa.
Djémal-eddin Yousouf Asadi Dimaschki, surn. *Yagmouri*, 139.
Djémal-eddin Yousouf, ostadar, 62.
Djenghiz-khan. Ses réglemens, 160 et suiv.
Djerdji (Séïf-eddin) *Voyez* Séïf-eddin Djerdji. Il y a plusieurs émirs du nom de Djerdji, 181. Djerdji Édrisi, 181. Djerdji Balési, 182.
Djézéri. *Voyez* Tékin.
Djidda, ville et port, 55.
Djinn, ou génies. C'est le nom d'une race d'êtres habitans du Yémen, 525, 528.
Djizèh, province de l'Égypte méridionale, 3.
Djodhami. *Voyez* Rouh Djodhami.
Djorham, 311, 326.
Djouni, sorte de kata, 369 et suiv.
Djousia, lieu en Syrie, 103, 118.
Domaïri, cité, 435, 436.
Dongola, ville, 32.
Doria (Conrad), Génois, 45.
Doria (Paulin), consul génois à Caffa, 47.
Dorna, nom de lieu, 467, 486.
Dorradj. *Voyez* Darradj.
Draa. *Voyez* Adhraat.
Drapeaux. Leurs couleurs dans diverses dynasties, 263 et suiv. *Noucr le drapeau*, ce que cela veut dire, 266.
Druzes. Extraits des livres des Druzes, 191 et suiv. Formule d'engagement des Druzes, 206. Règles concernant les mariages entre les Druzes, 208. La soumission et la résignation sont les préceptes fondamentaux de la religion des Druzes, *ibid.* Partage entre le mari et la femme, en cas de divorce, 208, 209. Manuscrits, connus en Europe, des livres des Druzes, 227 et suiv. Orthographe particulière aux livres des Druzes, 231. Les Druzes se désignent eux-mêmes sous le nom d'*Unitaires*, 227. On les nomme *Dorouz* et *Durziyyèh*, *ibid.* Ils sont les disciples de Hamza, fils d'Ali, *ibid.* L'objet de leur culte est Hakem-biamr-allah, *ibid.* Ère des Druzes, 246. Titres de divers écrits qui font partie des livres des Druzes, 221, 275 et suiv. Indication de divers ouvrages relatifs aux Druzes, 228, 229. Valeur cabalistique des lettres chez les Druzes, 230. Véracité dans les paroles, second commandement de la religion des Druzes, 277. Veiller à la sûreté les uns des autres, est le troisième commandement, *ibid.* Culte du veau chez les Druzes, 278.
Dualistes. Il y a une secte de dualistes parmi les Motazales, 94.

E

Ebn-Abbas, 143.
Ebn-Abd-aldhaher, historien, 138. Ses noms sont *Mohyi-eddin Abd-allah*, *fils d'Abd-aldhaher*, 158. Époque où il a vécu, 151.
Ebn-alaasar, 116, 132.
Ebn-alabar, 310. Son ouvrage intitulé *Tecmilèh*, *ibid.* Ses noms sont *Abou-Abd-allah Mohammed*, 325. Il est aussi surnommé *Kodhaï*, *ibid.* Casiri le nomme par erreur *Abou-Becr*, *ibid.*

Ebn-alahmar, 288. C'est le nom d'une dynastie, et celui de quelques princes de cette même dynastie, 304. Cette dynastie est aussi nommée *Bénou-Naser*, *ibid.*
Ebn-alarram, gouverneur d'Alexandrie, 131. Sa mort, *ibid.* Variantes de ce nom, *ibid.* *Voyez* Collége.
Ebn-alazzam. *Voyez* Ebn-alarram.
Ebn-albarbariyya, 275.
Ebn-albawwab. *Voyez* Ali, fils de Hélal.
Ebn-algannan. *Voyez* Collége.
Ebn-algarram. *Voyez* Ebn-alarram.
Ebn-alkassam. *Voyez* Collége.
Ebn-Almarra. *Voyez* Saad-eddin Ibrahim.
Ebn-alomaïd. *Voyez* Abou'lfadhl, fils d'Omaïd.
Ebn-alschéikh, 106, 124. Isa surnommé *Ebn-alschéikh*, 124.
Ebn-alsikkit, 248, 425.
Ebn-alzénad, 281, 292.
Ebn-Ammar Kétami, 116, 135.
Ebn-Baschconal, auteur d'une Bibliothèque historique, 325. Ses noms sont *Abou'lkasem Khalef*, *ibid.*
Ebn-Doréid, cité, 355, 376, 460.
Ebn-Fadhl-allah, cité, 267, 268.
Ebn-Farhat, 231, 235, 463.
Ebn-Faroukh Kaïrowani Farési Andalousi, 310, 325. Ses noms sont *Abd-allah, fils de Faroukh*, *ibid.* Ce qu'il dit concernant l'écriture arabe, *ibid.*
Ebn-Hammad, 283, 296.
Ebn-Hauscheb. *Voyez* Hasan, fils de Hauscheb.
Ebn-Hazem, 286, 303.
Ebn-Hobéira, 281. *Voyez* Omar Fazari, et Abou-Khaled Yézid.
Ebn-Khaldoun. Ce qu'il dit de l'office de chambellan, 168, 169. Ce qu'il dit sur la manière de prêter le serment d'obéissance, 257 et suiv. Passage de cet auteur sur les couleurs des drapeaux de diverses dynasties, 263 et suiv. Extrait de ses Prolégomènes historiques, concernant la monnoie, 279 et suiv. Autre, concernant le *tiraz*, ou les étoffes destinées aux vêtemens des souverains, 287 et suiv. Ce que dit Ebn-Khaldoun des livres de pronostics, et du livre nommé *Djefer*, 298 et suiv. Extrait de ses Prolégomènes historiques, concernant l'écriture, 307 et suiv.
Ebn-Mokla, 328. Son nom est *Mohammed, fils d'Ali*, *ibid.* Il est mal-à-propos nommé *Ali, fils de Mokla*, 315. Il est mal-à-propos considéré comme l'inventeur du caractère *neskhi*, 531.
Ebn-Moneddja. *V.* Abou'lmoneddja.
Ebn-Omaïd. *Voyez* Abou'lfadhl, fils d'Omaïd, et Abou'lfath Ali.
Ebn-Thaleb, schérif, duquel prend son nom le lieu appelé *Dérout-alschérif*, 25.
Ebn-Zoulak, historien, 137, 149. Ses noms sont *Hasan* ou *Hosaïn*, *fils d'Ibrahim* . . . . *fils de Zoulak*, 149.
Écriture arabe. Son origine et ses variations, 309 et suiv. Écriture *mosnad* des Himyarites, 311. Écriture arabe à Basra et à Coufa, 312. A Bagdad, *ibid.* En Égypte, 315. Chez les Persans, *ibid.* En Afrique et en Espagne, *ibid.* L'écriture des Arabes d'Espagne prend le dessus dans une partie de l'Afrique, 316. L'écriture de Kaïrowan et Maha-

diyya tombée en oubli ; *ibid.* Écriture arabe à Tunis, *ibid.* L'écriture arabe totalement altérée à Fez et dans les provinces du Magreb, 317. Poëme sur l'écriture, 318 et suiv. Écriture abrégée et de convention, 320, 321. Fautes contre les règles de l'écriture dans l'Alcoran, 327.
Edfouï. *Voyez* Djafar Edfouï.
Edris (Abou'lali). *Voyez* Abou'lali Edris.
Édrisi. *Voyez* Djerdji.
Égypte. Extrait de l'ouvrage de Khalil Dhahéri sur l'Égypte, 1 et suiv. Excellence de l'Égypte, 2. Nombre des provinces de l'Égypte et de ses bourgs ou villages, *ibid.*
Elahsa. *Voyez* Lahsa.
Elbostan, ville. *Voyez* Abouloustaïn.
Élisa, fils de Midrar, 114. Est pris et tué, 115. Sa famille a régné plus d'un siècle à Ségelmesse, 135.
Ellipse remarquable, 241. Ellipse d'un antécédent, 260 et suiv., 438, 493. Ellipse des prépositions, 365.
Éniesse, ville, 104, 120.
Émin-eddin. *Voyez* Yakout.
Émir-akhour, ou grand-écuyer, 185 et suiv.
Émir-aldjoyousch. *Voyez* Bedr Djémali.
Émir-medjlis, ou grand-maître de la maison, 185, 186.
Émir-schicar, ou grand-veneur, 185.
Émir-silah, ou porte-épée, 185.
Encre. Sa composition, 319.
Ensina, ville d'Égypte, 4.
Épée. Passer sous l'épée, en signe de soumission, 108.
Ère des Druzes. *Voyez* Druzes. Ère de Hamza. *Voyez* Hamza.
Escander, fils de Kara-Yousouf, 85.
Esféraïni. *Voy.* Abou-Amid, Béhischti.
Étel, ou Volga, 16. Est aussi le nom d'une ville, 17. L'Étel est nommé *Fleuve des Khozars*, *ibid.*
Étoffes tissues pour les vêtemens des souverains, 287 et suiv., 305, 306.
Exception. Observation sur la syntaxe des particules d'exception, 293, 423.
Ezz-eddaula Bakhtiar, 103, 127. Il avoit le prénom d'*Abou-Mansour*, 127.
Ezz-eddin Aïdémir Dhahéri, vice-roi de Syrie, 132.

F

Fadac, ville, 416, 417.
Fahmi. *Voyez* Taabbata-scharran.
Fakhr-eddaula, 9.
Fakhr-eddin Abd-alganî, 62.
Faradj, fils de Barkouk. *Voyez* Mélic-alnaser Faradj.
Farescour, ville d'Égypte, 6.
Farési. *Voyez* Ebn-Faroukh.
Farma, ville d'Égypte, 36.
Faroukh (le fils de). *Voyez* Ebn-Faroukh.
Fatémites, khalifes. Leur origine, 88. Étendue et durée de leur puissance, 90. Calomnies qu'on invente contre leur origine, *ibid.* et suiv. Opinion d'Abou'lféda et d'Ebn-Khaldoun, sur cela, 94, 95. Fatémites accusés d'avoir abjuré l'islamisme, 96. Suivant les Druzes, tous les khalifes fatémites antérieurs à Hakem ne sont qu'un même personnage, 245. Leurs monnoies, 283. Leurs usages par rapport au *tiraz*, 288.
Fatima, 469. Fille de Habib, fils de Thaaléba, ou plutôt, fille de

Thaaléba, fils de Habib, 494.
Fayyoum, province de l'Égypte méridionale, 3. Son canal, *ibid.*
Fazara, tribu arabe, 420.
Fazari. *Voyez* Omar Fazari, Abd-allah Fazari.
Femmes. Luxe de leurs vêtemens en Égypte, 53.
Femmes de l'Imam. Nom donné à quelques-uns des ministres de la religion unitaire, 252.
Férazdak, poëte, 156.
Fergana. Les rois de Fergana sont nommés *Ikhschid*, 148.
Fez, ville, 80, 317. Écriture arabe à Fez, 317.
Filles. Grande épître adressée aux filles, tirée des livres des Druzes, 219 et suiv. Petite épître adressée aux filles, 224 et suiv.
Florence. Ambassadeurs de Florence en Égypte, 52.
Foi (la), diffère de l'islamisme, suivant les Druzes, 195, 238.
Fotouh (Porte de), au Caire, 213, 262.
Fouines, leurs peaux, 17.
Fourak, un des ancêtres d'Ikhschid, 149.
Fowa, ville d'Égypte, 7.

G

Gaïlan, nom d'homme, 398.
Garapagh. *Voyez* Karabagh.
Garbiyyèh, province de l'Égypte septentrionale, 7.
Gars-eddin, surnom de Khalil Dhahiri, 11.
Gassani. *Voyez* Schoraïh.
Gaucher (le). *Voyez* Sankar.
Gazzali. Son traité de jurisprudence, intitulé *Wasit*, 504. Il est surnommé *Hoddjat-alislam*, 505. Date de sa mort, *ibid.*
Génois. Consuls génois en Égypte, 41 et suiv. Ambassades des Génois au sultan d'Égypte, 50, 51.
Gens de bien (Vallée des), 113.
Ghil, nom d'un marais, 459.
Ghina, nom de lieu, 468, 488.
Giacaria. *Voyez* Zacaria.
Giblet. *Voyez* Djablat.
Gog et Magog. Pays habité par leurs descendans, 1.
Gomaïsa, nom de lieu, 343, 390.
Goumidacdip, 256.
Gouta, vallée de Damas, 120, 121.
Grenades du canton de Menzalèh, 6.
Guschadip, 256.

H

Habib. *Voyez* Mohammed Habib.
Haddjadj, 281, 282.
Hadjar. *Voyez* Sarna.
Hadjeb. *Voyez* Chambellan.
Hadjeb-alhoddjah, ou Grand-chambellan, 186. *Voyez* Chambellan.
Hadji. *Voyez* Mélic-almodhaffer Hadji.
Hafedh, 152.
Hafidh-lidin-allah, khalife fatémite, 234.
Hafsites, ou descendans d'Abou-Hafs, 80.
Haïdara, oncle du khalife Aziz, 109.
Hakem-biamr-allah, khalife, fatémite, 116. Ses noms sont *Abou-Ali Mansour*, *ibid.* Adoré par les Druzes, 227. Abrégé de sa vie, 230. Sa disparition, 198. Diverses marques de sa colère, 199. Il porte des habits de laine et prend un âne pour monture, *ibid.* Défense faite de le chercher, 201. Charte qui se trouva

suspendue dans les mosquées, lors de sa disparition, 191 et suiv. Ordonnance de Hakem, portant prohibition du vin, 202 et suiv. Lettre de Hakem au chef des Karmates, 205. On ne doit pas, en parlant de lui, dire: *La paix de Dieu soit sur lui*, 210. Dieu est un de ses serviteurs, *ibid.* Khomar se prétend frère de Hakem, 212. Hakem punissoit les gens de sa cour en leur ôtant leurs titres honorifiques, 237. Sa mort, 242. Ses actions allégorisées, 251. Les Druzes le nomment *Hakem bidhatihi*, 260. Hakem ouvre une école des sciences hors de son palais, 196. Hakem nommé *la Cause efficiente de la cause des causes*, 274.

Hamadani. *Voyez* Saad Hamadani.

Hamdan, fils d'Aschath, surnommé *le Karmate*, 80. Sa doctrine corrompue, 96. Ses aventures racontées par Nowaïri, 97 et suiv.

Hammad. *Voyez* Bénou-Hammad, Ebn-Hammad.

Hamza, fils d'Ali, nommé *le lieutenant de ce siècle*, 206. Formule d'engagement des Druzes envers lui; *ibid.* Ère de Hamza, 207, 246. Décision de Hamza, concernant les mariages et les divorces des Unitaires, 207 et suiv. Sa lettre à Abd-alrahim, fils d'Élyas, 209 et suiv. Sa lettre à Khomar, fils de Djéisch, 211 et suiv. Sa lettre au kadhi Ahmed, fils de Mohammed, fils d'Awwam, 213 et suiv. Hamza est nommé *la Cause et la Cause des causes*, 213, 274. Autres noms donnés à Hamza, dans la hiérarchie des Druzes, 276.

Harb, fils d'Omayya, 309, 310, 324.

Haret ou Hareth, nom donné à Iblis, 211. C'est le nom que portoit primitivement Iblis, 525. Haret, fils de Termah, d'Ispahan, *ibid.* Ce que les Druzes entendent sous ce nom, 525 et suiv.

Hariri. Citation de son traité *des erreurs qu'on commet dans le langage*, 231, 248, 398, 443.

Haroun Idjli, fils de Saïd, 300. Chef de la secte des Zéidites, *ibid.*

Hasan, fils d'Adjlan, schérif de la Mecque, 55.

Hasan, fils d'Ahmed. *Voyez* Abou-Abdallah, le Schiite.

Hasan, fils d'Ahmed, Karmate, 107, 125. Sa mort, 107. Sa généalogie, 126.

Hasan, fils de Haroun, 113.

Hasan, fils de Hauscheb, daï des Ismaéliens, 93. Au lieu de *Hasan*, il se trouve nommé *Hosaïn*, 101. Il est surnommé *Abou'lkasem Coufi*, *ibid.* Il envoie en mission Abou-Abd-allah, le Schiite, 112.

Hasan, fils d'Ibrahim. *Voyez* Ebn-Zoulak.

Hasan (Abou Ahmed ou Abou-Mohammed). *Voyez* Taher Dhou'lménakib.

Hasan (Abou-Mohammed). *Voyez* Abou-Mohammed Hasan.

Hasan Adawi, fils de Noschba, poëte, 460.

Hasan Djannabi, Karmate, 126. Nommé aussi *Abou-Saïd*, et *fils de Behram*, *ibid.*

Hasan (Mélic-alnaser). *Voyez* Mélic-alnaser Hasan.

Hasani. *Voyez* Zéin-eddin Abou-Zohéir.

Hasba. *Voyez* Mohtésib.
Haschem, porteur d'une lettre de Schahrokh, au sultan d'Égypte, 84.
Haschem, bisaïeul de Mahomet, 324.
Haschémiyya, ville, 326.
Haschémiyyat. Poésies ainsi nommées, 523.
Haschischa, du jardin de Cafour, 138. Vers à ce sujet, *ibid.* et suiv.
Hassan, fils d'Amrou, 472.
Hassan, fils de Thabet, poëte, 413. Son aventure à la cour de Noman, 417.
Hauran, contrée, 106, 124.
Hauscheb. *Voyez* Hasan, fils de Hauscheb.
Hawara, nom d'une tribu africaine, 29, 30.
Hayatéla, nation limitrophe du Tibet, 245.
Hébron, ville, 76. Comment nommée par les Musulmans, *ibid.*
Hedjaz. Introduction de l'écriture dans le Hedjaz, 310.
Heftékin surnommé *Schérabi*. Ses aventures, 103 et suiv. Nommé aussi *Alftékin*, 103, 118; et *Aftékin*, 118. Grégoire Bar-hebræus le nomme *Alftégan*, nom que le traducteur a changé en *Pathgan*, 121.
Hégire du Mahdi, 423.
Hélal (le fils de). *Voyez* Ali, fils de Hélal.
Héraa, tribu des Masmoudites, 297.
Héraï. *Voyez* Mohammed, fils de Toumrout.
Hibat-allah. *Voyez* Canz-eddaula.
Himyar, 310, 326. *Voyez* Himyarites.
Himyarites, 310. Écriture Himyarite, 309.
Hind, fille de Noman, roi de Hira, 448. Épouse d'Adi, fils de Zéid, *ibid.* Elle embrasse la religion chrétienne, *ibid.* Elle refuse d'épouser Mogaïra, *ibid.*
Hinw. Journée de Hinw, 469, 494.
Hira, ville et royaume, 307. Écriture arabe à Hira, *ibid.* Il y a plusieurs lieux du nom de *Hira*, 324. Selles de Hira, 407.
Hisn, ville, 73. La même que Hisn-Caïfa, 79.
Hisn-Caïfa. *Voyez* Hisn.
Hobéïra (fils de). *Voyez* Omar Fazari et Abou-Khaled Yézid.
Hobéïri. Dirhems hobéïris, 293.
Hoddjat-alislam, surnom donné à Gazzali, 505.
Holwani, daï, 111, 132.
Horaïrèh, nom de femme, 464. Elle est nommée *Mère de Khalid*, 465. C'étoit une esclave noire, 472.
Hormuz, île, 73.
Hosaïn, fils d'Ahmed, fils d'Abd-allah, 89. Il a un fils nommé *Saïd*, *ibid.*
Hosaïn, fils d'Ala-eddaula, dernier prince de la famille d'Ouwéïs, 85.
Hosaïn, fils de Hauscheb. *Voyez* Hasan, fils de Hauscheb.
Hosaïn, fils d'Ibrahim. *Voyez* Ebn-Zoulak.
Hosaïn Abou'lscharki Komami, poëte, 360.
Hosaïn Ahwazi, daï, 89, 98.
Hôtel de la justice, au Caire, 51, 59, 167, 183.
Houd, 310.
Hyène. Elle est nommée *Omm-amir*, et pourquoi, 399, 400.

I

Ibec. *Voyez* Moëzz Ibec.
Ibek, 151.

Ibis. Observations sur les noms de cet oiseau, 15. Son nom en arabe, *ibid.*
Iblis, nom donné à Khomar, 211. *Voyez* Haret.
Ibrahîm, capitaine de vaisseau, 55.
Ibrahim le petit, 100.
Ibrahim, fils d'Ahmed, fils d'Aglab, 113, 134. Date de sa mort, 134.
Ibrahim, fils de Karaman, 79.
Ibrahim (Abou'labbas). *Voyez* Abou'l-abbas Ibrahim.
Ibrahim, fils d'Almarra. *Voyez* Saad-eddîn Ibrahim.
Ibrahim, fils de Djafar. *Voyez* Abou-Mahmoud Ibrahim.
Ibrahim, fils de Wasifschah, 237, 335.
Ibrahim Mouayyad-billah. *Voyez* Mouayyad-billah.
Idjli. *Voyez* Haroun Idjli.
Idoles, à la Mecque, 452. Le culte des idoles adopté par tous les Arabes, 453.
Ifrikiyya. *Voyez* Afrikiyya.
Ikhmim, ville d'Égypte, 21.
Ikhschid ou Abou-Becr-Mohammed, fils de Tagadj, fils de Khaff, 137. Détails historiques sur ce personnage, *ibid.* Sens du mot *Ikhschid*, 148. C'est le titre des rois de Fergana, *ibid.* Généalogie d'Ikhschid, 149.
Ikhschidi. *Voyez* Gafour.
Ilboga, Atabec, 49.
Ilek, nom du souverain des Khozars, 16.
Imams des Ismaéliens, 92. Imams cachés, 101. Il y a sept imams entre un Natek et un autre Natek, 251. Les femmes de l'imam, 252.
Inauguration. *Voyez* Bia.
Inde. Épées de l'Inde, 72, 205.
Initiation. Système d'initiation institué par Abd-allah, fils de Maïmoun Kaddah, 88.
Inkidjan, montagne, 113, 133. Ce nom a été écrit *Aïcagan* et *Aïcahan*, 133.
Intelligence, et Intelligence universelle, nom du premier ministre de la hiérarchie des Unitaires, 243, 247, 250, 274.
Inversion (sorte d'), comme quand on dit, *faire entrer l'anneau dans son doigt*, 399.
Irem, 198.
Isa, fils du Scheikh, 124.
Isa Nouschéri, gouverneur d'Égypte, 80. 114, 154. Il est surnommé *Abou-Mousa*, 99. Date de sa mort, *ibid.*
Isa, fils de Yézid, 135.
Isam, fils de Schahbar, 419. Vers de Nabéga sur Isam, 531. Proverbe auquel il a donné lieu, 532.
Ischrik, plante, 464, 481.
Ishak, chef Karmate, 127.
Islamisme. Il diffère de la foi, suivant les Druzes, 195, 238.
Ismaéliens. Pourquoi ainsi nommés, 92. Suite des imams, selon eux, *ibid.* Ismaéliens à Aden et en Afrique, 93.
Ismaïl. *Voyez* Mélic-alsaleh Ismaïl et Mansour-biamr-allah.
Ismaïl, émir samanide, 552.
Ismaïl, roi du Yémen. *Voyez* Mélic-alaschraf Ismaïl.
Ismaïl, fils d'Abou'lhasan Abbad. *Voyez* Abou'lkasem Ismaïl.
Ismaïl, fils de Djafar Sadik, 92.
Ismaïl, fils de Mohammed, 95.
Ispahan. Suivant les Druzes, son nom en grec est *Damir*, 529.

Issa, fils de Jésid. *Voyez* Isa, fils de Yézid.
Itfih. *Voyez* Atfih.
Itmisch, émir, 180.
Iyad, famille arabe établie dans l'Irak, 309, 324. Les enfans d'Iyad enlèvent la pierre noire de la Caaba, 452.

J

Jacharia. *Voyez* Zacaria.
Jafa, ville, 105, 123.
Jardin d'Ikhschid, nommé *Jardin de Cafouri*, 137, 149.
Jayme, roi de Sicile. Son traité avec le sultan Kélaoun, 41.
Jean Tzimiscès. *Voyez* Tzimiscès.
Jo-ko-che, 78.
Joseph. Canal de Joseph, 20.

K

Kab-Elias, village, 121. *V.* Kabr-Elias.
Kabr-Elias, 121.
Kaddah. Sens de ce nom, 95. *Voyez* Maïmoun Kaddah. Kaddah est surnommé *Tawili*, 251.
Kader, khalife abbaside, 91.
Kadhi'lkodhat. Son costume, 214. Passage de Soyouti à ce sujet, 267 et suiv.
Kadhis. Leur costume, 267 et suiv.
Kaher, khalife, 154.
Kaïm-alzéman, titre donné à Hamza, 207.
Kaïm-biamr-allah. *Voyez* Abou'lkasem.
Kaïrowan, ville, 91, 101. Prise par Abou-Abd-allah, 115. Écriture arabe de Kaïrowan, 316.
Kaïrowani. *Voyez* Ebn-Farroukh.
Kaïs, fils de Djandal, père d'Ascha, 471. Il est surnommé *Katil-aldjou*, et pourquoi, *ibid.*
Kaïs, fils de Masoud, surnommé *Dhou'ldjeddéïn*, et pourquoi, 490.
Kaïs, fils de Thaaléba, 486.
Kaïtbaï, sultan circassien. Ses noms et surnoms, 13.
Kalam. Choix du kalam, et manière de le tailler, 318, 319, 335. Vers sur le kalam, 333.
Kalyoub, ville d'Égypte, 5.
Kalyoubiyyèh, province de l'Égypte septentrionale, 5.
Karabagh, 74. Détails sur le canton d'Arménie ainsi nommé, 83. Il y a une ville du même nom, *ibid.*
Karadja, chambellan, 174.
Karadja Dhou'lkader, 176. Il faut écrire *Dhou'lgadir*, *ibid.*
Kara-Eïluk Othman, prince de la dynastie d'Ak-koyunlu, 86.
Kara-koyunlu, dynastie, 85.
Karaman (le fils de), 73, 79.
Kara-Yousouf, 85.
Karmate (le). *Voyez* Hamdan, fils d'Aschath. Karmates, secte, 89. Expéditions des Karmates en Syrie, 105 et suiv. Suite de leurs princes, 126. Leur gouvernement confié à six séids, *ibid.* Leur chef nommé *Cabir*, *ibid.* Lettre écrite à Hakem par le chef des Karmates, et réponse de Hakem, 205, 244. Sens et origine du nom des Karmates, 530. On donne le nom de Karmates aux Ismaéliens, *ibid.*
Kasari. *Voyez* Khaled Kasari.
Kassam Schàrrab, 106, 125.
Kaséiniyyat, nom de lieu, 133.
Kata, sorte d'oiseau, 366 et suiv. Proverbes pris du kata, 369. Variétés du kata, *ibid.* et suiv.
Katil-aldjou. *Voyez* Kaïs, fils de Djandal.

Katiya

Katiya, ville d'Égypte, 5.
Kélaoun, sultan d'Égypte. Ses noms et surnoms, 41. Traité entre lui et les rois d'Aragon et de Sicile, *ibid.* Est surnommé *Saléhi*, 44. Il fait construire l'hôtel de la Justice, 183.
Kémal Djafar Edfouï, 28. Ses noms et surnoms, 32.
Kémal-eddin, historien d'Alep, 119.
Kémal-eddin Abou'lfadhl Djafar. *Voyez* Djafar Edfouï.
Kénani. *Voyez* Schoraïc Kénani.
Kendi, historien, 138. Ses noms sont *Abou-Omar* (ou *Abou-Amrou*) *Mohammed*, 150. Son ouvrage sur l'Égypte, *ibid.* Date de sa mort, *ibid.*
Kendi. *Voyez* Yakoub Kendi, et Séri.
Kennouss. *Voyez* Conouz.
Kéraï. *Voyez* Bains.
Kétama (pays de). Il y avoit des Ismaéliens, 93. Tribu de Kétama, 101. Rue de Kétama, au Caire, 110. Les Kétamiens, sujets privilégiés des khalifes fatémites, 110 et suiv. Lettre aux gens de Kétama, habitans de Sonhour, 136. Allusion au nom de Kétama, *ibid.*
Kétami. *Voyez* Ebn-Ammar et Abou-Ali Djafar.
Kétamiens. *Voyez* Kétama.
Khabis, sorte de pâte, 26, 27.
Khacan, un des ancêtres d'Ikhschid, 149.
Khaff. *Voyez* Khoff.
Khaldi. Les deux Khaldis, 333. *Voyez* Abou-Becr Mohammed, et Abou-Othman Saïd.
Khaldjan, secrétaire de Houd, 310, 326.
Khaled, fils de Djafar, favori de Noman, 412.
Khaled, fils de Wélid, 120.
Khaled Kasari, 281, 294. Sa mort, 294.
Khalef (Abou'lkasem). *Voyez* Ebn-Baschcoual.
Khalid (Mère de). *Voyez* Horaïrèh.
Khalidèh, nom de femme, 472, 483.
Khalifes fatémites. *Voyez* Fatémites.
Khalil. *Voyez* Mélic-alcamel Khalil.
Khalil, fils de Kélaoun. *Voyez* Mélic-alaschraf Khalil.
Khalil-allah. *Voyez* Mélic-alaschraf Khalil.
Khalil Dhahéri. Extrait de son ouvrage sur l'Égypte, 1 et suiv. Circonstances de sa vie, 11. Surnommé *Gars-eddin*, *ibid.* Est auteur d'un grand ouvrage sur l'Égypte, 11, 12. Nommé *Zahéri* par M. Deguignes, 13.
Khancah, ville d'Égypte, 5.
Khansa, fille d'Amrou, femme poëte, 413. Sœur de Sakhr, *ibid.*
Khatayi. *Voyez* Khattabi.
Khatchen. *Voyez* Karabagh.
Khazendar ou trésorier, 185.
Khirkhizes, nom d'une nation, 17.
Khatkin, daï, 239.
Khattabi, auteur d'un ouvrage intitulé *Maalim alsonnen*, 283, 302. Ses noms sont *Abou-Soléiman Ahmed*, 302. Date de sa mort, *ibid.*
Khinzir, nom de lieu, 467, 488.
Khodja Ali, 51.
Khodja Othman, 51.
Khoff ou Khaff, aïeul d'Ikhschid, 149.
Khomar Soléïmani Accawi, fils de Djéisch. Lettre que Hamza lui adresse, 211. Il est nommé *Haret* et *Iblis*, *ibid.* Il se disoit frère de Hakem, 212.

Khozaa. Origine de ce nom, 452. Les Arabes ainsi nommés obtiennent l'intendance de la Caaba, 453.
Khozars, 2, 197. Khozars blancs et bruns, 16. Mer des Khozars, *ibid.* Leur souverain nommé *Ilek*, *ibid.* Le Volga, nommé *Fleuve des Khozars*, 17.
Kiptchak. Langue turque du Kiptchak, 180.
Kitab alagani, cité, 417, 455, 471, &c.
Kizil-ermak, rivière, 177.
Kodaïd, 55.
Kodhaï. *Voyez* Ebn-alabar.
Kodouri, 91. Ses noms sont *Abou'l-hosaïn Ahmed*, 100. Dates de sa naissance et de sa mort, 101.
Korkamas, émir, 55.
Kosaï, fils de Kélab, 266.
Koschéir, tribu arabe, 468.
Koséir, ville d'Égypte, 4.
Kotami, poëte, 368. Il y en a deux de ce nom, *ibid.* *Voyez* Omaïr et Hosaïn Abou'lscharki.
Kotouz, 164, 172.
Kouri, un des ancêtres d'Ikhschid, 149.
Kous, ville d'Égypte, 4.
Kousiyyèh, province de l'Égypte méridionale, 4.

L

Lahsa, ville, 105, 123. Chef-lieu des Karmates, 106. Nommée aussi *Elahsa*, 123. Sens de ce nom, *ibid.* Cette ville fondée par Abou-Taher Karmati, *ibid.* Les habitans de Lahsa convertis à la doctrine unitaire, 529, 530.
Lamtouniens, dynastie, 316, 330. *Voyez* Almoravides.
Lascaris (Jean), 42.
Lébakh, sorte d'arbre, 27.
Lébid. Sa Moallaka, citée, 434, 435. Lébid avoit adopté la doctrine de la prémotion physique, 471.
Léïla, 350. Vers de Léïla, cité, 410.
Lettres. Valeur cabalistique des lettres chez les Druzes, 230, 250.
Lobad. Nom d'un vautour, 404, 432.
Lohaï. Son vrai nom est *Rébia, fils de Harétha*, 453.
Lokman. Il survit à la ruine du peuple d'Ad, 432. Ses sept vautours, *ibid.*
Leucosie. *Voyez* Nicosie.

M

Maadd (Abou-Témim). *Voyez* Moëzz-lidin-allah.
Maadi, fils de Barrak, 347.
Maboug. *Voyez* Manbedj.
Madaïni, 281, 293.
Magrawa, division de la tribu berbère de Zénata, 296.
Magreb (le sultan du), 73.
Magrébi. *Voyez* Sankar, et Djélal-eddin Abou'lizz.
Magrébi, sorte de dirhem, 282.
Mahadiyya, ville, 316. Écriture arabe de cette ville, *ibid.*
Mahallèh, ville d'Égypte, 7.
Mahdi, khalife. Il fait une expérience sur diverses sortes de fourrures, 17.
Mahdi (le). *Voyez* Saïd et Obéid-allah. Hégire du Mahdi, 133. Monnoies du Mahdi, 283. Mohammed, fils de Toumrut, nommé *le Mahdi*, 288.
Mahmoud (Abou'lfath). *Voyez* Coschadjim.
Mahmoud (Abou'lkasem). *Voyez* Zamaskhschari.

Maïmoun Kaddah, 88. Diverses opinions sur son origine, 95.
Maison de la Fuite, 133, 134.
Makam. Sens de ce mot, 234.
Makrizi. Extraits de son *Introduction à la connoissance des dynasties royales*, 83 et suiv. Extrait de sa *Description du Nil et du Caire*, relatif à l'origine des Fatémites, 88 et suiv. Autre, relatif à diverses rues du Caire, 103 et suiv. Autre, relatif aux rues du Caire qui portent le nom de *Khatt*, 137 et suiv. Autre, concernant les armées sous la dynastie turque, leur costume et leurs usages, 157 et suiv.
Mansour. *Voyez* Abou'lali Édris.
Mamouni. *Voyez* Abou-Taleb.
Manbedj, ville, 122. Nommée par les Syriens, *Maboug*, *ibid.* Elle est la même que Bambyce et Hiérapolis, *ibid.*
Mandeb, 55.
Manfélout, ville d'Égypte, 3. On y fabrique les pâtes nommées *néidèh*, *ibid.*
Manfouha, nom de lieu, 477, 478.
Mansour, prince de Bedjaya, 283, 296. Il étoit fils de Naser, fils de Badis, 296.
Mansour (Abou-Ali). *Voyez* Hakem-biamr-allah.
Mansour-biamr-allah Ismaïl, khalife fatémite, 145.
Mansoura, ville d'Égypte, 6.
Mansouri. *Voyez* Sankar et Baïgra.
Marasch, ville, 176.
Mardini. *Voyez* Djémal-eddin Abdallah Turkémani.
Mareb, ville, 452.
Marzban (Abou-Calidjar), fils d'Ezzeddaula, prince bouïde, 108, 127.
Marzban, fils d'Adhad-eddaula, 127. Surnommé *Samsâm-eddaula*, *ibid.*
Masisa ou Mopsueste, ville, 120.
Masmoudites, tribu des Berbers, 297.
Masoud Sabouni, 137.
Masoudi. Ce qu'il dit des Khozars, 17.
Mathieu d'Édesse, historien arménien, 122. Fragment de son histoire publié en françois, *ibid.*
Mausili. *Voyez* Yakout.
Mawerd (le fils de), 104 et suiv.
Mawerdi, auteur du livre intitulé *Alahcam alsoultaniyyèh*, 285. Ses noms sont *Abou'lhasan Ali*, 302.
Mayya, nom de femme, 404, 422.
Mazéni. *Voyez* Nadhr.
Mecque (la). Culte des idoles à la Mecque, 452, 453. La Mecque, lieu d'asyle, dès avant Mahomet, 454. Inviolabilité des colombes de la Mecque, *ibid.* et suiv.
Mactoum, surnom donné à Mohammed, fils d'Ismaïl, et pourquoi, 92.
Méditerranée. Comment nommée en arabe, 13, 14.
Méhimabad, village, 133.
Mélic-aladel, frère de Saladin, 31.
Mélic-aladel Séif-eddin Abou-Becr, sultan ayyoubite, 79.
Mélic-alaschraf, 5.
Mélic-alaschraf Abou'lnasr Kaïtbai, sultan circassien, 13.
Mélic-alaschraf Barsébaï. *Voyez* Barsébaï.
Mélic-alaschraf Ismaïl, roi du Yémen, 80.
Mélic-alaschraf Khalil, fils de Kélaoun, 41. Est appelé *Khalil-allah*, 44.
Mélic-alaziz, prince ayyoubite, 151.
Mélic-alcamel Khalil, sultan ayyoubite, 79.
Mélic-alcamel Schaban, sultan, 166.

Est surnommé *Séif-eddin*, 174. Date de sa mort, *ibid.*
Mélic-aldhaher Barkouk, 60, 131, 183.
Mélic-aldhaher Rocn-eddin Abou'lfath Bibars Bondokdari, sultan d'Égypte, 25, 164, 175. Il confère les offices de sa cour à des militaires, 185 et suiv. Il établit des relais de poste dans tous ses états, 187.
Mélic-aldhaher Séïf-eddin Abou'lfath Tatar, sultan, 11. *Voyez* Tatar.
Mélic-aldhaher Yahya, roi du Yémen, 80.
Mélic-almansour Abou'lfath Kélaoun. *Voyez* Kélaoun.
Mélic-almodhaffer Hadji, sultan, 166, 180.
Mélic-alnaser Faradj, fils de Barkouk, sultan, 173.
Mélic-alnaser Hasan, sultan, 183.
Mélic-alnaser Mohammed, fils de Kélaoun, 166.
Mélic-alnaser Schéhab-eddin Ahmed, sultan, 174.
Mélic-alnaser Yousouf, prince ayyoubite, 151. Date de sa mort, *ibid.*
Mélic-alsaïd. *Voyez* Béréké-khan.
Mélic-alsalèh Ismaïl, sultan, 174.
Mélic-alsalèh Nedjm-eddin Ayyoub, sultan, 48, 141, 153, 164.
Mélic-alsalèh Salèh, sultan, 167, 183. Est nommé aussi *Djélal-eddin*, 183.
Mélicschah (Abou'lfath). *V.* Abou'lfath Mélicschah.
Mélic Solouli, fils de Hobéïra, 455.
Méliki. *Voyez* Yakout.
Mellawi, nom de lieu, 23.
Menhi. Canal ainsi nommé, 20, 25. Est le même que le canal de Joseph, 25.
Menkhal Yaschkéri, 416.
Menschat Ikhmim, 21.
Menschièh, lieu du Fayyoum, 3.
Menschièh-alnédèh, 25.
Menschiet-alizz-wéalmogalaka, nom de lieu, 23.
Menschiet-alnédé, 24.
Menzalèh, lac, 6. Est aussi le nom d'une ville d'Égypte, *ibid.* Détails sur le lac Menzalèh, 35 et suiv.
Mer ténébreuse, 13. Mer méditerranée, *ibid.* Mer salée, 14. Mer de Roum, *ibid.* *Ouvrir la mer*; sens de cette expression, *ibid.* Mer des Khozars, 16. Les sept mers des Indiens, 255, 256.
Mérinites, *dynastie*, 288, 304. Ses usages par rapport au *tiraz*, *ibid.* 288. Écriture arabe du temps des Mérinites, 317.
Merwan, fils de Mohammed, khalife, 293.
Midrar (le fils de), 91, 114. Son nom est *Elisa*. *Voyez* Elisa et Alfath.
Mihras, nom de lieu, 477, 478. Il y a deux lieux de ce nom, 478.
Minyet-eba-Khatib, ville d'Égypte, 3.
Miquenès, ville, 80.
Mirage, 392.
Mirkhond, cité, 532.
Mithkal. Son poids, 284.
Moaddjiza. *Voyez* Sarna.
Moaféri. *Voyez* Omar Moaféri.
Moaféri, sorte d'étoffe, 455.
Mocrem, 102.
Moctafi, khalife Abbaside, 93.
Modhar (Arabes de). Leur écriture, 311.
Modjarrada, femme de Noman, roi de Hira, 414. *Son aventure avec* Nabéga Dhobyani, *ibid.* Elle aimoit Menkhal Yaschkéri, 416.
Moëzz-eddaula Ahmed, fils de Bowaïh, 105, 127.

Moëzz Ibec, sultan, 164.
Moëzz-lidin-allah, khalife fatémite. Ses noms sont *Abou-Témim Maadd*, 145.
Mofarradj Taï, fils de Dagfal, 108, 127.
Mogaïra, fils de Schaba, 448.
Mogols. Ils remplissent l'Égypte et la Syrie, 164. Ils embrassent l'islamisme, *ibid.*
Mohakkik, 505.
Mohallek (Abou-Kélab). Son aventure avec Ascha, 472 et suiv.
Mohammed, surnommé *Akhou-Mohsen*. *Voyez* Abou'lhasan Mohammed.
Mohammed, surnommé *Abou'lschelaala*, 89. Il envoie des Daïs dans le Magreb, *ibid.*
Mohammed, père d'Ali Zéïdi. *Voyez* Salah-eddin Mohammed et Ali Zéïdi.
Mohammed, prince hafsite. *V.* Abou-Abd-allah Mohammed.
Mohammed, fils de Héscham, 143.
Mohammed, l'imam, fils d'Ismaïl, 88. Il est surnommé *Mectoum*, et pourquoi, 92.
Mohammed, fils de Kara-Yousouf. *Voyez* Schah-Mohammed.
Mohammed, fils de Kélaoun. *Voyez* Mélic-alnaser Mohammed.
Mohammed, fils de Mousa, fils de Noman, 311.
Mohammed, fils d'Omaïd. *V.* Abou'lfadhl, fils d'Omaïd.
Mohammed, fils de Soléïman, gouverneur d'Égypte, 154.
Mohammed, fils de Toumrut, le Mahdi, 288, 297. Il avoit pour prénom *Abou-Abd-allah*, 297. Étoit surnommé *Héraï*, *ibid.*
Mohammed, fils de Yousouf, fils de Nasr, roi de Grenade, 304. Étoit surnommé *Ebn-alahmar*, *ibid.* Il avoit pour prénom *Abou-Abd-allah*, et étoit natif d'Arjona, 305.
Mohammed (Abou-Abd allah). *Voyez* Zéïn-eddin Abou-Abd-allah Mohammed et Ebn-alabar.
Mohammed (Abou-becr). *Voy.* Ikhschid.
Mohammed (Abou-becr), poëte. *V.* Abou-becr. Mohammed.
Mohammed (Abou'labbas). *V.* Abou'labbas Mohammed.
Mohammed (Abou'lfath), fils d'Isa. *Voyez* Abou'lfath Mohammed.
Mohammed (Abou'lhasan) Mousawi. *Voyez* Radhi.
Mohammed (Abou'lmaali). *Voyez* Béréké-khan.
Mohammed (Abou-Omar, ou Abou-Amrou) Kendi. *Voyez* Kendi.
Mohammed Asschaker-lillah. *Voyez* Asschaker-lillah.
Mohammed Habib, 92, 95.
Mohammed Mostanser-billah. *Voyez* Mostanser-billah.
Mohammed (Schems-eddin) Badjériki. *Voyez* Schems-eddin Mohammed.
Mohammed Yézidi, fils d'Abbas, 472.
Mohibb-eddin. *Voyez* Okbari.
Mohtésib, 111, 132.
Mohyi-eddin Abd-allah. *Voyez* Ebn-aldhaher.
Moïn-almilla-weddin. *Voyez* Tantarani.
Moïn-eddin. *Voyez* Schahrokh.
Mokla (le fils de). *Voyez* Ebn-Mokla.
Moktader, khalife, 154.
Moktana. *Voyez* Boha-eddin.
Mondhar. Nouvel empire des Arabes, fondé dans l'Irak par la famille de Mondhar, 309.

Moneddja. *Voyez* Abou'lmoneddja et Bénou-Moneddja.
Monnoies. Ce qu'en dit Ebn-Khaldoun, 279 et suiv. Types des anciennes monnoies persanes, 281. Monnoies musulmanes, et leurs variations, 281 et suiv. Monnoies des Almohades, 297.
Monogrammes de l'Alcoran, 10, 63 et suiv., 522 et suiv.
Monouf, ville d'Égypte, 7.
Monoufiyyèh, province de l'Égypte septentrionale, 7.
Mopsueste. *Voyez* Masisa.
Morad, fils d'Othman, 87.
Morra, fils de Saad, 416. Nommé aussi *Morra Saadi*, *ibid.*
Mortadha, le schérif, 91. Ses noms sont *Abou'lkasem Ali Mousawi*, 100. Il est nommé par d'autres *Mortadhi*, *ibid.*
Mortadhi. *Voyez* Mortadha.
Mortahiyyèh, province de l'Égypte septentrionale, 5.
Mosab, fils de Zobéïr, 282, 294. Il avoit pour prénom *Abou-Abd-allah* ou *Abou-Isa*, 294.
Mosaddek. *Voyez* Djafar-Mosaddek.
Moslem, auteur du *Sahih*, 302.
Mosnad, nom de l'écriture des Himyarites, 311.
Mostali-billah, khalife fatémite, 306.
Mostanser, khalife fatémite, 116.
Mostanser-billah (Mohammed), khalife, 263.
Motadhed, khalife abbaside, 91.
Motazz-billah, khalife 263.
Motéwakkel, khalife, 263.
Moti, khalife, 145.
Mouayyad-billah (Ibrahim), 263.
Mouayyad-eddaula, 9. Ses noms et sa filiation, 59.
Mouhaddhib-eddin, 31.
Moukan, province, 83.
Mousa (Abou'lfath). *Voyez* Abou'lfath Mousa.
Mousa Cadhem, imam, 100.
Mousa, fils de Noséïr, 297.
Mousa second, 100.
Mousawi. Surnom donné aux schérifs Radhi et Mortadha, et pourquoi, 100.
Mouton-noir (Dynastie du). *V.* Karakoyunlu.
Mowahhids, ou Almohades, 266. Leurs monnoies, 283, 297. Ils n'adoptent point l'usage du *tiraz*, 288. Commencement et durée de cette dynastie, 296, 331.
Mozahimiyyatani, canton de la province de Garbiyyèh, 7.
Mulâtre. Ce mot paroît venir de l'arabe, 155.

N

Nabéga Dhobyani. Son poëme, 404. Sens du mot *Nabéga*, 410. Ce nom commun à plusieurs poëtes, 411. Aventures de Nabéga Dhobyani, 412 et suiv. Son vrai nom est *Ziad, fils de Moawia*, 412. Il est surnommé *Abou-Amama*, 413. Le nom de son père varie dans divers auteurs, 411. Son poëme est quelquefois mis au nombre des Moallakas, *ibid.* Caractère de sa poésie, 471.
Nabéga Odwani, 411.
Nadhr Mazéni, fils de Schoméïl, 231.
Nadjmi. *Voyez* Bahloul Nadjmi.
Nahrariyyèh, ville d'Égypte, 7.
Naïb ou vice-roi, 187.

Nakibs, ministres de Hamdan le Karmate, 98.
Naséri. *Voyez* Schems-eddin Aksankar.
Nasir-eddin Abou'lmaali. *Voyez* Béréké-khan.
Nasir-lidin-allah. *Voyez* Abd-alrahman III.
Nasr-allah. *Voyez* Saad-eddin Nasr-allah.
Natek, 238. Les sept Nateks, 250.
Natroun, 8.
Nawa, ville, 125.
Nedjm, vizir. Anecdote relative à ce vizir, 10.
Nedjm-eddin Ayyoub. *Voyez* Mélic-alsaleh.
Néïdeh. Sorte de pâte qu'on fabrique à Manfélout, 5; et à Menschieh, 25. Ce que c'est que cette pâte, 26.
Némar, nom de lieu, 467, 488.
Nicosie, 72, 79.
Nil. Nommé *Mer*, 14; et *Océan*, *ibid.*
Nimar. *Voyez* Némar.
Nizam-almulc. Date de sa mort, 504.
Noirs. Contrées qui sont habitées par les Noirs, 1.
Nomah, nom de lieu, 514.
Noman, roi de Hira, 406. Surnommé *Abou-Kabous*, 408, 412. Il étoit lépreux, 416. Seul, parmi les Arabes, il avoit des chameaux étalons noirs, 418. Il est le premier roi pour lequel on ait fait usage de la formule de salutation أبيت اللعن, 462.
Noman, fils de Beschir, 455. Ses conférences avec le fils de Zobéïr, *ibid.*
Nominatif, employé pour exprimer la louange ou le blâme, 514.
Nosaïriens. Livre relatif à leur doctrine, 253.
Nour-eddin Abou'lhasan Yanboï, 140.
Nouschéri. *Voyez* Isa Nouschéri.

O

Oasis, 145, 155.
Obéïd-allah, le Mahdi, nommé d'abord *Saïd*, 89. Surnommé *Abou-Mohammed*, *ibid.* Diverses opinions sur son origine, 90. Il est invité à passer en Afrique, 114. Ses aventures, *ibid.*
Obéïd-allah, fils de Tagadj, 150.
Obéïdites, sont les mêmes que les Fatémites, 265. *Voyez* Fatémites.
Occadh, 472.
Odhri. *Voyez* Zamal Odhri.
Œuf du monde, suivant les Indiens, 254.
Offices de la cour des sultans d'Égypte, 185 et suiv.
Ohadha, chef d'une tribu de Himyar, 377. A donné son nom à une ville du Yémen, *ibid.* On dit aussi *Wohadha*, *ibid.*
Ohod, montagne, 478.
Okaïli. *Voyez* Dhalim.
Okbari (Mohibb-eddin Abou'lbaka Abd-allah), auteur d'un vocabulaire pour les Séances de Hariri, 423.
Omaïd, 58.
Omaïda. *Voyez* Gomaïsa.
Omaïr Kotami, fils de Schotaïm ou de Schoyayim, 368.
Omar, fils de Barrak, célèbre coureur, 337, 346. On le trouve nommé *Amrou*, 348.
Omar Fazari, fils de Hobéïra, 493. Il avoit pour prénom *Abou-lmothanna*; *ibid.* Il eut pour fils Abou-Khaled Yezid, *ibid.*
Omar Moaféri, fils d'Ayyoub, 511.

Omayya, fils d'Abd-schems, 324.
Omm-amir. Nom que l'on donne à l'hyène, 399, 400.
Ommiades, khalifes. Leurs monnoies, 283. Leurs usages par rapport au *tiraz*, 287.
Ommiades d'Espagne. Leurs usages par rapport au *tiraz*, 288. Leurs monnoies, 295.
Omm-Mohammed, fille de Salèh, 231.
Omm-Zaraa, nom de femme, 398.
Once légale, ce que c'est, 287.
Orwan, montagne, 271.
Oschmounèïn, province et ville de l'Égypte méridionale, 3.
Oschmoun-arromman, ville d'Égypte, 6.
Ostad, titre donné à Cafour, 144. Sens de ce mot, 154.
Ostadar, 62.
Ostoum, mot grec, adopté par les Arabes, en Égypte, 36.
Oswan ou Syène, ville d'Égypte, 4.
Osyout, ville d'Égypte, 3.
Osyoutiyyèh, province de l'Égypte méridionale, 3.
Othman, khalife, 55.
Othman, roi de Tunis. *Voyez* Abou-Amrou-Othman.
Othman. *Voyez* Kara-Ëiluk Othman.
Ouladja, chambellan, 174.
Oung-khan, 160.
Ouwéïs, famille de Turcs, qui a eu la souveraineté de l'Irak, 85.

P

Pahlardip, 256.
Palais (les deux), au Caire, 223, 277.
Palmyre, ville, 406.
Parabole tirée des livres des Druzes, 215 et suiv. Elle a du rapport avec les paraboles de l'Évangile, 272.
Parole (la), nom d'un ministre de la religion unitaire, 247, 250.
Pathgan. *Voyez* Alftégan.
Pelleteries et leur commerce, 17.
Permutation du س et du ص, 230 et suiv.
Personne. Passage subit d'une personne à l'autre, 399, 422.
Pierre, évêque de Misr, 46.
Pierre, fils de Hugues, roi de Chypre. *Voyez* Chypre.
Pierre noire (la). Elle est enlevée de la Caaba par les enfans d'Iyad, 452.
Postes, établies en Égypte par Bibars, 187.
Prépositions arabes. On en fait souvent l'ellipse, 365. Employées avec les verbes, pour indiquer qu'ils sont pris dans un sens métaphorique, 516.
Pronostics. Livres de pronostics, 283; 298 et suiv.
Pyramides d'Égypte, 4. Origine de leur nom en arabe, 33.

R

R. Aventure d'un vizir qui ne pouvoit pas prononcer cette lettre, 9.
Radhi, le schérif, 91. Ses noms sont *Abou'lhasan Mohammed Mousawi*, 99. Dates de sa naissance et de sa mort, *ibid.* Il est nommé par d'autres *Ridha*, 100.
Radhi. Dinars de Radhi, 130.
Rafédhites, 265.
Rafo, consul génois, 45, 46.
Rahba, ville, 103. Il y a plusieurs

villes de ce nom, 118. Celle qui est sur l'Euphrate, se nomme *Rahba de Malec, fils de Tauk, ibid.*
Raktaï. *Voyez* Arktaï.
Rameaux de basilic ou d'autres plantes, tenus par ceux qui chantent dans un festin, 485.
Ramla, ville, 105, 123.
Raschid-eddin Abd-aldhaher, 151. Date de sa mort, *ibib.*
Raslan, nom propre, paroît être une corruption du turc *Arslan*, 179. Raslan, surnommé *Boha-eddin*; 180.
Raslan Basal, chambellan, 166, 180.
Ras-noubèh ou capitaine des gardes, 186.
Raudh-alkata, nom de lieu, 467, 488.
Raudhat-alkata, nom de lieu, 188.
Rébia, tribu arabe, 468.
Rébia (les enfans de). Ils sont nommés *Khozaa*, et pourquoi, 452.
Réfada. *Voyez* Rékada.
Reffa. *Voyez* Séri.
Rékada, ville d'Afrique, nommée à tort *Réfada*, 135.
Renards noirs. Leur peau fort estimée, 17. Peaux de renards, rouges, blanches et mouchetées, *ibid.*
Résignation. Sens de ce mot chez les Druzes, 208, 247.
Riaschi, 472.
Ridha. *Voyez* Radhi.
Ridjal, nom de lieu, 467, 488.
Rime des vers arabes. En quoi elle consiste, 331.
Rocn-eddin. *Voyez* Bibars Bondokdari.
Rome, 2. Ambassadeurs de Rome en Égypte, 48.
Roous-alnoubèh, pluriel de *Ras-noubèh*. *Voyez* ce mot.
Rostam. *Voyez* Bénou-Rostam.
Roub (François), 45.
Rouh Djodhami, fils de Zanbâ, 455.
Roustam, 497.
Rue de Daïlem, au Caire, 103. Rue des Turcs, 109. Rue de Kétama, 110. Rue des Batélites, *ibid.* Rue des Yanésites, 117. Rue de Cafouri, 137.

S

Saad, nom d'un marais, 459.
Saad, fils de Malec, fils de Dhobaïa, famille arabe, 491.
Saad Hamadâni, fils d'Omra, 455.
Saada, ville du Yémen, 80. Daï de Saada, 265.
Saad-eddaula (Abou'lmaali), fils de Séif-eddaula, p. 104, 119. On le nomme souvent *Abou'lmaali Schérif*, 119.
Saad-eddin Ibrahim, fils d'Almarra, 54.
Saad-eddin Nasr-allah Bakari, vizir, 60.
Saadi. *Voyez* Solaïc, et Morra.
Sabek ou précédent, l'un des noms donnés par les Druzes à Hamza, 276.
Sabouni. *Voyez* Masoud Sabouni.
Sabour, fils d'Abou-Taher, karmate, 126.
Sacsaki. *Voyez* Abou-Cabscha Sacsaki.
Safa, envoyé par Schahrokh au sultan d'Égypte, 85. Est mal traité par le sultan, 86.
Safh, nom de lieu, 467, 488.
Safh-alkelb, nom de lieu, 488.
Safiyy-eddin Abd-allah, fils de Schaker, 59.
Saheb, nom donné au vizir d'un prince, et pourquoi, 9, 59. Saheb Ebn-alomaïd, *ibid.* et 58. Saheb, fils

d'Abbad, *ibid.* et 497, 515.
Sahih, recueil de traditions, 302.
Sahra, lieu en Égypte, 13, 242.
Saïb, fils de Faroukh, poëte. *Voyez* Abou'labbas l'Aveugle,
Saïd ou Égypte méridionale, 4. Ses villes ruinées, ses églises et monastères, ses pyramides, *ibid.*
Saïd, fils de Hosaïn, descendant de Maïmoun Kaddah. Ses aventures, 89. Il prend le nom d'*Obéid-allah*, le surnom d'*Abou-Mohammed*, et le titre de *Mahdi*, *ibid.* Il est nommé *Saïd, fils d'Ahmed*, 250, 251.
Saïd, fils de Mosayyeb, 281, 292.
Saïd (Abou'lkasem). *Voyez* Abou'lkasem Saïd.
Saïd (Abou-Othman), poëte. *Voyez* Abou-Othman Saïd.
Saïda. *Voyez* Séïde.
Saint-Jean d'Acre. *Voyez* Acca.
Sakhawiyyèh, canton de la province de Garbiyyèh, 7.
Sakhr, fils de Harb, est le meme qu'Abou-Sofyan, père de Moawia, 324.
Sakhr, frère de Khansa, 413.
Saklabi. *Voyez* Yanès.
Salaca, mère de Solaïc, 350.
Saladin. *Voyez* Salah-eddin Yousouf.
Salah-eddin Mohammed, fils d'Ali, 80.
Salah-eddin Yousouf, fait la guerre à Canz-eddaula, 29 et suiv.
Salamiyya, ville, 89, 97. Son territoire fertile en safranon, 97.
Salari. *Voyez* Aksankar Salari.
Salèh, sultan. *Voyez* Mélic-alsalèh Salèh.
Saléhi. *Voyez* Kélaoun.
Saléhiyyèh, ville d'Égypte, 5.
Saline de Menzalèh, 6.
Salomon. Il fait construire Palmyre par les génies, 406. Les fables relatives à Salomon avoient cours parmi les Arabes avant Mahomet, 442.
Samarkandi. *Voyez* Dauletschah.
Samacou, 135.
Samsam-eddaula, 127, *Voyez* Marzban.
Samouel, fils d'Adia, 475.
Sanaa, ville du Yémen, 80.
Sanhadja, tribu des Berbers, 266. Monnoies des princes de Sanhadja, 283. Ce sont les Bénou-Hammad, 295.
Sanhadji. *Voyez* Abou'lgarib.
Sankar, surnommé *Elaasar* ou *le Gaucher*, émir, 132. Ses noms et surnoms sont *Schems-eddin Sankar Magrébi Dhahéri Mansouri*, *ibid.* Abrégé de sa vie, *ibid.*
Sarir-aldhahab, ou le trône d'or, ville, 149.
Sarna, ville du Yémen, 528, 529. Nommée en arabe *Moaddjiza*, 528. Nommée ensuite *Hadjar*; et pourquoi, 529.
Sarsar, nom d'un daï, 530.
Schababa, tribu arabe, 403.
Schaban. *Voyez* Mélic-alcamel Schaban.
Schacdip, 256.
Schahin, père de Khalil Dhahéri, 1.
Schah-Mohammed, fils de Kara-Yousouf, 85.
Schahrokh (Mirza). Lettre que lui écrit Barsébaï, 71 et suiv. Diverses lettres de Schahrokh au sultan d'Égypte, 84, 85. Schahrokh, surnommé *Moïn-eddin*, 85.
Schaikh, nom d'un émir,
Schakratésiyya, ville, 330.
Schahnalidip, 256.

Schanfara. Son poëme intitulé *Lamiyyat alarab*, 337. Célèbre coureur, *ibid.* et 346. Il fait périr cent hommes des Bénou-Salaman, 337. Généalogie de Schanfara, 345. Son nom écrit de différentes manières, *ibid.* Signification du mot *Schanfara*, 346. Le poëme de Schanfara a été imprimé à Casan, 352; et commenté par Zamakhschari et autres, *ibid.* Vers de Schanfara, relatifs à sa sépulture, 397 et suiv. Ses aventures, 403.

Schanfari. *Voyez* Schanfara.

Scharkiyyèh, province de l'Égypte septentrionale, 5. Arabes établis dans cette province, *ibid.*

Scharrab. *Voyez* Kassam.

Schasch, ce que c'est, 268.

Schatnil, fils de Danil, 525 et suiv.

Schédjer-aldorr, 234.

Schéhab-eddin, roi de Hormuz, 79.

Schéhab-eddin Ahmed. *Voyez* Mélic-alnaser Schéhab-eddin Ahmed.

Schéibani. *Voyez* Abou-Amrou.

Schems-eddin. *Voyez* Sankar.

Schems-eddin Aksankar, 166. Est surnommé *Naséri*, 174. Abrégé de sa vie, *ibid.* Est nommé vice-roi d'Égypte, 175.

Sc[illegible]s-eddin Mohammed Badjériki,

[illegible]

[illegible]aéra, lieu célèbre par les lions qui y habitent, 146, 497, 513. Il y a plusieurs lieux de ce nom, 156, 513.

Schérabi. *Voyez* Heftékin.

Schérif (Abou'lmaali). *Voyez* Saad-eddaula.

Schéref-eddin. *Voyez* Abou'labbas Ahmed.

Schiar (Daniel), 46.

Schiites. Ils sont divisés en plusieurs sectes, 92.

Schimakh, poëte, 492.

Schoaïbiyya, 55.

Schoraïc Kénani, fils d'Abd-allah, 455.

Schoraïh Gussayi, 455. Son aventure avec Ascha, *ibid.*

Sciences. École des sciences ouverte par Hakem, 196, 240.

Ségelmesse, 89, 99.

Séïda, ville, 105, 124. Il y a deux lieux de ce nom en Syrie, 124.

Séïds de Lahsa, 126.

Séïf-eddaula Ali, fils de Hamdan, 144.

Séïf-eddin. *Voyez* Mélic-aladel et Mélic-alcamel Schaban.

Séïf-eddin, 166. *Voyez* Al-mélic.

Séïf-eddin Arktaï, émir, 166, 180. Il porte aussi le titre d'*Elhaddj*, 180. Abrégé de sa vie, 181.

Séïf-eddin Djerdji, émir, 166, 167. Il fut déwadar, puis chambellan, 181.

Séïf-eddin Abou'lfath Tatar. *Voyez* Tatar.

Sékinèh. Sens de ce mot, 77. Fables à ce sujet, *ibid.*

Sélictar, 485.

Selsal, fontaine du paradis, 495, 509.

Sémennoud, ville d'Égypte, 7.

Sémouki. *Voyez* Boha-eddin.

Sept. Les Ismaéliens attachent une grande importance à ce nombre, 250 et suiv. Sept cieux, sept terres, et sept mers, 252 et suiv. Les Indiens reconnoissent aussi sept cieux, sept terres, et sept mers, 254 et suiv. Sept îles, suivant les Indiens, 255.

Séri, surnommé *Reffa* et *Kendi*, poëte, 333.

Serment de foi et hommage. Manière de le prêter, 258.
Serra-men-raa, ville nommée aussi *Asker*, 102.
Séwaken, 55.
Siasa. Étymologie et sens de ce mot, 158 et suiv., 180, 185.
Sicca, nom d'un office, 279. Ses attributions, *ibid.* Ce mot signifie aussi le coin monétaire, 280.
Sikkin, 272.
Silahdar, 185.
Silakhour ou chef des écuries, 185, 187.
Simoud, village d'Égypte, 36.
Sobokrékin, 118.
Sofyan, fils d'Omayya, 309.
Sokat ou échansons, 185.
Solaïc, fils de Salaca, célèbre coureur, 337, 350. On le nommoit *Solaïc-alménakib*, 350. Surnommé *Saadi*. *ibid.*
Soléïman. *Voy.* Abou-Témim Soléïman.
Soléïman (Abou-Taher). *Voyez* Abou-Taher Soléïman.
Soléïmani. *Voyez* Khomar.
Solma, montagne, 156, 513.
Solouli. *Voyez* Mélic Solouli.
Sonhour. Il y a divers lieux de ce nom, 136.
Soumer, montagne, 255.
Soumission. Sens de ce mot chez les Druzes, 208, 247.
Soyouti. Passage de cet écrivain sur le costume des kadhis et autres officiers; 267.
Spinola (Albert), Génois, 45.
Spinola (Obert), Génois, *ibid.*
Sturla (Boniface), 45.
Succardan, titre d'un livre, 237.
Sucre, fabriqué à Damiette, 7.
Sultan. Ce mot est employé en parlant des khalifes, 120.
Syène. *Voyez* Oswan.

T

Taabbata-Scharran, poëte et célèbre coureur, 337, 346. En quel temps il vivoit, 345. Son vrai nom est *Thabit Fahmi*, 400.
Taalim, nom d'une doctrine, 383.
Taaz, ville du Yémen, 80.
Tabardar ou sapeur, 269.
Tabarestan. Daï du Tabarestan, 265.
Tabari, sorte de dirhem, 282, 285.
Tabariyya, ville, 106, 124.
Tabl-khanèh ou dépôt des tambours, 183.
Tagadj, père d'Ikhschid, 149.
Taher Dhou'lménakib, 100. Son nom est *Abou-Ahmed* ou *Abou-Mohammed Hasan*, *ibid.*
Tahort, ville, 113, 134.
Taï. Les Arabes de Taï. Observation sur leur dialecte, 445.
Taï. *Voyez* Mofarradj.
Taï (Abou-becr-Abd-alkérim), khalife abbaside, 105.
Taïef, ville, 214. Détails sur cette ville, 271. L'écriture passe de Hira à Taïef, 309.
Taïf. *Voyez* Taïef.
Tailesan, sorte de vêtement, 269.
Talébites. Ce sont les descendans d'Ali, fils d'Abou-Taleb, 265.
Talékani. *Voyez* Abbas, fils d'Abbad.
Talmenki. *Voyez* Abou-Omar Talmenki.
Tancrède Villeroy, 45.
Tancrède (Daniel), 45.
Tantarani (Moïn-almilla-weddin).

Son poëme, 495. Il se nomme *Ahmed, fils d'Abd-alrazzak*, 502, 503. Il a mis en vers arabes le traité de jurisprudence de Gazzali, 504. Époque où vivoit Tantarani, *ibid.* Traduction persane de son poëme, 520, 521.
Tarafa. Sa Moallaka, citée, 452.
Tarha, sorte de vêtement, 268. Est fort analogue au taïlesan, 269.
Tarranèh. Lieu où se trouve le natroun, 8.
Tasafi, sorte de toile ou étoffe, 61.
Tatar, sultan circassien. Ses noms et surnoms, 11.
Tawil ou doctrine allégorique, 238.
Tawili. Surnom donné à Kaddah, 251.
Tebbit ou Tobbout. *Voyez* Tobbout.
Téhama, partie de l'Arabie, 452.
Téïma, nom d'une contrée, 475.
Tékin (Abou-Mansour) Djézéri, gouverneur d'Égypte, 99, 143, 154.
Telmésan, ville, 80.
Telmésani. *Voyez* Ahmed Telmésani.
Témimi. *Voyez* Abd-alkaïs Témimi.
Temple de Jérusalem. Il servoit d'asyle aux oiseaux, 454. Dans la suite, il fut couvert de pointes d'or ou de fer doré, 455. Conjecture de Michaëlis à ce sujet, *ibid.*
Tennis. Lac de Tennis. *V.* Menzalèh.
Tenzil ou mahométisme littéral, 238.
Termah, père de Haret ou Iblis, 528.
Thaalèba, fils de Habib, 494.
Thabit Fahmi. *V.* Taabbata-scharran.
Thakéfi. *Voyez* Yousouf Thakéfi.
Thaniyyat-alokab, nom de lieu en Syrie, 104. Il y a deux lieux de ce nom, 120.
Thogour, province de Syrie, 120, 121.
Thomam, plante, 433.
Tibérias. *Voyez* Tabariyya.
Tibet. Bouclïers du Tibet, 205. Noms du Tibet en arabe, 245. Description abrégée de ce pays, *ibid.*
Timbales de cuivre, 145.
Tinèh, ville d'Égypte, 5.
Tiraz. Ce qu'on entend par-là, 287, 385. Hôtel du tiraz, 288. Intendant du tiraz, *ibid.*
Tobba (le), 198. Écriture du temps des Tobbas, 307.
Tobbit ou Tobbout. *Voyez* Tobbout.
Tobbout, nom du Tibet en arabe, 245.
Tocrour (le sultan de), 73. Royaume de Tocrour, 80. Roi de Tocrour, mort à Tor, *ibid.* Signification de ce nom, suivant Burkhardt, 81.
Tocrourim. *Voyez* Tocrouri.
Tohawi. *Voyez* Abou'lgoul.
Tombouctou, ville. Est la même que Tocrour, suivant Burkhardt, 81.
Tonbout, nom du Tibet en arabe, 245.
Tor, ville, 80.
Toud, village d'Égypte, 31.
Toudhih, nom de lieu, 407, 450.
Toumrut. *Voyez* Mohammed, fils de Toumrut.
Touna, village d'Égypte, 36.
Toura. Nom turc des ordonnances de Djenghiz-khan, 184.
Touran, un des ancêtres d'Ikhschid, 149.
Touranschah, roi de Hormuz, 79.
Tripoli de Syrie, 72, 104, 121. Son nom en arabe, 78.
Tumman, plante. *Voyez* Thomam.
Tunis. Écriture arabe de Tunis, 316.
Turcs. Rue des Turcs au Caire, 109. Turcs du Khorasan, 205. Turcs

d'Égypte et de Syrie. Leurs usages par rapport au *tiraz*, 289. Turcs de Yoksch, 72.
Turkémani. *Voyez* Djémal-eddin Abdallah.
Tyr, ville, 106, 124.
Tzimiscès (Jean), empereur, 121.

U

Unitaires. *Voyez* Druzes.

V

Vallée des gens de bien. *Voyez* Gens de bien.
Veau. Ce que le veau signifie dans les livres des Druzes, 278.
Venise. Détails sur les consuls de Venise, 47 et suiv. Commerce des Vénitiens en Égypte, 52.
Verbes parfaits ou imparfaits, 527.
Villeroy. *Voyez* Tancrède Villeroy.
Vin. Ordonnance de Hakem, portant prohibition du vin, 202 et suiv.
Vizir. Sens de ce mot, et son étymologie, 8, 57. Pourquoi nommé *Saheb*, 9, 58, 59. Aventure d'un vizir qui ne pouvoit pas prononcer la lettre *r*, et son adresse à dissimuler ce défaut, *ibid.* Autre anecdote sur le même vizir, 10. Changemens survenus dans les attributions du vizir, 58 et suiv. Ouvrage de Makrizi sur les vizirs, 59. Autre sur les vizirs des souverains de l'Égypte, *ibid.*
Volga. *Voyez* Étel.
Volonté, nom du second ministre de la hiérarchie des Unitaires, 243.
Vouloir, nom du premier ministre de la hiérarchie des Unitaires, 243.

W

Wah, nom ancien de la ville de Taïef, 271.
Wahidi. *Voyez* Abou'lhasan Ali.
Wakhschi. *V.* Abou'lwélid Wakhschi.
Waschek, nom d'un chien de chasse, 405, 441.
Wasita, ou premier ministre, 116, 135.
Wedjra, nom d'un désert, 405, 435, 436.
Wéliyy-eddin, 330.
Wohadha. *Voyez* Ohadha.

X

Xabadini, roi de Hormuz. *Voyez* Schéhab-eddin.

Y

Yacout. *Voyez* Yakout.
Yagmouri. *Voyez* Djémal-eddin Yousouf Asadi.
Yakout, 315. Ses noms sont *Emin-eddin Abou'ldorr Yakout Mausili*, 330. Date de sa mort, *ibid.* On le surnomme *Méliki*, et pourquoi, *ibid.*
Yahya, fils d'un khalife, 10.
Yahya, roi du Yémen. *Voyez* Méaldhaher Yahya.
Yahya, fils de Mohammed, fils de Haschisch, 311.
Yakoub, fils de Kels, vizir d'Aziz, 109. Ses noms et surnoms sont *Abou'lfaradj Yakoub, fils de Yousouf, fils de Kels*, 128. Abrégé de sa vie, *ibid.*
Yakoub Keuli

Yambo, ville, 55.
Yanboï. *Voyez* Nour-eddin Abou'lhasan.
Yanès (Abou'lhasan) Saklabi, eunuque, 117, 136.
Yanésites, 117. Rue des Yanésites, *ibid.*
Yasa ou Yasak, 160 et suiv., 172, 180, 184.
Yaschkéri. *Voyez* Menkhal.
Yémen (le sultan du), 73. Il est différent du sultan de Sanaa, 80. Ses états comprenoient Aden, Taaz et Zébid, *ibid.*
Yésaoul, 186.
Yézid, fils d'Abd-almélic, khalife, 281, 293.
Yézid, fils d'Asad, 294.
Yézid, fils de Schéïban, 468. Est nommé *Abou-Thobaïr*, *ibid.*
Yézid, fils de Moawia, 455. Il envoie dix personnes au fils de Zobéïr, pour le faire rentrer dans le devoir, *ibid.*
Yézid, fils de Wélid, khalife, 294.
Yézid (Abou-Khaled). *Voyez* Abou-Khaled Yézid.
Yézidi. *Voyez* Mohammed Yézidi.
Yo-ko-che, 78.
Yoksch, 72. Conjectures sur ce nom, 75.
Yousouf, ostadar. *Voyez* Djémal-eddin Yousouf.
Yousouf (Abou-Yakoub). *Voyez* Abou-Yakoub-Yousouf.
Yousouf Asadi. *Voyez* Djémal-eddin Yousouf Asadi.
Yousouf (Mélic-alnaser). *Voyez* Mélic-alnaser Yousouf.
Yousouf Thakéfi, fils d'Omar, 282, 294. Il avoit pour prénom *Abou-Abd-allah*, 294.

Z

Zaban, eunuque, 119.
Zakaria (Benoît), pirate génois, 42 et suiv. Nommé aussi *Jacharia* et *Giacaria*, *ibid.*
Zahéri. *Voyez* Dhahéri et Khalil Dhahéri.
Zahra, surnom de Fatime, 230.
Zamakhschari. Il a commenté le poëme de Schanfara, 352. Son dictionnaire géographique, 487. Le nom de Zamakhschari est *Abou'lkasem Mohammed*, *ibid.*
Zamal Odhri, fils d'Amrou, 455.
Zanbak, plante, 464, 482.
Zarrak, sorte de mets, 27.
Zébid, ville du Yémen, 80.
Zéïdi, imam de Sanaa. *Voyez* Ali Zéïdi.
Zéïdites, secte, 300.
Zéïn-eddin Abou-Abd-allah Mohammed, 139.
Zéïn-eddin Abou-Zohéïr Bérécat Hasani, schérif de la Mecque, 80.
Zénadi, sorte de housse pour un cheval, 268, 270.
Zénata, tribu des Berbers, 115, 135, 266, 296.
Zerd-khanèh, ou magasin des cuirasses, 179.
Zerka du Yémama, 446. Son nom est *Anz*, *ibid.* Proverbes auxquels elle a donné lieu, *ibid.* Ses aventures, 447 et suiv.
Zerkesch, sorte d'étoffe, 289.
Ziad, fils de Moawia. *Voy.* Nabéga Dhobyani.
Ziadet-allah, prince aglabite, 99, 114, 134.
Zimam aladour. *Voyez* Zimamdar.
Zimamdar ou intendant des maisons

royales, 186. Nommé mal à-propos *Zimam aladour, ibid.*

Zobéïr, fils d'Alawwam, 294.

Zobéir (le fils de). Il se révolte à la Mecque, 455. Il mesure son ventre, *ibid.*

Zohéïr. Sa Moallaka, citée, 425. Caractère de sa poésie, 471.

Zowéïla (Porte de), au Caire, 213 262.

Zuulcadérié. *Voyez* Dhou'lgadir.

Zuulcadir. *Voyez* Dhou'lgadir.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

FAUTES A CORRIGER.

Pages.	*Lignes.*		
5.	16. 21.	Khatiya,	*Lisez* Katiya.
12.	13.	ة,	ة.
91.	12.	Abou-Amid,	Abou-Hamid.
121.	35.	Heftéghin,	Heftékin.
122.	21. 24.	Heftéghin,	Heftékin.
128.	7.	Heftéghin,	Heftékin.
133.	18.	*Aica-han,*	*Aicahan.*
185.	29.	*Silahkhour,*	*Silakhour.*
237.	3.	Kamous,	*Kamous.*
	21.	rapporte,	rapportent.
250.	11.	la nom,	le nom.
263.	13.	Moutéwakkel,	Motéwakkel.
273.	20.	Kamous,	*Kamous.*
333.	24.	Alréfa,	Reffa.
427.	22.	snivante,	suivante.
452.	20.	هبل,	*Hobal* هبل.
475.	23.	Allatha,	Olatha.

578

3761

إنَّ عُلْيَاهُ لَهُم كَالـزَّعْـزَعِ النَسّافِ سَاف

٣٣ لم يَـزَلْ يُـعْـطِـى لِـعـافٍ تارُهُ أَوْطـارَهُ

آثَرَ التَّقْدِيمَ والتّاخِيرَ فى الإِسْـعـافِ عَاف

٣٤ تَحْبُ أَقطارِ السَّما لَوْ لم تَـكِفْ ما ضَرَّ إِذْ

للوَرَى تَوكافُ غَادِى كَفِّهِ الوَكَّافُ كَاف

٣٥ دُمْ على رَغْمِ العِدَى وَآرْبَحْ بعَود العيد فى

دَوْلَةٍ غَرَّآءَ فيها أَدْوَمُ الأَلْـطـافِ طَاف

تمّت القصيدة الطنطرانية

٢٤ لَوْ رَآهُ صَاحِبٌ عن صَنْعَةِ الْكُتَّابِ تَابَ
لو عَرَاهُ رُسْتَمٌ فى موضِعِ الإرهَابِ هَابَ
٢٥ يا عَلِيمًا عِنْدَهُ العَلّامُ ذو الإرْشادِ شَادٍ
زَاهِدًا تَقْوَاهُ فى دُنياهُ للزُّهَّادِ هَادٍ
٢٦ يا نِظَامَ المُلْكِ يا فَخْرَ الوَرَى يا مَن إذا
جَاءَهُ المُسْتَنْجِدُ المظلومُ بالإنْجادِ جَادَ
٢٧ أَصْبَحَتْ منصورةً راياتُ دِينِ المُصطفى
مِنْهُ واسترْدَى جِهادًا مَن إلى الإلْحادِ حَادَ
٢٨ شَانِئُهُ إصْفَادُهُ مَن والاهُ مِن آلائِهِ
واغتدَى شانِئُهُ فى الأغلالِ والأصفادِ فَادَ
٢٩ يُوعِدُ الأطوادَ بالإيعادِ حتّى أنَّه
لو رأتْهُ ما اعتدَتْ من هَوْلِ ذى الإيعادِ عادَ
٣٠ مِنْهُ فى نادِى الأعادى طارِقُ الآجالِ جالَ
ما لهم مُذْ راعَهم من شِدَّةِ الأَوْجالِ جالٌ
٣١ مُقْسِطٌ أَضْحَى ومنه مَنْهَلُ الإنْصافِ صافٍ
قاهِرٌ أَمْسَى على الأعداءِ بالإجْحافِ حافٍ
٣٢ سَادَ والحُسّادُ منه فى انْحِطاطٍ دائِمٍ

 إنَّ

لم أَزَلْ فى النَّارِ والأَوْلَى بِـذى الـزُنّـارِ نار

١٦ فَـاءَ قـلبى إِذْ أَتـاهُ من تَـبـارِيحِ الجَـوَى

ما أَفاقَ القلبُ مُذْ مِن طَرْفِكَ السَّحَّارِ حار

١٧ ذَرْ هَوَى الغِزْلانِ وَٱخْتَرْ مَدْحَ صَدْرٍ ماجِدٍ

جَآئدٍ قِرْمٍ سَرِيٍّ عَـنْ شِعارِ الـعَـارِ عار

١٨ سَيِّدٍ فى كل خَـطْـبٍ سَـادَةَ الآفاقِ فَـاق

أَيِّدٍ فى الدِّين بَـلْوَاهُ الى الـفُسَّاقِ سَـاق

١٩ فَخْرِ دِينِ اللهِ مَنْ جَدْوَاهُ فى الإِنْعامِ عام

وَهْوَ من جِنْسِ المَعالى كَثْرَةَ الإِكْرامِ رَام

٢٠ نَصْرِ راياتِ الهُدَى سَبَّاق غاياتِ الـنَّدَى

عَادِلٍ هِنْدِيَّهُ العَاتِى عَلَى الـغَـشَّامِ شَام

٢١ ضَيْغَمٍ مِن دَابِهِ إِرْغَامُ ضِرْغَامِ الـشَّرَى

بَاسِلٍ حَمْسٍ الى ضَرْبِ الطُّلَى والهَامِ هَام

٢٢ مُوتِمِ الأَبْنَآءِ فى الهَيجَآءِ عن آبـآئـهـم

مُشْفِقٍ إِشفاقُـهُ المَوْموقُ لِلأَيْتـامِ تَام

٢٣ صَـامَ للمـعـبودِ عَـن لَـذَّاتِـهِ تَلْبِيَهْ

لَيس عن قتلِ الأَعادِى مِخْذَمُ الصَّمْصامِ صام

٧ يا غزالًا قدُّه في المَشْيِ كالأرماحِ مَاح
رِيقُه راحٌ وما في غيرِ تلك الرّاحِ رَاح
٨ لَمْ يَزَلْ يرتاضُ في جَنّاتِ عَدْنٍ مَنْ جَنَى
مِنْ جَنَى بُستانِ خَدٍّ منك كالتُّفَّاحِ فَاح
٩ قَطُّ مَا أَفْرَحْتَنِي مُذْ بالأَسَى أَبْرَحْتَنِي
سُرَّ صَبًّا مُذْ غدا في الحُزْنِ ما في الراحِ رَاح
١٠ قَد كتَمْتُ الحُبَّ في قَلْبِي زَمانًا فاعْتَدَى
دَرُّ جارِي أَدْمُعِي بالسِرِّ كالمِصْبَاحِ بَاح
١١ مَنْ يَلُمْنِي في هَوَى حُورِ الغَوانِي قد غَوَى
انَّ هذا الامرَ لي من رَبِّيَ الفَتّاحِ تَاح
١٢ نَجِّنِي عَمَّا أُقاسي إِنَّ حَتْفِي الآنَ آن
لِنْ لنا قَلبًا فَقاسِي القَلْبِ لِلخُلّانِ لَان
١٣ في عِراصِ الوَصْلِ عَانِي الهَجْرِ كالغَدّارِ دَار
لا تَرَحَّلْ فالحَشَى مِن كَثْرَةِ الأَسْفارِ فَار
١٤ لم تَزَلْ تَزْوَرُّ كِبْرًا مِنْكَ عَنّي جانِبًا
لا تَجَبَّرْ فَالفَتَى من قلبه الجَبّارِ بَار
١٥ مُذْ شَدَدْتَ الوَسْطَ مُغْتَرًّا بِزُنّارِ الهَوَى

القصيدة الطنطرانيّة

قصيدة مولى المحقّق معين الملّة والدين
الطنطرانى طاب الله سرّه

١ يَا خَلِيَّ البالِ قد بَلْبَلْتَ بِالبَلْبَالِ بَال
بالنَّوى زَلْزَلْتَنى والعَقْلُ فى الزَّلْزالِ زَال
٢ يا رَشيقَ القَدِّ قد قَوَّسْتَ قَدّى فَاسْتَقِمْ
فى الهَوَى وآفرُغْ فَقَلْبى شاغِلُ الاشغالِ غَال
٣ يا أَسيلَ الخدّ خَدَّ الدَّمْعُ خَدّى فى النَّوى
عَبْرَتِى وَدْقٌ وعَينى منْكَ يا ذا الخالِ خَال
٤ كَم تُسَقِّي زُمْرَةَ العُشّاقِ عَسّاقَ الجَوَى
كَم تَسُوقُ الحَتْفَ مِنْ ساقٍ عَنِ الخَلْخالِ خَال
٥ إنَّ قلبى فى خُمارٍ هاجَ من سُكْرِ الهَوَى
فَاسقِنى من فيكَ خَمْرًا فيه كالسَّلْسالِ سَال
٦ لُحْتَ من وَجْهٍ جَميلٍ جُمْلَةَ العُشّاقِ شَاق
جُدْ بِتَقْبِيلٍ اليه قَلْبُ ذى المُشْتَاقِ تَاق

٤٠٨ ع

كالطَّعْنِ يَهْلَكُ فيه الزَّيْتُ والفُتُلُ

٥٩ حتّى يَظَلَّ عَميدُ القَومِ مُرْتَفِقًا
يَدْفَعُ بِالرَّاحِ عنه نِسْوَةٌ عُجُلُ

٦٠ أَصابَهُ هِنْدُوانِيٌّ فَأَقْصَدَهُ
أَوْ ذابِلٌ مِنْ رِماحِ الخَطِّ مُعْتَدِلُ

٦١ كَلَّا زَعَمْتُمْ بِأَنَّا لا نُقاتِلُكُمْ
إِنَّا لِأَمْثالِكُمْ يا قَوْمَنا قُتُلُ

٦٢ نَحْنُ الفَوارِسُ يَوْمَ الحِنْوِ ضاحِيَةً
جَنْبَيْ فُطَيْمَةَ لا مِيلٌ ولا عُزُلُ

٦٣ قالوا الطِّرادَ فَقُلْنا تِلْكَ عادَتُنا
أَوْ تَنْزِلُونَ فَإِنَّا مَعْشَرٌ نُزُلُ

٦٤ قد نَخْضِبُ العِيرَ مِنْ مَكْنُونِ فائِلِهِ
وقد يَشِيطُ على أَرْماحِنا البَطَلُ

تمت قصيدة

الاعشى

583

٥٠ لا تَقْعُدَنَّ وقد أَكَّلْتَها حَطَبًا
تَعُوذُ مِنْ شَرِّها يومًا وَتَبْتَهِلُ

٥١ سائِلْ بَنِى أَسَدٍ عنّا فقد عَلِمُوا
أَنْ سَوْفَ يَأْتيكَ مِنْ أَبْنَآئنا شَكَلُ

٥٢ وَٱسْأَلْ قُشَيْرًا وَعَبْدَ ٱللهِ كُلَّهُمْ
وَٱسْأَلْ رَبِيعَةَ عَنَّا كَيْفَ نَفْتَعِلُ

٥٣ إِنّا نُقاتِلُهُمْ حتّى نُقَتِّلَهُمْ
عند اللِّقآءِ وإِنْ جارُوا وإِنْ جَهِلُوا

٥٤ قد كان فى آلِ كَهْفٍ إِنْ هُمُ ٱحْتَرَبُوا
والجاشِرِيَّةِ مَنْ يَسْعَى وَيَنْتَضِلُ

٥٥ إِنِّى لَعَمْرُ الذى حَطَّتْ مَناسِمُها
تَخْدِى وَسِيقَ اليه الباقِرُ الغُيُلُ

٥٦ لَئِنْ قَتَلْتُمْ عَمِيدًا لَمْ يَكُنْ صَدَدًا
لَنَقْتُلَنْ مِثْلَهُ مِنْكُمْ فَنَمْتَثِلُ

٥٧ وَإِنْ مُنِيتَ بِنا فى ظِلِّ مَعْرَكَةٍ
لا تُلْفِنَا مِن دِمَآءِ القَوْمِ نَنْتَقِلُ

٥٨ لا يَنْتَهُونَ وَلَنْ يَنْهَى ذَوِى شَطَطٍ

كالطَّعْنِ

حتّى تَدافَعَ منه الرَّبْـوُ وَالجَبَـلُ

٤٤٢ حتّى تَحَمَّلَ منه المـآءَ تَـكْلِـفَـةً
رَوْضُ القَطا فكَـثِيبُ الغِينَةِ السَّهِلُ

٤٤٣ يَسْقِي دِيارًا لنا قَدْ أَصْبَحَتْ غَرَضًا
زَوْرًا تَجانَـفَ عنها القَوْدُ والرَّسَلُ

٤٤٤ أَبْلِغْ يَزِيدَ بَنِى شَيْبانَ مَأْلُـكَـةً
أَبَـا ثُبَيْتٍ أَما تَنْفَكُّ تَـأْتَـكِـلُ

٤٤٥ أَلَسْتَ مُنْتَهِيًا عن نَحْتِ أَثْلَتِـنا
وَلَسْتَ ضَآئِرَها ما أَطَّـتِ الإِبِـلُ

٤٤٦ تُغْرِى بنا رَهْطَ مَسْعُودٍ وإِخْوَتَـهُ
يومَ اللِّقَـآءِ فـتُرْدِى ثُمَّ تَعْـتَـزِلُ

٤٤٧ كناطِحٍ صَخْرَةً يومًا لِيَفْـلِـقَـهـا
فَلَمْ يَضِرْها وأَوْهَى قَرْنَـهُ الـوَعِـلُ

٤٤٨ لا أَعْرِفَنَّكَ إِنْ جَدَّتْ عَـداوَتُـنـا
والْتُمِسَ النَّصْرُ مِنْكُمْ عَوْضُ تَحْـتَمِـلُ

٤٤٩ تُلْحِمُ أَبْنـآءَ ذِى الجَدَّينِ إِنْ غَضِبُوا
أَرْماحَنا ثُمَّ تَلْـقـاهُمْ وَتَـعْـتَـزِلُ

٣٣ وبُلْدَةٍ مِثْلَ ظَهْرِ التُّرْسِ مُوحِشَةٍ
لِلْجِنِّ بِاللَّيْلِ فى حافاتِها زَجَلُ
٣٤ لا يَتَنَمَّى لها بالقَيْظِ يَرْكَبُها
إلّا الذين لهم فيما أَتَوْا مَهَلُ
٣٥ قَطَعْتُها بِطَلِيحٍ حُرَّةٍ سُرُحٍ
فى مِرْفَقَيْها إذا استَعْرَضْتَها فَتَلُ
٣٦ بَلْ هَلْ تَرَى عارِضًا قد بِتُّ أَرْمُقُهُ
كَأَنَّما البَرْقُ فى حافاتِه الشُّعَلُ
٣٧ له رِدافٌ وجَوْزٌ مُفْأَمٌ عَمِلٌ
مُكَلَّلٌ بِسِجالِ الماءِ مُتَّصِلُ
٣٨ لَمْ يُلْهِنِي اللَّهْوُ عَنْهُ حِينَ أَرْقُبُهُ
ولا اللَّذاذَةُ مِنْ كَأْسٍ ولا شُغُلُ
٣٩ فَقُلْتُ لِلشَّرْبِ فى دُرْنَا وقد ثَمِلُوا
شِيمُوا فكيف يَشِيمُ الشّارِبُ الثَّمِلُ
٤٠ قالوا نِمارٌ فَبَطْنُ الخالِ جادَهُما
فالعَسْجَدِيَّةُ فالأَبْلاءُ فالرِّجَلُ
٤١ فالسَّفْحُ يَجْرِى وخِنْزِيرٌ وبُرْقَتُهُ

حتّى

588

وَقَدْ يُصَاحِبُنِى ذُو الشِّرَّةِ ٱلْغَزِلُ

٢٥ وَقَدْ غَدَوْتُ إِلَى ٱلْحَانُوتِ يَتْبَعُنِى
شَاوٍ مِشَلٌّ شَلُولٌ شُلْشُلٌ شَوِلُ

٢٦ فِى فِتْيَةٍ كَسُيُوفِ الهِنْدِ قَدْ عَلِمُوا
أَنْ لَيْسَ يَدْفَعُ عَنْ ذِى ٱلْحِيلَةِ ٱلْحِيَلُ

٢٧ نَازَعْتُهُمْ قُضُبَ ٱلرَّيْحَانِ مُتَّكِئًا
وَقَهْوَةً مُزَّةً رَاوُوقُهَا خَضِلُ

٢٨ لَا يَسْتَفِيقُونَ مِنْهَا وَهْىَ رَاهِنَةٌ
إِلَّا بِهَاتِ وَإِنْ عُلُّوا وَإِنْ نُهِلُوا

٢٩ يَسْعَى بِهَا ذُو زُجَاجَاتٍ لَهُ نُطَفٌ
مُقَلَّصٌ أَسْفَلَ ٱلسِّرْبَالِ مُعْتَمِلُ

٣٠ وَمُسْتَجِيبٌ تَخَالُ ٱلصَّنْجَ تَسْمَعُهُ
إِذَا تُرَجِّعُ فِيهِ ٱلْقَيْنَةُ ٱلْفُضُلُ

٣١ وَٱلسَّاحِبَاتِ ذُيُولَ ٱلرَّيْطِ آوِنَةً
وَٱلرَّافِلَاتِ عَلَى أَعْجَازِهَا ٱلْعِجَلُ

٣٢ مِنْ كُلِّ ذَلِكَ يَوْمٌ قَدْ لَهَوْتُ بِهِ
وَفِى ٱلتَّجَارِبِ طُولُ ٱللَّهْوِ وَٱلْغَزَلُ

١٦ وعُلِّقَتْهُ فَتاةٌ ما يُحاوِلُها
وَمِنْ بَنِي عَمِّها مَيْتٌ بها وَهِلُ

١٧ وَعُلِّقَتْنِي أُخَيْرَا ما تُلائِمُنِي
فَٱجْتَمَعَ الحُبُّ حُبٌّ كُلُّهُ تَبِلُ

١٨ فكُلُّنا مُغْرَمٌ يَهْذِي بِصاحِبِهِ
نَآءٍ ودانٍ ومَخْبُولٌ ومُخْتَبِلُ

١٩ صَدَّتْ هُرَيْرَةُ عَنّا ما تُكَلِّمُنا
جَهْلًا بِأُمِّ خُلَيْدٍ حَبْلَ مَنْ تَصِلُ

٢٠ أَأَنْ رَأَتْ رَجُلًا أَعْشَى أَضَرَّ بِهِ
رَيْبُ المَنُونِ ودَهْرٌ مُفْنِدٌ خَبِلُ

٢١ قالَتْ هُرَيْرَةُ لَمّا جِئْتُ زائِرَها
وَيْلِي عليكَ ووَيْلِي مِنكَ يا رَجُلُ

٢٢ أَمّا تَرَيْنا حُفاةً لا نِعالَ لنا
إِنّا كذلكَ ما نَحْفَى وَنَنْتَعِلُ

٢٣ وقد أُخالِسُ رَبَّ البَيْتِ غَفْلَتَهُ
وقد يُحاذِرُ مِنّي ثُمَّ ما يَئِلُ

٢٤ وَقَدْ أَقُودُ ٱلصِّبَى يَوْمًا فَيَتْبَعُنِي

وَٱرْتَجَّ مِنْها ذَنُوبُ المَتْنِ والكَفَلُ

٨ صِفْرُ الوِشاحِ ومِلْءُ الدِّرْعِ بَهْكَنَةٌ
إذا تَأَتَّى يَكادُ الخَصْرُ يَنْخَزِلُ

٩ نِعْمَ الضَّجِيعُ غَداةَ الدَّجْنِ يَصْرَعُها
لِلَّذَّةِ المَرْءُ لا جافٍ ولا تَفِلُ

١٠ هِرْكَوْلَةٌ فُنُقٌ دُرْمٌ مَرافِقُها
كَأَنَّ أَخْمَصَها بِالشَّوْكِ مُنْتَعِلُ

١١ إذا تَقُومُ يَضُوعُ المِسْكُ أَصْوِرَةً
والزَّنْبَقُ الوَرْدُ مِنْ أَرْدانِها شَمِلُ

١٢ ما رَوْضَةٌ مِنْ رِياضِ الحَزْنِ مُعْشِبَةٌ
خَضْرآءُ جادَ عليها مُسْبِلٌ هَطِلُ

١٣ يُضاحِكُ الشَّمْسَ منها كَوْكَبٌ شَرِقٌ
مُؤَزَّرٌ بِعَمِيمِ النَّبْتِ مُكْتَهِلُ

١٤ يَوْمًا بِأَطْيَبَ منها نَشْرَ رَآئِحَةٍ
ولا بِأَحْسَنَ منها إذْ دَنا الأُصُلُ

١٥ عُلِّقْتُها عَرَضًا وعُلِّقَتْ رَجُلاً
غَيْرِي وعُلِّقَ أُخْرَى غيرَها الرَّجُلُ

قصيدة الأعشى ميمون بن قيس
بن جنــدل

١ وَدِّعْ هُرَيْرَةَ إِنَّ ٱلرَّكْبَ مُرْتَحِلُ
وَهَلْ تُطِيقُ وَداعًا أَيُّها ٱلرَّجُلُ
٢ غَرّاءُ فَرْعاءُ مصقُولٌ عَوارِضُها
تَمْشِي الهُوَيْنا كما يَمْشِي الوَجِي الوَحِلُ
٣ كَأَنَّ مِشْيَتَها مِنْ بَيْتِ جارَتِها
مَرُّ ٱلسَّحابَةِ لا رَيْثٌ وَلا عَجَلُ
٤ تَسْمَعُ لِلْحَلْيِ وَسْواسًا اذا انصَرَفَتْ
كما استَعانَ بِريحٍ عِشْرِقٌ زَجِلُ
٥ ليسَتْ كَمَنْ يَكْرَهُ ٱلجيرانُ طَلْعَتَها
وَلا تَراها لسِرِّ الجار تَخْتَتِلُ
٦ يَكادُ يَصْرَعُها لولا تَشَدُّدُها
إذا تَقومُ الى جاراتِها الكَسَلُ
٧ اذا تُلاعِبُ قِرْنًا ساعَةً فَتَرَتْ

وَآرْتَجَّ

٥٥ ها أنّ تا عِذْرةٌ ان لم تكُنْ نَفَعَتْ
فإنّ صاحِبَها قد تَاهَ فى البَلَدِ

تمّت

قصيدة النابغة

الذبيانى

طارت نوافِذُه حرّا على كبدي

٤٢ مَهْلًا فدآءٌ لك الاقوامُ كلُّهُمُ

وما أُثمِّرُ من مالٍ ومن وَلَدِ

٤٣ لا تَقْذِفَنّي بِرُكْنٍ لا كِفاءَ له

ولو تَأَثَّفَكَ الأعدآءُ بالرِّفَدِ

٤٤ فما الفُراتُ إذا جاشَتْ غوارِبُه

تَرمِي اواذيُّه العِبْرَيْنِ بالزَّبَدِ

٤٥ يَمُدُّه كلُّ وادٍ مُزْبِدٍ لَجِبٍ

فيه حُطامٌ من اليَنْبوتِ والخَضَدِ

٤٦ يَظَلّ من خوفه المَلّاحُ معتصما

بالخَيْزُرانة بعد الأَيْنِ والنَّجَدِ

٤٧ يومًا بأجوَدَ منه سَيْبَ نافلةٍ

ولا يحول عطآءُ اليومِ دونَ غَدِ

٤٨ أُنبِئْتُ انّ ابا قبوسَ أَوْعَدَني

ولا قَرارَ على زأْرٍ من الاسَدِ

٤٩ هذا الثَّنآءُ فإن تَسمَعْ لقائله

فما عَرَضتُ أبيتَ اللَّعْنَ بالصَّفَدِ

٣٣ الواهِبُ المايةَ الابكارُ زَيَّنها
سَعْدَانُ تُوضِحَ فى أوبارِها اللِبَدِ
٣٤ والساحِباتُ ذُيولَ الرَّيْطِ فنَّقها
بَرْدُ الهواجِرِ كالغِزْلانِ بالجَرَدِ
٣٥ والخيلُ تَمْزَعُ مَزْعًا فى أعِنَّتِها
كالطير ينجو من الشؤبوب ذى البَرَدِ
٣٦ والأُدْمُ قد خُيِّسَت فُتْلًا مَرافِقُها
مشدودةً برِحال الحيرةِ الجُدُدِ
٣٧ فلا لعمرُ الذى قد زُرْتُه حِجَجًا
وما هُريقَ على الأنصابِ من جَسَدِ
٣٨ والمومنِ العائذاتِ الطيرَ يمسحُها
رُكبانُ مكّةَ بين الغَيلِ والسَّنَدِ
٣٩ ما إن أتيتُ بشىءٍ انت تكرَهُه
إذًا فلا رَفَعَتْ سوطى الىَّ إيدى
٤٠ اذًا فعاقبَنى ربّى معاقبةً
قَرَّتْ بِها عَينُ من ياتيك بالحَسَدِ
٤١ هذا لأَبْرَأَ من قولٍ قُذِفتُ به

كما أَطاعك وَآدْلُلْهُ على الرَّشَدِ

٢٥ فمن عَصاك فعاقِبْهُ مُعاقَبةً
تَنْهَى الظَّلومَ ولا تَقْعُدْ على ضَمَدِ

٢٦ الَّا لِمِثلك او من انت سابِقُه
سَبْقَ الجَواد اذا استولى على الامَدِ

٢٧ وَآحْكُمْ كحُكْمِ فَتاة الحَىّ اذ نظَرَتْ
الى حَمامٍ سِراع وارِدِى الثَّمَدِ

٢٨ قالت أَلَا لَيْتما هذا الحمامُ لنا
الى حَمامتنا ونِصْفُه فَقَدِى

٢٩ يَحُفُّه جانِبَا نِيقٍ وتُتْبِعُهُ
مِثْلَ الزُجاجةِ لم تُكْحَلْ من الرَّمَدِ

٣٠ فحَسَّبوه فألْفَوْه كما حَسَبت
تِسعا وتِسعين لم تَنْقُصْ ولم تَزِدِ

٣١ فكمَّلت مايةً فيها حمامتُها
واسرعت حِسْبَةً فى ذلك العَدَدِ

٣٢ أَعْطَى لفارِهَةٍ حُلْوٍ تَوابِعُها
من المواهبِ لا تُعْطَى على حَسَدِ

S96

١٦ كَانّهُ خارجا من جَنْبِ صَفْحتهِ
سَفُّودُ شَرْبٍ نَسُوهُ عند مُفْتَأَدِ

١٧ فظَلَّ يَعجُم أَعلى الرَّوْقِ مُنقَبِضا
فى حالِكِ اللون صَدْقٍ غيرِ ذى أَوَدِ

١٨ لمّا رأَى واشِقٌ إقْعاصَ صاحِبِه
ولا سبيلَ الى عَقْلٍ ولا قَوَدِ

١٩ قالت له النفسُ انّى لا ارى طَمَعًا
وانّ مولاك لم يَسْلَمْ ولم يَصِدِ

٢٠ فتلك تُبلِغُنى النُّعمانَ انّ له
فَضْلا على الناسِ فى الأَدنى وفى البَعَدِ

٢١ ولا أَرى فاعِلا فى الناسِ يُشْبِهه
وما أُحاشِى من الاقوامِ من أَحَدِ

٢٢ إلّا سُلَيمانَ اذ قال الإلَهُ له
قُمْ فى البريّة فاحدُدْها عن الفَنَدِ

٢٣ وخَيِّسِ الجِنَّ انّى قد أَذِنْتُ لهم
يَبنُون تَدْمُرَ بالصُّفّاحِ والعَمَدِ

٢٤ فَمَنْ اطاعَ فَأَعْقِبْه بطاعته

وَٱنْمِ القُتود على عَيْرانةٍ أُجُدِ

٨ مقذوفةٍ بِدَخيس النَّحْضِ بازِلُها
له صريفٌ صريفَ القَعْوِ بالمَسَدِ

٩ كأنّ رَحْلى وقد زال النهارُ بنا
بذى الجليل على مُستأنِسٍ وَحِدِ

١٠ من وَحْشِ وَجْرَةَ مَوْشِيٍّ اكارِعُهُ
طاوِى المصيرِ كسيفِ الصَّيْقلِ الفَرَدِ

١١ سرَتْ عليه من الجَوْزآء ساريَةٌ
تُزْجِى الشمالُ عليه جامِدَ البَرَدِ

١٢ فارتاع من صوت كَلّابٍ فبات له
طَوْعَ الشَّوامِتِ من خَوْفٍ ومِنْ صَرَدِ

١٣ فَبَثَّهنّ عليه واستَمرّ به
صُمْعُ الكعوبِ بريئاتٌ من الحَرَدِ

١٤ فهابَ ضُمرانُ منه حيث يُوزِعُهُ
طَعْنُ المُعارِكِ عندَ المُحْجَرِ النَّجُدِ

١٥ شَكَّ الفريصةَ بالمِدْرَى فأنفذَها
شَكَّ المُبَيْطِرِ اذ يَشْفِى من العَضَدِ

قصيدة

النَّابِغَة الذُّبْيَانيّ

١ يَا دَارَ مَيَّةَ فِي ٱلْعَلْيَاءِ فَٱلسَّنَدِ
أَقْوَتْ وطال عليها سالِفُ الأَبَدِ
٢ وقفتُ فيها أُصَيْلالاً أُسَائِلُها
عَيَّتْ جوابا وما بِالرَّبْعِ من أَحَدِ
٣ إِلَّا أَوارِيَّ لَأْيًا ما أُبَيِّنُها
والنُّؤْيَ كالحَوْضِ بالمظلومة الجَلَدِ
٤ رَدَّتْ عليه أَقَاصِيهِ ولَبَّدَهُ
ضَرْبُ الوليدة بالمِسْحاة في الثَّأَدِ
٥ خَلَّتْ سبيلَ أَتِيٍّ كان يَحْبِسُهُ
ورَفَّعَتْهُ الى السِّجْفَيْنِ فالنَّضَدِ
٦ أَضْحَتْ خَلاءً واضحى اهلُها احتملوا
أَخْنَى عليها الذي اخنى على لُبَدِ
٧ فَعَدِّ عمّا مضى اذ لا ارتجاعَ له

وَٱنْمِ

أفاعيه في رَمْضائه تتململُ

٦٢ نصبتُ له وجهي ولا كِنَّ دونَهُ
ولا سِترَ إلّا الأتحميُّ المُرَعْبَلُ

٦٣ وضافٍ اذا هبّتْ له الريحُ طيّرتْ
لبائدَ عن أعطافه ما تُرجّلُ

٦٤ بعيدًا بمسّ الدُّهنِ والفَلْيِ عهدُهُ
له عَبَسٌ عافٍ من الغِسْلِ مُحْوِلُ

٦٥ وخرقٍ كظهر التُّرسِ قَفْرٍ قطعتُه
بعاملتينِ ظَهْرُهُ ليس يُعْمَلُ

٦٦ فألحقتُ أُولاهُ بأُخْراهُ مُوفيًا
على قُنّةٍ أُقْعِي مِرارًا وأَمْثُلُ

٦٧ تَرودُ الأَراوِي الصُّحْمُ حولي كأنّها
عَذارَى عليهنّ المُلاءُ المُذَيَّلُ

٦٨ ويَرْكُدْنَ بالآصالِ حولي كأنّني
من العُصْمِ أدْفَى ينتحي الكِيحَ أعْقَلُ

تمّت القصيدة الموسومة بلامية العرب

قصيدة

٥٣ ولا تَزْدَهِى الأَجهالُ حِلْمى ولا أُرَى
سَؤُولاً باعقابِ الاقاويلِ أَنْمَلُ

٥٤ وليلةِ نَحْسٍ يَصْطَلى القَوْسَ رَبُّها
وأَقْطُعَه اللاتى بها يَتَنَبَّلُ

٥٥ دَعَسْتُ على غَطْشٍ وبَغْشٍ وصُحْبتى
سُعارٌ وإِرْزِيزٌ ووَجْرٌ وأَفْكَلُ

٥٦ فأَيَّمْتُ نِسْوانًا وأَيْتَمْتُ وِلْدَةً
وعُدتُّ كما أَبْدَأْتُ والليلُ أَلْيَلُ

٥٧ واصبحَ عنّى بالغُمَيصاء جالسًا
فريقانِ مَسْؤُولٌ وآخَرُ يَسْأَلُ

٥٨ فقَالوا لقد هَرَّتْ بليلٍ كِلابُنا
فقُلْنا أَذِئبٌ عَسَّ ام عَسَّ فُرْعُلُ

٥٩ فلم يَكُ الّا نَبْأَةٌ ثمّ هَوَّمَتْ
فقلنا قطاةٌ رِيعَ ام رِيعَ أَجْدَلُ

٦٠ فإِن يَكُ من جِنٍّ لَأَبْرَحَ طارِقًا
وان يك إِنْسًا ما كَهَا الإِنسُ يَفْعَلُ

٦١ ويومٍ من الشِّعْرَى يذوب لعابُه

لَمَا اغتبَطَتْ بالشنفرَى قَبْلُ أَطْوَلُ
٤٥ طَرِيدُ جَنَاياتٍ تَيَاسَرْنَ لَحْمَهُ
عَقِيرتُهُ لايِّها حُمَّ أَوَّلُ
٤٦ تَنامُ اذا ما نَامَ يَقْظَى عُيونها
حِثَاثًا الى مكروهه تَتَغَلْغَلُ
٤٧ وإِلْفُ هُمومٍ ما تَزَالُ تعُوده
عِيادًا كَحُمَّى الرِّبْعِ او هى أَثْقَلُ
٤٨ اذا وردَتْ اصدَرْتُها ثم انّها
تَثوب فتأتى من تُحَيْتُ ومن عَلُ
٤٩ فإِمّا تَرانى كَابْنَةِ الرَّمْل ضاحِيًا
على رِقَّةٍ أَحْفَى ولا أَتَنَعَّلُ
٥٠ فإِنّى لَمَوْلَى الصَّبْرِ أَجْتَابُ بَزَّهُ
على مثل قلب السِّمْعِ والحَزْمَ أَنْعَلُ
٥١ وأَعْدِمُ أَحْيانًا وأَغْنَى وانّما
ينالُ الغِنَى ذُو البُعدة المُتبذِّلُ
٥٢ فلا جَزِعٌ من خُلَّةٍ مُتكشِّفُ
ولا مَرِحٌ تحت الغِنَى أَتخَيَّلُ

٣٦ وتَشرَب أَسْآرِى القَطَا الكُدرُ بعدَ ما
سَرَتْ قَرَبًا أَحناؤُها تتصَلْصَلُ

٣٧ هَمَمْتُ وهَمَّتْ وابتدرنا وأَسْدَلَتْ
وشُمِّرَ منّى فارِطٌ مُتَمَهِّلُ

٣٨ فولَّيْتُ عنها وَهْىَ تكبو لعَقرِه
يُباشِره منها ذُقونٌ وحَوْصَلُ

٣٩ كانّ وَغاها حَجْرَتَيْهِ وحَوْلَهُ
أَضامِيمُ من سَفْرِ القبآئلِ نُزَّلُ

٤٠ تَوافَيْنَ من شَتّى اليه فضَمَّها
كما ضَمَّ أَذوادَ الأَصاريمِ مَنْهَلُ

٤١ فعَبَّتْ غِشاشًا ثمّ مَرّتْ كانّها
مع الصُّبحِ رَكْبٌ من أُحَاطَةَ مُجْفِلُ

٤٢ وآلَفُ وَجْهَ الارض عند آغتراشِها
بأَهْدَأَ تَنْبِيهِ سَنَاسِنُ قُحَّلُ

٤٣ وأَعْدِلُ مَنْحوضًا كانّ فُصوصَهُ
كِعابٌ دَحاها لاعِبٌ فَهْىَ مُثَّلُ

٤٤ فإنْ تَبْتَئِسْ بالشَّنْفَرَى أُمُّ قَسْطَلِ

لَمَا

يَحُوتُ باذنابِ الشِّعابِ ويَعْسِلُ

٢٨ فلمّا لَوَاهُ القُوتُ من حيثُ أَمَّهُ
دَعَا فأَجابَتْهُ نَظائِرُ نُحَّلُ

٢٩ مُهَلَّلَةٌ شِيبُ الوجوهِ كأنّها
قِداحٌ بِكَفَّيْ ياسِرٍ يَتَقَلْقَلُ

٣٠ اوِ الخَشْرَمُ المبعوثُ حَثْحَثَ دِبْرَهُ
مَحَابِيضَ أَرْسَاهُنَّ سامٍ مُعَسِّلُ

٣١ مُهَرَّتَةٌ فُوهٌ كأنّ شُدُوقَها
شُقُوقُ العِصِيِّ كالحاتٌ وبُسَّلُ

٣٢ فَضَجَّ وضَجَّتْ بالبَرَاحِ كأنّها
وإيّاهُ نُوحٌ فَوْقَ عَلْيَاءَ ثُكَّلُ

٣٣ وأَغْضَى وأَغْضَتْ واتَّسَى واتَّسَتْ به
مَرَامِيلُ عَزَّاها وعَزَّتْهُ مُرْمِلُ

٣٤ شَكَى وشَكَتْ ثُمّ ٱرْعَوَى بَعْدُ وارعَوَتْ
ولَلصَّبْرُ إِنْ لم يَنْفَعِ الشَّكْوُ أَجْمَلُ

٣٥ وفَآءَ وفَآءَتْ بادِراتٍ وكُلُّها
على نَكَظٍ ممّا يُكاتِمُ مُجْمِلُ

١٩ وَلستُ بمِحْيارِ الظَّلامِ اذا انتحَتْ
هُدَى الهَوْجَلِ العِسّيف يَهْمَآءُ هَوْجَلُ

٢٠ اذا الأَمْعَزُ الصَّوّانُ لاقَى مَناسِمى
تَطايَرَ منه قادِحٌ ومُفَلَّلُ

٢١ أُدِيمُ مِطالَ الجُوعِ حتّى أُمِيتَهُ
وأَضرِبُ عنه الذِّكْرَ صَفْحًا فأَذْهَلُ

٢٢ وأَسْتَفُّ تُرْبَ الارضِ كى لا يَرى له
عَلَىَّ من الطَّوْلِ آمْرَؤٌ مُتَطَوِّلُ

٢٣ ولولا اجتنابُ الذَّأْمِ لم يُلْفَ مَشْرَبٌ
يُعاشُ به الّا لَدَىَّ ومَأْكَلُ

٢٤ ولكنَّ نَفْسًا مُرَّةً لا تُقِيمُ بى
على الضَّيْمِ الّا رَيْثَما أَتحوَّلُ

٢٥ وأَطوِى على الخُمْصِ الحوايا كما انطوَتْ
خُيوطَةُ مارِىّ تُغارُ وتُفْتَلُ

٢٦ وأَغْدُو على القوتِ الزهيد كما غدا
أَزَلُّ تَهاداهُ التنائفُ أَطْحَلُ

٢٧ غَدا طاوِيًا يُعارِضُ الريحَ هافيًا

يَخوتُ

بِحُسْنَى ولا فى قُربه مُتَعَلَّلُ

١١ ثلاثةُ اصحابٍ فؤادٌ مُشَيَّعٌ
وابيضُ أَصْلِيتٌ وصَفْرآءُ عَيْطَلُ

١٢ هَتوفٌ مِنَ المُلْسِ المُتونِ يَزِينُها
رَصائعُ قد نِيطَتْ اليها ومَحْمَلُ

١٣ اذا زَلَّ عنها السهمُ حَنَّتْ كأنّها
مُرَزَّأَةٌ ثَكْلَى تُرِنُّ وتُعْوِلُ

١٤ ولستُ بمِهْيافٍ يُعَشِّى سَوامَه
مُجَدَّعَةً سُقْبانُها وَهْىَ بُهَّلُ

١٥ ولا جُبَّاءٍ أَكْهَى مُرِبّ بِعِرْسه
يُطالِعُها فى شأنِه كيف يَفْعَلُ

١٦ ولا خَرِقٍ هَيْقٍ كأنّ فُؤادَه
يَظَلُّ به المُكّآءُ يَعْلو ويَسْفُلُ

١٧ ولا خالِفٍ دارِيَّةٍ متغزِّلِ
يروح ويَغْدو داهِنا يَتَكَحَّلُ

١٨ ولستُ بعَلٍّ شَرُّه دون خَيْرِه
أَلَفَّ اذا ما رُعْتَه آهْتاجَ أَعْزَلُ

٢ فقد حُمَّتِ الحاجاتُ والليلُ مُقْمِر
وشُدَّتْ لطِيّاتٍ مطايا وأَرْحُلُ

٣ وفى الارض مَنْأًى للكريم عن الأَذَى
وفيها لِمَنْ خاف القِلَى مُتَعَزَّلُ

٤ لَعَمْرُك ما بالارض ضِيقٌ على آمْرِئٍ
سَرَى راغبا او راهبا وَهْو يَعْقِلُ

٥ ولى دونكم أَهْلُونَ سِيدٌ عَمَلَّسٌ
وأَرْقَطُ زُهْلُولٌ وعَرْفآءُ جَيْأَلُ

٦ هُمُ الاهلُ لا مُسْتَوْدَعُ السِّرِّ ذآئعٌ
لديهم ولا الجانى بما جَرَّ يُخْذَلُ

٧ وكُلٌّ أَبِيٌّ باسِلٌ غيرَ انّنى
اذا عَرَضَتْ أُوْلَى الطرآئدِ أَبْسَلُ

٨ وإِن مُدَّتِ الايدى الى الزادِ لم اكن
بأَعْجَلِهم اذ أَجْشَعُ القومِ أَعْجَلُ

٩ وما ذاك إلّا بَسْطَةً عن تَفَضُّلٍ
عليهم وكان الأَفْضَلَ المُتَفَضِّلُ

١٠ وانّى كَفانى فَقْدَ من لَسْتَ جازِيًا

بِحُسْنَى

قصيدة الشنفرى
الموسومة بلاميّة العرب

الشنفرَى هو العظيم الشفتين وهو شاعر من الازد من العدّآئين وكان فى العرب من العدّآئين من لا يلحقه الخيل منهم هذا وسليك بن السلكة وعمر بن برّاق واسير بن جابر وتَـأَبَّطَ شَرًّا وكان الشنفرى حلف ليقتلنّ من بنى سلامان مايه رجل فقتل منهم تسعة وتسعين وكان اذا وجد الرجل منهم يقول له الشنفرى لطرفك ثم يرميه فيصيب عينيه فاحتالوا عليه فامسكوه وكان الذى امسكه اسير بن جابر احد العدّآئين رصده حتى نزل فى مضيق ليشرب المآء فوقف له فيه فامسكه ليلا ثم قتلوه فمرّ رجل منهم بجمجمته فضربها برجله فدخلت شظيّة من الجمجمة فمات منها فتمّت القتلى مايه والله اعلم بذلك،

١ أَقِيمُوا بَنِى أُمِّى صُدُورَ مَطِيِّكُمْ
فَإِنِّى الى قَوْمٍ سِوَاكُم لَأَمْيَلُ

بمنزلة واحدة فى عدم التواضع عليه وليس يعذر فى هذا القدر الا كتّاب الاعمال السلطانية فى الاموال والجيوش لانهم مطلوبون بكتمان ذلك عن الناس فانه من الاسرار السلطانية التى يجب اخفآؤها فيبالغون فى رسم اصطلاح خاصّ بهم فيصير بمثابة المعمّى وهو الاصطلاح على العبارة عن الحروف بكلمات من اسمآء الطيب والفواكه والطيور والازهار ووضع اشكال اخرى غير اشكال الحروف المتعارفة يصطلح عليها المتخاطبون لتأدية ما فى ضمآئرهم بالكتابة وربّما وضع لكتّاب للعثور على ذلك وان لم يضعوه اوّلا قوانين بمقاييس استخرجوها لذلك بمداركهم يسمّونها فكّ المعمّى وللناس فى ذلك دواوين مشهورة، والله العليم الحكيم.

تمّ المنقول من كتاب العبر
وديوان المبتدأ والخبر لابن خلدون

لكل منهما ان يكون واضح الدلالة، قال الله تعالى خلق الانسان علّمه البيان وهو يشتمل بيان الادلّة كلها فالخطّ المجوّد كماله ان تكون دلالته واضحة بابانة حروفه المتواضعة واجادة وضعها ورسمها كل واحد على حِدَته متميّز عن الآخر الا ما اصطلح عليه الكتّاب من ايصال حروف الكلمة الواحدة بعضها ببعض سوى حروف اصطلحوا على قطعها مثل الالف المتقدّمة فى الكلمة وكذا الراى والزاى والدال والذال وغيرها بخلاف ما اذا كانت متاخّرة وهكذا الى آخرها ثم ان المتاخّرين من الكتّاب اصطلحوا على وصل كلمات بعضها ببعض وحذف حروف معروفة عندهم لا يعرفها الا اهل مصطلحهم فتستعجم على غيرهم وهؤلآء كتّاب دواوين السلطان وسجلّات القضاة كانهم انفردوا بهذا الاصطلاح عن غيرهم لكثرة موارد الكتابة عليهم وشهرة كتابتهم واحاطة كثير من دونهم بمصطلحهم فان كتبوا ذلك لمن لا خبرة له بمصطلحهم فينبغى ان يعدلوا عن ذلك الى البيان ما استطاعوه والا كان بمثابة الخطّ الاعجمى لانهما

بمنزلة

٦١٥

ما ادرك المأمول مثل صبور
إبْدَأْ به فى اللوح منتضيا له
عزما تجرّده عن التشمير
لا تخجلنّ من الردىّ تخطّه
فى اوّل التمثيل والتسطير
فالامر يصعب ثمّ يرجع هيّنا
ولربّ سهلٍ جآء بعد عسير
حتى اذا ادركت ما املته
اضحيت ربّ مسرّة وحبور
فاشكر الهك واتّبع رضوانه
انّ الاله يحبّ كل شكور
وارغب لكفّك ان تخطّ بنانُها
خيرا تخلّفه بدار غرور
فجميع فعل المرء يلقاه غدا
عند التقآء كتابه المنشور

واعلم ان الخطّ بيان عن القول والكلام كما ان القول والكلام بيان عمّا فى النفس والضمير من المعانى فلا بدّ

حتى اذا اتقنت ذلك كله
اتقان طب بالمراد خبير
فاصرف لرأى القط عزمك كله
فالقط فيه جملة التدبير
لا تطمعن فى أن ابوح بسره
انى اضن بسره المستور
لكن جملة ما اقول بانه
ما بين تحريف الى تدوير
وألق دواتك بالدخان مدبرا
بالخل او بالحصرم المعصور
وأضف اليه مغرة قد حولت
مع اصفر الزرنيخ والكافور
حتى اذا ما خمرت فاعمد الى الـ
ـورق النقى الناعم المخبور
فاكبسه بعد القطع بالمعصارتين
ينأى عن التشعيث والتغيير
ثم اجعل التمثيل دأبك صابرا

لخط وموادّها من احسن ما كتب فى ذلك رايت
اثباتها فى هذا الباب لينتفع بها من يريد تعلّم هذه
الصناعة واوّلها

يا من يريد اجادة التحرير
ويروم حُسْن الخطّ والتصوير
ان كان عزمك فى الكتابة صادقا
فارغب الى مولاك فى التيسير
اعدد من الاقلام كل مثقّف
صلب يصوغ صناعة التحبير
واذا عمدت لبريه فتوخّه
عند القياس باوسط التقدير
انظر الى طرفيه فاجعل بريه
من جانب التدقيق والتخصير
واجعل لجلفته قواما عادلا
يخلو عن التطويل والتقصير
والشقّ وسّطه ليبقى بريه
من جانبيه مشاكل التقدير

حتى

حينئذ حال الخطّ وفسدت رسومه وجُهل فيه وجه التعليم بفساد الحضارة وتناقُصِ العمران وبقيت فيه آثار الخطّ الاندلسى تشهد بما كان لهم ذلك لِما قدّمناه من انّ الصنائع اذا رسخت بالحضارة فيعسر رفعها، وحصل فى دولة بنى مرين بعد ذلك بالمغرب الاقصى لون من الخطّ الاندلسى لقرب جوارهم وسقوط من خرج منهم الى فاس قريبا واستعمالهم ايّاهم سآئر الدولة ونُسى عهد الخطّ فيما بعُد عن سدّة الملك وداره كأن لم يعرف فصارت الخطوط بافريقية والمغربين مآئلة الى الرداءة بعيدة عن الجودة وصارت الكتب اذا انتسخت فلا فآئدة تحصل لمتصفّحها منها الا العنآء والمشقّة لكثرة ما يقع فيها من الفساد والتصحيف وتغيير الاشكال الخطّية عن الجودة حتى لا تكاد تُقرأُ الا بعد عسر ووقع فيه ما وقع فى سآئر الصنآئع بنقص الحضارة وفساد الدولة والله يحكم لا معقب لحكمه، وللاستاذ ابى الحسن علىّ بن هلال الكاتب البغدادى الشهير بابن البوّاب قصيدة من بحر البسيط على روى الراى يذكر فيها صناعة الخط

٦١٦

او يُحكمَ اشكال تلك الحروف على تلك الاوضاع ولقد لقِّنها حسّا وحذق فيها دربة وكتابا واخذها قوانين عملية فتجى احسنَ ما يكون، واما اهل الاندلس فافترقوا فى الاقطار عند تلاشى ملك العرب بها ومن خلَفهم من البربر وتغلّبت عليهم امم النصرانية فانتشروا فى عُدْوة المغرب وافريقية من لدن الدولة اللمتونية الى هذا العهد وشاركوا اهلَ العمران بما لديهم من الصنائع وتعلّقوا باذيال الدولة فغلب خطّها على الخطّ الافريقى وعُفى عليه ونُسِى خطّ القيروان والمهدية بنسيان عوائدها وصنائعهما وصارت خطوط اهل افريقية كلها على الرسم الاندلسى بتونس وما يليها لتوفّر اهل الاندلس بها عند الجالية من مشرق الاندلس وبقى منه رسم ببلاد الجريد الذين لم يخالطوا كتّاب الاندلس ولا تمرّسوا بجوارهم اذ انّما كانوا يفدون على دار الملك بتونس فصار خطّ اهل افريقية من جنس خطوط اهل الاندلس حتى اذا تقلّص ظلّ الدولة الموحّدية بعض الشىء وتراجع امر الحضارة والترف بتراجع العمران نقص حينئذ

(٦١٤)

والولىّ على العجمىّ ووقف سندُ تعليم الخطّ عليهم وانتقل ذلك الى مصر وخالفت طريقةَ العراق بعض الشىء ولقِنها العجم هنالك فظهرت مخالفة لخطّ اهل مصر او مباينة، وكان الخطّ الافريقى المعروف رسمه القديم لهذا العهد يقرب من اوضاع الخطّ المشرقى وتحيّز ملك الاندلس بالامويّين فتميّزوا باحوالهم من الحضارة والصنائع والخطوط فتميّز صنف خطّهم الاندلسى كما هو معروف الرسم، وطما بحر العمران والحضارة فى الدول الاسلامية فى كل قطر وعظم الملك ونفقت اسواق العلوم وانتسخت الكتب واجيد كتبها وتجليدها ومُلئت بها القصور والخزآئن الملوكية بما لا كفآء له وتنافس اهل الاقطار فى ذلك وتناغوا فيه، ثم لما انحلّ نظام الدولة الاسلامية وتناقصت تناقص ذلك اجمع ودُرست معالم بغداذ بدروس الخلافة وانتقل شانها من الخطّ والكتاب بل والعلم الى مصر والقاهرة فلم تزل اسواقه بها نافقة لهذا العهد وللخطّ بها معلّمون يرسمون للمتعلّم الحروف بقوانين فى وضعها واشكالِها متعارفةٍ بينهم فلا يلبث المتعلّم

او

البصرة والكوفة واحتاجت الدولة الى الكتّاب استعملوا الخطّ وطلبوا صناعته وتعلّموه وتداولوه فترقّت الاجادة فيه واستحكم وبلغ فى الكوفة والبصرة رتبة من الاتقان الا انها كانت دون الغاية والخطّ الكوفى معروف الرسم لهذا العهد ، ثم انتشر العرب فى الاقطار والممالك وافتتحوا افريقية والاندلس واختطّ بنو العبّاس بغداذ وترقّت الخطوط فيها الى الغاية لما استبحرت العمران وكانت دارَ الاسلام ومركز الدولة العربية وخالفت اوضاعُ الخطّ ببغداذ اوضاعَه بالكوفة فى الميل الى اجادة الرسوم وجمال الرونق وحسن الروآء واستحكمت هذه المخالفة فى الاعصار الى ان رفع رايتَها ببغداذ علىٌّ بن مقلة الوزير ثم تلاه فى ذلك علىّ بن هلال الكاتب الشهير بابن البوّاب ووقف سندُ تعليمها عليه فى المائة الثالثة وما بعدها وبعدت رسوم الخطّ البغداذى واوضاعه عن الكوفى حتى انتهى الى المباينة ثم ازدادت المخالفة بعد تلك العصور بتفنّن الجهابذة فى إحكام رسومه واوضاعه حتى انتهت الى المتاخّرين مثل ياقوت

والولىّ

حملهم على ذلك الّا اعتقادهم انّ فى ذلك تنزيها للصحابة عن توهّم النقص فى قلّة اجادة الخطّ وحسبوا ان ذلك الخطّ كمال فنزّهوهم عن نقصه ونسبوا اليهم الكمال باجادته وطلبوا تعليل ما خالف الاجادة من رسمه وذلك ليس بصحيح، واعلم ان الخطّ ليس بكمال فى حقّهم اذ الخطّ من جملة الصنائع المدنيّة المعاشيّة كما رايته فيما مرّ والكمال فى الصنائع اضافىّ وليس بكمال مطلق اذ لا يعود نقصه على الذات فى الدين ولا فى الخلال وانما يعود على اسباب المعاش وبحسب العمران والتعاون عليه لاجل دلالته على ما فى النفوس وقد كان النبىّ صلّى الله عليه وسلّم امّيّا وكان ذلك كمالا فى حقّه وبالنسبة الى مقامه وتنزّهه عن الصنائع العمليّة التى هى اسباب المعاش والعمران كلها وليست الامّيّة كمالا فى حقّنا نحن اذ هو منقطع الى ربّه ونحن متعاونون على الحيوة الدنيا شانَ الصنائع كلها حتى العلوم الاصطلاحيّة فان الكمال فى حقّه هو تنزّهه عنها جملة بخلافنا، ثم لما جآء الملك للعرب وفتحوا الامصار وملكوا الممالك ونزلوا البصرة

٦١٤

التوسّط لمكان العرب من البداوة والتوحّش وبُعدهم عن الصنائع، وانظر ما وقع لاجل ذلك فى رسم المُصحف حيث كتبه الصحابة بخطوطهم وكانت غيرَ مستحكمةٍ فى الاجادة فخالف الكثيرُ من رسومهم ما اقتضته اقيسة رسوم صناعة الخطّ عند اهلها ثم اقتفى التابعون من السلف رسمهم فيها تبرّكا بما رسمه اصحابُ رسول الله صلّى الله عليه وسلّم وخيرَ الخلق من بعده المتلقّون لوحيه من كتاب الله وكلامه كما يقتفَى لهذا العهد خطّ ولىّ او عالم تبرّكا ويتّبَع رسمه خطأً او صوابا واين نسبة ذلك من الصحابة وما كتبوه فاتُّبع ذلك وأُثبت رسما ونبّه العلمآء بالرسم على مواضعه، ولا تلتفتنّ فى ذلك الى ما يزعمه بعض المغفلين انهم كانوا محكمين لصناعة الخطّ وان ما يُتخيّل من مخالفة خطوطهم لاصول الرسم ليس كما يتخيّل بل لكلها وجه ويقولون فى مثل زيادة الالف فى لاأذبحنّه انه تنبيه على ان الذبح لم يقع وفى زيادة اليآء فى قوله بأييدٍ انه تنبيه على كمال القدرة الربّانية وامثال ذلك ممّا لا اصل له الا التحكّم المحض، وما

حملهم

الطلمنكى عن ابي عبد الله بن مفرج ومن خطّه نقلته عن ابي سعيد بن يونس عن محمد بن موسى بن النعمن عن يحيى بن محمد بن حشيش عن عمر بن ايّوبه المغافرى التونسى عن بهلول بن عبيدة النجمى عن عبد الله بن فروخ، انتهى، وكان لحمير كتابة تسمّى بالمسند حروفها منفصلة وكانوا يمنعون من تعلّمها الّا باذنهم ومن حمير تعلّمت مضر الكتابة العربية الّا انهم لم يكونوا مجيدين لها شانَ الصنآئع اذا وقعت بالبدو فلا تكون مُحْكَمَةَ المذهبِ ولا مآئلة الى الاتقان والتنميق لبون ما بين البدو والصناعة واستغنآء البدو عنها فى الاكثر، فكانت كتابة العرب بدوية مثل او قريبًا من كتابتهم لهذا العهد او نقولَ ان كتابتهم لهذا العهد احسنُ صناعة لان هؤلآء اقرب الى الحضارة ومخالطة الامصار والدول واما مضر فكانوا أعرق فى البدوِ وابعد عن الحضر من اهل الشام واليمن ومصر واهل العراق، وكان الخطّ العربى لاوّل الاسلام غيرَ بالغ الى الغاية من الاحكام والاتقان والاجادة ولا الى

التوسّط

b20

كنتم تكتبونه قبل ان يبعث الله محمّدا صلّى الله عليه وسلّم تجمعون منه ما اجتمع وتفرقون منه ما افترق مثل الالف وللام والميم والنون قال نعم قلت وممّن اخذتموه قال من حرب بن أميّة قلت وممّن اخذه حرب قال من عبد الله بن جُدعان قلت وممّن اخذه عبد الله بن جدعان قال من اهل الانبار قلت وممّن اخذه اهل الانبار قال من طارٍ طرا عليهم من اهل اليمن قلت وممّن اخذه ذلك الطارى قال من الخلجان بن القسم كاتب الوحى لهود النبىّ صلّى الله عليه وسلّم وهو الذى يقول

افى كل عام سنّةٌ تُحْدثونها
ورأىٌ على غير الطريق يغيَّر
ولَلموتُ خير من حياة تسبّنا
بها جرهم فيمن يسبّ وحمير

انتهى ما نقله ابن الابار فى كتاب التكملة، وزاد فى آخره حدّثنى بذلك ابو بكر بن ابى حمزة فى كتابه عن ابى بحر بن العاصى عن ابى الوليد الوقشى عن ابى عمر الطلمنكى

من الحيرة هو سفيان بن اميّة وقيل حرب بن اميّة فاخذها من اسلم بن سدرة وهو قول ممكن واقرب ممّن ذهب الى انهم تعلّموها من إياد اهل العراق لقول شاعرهم

قومٌ لهم ساحةُ العراق اذا
ساروا جميعا والخطّ والقلم

وهو قول بعيد لان ايادا ولو نزلوا ساحة العراق فلم يزالوا على شانهم من البداوة والخطّ من الصنائع الحضرية وانما معنى قول الشاعر انهم اقربُ الى الخطّ والقلم من غيرهم من العرب لقربهم من ساحة الامصار وضواحيها، فالقول بان اهل الحجاز انّما لقِنوها من الحيرة ولقّنها اهل الحيرة من التبابعة وحمير وهو الاليق من الاقوال، ورايت في كتاب التكملة لابن الابار عند التعريف بابن فروخ القيرواني الفارسي الاندلسي من اصحاب مالك رضى الله عنه واسمُه عبد الله بن فروخ بن عبد الرحمن بن زياد بن انعم عن ابيه قال قلت لعبد الله بن عبّاس يا معشر قريش خبّروني عن هذا الكتاب العربي هل كنتم

622

ويزيدون الى ذلك المباشرة بتعليم وضعه فتستحكم لديه رتبةُ العلم والحسنُ فى التعليم وتأتى ملكته على اتمّ الوجوه وانما اتى هذا من كمال الصنائع ووفورها بكثرة العمران وانفساح الاعمال، وليس الشان فى تعليم الخطّ بالاندلس والمغرب كذلك فى تعلّم كل حرف بانفراده على قوانين يُلقيها المعلّم للمتعلّم وانما يتعلّم بمحاكاة الخطّ من كتابة الكلمات جملة. ويكون ذلك من المتعلّم ومطالعة المعلّم له الى ان يحصل له الاجادة ويتمكّن فى بنانه الملكة فسمّى مجيدا، وقد كان الخطّ العربي بالغا مبالغة من الإحكام والاتقان والجودة فى دولة التبابعة لِما بلغت من الحضارة والترف وهو المسمّى بالخطّ الحميرى وانتقل منهم الى الحيرة لِما كان بها من دولة آل المنذر نسباء التبابعة فى العصبيّة والمجدّدين لملك العرب بارض العراق ولم يكن الخطّ عندهم من الاجادة كما كان عند التبابعة لقصور ما بين الدولتين فكانت الحضارة وتوابعها من الصنائع وغيرها قاصرة عن ذلك، ومن الحيرة لقّنه اهلُ الطائف وقريش فيما ذكر، يقال ان الذى تعلّم الكتابة

من

دستن

اللغويّة وهو صناعة شريفة اذ الكتابة من خواصّ الانسان التى يتميّز بها عن الحيوان وايضا فهى تُطلع على ما فى الضمآئر وتتأدّى بها الاغراض الى البلد البعيد فتُقضَى الحاجات وقد دُفعت مؤنة المباشرة لها ويُطّلَع بها على العلوم والمعارف وصحف الاوّلين وما كتبوه من علومهم واخبارهم فهى شريفة بجميع هذه الوجوه والمنافع، وخروجها فى الانسان من القوّة الى الفعل انّما يكون بالتعليم، وعلى قدر الاجتماع والعمران والتناغى فى الكمالات والطلب لذلك تكون جودة الخطّ فى المدينة اذ هو من جملة الصنآئع وقد قدّمنا ان هذا شانها وانها تابعة للعمران ولهذا نجد اكثر البدو امّيّين لا يقرؤن ولا يكتبون ومن قرأ منهم او كتب فيكون خطّه قاصرا وقرآءته غير نافذة ونجد تعليم الخطّ فى الامصار الخارجِ عمرانُها عن الحدّ ابلغَ واسهل واحسن طريقا لاستحكام الصبغة فيها كما يحكى لنا عن مصر لهذا العهد وان بها معلّمين منتصبين لتعليم الخطّ يُلقون على المتعلّم قوانين واحكاما فى وضع كل حرف

ويزيدون

٦٣٦

فادركنا بالمغرب فى الدولة المرينيّة لعنفوانها وشموخها رسما قليلا لقِنوه من دولة ابن الاحمر معاصرهم بالاندلس واتّبع هو فى ذلك دول الطوآئف فاتى منه بلمحة شاهدة بالاثر، واما دولة الترك بمصر والشام لهذا العهد ففيه من الطراز بحر زاخر على مقدار ملكهم وعمران بلادهم الا ان ذلك لا يصنع فى دورهم وقصورهم وليست من وظآئف دولتهم وانما ينسج ما تطلبه الدولة من ذلك عند صنّاعه من الحرير ومن الذهب الخالص ويسمّونه الزركش لفظة عجميّة ويرسم اسم السلطان او الامير عليه ويُعدّه الصنّاع لهم فيما يُعدّونه للدولة من طرف الصناعة اللآئقة بها، والله مقدّر الليل والنهار وهو خير الوارثين لا اله غيره،

فصل فى ان الخطّ والكتاب من عدد الصنآئع الانسانية

وهو رسوم واشكال حرفيّة تدلّ على الكلمات المسموعة الدالّة على ما فى النفس فهو ثانى رتبة عن الدلالة اللغويّة

الدور المعدّة لنسج اثوابهم فى قصورهم تسمّى دور الطراز لذلك وكان القائم على النظر فيها يسمّى صاحب الطراز ينظر فى امور الصنّاع والآلة والحاكة فيها واجرآء ارزاقهم وتسهيل آلاتهم ومشارفة اعمالهم وكانوا يقلّدون ذلك لخواصّ دولتهم وثقات مواليهم، وكذلك كان الحال فى دولة بنى اميّة فى الاندلس والطوآئف من بعدهم وفى دولة العبيديّين بمصر ومن كان على عهدهم من ملوك العجم بالشرق ثم لما ضاق نطاق الدولة عن الترف والتفنّن فيه بضيق نطاقها فى الإستيلآء وتعدّدت الدول بطلت هذه الوظيفة والولاية عليها من اكثر الدول بالجملة، ولما جآءت دولة الموحّدين بالمغرب بعد بنى اميّة اوّل المائة السادسة فلم ياخذوا بذلك اوّل دولتهم لما كانوا عليه من تنازع الديانة والسذاجة التى لقّنوها عن امامهم محمّد بن تومرت المهدىّ وكانوا يتورّعون عن لبس الحرير والذهب فسقطت هذه الوظيفة من دولتهم واستدرك منها اعقابهم آخر الدولة طرفا لم يكن بتلك النباهة، واما لهذا العهد فادركنا

تمين

والشرعيّة متّخذة ذهنا لا خلاف فيها والله خلق كل شئ فقدّره تقديرا،

الطراز، ومن ابهة الملك والسلطان ومذاهب الدول ان يرسم اسمآؤهم وعلامات تختصّ بهم فى طرز اثوابهم المعدّة للباسهم من الحرير والديباج او الابرسيم تعتبر كتابة خطّها فى نسج الثوب الحاما وسدّوا بخيط الذهب او ما يخالف لونَ الثوب من الخيوط الملوّنة من غير الذهب على ما يُحكمه الصنّاعُ فى تقدير ذلك ووضعه فى صناعة نسجهم فتصير الثياب الملوكيّة مُعلَمَة بذلك الطراز قصدا للتنويه بلابسها من السلطان فمن دونه او التنويه بمن يختصّه السلطان بملبوسه اذا قصد تشريفه بذلك او ولايته لوظيفة من وظآئف دولته،

وكان ملوك العجم قبل الاسلام يجعلون ذلك الطراز لصور الملوك واشكالهم او اشكال وصور معيّنة لذلك ثمّ اعتاض ملوكُ الاسلام عن ذلك بكتب اسمآئهم مع كلمات اخرى تجرى مجرى الفال او السجلات وكان ذلك فى الدولتين من انبهِ الامور وافخم الاحوال وكانت

 الدور

فتخّص مقدارهما وعينهما فى الخارج كما هو فى الذهن ونقش عليهما السكّة باسمه وتاريخه إثرَ الشهادتين الايمانيّتين وطرح النقود الجاهليّة راسا حتى خلصت ونقشت عليها سكّته وتلاشى وجودها وهذا هو الحقّ الذي لا محيدَ عنه، ثم بعد ذلك وقع اختيار اهل السكّة فى الدول على مخالفة المقدار الشرعى فى الدينار والدرهم واختلفت فى ذلك الاقطارُ والآفاق ورجع الناس الى تصوّر مقاديرهما الشرعيّة ذهنا كما كان فى الصدر الاوّل وصار اهل كل افق يستخرجون الحقوق الشرعيّة من سكّتهم بمعرفة النسبة التى بينها وبين مقاديرها الشرعيّة، واما وزن الدينار بثنتين وسبعين حبّة الشعير الوسط فهو الذى نقله المحقّقون وعليه الاجماع الا ان ابن حزم خالف ذلك وزعم انه اربعة وثمانون حبّة نقل ذلك عنه القاضى عبد الحقّ وردّه المحقّقون وعدّوه وهمًا او غلطًا وهو الصحيح والله يحقّ الحقّ بكلماته، وكذلك تعلم ان الاوقية الشرعيّة ليست هى المتعارفة بين الناس لان المتعارفة مختلفة باختلاف الاقطار والشرعيّة

الطبرى وهو ثمانيةُ دوانق والبغلى وهو اربعة دوانق فجعلوا الشرعى بينهما ستّة دوانق وكانوا يوجبون الزكاة فى ماية درهم بغلية وماية طبرية خمسة دراهم وسطا، وقد اختلف الناس هل كان ذلك من وضع عبد الملك واجماع الناس بعده عليه كما نقلناه ذكر ذلك الخطّابى فى كتاب معالم السنن والماوردى فى كتاب الاحكام السلطانية وانكره المحقّقون من المتاخّرين لِما يلزم منه ان يكون الدرهم والدينار الشرعيّان مجهولَيْن فى عصر الصحابة ومن بعدهم مع تعلّق الحقوق الشرعيّة بهما فى الزكاة والانكحة والحدود وغيرها كما ذكرناه والحقّ انهما كانا معلومَى المقدارِ فى ذلك العصر بجريان الاحكام يومئذ بما يتعلّق بهما من الحقوق وكان مقدارُهما غيرَ مشخّص فى الخارج وان كان متعارفا بينهم بالحكم الشرعى المتقرّر فى مقدارهما ووزنهما حتى استفحلت الدولة الاسلامية وعظمت احوالها ودعا الحال الى تشخيصهما فى المقدار والوزن كما هو عند الشرع ليستريحوا من كلفة التقدير وقارنَ ذلك ايّامَ عبد الملك

فشخّص

الكلمات بالتهليل والصلاة واسم السلطان كما يفعله اهل المغرب، ذلك تقدير العزيز العليم، تنبيه، ولنختم الكلام في السكّة بذكر حقيقة الدرهم والدينار الشرعيّين وبيان مقدارهما، وذلك ان الدرهم والدينار مختلفا السكّة في المقادير والموازين بالآفاق والامصار وسائر الاعمال، والشرع قد تعرّض لذكرهما وعلّق كثيرا من الاحكام بهما في الزكوة والانكحة والحدود وغيرها فلا بدّ لهما عنده من حقيقة ومقدار يتعيّن في تقديره وارادته وتجرى عليهما احكام دون غير الشرعي منهما، فاعلم ان الاجماع منعقد منذ صدر الاسلام وعهد الصحابة والتابعين ان الدرهم الشرعي هو الذي يزن العشرةُ منه سبعةَ مثاقيل من الذهب والاوقية منه اربعين درهما وهو على هذا سبعةُ اعشار الدينار ووزن المثقال من الذهب الخالص ثِنْتان وسبعون حبّة من الشعير الوسط فالدرهم الذي هو سبعة اعشار خمسون حبّة وخُمْسَا حبّة، وهذه المقادير كلها ثابتة بالاجماع فان الدرهم الجاهلي كان بينهم على انواعٍ اجودُها

الطبرى

فى دوائر متوازية يكتب فيها من احد الوجهين اسمآء الله تهليلا وتحميدا وصلاة على النبىّ وآله صلعم وفى الوجه الثانى التاريخ واسم الخليفة هكذا ايّام العبّاسيّين والعبيديّين والامويّين، امّا صنهاجة فلم يتّخذوا سكّة الّا آخر الامر اتّخذها المنصور صاحب بجاية، ذكر ذلك ابن حمّاد فى تاريخه، ولما جآءت دولة الموحّدين كان ممّا سنّ لهم المهدىّ اتّخاذ سكّة الدراهم مربّع الشكل وان يرسم فى دآئرة الدينار شكل مربّع فى وسطه ويملأ من احد الجانبين تهليلا وتحميدا ومن الجانب الآخر كتبا فى السطور باسمه واسم الخلفآء من بعده ففعل ذلك الموحّدون وكانت سكّتهم على هذا الشكل لهذا العهد، وقد كان المهدىّ فيما نُقل يُنعت قبل ظهوره بصاحب الدرهم المربّع نعته بذلك المتكلّمون بالحِدثانّ من قبله المخبرون فى ملاحمهم عن دولته، واما اهل المشرق لهذا العهد فسكّتهم غيرُ مقدّرةٍ وانما يتعاملون بالدنانير والدراهم وزنا بالصنجات المقدّرة بعدّة منها ويطبعون عليها بالسكّة نقوش

الكلمات

الدرهم ايّام الفرس كانت مختلفة وكان منها على وزن
المثقال عشرون قيراطا ومنها اثنا عشر ومنها عشرة
فلما احتيج الى تقديره فى الزكاة أُخذ الوسط من الثلاثة
وذلك اربعة عشر فكان المثقال درهما وثلاثة اسباع
درهم، وقيل ان الدراهم كان منها البغلى بثمانية دوانيق
والطبرى اربعة دوانيق والمغربى ثلاثة دوانيق واليمنى
دانق فامر عمر رضى الله عنه ان يُنظر الاغلبُ فى
التعامل فكان البغلى والطبرى وهما اثنا عشر دانقا
فكان الدرهم ستّة دوانق وان زدت ثلاثة اسباعه كان
مثقالا واذا نقصت ثلاثة اعشار المثقال كان درهما، فلما
راى عبد الملك اتّخاذ السكّة لصيانة النقدين الجاريَيْن
فى معاملة المسلمين عن الغشّ فعيّن مقدارهما على هذا
الذى استقرّ لعهد عمر رضه واتّخذ طابع الحديد
ونقش فيه كلمات لا صورا لان العرب كان الكلام والبلاغة
اقرب مناحيهم واظهرها مع ان الشرع ينهى عن الصور
فلما فعل ذلك استمرّ بين الناس الى ايّام الملّة كلها
وكان الدينار والدرهم على شكلين مدوّرين والكتابة عليهما

فى

ويتصارفون بها بينهم الى ان تفاحش الغشّ فى الدنانير
والدراهم لغفلة الدولة عن ذلك وامر عبدُ الملك الحجّاجَ
على ما نقل سعيد بن المسيّب وابن الزناد فضرب
الدراهم وميّز المغشوش من الخالص وذلك سنة اربع
وسبعين وقال المدآئنى سنة خمس وسبعين ثم امر
بضربها فى سائر النواحى سنة ستّ وسبعين وكتب
عليها الله احد الله الصمد، ثم ولى ابن هبيرة العراق
ايّام يزيد بن عبد الملك فجوّد السكّة ثم بالغ خالد
القسرى فى تجويدها ثم يوسف بن عمر بعده، وقيل
اوّل من ضرب الدنانير والدراهم مصعب بن الزبير فى
العراق سنة سبعين بأمر اخيه عبد الله لما ولى بالحجاز
وكتب عليها فى احد الوجهين بركة وفى الآخر اسم الله
ثم غيّرها الحجّاج بعد ذلك بسنة وكتب عليها بأسم
الله الحجّاج وقدّرا وزنها على ما كانت استقرّت ايّام عمر
وذلك ان الدرهم كان وزنه فى اوّل الاسلام ستّة دوانيق
والمثقال وزنه درهم وثلاثة اسباع الدرهم فيكون عشرة
دراهم بسبعة مثاقيل وكان السبب فى ذلك ان اوزان
الدرهم

مرّة بعد اخرى وبعد تقدير اشخاص الدنانير والدراهم بوزن معيّن يُصطلح عليه فيكون التعامُل بها عددا وان لم تقدَّر اشخاصها يكون التعامل بها وزنا، ولفظ السكّة كان اسما للطابع وهى الحديدة المتّخذة لذلك ثم نُقِل الى اثرها وهى النقوش الماثلة على الدنانير والدراهم ثم نقل الى القيام على ذلك والنظر فى استيفآء حاجاته وشروطه وهى الوظيفة فصار عَلَمًا عليها فى عُرف الدول وهى وظيفة ضرورية للملك اذ بها يميّز الخالصُ من البهرج بين الناس فى النقود عند المعاملات ويتقون فى سلامتها من الغشّ بختم السلطان عليها بتلك النقوش المعروفة، وكان ملوك العجم يتّخذونها وينقشون فيها تماثيل تكون مخصوصة بها مثل تمثال السلطان بعهدها او تمثال حصن او حيوان او مصنوع او غير ذلك ولم يزل هذا الشان عند العجم الى آخر امرهم، ولما جاء الاسلام أُغفل ذلك لسذاجة الدين وبدو العرب وكانوا يعاملون بالذهب والفضّة وزنا وكانت دنانير الفرس ودراهمهم بين ايديهم يردّونها الى معاملتهم الى الوزن

ويتصارفون

634

بحسب الغاية التى وقف عندها السبكُ والتخليص في متعارَف اهل القطر ومذهب الدولة الحاكمة فانّ السبك والتخليص في النقود لا يقف عند غاية وانما ترجع غايته الى الاجتهاد، فاذا اتّفق اهل افق او قطر على غاية من التخليص وقفوا عندها وسمّوه إماما وعيارا يعتبرون به نقودهم وينتقدونها بمماثلته فان نقص عن ذلك كان زيّفا، والنظر في ذلك كله لصاحب هذه الوظيفة وهى دينيّة بهذا الاعتبار فتندرج تحت الخلافة ولقد كانت تدخل في عموم ولاية القضاء ثم انفردت لهذا العهد بالولاية كما وقع في الحسبة،

من الفصل في شارات الملك والسلطان الخاصّة به

السكّة وهى الختم على الدنانير والدراهم المتعامَل بها بين الناس بطابع حديد تنقّش فيه صور او كلمات مقلوبة ويضرب بها على الدنانير او الدراهم فتخرج رسومُ تلك النقوش عليها ظاهرةً مستقيمة بعد ان يُعتبَر عيار النقد من ذلك الجنس في خلوصه بالسبك مرّة

من كتاب العبر وديوان المبتدا والخبر في ايّام العرب والبربر ومن عاصرهم من ذوى السلطان الاكبر

لعبد الرحمن بن محمّد بن خلدون الحضرمى

من الفصل فى الخطط الدينية الخلافية

الحسبة والسكّة اما السكّة فهى النظر فى النقود المتعامَلِ بها بين المسلمين وحفظُها بما يداخلها من الغشّ والنقص ان كانت يُتعامَل بها عددا وما يتعلّق بذلك ويوصل اليه من جميع الاعتبارات ثم وَضْعُ علامة السلطان على تلك النقود بالاستجادة والخلوص ترسَم تلك العلامةُ فيها من خاتم حديد اتُّخذ لذلك ونُقش فيه نقوش خاصّة به فيوضع على الدينار والدرهم بعد ان يقدَّر ويضرب عليه بالمطرقة حتى ترسم فيه تلك النقوش وتكون علامةً على جودته

بحسب

636

البلاغ المبين، والحمد لاله العالمين، والشكر لوليّه القائم بحقيقية الدين، المنتقم بسيف الحقّ من الجاحدين والناكثين والمارقين، تمّت الرسالة والحمد لمولانا وحده والشكر لوليّه عبده ۞

تمّ المنقول من كتب الدروز

والخمول، وتتمنّين لانفسكنّ النجاة بعد هذا العصيان بما سيزهق ويزول، فالبارى يشهد على برأتى من كل من استحسن لنفسه منكنّ بهذا الحال، ومن كل من لايبرء المخالفين من اهله او غيرهم فاتّخذ لنفسه اخوانا من النسآء والرجال، فلعنة البارى تترآء على من سمع هذا القول فرفضه وانكره، وسخطه على من خالف الحقّ الذى أُودع فيه وغيّره، فهذا افراق بين اهل الحقّ وبين الفسقة المدّعين، وتمييز لمنازل الطآئعين المسدّقين، وحجّة على المكذّبين الناكثين، ولعمرى ان الشفقة واللطف والعطف والرأفة بجميع الخلق، والصبر والنصفة اجدر واولى باوليآء ولىّ الحقّ، والآن فمن اعترف بذنبه وتاب فباب التوبة الى سبع ليال خلت من شهر صفر مفتوح، ومن تخلّف ونكث وكذّب فهو ملعون على السن اوليآء الحقّ مقذوف مقبوح، فليبلّغ ذلك من سمعه منكنّ لمن غاب لتقوم الحجّة على المكذّبين المنافقين، ويحلّ العذاب والسخط على الناكثين المباهتين، وما على الرسول السادق سوى البلاغ

ومسائلة كل نفس عمّا اسلفت وما هو آت، والآن فقد تميّزت بالطاعة النفوس الطاهرات، من النفوس الكدرة في الهياكل النجسات، وفرغ زمان الامهال لاهل الغيّ والضلال والالتفات، فانتبهن من هذه السِّنة ابّهـا المعاقبات، فقد جاء الفطر لتقضّي الصوم، وجهلتنّ ما قيل لكنّ امس كما جهلتنّ ما بعد اليوم، ونكثتنّ فروض التوحيد، ولم ينجح فيكنّ الزجر والوعد والتهديد، ولم ينفع فيكنّ الرفق والوعظ والتسديد، حتى جاء امر البارى وغلق الابواب عن كل ضدّ عنيد، فالبرأة الى البارى والى وليّه من كل من عقد الحقّ على نفسه ونكث، والفرقة والبعد من كل نجس اقسم بالبارى منكنّ وكذب وحنث، يا ويلكنّ الم يوخذ عليكنّ ميثاق وليّ الزمان، وتبرّيتنّ من الابالسة والطغيان، وأُمرتنّ بصدق اللسان، وحفظ الاخوات والاخوان، فخالفتنّ هذا المقال، وتأسّيتنّ بقبائح المسيح الدجّال، واتّخذتنّ لانفسكنّ كفرة الخدم والفهرة النواصب في المنكر المفعول، كما اتّخذ العجل لنفسه الاعلاج والفحول،

التلبيس المشتغلون بلذّتهم من الانقيآء الاطهار، فقد انقطعت معاذيركنّ، وبطلت بعد اليوم حجّتكنّ، فما نقدر احداتكنّ ان تقول بعد هذه الموعظة انها لم توعظ وتُذكّر، وانها لم تؤمر بحفظ ما هي مطالبة بحفظه وتحذّر، وقد اعذر من انذر، ونصح من عرّف وبصّر، وما على الرسول الا البلاغ المبين، والحمد لولى الدين، المؤدّية طاعتُه الى طاعة الله العالمين، ولعنة البارى على من قرأها بين يدى شاكّ فيها او مخالف لها او اذاعها الى غير اهلها، ولو علمتنّ بحال الوقت لامتنعتنّ من الاكل والشرب والمنام، تمّت الرسالة بحمد مولانا سبحانه والشكر لوليّه الهادى الامام،

رسالة البنات الصغيرة

توكّلت على مولانا الاله الحاكم المنزّه المعبود، وشكرت عبده القآئم باليوم الموعود، ايّتها البنات الغافلات، الناسيات للحقّ المدّعيات، قد وعظتكنّ من الزمن الطويل بقوارع الحجج البالغات، وخوّفتكنّ من حلول يوم الميقات

ومسائلة

كابدتموه، ومتى أُمرتم بشيء فلم تخالفوه وقبلتموه، ومتى ارتبطتنّ بهم ارتباطا، ومتى اغتبطتنّ بما القوه اليكنّ فحفظتموه فرحا واغتباطا، والله انكنّ على الطريق المستقيم، ولكن التخلّف عن حفظ الحكمة هو الذنب العظيم، فبحفظ الحكمة والعلم ترتفع درجات المحقّين، وباهمالها تعرف الكذبة من السادقين، فتفهّمن هذه الرسالة ايتّها البنات واجعلنها لعقولكنّ اما، واجتهدن فى حفظ الحكمة فتركُها يعقب عقوبة وندما، واجعلن لها سهما فيما تترنّمن به من الاغانى، وحظّا فى قلوبكنّ كبعض حظّ معرفتكنّ بالمثالث والمثانى، فهذه الرسالة حجّة على جميع من سمعها من اهل القصرَين، وبلاغ للنسآء والرجال من جميع اهل المصريين، فمن تخلّف عن حفظ ما اوتيه، واطّرح ما انعم به عليه وأُعطيه، تشاغلا باللذّة المنقرضة، وتهاونا بالطاعة المفترضة، فقد خرج من قبول الحقّ والاواصر وطاعة الامام، ولا حجّة له على دعاة الحقّ يوم السؤال والخصام، فبحفظ الحكمة والعلم تميّز الاخيار من الاشرار، وبتبيّن اهل

التلبيس

بفكره فى حفظ العلوم والحقآئق الالهيّة المودّية الى التوحيد وهى علم الامام لتميّز النفوس الطاهرة بحفظ العلوم من نفوس المتخلّفين الاجلاف الاغنام، فانتنّ فى شبكة ابليس مصفّدات، ولاوامره طآئعات، ولزخرفه قابلات منتبهات، وعن الحقّ خارجات، ولاهله عاصيات، باتّباعكنّ الشهوات البهيميّة، وتخلّفكنّ لغلبة طبآئعكن عن حفظ العلوم والحقآئق الالهيّة وارتكابكنّ للنهى فى تقرّب النجسة الدعيّة خديمة المسيح الكذّاب، وخيفة من الدعىّ المعتوه المارق المرتاب، فيا سبحان الله اما تستحيين من هذا التوبيخ لانفسكنّ، وتتيقّظن من رقدتكنّ، وتقلعن عن سهوتكنّ، وتتأمّلن ما تُتلى عليكنّ، فى رسالة الاعذار والانذار وهو اقبلوا على دعاة الرحمن، واجتنوا من ثمرات الحكمة والبرهان، تنالوا الفوز والغفران، ويقول فيها فتمسّكوا بالحدود، وكابدوا الامر بكل مجهود، واحذروا لهم المخالفة، واديموا لهم المناصحة والمؤالفة، واربطوا بهم ارتباطا، واغتبطوا بما القوه اليكم فرحا واغتباطا، فاىّ مجهود فى الدين

كابدتموه

المتخلّفين عن حفظ الحكمة الى ابعد الغايات، فقد تقضّت من الفترة الاعوامُ والدهور، وبقيت الايّام والشهور، افلا تنتبهن ايّتها المؤمنات، وتحفظن ما فيه نجاتكنّ يومَ الحسرة على ما فُرّط من الطاعات، وتندمن حيث لا ينفعكنّ الندم، اذا فاز باعلى المنازل من حفظ وعلم، الم اقِمْ عليكنّ الحجّة برسالة الاعذار والانذار، وبشرح الحدود وهو ابتداء الخلقة لذوى العقول والاستبصار، وبالتقديس الشافى من المرض والاحتيار، وبالدعاء المستجاب للعارفين الاطهار، وبالمناجاة المحلّلة لربط الباطل بكشف ضمائر اهل البلس والاصرار، معها وصل اليكنّ من الرسائل المكرمات، فى الحثّ على حفظ الحكمة بالرموز والاشارات، فنبذتنّ هذه الحكمة وراء ظهوركنّ، وهى شاهدة عليكنّ بالتخلّف يوم حضوركنّ، ورضيتنّ بالقول انّكنّ مؤمنات، ولم تعلمن ان الثواب الثواب وحسن الجزاء بحفظ العلوم والحقائق الالهيات، فانتبهن ايّتها الطائشات الاحكام، واعلمن انّما تسقط مكلّفات الشرع عن الجوارح والاجسام، اذا عمل المؤمن بفكره

عليكنّ لقلّة العلم الشبهةُ فى الدين، والتبس عليكنّ الحقّ لغفلتكنّ عن هم الموحّدين، الحافظين لمراتب الحدود، العارفين باليقين الشاهدَ والمشهود، خيفة من اليوم العظيم الموعود، فهم بحفظ علوم الحقآئق مغرمون شاهدون، ولقول الباطل بالحقّ دامغون، وانتنّ بالنعيم الزآئل واللذّة المنقرضة فرحات غافلات، قد تأسّيتنّ فى التمادى باهل الخلاف والشتات، ووقف حالكنّ على الهزل والسرق والمخالفات، ولقد نهيتكنّ عن مخالطة هذه العاهرة، وعن الاخرى الملعونة الكافرة، فما انزجرتنّ، ورددتنّ علىّ قولى فى اتّباع المارقتين ما اتّعظتنّ، والبارى لجماعتكنّ بعد التوبة يغفر وعنكنّ يعفو، فهو الجوّاد بالمنّة بعد اقلاع من يغفل ويسهو، فالى متى هذه الغفلة والبطالة، والى كم تتأسّين باهل التخلّف والجهالة، اما تستحيين اذا وقفتنّ يوم الحساب والعرض، وسوئلتنّ عما يجب عليكنّ للمولى من حقيقيّة الفرض، فاجاب اهل العلم الحافظون، والجمتنّ انتنّ وامثالكنّ فلا تنطقون، فيتعالى بحفظ العلم رفيع الدرجات، وتنخفض درجات

المتخلّفين

واما انت فوا ندمك من بين الضياع والبلدان، وتولّى عنها منتظرَ الفرج من جهة مولاه، مستترا من اعدآئه واعداه، صابرا على حكمه وبلواه، منتظرا لما قد وعده ايّاه، فهذا المثل للنفوس الطاهرة دوآء وشفا وللنفوس الجاهلة شقآء وعناء،

تمّ المثل، والحمد لمعلّ علّة العلل، وله الاعظام والاجلال والتقديس والتسبيح، تمّ

رسالة البنات الكبيرة

بسم اله الحقّ وعبده الامام الهادى علّة الخلق، بلغنى ايّتها البنات الصالحات، المؤمنات الصيّنات، ثبتكنّ البارى على طاعة وليّه، وادام لكنّ فى الدين السلامةَ المرضيّة، انّكنّ اصغيتنّ الى كلام المستزيدة الزنديقة المارقة، واشتغلت قلوبكنّ بكذب الوقحة الفاسقة، وانقطعتنّ للعاهرة عن الجواب، واحمتنّ عن حقيقيّة الصواب، وذلك لضعف بصآئركنّ وقلّة الاهتمام، وتشاغلكنّ باللهو والمرح عن حفظ معلومات السيّد الامام، قد حلّت

وصيّة الحكيم فى حفظ الاهل، فلم يزل يدبّ بنفسه فى
عمارتها على الخطر العظيم والامر الجسيم، حتى اجرى
الى ارضها عينا من جنّة النعيم، مزاجها مآء الحياة،
وخازنها من اطهر السقاة، يشرب منها اهل الحقائق
المقرّبين، ويمنع منها الاشقيآء الناكثين، فشربت
منها فاورقت اشجارها، وانتشرت ازهارها، وكان قد
لجا الى هذه الضيعة بعد الغيبة والخراب، اشباهُ الممسوخ
والذياب، لهم امثال فى التشبيه، يعرفهم الفطِن النبيه،
فبعضهم كالثعابين الرقط، وبعضهم كالاساود الزمط،
والاراقم النمط، فكل ما زرع العبد الناصح فيها زرعا
يرجو منه البلاغ التمام، احرقته تلك الافاعى باللعاب
والسمام، ولعبت فيها باذنابها الاساودُ، فاصبح حصيدا
خامد، فاهلها ابدا خمص جياع، لانها لا تثمّر مع
الضياع، فلما افآءها العبد الناصح إن سقاها بمآء ريق
زلال جعلته ملحا زعاقا، وان نصب فيها ثمرا احرقته
بلهيبها احراقا، فنظر اليها ضاحكا كلفا، وبكى عليها
مليا اسفا، وقال لها اما انا فتوكّلى على الحاكم المنّان،
واما

طاماهيا

جلّت قدرته، وعظمت منّته، وعلَتْ كلمته، ونفُذت مشئته وارادته، تفضّل بالبقآء والامهال على اصغر العبيد، ومنحه موارد التوفيق والتسديد، فتذلّل واستكان لعظمة مولاه، وتذكّر واهتدى لما به اوصاه، فنهض فيما امره به من الخدمة مجتهدا خاضعا، وسعى فى استخلاص ما بعُد عن مركز المتغلّب ولاموال مولاه مثمرا جامعا، فسهلت للعبيد موارد الشرب، وعرف بمنّة مولاه اهل الصدق والكذب، وميّز الخلق بتباين الولىّ بالسمات، وعرفهم بالاسمآء والصفات، فكثر الربيع فى البلد النائى وأزهرت اثماره، واضآءت بانوار الحقآئق شموسه واقماره، وان العبيد الخاضع الاصغر نظر من حيثُ هو فيما نظر، الى ضيعة كانت خصيصة بالملك الاكبر، ملاصقة لموضع المتغلّب فى بنيانها، هاوية من جميع اركانها، وهى من ورآء جبل عظيم، ومن خنآئدٍ دونها حصن حصين، وهى من ورآئه داثرة الجدران، رثّة البنيان، كالحة الاثمار، يابسة الاشجار، فحرّكته محرّكات اهل الفضل، وتذكّر

وصيّة

المماليك والاموال والضياع شيا خطرا، وكان قبل سفره
يوسع على حشمه وعياله، ويسدّق على جميع الخلق
بالبقيّة من جميع امواله، وانه قبل غيبته نظر الى جماعة
من عبيده، ونزّلهم في منازل استحقاقهم عنده بتوفيقه
وتسديده، وانه اختصّ من افاضل عبيده جماعة
واوصاهم وعلى امواله وضياعه أتمنهم واستكفى بهم
فقبلوا وصيّة مولاهم، فنهضوا في خدمته خاضعين،
ولامره سامعين طآئعين، واجتهدوا في عمارة الضياع،
وتثمير ما ائتمنهم عليه من الاموال والمتاع، فما تمادت
غيبته الا عشر وشهر واحد، حتى لم يبق من البريّة
الا ناسيا له غامطا لنعمته جاحد، وثار متغلّب الزمان
الدعيّ، وتبعه كل منافق شقيّ، ففتك بعبيد الحكيم
قسرا، وقتلهم على محبّة مولاهم تجبّرا وقهرا، وهدر
دمآءهم في جميع البلدان، وتبعهم هو وتبّاعه في كل
موضع ومكان، عداوةً السيد الحكيم، وعدولا عن
صراطه المستقيم، وعبيدُه على الباسآء والضرّآء صابرين،
ولمُهجهم في خدمة مولاهم مسلمين باذلين، وان البارى
جلّت

ابي بكر وعمر، وايّاك ثم ايّاك ان تنظر لموحّد في حكم لا انت ولا عادلتُك في شهادة نكاح ولا طلاق ولا وثيقة ولا عتق ولا وصيّة، ومن جلس بين يديك على حكم فتسال عنه ان يكون موحّدا فترسله اليّ مع رجالتك لاحكم انا عليه حُكم الشريعة الروحانية التي اطلقها امير المومنين سلامه علينا، فانظر لنفسك فقد أعذرتك، مرّة بعد اخرى وانذرتك، وكتب في شهر ربيع الاوّل الثاني من سنة عبد مولانا ومملوكه هادي المستجيبين، المنتقم من المشركين، بسيف مولانا امير المومنين، وهو حسبي ونعم النصير المعين، تم

مثل
ضربه بعض حكمآء الديانة توبيخا لمن قصّر عن حفظ الامانة

بسم اله الحقّ، ومولى الخلق، ذكر سفينة النجاة، واصغر الدعاة، ان حكيم الدهر امّم سفرا وكان في حكمته مسطورا، وفي علم الاوائل مجهولا مأثورا، وكان له من المماليك

عليك ان تعلم نفسك وتدريبها، فان كنت قد جهلتها
فانه ، مزعمون الريان، وفعلك لاحق بعثمانَ بن عفّانَ،
فيجب عليك ان تُقلع عمّا انت عليه وتتّبع سير
اصحابك المتقدّمين ابي بكر وعمرَ، وتزيل تلثيمة البَياض
عن راسك والعمامة والطيلسان، وتلبس دَنيّة طويلة
سوداء بشقائق صفر طوال مدلّاة على صدرك، وتلبس
درّاعة بلا جيب بل تكون مشقوقة الصدر، وتكون
مرقّعة بالاحمر والاصفر والاديم الاسود الطائفي، وتكون
قصيرة عليك لتلحق في الشكل بعمرَ بن الخطّاب، ويكون
لك درّة على فخذك لتقيم بها الحدود على من تجب
عليه وانت جالس في الجامع، ويكون لك في كل سوق
صاحبٌ يتزايا بزيّك وبيده درّة يقيم بها في سوقه الحدود
على من وجبت عليه مثل الزاني والسارق والقاذف
وشارب الخمر ممّن هو من اهل ملّتك، وتكون تتولّى
الخطبة بنفسك وتطلع على المنبر بلا سيف تتقلّده
به، ويكون ممرّك ومجيئك من دارك الى الجامع وانت
ماشٍ حافيا لتكون في ذلك لاحقا باصحابك المتقدّمين

ابي

يؤدّوا الجالية وهم صاغرون، وذلك بقوّة مولانا جلّ ذكره لا شريك له، وهو حسبى ونعم النصير المعين، تم

الرسالة المنفذة الى القاضى

توكّلت على امير المومنين جلّ ذكره،
وبه استعين فى جميع الامور،
سعل علّة العلل،
صفات العلّة بسم الله الرحمان الرحيم،

من عبد امير المومنين ومملوكه حمزة بن على بن احمد هادى المستجيبين، المنتقم من المشركين، بسيف امير المومنين، وشدّة سلطانه ولا معبودَ سواه، الى احمدَ ابن محمد بن العوّام الملقّب بقاضى القضاة، امّا بعد فقد تقدّمتْ لنا اليك رسالة نسالك عن معرفتك بنفسك، فقصّرتَ عن الاجابة قلّة علم منك بالحق والجانا به، وكيف يجوز لك ان تدّعى هذا الاسم الجليل وهو قاضى القضاة، وليس لك علم بحقائق القضايا والاحكام، فقد صحّ بانك مدّعٍ لما انت فيه فيجب عليك

651.

الى معدن الدين والتوحيد، بامر امير المومنين، ونعرض
عليك الايمان بمولانا جلّ ذكره، والاقرار بوحدانيته،
ونسال العفو عمّا جنيت من كفرك، واشركت روحك
بمولانا جلّ ذكره، ولا كرامة ولا عزازة ولا مسرّة حتى
تسال وتتضرّع الى رحمة مولانا امير المومنين جلّ ذكره
بان يعفو عن عظيم كفرك وشركك، وان طلبت بهذا
الاسم والدعوى حطام الدنيا فانا اسال مولانا جلّ ذكره
ان يعطيك ما طلبته من الحطام، وان ابيت ذلك
واستكبرت فاخرج منها فانك رجيم، وعليك اللعنة الى
يوم الدين، وهو يوم قيامي بالسيف على جميع المشركين،
ثمّ أمرتُ العبيد بضربك بالسياط واشهارك بالقاهرة
المقدّسة وشوارع مصر وازقّتها، فان تبت ورجعت
عن قولك والّا امرتُ العبيد بسلخك وحشوتُ سلخك
تبناً وصلبتك على باب زُوَيلَة وباب الفتوح، لينظروا شيعتك
ومحبّيك فضيحتك عند امير المومنين جلّ ذكره، ونُصلح
بقتلك العباد، ونمهّد البلاد، ثم نبتدى بمن هو مثلك
فنقتلهم قتل الكلابة، واقوامًا آخرين في العذاب حتى
يؤدّوا

٤٥٢

سبحانه ومملوكه هادى المستجيبين، المنتقم من المشركين بسيف امير المومنين، جلّ ذكره، الى ابليس الابلاس، ومعدن الشرك والوسواس، النَّغِل اللعين والمسيح الحزين حُمار بن جَيْش السليمانى العكّاوى، امّا بعد يا حُمارُ ان كان اسمك فى الاصل حارثَ ابليسُ لا يغرّك امهالُك فى الدنيا وما انت عليه من كفرك وشركك وكذبك على مولانا العزيز علينا سلامه ورحمته، وتشبّهك بالمولى جلّ ذكره الذى ليس كمثله شىء، الحاكم بذاته، المنفرد عن مبدَعاته، علينا سلامه، ثم تزعم بلعنتك انك اخو من لا تدركه الاوهام والخواطر، وتستمّ بذلك على شركك، وجلبت على العالَم الغبىّ المعكوس بخيلك ورجلك، فالحَذَرَ الحذر على نفسك ممّا انت عليه، وانظر لروحك قبل قيامى بالسيف على جميع المشركين وانت اوّلهم، فالحذرَ الحذر، واطلب العفو قبل السفَر، واعلم حقّ مولانا امير المومنين جلّ ذكره وشدّة سلطانه، واخشَ عذاب نيرانه، وارجع عمّا انت عليه من كفرك وشركك، وكن انت عِوَضَ الجواب تجىء مع رسلى وغلمانى الى

٤٥٣

شمس الشموس وقمر الاقمار، واوجب زماننا هذا كشف الاستتار، ومحض التوحيد والاظهار، وعبادة مولانا الواحد القهّار، وقد اديتُ الهداية، ونصحتك بالكفاية، بان تظهر عبادة مولانا على رؤس الاشهاد وتقرّ بلسانك انك عبده ومملوكه، ولا تتقرّب منه بنسب، بل شُرّفت بخدمة النسب، اذا نصحت مولاك في عبادته، وان لم تنصح وتقرّ له بالعبودية اذ لا حسبَ ولا نسبَ، ومن فاته خسر الدنيا والآخرة، ذلك هو الخسران المبين، وقد اعذَر الهادي، ونادى المنادي، وما على الرسول الا البلاغ المبين، والسلام عليك ورحمة المولى وبركاته، تمّت الرسالة والحمد لمولانا وحدَه، وهو حسبي ونعم النصّير المعين،

رسالة خمار بن جيش السليماني العكّاوي

توكّلت على امير المومنين جلّ ذكره وبه استعين في جميع الامور، من عبد امير المومنين جلّ ذكره مولانا سبحانه

٦٦٦

المومنين، اما بعدُ فقد حان لولىّ العهد ان يكشف القناع ويعرف لِمَ تسمّى ابن عمّ امير المومنين، وحاشا مولانا جلّ ذكره من الاب والابن والعمّ والخال، لم يلد ولم يولد، ولم يكن له كفوا احد، وانما سمّاك بهذا الاسم ولقّبك بهذا اللقب فى الزمن الماضى الذى خدمت فيه وتولّيت عهد المسلمين، وتسمّيت بزعمك بالشكلية والقرابة، فاراد مولانا جلّ ذكره ان يعرّفك منزلتك فى هذا الوقت كيما تطلب العفو عمّا مضى، والآن يجب على ولىّ العهد التضرّعُ الى مولانا جلّ ذكره بان يعفو عنه ويُمحَى اسمُهُ من الخطّ والمكاتبات والمخاطبات، ولا يقُل ابن عمّ امير المومنين، اذ كان هو سبحانه منزّهًا عن الشُبْهات، ولا يقُل هو ايضا فى مخاطبة او مكاتبة سلام الله عليه، اذا كان الله عبدَه وانت أوّل حرفٍ، وسلام العبد لا يكون على المولى بل يكون سلام المولى على العبد، واحسانُ مولانا عليك قديما وحديثا فى كل عصر وزمان، وقد قلّدك وثبّت الحجّة عليك، والآن فقد استدارت الادوار وطلع

شمس

منعها شيء في مالها، وان كانت هي المخالفة له وليست تدخل من تحت طريقته فله النصف من جميع ما تملكه ولو انه ثوبها الذي في عنقها، وان اختار الرجل فرقتها باختياره بلا ذنب لها اليه فلها النصفُ من كل ما يملكه من ثوب ورحل وفضّة وذهب ودوابّ وما احاطته يده لموضع الانصاف والعدل، فليتحقّقوا السادة هذه المكاتبة ويعملوا بها وبهذا الشرط، فهكذا يجري الحال بالعدل والانصاف، والسلام عليكم والحمد لمولانا وحده لا شريك له،

الرسالة
التي ارسلت الى وليّ العهد عهد المسلمين عبد الرحيم بن إلياس

توكّلت على امير المومنين جلّ ذكره وبه استعين في جميع الامور، من عبد امير المومنين ومملوكه هادي المستجيبين، المنتقم من المشركين، بسيف مولانا امير المومنين، الى وليّ العهد عهد المسلمين، وخليفة امير المومنين،

المولى بقآء سادتى واخوتى الشيوخ ان الاحكام فى فرائض الرضى والتسليم فى سبب زيجة الموحدين والالفة بين الإخوان والأخوات مرتجّة عليهم وان لا علم لهم بما توجبه شروطُ الديانة وكيف تكون المصاحبة بينهم فيجب ان يعلموا ساداتى انّ شروط الرضى والتسليم ليس تجرى مجرى غيرها من الزواج، لان الرضى والتسليم شىء من امور البارى سبحانه، فمن نقضها فقد خالف امر مولانا جلّ ذكره، والذى توجبه شروطُ الديانة انه اذا تسلّم احدى الموحّدين بعض اخواته الموحّدات فيساويها بنفسه وينصفها من جميع ما فى يده، فان اوجب الحال فُرقةً بينهم فايّهم كان المتعدّى على الآخر، فان كانت الامراة خارجة عن طاعة زوجها وعُلِم انّ فيه القوّة والانصاف لها، وكان لا بدّ للامراة من فرقة الرجل، فله من جميع ما تملكه النصفُ اذا عرفوا الثقات تعدّيها عليه وانصافه لها، وان عرفوا الثقات انه حُيف عليها وخرجت من تحت ضرورة خرجت بجميع ما تملكه، وليس له

معها

من سنة كذا وكذا، من سنين عبد مولانا جلّ ذكره ومملوكه حَمْزَةَ بن علىّ بن احمدَ هادى المستجيبين، المنتقم من المشركين والمرتدّين، بسيف مولانا جلّ ذكره، وشدّةِ سلطانه وحدَه، تم

شرط الامام صاحب الكشف

توكّلت على مولانا جلّ ذكره، الحمد لمولانا الحاكم منشىء الحق ومؤيّده، وقاطع الباطل بالحقّ ومذلّ اهله ومبدّده، ومويّد اوليآئه وعبيده، وماحِق الجحدة الكافرين وعندته، الذين شكّوا بنعمته الكاملة، وبركاتُه الشاملة، ومواده المترادفة المتواصلة، وصلواته على من اختاره من عبيده القآئم بكشف السرّ عن امره ونهيه، وموضح الطريق للمستبصرين، وموهن كيد اهل الضلال الخائبين، اعنى قآئم الزمان وعبيدَه الحدود المستخدمين، من العبد المختار الى كافّة اخوانه الدعاة الى توحيد المولى الاله الحاكم الجبّار، والمُعدلين للقضاة بين الموحّدين الابرار، والعُرفآء الانصار، قد وصلنى اطال المولى

على نفسه، واشهد به على روحه، فى صحّة من عقله وبدنه وجواز امرٍ، طآئعا غير مكرَه ولا مجبَر، انه قد تبرّأ من جميع المذاهب والمقالات والاديان والاعتقادات كلها على اصناف اختلافاتها، وانه لا يعرف شيئا غيرَ طاعةِ مولانا الحاكم جلّ ذكره، والطاعةُ هي العبادة، وانه لا يُشرك فى عبادته احدا مضى او حضر او ينتظَر، وانه قد سلّم روحه وجسمه وماله وولده وجميع ما يملكه لمولانا الحاكم جلّ ذكره، ورضى بجميع احكامه له وعليه غيرَ معترضٍ ولا منكرٍ لشىء من افعاله سآءه ذلك ام سرّه، ومتى رجع عن دين مولانا الحاكم جلّ ذكره، الذى كتبه على نفسه، واشهد به على روحه، او اشار به الى غيره، او خالف شيئا من اوامره، كان بريئا من البارى المعبود، واحترم الافادة من جميع الحدود، واستحق العقوبة من البار العلى جلّ ذكره، ومن اقرّ ان ليس له فى السمآء اله معبود، ولا فى الارض امام موجود، الّا مولانا الحاكم جلّ ذكره، كان من الموحّدين الفائزين، وكتب فى شهرِ كذا وكذا،

من

فاجابه سلامه علينا امّا ما ذكرته من خفّة ركابك، فذلك من قلّة صوابك، وذلك لامرٍ مكتوم، في كتابٍ معلومٍ، لاننا قد نظرنا في الكتاب المكنون، والعلم المخزون، ان ارضنا هذه لاجسادكم اجداثاً، واموالكم واماكنكم لنا ميراثاً، فيجب ان تعلم ان قد احاط بك البلآء، ونزل بك الفنآء، فما انت جئت بل الله جآء بك، ليظهر معجزه فيك وفي اصحابك، وانا حامد الله على ما منحني به من اخذكم على مُضيّ ثمان ساعات من نهار يوم الاثنين، حين لا تنفع الظالمين معذرتهم، ولهم اللعنة ولهم سوء الدار، والسلام على من اتّبع الهدى، وخشي عواقب الردى، وخاف الله في الآخرة والاولى، وهو حسبنا وكفى، واليه يشير كل من دعـــا، تمّ

ميثاق وليّ الزمان

توكّلت على مولانا الحاكم الاحد، الفرد الصمد، المنزّه عن الازواج والعدد، اقرّ فلان بن فلان اقراراً اوجبه على

وغائلته عاجلا وآجلا، فيعلم ذلك من امير المومنين ويعمل عليه سائر الاوليآء والمومنين، ومن شملته دعوة الحقّ من كافّة الناس اجمعين، وليسارعوا لامتثاله والحذر من تجاوزه، فقد قرّب امير المومنين باعدآء المرسوم اليم العقاب والتنكّل، وقبيح النكالة والتبدّل، والله حسب امير المومنين ونِعْمَ الوكيلُ، وكتب في شهر ذي القعدة سنة اربعمِاية والحمد لله وحدَه وصلواته على رسوله خاتم النبيّين وآله الطاهرين وسلامه، تمّ

نسخة ما كتبه القرمطيّ الى مولانا
الحاكم بامر الله امير المومنين
عند وصوله الى مصر

بسم الله الرحمن الرحيم، امّا بعد فقد وصلنا بالتُّرْك الخراسانية، والخيل العربية، والسيوف الهندية، والدروع الداوودية، والدرق التُّنْبُتية، والرماح الخطّية، وقد خفّ الرِّكاب فتُسلِّم البلد، وتكونُ آمنا على النفس والمال والاثيل والولد، والسلام.

فاجابه

إلجاحيا

عنده وبحطيه بمنّه وقدرته، ان احسن الامور عائدةً على الاسلام والمسلمين واجمعهم اصلاحا فى حراسة اصول الدين نهىُ الكافّة عن الالمام بالمسكر واستحسان المناكر من الاصرار على المسكر الذى هو مجمّع السيّآت والقائد الى قبائح الافعال والسوآت وقد امر امير المومنين وبالله توفيقه بكتب هذا المنشور ليُقرأ على الخاصّ والعامّ من الاولياء والرعيّة بالنهى عن التعرّض لشرب شىء من المسكر على اختلاف اصنافه واسمائه والوانه وطعومه وكل شراب متاوّل فيه ممّا يسكر قليلهُ وكثيره وترك التعرّض لشربه والاقوال والفتاوى والنهى عما يتمسّك به الرعاعُ من التاويلات والدعاوى فان امير المومنين قد حضر ذلك جملة واخبره ونهى عن المسكر واقتنائهِ وادّخاره والتعرّض لعمله واعتصاره حتى تطهر الممالك من سوء آثاره وجعل ذلك أمانة فى اعناق المخلصين من اوليائه وبيْعته عند اهل طاعته ونصحائه ووكّل اليهم الفحص عنه وانهاء ما يقفون عليه من امره وبرأ امير المومنين الى الله عزّ وجلّ من تبعة ذلك وغائلته .

حرام حرام على من لا ينسخها ويقرأها على التوّابين في جامع اسفل وحرام حرام على من قدر على نسخها وقصّر والحمد لله وحده تم

السجلّ المنهيّ فيه عن الخمر

بسم الله الرحمن الرحيم

الحمد لله الذى اعزّ الاسلام باوليآئه المتّقين وخصّ حدوده لمن استحفظه من ائمّة دينه وامنآئه المباميين وصلّى الله على جدّنا محمّد خاتم النبيّين وسيّد المرسلين صلّى الله عليه وعلى آله الطاهرين، انّ اميرَ المومنين بما قلّده الله ووكّل اليه من امور الدين والدنيا وجعل كلمته فيها السامية العليا مصروفُ الهمّة والراى والرويّة الى المحاماة عنهما والمراعاة لنفى خَللٍ يدخل فيهما والرغبة فى اعلآء معالمهما والتوفّر على ما شيّد دعآئمهما والايثار لما حفظ نظامهما والعناية بما صان من التغيير والانتقاض لكمالهما وتمامهما والله جلّ وعزّ معين امير المومنين على ما يرضيه وموفّقه لما يُزلفه عنده

له خبرا ولا تبرحوا فى اوّل طريق يتوسّل جميعكم كذلك اوآونا فاذا اطلّت عليكم الرحمة خرج ولىّ الله امامكم باختياره راضيا عنكم ظاهرا فى اوساطكم فواظبوا على ذلك ليلا ونهارا قبل ان تحقّ الحاقّة وتقرع القارعة ويغلق باب الرحمة ويحلّ باهل الخلاف والعناد النقمة وقد أَعْذَرَ من انذر ونجّى من قبلكم نفسه وحذّره والخطاب لاولى الالباب منكم والتعيين عليهم والمشيّة لله تبارك وتعالى والتوفيق به والسلام على من اتّبع الهدى وخشى عواقب الردى وصدّق بكلمات ربّه الحسنى

وكتب مولى دولة امير المومنين سلام الله عليه فى شهر ذى القعدة سنة احدى عشرة وأربع ماية وصلّى الله على محمّد سيّد المرسلين وخاتم النبيّين وسلّم على آله الطاهرين وحسبنا الله ونعم الوكيل تحتفظ اصحابُ العمل بهذه الموعظة من المتّقين ولا يمنعُ أحد من نسختها وقراءتها نفّع الله من وُفّق للعمل بما فيها من طاعة الله وطاعة وليّه امير المومنين سلام الله عليه

حرام

وبالغفلة تكون الفتنة وبالفتنة تكون الهلكة وقد
قال الله تبارك وتعالى ولو انهم اذ ظلموا انفسهم جآؤك
فاستغفروا الله واستغفر لهم الرسول لوجدوا الله غفورا
رحيما وقال عزّ من قآئلٍ الّا من تاب وآمن وعمل عملا
صالحا ان الله يحبّ التوّابين ويحبّ والمتطهّرين وقال
الله تبارك وتعالى فاذا سألك عبادى عنى فانّى قريب
اجيب دعوة الداعى اذا دعانِ، فالبدارَ البدارَ معشر
الناس ان وقفتم على براح من الارض يكون اوّل طريق
سلكها امير المومنين سلام الله عليه وقت ان استتر
نضوَ اعينكم وتجتمعوا فيها بانفسكم واولادكم وطهّروا
قلوبكم واخلصوا نيّاتكم لله ربّ العالمين وتوبوا اليه
توبة نصوحا وتوسّلوا اليه باوجه الوسآئل بالصفح
عنكم والمغفرة لكم وان يرحمكم بعودة وليّه اليكم
ويعطف بقلبه عليكم فهو رحمة عليكم وعلى جميع خلقه
كما قال تبارك وتعالى لرسوله صلّى الله عليه وعلى آله وما
ارسلناك الا رحمة للعالمين، فالحذرَ الحذرَ ان يقفو احد
منكم لامير المومنين سلام الله عليه اثرا ولا تكشفوا
له

الدوابّ ثم لباسُه الصوف على اصناف الوانه وركوبُه
الاتان ومنعُه اولياءه وعبيده الركوبَ معه حسب
العادة فى موكبه وامتناعُه اقامة الحدود على اهل عصره
واشياء كثيرة خفيت عن العالم وهم عن جميع ذلك فى
غمرة ساهون استحوذ عليهم الشيطان فانساهم ذكر
الله اولئك حزب الشيطان الا ان حزب الشيطان هم
الخاسرون، فقد ترك ولىّ الله امير المومنين سلام الله
عليه الخلق اجمعين سدى يخوضون ويلعبون فى التيه
والعمى الذى آثروه على الهدى كما ترك موسى قومه
حتى آن الهلاك ان يهجم عليهم وهم لا يعلمون وخرج
وهم فى شكّ منه مختلفون مذبذبون بين ذلك لا الى
الحقّ يطيعون ولا الى ولىّ الله يرجعون قال الله تعالى
ولو ردّوه الى الله والرسول واولى الامر منهم لعلمه
الذين يستنبطونه منهم، ايّها الناس كلام الله تعالى
اوعظُ واعظٍ وبيّنٌ منه وعظُكم بهذه الموعظة من الفقر
والحاجة الى عفوِ الله تعالى وعفوِ وليّه امير المومنين
سلامُ الله عليه اعظمُ منكم، فبالنسيان تكون الغفلة
وبالغفلة

سوط عذاب ان ربّك لبالمرصاد وقوله تعالى الم نهلك الاوّلين ثم نتبعهم الآخرين كذلك نفعل بالمجرمين ومثل هذا كثير فى كتاب الله عزّ وجل ممّا اصاب اهل العناد والخلاف والمنافقين والمفسدين فى الارض، فقد غضب الله تعالى ووليّه امير المومنين سلام الله عليه من عظم اسراف الكافّة اجمعين ولذلك خرج من اوساطكم قال الله ذو الجلال والاكرام وما كان الله يعذّبهم وانت فيهم وعلامةُ سخط ولىّ الله تدلّ على سخط الربّ تبارك وتعالى فمن دلائل غضب الامام غلقُ باب دعوته ورفع مجالس حكمته ونقل جميع دواوين اوليائه وعبيده من قصره ومنعُه عن الكافّة سلامَه وقد كان يخرج اليهم من حضرته ومنعُه لهم عن الجلوس على مصاطب سقائف حرمه وامتناعُه عن الصلاة بهم فى الاعياد وفى شهر رمضان ومنعُه المؤذّنين ان يسلّموا عليه وقت الاذان ولا يذكرونه ومنعُه جميع الناس ان يقولوا مولانا ولا يقبّلوا له التراب وذلك مفترض له على جميع اهل طاعته وانهاؤه جميعهم عن الترجّل له من ظهور الدوابّ

وتلزمكم طاعته وانتم مع ما تقدّم ذكره من تعديد مساويكم متحادقين متعاندين متزاحفين يجاهد بعضكم بعضا كالروم والخزر جرآءة على الله بغير مخافة منه ولا ترقّب ولا ينهاكم عن سفك الدمآء وهتك الحريم دينٌ من الله ولا وقار من امامكم ولا يقين قد غلب عليكم الجهل فلن ترجوا لله وقارا ولن تقولوا ان امام عصركم واحد وان الاسلام والإيمان قد شملكم وجمعكم تحت طاعة الله وطاعة رسوله ووليّه امير المومنين سلام الله عليه فانّا لله وانّا اليه راجعون، فاى نازلة هي اكبر منها واىّ شماتة للعدوّ ويلكم اعظمُ من مثلها لقد أُصبتم معشرَ الناس فى انفسكم واديانكم واصيب فيكم ولىّ الله امير المومنين سلام الله عليه فلا حول ولا قوّة الا بالله العالى العظيم، افامنتم ايّها الغافلون ان يصيبكم ما اصاب من كان قبلكم من اصحاب الايكة وقوم تبّع الم تسمعوا قول الله تعالى الم تر كيف فعل ربّك بعاد ارم ذات العماد الذين طغوا فى البلاد فاكثروا فيها الفساد فصبّ عليهم ربّك

سوط

وامدّكم بالاوراق والارزاق والحبر والاقلام لتُدركوا
بذلك ما تَحْظَوْن به وتستبصرون وبه من الجهل تفوزون
وقد كنتم من قبل ذلك فى طلب بعضه تجهدون
فرفضتموه وقصّرتم وعن جمعه اعرضتم اعراض المضلّين
ولم يزدكم ذلك الّا فِرارا ومال بكم الهوى الى المُوبقات
ومُكّنتم من اكتساب السيّآت ورفضتم العلم واظهرتم
الجهل وكثر بغيكم ومرحكم على الارض حتى كاد لها ان
تضجّ الى الله تعالى فيكم من كثرة جوركم ومرحكم
عليها وولىّ الله سلام الله عليه مكانع لها فيكم رجآء
ان تتيقّظ خاصّتكم او تستفيق من السكر والجهل عامّتكم
فما ازددتم الّا طغيانا وعصيانا واختلافا تتناجون بالافك
والعدوان ومعصية الرسول، وعدوٌّ الله وعدوّ امير
المومنين قد قصر عن الفساد يده مخافة من سطوات
ولىّ الله ورضى منه بالمسالمة والمهادنة حتى ليس لامير
المومنين سلام الله عليه عدوّ يجاهده ولا ضدّ يعانده
والكل من هيبته خائف وجل، وانتم معشر الخاصّ
والعامّ بحضرته تضمّكم دولته وتشملكم ولايته
وتلزمكم

وفتّح بيوت امواله وانفق فى سبيله وخفّر الحاجّ
بعساكره وحفر الابار وآمن السبيل والاقطار وعمّر
السقايات واخرج على الكافّة السدقات وستر العورات
وترك الظلامات ورفع عن خاصّتكم وعامّتكم الرسوم
الواجبات التى جعلها الله تعالى له عليكم من المفترضات
وقسّم الارض على الكافّة شبرا شبرا وداولها بين الناس
احيانا ودهرا وفتح لكم ابواب دعوته وايّدكم بما خصّه
الله من حكمته ليهديكم بها الى رحمته ويحثّكم بها
على طاعته وطاعة رسوله واوليآئه عليهم السلام لتبلغوا
مبالغ الصالحين فشنئتم العلم والحكمة وكفرتم الفضل
والنعمة ونبذتم ذلك ورآء ظهورَكم وآثرتم عليه الدنيا
كما آثروه قبلكم بنو اسرآئيل فى قصّة موسى عليه
السلام فلم يجبركم ولى الله عليه السلام وغلق باب
دعوته واظهر لكم الحكمة وفتح لكم خارج قصره دارَ
علمٍ حَوَتْ من جميع علوم الدين وآدابه وفقه الكتاب
فى الحلال والحرام والقضايا والاحكام ممّا هو فى صُحُف
الاوّلين صحف ابراهيم وموسى صلّى الله عليهم اجمعين

واملّكم

تعدّوا نعمة الله لا تحصوها فعشتم فى فضل امير المومنين سلام الله عليه رغدا بغير عمل وترجون من بعد ذلك حسن مآب، ومن نعمه الباطنة عليكم تمسّككم فى ظاهر امركم بموالاته تعتزّون بها فى دنياتكم وترجون بها نجاتكم والفوز فى آخرتكم فقد تمنّون على الله وعلى وليّه بإيمانكم بل الله يمنّ عليكم أن هداكم الى الإيمان فانتم متظاهرون بالطاعة متمسّكون بالمعصية ولو استقمتم على الطريقة الوسطى لَأُسقيتم ماءً غدقًا، ثم من نعمه الباطنة عليكم إحياؤه لسنن الإسلام والإيمان التى هى الدين عند الله وبه شُرّفتم وطهّرتم فى عصره على جميع المذاهب والاديان وميّزكم من عبدة الاوثان واباتهم عنكم بالزلّة والحرمان وهدم كنائسهم ومعالم اديانهم وقد كانت قديمة من قدم الازمان وانقادت الذمّة اليكم طوعا وكرها فدخلوا فى دين الله افواجا وبنى الجوامع وشيّدها وعمّر المساجد وزخرفها واقام الصلاة فى اوقاتها والزكاة فى حقّها وواجباتها واقام الحجّ والجهاد وعمّر بيت الله الحرام واقام دعائم الاسلام

وفتح

الله باستحقاق ولا يعمل عامل منكم من ذكر وانثى بل منّة منه عليكم ولطفا بكم ورأفة ورحمة واختبارا ليبلوكم ايّكم احسن عملا ولتعرفوا قدر ما خصّصكم به في عصره من نعمته وحُسن منّته وجميل لطفه وعظم فضله واحسانه دون من قد سلف من قبلكم، فاشكروا الله ووليّه كثيرا على ما خوّلكم من فضله ولعلّكم تشكرون وتعملون عملا يرضى ويضاهي اعمال الامم السالفين اضعافا حسب ما ضاعفه لكم ولي الله في عصره من نعمه الظاهرة الجليلة من القناطير المقنطرة من الذهب والفضّة والخيل المسوّمة والانعام الى غير ذلك من الارزاق والاقطاع والضياع وغيره من اغراض الدنيا على اختلاف اصناف احسانه ورقّى خاصّتكم وعامّتكم الى الدرجات العالية والرتب السامية لتقفوا مسالك اولى الالباب وامّركم وشرّفكم باحسن الالقاب ومكّنكم في الارض مشرقا ومغربا وسهلا وجبلا وبرّا وبحرا فانتم ملوكها وسلاطينها وجباة اموالها تُعنك لكم بمادّة ولي الله الرقابُ وتنقاد اليكم الوفود والاحزاب وان تعدّوا

تلاقوا يومكم الذى كنتم به توعدون كلّا سوف تعلمون ثم كلا سوف تعلمون كلّا لو تعلمون عِلم اليقين، وقد علمتم معشرَ الكافّة ان جميع ما ورّثه الله تعالى لوليّه وخليفته فى ارضه امير المومنين سلام الله عليه من النعم الظاهرة والباطنة قد خوّل امامُ عصركم لشريفكم ومشروفكم من خاصّتكم وعامّتكم من ظاهر ذلك وباطنه على الاكثار والامكان بفضله وكرمه حسبما راى سلام الله عليه ولم يبخل بجزيل عطآئه وهنّأكم منّة منه مع ذلك ما اوجبه الله تعالى له عليكم فى كتابه من الحقّ فيما ملكته أيمانُكم ولم يشارككم فى شئ من احوال هذه الدنيا نزاهة عنها ورفضا منه لها على مقداره ومكنته لامر سبق فى حكمته وهو سلام الله عليه اعلم به، فاصبحتم وقد حُزْتم من فضله وجزيل عطآئه ما لم ينَلْ مثلَه بشرٌ من الماضين من اسلافكم ولا ادرك قوةً انباً منه احدٌ من لامم الذين خلوا من قبلكم من المهاجرين والانصار فى متقدّم الازمان والاعصار ولم تنالوا ذلك من ولىّ

الله

المارقين، وكل خلّاف مهين، الناكثين الباغين، المفسدين الطاغين، اهل الخلاف والمنافقين، المكذّبين بيوم الدين، المغضوب عليهم والضالّين، والحمد لله حمدَ الشاكرين، حمدًا لا نفادَ لآخره ابدَ الابدين، وصلّى الله على سيّد المرسلين، محمد المبعوث بالفرق الى الخلق اجمعين، ومبشّرا ونذيرا بأئمّة من ذريته هادين مهديّين، كرام كاتبين، شهدآء على العالمين، ليبيّنوا للناس ما هم فيه مختلفون، وعنه يتسآءلون، ويرشدونهم الى النبأ العظيم، والسراط المستقيم، سلام الله السنىّ السامى عليهم الى يوم الدين،

اما بعدُ ايها الناس فقد سبق اليكم من الوعد والوعظ والوعيد من ولىّ امركم وامام عصركم وخلف انبيآئكم وحجّة باريكم وخليفته الشاهد عليكم بموبقاتكم وجميع ما اقترفتم فيه من الإعذار والإنذار ما فيه بلاغ لمن سمع واطاع واهتدى وجاهد نفسه عن الهوى وآثر الآخرة على الدنيا وانتم مع ذلك فى وادى الجهالة تسبحون وفى تيه الضلالة تخوضون وتلعبون حتّى تلاقوا

٦٨٦

لمع
من كتب الدروز
وهم اصحاب حمزة بن على

نسخة السجل الذى وجد معلقا على المشاهد فى غيبة مولانا الامام الحاكم

بسم الله الرحمن الرحيم

والعاقبة لمَنْ تَيَقَّظَ مِنْ وسن الغافلين، وانتقل عن جهل الجاهلين، وأُخلص منه اليقينُ، فبادر بالتوبة الى الله تعالى والى وليّه وحجّته على العالمين، وخليفته فى ارضه وأمينه على خلقه امير المومنين، واغتنم الفوز مع المتطهّرين والمتّقين، ولم يكذّب بيوم الدين، وكان بالغيب من المصدّقين به والموقنين، واعتقد ان الساعةَ آتيةٌ بغتةً لا ريبَ فيها وان الله لا يضيع اجر المحسنين، ولا عدوان الّا على الظالمين، المردة الشياطين الفسقة المارقين،

ولاية الامير سيف الدين جرجى الحجبة فى ايّام السلطان الملك الصالح بن محمد بن قلاون رُسم له ان يتحدّث فى ارباب الديون ويفصلهم من غرمآئهم باحكام السياسة ولم يكن عادة الحجّاب فيما تقدّم ان يحكموا فى الامور الشرعيّة وكان سبب ذلك وقوف تجّار العجم للسلطان بدار العدل فى اثنآء سنة ثلاث وخمسين وسبعماية وذكروا انهم ما خرجوا من بلادهم الا لكثرة ما ظلمهم التتار وجاروا عليهم وان التجّار بالقاهرة اشتروا منهم عدّة بضائع واكلوا اثمانها ثم هم يُثبتون على القاضى الحنفى إعسارهم وهم فى سجنه وقد فلس بعضهم فرسم للامير جرجى باخراج غرمآئهم من السجن وخلاص ما فى قبلهم للتجّار وانكر على قاضى القضاة جمال الدين عبد الله التركمانى الحنفى ما عمله ومُنع من التحدّث فى امر التجّار والمديونين فاخرج جرجى غرمآء التجّار من السجن وعاقبهم حتى اخذ للتجّار اموالهم منهم شيئا بعد شىء وتمكّن الحجّاب من حينئذ من التحكّم على الناس بما شاؤا،

انتهى المنقول من كتاب المواعظ والاعتبار للمقريزى

لهم وتحكّموا بالجور تحكّما خفى معه نورُ الدين وتسلّطوا على الناس مقتا من الله لاهل مصر وعقوبة لهم بما كسبت ايديهم ليذيقهم بعض الذى عملوا لعلهم يرجعون، وكان اوّل ما حكم الحجّابُ فى الدولة التركية بين الناس بمصر ان السلطان الملك الكامل شعبان بن الناصر محمد بن قلاون استدعى الامير شمس الدين اق سنقر الناصرى نآئب طرابلس ليوليه نيابة السلطنة بديار مصر عوضا عن الامير سيف الدين امر بيغرا حاجبا كبيرا يحكم بين الناس فخلع عليه فى جمادى الاولى سنة ستّ واربعين وسبعماية وحكم بين الناس كما كان نآئب السلطنت يحكم وجلس بين يديه موقّعان من موقّعى السلطان لمكاتبة الولاة بالاعمال ونحوهم فاستمرّ ذلك ثم رسم فى جمادى الآخرة منها ان يكون الامير رسلان بصل حاجبا مع بيغرا يحكم بالقاهرة على عادة الحجّاب فلما انقضت دولة الكامل باخيه الملك المظفّر حاجى بن محمد استُقرّ بالامير سيف الدين ارقطاى نآئب السلطنة فعاد امر الحجّاب الى العادة القديمة الى ان كانت

والاخذ على يد قومهم وانصاف الضعيف منهم على
مقتضى ما فى الياسا وجعلوا اليه مع ذلك النظر فى
قضايا الدواوين السلطانية عند الاختلاف فى امور
الاقطاعات لينفذ ما استقرّت عليه اوضاع الديوان
وقواعد الحساب وكانت من اجلّ القواعد وافضلها حتى
تحكّم القبط فى الاموال وخراج الاراضى فشرعوا فى
الديوان ما لم ياذن به الله تعالى ليصير لهم ذلك
سبيلا الى اكل مال الله تعالى بغير حقّ، وكان مع
ذلك يحتاج الحاجب الى مراجعة النائب او السلطان
فى مُعظم الامور، هذا وستر الحياء يومئذ مسدول فظلّ
العدل صافٍ وجناب الشريعة محترم وناموس الحشمة
مهاب فلا يكاد احد ان يزيغ عن الحقّ ولا يخرج عن
قضية الحياء ان لم يكن له وازعٌ من دين كان له ناهٍ من
عقل، ثم تقلّص ظلّ العدل وسفرت اوجهُ الجور انيابه
وقلّت المبالاة وذهب الحياء والحشمة من الناس حتى
فعل ما شاء من شاء، وتعدّدت منذ عهد المحن التى
كانت فى سنة ستّ وثمانماية الحجّابُ وهتكوا الحرمة

ثم كانت لقطر الواقعة المشهورة على عين جالوت وهزم التتار واسر منهم خلقا كثيرا صاروا بمصر والشام ثم كثرت الوافدية فى مملكة الظاهر بيبرس وملكوا مصر والشام وخطب للملك بركه بن توشى بن جنكز خان على منابر مصر والشام والحرمين فغصّت ارض مصر والشام بطوآئف المغل وانتشرت عاداتهم بها وطرآئقهم، هذا وملوك مصر وامرآؤها وعساكرها قد ملئت قلوبهم رعبا من جنكز خان وبنيه وامتزج بلحمهم ودمهم مهابتهم وتعظيمهم وكانوا انما رُبّوا بدار الاسلام ولقّنوا القرآن وعرفوا احكام الملّة المحمدية فجمعوا بين الحق والباطل وضمّوا الجيّد الى الردىّ وفوّضوا لقاضى القضاة كلما يتعلّق بالامور الدينية من الصلاة والصيوم والزكاة والحجّ واناطوا به امور الاوقاف والايتام وجعلوا اليه النظر فى الاقضية الشرعية كتداعى الزوجين وارباب الديون ونحو ذلك واحتاجوا فى ذات نفوسهم الى الرجوع لعادة جنكز خان والاقتداء بحكم الياسا فلذلك نصبوا الحاجب ليقضى بينهم فيما اختلفوا فيه من عوائدهم والاخذ

منهنّ لنفسه واولاده ورتّب لعساكره امرآء وجعلهم امرآء الوف وامرآء مئين وامرآء عشراوات وشرع ان اكبر الامرآء اذا ذنب وبعث اليه الملك اخسّ من عنده حتى يعاقبه فانه يلقى نفسه بين يدى الرسول وهو ذليل خاضع حتى يمضى فيه ما امر به الملك من العقوبة ولو كانت بذهاب نفسه والزمهم ان لا يتردّد الامرآء لغير الملك فمن يتردّد منهم لغير الملك قتل ومن تغيّر عن موضعه الذى يرسم له بغير اذن قتل والزم السلطان باقامة البريد حتى يعرف اخبار مملكته بسرعة وجعل حكم الياسا لولده جغتاى بن جنكز خان، فلما مات التزم من بعده من اولاده واتباعهم حكم الياسا كالتزام اوّل المسلمين حكم القرآن وجعلوا ذلك دينا لم يعرف عن احد منهم مخالفته بوجه فلما كثرت وقائع التتر فى بلاد المشرق والشمال وبلاد القبجاق واسروا كثيرا منهم وباعوهم فتنقّلوا فى الاقطار واشترى الملك الصالح نجم الدين ايّوب جماعة منهم سمّاهم البحرية ومنهم من ملك ديار مصر واوّلهم المعزّ ايبك ثم

وان من مرّ بقوم وهم ياكلون فله ان ينزل وياكل
معهم من غير اذنهم وليس لاحد منعه والزمهم ان
لا يُدخل احد منهم يده في المآء ولكنّه يتناول المآء
بشيء يغترفه به ومنعهم من غُسل ثيابهم بل يلبسونها
حتى تبلى ومنع ان يقال للشيء انه نجس وقال جميع
الاشيآء طاهرة ولم يفرق بين طاهر ونجس والزمهم ان
لا يتعصّبوا لشيء من المذاهب ومنعهم من تفخيم
الالفاظ ووضع الالقاب وانما يخاطب السلطان ومن دونه
يدعى باسمه فقط والزم القآئم بعده بعرض العساكر
واسلحتها اذا ارادوا الخروج الى القتال وانه يستعرض
كلما سافر به عسكره وينظر حتى الابرة والخيط ومن
وجده قد قصّر في شيء مما يُحتاج اليه عند عرضه
ايّاه عاقبه والزم نسآء العساكر بالقيام بما على
الرجال من السخر والكلف في مدّة غيبتهم في القتال
وجعل على العساكر اذا قدمت من القتال كلفة
يقومون بها للسلطان ويؤدّونها اليه والزمهم عند رأس
كل سنة بعرض سائر بناتهم الابكار على السلطان ليختار

منهنّ

اذا اريد اكله تكتف قوآئمه ويشقّ بطنه ويمرس
قلبه الى ان يموت ثم يوكل لحمه وان من ذبح حيوانا
كذبيحة المسلمين ذبح ومن وقع حمله او قوسه او شئ
من متاعه وهو يكرّ او يفرّ في حالة القتال وكان ورآءه
احد فانه ينزل ويناول صاحبه ما سقط منه فان لم ينزل
ولم يناوله قتل وشرط ان لا يكون على احد من ولد
على بن ابي طالب رضه مونة ولا كلفة وان لا يكون
على احد من الفقرآء ولا القرّآء ولا الفقهآء ولا الاطبّآء
ولا من عداهم من ارباب العلوم واصحاب العبادة والزهد
والمؤذّنين ومغسلى الاموات كلفة ولا مونة وشرط تعظيم
جميع الملل من غير تعصّب لملّة على اخرى وجعل
ذلك كله قربة الى الله تعالى والزم قومه ان لا ياكل
احد من يد احد حتى ياكل المناول منه اوّلا ولو
انه امير ومن يناوله اسير والزمهم ان لا يتخصّص احد
ماكل شئ وغيره يراه بل يشركه معه في اكله
والزمهم ان لا يتميّز احد منهم بالشبع على اصحابه ولا
يتخطّى احد نارا ولا مائدة ولا الطبق الذي يوكل عليه

وان

ذلك نقشا فى صفائح الفولاذ وجعله شريعة لقومه فالتزموه بعده حتى قطع الله دابرهم وكان جنكزخان لا يتديّن بشيء من اديان اهل الارض كما تعرف هذا ان كنت اشرفت على اخباره فصار الياسا حكما بيّنا فى اعقابه لا يخرجون عن شيء من حكمه. واخبرنى العبد الصالح الداعي الى الله تعالى ابو هاشم احمد بن البرهان رحمه الله انه راى نسخة من الياسا بخزانة المدرسة المستنصرية ببغداد، ومن جملة ما شرعه جنكزخان فى الياسا ان من زنا قتل ولم يفرق بين المحصن وغير المحصن ومن لاط قتل ومن تعمّد الكذب او سحر او تجسّس على احد او دخل بين اثنين وهما يتخاصمان واعان احدهما على الآخر قتل ومن بال فى المآء او على الرماد قتل ومن أُعطى بضاعة فخسر فيها ثم اخذ بضاعة اخرى فخسر فيها ثم اخذ بضاعة اخرى فخسر فيها فانه يقتل بعد الثالثة ومن اطعم اسير قوم او كساه بغير اذنهم قتل ومن وجد عبدا هاربا او اسيرا قد هرب ولم يردّه على من كان فى يده قتل وان الحيوان

اذا

683

والسوس الطبع والخُلق فيقال الفصاحة من سوسه والكرم من سوسه اى من طبعه فهذا اصل وضع السياسة فى اللغة ثم رسمت بانها القانون الموضوع لرعاية الآداب والمصالح وانتظام الاحوال، والسياسة نوعان سياسة عادلة تخرج الحق من الظالم الفاجر وهى من الشريعة علمها من علمها وجهلها من جهلها وقد صنّف الناس فى السياسة الشرعية كتبا متعدّدة والنوع الاخر سياسة ظالمة فالشريعة تحرمها وليس ما يقوله اهل زماننا فى شىء من هذا وانما هى كلمة مغلية اصلها ياسا تحرّفها اهل مصر وزادوا باوّلها سينا فقالوا سياسه وادخلوا عليها الالف واللام فظنّ من لا علم عنده انها كلمة عربية وما الامر فيها الا ما قلت لك، واسمع الآن كيف اسّست هذه الكلمة حتى انتشرت بمصر والشام وذلك ان جنكيز خان القائم بدولة التتر فى بلاد المشرق لما غلب الملك اونك خان وصارت له الدولة قرّر قواعد وعقوبات اثبتها فى كتاب سمّاه ياسا ومن الناس من يسمّيه اليسق والاصل فى اسمه ياسا ولما تمّ وضعه كتب

ذلك

٤٦٩٨

الشرعية وانما هو من حكم السياسة ويحسبونه هيّنا وهو عند الله عظيم وسابيّن معنى ذلك وهو فصل عزيز،

ذكر احكام السياسة اعلم ان الناس فى زمننا بل ومنذ عهد الدولة التركية بديار مصر والشام يريدون ان الاحكام على قسمين حكم الشرع وحكم السياسة ولهذه الجملة شرح فالشريعة هى ما شرع الله تعالى من الدين وامر به كالصلاة والصيام والحجّ وسائر اعمال البرّ واشتقّ الشرع من شاطئ البحر وذلك ان الموضع الذى على شاطئ البحر تشرع فيه الدوابّ وتسمّيه العرب الشريعة فيقولون للابل اذا وردت شريعة المآء وشربت قد شرع فلان ابله وشرّعها بتشديد الرآء اذا اوردها شريعة المآء والشريعة والشراع والمشرعة المواضع الذى ينحدر الى المآء منها ويقال شرع الدين يشرعه شرعا بمعنى سنّه قال الله تعالى شرع لكم من الدين ما وصى به نوحا، ويقال ساس الامر سياسة بمعنى قام به وهو سآئس قومه من قولهم ساسة وسوّس وسوّسه القوم جعلوه ليسوسهم

والسوس

فيهم من يقيم الاشهر والاعوام فى ترسيم القاضى حمايةً له من ايدى الحجّاب ثم تغيّر ما هنالك وصار للحاجب اليوم وهو اسم لعدد جماعة من الامرآء ينتصبون للحكم بين الناس لا لغرض الا لتضمين ابوابهم بمال مقدّر فى كل يوم على راس نوبة النقبآء وفيهم غير واحد ليس لهم على الامرة اقطاع وانما يرتزق من مظالم العباد وصار للحاجب اليوم يحكم فى كل جليل وحقير من الناس سوآء كان الحكم شرعيّا او سياسيّا بزعمهم وان تعرّض قاضٍ من قضاة الشرع لاخذ غريم من باب الحاجب لم يمكن من ذلك ونقيب للحاجب اليوم مع رذالة الحاجب وسفالته وتظاهره من المنكر ما لم يكن يعهد مثله يتظاهر به اطراف السوقة فانه ياخذ الغريم من باب القاضى ويتحكّم فيه من الضرب واخذ المال بما يختار فلا ينكر ذلك احد البتّة وكانت احكام الحجّاب اوّلا يقال لها حكم السياسة وهى لفظة شيطانيّة لا يعرف اكثر اهل زمننا اليوم اصلها ويتساهلون فى التلفظ بها ويقولون هذا الامر ما يمشى فى الاحكام

الشرعية

من ذكر جيوش الدولة التركية وزيّها وعوائدها

ذكر الحجبة وكانت رتبة الحجبة فى الدولة التركية جليلة وكانت تلى رتبة نيابة السلطنة ويقال لاكبر الحجّاب حاجب الحجّاب وموضوع الحجبة ان متوليها يُنصف من الامرآء والجند تارة بنفسه وتارة بمشاورة السلطان وتارة بمشاورة النائب وكان اليه تقديم من يتعرّض ومن يرد وعرض الجند فان لم يكن نائب السلطنة فانه هو المشار اليه فى الباب والقائم مقام النوّاب فى كثير من الامور وكان حكم الحاجب لا يتعدّى النظر فى مخاصمات الاجناد واختلافهم فى امور الاقطاعات ونحو ذلك ولم يكن احد من الحجّاب فيما سلف يتعرّض للحكم فى شىء من الامور الشرعية كتداعى الزوجين وارباب الديون وانما يرجع ذلك الى قضاة الشرع ولقد عهدنا دآئما يفرّ الواحد من الكتّاب والضمان ونحوهم من باب الحاجب ويصير الى باب احد القضاة ويستجير بحكم الشرع ولا يطمع احد بعد ذلك فى اخذه من باب القاضى وكان

فيهم

التي كناه بها الخليفة وهي ابو المسك اربعة عشرة جمعة وبعده اختلّت مصر وكادت تدمّر حتى قدمت جيوش المعزّ على يد القائد جوهر فصارت دار خلافة، ووجد على قبره مكتوب

ما بال قبرك يا كافور منفردا
بالصحصح المرت بعد العسكر الجب
يدوس قبرك ادنآء الرجال وقد
كانت اسود الشرى تخشاك في الكثب

ووجد ايضا مكتوب

انظر الى غُبُر الايّام ما صنعت
افنت اناسا بها كانوا وما فنيت
دنياهُمُ اضحكت ايّام دولتهم
حتى اذا فنيت ناحت لهم وبكت

لدين الله من بلاد المغرب يدعونه الى طاعته فلاطفهم
وكان اكثر الاخشيدية والكافورية وسائر الاولياء والكتّاب
قد أُخذت عليهم البيعة للمعزّ وقصر مدّ النيل فى
ايامه فلم يبلغ تلك السنة سوى اثنى عشر ذراعا واصابع
فاشتدّ الغلاء وفحش الموت فى الناس حتى عجزوا عن
تكفينهم ومواراتهم وأُرجف بمسير القرامطة الى الشام
وبدت غلمانه تتنكّر له وكانوا الفا وسبعين غلاما
تركيا سوى الروم والمولدين فمات لعشر بقين من
جمادى الاولى سنة سبع وخمسين وثلثماية عن ستّين
سنة فوجد له من العين سبعماية الف دينار ومن
الورق والحلى والجوهر والعنبر والطيب والثياب والآلات
والفرش والخيام والعبيد والجوارى والدوابّ ما قوّم
بستّماية الف الف دينار وكانت مدّة تدبيره ارض
مصر والشام والحرمين احدى وعشرين سنة وشهرين
وعشرين يوما منها منفردا بالولاية بعد اولاد استاذه
سنتان واربعة اشهر وتسعة ايام ومات عن غير وصيّة
ولا صدقة ولا مأثرة يُذكر بها ودُعى له على المنابر بالكنية
التى

القعدة سنة تسع واربعين وثلثماية ويقال انه سمّه فاقام اخاه ابا الحسن على بن الاخشيد من بعده واستبدّ بالامر دونه واطلق له في كل سنة اربعماية الف دينار واستقلّ بسائر احوال مصر والشام ففسد ما بينه وبين الامير ابي الحسن على فضيّق عليه كافور ومنع ان يدخل عليه احد فاعتلّ بعلّة اخيه ومات وقد طالت به في محرّم سنة خمس وخمسين وثلثماية فبقيت مصر بغير امير اياما لا يُدعَى فيها سوى للخليفة المطيع فقط وكافور يدبّر امر مصر والشام في الخراج والرجال فلما كان لاربع بقين من المحرّم المذكور اخرج كافور كتابا من الخليفة المطيع بتقليده بعد على بن الاخشيد فلم يغيّر لقبه بالاستاذ ودُعي له على المنبر بعد الخليفة وكانت في ايامه قصص عظام وتقدم عسكر المعزّ لدين الله ابي تميم معدّ من المغرب الى الواحات فجهّز اليه جيشا خرّجوا للعسكر وقتلوا منهم وصارت الطبول تضرب على بابه خمس مرّات في اليوم والليلة وعدّتها ماية طبلة من نحاس وقدمت عليه دُعاة المعزّ

لدين

مصر فدخلها وقد انعقد الامر بعد الاخشيد لابنه
ابي القاسم اونوجور فلم يكن باسرع من ورود الخبر من
دمشق بان سيف الدولة علىّ بن حمدان اخذها
وسار الى الرملة فخرج كافور بالعساكر فضربت
الدّبادب وهى الطبول على باب مضربه فى وقت كل صلاة
وسار فظفر وغنم ثم قدم الى مصر وقد عظم فقام
بخلافة اونوجور فخاطبه القوّاد بالاستاذ وصار القوّاد
يجتمعون عنده فى داره فيخلع عليهم ويحملهم ويعطيهم
حتى انه وقّع لجانك احد القوّاد الاخشيدية فى يوم
باربعة عشر الف دينار فما زال عبدا له حتى مات وانبسطت
يده فى الدولة فعزل وولّى واعطى وحرم ودُعى له على
المنابر كلها الا منبر مصر والرملة وطبرية ثم دُعى له
بها فى سنة اربعين وثلثماية وصار يجلس للمظالم فى كل
سبت ويحضر بمجلسه القضاة والوزراء والشهود ووجوه
البلد فوقع بينه وبين الامير اونوجور وتحرّز كل منهما
من الآخر وقويت الوحشة بينهما وافترق الجند فصار
مع كل واحد طائفة واتّفق موت اونوجور فى ذى

القعدة

وكان كافور الاخشيدى عبدا اسود خصيّا مثقوب الشفة السفلى بطينا قبيح القدمين ثقيل البدن جُلب الى مصر وعمره عشر سنين فما فوقها فى سنة عشر وثلثماية فلما دخل الى مصر تمنّى ان يكون اميرها فباعه الذى جلبه لمحمد بن هاشم احد المتقبّلين للضياع فباعه لابن عبّاس الكاتب فمرّ يوما بمصر على منجّم فنظر له فى نجومه وقال له انت تصير الى رجل جليل وتبلغ معه مبلغا عظيما فدفع اليه درهمين لم يكن معه سواهما فرمى بهما اليه وقال ابشّرك بهذه البشارة وتعطينى درهمين ثم قال له وازيدك انك تملك هذا البلد واكثر منه فاذكرنى واتّفق ان ابن عبّاس الكاتب ارسله يوما بهديّة الى الامير ابى بكر محمد بن طغج الاخشيد وهو يومئذ احد قوّاد تكين امير مصر فاخذ كافور وردّ الهديّة فترقّى عنده فى الخدم حتى صار من اخصّ خدمه ولما مات الاخشيد بدمشق ضبط كافور الامور ودارى الناس ووعدهم الى ان سكنت الدهماء بعد ان اضطرب الناس وجهّز استاذه وحمله الى بيت المقدس وصار الى

ظلَّ الكريمُ بذلّة المأسور

جمعَتْ لها الاشهادُ كوما اخضرا

كعروسة تجلى بخضر حرير

زفّوا لها نارا فخلنا جنّة

برزَتْ لنا قد زُوّجت بالنور

ثم اكتسَتْ منها غلالةَ صفرة

فى خضرة مقرونة بزفير

وكانّما لهبُ اللظى فى خضرةٍ

منها وطَرْقُ رمادِها المنثور

جارى النضار على مذاب زمرّد

تَركا فتيتَ المسك فى الكافور

لله درُّك حيّة او مَيْتةً

من منظر بهج بغير نظير

أُوديتِ غيرَ ذميمةٍ تسقى الحيا

تربا تضمّن منكِ ذوبَ عبير

عندى لذكركِ ما بَقيتُ مُخلّدا

سحُّ الدموع ونَفْثةُ المصدور

693

ما سالمًا حيًّا ولا ميتًا ولا
طودا سما بل دكدكًا بالطور
لهفي فهل يجدى التلهّف فى ردى
طرب الغنيّ وانس كل فقير
اختُ المذلّة لا ارتكابِ محرّمٍ
قطب السرور بايسر الميسور
جمعَتْ محاسنَ ما اجتمعت لغيرها
من كل شيء كان فى المعمور
منها طعام والشراب كلاهما
والنُّقل والريحان وقتَ حضور
هي روضة ان شئتها ورياضة
يغنى بها عن روضة وخمور
ما فى المدامة كلُّه منها سوى
اثمِ المدام وصحبة المخمور
كلّا ونكهةُ خمرة هي شاهد
عدلٌ على حدٍّ وجلد ظهور
اسفى لدهرٍ غالها ولربّما

طلّ

ربّ ليل قطعتـه ونديمى
شاهدى وهو مسمعى وسميرى
مجلسى مسجدى وشربى من خضـ
ـرآء تزهى بحسن لون نضير
قال لى صاحبى وقد فاح منها
عرفها مزريا بنشر العبير
امن المسك قلت ليست من المسـ
ـك ولكنّها من الكافورى

قال وامر السلطان يعنى الملك الصالح نجم الدين ايّوب للامير جمال الدين ابى الفتح موسى بن يغمور ان يمنع من يزرع فى الكافورى من الحشيشة شيئا فدخل ذات يوم فراى فيه منها شيئا كثيرا فامر بان يجمع فجُمع واحرق، فانشدنى فى الواقعة الشيخ الاديب الفاضل شرف الدين ابو العبّاس احمد بن يوسف لنفسه وذلك فى ربيع الاوّل سنة اثنتين واربعين وستمائة

صَرْفُ الزمان وحادث المقدور
تركا نكير لخطب غير نكيرِ

ما

وانشدني من لفظه لنفسه ايضا

عاطيت من اهوى وقد زارني
كالبدر وافا ليلة البدرِ
والبحرُ قد مدّ على متنه
شعاعُه جسرا من التِّبرِ
خضرآء كافوريّة رنّحت
اعطافَه من شدّة السكرِ
يفعل منها درهم فوق ما
يفعل ارطال من الخمرِ
فراح نشوان بها غافلا
لا يعرف الحلو من المرِّ
قال وقد لان بها امره
فبات مردودا الى امرِي
قتلتني قلتُ نعَمْ سيّدي
قتلين بالسكر وبالسحرِ

وانشدني نور الدين ابو الحسن بن عبد الله الينبعي
لنفسه

١١

اذا دهمتنا من شذاها بنفحة
تدبّ لنا فى كل عضو ومنطق
غنيت بها عن شرب خمر معتّق
وبالدلق عن لبس الجديد المزوّق
وانشدنى الحافظ جلال الدين ابو العزّ بن ابى الحسن ابن احمد بن الصآئغ المغربى لنفسه
عاطنى خضرآء كافوريّة
يُكتب الخمر لها من عبدها
اسكرتنا فوق ما تسكرنا
وربحنا امنًا من حدّها
وانشدنى لنفسه ايضا
قم عاطنى خضرآء كافوريّة
قامت مقامَ سلافة الصهبآء
يغدو الفقير اذا تناول درهما
منها له تيهٌ على الامرآء
وتراه من اقوى الورى فاذا خلا
منها عددناه من الضعفآء

وانشدنى

اصطبلات وأُزيلت اشجاره، قال ولعمرى ان خرابه كان
بحقّ فانه كان عُرف بالحشيشة التى تتناولها الفقرآء
والتى تطلع به يضرب بها المثل فى الحسن، قال شاعرهم

رُبّ ليل قطعته ونديمى
شاهدى وهو مسمعى وسميرى
مجلسى مسجدى وشربى من خضـ
ـرآء تزهى بحسنِ لونٍ نضير
قال لى صاحبى وقد فاح منها
نشرها مُزريًا بنشر العبير
امن المسك قلت ليست من المسـ
ـك ولكنّها من الكافورى

وقال الحافظ جمال الدين يوسف بن احمد بن محمود بن
احمد بن محمد الاسدى الدمشقى المعروف باليغمورى
انشدنى الامام مجموع الفضائل زين الدين ابو عبد الله
محمد بن ابى بكر بن عبد القادر الحنفى لنفسه

وخضرآء كافوريّة ناب فعلُها
بالبابنا فِعْلَ الرحيق المعتّق

خذوه ابطحوه فبطح وضُرب خمسة عشر مقرعة وهو
ساكت فقال الاخشيد هوذا يتشاطر فقال له كافور
قد مات فانزعج واستثقل سفرته وعاد الى بستانه واحضر
اهل الرجل واستحلّهم واطلق لهم ثلثماية دينار وحُمل
الرجل الى منزله ميّتا وكانت جنازته عظيمة وسافر
الاخشيد فلم يرجع الى مصر ومات بدمشق، وقال فى
كتابه تتمّة كتاب امرآء مصر للكندى وكان
كافور الاخشيدى امير مصر يواصل الركوب الى
الميدان والى بستانه فى يوم الجمعة ويوم الاحد ويوم
الثلثآء قال وفى غد هذا اليوم يعنى يوم الثلثآء لعشر
بقين من جمادى الاولى سنة سبع وخمسين وثلثماية يوم
مات الاستاد كافور الاخشيدى خرج الغلمان والجند
الى المنظرة وخربوا بستان كافور ونهبوا دوابّه وطلبوا
مال البيعة، وقال ابن عبد الظاهر البستان الكافورى
هو الذى كان بستانا لكافور الاخشيدى وكان كثيرا
ما يتنزّه فيه وبنيت القاهرة عنده ولم يزل الى سنة
احدى وخمسين وستّماية فاختطّت البحرية والعزيزية
اصطبلات

699

من ذكر اخطاط القاهرة وظواهرها

خطّ الكافورى، هذا الخطّ كان بستانا من قبل بناء القاهرة وتملّك الدولة الفاطمية لديار مصر انشأه الامير ابو بكر محمد بن طغج بن خف الملقّب بالاخشيد وكان بجانبه بستان فيه الخيول وله ابواب من حديد فلما قدم جوهر القائد الى مصر جعل هذا البستان من داخل القاهرة وعُرف ببستان الكافورى وقيل له فى الدولة الفاطمية البستان الكافورى ثم اختطّ مساكنَ بعد ذلك، قال ابن زولاق فى كتاب سيرة الاخشيد ولستّ خلون من شوال سنة ثلاثين وثلثماية سار الاخشيد الى الشام فى عساكره واستخلف اخاه ابا المظفّر بن طغج وكان يكنزه سفك الدماء ولقد شرع فى الخروج الى الشام فى آخر سفراته وسار العسكر وكان نازلا فى بستانه فى موضع القاهرة اليوم فركب للمسير فساعةَ خرج من باب البستان اعترضه شيخ يعرف بمسعود الصابونى بنظلّم اليه فنظر اليه فتطيّر به وقال

خذوه

من بعد ابيه الظاهر فاستكثرت امّه من العبيد حتى يقال انهم بلغوا نحوا من خمسين الف اسود واستكثر هو من الاتراك وتنافس كل منهما مع الآخر فكانت الحرب التى آلت الى خراب مصر وزوال بهجتها الى ان قدم امير الجيوش بدر الجمالى من عكّا وقتل رجال الدولة واقام له جندا وعسكرا من الارمن فصار من حينئذ معظمُ الجيش الارمنَ وذهبت كتامة وصاروا من جملة الرعيّة بعد ما كانوا وجوه الدولة واكابر اهلها ۞

حارة اليانسية، تعرف بطائفة من طوائف العسكر يقال لها اليانسية منسوبة لخادم خصى من خدّام العزيز بالله يقال له ابو الحسن يانس الصقلبى خلّفه على القاهرة فلما مات العزيز اقرّه ابنه الحاكم بامر الله على خلافة القصور وخلع عليه وحمله على فرسين فلما كان فى المحرّم سنة ثمان وثمانين وثلثماية سار لولاية برقة بعد ما خُلع عليه واعطِى خمسة آلاف دينار وعدّة من الخيل والثياب ۞

من المغرب فى سنة اثنتين وستّين وثلثماية، فلما كان فى ايّام ولده العزيز بالله نزار اصطنع الديلمَ والاتراك وقدّمهم وجعلهم خاصّته فتنافسوا وصار بينهم وبين كتامة تحاسُد الى ان مات العزيز بالله وقام من بعده ابو على المنصور الملقّب بالحاكم بامر الله فقدّم ابن عمّار الكتامى وولّاه الوساطة وهى فى معنى رتبة الوزارة فاستبدّ بامور الدولة فقدّم كتامة واعطاهم وغضّ من الغلمان الاتراك والديلم الذين اصطنعهم العزيز فاجتمعوا الى برجوان وكان صقلبيًّا وقد تاقت نفسُه الى الولاية فاغرى المصطنعة بابن عمّار حتى وضعوا منه واعتزل عن الامر وتقلّد برجوان الوساطة فاستخدم الغلمان المصطنعين فى القصر وزاد فى اعطياتهم وقوّاهم وقتل الحاكمُ ابنَ عمّار وكثيرا من رجال دولة ابيه وجدّه فضعفت كتامة وقويت الغلمان، فلما مات الحاكم وقام من بعده ابنه الظاهر لاعزاز دين الله علىّ اكثر من اللهو ومالَ الى الاتراك والمشارقة فانحطّ جانبُ كتامة وما زال ينقص قدرهم ويتلاشى امرهم حتى ملك المستنصر

من

باسم احد، فلما دخل شهر رمضان سار من رقادة فاهتزّ لرحلته المغرب باسره وخافته زناتة وغيرها وبعثوا اليه بطاعتهم وسار الى سجلماسة ففرّ منه اليسع بن مدرار واليها ودخل البلد فاخرج عبيد الله وابنه من السجن وقال هذا المهدىّ الذى كنت ادعو له واركبه هو وابنه ومشى بسائر روساء القبائل بين ايديهما وهو يقول هذا مولاكم ويبكى من شدّة الفرح حتى وصل الى فسطاط ضُرب له فانزله فيه وبعث فى طلب اليسع فأُدرك وحُمل اليه وضربه بالسياط وقتله ثم سار بالمهدىّ الى رقادة فصار بها فى آخر ربيع الآخر سنة سبع وتسعين ومائتين فكان هذا ابتداء الخلفاء الفاطميّين، وما زالت كتامة هى اهل الدولة مدّة خلافة المهدىّ عبيد الله وخلافة ابنه ابى القاسم القائم بامر الله وخلافة المنصور بنصر الله اسمعيل بن القائم وخلافة معدّ المعزّ لدين الله بن المنصور وبهم اخذ ديار مصر لما سيّر بهم اليها مع القائد جوهر فى سنة ثمان وخمسين وثلثمائة وهم ايضا كانوا اكابر من قدم معه

من

واطاعني واخذ يغري الناس بابن الاغلب ويذكر كرامات المهديّ وما يفتح الله له ويعدهم بانهم يملكون الارض كلها وسيّر الى عبيد الله بن محمد رجالا من كتامة ليخبروه بما فتح الله له وانه ينتظره فوافوا عبيد الله بسلمية من ارض حمص وكان قد اشتهر بها وطلبه الخليفة المكتفي ففرّ منه بابنه ابي القاسم وصار الى مصر وكان لهما قصص مع النوشري عامل مصر حتى خلصا منه ولحقا ببلاد المغرب وبلغ ابنَ الاغلب زيادةَ الله خبرُ مسيرِ عبيد الله فاذكى له العيون واقام الاعوان حتى قبض عليه بسجلماسة وعليها اليسع بن مدرار وحُبس فيها هو وابنه ابو القاسم وبلغ ذلك ابا عبد الله وقد عظم امره فسار وضايق زيادة الله بن الاغلب واخذ مدائنه شيًا بعد شيء وسار فيما ينيف على مايتي الف والحّ على القيروان حتى فرّ زيادة الله الى مصر وملكها ابو عبد الله ثم سار الى رقادة فدخلها اوّل رجب سنة ستّ وتسعين ومايتين وفرّق الدور على كتامة وبعث العمّال في البلاد وجمع الاموال ولم يخطب

باسم

اسمهم مشتقّ من الكتمان ولخروجكم فى هذا الفجّ سمّى فجّ الاخيار فتسامعت به القبآئلُ واتته البرابر من كل مكان وعظم امره حتى ان كتامة اقتتلت عليه مع قبآئل البربر وهو لا يذكر اسم المهدى ولا يعرج عليه فبلغ خبرُه ابراهيم بن الاغلب امير افريقية فقال ابو عبد الله لكتامة انا صاحب البذر الذى قال لكم ابو سفيان والحلوانى فازدادت محبّتهم له وعظم امره فيهم واتته القبآئل من كل مكان وسار الى مدينة تاهرت وجمع الخيل وصيّر امرها للحسن بن هارون كبير كتامة وخرج للحرب وغنم وظفر وعمل على تاهرت خندقا فزحفت اليه قبآئل من البربر وحاربوه فظفر بهم وصارت اليه اموالهم ووالى الغزو فيهم حتى استقام له امرهم فسار واخذ مدآئن عدّة فبعث اليه ابن الاغلب بعساكر كانت له معهم حروب عظيمة وخطوب عديدة وانبآء كثيرة آلت الى غلب ابى عبد الله وانتشار اصحابه من كتامة فى البلاد فصار يقول المهدى يخرج فى هذه الايام ويملك الارض ويا طوبى لمن هاجر الىّ واطاعنى

إذا كنت تقصد هذا فان بلادَنا انفعُ لك واطوع
لامرك ونحن اعرف بحقّك وما زالوا به حتى اجابهم
الى المسير معهم فساروا به الى ان قاربوا بلادَهم
وخرج الى لقآئهم اصحابهم وكان عندهم حسبٌ كبير
من التشيّع واعتقاد عظيم فى محبّة آل البيت كما قرّره
الحلوانى فعرّفهم القومُ خبر ابى عبد الله فقاموا بحقّ
تعظيمه واجلاله ورغبوا فى نزوله عندهم واقترعوا فيمن
يضيفه ثم ارتحلوا الى ارض كتامة فوصلوا اليها
منتصفَ ربيع الاوّل سنةَ ثمان وثمانين ومايتين فما منهم
الّا من سأله ان يكون منزلُه عنده فلم يوافق احدا
منهم وقال اين يكون فجّ الاخيار فعجبوا من ذلك ولم
يكونوا قطّ ذكروه له منذ صحبوه فدلّوه عليه فقصده
وقال اذا حللنا به صرنا نأتى كل قوم منكم فى ديارهم
ونزورهم فى بيوتهم فرضوا جميعهم بذلك وسار الى جبل
انكجان وفيه فجّ الاخيار وقال هذا فجّ الاخيار وما سمّى
الا بكم ولقد جآء فى الآثار للمهدى هجرةٌ ينبو عن
الاوطان ينصره فيها الاخيار من اهل ذلك الزمان قوم
اسمهم

زوّده ابن حوشب بمال فسأل عن حجاج كتامة فأرشد اليهم واجتمع بهم واخفى عنهم قصده وذلك انه جلس قريبا منهم فسمعهم يتحدّثون بفضائل آل البيت فحدّثهم بذلك واطال ثم نهض ليقوم فسألوه ان ياذن لهم فى زيارته فاذن لهم وصاروا يترددون اليه لما راوا من علمه وعقله ثم انهم سألوه اين يقصد فقال اريد مصر فسُرّوا بصحبته ورحلوا من مكّة وهو لا يخبرهم شئا من خبره وما هو عليه من القصد وشاهدوا منه عبادة وورعا وتحمّسا وزهادة فقويت رغبتهم فيه واشتملوا على محبّته واجتمعوا على اعتقاده وصاروا باسرهم خدمًا له وهو فى اثناء ذلك يستخبرهم عن بلادهم ويعلم احوالهم ويفحص عن قبائلهم وكيف طاعتهم للسلطان بافريقية فقالوا ليس له علينا طاعة وبيننا وبينه عشرة ايّام قال افتحملون السلاح قالوا هو شغلنا وما برح حتى عرف جميع ما هم عليه، فلما وصلوا الى مصر اخذ يودّعهم فشقّ عليهم فراقه وسألوا عن حاجته بمصر فقال ما لى بها من حاجة الا انى اطلب التعليم بها قالوا فاما

اذا

جنس على حدة لتخالفهما فى الجنسيّة ثم قيل بعد
ذلك درب الاتراك ۞

حارة كتامة، هذه الحارة مجاورة لحارة الباطلية وقد
صارت الآن من جملتها كانت منازل كتامة بها عند ما
قدموا من الغرب مع القائد جوهر ثم مع المعز
وموضع هذه الحارة اليوم حمّام كراى وما جاورها مما وراء
مدرسة ابن الغنّام حيث الموضع المعروف بدرب
ابن الاعسر الى راس الباطلية وكانت كتامة هى اهل
دولة الخلفاء الفاطميين، ذكر أبى عبد الله الشيعى،
هو الحسن بن أحمد بن محمد بن زكريّاء الشيعى من اهل
صنعاء اليمن ولى الحسبة فى بعض اعمال بغداد ثم سار
الى ابن حوشب باليمن وصار من كبار اصحابه وكان له
علم وفهم وعنده دهاء ومكر فورد على ابن حوشب
موت الحلوانى داعى المغرب ورفيقه فقال لابى عبد الله
الشيعى ان أرض كتامة من بلاد المغرب قد حرثها
الحلوانى وابو سفيان وقد ماتا وليس لها غيرك فبادرها
فانها موطّأة ممهّدة لك فخرج من اليمن الى مكّة وقد
زوّده

فاتّهم العزيز وزيره يعقوب بن كلس انه سمّه لان هفتكين كان يترقّع عليه فاعتقله مدّة ثم اخرجه ۞ حارة الاتراك، هذه الحارة تجاه الجامع الازهر وتعرف اليوم بدرب الاتراك وكان نافذا الى حارة الديلم والورّاقون القدماء تارة يفردونها من حارة الديلم وتارة يضيفونها اليها ويجعلونها من حقوقها فيقولون حارة الديلم والاتراك وتارة يقولون حارتى الديلم والاتراك وقيل لها حارة الاتراك لان هفتكين لما غُلب ببغداذ سار معه من جنسه اربعماية من الاتراك وتلاحق به عند ورود القرامطة عليه بدمشق عدّة من اصحابه فلما جمع لحرب العزيز بالله كان اصحابه ما بين ترك وديلم فلما قبض عليه العزيز ودخل الى القاهرة به فى الثانى والعشرين من شهر ربيع الاوّل سنة ثمان وستّين وثلثماية كما تقدّم نزل الديلم مع اصحابهم فى موضع حارة الديلم ونزل هفتكين باتراكه فى هذا المكان فصار يعرف بحارة الاتراك وكانت مختلطة بحارة الديلم لانهما اهل دعوة واحدة الا ان كل

فاصطنعه ومن معه واحسن اليه غاية الاحسان وانزله
فى دار وواصله بالعطآء والخلع حتى قال لقد احتشمت
من ركوبى مع مولانا العزيز بالله ونظرى اليه بما غمرنى
به من فضله واحسانه فلما بلغ ذلك العزيز قال لعمه
حيدرة يا عمّ والله انّى احبّ ان ارى النعم على الناس
ظاهرة وارى عليهم الذهب والفضّة والجوهر ولهم
الخيل واللباس والضياع والعقار وان يكون ذلك كله من
عندى وبلغ العزيز ان الناس من العامّة يقولون ما
هذا التركى فامر به وشُهر فى اجمل حال ولما رجع من
تطوافه وهب له مالا جزيلا وخلع عليه وامر سائر
الاوليآء ان يدعوه الى دورهم فما منهم الا من عمل له
دعوة وقدّم اليه وقاد بين يديه الخيول ثم ان العزيز
قال له بعد ذلك كيف رايت دعوات اصحابنا فقال يا
مولانا حسنة فى الغاية وما فيهم الا من انعم واكرم
فصار يركب للصيد والتفرّج وجمع اليه العزيز بالله
اصحابه من الاتراك والديلم واستحجبه واختصّ به وما زال
على ذلك الى ان توفّى سنة اثنتين وسبعين وثلثماية

فانّهم

السير فسار معه وكان مدّة قتال هفتكين لجوهر على ظاهر الرملة وفى عسقلان سبعة عشر شهرا وسار العزيز بالله حتى نزل الرملة وكان هفتكين بطبرية فسار الى لقآء العزيز ومعه ابو اسحق وابو طاهر اخو عزّ الدولة بختيار بن احمد بن بويه وابو كاليجار مرزبان بن عزّ الدولة بختيار بن معزّ الدولة بن بويه وحاربوه فلم تكن غيرُ ساعةٍ حتى هزمت عساكرُ العزيز عساكرَ هفتكين وملكوه فى يوم الخميس لسبع بقين من المحرّم سنة ثمان وستّين وثلثمأية واستأمن ابو اسحق ومرزبان ابن بختيار وقتل ابو طاهر اخو عزّ الدولة بختيار واخذ اكثر اصحابه اسرى وطُلب هفتكين فى القتلى فلم يوجد وكان قد فرّ وقت الهزيمة على فرس بمُفرَده فاخذه بعض العرب اسيرا وقدم به على مفرّج بن دغفل بن الجراح الطائى وعمامتُه فى عنقه فبعث به الى العزيز فامر به فشُهر فى العسكر وطيف به فاخذ الناس يلطمونه ويهزّون لحيته حتى رأى فى نفسه العبر ثم سار العزيز بهفتكين والاسرى الى القاهرة

فاصطنعه

رجّالة واعوزهم العلفُ وخشى قدوم القرامطة فاجابه
هفتكين وقد عظم فرحه واشتدّ سروره فرحل فى ثالث
جمادى الاولى وجدّ فى السير وقد قرب القرمطى فاناخ
بطبرية فبلغ ذلك القرمطى فقصده وقد سار عنها الى
الرملة فبعث اليه بسريّة كانت لها مع جوهر وقعةٌ
قُتل فيها جماعة من العرب وادركه القرمطى وسار فى
اثره هفتكين فمات الحسن بن احمد القرمطى بالرملة
وقام من بعده بامر القرامطة ابن عمّه جعفر ففسد
ما بينه وبين هفتكين ورجع عن الرملة الى الاحسا
وتاصب هفتكين القتال والحّ فيه على جوهر حتى انهزم
منه وصار الى عسقلان وقد غنم هفتكين ممّا كان معه
شيأ يجلّ عن الوصف ونزل على البلد محاصرا لها وبلغ
ذلك العزيز فاستعدّ المسير الى بلاد الشام فلما طال
الامر على جوهر راسل هفتكين حتى تقرّر الصلح على
مال يحمله اليه وان يخرج من تحت سيف هفتكين
فعلّق سيفه على باب عسقلان وخرج جوهر ومن معه
من تحته وساروا الى القاهرة فوجد العزيز قد برز يريد
السير

712

بلادهم جماعةٌ وتاخّر عدّة. وسار هفتكين من عكّا الى طبرية وقد علم بمسير القرامطة وتاخّر بعضهم فاجتمع بهم فى طبرية واستعدّ للقآء جوهر وجمع الاقوات من بلاد حوران والبثنيّة وادخلها الى دمشق وسار اليها فتحصّن بها ونزل جوهر على ظاهر دمشق لثمان بقين من ذى القعدة وبنى على مسكنه سورا وحفر خندقا عظيما وجعل له ابوابا وجمع هفتكين الناس للقتال وكان قد تعيّن بعد ابن الماورد رجل يعرف بقسام الشرّاب وصار فى عدّة وافرة من الدعّار فاعانه هفتكين وقوّاه وامدّه بالسلاح وغيرهِ ووقعت بينهم وبين جوهر حروب عظيمة طويلة الى يوم الحادى عشر من شهر ربيع الاوّل سنة ستّ وستّين وثلثمأية فاختلّ امر هفتكين وهمّ بالفرار ثم انه استظهر ووردت الاخبار بقدوم الحسن بن احمد القرمطى الى دمشق وطلب جوهر الصلح على ان يرحل عن دمشق من غير ان يتبعه احد وذلك انه راى امواله قد قلّت وهلك كثير ممّا كان فى عسكره حتى صار اكثر عسكره رجّالة

713

فى سنة خمس وستّين ونزلوا على ظاهرها ومعهم كثير من اصحاب هفتكين كانوا قد تشتّتوا فى البلاد فقوى بهم ولقى القرامطة وحمل اليهم وسُرّ بهم فاقاموا على دمشق اياما ثم رحلوا نحو الرملة وبها ابو محمود فلحق بيافا ونزل القرامطة الرملة ونصبوا القتال على يافا حتى كَلّ الفريقان وسئموا جميعا من طول الحرب وسار هفتكين على الساحل ونزل صيدا وبها ظالم بن مرهوب العقيلى وابن الشيخ من قبل المعزّ فقاتلهم قتالا شديدا انهزم منه ظالم الى صور وقُتل بين الفريقين نحوُ اربعة آلاف رجل فقطع ايدى القتلى من عساكر المعزّ وسيّرها الى دمشق فطيف بها ثم سار عن صيدا يريد عكّا وبها عسكر المعزّ وكان قد مات المعزّ فى ربيع الآخر وقام من بعده ابنه العزيز بالله وسيّر جوهر القائد فى عسكر عظيم الى قتال هفتكين والقرامطة فبلغ ذلك القرامطة وهم على الرملة ووصل الخبرَ بمسيره الى هفتكين وهو على عكّا فخاف القرامطةُ وفرّوا عنها فنزلها جوهر وساروا من القرامطة الى الاحسا التى هى

بلادهم

٧١٨

دمشق من غير حرب فاقام اياما ثم سار يريد محاربة ظالم ففرّ منه ودخل هفتكين بعلبك فطرقه العدوّ من الروم والفرنج وانتهبوا بعلبك واحرقوا وذلك فى شهر رمضان. وانتشروا فى اعمال بعلبك والبقاع يقتلون ويأسرون ويحرقون وقصدوا دمشق وقد التحق بها هفتكين فخرج اليهم اهل دمشق وسالوهم الكفّ عن البلد والتزموا بمال فخرج اليهم هفتكين واهدى اليهم وتكلّم معهم فى انه لا يستطيع جباية المال لقوّة ابن الماورد واصحابه واغرى ملك الروم به فقبض عليه وقيّده وعاد فجبى المال من دمشق بالعنف وحمل الى ملك الروم ثلثين الف دينار ورحل الى بيروت ثم الى طرابلس فتمكّن هفتكين من دمشق واقام بها الدعوة لابي بكر عبد الكريم الطائع بن المطيع العبّاسى وسيّر الى العرب السرايا فظفرت وعادت اليه بعدّة ممّن اسرته من رجال العرب وقتلهم صبرا. وكان تخوّف من المعزّ فكاتب القرامطة يستدعيهم من الاحسا للقدوم عليه لمحاربة عساكر المعزّ وما زال بهم حتى وافوا دمشق

فخرج اليه ظالم بن مرهوب العقيلى من بعلبك وبعث
الى ابي محمود ابراهيم بن جعفر امير دمشق من قبل
الخليفة المعزّ لدين الله يُعلمه بقدوم هفتكين من
بغداذ لاقامة الخطبة العبّاسية وخوّفه منه فانفذ اليه
عسكرا وسار الى ناحية جوسية يريد هفتكين وسار
بشارة الخادم من قبل ابي المعالى بن حمدان عونا لهفتكين
فردّ ظالم الى بعلبك من غير حرب وسار بشارة بهفتكين
الى حمص فحمل اليه ابو المعالى وتلقّاه واكرمه وكان
قد ثار بدمشق جماعة من اهل الدعارة والفساد
وحاربوا عمّال السلطان واشتدّ امرهم وكان كبيرهم
يعرف بابن الماورد فلما بلغهم خبر هفتكين بعثوا اليه
من دمشق الى حمص يستدعونه ووعدوه بالقيام معه
على عساكر المعزّ واخراجهم من دمشق ليَلِيَ عليهم
فوقع ذلك منه بالموافقة وسار حتى نزل ثنية العقاب
لايام بقيت من شعبان سنة اربع وستين وثلثمأية فبلغ
عسكر المعزّ خبرُ الفرج وانهم قد قصدوا طرابلس
فساروا باجمعهم الى لقاء العدوّ ونزل هفتكين على

دمشق

ولا تغترّ بزخرف القول الذى لفّقوه من الطعن فيهم
والله يهدى من يشآء

من ذكر الحارات

حارة الديلم عرفت بذلك لنزول الديلم الواصلين مع
هفتكين الشرابى حين قدم ومعه اولاد مولاه معزّ
الدولة البُوَيْهى جماعة من الديلم والاتراك فى سنة ثمان
وستّين وثلثمأية وسكنوا بها فعرفت بهم، هفتكين
ويقال له الفتكين التركى الشرابى غلام معزّ الدولة احمد
ابن بُوَيْه ترقّى فى الخدم حتى غلب فى بغداذ على عزّ
الدولة بختيار بن معزّ الدولة وكان فيه شجاعة وثبات
فى الحرب فلما سارت الاتراك من بغداذ لحرب الديلم
جرى بينهم قتال عظيم اشتهر فيه هفتكين الا ان
اصحابه انهزموا عنه وصار فى طائفة قليلة فتولّى بمن
معه من الاتراك وهم نحو الاربعماية فسار على الرحبة
واخذ منها على البرّ الى ان قرب من جوسية احدى
قرى الشام وقد وقع فى قلوب العربان منه مهابة

خرج

وبعد محمد المكتوم ابنه جعفر المصدّق ومن بعد جعفر المصدّق ابنه محمد الحبيب وكانوا اهل غلوّ فى دعاويهم فى هولآء الائمّة وكان محمد بن جعفر هذا يؤمّل ظهوره وانه يصير له دولة، وكان باليمن من اهل هذا المذهب كثير بعدن وبافريقية وفى كتامة ونفر تلقّنوا ذلك من عهد جعفر الصادق فقدم على محمد ابن جعفر والد عبيد الله رجل من شيعته باليمن فبعث معه الحسين بن حوشب فى سنة ثمان وستين ومأيتين فاظهرا امرهما باليمن وشهّرا الدعوة فى سنة سبعين وصار لابن حوشب دولة بصنعا وبثّ الدعاة باقطار الارض وكان من جملة دعاته ابو عبد الله الشيعى فسيّره الى المغرب فلقى كتامة ودعاهم فلما مات محمد ابن جعفر عهد لابنه عبيد الله فطلبه المكتفى العبّاسى وكان يسكن عسكر مكرم فسار الى الشام ثم سار الى المغرب فكان من امره ما كان، وكانت رجال هذه الدولة الذين قاموا ببلاد المغرب وديار مصر احد عشر رجلا، هذه خلاصة اخبارهم فى انسابهم فتفطّن

ولا

ولو كان عنده من الادعياء لما مرّ له بفكر ولا خافه
على ضيعة من ضياع الارض وانما كان القوم اعنى بنى
على بن ابى طالب تحت ترقّب الخوف من بنى العبّاس
لتطلّبهم لهم فى كل وقت وقصدهم اياهم دائما بانواع
من العقاب فصاروا ما بين طريد شريد وبين خائف
يترقّب ومع ذلك فان لشيعتهم الكثيرة المنتشرة فى
الاقطار فيهم من المحبّة لهم والاقبال عليهم ما لا مزيد
عليه وتكرّر قيام الرجال منهم مرّة بعد مرّة والطلبُ
من ورائهم فلاذوا بالاختفاء ولم يكادوا يُعرفون حتى
سُمّى الامام محمد بن اسماعيل الامام جدّ عبيد الله
المهدى بالمكتوم سمّاه بذلك الشيعة عند اتّفاقهم
على اخفائه حذرا من المتغلّبين عليهم وكانت الشيعة
قد صاروا فرقا فمنهم من كان يذهب الى ان الامام
من ولد جعفر الصادق هو اسماعيل ابنه وهؤلاء يُعرفون
من بين فرق الشيعة بالاسماعيليّة من اجل انهم يرون
ان الامام من بعد جعفر ابنهُ اسماعيل وان الامام
بعد اسماعيل بن جعفر الصادق هو ابنه محمد المكتوم
وبعد

نسب العلويّين وشهد بذلك من اعلام الناس جماعة
منهم الشريفان الرضى والمرتضى وابو حامد الاسفرايينى
والقدورى فى عدّة وافرة عند ما جُمعوا لذلك فى سنة
اثنتين واربعماية ايّام القادر وكانت شهادة القوم فى
ذلك على السماع لما اشتهر وعرف بين الناس ببغداد
واهلُها انما هم شيعة بنى العبّاس الطاعنون فى هذا
النسب والمتطيّرون من بنى على بن ابى طالب الفاعلون
فيهم منذ ابتداء دولتهم الافاعيل القبيحة فنقل
الاخباريّون واهل التاريخ ذلك كما سمعوه ورووه حسب
ما تلقّنوه من غير تدبّر والحقّ من وراء هذا وكفاك
بكتاب المعتضد من خلائف بنى العبّاس حجّة فانه
كتب فى شان عبيد الله الى ابن الاغلب بقيروان
وابن مدرار بسجلماسة بالقبض على عبيد الله فتفطّن
اعزّك الله لصحّة هذا الشاهد فان المعتضد لولا صحّة
نسب عبيد الله عنده ما كتب لمن ذكرنا بالقبض
عليه اذ القوم حينئذ لا يدعون لدعيّ البتّة ولا يذعنون
له بوجه وانما ينقادون لمن كان علويّا فخاف ممّا وقع

انصفت تبيّن لك انها موضوعة فان بنى على بن ابي طالب رضى الله عنه قد كانوا اذذاك على غاية من وفور العدد وجلالة القدر عند الشيعة فما الحامل لشيعتهم على الاعراض عنهم والدعاء لابن مجوسى او لابن يهودى فهذا ما لا يفعله احد ولو بلغ الغاية فى الجهل والسخف وانما جآء ذلك من قبل ضعفة خلفآء بنى العبّاس عند ما غصّوا بمكان الفاطميّين فانهم كانوا قد اتّصلت دولتهم نحوا من مائتين وسبعين سنة وملكوا من بنى العبّاس بلاد المغرب ومصر والشام وديار بكر والحرمين واليمن وخُطب لهم ببغداد نحوُ اربعين خطبة وعجزت عساكر بنى العبّاس عن مقاومتهم فلاذت حينئذ بتنفير الكافّة عنهم باشاعة الطعن فى نسبهم وبثّ ذلك عنهم خلفاؤهم وأُعجب به اولياؤهم وامرآء دولتهم الذين كانوا يحاربون عساكر الفاطميّين كى يدفعوا بذلك عن انفسهم وسلطانهم معرّة العجز عن مقاومتهم ودفعهم عمّا غلبوا عليه من ديار مصر والشام والحرمين حتى اشتهر ذلك ببغداد واسجل القضاة بنفيهم من

نسب

فنزلا فى البربر ودعواها واشتهر سعيد بسلمية بعد موت عمّه وكثر ماله فطلبه السلطان ففرّ من سلمية الى مصر يريد المغرب وكان على مصر عيسى النوشرى فورد عليه كتاب الخليفة ببغداد بالقبض عليه ففاته وصار بسجلماسة فى زىّ التجّار فبعث المعتضد من بغداد فى طلبه فأُخذ وحبس حتى اخرجه ابو عبد الله الشيعى من محبسه فسُمّى حينئذ بعبيد الله وتكنّى بأبى محمد وتلقّب بالمهدى وصار اماما علويّا من ولد محمد بن جعفر الصادق وانما هو سعيد بن الحسين ابن احمد بن عبد الله بن ميمون القدّاح بن ديصان الثنوى الاهوازى واصله من المجوس فهذا قول من يُنكر نسبهم وبعض منكرى نسبهم فى العلويّة يقول ان عبيد الله من اليهود وان حسين بن احمد المذكور تزوّج امراة يهودية من نسآء سلمية كان لها ابن من يهودى حدّاد مات وتركه لها فربّاه الحسين وادّبه وعلّمه ثم مات عن غير ولد فعهد الى ابن امراته هذا فكان هو عبيد الله المهدى وهذه اقوال ان انصفت

معطّلا اباحيّا لا يرجو ثوابا ولا يخاف عقابا ويرى انه
واهل نحلته على هدى وجميع من خالفهم على ضلالة
وانه قصد بذلك ان يجعل له أتباعا وكان يدعو الى
الامام من آل البيت محمد بن اسماعيل بن جعفر الصادق
وانه كان من الاهواز فاشتهر بالعلم والتشيّع وصار له
دعاة وقُصد بالمكروه ففرّ الى البصرة فاشتهر امره وسار
منها الى سلمية من ارض الشام فوُلد له بها ابن اسمه
احمد ومات فقام من بعده احمد وبعث بالحسين
الاهوازى داعية الى العراق فلقى حمدانَ بن الاشعث
المعروف بقرمط فى سواد الكوفة ودعاه الى مذهبه
فاجابه وقام هناك بالامر والى قرمط هذا تُنسب القرامطة
ووُلد لاحمد بن عبد الله بن ميمون القدّاح الحسينُ
ومحمد المعروف بابى الشلعلع فلما مات احمد خلفه
ابنه الحسين فى الدعوة حتى مات فقام من بعده اخوه
ابو الشلعلع وكان لحسين بن احمد بن عبد الله ابن
اسمه سعيد فصار تحت حجر عمّه وبعث ابو الشلعلع
بداعيَيْن الى المغرب وهما ابو عبد الله واخوه ابو العبّاس

فنزلا

من كتاب
المواعظ والإعتبار فى ذكر الخطط والآثار
لتقىّ الدين المقريزىّ

ذكر ما قيل فى نسب الخلفآء الفاطميّين بناة القاهرة

اعلم ان القوم كانوا ينتسبون الى الحسين بن على بن ابى طالب رضى الله عنهما والناس فريقان فى امرهم فريق يثبت صحّة ذلك وفريق يمنعه وينفيهم عن رسول الله صلّى الله عليه وسلّم ويزعم انهم ادعيآء من ولد ديصان الثنوى الذى ينسب اليه الثنوية وان ديصان كان له ابن اسمه ميمون القدّاح كان له مذهب فى الغلوّ فولد ميمون عبد الله فكان عبد الله عالما بجميع الشرائع والسنن والمذاهب وانه رتّب سبع دعوات يندرج الانسان فيها حتى ينحلّ عن الاديان كلها فيصير معطّلا

724

وُعدنا بالنصر عند الصبر لقوله جلّ ذكره كم من فئة قليلة غلبت فئة كثيرة باذن الله والله مع الصابرين، وسيعلم الجبان حاله عند معترك الفنا، وان يَلْقَ سُمر القنا فَـآلقَنا، وقد التمستم منّا التمكين فى كسوة البيت الحرام، تزعمون ان ما بايديكم من المتاع حلال وهو فى الحقيقة حرام، انما ذلك والله كسوةُ البيت الحرام من خالص مالنا الحلال نكتسب به الحسنه، فى كل سنه، وممّا لا يَخْفَى عليكم ولا على سائر الانام، لأَنَّ مملكتنا هى اشرف ممالك الاسلام، وقد اختصرنا فى كتابنا عن التطويل فانكم ليس محلّ الكلام، وحسبُنا الله ونِعْم الوكيل وصلّى الله على سيّدنا محمد وآله وصحبه وسلّم تسليما كثيرا انتهى الكتاب

ليلة فرارهم، لفرّ ابوكم بعسكره ناكصا على عقبيه
لكن لم يَسلموا من راى شرارهم، ولسنا ان شآء الله تعالى
بمن يقدر عليكم وقد وُعِدنا فى كتاب الله العزيز
بالنصر لقوله جلّ ذكره ثم جعلنا لكم الكرّة عليهم،
فلو تنظرون الى الفرسان من رمّاحتنا حين يحملون
بالرماح لطارت عقولكم، ولوجلت قلوبكم، ولذهبت
منكم الالوان ولزورت منكم الاحداق، ولدمعت منكم
الاماق، ولرجعتم القَهْقَرَة والتفّت الساق بالساق، الى
وقد انكرتم علينا، بما ليس فينا، ولا قيل عنّا من القِدم،
فنحن احقّ بالانكار عليكم منكم وعلى ابيكم الاقدم،
اذا تشبّهتم به فى الافعال والاحوال لكن من تشبّه بابيه
فما ظلم، فلا تظنّوا بكثرة سَوادكم تُهابون، او بركوب
غالب جندكم بالسروج على الحمير لا تُعابون، فليس
عساكركم فى الآفاق مسمية، وليس لها بمقام الحروب
معرفةٌ ولا طويّه، ولقد اطّلعنا على عددكم، ولم
نكترث ان شآء الله تعالى بمددكم، ولم نتأثر
بمشكاكم على قراباق، ولو سدّ عددكم الافاق، فانّا
وُعِدنا

لا سيما وقد اتسع ملوك الممالك من سائر الاقطار مثل
ملك الروم وسلطان الهند وشاه فارس وملوك الافرنج
وسلطان مكة المشرفة وسلطان اليمن وسلطان المغرب
والتكرور وملوك الترك المعدودة حضروا بجمعهم الساعة
وحيث اكرمتهم عسى . فيهم الا من اكرمه
بعد الرحمة في بلاده الحديدة، فيبدأ ان شاء الله
بحيلته وضربه ايه المفضول، لمثل هذا فليعمل
العاملون. وقد تخصصوا برسل اسدوا في الاطلاع كثيرا،
كان في عقوبته خلل بل عقد الرسول يدل على عقل
مرسله كبيرا كان او صغيرا، ارعبه في مراسلكم بانكم
اشل العصاة والعدل لديكم مهج، وانتم المستمعون
خوارج اسآء الخوارج، حين تحكم عن الله ورسوله، وكل
منكم يحكم برايه وسوله، وقد اتى اتوسم البلاد حتى
حكمه، وشتك ما استنر من حرم العباد وظلمه، وكانكم
تشبهوا بمن تقدم من الملوك الاطفال، حيث قدم
ابوكم الشام فلم تجد والله لحربكم مجال، انما ذلك والله
بخلف الاكابر، ولسوء راى الاصاغر، فوالله لو يلبثون
ليلة

الشريف والمشروف من الاخصام، فى الوقوف والنظر والكلام، نحن الذين انزل على نبيّنا القرآن المجيد، وتدبّرنا ما فيه منَ الوعد والوعيد، ونحن خُدّام حَرَمَىْ مكّةَ والمدينه، وحَرم سيّدنا الخليل عليه السلام وبيت المقدّس الشريف ذى السكينه، ومن سجيّتنا وطويّتنا السَّعْى فى عمارة البلدان، وتخفيف الوَطْاة عن الرعايا ونُسْدى اليهم جزيل الأحسان، فى تعمير السُبُل للمارّة جهدنا، ونحفُظ الثغور من الاعدآء بعَدَدنا وخيولنا وعُدَدنا، مداوِمين على الغزاة والرِباط، بثغْر سَكندريّةَ وتَرَابُلُس ودِمياط، افمن هذا الحديث تعجبون وتضحكون، قد ملّكنا الله تعالى بنيّتنا المباركة وقلوبنا القويّه، وهمّتنا العليّه، وتُرْكنا اليْقْشِيَّه، ورِماحنا الخطيّه، وسيوفنا الهنديّه، بلادَ الأَفْقَسيَّه، واسرنا الملك بها وسائرَ الرعيّه، وأُحضروا الينا بحالة رديّه، وبِعْناهم كبَيْع العبيد فى الاسواق، بعد ان ضربنا من كثير منهم الاعناق، ولو ترون ما حلّ بهم منّا فى البرّ والبحر، لاخذتم لانفسكم العجَب العُجاب فى الدّهر،

لا

كتاب السلطان الملك الاشرف برسباى لميرزاه شاه رخ بن تيمر

الله اعلم حيث يجعل رسالاته سيصيب الذين اجرموا صغار عند الله وعذاب شديد بما كانوا يمكرون، اما بعد حمد الله والصلاة والسلام على سيدنا محمد واهل بيته الطيبين الطاهرين، والرضآء عن السادة الصحابة اجمعين، فقد وقفنا على ما اتحفتمونا من ضمن كتابكم المعوجّ كلامه، ففهمنا شرحه ونظامه، فلم نجد لمِ نظمتموه من الكلام زبدة، غير انكم اشحنتموه بالفاظ اعجمية كالفاظ المرتدة، لكونكم تنكرون علينا فى الاحكام، ونحن اعدل ملوك الاسلام، نحن نامر بالمعروف ونفعله، وننهى عن المنكر ونبطله، لا تاخذنا فى الله لومة لائم، ومنار شرعة الحق لدينا قائم، نفرّق بين الحلال والحرام، ونتّبع سنّة محمّد عليه السلام، نوفّى ذوى الحقوق حقوقهم من الاحكام، ونسوّى بين

الشريف

ذلك باحسن عبارة بحيث لا يظهر لاحد عيبه ولا يشعر به الخليفة مدّة وزارته حتى اجتمعت الحسّاد وعرّفوا الخليفة بذلك واجتهدوا الى ان امره الخليفة بكتابة كتاب من مضمونه ان الامرآء بالبصرة يحفرون نهرا يمرّ به الفارس برمحه فكتب فقال له الخليفة اقرأه فقرأ الوكلآء بالفجّآء يجدولون جدولا يحظو به الكميت بقناته فاستظرف الخليفة منه ذلك وكان اسمه نجا وكان للخليفة ولد اسمه يحيى وكانوا اتّهموا الوزير به لمحبّته له وكان مكتوبا على فصّ خاتم الوزير احرف فاجتهدت الحسّاد ان الخليفة يقرأ ما فى خاتمه فوجد مكتوبا فيه يحم عسق يحى فامر بقتله فسأله التمثّل بين يديه فلما تمثّل بين يدى الخليفة سأله عن ذنبه فقال له ما هذا المكتوب فى خاتمك فاجابه هو اسم الله الاعظم من القرآن فقال له اقرآه فقرأه يحم عسق نجّنى فاستحسنه وخلع عليه واعتذر اليه ۞

تمّ المنقول من زبدة كشف الممالك
وبيان الطرق والمسالك .

كتاب

730

فى اشتقاق هذا الاسم على ثلاثة اوجه احدها انه ماخوذ من الوِزْر وهو الثقل فان الوزير يحمل عن الملك اثقاله وثانيها انه مشتقّ من الوَزَر وهو الملجأ ومنه قوله تعالى كَلَّا لا وَزَرَ اى لا ملجأ فالملك يرجع الى راى الوزير ومعرفته وتدبيره وثالثها انه ماخوذ من الأَزْر وهو الظهر ومنه قوله تعالى فى قصّة موسى عم اشْدُدْ به أزْرى اى قوِّ به ظهرى فالملك يقوى بالوزير كقوّة البدن بالظهر، ورُوِى ان سبب تلقّب الوزير بالصاحب انه كان ابو القاسم اسماعيل بن ابى الحسن عبّاد بن العبّاس بن عَبّاد الطالقانى كان نادرة الدهر وأُعجوبة العصر فى فضائله ومكارمه وكان يصحب ابا الفضل بن العميد فقيل له صاحب ابن العميد ثم أُطلق عليه هذا اللقب لما تولّى الوزارة وبقى عليه ثم تسمّى به كل من ولى الوزارة بعده وكان هذا الصاحب ابن عبّاد وزير مويّد الدولة ثم وزير اخيه فخر الدولة، وحُكى انه كان لبعض الخلفاء وزير وكان الثغ لا يُحسن ان يتلفّظ بالراء وكان يستعمل الالفاظ التى تغنيه عن ذلك

اوّلا بها ومن جملتها جزيرة بنى نَصْرٍ يفترق عليها بحر
النيل وبها مدينة أَبْيار ويلى ذلك وبقيّة الغربيه
قاطعَ البحرِ اقليمُ البُحَيرَة وهو اقليم متّسع جدّا وبه
مدينة دَمَنْهُور وهى مدينة كبيرة وبالبحيرة مكان يُعرَف
بالطَّرّانَة وبها مكان الأُطرون وهو الذى تستعمله
الحيّاك فى القُماش وبه عُرْبان كثيرة لا يُضْبَط عددهم،
حكى شخص من المُطْعَنين فى السنّ ان وقعت مقتلة بين
عربان ذلك الاقليم فقتل فيها نِيفٌ عن ثلاثة آلاف نفر،

من الباب الرابع فى وصف الصاحب الوزير،

قد صرّح الكتاب والسنّة باتّخاذ الوزير والاستظهار به
فى التدبير قال الله تعالى فى قصّة موسى عم واجعل
لى وزيرا من اهلى الآية وقال تعالى وجعلنا معه اخاه
هارون وزيرا، قال الواحدى فى تفسيره اى ملجأ ومعينا،
وقال رسول الله صلعم من ولى شيئا من امور المسلمين
واراد الله به خيرا جعل له وزيرا صالحا ان نَسِىَ ذكّره
وان ذكر اعانه واذا اراد به غير ذلك جعل له وزير
سوء ان نسى لم يذكّره وان ذكر لم يُعِنْه واختُلِف
فى

732

وهناك برجان احدهما بالثغر المذكور والآخر تجاه
ذلك بالبرّ الغربي على بحر النيل والمراكب الواردة
تدخل من بين البرجين وهناك سلسلة موضوعة لئلّا
يدخل مركب الا باذن صاحب الثغر ويعمل فيه سُكّر
كثير يجلب منه الى سائر الاقاليم واوصاف هذا الثغر
يطول شرحها واختصرته خوفا من الاطالة ويلى ذلك
من جهة الغرب قاطِعَ النيل اقليمُ الغربية وبه اربع
مدن المحلّة والنحراريّة وفُوّه وسَمَنُّود وبها من البلدان
الكبار الّتى تضاهى المدن ثلاثون بلدا كل واحدة منها
خراجُها فى السنة اثنا عشرَ الفَ دينار وبهذا الاقليم
ما يُنيفُ عن خمسماية واربعين قرية من جملتها بلاد
السّخاوِيّة كثير من الناس يظنّ انها اقليم بمفردها وهى
من جملة ذلك وبلاد المُزاحمِيّتَين عديدة يُظنّ انها اقليم
بمفردها وهى ايضا من الغربية وهذا الاقليم هو اجلّ
اقاليم الديار المصرية ويلى ذلك اقليم المُنُوفية وهو
فى المقام الثانى من الغربية ومدينة مُنُوف وهى مدينة
كبيرة جدّا غالبُها خراب يقال ان ملك فرعون كان
اوّلا

شُهْب الالوان مطوّقة بالسواد حُمْر المناقير والرجلين تسمّى بالدُرّاج ولها اصوات شجيّة تقول فى تصويتها مفسّرا يفهمه اهل ذلك الاقليم طاب دقيق السَّبَل سبحان القديم الازل حتى انه من سلك تلك الارض ولم يكن سلكها قطّ ظنّ انه صوت انسان ومن جملة خواصّ هذا الاقليم ان غالب اهل بلاده يزرعون القَصَب والقُلقاس والأُرُزّ على المآء السائح لان البحر المقدّم ذكرُه اعلى من الارض وبالقرب من مدينة المنزلة مَلّاحة عظيمة يجلب منها الى الديار المصرية ويجلب من هذا الاقليم رمّان كثير جدا ويلى ذلك من جهة الشمال ثغر دِمْياط المحروس وهو ثغر جليل يُمشَى فى بساتينه من اوّلها الى ان يصل المدينه بريد والثغر المذكور على جانب بحر النيل بالقرب من البحر المحيط وهو من اعظم المِيَن يرد اليه كثير من المراكب وبه من الاسماك والطيور ما لا يوجد فى غيره قطّ حتى انه مُضَمَّن ويباع صيفا وشتآء ويجلب منه الى سائر الاقاليم بالديار المصرية طريا وقديدا

وهناك

٧٣٤

في مُفردها وهي مَزَمّ الدرب حتى لا يُمكن التوصّل
الى الديار المصرية الا منها وبها حَرَسيّة وبها نخيل
كثيرة ولها مِينة وهي الطينة على شطّ البحر المحيط
وعمر هناك الملك الاشرف تغمّده الله برحمته برجين
يصبّ من هناك فرقة من بحر النيل تعرف ببنى مُنَجّة
وباقليم الشرقية المذكور بلدان كثيرة ليس لها
اسماء في الديوان الشريف وانما عمّرها العُرْبان في
ارض سَبخة لا يُنتفَع بها في الزرع وانما استوطنوها
لكونها بادية ويلى ذلك من الجهة الشمالية اقليم
الدَّقَهْليّة والمُرْتاحيّة وغالب الناس يظنّون انهما
اقليمان لاجتماع الاسمين وبينهما بحر حِلْوٌ يعرف
بالمَنْزَلَة فرقة من النيل وبهذا الاقليم اربع مدن مدينة
المنصورة ومدينة أُشْمون الرُّمّان ومدينة فارِسْكور
ومدينة المنزلة فاما المنزلة وفارِسْكور فمتحصّلهما في كل
سنة نيف عن سبعين الف دينار لديوان المفرد
الشريف وهو اقليم حسن حتى ان العارفين فضّلوه
على جميع اقاليم الديار المصرية وبها طيور حسنة الهيئة
شُهْب

اسوان وهى مدينة كبيرة كثيرة التمر . ويلى ذلك
بلاد الكنوز وهى متسعة واهله سمران ولم تكن تُتضمن
الدواوينَ الشريفة ويلى ذلك الجنادلُ وهى مكان انحدار
النيل من جبال صمّ وهى آخر الديار المصرية، وبالصعيد
مدن خراب من جملتها أنْصِنَةْ بها عُمُد كثيرة جدّا
ويقال ان بالصعيد من الكنائس والديورة قريب الف
وغالبُ اهله نصارى . وبالصعيد اهرام وعددها ثمانية
عشر هَرَما الهرمُ مثلّثُ الوجوه من ذلك ثلاثة اهرام
مقابلة مصر المحروسة طول احدها خمسمية ذراع
وعرضه من اسفل كذلك وكل حجر منها طوله ثلاثون
ذراعا وعرضه عشرة اذرع اصطنعه اهل ذلك الزمان
لاجل الطوفان وفيه من العجائب ما يطول شرحه، واما
الوجه البحرى فكلّما كان من الديار المصرية الى سواحل
البحر المحيط . فاوّل ذلك اقليم القَلْيُوبية وبه مدينة
قليوب وهى مدينة كبيرة غالبها خراب . ويلى ذلك
اقليم الشَّرْقية وبه ثلاث مدن الخانكةْ وبلبيس
والصالحيّة واما مدينة قَطْيَا فليست من الاقاليم وانما
هى

اليها الاقليم المذكور والاخرى مِنْيَةْ ابن خَصِيبِ
ويلى ذلك اقليم الأُسْيوطية اعظم مدنه مدينة اسيوط
وهى مدينة كبيرة تضاهى مدينة غزّة. وبه ايضا مدينة
مَنْفَلُوط الّتى تُعمل فيها النَبْذَة الموصوفة ومفرودٌ من
الاقليم المذكور نيفٌ وثلاثون بلدا مضافة الى
منفلوط، ذكر واحد من الثقات انه اطّلع على متحصّل
الغلال المستخرجة من البلاد المذكورة الموضوعة فى الشّوَن
السلطانية بمدينة منفلوط الف الف ومائة وخمسين
الف اردباء ويلى ذلك من الجهة الغربية اقليم الواحات
وبه مدينة تعرف بالواح وبين الاقليم المذكور واقليم
اسيوط منقَطِعُ رمالٍ ومحاجر مسيرةَ ثلاثة ايّام وغربىّ
الاقليم المذكور بلاد النوبة ولا فائدة فى ذكرها لكونها
خارجة عن الديار المصرية . ويلى اقليم الاسيوطية
ايضا من جهة الجنوب اقليم القوصيّة به مدينة قوص
وهى مدينة عظيمة جدّا وهى اعظم مدن الصعيد يرد
اليها التجّار من البلاد الجنوبية الواصلون فى المراكب
من البحر المِلْح الى القُصَيْر تُجاه جدّة وبه ايضا مدينة
اسوان

737

واما بلاد الديار المصرية فانها تشتمل على اربعة عشر اقليما بالوجه القبلى سبعةُ اقاليم وبالوجه البحرى سبعة اقاليم والمستفاضُ على السنة الناس ان بكل اقليم ثلاثمأية وستّين بلدا وعدّةَ مدن بها وُلاةُ امور،
فاما الوجه القبلى ابتداؤه من مصر والجيزة وانتهاؤه الجنادلُ نحوُ شهرين فاوّل اقاليمه الجيزة وهى ذات برّين برّ غربى وبرّ شرقى والنيل جارٍ بينهما فالغربى اعرض من الشرقى، ويلى ستّة اقاليم منها اقليم بالشرق وهو اقليم الإطفيحيّة وبه إطفيح والاقاليم التى بالبرّ الغربى بعد اقليم الجيزة اقليم الفيّوم وبحره يجرى دائما ويُقسم المآء منه فى مقاسم مثل دمشق وفيه مدينة كبيرة تُعرف بسيّدنا يوسف عمّ غالبُها خراب جارٍ بوسطها البحرُ المذكور موضعُ منبعه مكان يعرف بالمنشيّة وانتهاؤه الى بحيرة مالحة وبه تماسيح كثيرة وبه اشجار واثمار كثيرة ويلى ذلك اقليم البَهْنَساويّة وبه مدينة البَهْنَسا وهى مدينة كبيرة ويلى ذلك اقليم الأُشْمُونَيْن وبه مدينتان احداهما الاشمونين المنسوب اليها

يافث بن نوح عمّ وارضهم من آخر بلاد الشمال متّصلة
ببحر الظلمات ومسيرةُ اربعة عشر عاما ساكنُها السودان
ممّا يلى المغرب الاعلى ممتدّا على بحر الظلمات فيبقى من
المأية عام مسيرةُ ستّة اعوام هى بلاد الغرب ومصر والشام
والحجاز واليمن والعراق والعرب والترك والخزر والافرنج
والصين والهند والحبشة والصقالبة والروم الى رومية
الكبرى وغير ذلك وسائر بلاد الكفّار ممّا يطول ذكر
تفصيله والمسلمون بينهم جزء من الف جزء فافضلُ
جميع الارض المفضّلة هذا التفصيلَ وغيرِه ممّا اختُصّ
ما احتوى عليه ملكُ مصر المصرّح باسمه فى القرآن
العظيم لان حاكمها يحكم على ارفع بقاع الدنيا فى
الشرف والجلال وهى الثلاثة الّتى لا تُشَدّ الرِّحال الا
اليها وهى مكّة زاد الله شرفها والمدينة الشريفة النبوية
على ساكنها افضلُ الصلاة والسلام والقدس الشريف
فاوّلها فى الشرف واولاها وارفعها رتبة واعلاها مكّة التى
هى افضل جميع الارض فى طولها والعرض وهى اوّل بيت
وضع للناس وطُهّر من سائر النقائص والادناس ؛

واما

739

كتاب الانيس المفيد
للطالب المستفيد
وجامع الشذور من منظوم ومنثور

من كتاب

زبدة كشف الممالك وبيان الطرق والمسالك

لخليل بن شاهين الظاهرى

من الباب الاول فى تشريف ملك مصر على سائر الممالك وما فُضّل به على غيره بالمعابد والمزارات وما به من العجائب والعمارات وترتيب مدنه وقلاعه ومعاملاته وحدوده وما يحتوى عليه،

اعلم انه يقال ان العامرَ من الدنيا مسيرةُ مأية عام ومن ذلك مسيرةُ ثمانين عاما مع ياجوج وماجوج وهم ولد يافث

٧٤٥

الجزءُ الثاني من

كتاب الأنيس المفيد

للطالب المستفيد

وجامع الشذور

من منظوم

ومنثور

00044999

V+R (?)

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 10 February, 2016